This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

y Library
886935

Digitized by Google

0914
858
v.35

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

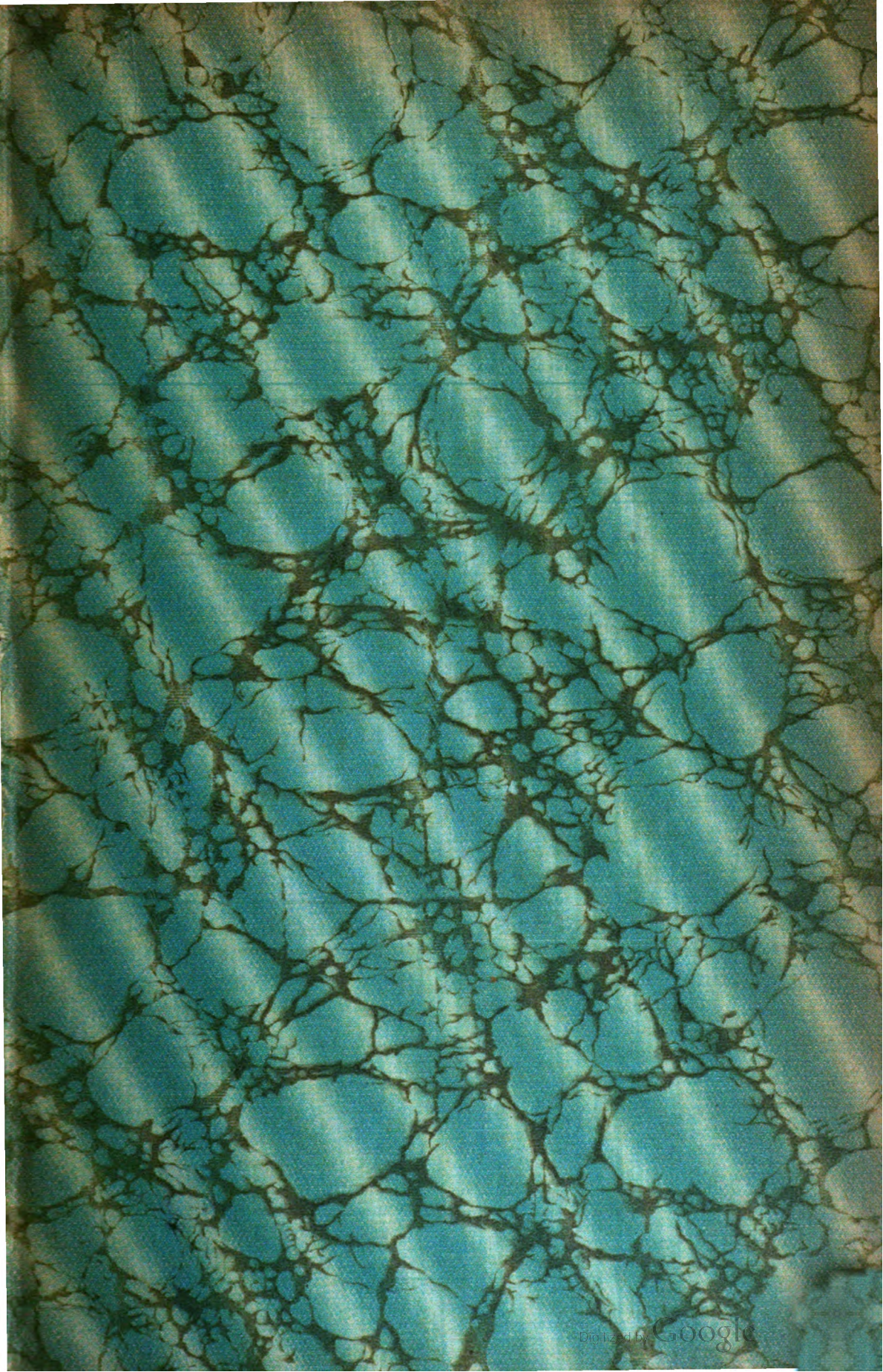
Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON

TOME XXXV

St-QUENTIN
Imp. D. ANTOINE
Marcel TAROT, succr

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LES OPINIONS ÉMISES PAR LES AUTEURS

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE LAON

TOME XXXV

St-QUENTIN
Imp. D. ANTOINE
Marcel TAROT, succr

1913

Digitized by Google

Digitized by Google

Première Partie

Liste des Membres
ET
Procès-Verbaux des Séances

486106

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

(au 31 Juillet 1913)

Présidents d'honneur

MM.

ERMANT, sénateur, conseiller général, maire de la ville de Laon.
FLORIVAL (de), ancien président de la Société.
GLINEL, ancien président de la Société.
LEULLIER, préfet de l'Aisne.
RÉMOND, inspecteur d'Académie à Laon.
SERVANT, ancien président de la Société.
SOUCHON, ancien président de la Société.

Bureau de la Société

Président : M. BROCHE.
Vice-Président : M. CASSE.
Secrétaire général : M. HENNEQUIN.
Trésorier : M. PRUDHOMME.
Secrétaire des séances : M. Jehan de HENNEZEL.
Archiviste-bibliothécaire : M. Georges MARQUISET.

Membres titulaires

Les dates qui accompagnent les noms des membres sont celles de leur admission dans la Société

MM.

BAZIN (Émile), au château de Chambry, par Laon (1909).
BERTIER DE SAUVIGNY (le comte Albert de), au château de Cœuvres, par Cœuvres-et-Valsery (Aisne), et 6, rue Férou, à Paris (1911).
BLACK, avoué honoraire, 20 *ter*, rue Sérurier, à Laon (1904).
BRICHE (le comte de), ancien inspecteur des finances, au château de Montaigu, par Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (Aisne), et 24, avenue Kléber, à Paris (1909).
BRICHE (Jean de), mêmes adresses (1912).

Digitized by Google

MM.

BROCHE (Lucien), archiviste de l'Aisne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Aisne, 33, rue Sainte-Geneviève, à Laon (1903).

CAMPEAU (Robert de), à Vorges, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne), et au Mas-René, par Montpellier (Hérault) (1908).

CAMPEAU (Mme Robert de), mêmes adresses (1912).

CASSE, professeur au lycée, rampe d'Ardon, à Laon (1905).

CHERRIER (Henri), notaire honoraire, à Chevregny, par Urcel (Aisne), et 22, rue d'Aumale, à Paris (1910).

CODEVELLE, à Chevresis-Monceau, par La Ferté-Chevresis (Aisne) (1912).

COINTE, maire de Marle, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Marle (Aisne), et 10, place Saint-Michel, à Paris (1909).

DELVINCOURT, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Crécy-sur-Serre (Aisne) (1909).

DENOYEL, au château d'Orainville, par Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) (1911).

DOSSER (Mlle), directrice de l'école normale d'institutrices de l'Aisne, à Laon (1909).

DOUCET (Jacques), 19, rue Spontini, à Paris (1909).

DUCHÉNOIS (Henry), directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, rue du Chat, à Laon (1913).

ERSU (Henri d'), maire de Chamouille, à Chamouille, par Colligis (Aisne) (1911).

FAGNEUX, avocat, rempart Saint-Remy, à Laon (1912).

FAŸ D'ATHIES (Robert de), au château de Missy-les-Pierrepont, par Liesse (Aisne), et 3, avenue Bugeaud, à Paris (1912).

FIRINO DE RIVOCET, ancien député, conseiller général de l'Aisne, au château de Fontenoy, par Vic-sur-Aisne (Aisne), et 3, avenue Montaigne, à Paris (1907).

FLORIVAL (de), président de tribunal honoraire, au château de Sissonne (Aisne) (1874).

FORZY (Albert), député, conseiller général de l'Aisne, maire de Bassoles-Aulers, à Bassoles-Aulers, par Coucy-le-Château (Aisne) (1909).

FRÉMONT (le docteur), à Anizy-le-Château (Aisne) (1910).

GENTILLIEZ, sénateur, conseiller général de l'Aisne, à Voyenne (Aisne) (1909).

Digitized by Google

MM.

GILBERT, ancien notaire, 13, rue Saint-Cyr, à Laon (1891).
GRUEL (Léon), éditeur-relieur d'art, 418, rue Saint-Honoré, à Paris, et à Fourdrain, par Crépy-en-Laonnois (Aisne) (1912).
GUÉDET, notaire, à Reims (1910).
HÉDOUVILLE (Armand de), au château de Saint-Julien, par Chaillevois (Aisne) (1908).
HENNEZEL D'ORMOIS (le vicomte Jehan de), au château de Bourguignon-sous-Montbavin, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1902).
HENNEZEL D'ORMOIS (le baron Léon de), au château de Chavailles, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1910).
HENNEZEL D'ORMOIS (le vicomte Paul de), maire de Vorges, à Vorges, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1908).
HENNEQUIN (René), avocat, ancien sous-préfet, 18, Grand'Place, à Soissons (Aisne) (1908).
KLEIN (Arthur), avoué, rue du Cloître, à Laon (1912).
LA MOTTE SAINT-PIERRE (H. de), à Rozoy-sur-Serre (Aisne), et 39, avenue d'Antin, à Paris (1912).
LA MOTTE SAINT-PIERRE (Mme H. de), mêmes adresses (1912).
L'ELEU (André), avocat, 31, rue Berthelot, au Mans (Sarthe), et à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1905).
LENAIN (Henry), avoué, 9, rue Sérurier, à Laon (1909).
LION, notaire, 24, rue du Cloître, à Laon (1883).
LOISEAU, avoué, 14, rue du Cloître, à Laon (1910).
LONCQ (Émile), chef de division à la préfecture de l'Aisne, rue de la Plaine, à Laon (1913).
MARCÉ (le baron Maurice de), au château de Lizy, par Anizy-le-Château (Aisne), et 184, boulevard Haussmann, à Paris (1905).
MARQUISET (Georges), architecte de la ville, 13, rue Sainte-Geneviève, à Laon (1905).
MONBRUN, 43, rue Saint-Martin, à Laon (1903).
MOREAU-NÉLATON (Étienne), à Fère-en-Tardenois (Aisne), et 73 *bis*, faubourg Saint-Honoré, à Paris (1909).
MONACO (S. A. S. le prince de), à Monaco, et au château de Marchais, par Liesse (Aisne) (1912).
NAZELLES (le marquis du CAUZÉ DE), maire de Guignicourt, au château de Guignicourt (Aisne), et 12, rue de Condé, à Paris (1904).
NAZELLES (Mme la marquise du CAUZÉ DE), mêmes adresses (1913).
PICOU-HERMENT (Mme), à Chaillevois (Aisne) (1912).
PICQUET, pharmacien, 117, rue Saint-Lazare, à Paris (1912).

Digitized by Google

MM.

Pierrebourg (Louis de), au château de Vendresse, par Beaurieux (Aisne) (1912).

Pille (Marcel), membre de la Société des Artistes français, 6, rue d'Alger, à Paris (1907).

Prudhomme (Maurice), 54, rue Vinchon, à Laon (1906).

Renson d'Herculais (le comte), au château de Bois-Roger, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1910).

Rillart de Verneuil (Henry), conseiller général de l'Aisne, maire de Bouconville, au château de la Bove, par Bouconville (Aisne) (1908).

Rillart de Verneuil (Mme Henry), même adresse (1911).

Rousseau (Léon), ingénieur des Arts et Manufactures, 3, rue Clerjot, à Laon (1880).

Salignac (de), au château de Coucy-les-Eppes (Aisne) (1912).

Sars (le comte Maxime de), au château d'Urcel (Aisne), et 131, boulevard Raspail, à Paris (1907).

Sartiaux (Eugène), ingénieur en chef de la compagnie des chemins de fer du Nord, 48, rue de Dunkerque, à Paris (1909).

Servant (Henri), suppléant de juge de paix, arbitre au Tribunal de commerce de la Seine, 12, avenue Rapp, à Paris (1899).

Souchon (Joseph), archiviste de l'Aisne honoraire, 11, rue Bridaine, à Paris (1889).

Trétaigne (le baron Michel de), conseiller général de l'Aisne, maire de Festieux, au château de Festieux (Aisne), et 12, rue de Condé, à Paris (1890).

Trétaigne (le baron Jean de), au château de Festieux (Aisne), et 47, rue Pierre-Charron, à Paris (1911).

Westercamp (Charles), directeur des *Tablettes de l'Aisne*, rue Sérurier, à Laon (1907).

Wattebot, notaire, à Montcornet (Aisne) (1913).

Membres correspondants

Amade (Marcel), vice-président du Conseil de préfecture de l'Aisne, 44 *bis*, rue des Casernes, à Laon (1909).

Aubineau, directeur de la sucrerie, à Anizy-le-Château (Aisne) (1910).

Aramon (le comte Jacques d'), au château d'Anizy-le-Château (Aisne), et 1, boulevard Latour-Maubourg, à Paris (1912).

Digitized by Google

MM.

ARAMON (la comtesse Jacques d'), mêmes adresses (1912).
BARBIER, bijoutier, rue du Bourg, à Laon (1904).
BERCET, secrétaire de la mairie, à Anor (Nord) (1882).
BERRIOT (l'abbé), curé de Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1904).
BIVER (André), archiviste paléographe, 26, rue de Boulainvilliers, à Paris, et à Saint-Gobain (Aisne) (1909).
BIVER (Mme), mêmes adresses (1912).
BIZET, à Coucy-le-Château (Aisne) (1912).
BIZET (Mme), même adresse (1912).
BLANC (Mlle), économe de l'école normale d'institutrices de l'Aisne, à Laon (1911).
BLANPIED, greffier en chef du Tribunal civil, rue du Cloître, à Laon (1911).
BRÉVAL (Mme Albert), rue Sérurier, à Laon (1912).
BRICHE (Mme la comtesse de), au château de Montaigu, par Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (Aisne), et 24, avenue Kléber, à Paris (1912).
BRISMONTIER, directeur d'assurances, rue des Casernes, à Laon (1908).
BOILEAU (l'abbé), curé de Mont-Notre-Dame (Aisne) (1912).
BOULAY (Mlle), professeur au collège de jeunes filles de Laon et de La Fère et à l'école normale d'institutrices de l'Aisne, à Laon (1909).
BRAIBANT (Maurice), député des Ardennes, 20, rue de l'Estrapade, à Paris, et à Herpy, par Château-Porcien (Ardennes) (1909).
BUCHALET, professeur au collège de La Fère (1912).
CAMUS, avocat, 11, rue du Parvis, à Laon (1905).
CANOT, maire de Saint-Aubin, à Saint-Aubin, par Blérancourt (Aisne) (1912).
CARON, conseiller d'arrondissement, maire de Montcornet, à Montcornet (Aisne) (1908).
CARPENTIER, pharmacien, à La Fère (1912).
CATELAIN, professeur au collège de La Fère (1909).
CHAMEAU, receveur des postes et télégraphes, à Tergnier (Aisne) (1910).
CHARPENTIER, 46, rue Lesage, à Reims (1912),
CHMIELEWSKA, professeur au collège de jeunes filles, à Laon (1912)
CLAIREMBAUX (l'abbé), curé-doyen de Montcornet (Aisne) (1907).

Digitized by Google

MM.

CONTENEAU (le docteur), 3, rue de Bruxelles, à Paris (1898).
COTTIGNIES, au château de Nouvion-le-Vineux, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1912).
CROQUET (le docteur), à Tergnier (Aisne) (1910).
DEFENTE, directeur de l'hospice départemental de Montreuil-sous-Laon, à Laon (1910).
DEJENTE, instituteur à Fresnes-sous-Coucy, par Coucy-le-Château (Aisne) (1906).
DELABARRE (Mlle), professeur à l'école normale d'institutrices de l'Aisne, à Laon (1911).
DELAMÉ, maire de Bosmont, par Tavaux-Pontséricourt (Aisne) (1907).
DELLAC (Mlle), directrice du collège de jeunes filles, à Laon (1911).
DÉMARET (le chanoine), archiprêtre de Saint-Quentin (Aisne) (1903).
DEROCQUIGNY, 3, rue de Milan, à Paris (1911).
DREYFUS (Mlle), directrice du collège de jeunes filles, à La Fère (Aisne) (1913).
DUFLOT (Edmond), à Guise (Aisne) (1910).
ERSU (Mme Henri d'), à Chamouille, par Colligis (Aisne) (1911).
FAURE (Gaston), à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, par Saint-Gobain (Aisne), et 2, avenue Alphand, à Paris (1909).
FAURE (Mme), mêmes adresses (1909).
FÉLIX DE SAINT-JEAN, inspecteur des chemins de fer de l'État, 7, rue de Naples, à Paris (1912).
FUCHET DE LA CALVINIÈRE (Georges), à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1912).
FUCHET DE LA CALVINIÈRE (Mme Georges), même adresse (1912).
FUSY, inspecteur primaire, rue Saint-Martin, à Laon (1909).
GANAULT, député, conseiller général de l'Aisne, à Montcornet (Aisne) (1909).
GAUDION, ancien conseiller général de l'Aisne, à Œuilly, par Bourg-et-Comin (Aisne) (1909).
GOBERT, rue Vinchon, à Laon (1906).
HARDUIN DE GROSVILLE, au château de Grosville, par Rivière (Pas-de-Calais) (1899).
HAUSSERAY, commissaire-priseur, à Laon (1912).
HENNEZEL D'ORMOIS (Mme la comtesse de), à Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).
HENNEZEL D'ORMOIS (Mme la vicomtesse Jehan de), au château de

Digitized by Google

MM.

Bourguignon-sous-Montbavin, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1911).

Hennezel d'Ormois (Mme la baronne Léon de), au château de Chavailles, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).

Hennezel d'Ormois (Mme la vicomtesse Paul de), à Vorges, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).

Henriet (Mme), au lycée de Laon (1912).

Hirsch, professeur au lycée de Laon (1912).

Huet, pharmacien, à Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1912).

Jadart, conservateur de la bibliothèque de la ville de Reims, 15, rue du Couchant, à Reims (1880).

Jouvenet, proviseur du lycée de Laon (1912).

Labouret (Henri), juge de paix à Haubourdin (Nord) (1903).

Laminière (René de), ingénieur, à Colligis (Aisne) (1907).

Lefèvre (l'abbé), curé d'Ardon-sous-Laon (Aisne) (1903).

Lefèvre (Mme Léon), à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).

Legrand (Gaëtan), avocat, conseiller général de l'Aisne, à Laon (1903).

L'Eleu (Mme André), à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne), et 31, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe) (1912).

Lelouvier (Mlle), professeur à l'école normale d'institutrices de l'Aisne, à Laon (1911).

Lemperreur, archiviste de l'Aveyron, à Rodez (Aveyron) (1881).

Lenain (Mme Edmond), rue des Casernes, à Laon (1911).

Lepinois, à Montcornet (Aisne) (1905).

Letombe (l'abbé), curé de Martigny-Courpierre, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne) (1911).

Letombe (Albert), à Prémontré (Aisne) (1912).

Ligue de l'Enseignement de La Fère, à La Fère (1912).

Linage (le lieutenant de), à Bourguignon-sous-Montbavin, par Mons-en-Laonnois (Aisne), et 5, rue des Clercs, à Romans (Drôme) (1907).

Lorière (René de), à Presles-et-Thierny, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne), et 11, rue Henri IV, à Nantes (Loire-Inférieure) (1911).

Macon (le docteur), rue des Casernes, à Laon (1912).

Mangard (le commandant), à Coucy-le-Château (Aisne) (1911).

Digitized by Google

MM.

MARCÉ (Mme la baronne de), au château de Lizy, par Anizy-le-Château (Aisne), et 184, boulevard Haussmann, à Paris (1912).
MENNESSON, président honoraire du tribunal civil d'Oran, à Mézières (Ardennes) (1912).
MICHAUX (A.), conseiller municipal, à Laon (1912).
MIGRENNE, à Guise (Aisne) (1912).
MONTESQUIOU-FEZENZAC (le comte Henri de), au château de Longpont (Aisne), et 107, rue de la Pompe, à Paris (1904).
MORIN (Mme), à Nouvion-et-Châtillon (Aisne) (1913).
MOUFLARD (Mlle), inspectrice départementale des écoles maternelles, rue Devisme, à Laon (1913).
MUSSAN (de), officier d'administration, avenue de Beaumont, quartier des Ormeaux, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) (1910).
PÉTROT, notaire honoraire, à Vincy-Reuil-et-Magny (Aisne) (1911).
PINEAU, licencié en droit, 58, avenue de Clichy, à Paris (1910).
POISSONNIER (l'abbé), curé-doyen de Crécy-sur-Serre (Aisne) (1910).
POLI (le capitaine), rédacteur au *Journal de l'Aisne*, rue Vinchon, à Laon (1905).
PRUDHOMME (Mme Maurice), 54, rue Vinchon, à Laon (1912).
RAOULT (le capitaine), du 45e régiment d'infanterie, rampe Saint-Marcel, à Laon (1912).
RAVAUD, pharmacien, 11, rue du Cadran-Saint-Pierre, à Reims (1905).
RÉMOND (Mme), rue des Chenizelles, à Laon (1912).
RENART (l'abbé), curé de Chevregny, par Urcel (Aisne) (1912).
RENSON d'HERCULAIS (Mme la comtesse), au château de Bois-Roger, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1911).
RIOMET, instituteur, à Passy-sur-Marne, par Jaulgonne (Aisne) (1891).
ROCQUET (l'abbé), curé de Saint-Marcel, à Laon (1911).
ROUX (Mlle), professeur au collège de jeunes filles, rue Saint-Martin, à Laon (1909).
ROY (Hippolyte), publiciste, 163, rue de Toul, à Nancy (1912).
SAINT-PREUX (de), maire de Bourguignon-sous-Montbavin, par Mons-en-Laonnois (Aisne) (1911).
SARS (Mlle de), à Nouvion-le-Vineux, par Bruyères-et-Montbérault (Aisne), et 2, rue Nicolas-Charlet, à Paris (1912).
TAINE (l'abbé), 16, rue Rambuteau, à Paris (1905).
TÉTART (l'abbé), curé-doyen de Mons-en-Laonnois (Aisne) (1911).

Digitized by Google

MM.

TOLMER (Mme), 33, rue Demours, à Paris (1902).
TOUR DU PIN (le marquis de la), au château d'Arrancy, par Festieux (Aisne) (1890).
TOUR DU PIN (le comte de la), au château de Bosmont, par Tavaux-Pontséricourt (Aisne), et 39, rue Copernic, à Paris (1909).
TRÉTAIGNE (Mme la baronne Michel de), au château de Festieux (Aisne), et 12, rue de Condé, à Paris (1912).
TURQUIN (l'abbé), curé-doyen d'Anizy-le-Château (Aisne) (1911).
VALLÉE, ancien député, préfet honoraire, conseiller général du Pas-de-Calais, à Saint-Georges-les-Hesdin (Pas-de-Calais) (1911).
WASLET, professeur au lycée, escalier de la Gare, à Laon (1912).

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 4 Novembre 1911

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La Société Académique s'est réunie le samedi 4 novembre 1911, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mme de CAMPEAU, Mlle DOSSER, Mme H. d'ERSU, la Vtesse de HENNEZEL, Mlle LELOUVIER, Mme H. RILLART de VERNEUIL ; MM. BLACK, BRISMONTIER, de CAMPEAU, CATELAIN, le Dr CROQUET, DELVINCOURT, DUCHÉNOIS, H. d'ERSU, GLINEL, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le Vte J. de HENNEZEL, le Vte P. de HENNEZEL, LEGRAND, l'abbé LETOMBE, LION, G. MARQUISET, PRUDHOMME, le Cte RENSON d'HERCULAIS, de SAINT-PREUX, le Cte Maxime de SARS, le Bon de TRÉTAIGNE et H. RILLART de VERNEUIL. — Étaient représentés : MM. BRAIBANT, de BRICHE, CASSE, CHERRIER, ERMANT, de FLORIVAL, FORZY, FRÉMONT, GUÉDET, LENAIN, LOISEAU, de MARCÉ, PÉRINNE, PILLE, ROUSSEAU, SARTIAUX et SERVANT. — S'étaient excusés : Mlle ROUX ; MM. LEPINOIS et WESTERCAMP.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité :

Président : M. BROCHE.

Vice-Président : M. CASSE.

Secrétaire général : M. WESTERCAMP.

Trésorier : M. PRUDHOMME.

Secrétaire des séances : Vte J. de HENNEZEL.

Archiviste-bibliothécaire : M. G. MARQUISET.

M. le PRÉSIDENT présente la candidature de Mlle Dellac, directrice du collège de jeunes filles de Laon, comme membre correspondant. Mlle Dellac est élue à l'unanimité.

M. HENNEQUIN distribue à tous les membres présents son bel ouvrage sur *La formation du département de l'Aisne*, publié sous les auspices de la Société Académique.

M. J. de HENNEZEL donne ensuite communication d'un recueil épigraphique sur le canton d'Anizy qu'il a dressé en collaboration avec M. de Sars. Ce travail est la première partie d'un recueil très

Digitized by Google

important qui comprendra tout le pays Laonnois, c'est-à-dire l'arrondissement de Laon, canton par canton.

M. de Hennezel annonce ensuite qu'une de ses cousines, Mme William Bertheault, demeurant à Paris, offre à la Société les papiers de famille et la correspondance de son grand-père, le capitaine du génie Ponssin, né à Laon et tué glorieusement en 1810, au siège de Tortôse (Espagne). Cette correspondance contient de curieux détails sur les campagnes de Napoléon en Italie, en Hollande, en Autriche et en Espagne, et d'intéressants souvenirs touchant la société laonnoise de cette époque. Mme Bertheault met à la disposition de la Société Académique une somme de mille francs destinée à la publication de cette correspondance qui formera un volume spécial offert aux membres de la Société en sus du bulletin annuel. Des remerciements sont votés à la généreuse donatrice.

M. Delvincourt fait part à l'assistance de la découverte faite à Presles-et-Boves (canton de Braine), à 400 mètres de la rivière d'Aisne, d'objets préhistoriques qu'il vient d'identifier et de placer dans sa collection. Ces objets sont : 1° dix coups de poings type Chelléen (dont deux du type Acheuléen) associés à des ossements de grand ours, des défenses d'éléphants antiques, dont l'une mesure 2m80 de longueur sur 0m60 de circonférence dans sa partie moyenne et ne pèse pas moins de 90 kilogrammes ; 2° deux grands grattoirs du type Moustérien associés à des dents de mammouth et à de nombreux ossements de cheval ; 3° un grand nombre de tragos ayant formé des colliers.

En l'absence de l'auteur, un résumé est donné par M. Broche d'une étude de M. le commandant Mangard sur les origines des fortifications de Coucy-le-Château. Certaines de leurs parties paraîtraient être, d'après M. Mangard, de construction romaine, notamment les fondations d'une tour englobée dans sa propriété, située près de la porte de Laon.

Dans une spirituelle communication, M. l'abbé Letombe se plaint des changements apportés par l'administration aux noms de certaines localités de la région, au mépris des traditions et de la logique : ici, c'est l'orthographe qui est altérée ; là, c'est le nom qui est transformé. Pourquoi *Martigny-en-Laonnois* est-il devenu *Martigny-Courpierre* ? Pourquoi écrit-on et prononce-t-on *Monthenault*, quand l'orthographe ancienne est *Mont-Hénault*, que les vieux paysans du lieu prononcent encore ainsi ? De même, on imprime et on entend quelquefois le *Laonnais* pour le *Laonnois*, etc. M. l'abbé Letombe voudrait que la Société Académique émît un vœu en faveur

Digitized by Google

de la conservation de l'orthographe et de la prononciation anciennes des noms de lieux dans le département de l'Aisne.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Vte Jehan de HENNEZEL. — *Le Président*, Lucien BROCHE.

Séance du 20 Décembre 1911.

La Société Académique s'est réunie le mercredi 20 décembre 1911, à 3 h. 1/2, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mlles BOULAY et DELLAC ; Mmes de CAMPEAU, H. d'ERSU, la Vtesse de HENNEZEL et H. RILLART de VERNEUIL ; MM. BLACK, de CAMPEAU, DELVINCOURT, H. d'ERSU, GILBERT, HENNEQUIN, le Vte Jehan de HENNEZEL, le Bon Léon de HENNEZEL, le Vte Paul de HENNEZEL, HILAIRE, LEGRAND, G. MARQUISET, PRUDHOMME, le Cte RENSON d'HERCULAIS, le Cte Maxime de SARS et WESTERCAMP. — Étaient représentés ou excusés : Mlles DOSSER et ROUX ; MM. le Cte de BRICHE, CASSE, CHERRIER, ERMANT, de FLORIVAL, FORZY, GLINEL, HARDUIN de GROSVILLE, A. de HÉDOUVILLE, L'ELEU, LION, le Ct MANGARD, PÉRINNE, PILLE, SARTIAUX, SERVANT, le Bon de Trétaigne et H. RILLART de VERNEUIL.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. PRUDHOMME, trésorier, présente le compte rendu financier de l'année 1911, qui est approuvé à l'unanimité.

Un nouveau crédit de 300 francs est voté au budget de 1912 comme subvention aux frais d'impression du travail de M. Hennequin sur la formation du département de l'Aisne. Il est entendu qu'un exemplaire de ce travail sera offert à chacun des membres de la Société, mais que celle-ci se désintéressera de la vente des autres volumes. Elle prie seulement M. Hennequin d'ajouter six exemplaires en sus pour être déposés à la bibliothèque de la Société.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, on vote sur l'admission de nouveaux membres. Sont élus à l'unanimité : membre titulaire : M. le Cte de BERTIER DE SAUVIGNY, au château de Cœuvres ; — membres correspondants : Mmes la Ctesse de HENNEZEL, de Bruyères, la Vtesse J. de HENNEZEL, de Bourguignon, la Bonne Léon de HENNEZEL, de Chavailles, Edmond

Digitized by Google

Lenain, la Ctesse Renson d'Herculais ; MM. Blanpied, greffier en chef du Tribunal civil de Laon, l'abbé Rocquet, curé de Saint-Marcel de Laon, et M. Sarras-Bournet, chef de cabinet du préfet de l'Aisne ; le Bon Jean de Trétaigne, au château de Festieux, et M. Vallée, ancien député, conseiller général du Pas-de-Calais, demeurant à Hesdin (Pas-de-Calais).

L'ordre du jour appelle une communication de M. Hennequin sur un tableau du musée de Soissons intitulé : *Vue du château de Clermont-en-Beauvoisis dessinée sur les lieux en 1793 par Carrier-Belleuse de Soissons lorsqu'il y étoit renfermé avec cent autres habitans du Soissonnais sous la tyrannie de Robespierre.*

Les noms des détenus (34 Laonnois et 57 Soissonnais) sont inscrits sur deux colonnes de chaque côté de cette peinture. M. Hennequin fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à publier dans le *Bulletin* ce curieux document de l'époque révolutionnaire, en l'acccompagnant d'une identification exacte des personnages cités. Ce travail, qui demande d'assez longues recherches, pourrait être tenté par l'un de nos confrères.

M. Legrand présente l'analyse d'une étude récemment parue dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (année 1910, t. LXXI) sur *Le droit d'appel dénommé « appel volage » et « appel frivole »*. Cette ancienne coutume était surtout en usage dans le pays laonnois et l'auteur, M. Maurice Jusselin, cite à l'appui de son travail un grand nombre de documents concernant des localités de notre région.

M. J. de Hennezel donne lecture d'une amusante lettre, datée de Laon, dans laquelle le préfet Méchin raconte à M. de Reuilly, sous-préfet de Soissons, les journées du carnaval à Laon, en 1807. M. de Hennezel accompagne cette communication de notes biographiques sur le baron Méchin, préfet et député de l'Aisne de 1804 à 1839.

M. Broche termine l'ordre du jour par une communication très documentée sur d'anciennes reliques du « Lait de la Vierge » conservées jadis à la cathédrale de Laon.

M. J. de Hennezel signale à ses confrères un chapitre bien curieux des *Souvenirs* de M. Ernest Lavisse publiés dans les derniers numéros de la *Revue de Paris*. L'auteur, en se remémorant son enfance au Collège de Laon, écrit quelques pages charmantes sur notre ville et sur sa vieille cathédrale.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Digitized by Google

Séance du 31 Janvier 1912.

La Société s'est réunie le 31 janvier 1912, à 4 heures, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : Mlle Boulay ; Mmes la Ctesse de Hennezel, la Vtesse P. de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel ; MM. Bazin, Black, le Cte de Briche, Duchénois, Duflot, Gilbert, A. de Hédouville, Hennequin, le Vte J. de Hennezel, le Bon Léon de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, Hilaire, Legrand, Lion, Prudhomme et Vestercamp. — S'étaient excusés : Mlles Dosser et Roux ; MM. H. d'Ersu, Harduin de Grosville, Périnne, le Bon de Trétaigne, Vallée, H. Rillart de Verneuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les candidatures de M. le Bon Henri de Pierrebourg, au château de Vendresse, comme membre titulaire, et de MM. Pol Baudet, à Crécy-sur-Serre, l'abbé Boileau, curé de Mont-Notre-Dame, Mennesson, président honoraire du tribunal civil d'Oran, à Mézières, le docteur Macon, à Laon, comme membres correspondants. Ces candidats sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle une communication de M. Legrand sur un peintre du xve siècle, Enguerrand Charonton, Charton, Carton ou Quarton, qui était originaire du diocèse de Laon. Ce peintre est l'auteur du *Triomphe de la Vierge,* tableau daté de 1453, qui se trouve à l'hospice de Villeneuve-les-Avignon. M. Legrand en donnant une très intéressante description de cette peinture, l'une des plus remarquables de l'art primitif français, explique comment ce tableau, longtemps attribué au roi René, fut reconnu pour l'œuvre d'un Laonnois. Cette identification date d'une vingtaine d'années seulement : elle est due à M. l'abbé Requin. Ce savant érudit d'Avignon découvrit dans les minutes d'un notaire de cette ville un contrat passé entre l'artiste et Jean de Montagnac, le prêtre qui commandait la peinture. Cet acte comprend une minutieuse description de l'œuvre, et l'auteur, Charonton, y est mentionné comme « originaire du diocèse de Laon. »

Plusieurs membres de la Société demandent que l'étude de M. Legrand soit publiée dans le *Bulletin*, accompagnée d'une reproduction du tableau, afin de fixer le souvenir de cet artiste laonnois, inconnu jusqu'à ce jour.

M. de Hennezel donne communication de plusieurs souvenirs personnels du maréchal Sérurier et d'une notice sur sa famille.

Digitized by Google

A propos d'une brochure récemment parue sur la famille des graveurs Duflos (*Les Duflos, notes sur ces artistes et leur famille, par Gaston Duflos de Saint-Amand, in-8°. Plon et Nourrit, Paris, 1906*), M. Westercamp fait une intéressante causerie sur ces artistes laonnois et rappelle l'étude d'Ed. Fleury sur *Claude Duflos et son œuvre*, parue dans le bulletin de la Société, il y a vingt ans.

M. J. de Hennezel fait remarquer que l'auteur de la brochure analysée par M. Westercamp passe complètement sous silence la branche des Duflos fixée à Laon au XVII^e siècle. Malgré une légère variante dans l'orthographe du nom, ces Duflot, dont les membres furent magistrats et bourgeois de Laon, se rattachent aux Duflos de Coucy. La mère de Champfleury appartenait à cette famille.

M. Westercamp parle ensuite de la découverte faite ces temps derniers à la Cathédrale du caveau du cardinal de Rochechouart, évêque de Laon. Ce caveau a été mis au jour par suite des travaux d'érection du maître-autel offert par M^me Milon de Martigny. M. Westercamp rend compte de la visite qu'il a faite de ce monument et présente la copie d'inscriptions de l'époque révolutionnaire qu'il y a relevées.

M. Emile Bazin fait don aux membres présents de sa récente plaquette *Le centenaire de la fabrication du sucre*, dans laquelle il fait un intéressant historique de la principale industrie du Laonnois.

M. J. de Hennezel signale quelques jolies pages de la *Revue hebdomadaire* du 23 décembre 1911 concernant un Laonnois qui eut son heure d'actualité en 1814. Cet article, intitulé *Le Pékin de l'Empereur*, raconte comment M. de Belly de Bussy, maire de Beaurieux, fut amené à guider Napoléon pendant la bataille de Craonne et à suivre ensuite l'Empereur jusqu'à Waterloo. Cette notice, due à M. Frédéric Barbey, est rédigée à l'aide des notes manuscrites de M. de Bussy, conservées chez ses descendants au château de Beaurieux.

La séance est levée à 6 h. 45.

Le Secrétaire,
V^te Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Digitized by Google

Séance du 17 Février 1912.

La Société Académique s'est réunie le samedi 17 février 1912, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Etaient présents : MMmes André REGNAULT, la Ctesse de HENNEZEL, la Vtesse J. de HENNEZEL, la Ctesse RENSON D'HERCULAIS ; Mlles DELLAC, LELOUVIER et ROUX ; MM. AMADE, BARBIER, BLACK, BRISMONTIER, le Dr CROQUET, DELVINCOURT, DUCHÉNOIS, GILBERT, GLINEL, HENNEQUIN, Vte J. de HENNEZEL, Bon L. de HENNEZEL, l'abbé LETOMBE, LION, PRUDHOMME, le Cte RENSON D'HERCULAIS et WESTERCAMP. — S'étaient excusés : M. CHERRIER, M. et Mme H. ERSU, MM. HARDUIN DE GROSVILLE, PÉRINNE et VALLÉE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT présente les candidatures de Mme André REGNAULT, comme membre titulaire, et de Mmes Albert BRÉVAL, la Ctesse de BRICHE, la Bonne de TRÉTAIGNE et de M. CANOT, comme membres correspondants. Ces candidats sont élus à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT fait part de l'invitation que M. le maire de Laon l'a prié de transmettre aux membres de la Société pour la réunion qui doit avoir lieu le lundi 19 février, à l'Hôtel de ville, en vue de la constitution d'un « Comité d'initiative » ayant pour but de mettre en valeur et de mieux faire connaître aux touristes les beautés de notre ville et de ses environs. Au cours de cette réunion, notre confrère M. Legrand doit faire une conférence sur la ville de Laon et ses curiosités.

L'ordre du jour appelle une intéressante communication de M. PRUDHOMME sur le trésor gallo-romain découvert à Chaourse en 1883, et qui a fait l'objet à cette époque d'une savante étude de MM. Thédenat et Héron de Villefosse. M. PRUDHOMME présente à l'appui de sa communication des photographies reproduisant les plus belles pièces de ce trésor.

M. J. de HENNEZEL met sous les yeux de ses confrères quelques-une des gravures les plus caractéristiques de l'œuvre des trois graveurs Duflos : « La Cuisinière », gravure de Claude Duflos père, d'après un tableau de P.-L. Duménil ; un portrait de Sébastien Le Clerc, également gravé par Duflos père ; un portrait de l'artiste lui-même, gravé par son fils ; enfin, un portrait de Louis XVI en costume de sacre, colorié à la main et rehaussé d'or, œuvre de Pierre Duflos le jeune.

M. DELVINCOURT annonce la découverte qu'il vient de faire à

Digitized by Google

Chéry-les-Pouilly, au lieudit « Les Enfers », d'une nécropole gauloise à incinération, qui occupe une superficie d'environ 25 hectares. M. DELVINCOURT espère pouvoir entreprendre prochainement des fouilles en ces lieux.

M. BROCHE donne lecture d'une notice relative à *La Captivité à Soissons, en 1807, du prince Auguste de Prusse*, d'après les papiers du cabinet du préfet de l'Aisne, le baron Méchin, et un dossier de haute police conservé aux Archives Nationales à Paris.

Communication est donnée ensuite d'un travail de M. de SARS sur *Un Laonnois guillotiné avec les Vierges de Verdun*, d'après les papiers du Tribunal révolutionnaire de Paris.

La séance est levée à 5 h. 3/4.

Le Secrétaire,
Vte J. de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 26 Mars 1912.

La Société Académique s'est réunie le mardi 26 mars 1912, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mmes Albert BRÉVAL, la Ctesse de HENNEZEL, la Vtesse P. de HENNEZEL ; Melles LELOUVIER et ROUX ; MM. BARBIER, BLACK, BLANPIED, CATELAIN, CASSE, le Dr CROQUET, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le Vte J. de HENNEZEL, le Bon L. de HENNEZEL, le Vte P. de HENNEZEL, l'abbé LETOMBE, LION, G. MARQUISET, PRUDHOMME, QUERLEUX et WESTERCAMP. — S'étaient excusés : M. CHERRIER et M. et Mme d'ERSU.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT présente les candidatures de : Mme PICOU-HERMENT, de Chaillevois, comme membre titulaire ; M. HUET, pharmacien, et M. l'abbé RENART, curé de Chevregny, comme membres correspondants. Ces candidats sont élus à l'unanimité.

M. PRUDHOMME donne communication d'une notice historique et archéologique sur *le Tortoir*, ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois.

M. le capitaine de FOSSA, dans une causerie pleine de charme, complète le travail de M. Prudhomme. Ayant jadis étudié le château de Vincennes, il s'est intéressé au Tortoir parce que l'architecture

Digitized by Google

de ces deux édifices comporte certaines analogies qui permettent de placer avec précision la construction du Tortoir entre 1364 et 1374.

Viollet-le-Duc le considérait comme une maladrerie, mais M. de Fossa démontre que cette opinion est inacceptable et termine sa causerie en faisant connaître que M. de Kerpédron, le nouveau propriétaire du Tortoir, se propose d'entreprendre la restauration de cet édifice d'après les indications de M. Lefèvre-Pontalis.

M. J. de Hennezel lit une notice biographique sur *Le général Pille*, né et mort à Soissons (1749-1828).

M. Broche entretient ensuite la Société d'un cartulaire de l'ancien Chapitre de la Cathédrale de Laon. Ce cartulaire fut dressé, vers 1240, par Jacques de Troyes, chanoine de Laon, qui devient plus tard pape sous le nom d'Urbain IV. M. Broche a rédigé l'analyse de tous les actes, au nombre de mille environ, transcrits dans ce registre et qui sont très précieux pour l'histoire du Laonnois au moyen âge. La Société décide de faire paraître ce travail important dans son *Bulletin*.

M. l'abbé Letombe donne lecture de fragments des mémoires manuscrits d'un vieux soldat de l'empire, nommé Varlet, originaire d'Anizy et qui mourut à Chevregny. Il serait intéressant d'extraire de ces mémoires les détails les plus curieux au point de vue historique, en les accompagnant d'une courte biographie de l'auteur.

Tous les membres présents reçoivent alors la *Table générale des bulletins de la Société* (1848 à 1909) dressée par M. Prudhomme.

La Société est très reconnaissante à M. Prudhomme du labeur qu'il a si patiemment mené à bonne fin.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 2 Mai 1912.

La Société Académique s'est réunie le jeudi 2 mai 1912, à 4 h. 30, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : Mlles Boulay, Chmielewska, Dellac et Félix ; Mmes H. d'Ersu, la Ctesse de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel, la

Digitized by Google

Bonne L. de Hennezel, la Vtesse P. de Hennezel, la Ctesse Renson d'Herculais ; MM. Amade, Black, Barbier, Blanpied, Casse, Duchénois, H. d'Ersu, Glinel, A. de Hédouville, le Vte J. de Hennezel, le Bon L. de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, Lepinois, l'abbé Letombe, Lion, G. Marquiset, Prudhomme, le Cte Renson d'Herculais et Wattebot. — S'étaient excusés : Mlle Roux ; MM. Harduin de Grosville, Hennequin, Huet, Périnne, l'abbé Renart, de Saint-Preux et Westercamp.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les candidatures de M. Fagneux, avocat à Laon, et du baron Léon de Hennezel, comme membres titulaires, et, comme membres correspondants, de Mlles Chmielewska et Félix, professeurs au collège de jeunes filles de Laon ; de Mme Rémond, à Laon ; de M. Jouvenet, proviseur du lycée de Laon, et de M. Albert Letombe, fils du receveur-économe de l'asile de Prémontré. Ces candidats sont élus à l'unanimité.

Après la distribution du tome XXXIV du *Bulletin*, M. Prudhomme appelle l'attention de ses confrères sur l'encombrement de la bibliothèque et sur l'impossibilité où va se trouver la Société de donner place aux publications qui lui parviennent journellement. Le bureau est autorisé à procéder à l'aliénation des volumes inutiles ou étrangers au but de la Société.

M. le Président propose ensuite un projet d'excursion, pour la première quinzaine de juin, au château et au bourg de Fère-en-Tardenois, sous la conduite de M. Moreau-Nélaton. Ce projet est approuvé, et l'on fixe au jeudi 20 ou 27 juin cette journée d'excursion.

La parole est donnée à M. le Vte P. de Hennezel pour la lecture d'un curieux mémoire sur *L'invasion des cosaques à Vorges en 1814*.

M. Prudhomme fait ensuite une intéressante communication sur *Les chasses royales en forêts de Villers-Cottetêts et de Coucy-le-Château au XVIIe siècle*. Ces curieux renseignements sont tirés du traité de vénerie de du Fouilloux, l'un des premiers ouvrages de chasse imprimés en France, et du volume de Robert de Salnove, intitulé « La vénerie royale », qui parut en 1655.

A propos d'un cadran solaire du XVIIe siècle appartenant à M. Prudhomme et découvert récemment en Thiérache, M. Barbier poursuit son étude sur les cadrans solaires du Laonnois des XVIe et XVIIe siècles, accompagnée de nombreuses et intéressantes reproductions.

M. J. de Hennezel signale l'apparition d'un ouvrage qui contient

Digitized by Google

quelques pages intéressantes pour l'histoire laonnoise : *Delphine de Sabran, marquise de Custine (1770-1826)*, par MM. Gaston Maugras et le comte P. de Croze-Lemercier (Paris, Plon-Nourrit, in-8°). L'héroïne de cette étude charmante était la nièce de Mgr de Sabran, le dernier évêque de Laon. Son mariage avec le jeune Custine eut lieu au château d'Anizy, à la veille de la Révolution, et fut béni par l'évêque. On trouve dans ce volume le récit de la curieuse fête pastorale qui eut lieu à cette occasion dans le parc du château épiscopal.

M. Lepinois exprime le désir que les réunions de la Société aient lieu parfois à une heure moins tardive de l'après-midi, afin de donner aux membres éloignés de Laon la possibilité d'assister plus fréquemment aux réunions.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président.
Lucien BROCHE.

Séance du 30 Mai 1912.

La Société Académique s'est réunie le 30 mai 1912, à 3 heures, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : Mmes de Campeau, la Ctesse de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel, la Bonne L. de Hennezel, André Regnault, Rémond, la Ctesse Renson d'Herculais, Mlle Boulay ; MM. Amade, Blanpied, de Campeau, le Dr Croquet, Duchénois, H. d'Ersu, Gilbert, Glinel, Hennequin, le Vte J. de Hennezel, le Bon L. de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, Lepinois, l'abbé Letombe, Albert Letombe, de Lorière, le Ct Mangard, Prudhomme, le Cte Renson d'Herculais, Westercamp. — S'étaient excusés : Mlles Chmielewska et Roux ; Mmes H. d'Ersu, la Bonne de Trétaigne ; MM. Black, Cherrier, Cointe, Delvincourt, Ermant, A. de Hédouville, Périnne et le Bon de Trétaigne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé à l'admission, qui a lieu à l'unanimité, de S.A.S. le Prince de Monaco, au château de Marchais, comme membre titulaire ; de M. Chameau, receveur des postes et télégraphes à Tergnier, Hausseray, commissaire-priseur à Laon, et Michaux, conseiller municipal à Laon, comme membres correspondants.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT présente une rectification de M. Félix Brun, archiviste au Ministère de la Guerre, au sujet du récent travail de M. de Sars sur *Jeanne d'Arc en Laonnois*. Dans cette étude, M. de Sars semble compter M. Brun au nombre des auteurs qui prétendent que la Pucelle est venue à Laon. Or, dès 1898, M. Brun a publié dans les numéros du 10 et du 13 avril de l'*Argus Soissonnais* un article très documenté sur cette question, où il démontrait précisément que Jeanne d'Arc n'avait pu venir dans notre ville. Acte est donné à M. Brun de cette rectification.

A propos de monnaies anciennes trouvées dans sa propriété de Coucy-le-Château, M. le Cᵗ MANGARD émet quelques opinions personnelles au sujet des fortifications de cette petite ville et de l'emplacement de la bataille de Soissons en 486. Une discussion s'engage entre M. MANGARD et M. BROCHE sur la date de la portion de l'enceinte de Coucy comprise dans la propriété du Commandant.

M. HENNEQUIN communique un lot de lettres et de poésies inédites, datant de la Restauration, qu'il a acquises récemment. Ces documents manuscrits se trouvaient dans les papiers du secrétaire de légation d'Augustin de Talleyrand, frère du baron de Talleyrand-Périgord, qui fut préfet de l'Aisne de 1820 à 1822. Au nombre de ces papiers, se trouvent une pièce de vers sur le fameux ministre Talleyrand et une autre poésie rappelant d'une façon très spirituelle le passage des Cosaques en Soissonnais. M. HENNEQUIN attribue ces vers à l'acteur Caland qui possédait une propriété à Courmelles.

M. GLINEL donne ensuite lecture de : 1° deux lettres inédites de Jean de Bry, datées de 1814 et 1833, adressées à M. Sohier, maire de Vervins et notaire de l'ancien conventionnel ; 2° d'une lettre inédite de la reine Marie-Amélie au prince de Joinville, datée de 1847 ; 3° d'une note sur le passage du roi Charles X à Laon, en 1827, et sur le bal donné à l'Hôtel-de-ville à cette occasion.

M. BROCHE donne alors quelques renseignements sur l'historique des bâtiments où ce bal eut lieu. Il fait passer quelques photographies représentant la chambre qu'occupa Charles X à la préfecture, et dont M. André Regnault, préfet de l'Aisne, a su reconstituer l'ameublement.

M. Albert Letombe ayant offert à M. le Président ses œuvres poétiques, Mᵐᵉ André REGNAULT veut bien donner lecture de quelques-uns de ces vers.

La parole est donnée à M. WESTERCAMP, qui signale dans le numéro de mars 1912 de la revue *Documents d'histoire* (tome III, n° 1), une longue et intéressante lettre de Camille Desmoulins datée de 1787.

Digitized by Google

Comme suite à la communication faite dans la dernière séance par M. Prudhomme sur les chasses royales en forêts de Villers-Cotterêts et de Coucy, M. J. de HENNEZEL présente un exemplaire du traité de vénerie de Jacques du Fouilloux. Cette édition, très rare, fait partie de la bibliothèque de M. A. de Hédouville.

Enfin M. BROCHE présente une sculpture du XVI^e siècle provenant de l'église de Fressancourt (canton de La Fère) et que M. le baron de Vivès, maire de cette commune, a bien voulu l'autoriser à déposer au musée de Laon. Le sujet de cette sculpture est « La Visitation ». Il offre un très réel intérêt iconographique en raison du réalisme avec lequel il a été traité.

La séance est levée à 5 h. 30.

Le Secrétaire,
V^te Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 19 Juin 1912

La Société Académique s'est réunie le mercredi 19 juin 1912, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : M^lles BLANC, BOULAY, CHMIELEWSKA, DELABARRE, FÉLIX, LELOUVIER et ROUX ; M^mes BRÉVAL, de CAMPEAU, H. d'ERSU, la C^tesse de HENNEZEL, la V^tesse J. de HENNEZEL, la B^onne L. de HENNEZEL, la V^tesse P. de HENNEZEL, HULOT, la C^tesse RENSON D'HERCULAIS ; MM. AUBINEAU, BAZIN, BLACK, de CAMPEAU, CASSE, CHAMEAU, le D^r CROQUET, DELVINCOURT, DUCHÉNOIS, H. d'ERSU, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le V^te J. de HENNEZEL, le B^on L. de HENNEZEL, le V^te P. de HENNEZEL, l'abbé LETOMBE, Albert LETOMBE, LEPINOIS, de LORIÈRE, PRUDHOMME, le C^te RENSON D'HERCULAIS, de SAINT-PREUX et WESTERCAMP. — S'étaient excusés : MM. AMADE, BLANPIED, ERMANT, GILBERT, GLINEL, le C^t MANGARD, PÉRINNE, SARTIAUX et VALLÉE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les candidatures, comme membres correspondants, de MM. Charles CHARPENTIER, Alfred MIGRENNE et WASLET, professeurs au lycée de Laon. M. Migrenne est l'auteur de différents travaux d'histoire locale, notamment d'un recueil d'éphé-

Digitized by Google

mérides du pays de Guise dont il offre un exemplaire à la Société. Ces candidats sont admis à l'unanimité.

M. Hippolyte Roy, originaire de l'Aisne, demeurant à Nancy, ayant publié récemment un volume de poésie, *Les Enluminures*, a bien voulu en offrir un exemplaire à M. le Président. Plusieurs pages de ce recueil doivent leur inspiration à des sites du Laonnois.

Comme suite à l'intéressante communication faite à la dernière séance par M. Glinel sur le passage de Charles X à Laon en 1827, M. Broche apporte de curieux détails sur les frais occasionnés par cette réception, d'après un dossier des Archives de l'Aisne.

M. le comte Renson d'Herculais donne ensuite une analyse très précise du livre sur *La Manœuvre de Laon en 1814*, que M. le capitaine Hulot, du 45e régiment d'infanterie, à Laon, vient de faire paraître à la librairie Chapelot, à Paris. Cet ouvrage, fruit de longues années de recherches, représente un travail considérable. Il complète très heureusement les livres d'Éd. Fleury et d'Henri Houssaye sur le même sujet. Ce volume est accompagné d'une série de 15 cartes, admirablement établies, qui permettent de suivre, heure par heure, toutes les phases des batailles de Craonne et de Laon.

M. Delvincourt donne ensuite la liste descriptive des divers objets de l'époque gallo-romaine et de l'époque franque qui ont été trouvés dans l'Oise, près de Condren. Ces objets (épées, lances, spatules, etc.) figurent aujourd'hui dans la collection du Dr Croquet et dans celles de M. Delvincourt et de M. Plessier, à Compiègne.

M. Chameau signale l'existence d'une « tombelle » à la limite des terroirs de Condren et de Viry-Noureuil. Il y aurait lieu, selon lui, de faire des fouilles en cet endroit. Le village de Condren est en effet réputé pour les nombreuses découvertes gallo-romaines qui ont été faites sur son territoire. Le Dr Croquet cite en particulier une stèle assez remarquable, en forme de colonne, qui fut trouvée dans un jardin, il y a quelques années.

Le Dr Croquet signale aussi l'existence d'un ouvrage très précieux pour l'histoire de Condren. C'est un manuscrit du XVIIIe siècle, dont l'auteur, Dom Labbé, eut à sa disposition de nombreuses chartes et des documents anciens qui ont aujourd'hui disparu. Une copie de ce manuscrit est actuellement entre les mains de M. l'abbé Poissonnier, curé-doyen de Crécy-sur-Serre.

En présentant deux curieuses gravures relatives au naufrage d'un pensionnat de jeunes filles dans l'Oise, entre La Fère et Beautor, en l'an XIII, M. J. de Hennezel donne un récit détaillé de ce tra-

Digitized by Google

gique accident, d'après le dossier officiel conservé aux Archives de l'Aisne.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 23 Juillet 1912

La Société Académique s'est réunie le mardi 23 juillet, à 4 h. 30, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mlles BOULAY et CHMIELEWSKA ; Mmes de CAMPEAU, H. d'ERSU, la Ctesse de HENNEZEL, la Bonne de MARCÉ ; MM. BLACK, BIVER, de CAMPEAU, CHAMEAU, l'abbé CLAIRAMBAUX, le Dr CROQUET, DELVINCOURT, L'ELEU, H. d'ERSU, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le Vte J. de HENNEZEL, LEGRAND, LEPINOIS, l'abbé LETOMBE, LION, le Bon Maurice de MARCÉ, PRUDHOMME, le Cte RENSON D'HERCULAIS, de SAINT-PREUX, le Bon Jean de TRÉTAIGNE et WESTERCAMP. — S'étaient excusés : MM. CASSE, GILBERT, le Bon et la Bonne L. de HENNEZEL, le Vte et la Vtesse P. de HENNEZEL, M. de LORIÈRE.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. le PRÉSIDENT présente : comme membres titulaires : M. André CODEVELLE, au château de Chevresis-Monceau, Me KLEIN, avoué à Laon ; M. LHERMITTE, à Coucy-le-Château ; M. Maurice PICQUET, pharmacien à Sissonne ; — comme membres correspondants : Mme Alfred Biver, à Saint-Gobain ; Mme la baronne Maurice de MARCÉ, au château de Lizy ; M. et Mme BIZET, à Coucy-le-Château, et Hippolyte ROY, à Nancy. Ces candidats sont admis à l'unanimité.

M. Maurice PICQUET est l'auteur d'une biographie du pharmacien Nachet, né à Laon en 1757. Cette plaquette, dont il offre un exemplaire à la Société, est intitulée : *Un enfant du Laonnois : le maître apothicaire Nachet* (*Louis-Isidore*) (*1757-1832*). (Paris, *Société d'études*, 28, rue de Seine, 1912). Elle se trouve précédée d'une étude sur les origines de l'École supérieure de pharmacie de Paris, dont Nachet fut un des professeurs les plus éminents.

M. le PRÉSIDENT fait passer sous les yeux de ses collègues un

Digitized by Google

exemplaire du récent et magnifique ouvrage de M. Moreau-Nélaton sur les anciennes compagnies d'archers. Ce volume, qui a pour titre : *Fleurs et bouquets. Étude sur le jeu d'arc dans l'arrondissement de Château-Thierry*, est édité à la librairie Champion dans le même format que les trois volumes sur l'*Histoire de Fère-en-Tardenois* publiés il y a quelques mois par le même auteur.

M. Moreau-Nélaton y étudie avec la même richesse de documentation et le même luxe d'illustrations artistiques l'histoire de ces compagnies ou « chevaleries » populaires, dont l'origine est fort ancienne ; le plus grand nombre d'entre elles ont survécu à la Révolution et subsistent encore aujourd'hui, très florissantes. L'ouvrage de M. Moreau-Nélaton est un véritable monument élevé à leur gloire toute locale, mais très populaire.

M. le Dr Croquet présente divers objets préhistoriques et gallo-romains faisant partie de sa collection et dont M. Delvincourt veut bien donner la description. Ce sont d'abord une lance et un fragment de boucle de ceinture en bronze de l'époque Larnaudienne, puis une série d'objets de l'époque romaine : deux épées, un fer de lance cruciforme, une grande hache, un couperet de sacrifice, trois cuillers, une sonnette, un sifflet de veilleur ou de pleureur en ivoire, une fibule aviforme, un petit bronze représentant un léopard. Tous ces objets, dont la conservation est remarquable, furent découverts à Condren, dans le lit de l'Oise, il y a quelques années.

La parole est donnée ensuite à M. Biver, archiviste paléographe, qui analyse rapidement l'histoire, érudite et consciencieuse, de l'abbaye de Saint-Martin de Laon qu'il a présentée récemment comme thèse à l'École des chartes.

Comme suite à sa communication de l'été dernier, M. L'Eleu poursuit la lecture de son travail sur le littérateur *Fromage de Longueville*. Il donne, dans cette séance, une analyse spirituelle et fine du fameux manuscrit des *Entretiens* qui causa une si grosse émotion à Laon lors de son apparition. On décide de reporter à une prochaine réunion la suite de la lecture de cette étude si attrayante.

M. Legrand fait remettre à chacun des membres présents un exemplaire du « Guide Bijou », que vient d'éditer le « Comité d'initiative de Laon et de la région ».

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Digitized by Google

Séance du 28 Août 1912.

La Société Académique s'est réunie le mercredi 28 août, à 3 h. 1/2, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : Mmes A. Bréval, de Campeau, la Ctesse de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel, la Vtesse P. de Hennezel, la Bne de Trétaigne ; MM. Black, de Campeau, Chameau, le Dr Croquet, L'Eleu, H. d'Ersu, A. de Hédouville, le Vte J. de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, G. Marquiset, Prudhomme, le Cte Renson d'Herculais, de Saint-Preux, le Bon Michel de Trétaigne et le Bon Jean de Trétaigne. — S'étaient excusés : Mmes d'Ersu et de Marcé ; MM. Amade, Biver, Cherrier, l'abbé Clairambaux, Codevelle, Delvincourt, Harduin de Grosville, Lepinois, Lion, le Bon de Marcé, Picquet, Hipp. Roy, Vallée et Westercamp.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les candidatures de M. Henri de Savignac, au château de Coucy-les-Eppes, comme membre titulaire ; du capitaine et de Mme Georges Fuchet de la Calvinière, comme membres correspondants. Ces candidats sont élus à l'unanimité.

M. Chameau communique quelques pièces de monnaie qui font partie de sa collection. Ces pièces, à l'effigie du roi François Ier, sont en parfait état de conservation. Elles furent découvertes à Condren.

L'orde du jour appelle la suite de la lecture du travail de M. l'Eleu sur *Fromage de Longueville.* Dans cette séance l'auteur termine l'analyse des « Entretiens » et retrace la vie des proches du jeune littérateur : c'est d'abord son père, le receveur des décimes du diocèse de Laon, qui mourut en laissant sa caisse en déficit de plusieurs centaines de mille livres ; puis sa sœur, Mme Beffroy, qui menait une existence joyeuse à Chevregny, vivant d'expédients et d'emprunts ; c'est la mère du cousin Jacques, du conventionnel Beffroy de Beauvoir et de la baronne de Cuzey, dont M. l'Eleu évoque l'enfance avec de piquants détails.

M. l'Eleu relate ensuite la fuite de Fromage de Longueville en Angleterre, après qu'il eût dilapidé les fonds du clergé de Laon. Réfugié à Londres, sans ressources, le malheureux auteur des « Entretiens » écrivit une longue lettre à l'abbé Athey, prieur de Saint-Martin de Laon, pour justifier sa conduite et solliciter un secours pressant du vénérable religieux. M. l'Eleu termine sa communication en donnant lecture de cette épître, extravagante et

Digitized by Google

cynique, qui fit longtemps partie du cabinet de Victorien Sardou. A la mort du dramaturge, cette lettre fut acquise avec un exemplaire manuscrit des « Entretiens » par un membre de la Société.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'à la demande de M. le Bon de Tretaigne, M. Gaëtan Legrand a bien voulu appeler l'attention du Conseil général, dans sa dernière séance, sur les pierres tombales de la Cathédrale et en demander le dépôt au futur musée lapidaire qui doit être installé dans l'ancien cloître du Chapitre. M. Ermant ayant appuyé cette requête, le Conseil a émis un vœu à ce sujet.

M. J. de HENNEZEL signale l'opportunité de cette détermination, car les travaux de restauration du dallage ont amené la disparition de plusieurs épitaphes qui présentaient un intérêt historique très réel, malgré leur mauvais état de conservation.

Il signale entr'autres la mutilation de la dalle tumulaire du capitaine Lalande et la disparition de celle de la famille Desmarets.

On sait qu'Eustache de Bimont, dit le capitaine Lalande, fut un des plus braves guerriers du temps de François Ier. Il fut tué d'un boulet au siège de Saint-Dizier, en 1544, et par sa vaillance sauva cette ville des mains des Espagnols. Son corps fut ramené à Laon, sa ville natale, et inhumé au milieu de la nef de la Cathédrale. Jusqu'à ces années dernières on pouvait y voir encore sa pierre tombale, presque entière. Lalande était représenté en costume de guerre. Une longue épitaphe et dix vers en caractères gothiques, reproduits par tous les historiens de Laon, de l'Eleu à l'abbé Bouxin, se lisaient sur cette dalle. Il n'en subsiste actuellement qu'un morceau de $0^{m}46$ de largeur, contenant six lignes de vers. Notons qu'au temps où disparaissait ainsi l'effigie de ce héros Laonnois, la ville de Saint-Dizier lui élevait une statue et recevait la croix de la Légion d'Honneur dans ses armes, en souvenir de cette défense héroïque.

Le fragment de la dalle de la famille Desmarets provenait de l'église des Cordeliers. Il était daté de 1587 et portait les doubles armoiries de Jehan des Marets, marchand à Laon, et de sa femme, Claudine Aubelin. Ces personnages étaient les aïeux directs du ministre d'État Nicolas des Marets, intendant des finances de Louis XIV, qui fut père du célèbre marquis de Maillebois, maréchal de France sous Louis XV.

M. J. de HENNEZEL émet donc le vœu que l'on sauve de la destruction non seulement toutes les pierres tombales qui ont une valeur archéologique à cause de leur ornementation, mais aussi toutes les dalles ou fragments de dalles tumulaires qui présentent

Digitized by Google

un intérêt incontestable pour l'érudition locale à cause des noms de personnages laonnois dont elles évoquent le souvenir.

M. J. de HENNEZEL fait part ensuite à ses confrères d'une note intéressante qu'il a reçue de M. Georges Tordeux, notaire à Corbeny. Dans son ouvrage intitulé *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* Ed. Fleury s'occupe (tome I, page 238) d'une tuile trouvée à Blanzy et portant en relief l'inscription INIVOI. C'était, d'après lui, le nom d'un potier qui s'appelait INIVOI et qui semble d'origine gauloise.

M. Tordeux donne une autre explication. Si on lit ce mot INIVOI à l'envers, c'est-à-dire en commençant par la droite, on obtient IOVINI ou JOVINI, génitif de *Jovinus*, personnage gallo-romain dont le tombeau figure, paraît-il, au musée de Reims. Dès lors, ne peut-on admettre que la tuile dont il s'agit servait de timbre-cachet à *Jovinus*, comme nos timbres actuels ? Le génitif Jovini indiquerait l'idée de possession : IOVINI DOMUS, par exemple, c'est-à-dire maison de *Jovinus*. Ainsi se comprendrait l'inscription à l'envers sur la tuile, mais à l'endroit sur l'objet sur lequel elle serait appliquée.

Après la lecture faite par M. J. de HENNEZEL, de l'amusante lettre écrite par Victor Hugo, en 1835, après son passage à Laon (1), la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 20 Septembre 1912

La Société Académique s'est réunie le vendredi 20 septembre, à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mmes la Ctesse d'ARAMON, de CAMPEAU, la Ctesse de HENNEZEL, la Vtesse J. de HENNEZEL, la Bonne L. de HENNEZEL et PICOU-HERMENT ; MM. le Cte d'ARAMON, BLACK, de CAMPEAU, CASSE, CATELAIN, CHAMEAU, le Dr CROQUET, DUCHÉNOIS, L'ELEU,

(1) Lettre de Victor Hugo à sa femme, datée de La Fère le 1er août. (*Œuvres inédites, France et Belgique,* p. 17. Paris, Hetzel, 1912).

Digitized by Google

H. d'Ersu, A. de Hédouville, le Vte J. de Hennezel, le Bon L. de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, l'abbé Letombe, Lion, Prudhomme, le Cte M. de Sars et de Saint-Preux. — S'étaient excusés : Mme H. d'Ersu ; MM. Amade, Picquet, Roy et Westercamp.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les candidatures de M. et de Mme de la Motte-Saint-Pierre, à Rozoy-sur-Serre, et de M. Jean de Briche, au château de Montaigu, comme membres titulaires ; du comte et de la comtesse Jacques d'Aramon, au château d'Anizy ; de Mme Andrée l'Eleu, à Presles-et-Thierny ; de Mlle de Sars, à Nouvion-le-Vineux, et de M. Félix de Saint-Jean, inspecteur des chemins de fer de l'État, à Paris, comme membres correspondants. Ces candidats sont élus à l'unanimité.

M. le Président annonce, avec regrets, les démissions de MM. Ermant et Glinel, comme membres de la Société, et celle de M. Westercamp, comme secrétaire général.

M. L'Eleu demande la parole pour signaler l'opportunité de photographier, avant qu'elles disparaissent ou se transforment, les curiosités architecturales qui subsistent du vieux Laon. Les publications illustrées qui ont paru jusqu'à présent ne concernent guère que les principaux monuments de la ville, mais que de jolis détails d'architecture ancienne échappent aux Laonnois et frappent d'admiration l'étranger qui visite notre ville ! Vieux porches aux frontons sculptés, du xve au xviiie siècle, lucarnes aux fines moulures dont la pierre s'effrite, façades de maisons datant de deux ou trois cents ans et restées presque intactes malgré les enseignes qui les déparent, vestiges des anciennes églises de Laon que l'on retrouve à grand peine dans l'enchevêtrement des constructions modernes : tous ces restes du vieux Laon, qui disparaissent chaque année, mériteraient d'être photographiés et recueillis dans un album comme bien d'autres villes en possèdent.

M. L'Eleu voudrait que ce recueil fût publié sous les auspices de la Société. Il pense que cette publication pourrait être éditée par souscriptions.

On décide de nommer une commission qui serait chargée d'étudier le projet de M. L'Eleu et d'examiner la façon pratique dont il pourrait être réalisé. Les membres désignés pour cet objet sont MM. Broche, J. de Hennezel, G. Marquiset et Prudhomme.

La parole est ensuite donnée au commandant de Fossa qui complète les renseignements qu'il a bien voulu donner dans une précédente réunion sur le Tortoir de Saint-Nicolas-aux-Bois.

Digitized by Google

Après avoir étudié les diverses significations du nom de Tortoir, M. de Fossa conclut que l'on doit entendre par là un pressoir à huile, traduction du mot latin *tortorium* ou *tordorium*.

Il donne ensuite lecture d'une notice historique sur ce domaine, destinée à accompagner une description des bâtiments faite par M. Lefèvre-Pontalis.

M. L'Eleu termine son étude sur *Fromage de Longueville*. Nous retrouvons l'auteur des « Entretiens » à Londres, incapable de gagner sa vie et bientôt plongé dans une profonde indigence. Il finit par être rapatrié en 1774 par Condorcet, qui l'héberge, le patronne à Paris et lui conseille de changer de nom. C'est de cette époque que date le nom de Longueville.

M. L'Eleu étudie les œuvres extravagantes que le malheureux littérateur fit paraître à ce moment-là.

En 1777, il ouvre, sur la place royale, une loge d'écrivain public. Une série de « Lettres à M. X... » qu'il publie lui acquièrent un certain renom par leur fantaisie bouffonne. L'année suivante, il transporte sa loge au Palais Royal, en face de l'Opéra. Puis Fromage disparaît subitement en 1781. On le recherche sans succès. Il s'était mis à parcourir le royaume, sous prétexte de trouver des souscripteurs à un ouvrage imaginaire : les *Annales du Citoyen*, mais en réalité pour escroquer encore quelques milliers de livres. Vieilli, usé par la débauche et tombé dans une misère noire, le malheureux met un terme à son existence aventureuse en se noyant dans la Vilaine, près de Vitré, le samedi de Pâques de l'année 1786. Son corps fut inhumé dans le petit cimetière de Châteaubourg.

Le travail de M. L'Eleu est vivement applaudi par l'assistance.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 11 Octobre 1912.

Assemblée générale annuelle.

La Société Académique s'est réunie le vendredi 11 octobre 1912, à 4 heures, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents ou représentés : Mmes la Ctesse de Hennezel,

Digitized by Google

PICOU-HERMENT et H. RILLART DE VERNEUIL ; MM. AMADE, AUBINEAU, BLACK, le Cte et le Vte de BRICHE, de CAMPEAU, CATELAIN, le Dr CROQUET, DELVINCOURT, H. d'ERSU, le Dr FRÉMONT, A. de HÉDOUVILLE, le Vte J. de HENNEZEL, le Bon L. de HENNEZEL, le Vte P. de HENNEZEL, KLEIN, l'abbé LETOMBE, LION, le Bon de MARCÉ, G. MARQUISET, PICQUET, Marcel PILLE, PRUDHOMME, de SAINT-PREUX, le Cte M. de SARS, SERVANT, SOUCHON et WESTERCAMP. — S'étaient excusés : Mme la Vtesse P. de HENNEZEL, Mlle SCHMIELEWSKA ; MM. BARBIER, CASSE, CHAMEAU, FAGNEUX, HENNEQUIN, le Ct MANGARD, le Cte RENSON D'HERCULAIS.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On procède au renouvellement du bureau. Les membres de l'ancien bureau sont réélus à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une voix.

Les fonctions de secrétaire général étant sans titulaire depuis la démission de M. WESTERCAMP, l'assemblée désigne à l'unanimité des suffrages M. HENNEQUIN, ancien sous-préfet de Soissons, le distingué auteur de l'important travail paru récemment sur la *Formation du département de l'Aisne*.

Le bureau de la Société est ainsi composé pour l'année 1912-1913 :

Président, M. BROCHE.
Vice-président, M. CASSE.
Secrétaire général, M. R. HENNEQUIN.
Secrétaire des séances, M. J. de HENNEZEL.
Trésorier, M. PRUDHOMME.
Archiviste bibliothécaire, M. G MARQUISET.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est lu et adopté, M. le PRÉSIDENT présente, avec M. J. de HENNEZEL, la candidature de Mme PRUDHOMME comme membre correspondant, dont l'élection a lieu à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT annonce la découverte faite à Coucy-le-Château par M. le Ct Mangard de diverses monnaies et insignes d'ordres de chevalerie qui feront l'objet d'une prochaine communication.

La parole est donnée à M. de SARS qui présente à la Société l'ouvrage qu'il consacre au *Laonnois féodal*. Il donne lecture de la préface. Ce travail comprendra environ trois volumes de 500 pages. M. de SARS fait ensuite connaître le plan qu'il a adopté pour étudier les nombreux fiefs qui couvraient autrefois notre pays.

M. le PRÉSIDENT félicite vivement l'auteur de ce travail, le plus important que la Société ait vu composer par l'un de ses membres depuis les travaux de Melleville et de Fleury. Il fait remarquer

Digitized by Google

que, sous le titre modeste adopté par M. de SARS, on trouve dans cette œuvre une source de documentation aussi précieuse qu'inédite non seulement pour l'histoire de la terre et des familles du Laonnois, mais aussi sur l'organisation civile et religieuse de notre pays avant la Révolution.

M. le PRÉSIDENT exprime le désir que ce travail voie le jour au plus tôt possible pour l'utilité des historiens et des érudits.

Après avoir décrit la stèle gallo-romaine découverte à Condren, M. PRUDHOMME rapproche ce petit monument d'une pierre sculptée offerte depuis peu au musée de Laon par M. Aubineau, directeur de la sucrerie d'Anizy. Cette pierre fut découverte dans une prairie, au bord du canal, près de la sucrerie d'Anizy. M. PRUDHOMME voit dans cette curieuse sculpture, malheureusement très endommagée, le fragments d'un autel gallo-romain. Il identifie les trois personnages qui le décorent : c'était, au centre, Mercure entre les deux déesses Rosmerta et Vénus.

Les découverte récentes de la rue du Cloître font ensuite l'objet d'un rapport de M. PRUDHOMME, qui fait passer sous les yeux des membres de la Société divers fragments de poteries funéraires, deux monnaies romaines et une pièce métallique argentée ayant probablement servi à doubler une verroterie antique. La plus importante des poteries, quoique très incomplète, a pu être reconstituée par M. Carot, professeur de dessin à Laon. C'est une sorte de bol, de fabrication gallo-romaine, en terre rouge, dite de Samos.

Ces objets n'ont qu'une médiocre valeur, dit en terminant M. PRUDHOMME ; ils prouvent cependant que le cimetière gallo-romain de Laon avoisinait l'emplacement actuel du chevet de la cathédrale et du cloître des chanoines.

La scéance est levée à 6 heures 3/4.

Le Secrétaire des Séances,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le President,
Lucien BROCHE.

Séance du 23 Novembre 1912.

La Société Académique s'est réunie le samedi 23 novembre 1912, à 4 h. 30, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mlles BLANC, DELABARRE, DELLAC, DOSSER et

Digitized by Google

ROUX ; Mmes de CAMPEAU, la Ctesse de HENNEZEL, la Vtesse J. de HENNEZEL, la Bonne L. de HENNEZEL, de LA CALVINIÈRE, RÉMOND ; MM. BLACK, de CAMPEAU, CATELAIN, CHAMEAU, le Dr CROQUET, DUCHÉNOIS, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le Vte J. de HENNEZEL, le Bon L. de HENNEZEL, LEGRAND, l'abbé LETOMBE, LION, G. MARQUISET et Hipp. ROY.— S'étaient excusés : Mmes H. d'ERSU et H. de VERNEUIL ; MM. AMADE, BARBIER, CANOT, CASSE, H. d'ERSU, A. FORZY, le Ct MANGARD, PRUDHOMME, le Bon de TRÉTAIGNE, H. RILLART DE VERNEUIL et WESTERCAMP.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le PRÉSIDENT annonce que M. le Préfet a bien voulu accepter la présidence d'honneur de la Société Académique.

Il fait part ensuite, avec regret, de la démission de M. PÉRINNE DE LA CAMPAGNE, membre titulaire de la Société.

Il est procédé à l'admission des candidatures suivantes: Membres titulaires : M. de FAŸ d'ATHIES, maire de Missy-lès-Pierrepont, au château de Missy et à Paris, présenté par MM. G. de LA CALVINIÈRE et J. de HENNEZEL ; M. Léon GRUEL, éditeur et relieur d'art, à Paris et à Fourdrain, présenté par MM. BROCHE et J. de HENNEZEL ; de Mme de CAMPEAU et du Cte Maxime de SARS, déjà membres correspondants ; — Membres correspondants : Mme HENRIET, à Laon, présentée par Mlles DELLAC et DOSSER ; M. BUCHALET, professeur au collège de La Fère ; CARPENTIER, pharmacien à La Fère, et la *Ligue de l'Enseignement* de cette ville, présentés par MM. CATELAIN et QUERLEUX ; M. COTTIGNIES, au château de Nouvion-le-Vineux, présenté par MM. BROCHE et J. de HENNEZEL ; M. HIRSCH, professeur au Lycée de Laon, présenté par MM. BROCHE et CASSE.

M. Léon GRUEL est l'auteur de divers ouvrages concernant notamment l'art de la reliure. M. le PRÉSIDENT signale entr'autres le *Manuel historique de l'amateur de reliures* (2 vol. in-4°, Paris 1887-1905), dont un exemplaire est communiqué à l'assistance. Cet ouvrage, le plus important et le plus estimé de tous ceux concernant les reliures anciennes, est illustré de nombreux hors textes reproduisant par la gravure et la chromolithographie les chefs-d'œuvre de la reliure.

M. le PRÉSIDENT distribue aux assistants quelques exemplaires de deux brochures gracieusement offertes par leur auteur M. A. Canot, maire de Saint-Aubin. L'une a pour titre *l'Abbé L'Ecuy, son Portrait ;* elle est extraite du tome XVIII du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Soissons.* L'autre brochure reproduit une conférence sur les *Invasions de 1814, 1815 et 1870*

Digitized by Google

que M. Canot a faite au cours d'adultes de sa commune, en 1908. Des remerciements sont votés à M. Canot.

Au nom de M. le Cᵗ Mangard, M. Broche communique une liste détaillée des récentes découvertes faites par notre confrère dans sa propriété de Coucy-le-Château. La plus curieuse est un bloc de cuivre du poids de 7 grammes (diamètre 0^m009, épaisseur 0^m003), qui serait, d'après M. Mangard, l'étalon épreuve soumis en 1590 au duc du Maine pour autoriser la ville de Laon à frapper 8.000 écus d'or en quarts et demi-quarts d'écus. M. Mangard, cite à l'appui de son identification un article de M. Paul Bordeaux sur l'*Atelier monétaire de la ville de Laon pendant la Ligue*, paru dans l'*Annuaire de la société de numismatique de Paris*, en 1895.

La parole est ensuite donnée à M. Hipp. Roy, venu tout exprès de Nancy pour communiquer à la Société une étude qu'il vient de publier sur Coucy et la Lorraine (*La Revue Lorraine illustrée*, juillet 1912. Nancy, Berger-Levrault). M. Roy lit plusieurs passages de son œuvre dans laquelle il a su allier, avec mérite, la poésie et l'érudition. M. le Président présente quelques observations que lui suggèrent certaines assertions de ce travail.

L'ordre du jour appelle une communication de Mᵐᵉ Rémond sur *La Thiérache d'après un livre récent*. Il s'agit du roman *Une fille de rien* (Paris, Eug. Figuière, 1911) dans lequel l'auteur, M. Jules Leroux, professeur à Douai, décrit très heureusement les sites du pays de Thiérache, les mœurs et les coutumes de ses habitants. Mᵐᵉ Rémond donne une charmante et fine analyse de ces jolies peintures. Elles termine sa communication par la lecture de plusieurs poésies du même auteur tirées de son volume : *Brume dorée* (Sansot, Paris, 1911).

La communication de Mᵐᵉ Rémond donne à M. Gaëtan Legrand qui est Thiérachien de plante et de racine, comme il le dit lui-même, l'occasion d'une causerie improvisée sur son pays si bien décrit par Jean Richepin, dont toute l'œuvre est profondément imprégnée de souvenirs et d'impressions de Thiérache. Les principaux romans du célèbre académicien se déroulent, en effet, dans cette région, et ils ont pour héros quelques-uns de ces bohémiens qui, de tout temps, l'ont sillonnée dans leurs passages incessants, lui donnant ainsi une physionomie très particulière. Par ses aspirations, sa tournure d'esprit et la mâle silhouette de son visage, Jean Richepin offre personnellement un type très saisissant d'un bohémien de Thiérache. S'il n'est pas originaire de ce pays, du moins toute sa famille s'y

Digitized by Google

trouve implantée de longue date, et lui-même y passa plusieurs années de son enfance.

M. LEGRAND fait ressortir les passages principaux de *Miarka* et de la *Chanson des Gueux* où se retrouvent le pays de Thiérache, ses idées, ses locutions patoises, ses vieilles chansons populaires et jusqu'à l'influence de son climat un peu rude et parfois mélancolique. M. LEGRAND fait remarquer que la Thiérache s'enorgueillit de compter actuellement quatre de ses enfants à l'Académie Française : MM. Hanotaux, Lavisse, H. de Régnier et Richepin.

La parole est donnée à M. HENNEQUIN qui relate la mystérieuse disparition d'un sous-préfet de Soissons en l'an XII. Il s'agissait du comte Octave de Ségur, fils de l'embassadeur. Il avait débuté par la littérature sous le Directoire, avec sa jeune femme Mlle d'Aguesseau. Nommé à la sous-préfecture de Soissons en mars 1803, il disparut mystérieusement au bout de dix-huit mois. Sa femme, sa famille, la police de Fouché le recherchèrent longtemps sans résultat. On le crut mort. Or, sept ans plus tard, en 1811, l'un de ses frères retrouva Octave de Ségur en Espagne, capitaine dans l'armée de Masséna, sous le nom de Ponchot. Les mémoires de la comtesse de Boigne (tome I) et les souvenirs du général vicomte de Reiset (tome II) donnent la clef de cette curieuse aventure : Ségur s'était enfui de Soissons dans un accès de jalousie. Il était du reste atteint de neurasthénie aiguë et se noya dans la Seine en 1818.

M. J. de HENNEZEL signale la *Vie de M. J.-B. Chrétien* par l'abbé L. Charpentier, ancien curé de Fontaine-les-Vervins (in-12, 213 pages. Nougarède, Soissons, 1912). M. Chrétien, qui vécut de 1788 à 1849, fut curé de Saint-Erme de 1812 à 1846. Il fonda la Congrégation Notre-Dame de ce village. Ce petit ouvrage contient d'intéressants détails pour l'histoire locale pendant la première moitié du XIXe siècle.

La séance prend fin à 6 h. 45 après la lecture par M. J. de HENNEZEL d'une poésie de M. Robert de FAŸ. élu membre titulaire de la Société au début de la réunion. M. de FAŸ est l'auteur du *Sentier sonore*, recueil de poésies paru à la librairie Plon en 1908.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE

Digitized by Google

Séance du 27 Décembre 1912

La Société Académique s'est réunie le vendredi 27 décembre 1912, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mlles BOULAY et ROUX, Mmes A. BRÉVAL, la Ctesse de HENNEZEL, la Vtesse J. de HENNENEL, PICOU-HERMENT, la Ctesse RENSON D'HERCULAIS; MM. BLACK, DELVINCOURT, DUCHÉNOIS, GILBERT, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le Vte J. de HENNEZEL, PRUDHOMME et le Cte RENSON D'HERCULAIS. — S'étaient excusés : Mmes de CAMPEAU, d'ERSU, la Vtesse P. de HENNEZEL et H. RILLART DE VERNEUIL; MM. BARBIER, le Cte de BRICHE, de CAMPEAU, CARON, CARPENTIER, CATELAIN, CHAMEAU, CHERRIER, d'ERSU, FAGNEUX, le Vte P. de HENNEZEL, LION, G. MARQUISET, PICQUET, H. ROY, VALLÉE, H. RILLART DE VERNEUIL et WESTERCAMP.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ct MANGARD demande à faire une rectification au sujet du bloc de cuivre découvert dans sa propriété de Coucy-le-Château et dont il avait envoyé une identification erronée. Il faut voir dans le bloc en question un poids de changeur, datant de l'époque Louis XIII. Il servait à peser le demi-franc, soit 7 g. 094.

M. le PRÉSIDENT signale dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Instruction publique* (année 1912) la reproduction d'un bas-relief de la cathédrale de Sens représentant « La Visitation » qui rappelle celui offert récemment au musée de Laon par M. le baron de Vivès, et provenant de l'église de Fressancourt.

M. le PRÉSIDENT annonce avec regrets le décès de M. TILORIER, président d'honneur de la Société Académique. M. TILORIER était le dernier survivant des membres fondateurs de la Société, dont il faisait partie depuis soixante-deux ans.

M. CHERRIER envoie en communication la copie de trois pièces de vers datées du XVIe siècle et adressées par François Hébert, d'Issoudun, à Claude de Maupas, abbé de Laon, et à François Racorin, receveur de Château-Thierry. Ces poésies furent imprimées en 1549, à Paris, chez Michel Fezaudat.

La parole est donnée ensuite à M. PRUDHOMME qui présente le compte rendu financier de la Société pendant l'exercice 1911-1912. Ce rapport témoigne de la prospérité croissante de la Société et accuse une augmentation de 52 membres pendant l'année 1912. Il est adopté à l'unanimité.

Digitized by Google

On procède ensuite à l'admission comme membre correspondant de M. le capitaine RAOULT, du 45e régiment d'infanterie, présenté par MM. BROCHE et WESTERCAMP.

M. l'abbé LETOMBE présente une étude sur le *Langage populaire des villages du Laonnois*. L'auteur y a réuni patiemment plusieurs centaines de mots et de locutions populaires qu'il a recueillis dans ses conversations avec les paysans.

M. le PRÉSIDENT signale l'utilité des travaux du genre de celui de M. Letombe pour se rendre compte des origines et de la formation de la langue française à l'aide de l'étude du patois, telle que l'ont entreprise MM. Gillieron et Edmont dans leur savant *Atlas linguistique de la France*.

L'ordre du jour appelle une communication de M. PRUDHOMME sur une découverte préhistorique qu'il a faite récemment. Il s'agit d'une pointe de flèche taillée dans un buquant. Notre confrère croit y reconnaître les caractéristiques de l'industrie moustérienne. Cette pierre fut trouvée sur la route nationale de Montcornet à Rozoy, à hauteur de Soize.

M. DELVINCOURT voit, au contraire, dans la découverte de M. PRUDHOMME, une pointe néolithique comme il s'en rencontre fréquemment à la surface du sol.

M. le PRÉSIDENT présente la seconde partie de l'important travail de M. de SARS sur *Le Laonnois féodal* et en donne une analyse critique. Les documents précieux et inédits sur l'histoire de notre région abondent dans cette œuvre considérable. M. BROCHE fait remarquer encore l'utilité qu'il y aurait à publier ce travail le plus tôt possible. La Société Académique ne peut malheureusement pas assumer, avec ses propres ressources, les frais occasionnés par une publication si onéreuse. Il est donc décidé qu'en principe, la Société aidera la mise au jour de l'œuvre de M. de Sars, qui sera publiée par souscription.

La séance est levée à 6 h. 30.

Le Président,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Secrétaire,
Lucien BROCHE.

Digitized by Google

SUPPLÉMENT A LA SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1912

Compte de l'exercice 1912

I. *Compte de gestion du trésorier :*

Entrées de l'exercice	1.925 15
Prélèvements sur dépôts en banque	1.200 »
Total des encaissements	3.125 15
Montant des sorties	2.943 35
Reliquat du trésorier	181 80

II. *Compte de banque :*

Reliquat au 31 décembre 1911	1.242 50
Arrérages des huit obligations	83 90
Intérêts des dépôts (net de frais)	9 85
Total de l'actif du compte	1.336 25
Prélevé par le trésorier	1.200 »
Reste en banque	136 25

L'actif liquide de la Société comprend en fin de l'année 1912 :

1° Le reliquat ci-dessus du compte Trésorier	181 80
2° Le reliquat du compte Banque	136 25
Soit ensemble	318 05
de laquelle somme il y a lieu de déduire la réserve	238 80
L'actif net disponible et reportable ressort à	79 25

GROUPEMENT DES RECETTES

Recettes ordinaires :

1° Subvention du Conseil général	200 »
2° Montant des cotisations 1912	1.319 »
A reporter	1.519 »

Digitized by Google

Report		1.519 »
3° Vente de volumes		329 10
4° Recettes diverses.		46 70
5° Recettes d'ordre		15 90
6° Arrérages des obligations.		83 90
7° Intérêts du compte de banque.		9 85
Produit des recettes ordinaires de 1912. .		1.904 45

Recettes extraordinaires :

8° Prélèvement sur les dépôts en banque .	1.200 »	
9° Reliquat espèces de l'exercice 1911 entre les mains du trésorier	14 45	
Produit des recettes extraordinaires	1.214 45	1.214 45
Total des recettes.		3.218 90

Ce chiffre devra être égal au montant des dépenses, d'une part, et des reliquats des comptes Trésorier et Banque, d'autre part.

GROUPEMENT DES DÉPENSES

Administration :

I	Personnel		94 »
II	Matériel		51 »
III	Entretien		125 35
IV	Correspondance : 1° générale	19 35	79 35
	— 2° envoi de livres aux sociétaires.	53 90	
	— 3° envoi de livres aux libraires. .	6 10	
V	Recouvrements		37 25
VI	Convocations : 1° affranchissement.	41 80	162 80
	— 2° impression . . .	121 »	
VII	Cotisation (*Alliance française*)		6 »
VIII	Dépenses d'ordre		13 60
IX	Dépenses diverses.		3 70
	Ensemble		573 05

Digitized by Google

PUBLICATIONS

I	Solde de la *Formation du département de l'Aisne*		300 »	
II	Impression des tables		395 »	
III	Tome XXXIV, texte . .	762 50		
	— tirages à part .	340 95	1.146 85	
	— illustrations.	43 40		
IV	Tome XXXV, illustrations		208 85	
V	Publications ultérieures		319 60	
			2.370 30	2.370 30
	Total général des dépenses			2.943 35
Les recettes montant à				3.218 90
les dépenses montant à				2.943 35
il reste un excédent d'actif de				275 55
auquel il y a lieu de joindre le solde des capitaux en banque				42 50
L'actif liquide s'élève à.				318 05
s'appliquant à la réserve pour				238 80
et à l'actif reportable pour				79 25

Nota. — Les huit obligations communales 1891 en dépôt à la banque Lefèvre représentent, au cours de 367 francs, 2.936 francs.

***

Projet de budget pour l'exercice 1913

Recettes

1° Solde de l'exercice 1912				79 25
2° Subvention du Conseil général				200 »
3° Cotisations 64 membres à 12 francs = 768 »				
— 43 — 5 — = 215 »				1.283 »
— 50 — 6 — = 300 »				
4° Arrérages des obligations.				83 90
5° Vente de volumes				100 »
				1.746 15

Digitized by Google

Dépenses

1° Frais d'administration	500 »
2° Impression du Bulletin XXXV	1.100 »
3° Imprévus	146 15
	1.746 15

Séance du 25 Janvier 1913

La Société Académique s'est réunie le samedi 25 janvier 1913, à 4 heures, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : Mlles Dosser, Lelouvier, Roux ; Mmes A. Bréval, la Ctesse de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel, la Vtesse P. de Hennezel et Picou-Hermant ; MM. Barbier, Black, Brismontier, Carpentier, Catelain, A. Codevelle, le Dr Croquet, Delvincourt, Duchénois, A. de Hédouville, Hennequin, le Vte J. de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, l'abbé Letombe, Prudhomme et Westercamp. — S'étaient excusés : Mmes Biver, de Campeau, d'Ersu, la Bonne de Hennezel, la Bonne de Marcé, et H. de Verneuil ; MM. de Campeau, Casse, Chameau, d'Ersu, Harduin de Grosville, le Bon L. de Hennezel, Lépinois, le Bon de Marcé, Vallée et H. Rillart de Verneuil.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. P. de Hennezel donne lecture de : *Un Épisode de l'invasion de 1814 à Vorges.* C'est la relation d'une des journées de terreur que vécurent les villageois du Laonnois durant les batailles d'Athies et de Laon. L'auteur de cet émouvant récit était une habitante de Vorges, dont le nom est demeuré inconnu. Elle raconte les scènes dont elle fut témoin, avec de nombreux détails sur l'attitude des cosaques vis-à-vis des populations. Cette relation complète très heureusement un témoignage de la même époque dont M. P. de Hennezel a jadis donné communication à la Société.

L'ordre du jour appelle la présentation par M. Delvincourt d'une série d'objets préhistoriques moustériens provenant des fameuses fouilles effectuées en 1911 à la Quina, hameau de la Charente, par le docteur Henri Martin, petit-fils du célèbre historien. Ces fouilles, qui eurent un grand retentissement dans le monde

Digitized by Google

savant, mirent au jour un squelette humain de l'époque moustérienne dont les caractères anatomiques fournissent les plus précieuses données sur le grand problème de l'origine de l'espèce humaine. Les objets présentés par M. DELVINCOURT et trouvés dans le voisinage du squelette en question lui ont été offerts par le docteur Henri Martin lui-même pour enrichir son importante et précieuse collection archéologique de Crécy-sur-Serre.

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. CATELAIN, professeur au Collège de La Fère, pour son travail sur *L'enseignement à La Fère sous l'ancien régime*. M. CATELAIN en communique la première partie. Il relate les diverses circonstances qui ont accompagné l'établissement d'un maître de langue latine à La Fère au XVIII^e^ siècle. La fondation du Collège de La Fère date de 1697. Ce fut un chanoine de Saint-Montain, Maxime-Nicolas de Froidour, d'une ancienne et noble famille de cette ville, qui le premier, prit l'initiative de cette fondation. Il y parvint grâce à l'appui de l'évêque de Laon, Louis de Clermont-Chaste, que l'on trouve associé à toutes les œuvres de charité et bienfaisance de son temps.

Maxime-Nicolas de Froidour résigna généreusement tous les bénéfices de son canonicat pour les affecter à l'entretien du maître de pension que souhaitaient ses concitoyens de La Fère. Le Conseil de ville s'associa à cette création en s'engageant, à son tour, à loger le « précepteur » et à lui fournir une allocation annuelle pour compléter les revenus abandonnés par le chanoine de Froidour.

Dans une prochaine réunion, M. CATELAIN donnera communication de la seconde partie de son étude concernant l'historique du Collège de La Fère du XVIII^e^ siècle jusqu'à nos jours.

M. BROCHE fait ensuite une intéressante causerie sur le puits qui se trouve dans le croisillon nord de l'église de Vorges. L'existence de puits de ce genre dans les églises est assez rare et ils ont été peu étudiés. M. BROCHE présente une série d'hypothèses pour expliquer leur destination. Les uns auraient été forés au moment de la construction du monument pour procurer aux maçons l'eau nécessaire aux travaux : c'est l'avis de Viollet le Duc. Les autres auraient une origine plus ancienne et proviendraient soit des anciens temples païens dédiés aux divinités des sources, des fontaines et des puits et sur l'emplacement desquels ont été construits un grand nombre d'églises chrétiennes ; soit de baptistères de l'époque préromane, dont la piscine était parfois alimentée par des puits à défaut d'eau courante ; soit encore d'églises édifiées sur l'emplacement de puits sanctifiés par un martyre.

Digitized by Google

Certains puits pourraient n'avoir été construits que pour fournir l'eau nécessaire à diverses cérémonies liturgiques. D'autres enfin — et c'est l'hypothèse qui semble la plus vraisemblable pour le puits de l'église de Vorges — furent creusés dans des églises fortifiées pour approvisionner, en cas de siège, les défenseurs et les habitants réfugiés dans le monument avec leurs animaux.

Un document du XIVe siècle, qui se trouve à la Bibliothèque de Laon, semble indiquer la date du forage du puits de Vorges. C'est une charte royale de 1368, autorisant les habitants de ce village, à la suite de démêlés avec ceux de Bruyères, à fortifier leur église. Dans ce curieux document, jadis publié par M. Hidé, on voit que les Bruyérois reprochaient particulièrement à leurs voisins de Vorges d'être incapables de soutenir un siège dans leur « Moustier », parce que celui-ci ne renfermait pas de puits. Il est donc vraisemblable que c'est à cette date que fut creusé le puits dont il s'agit.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 22 Février 1913

La Société Académique s'est réunie le samedi 22 février, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : Mlles BOULAY, LELOUVIER et ROUX ; Mmes BRÉVAL, la Ctesse de HENNEZEL, la Vtesse J. de HENNEZEL ; MM. BLACK, BROCHE, CATELAIN, DUCHÉNOIS, GILBERT, A. de HÉDOUVILLE, le Vte J. de HENNEZEL, HENNEQUIN, l'abbé LETOMBE, G. MARQUISET, PRUDHOMME et WESTERCAMP.

S'étaient excusés : Mmes de CAMPEAU, d'ERSU, la Bonne L. de HENNEZEL, la Vtesse P. de HENNEZEL, la Ctesse RENSON D'HERCULAIS, la Bonne de TRÉTAIGNE et RILLART DE VERNEUIL ; MM. AMADE, de CAMPEAU, d'ERSU, CARPENTIER, CHERRIER, le Dr CROQUET, DELVINCOURT, FAGNEUX, FORZY, HARDUIN DE GROSVILLE, le Bon L. de HENNEZEL, LION, de SAINT-PREUX, le Cte RENSON D'HERCULAIS, H. ROY, le Bon de TRÉTAIGNE, VALLÉE et RILLART DE VERNEUIL.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. J. de Hennezel présente la correspondance inédite du capitaine Ponssin que la Société va publier grâce à la libéralité de Mme Berthault, descendante du capitaine.

Ponssin est né à Laon, rue des Bouchers, en 1772, d'une famille d'ancienne bourgeoisie. Engagé aux Volontaires de l'Aisne en 1792, il entra dans le corps du génie et, au sortir de l'école de Metz, fut, en 1802, nommé capitaine commandant le génie du département de l'Aisne. C'est en cette qualité qu'il fit restaurer les casernes de Laon. En 1803, il épousa, à Landifay, la fille d'un honorable commerçant de Reims.

C'est à sa jeune femme qu'est adressée la correspondance en question, au cours des trois années qu'il passa en campagnes, de 1807 à 1810.

Envoyé d'abord en Italie, il fit ensuite la campagne d'Autriche, assista aux batailles d'Aspërn, Essling et Wagram, puis, avec l'armée de Hollande, il prit part à la prise de Flessingue.

Cette correspondance, qui va de septembre 1807 à août 1810, bien que constituant un journal de route, n'a point l'intérêt des mémoires de Curely ou de Marbot. Cependant, elle intéressera les lecteurs par les détails historiques qu'elle contient, par l'élégance du style et aussi par l'élévation des sentiments de leur auteur.

La Société émet le vœu que cette correspondance soit imprimée le plus tôt possible pour être distribuée à ses membres.

M. Hennequin fait ensuite une agréable et instructive causerie historique, à propos d'un vaudeville intitulé : « *L'intérieur d'un ménage républicain, par le citoyen Chastenet, du département de l'Aisne* », en un acte, qui fut joué de janvier à mai 1794 — c'est-à-dire sous la Terreur — à l'Opéra-Comique de Paris.

Après quelques explications sur ce théâtre et sur son répertoire au cours de la période révolutionnaire, M. Hennequin donne une analyse et quelques citations de cette petite pièce, sans prétention littéraire, cela va de soi. Sa modeste intrigue et les nombreux couplets qu'elle contient se ressentent nécessairement de l'époque de ses représentations et des idées du moment : sentiments « patriotes », éducation familiale selon Jean-Jacques, reconnaissance de l'Être suprême, mariage des prêtres, etc.

Intéressante et curieuse à cet égard, cette plaquette ne l'est pas moins par la personnalité de son auteur, qui — nous apprend le *Moniteur* — vient saluer le public à la fin de la première représentation et se nomma : « le citoyen Chastenet, ci-devant Puysegur ».

Digitized by Google

Fils d'un lieutenant-général des armées du Roi et petit-fils d'un maréchal de France, A.-M.-J. Chastenet, marquis de Puységur, officier général d'artillerie et commandant de la place de La Fère, avait volontairement quitté l'armée, à quarante et un ans, en 1792. Retiré dans sa terre de Busancy, près Soissons, il poursuivit avec ardeur et foi ses études et ses expériences sur le magnétisme animal, qu'il y avait commencées quelques années auparavant et qui lui avaient acquis une certaine notoriété comme disciple de Mesmer. En 1784, de toute la région, on était venu en foule se faire magnétiser « sous l'orme de Busancy », bel arbre de la place publique de ce village qui avait été spécialement agencé pour la transmission des effluves au moyen de cordes reliées ensemble et pendantes de ses branches.

Devenu « suspect » à la suite de la saisie d'une correspondance avec ses frères émigrés, le citoyen Puységur, qui ne s'était pas montré tout à fait opposé au mouvement démocratique après sa sortie de l'armée, qui peut-être même s'y était quelque peu mêlé, semble n'avoir été ni durement inquiété, ni vivement affecté durant la période révolutionnaire. C'est, en effet, au cours de cette période qu'il composa à Soissons ou à Buzancy et qu'il fit représenter sur diverses scènes de Paris, les trois pièces qu'on a de lui : *L'Intérieur d'un ménage républicain*, en 1794, à l'Opéra-Comique ; *Paul et Philippe*, suite modifiée de la précédente, en 1795, au Vaudeville ; *Le Juge bienfaisant*, comédie, en 1799, à l'Odéon.

Nommé maire de Soissons par Bonaparte, premier consul, M. de Puységur occupa cette place de 1800 à 1805, en même temps que celle de conseiller général du département, qu'il conserva jusqu'en 1818. Étant donné son goût pour le théâtre, il n'est point surprenant que la salle de spectacle actuelle de Soissons ait été édifiée sous son administration.

On doit à M. de Puységur plusieurs volumes, parus de 1805 à 1813, contenant le récit de ses expériences et l'exposé de ses théories sur l'électro-magnétisme humain. Ces ouvrages, à tous égards démodés bien entendu, n'en témoignent pas moins d'une évidente intention de recherche exclusivement scientifique et tout à fait désintéressée. En cela M. de Puységur se sépare du tout au tout des Mesmer et des Cagliostro ; au surplus, ces pages qu'il a écrites sur les phénomènes de l'hypnotisme et de la suggestion, font de lui moins leur disciple qu'un précurseur original comme Charcot par exemple : on doit à la vérité de le reconnaître pour son honneur.

En 1825, à 74 ans, lors du sacre de Charles X, le marquis de

Digitized by Google

Puységur eut la fantaisie de faire planter sur une place publique de Reims la tente qui avait abrité son père à la célèbre bataille de Fontenoy, et d'y venir camper pendant toute la durée des fêtes : il y prit froid, tomba malade et mourut quelques semaines plus tard.

Depuis 25 ans environ, il existe à Soissons une « rue Puységur », qui perpétue le souvenir du magistrat par le nom duquel débute la liste des maires de cette ville, depuis la fin de la Révolution et le commencement du XIX^e^ siècle : on sait moins en général que cet homme était un savant, doublé d'un homme de plume et d'épée.

M. WESTERCAMP demande ensuite la parole pour informer la Société qu'il existe à Paris un plan relief de la ville de Laon, très intéressant et d'une grande exactitude, dressé jadis par le service de l'État-Major et qui fait partie d'une collection conservée à l'Hôtel des Invalides.

Un certain nombre de plans du même genre ont été donnés et mis en dépôt dans les villes qu'ils intéressent.

M. WESTERCAMP propose à la Société de demander à la municipalité d'intervenir auprès de l'autorité compétente pour obtenir que le plan en relief de la ville de Laon vienne figurer dans l'une des salles du musée communal.

La Société émet un vœu en ce sens et décide qu'il sera transmis à la municipalité.

La séance est levée à 6 h. 30 du soir.

Le Secrétaire,
V^te^ Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 5 Avril 1913

La Société Académique s'est réunie le samedi 5 avril 1913, à 4 heures, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : M^lles^ DELLAC et CHMIELEWSKA ; M^mes^ A. BRÉVAL, la V^tesse^ J. de HENNEZEL, HENRIET et RÉMOND ; MM. BARBIER, BAZIN, BLACK, CATELAIN, CODEVELLE, CHAMEAU, le D^r^ CROQUET, DUCHÉNOIS, d'ERSU, FAGNEUX, A. de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, le V^te^ J. de HENNEZEL, le B^on^ L. de HENNEZEL, le V^te^ P. de HENNEZEL, l'abbé LETOMBE, LION, G. MARQUISET, PRUDHOMME et le C^te^ RENSON D'HERCULAIS. —

Digitized by Google

S'étaient excusés : Mmes de Campeau et H. Rillart de Verneuil ; MM. Aubineau, G. Carpentier, L. Gruel, Querleux, H. Roy, Vallée, H. Rillart de Verneuil et Westercamp.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

A la suite d'une demande de scrutin secret présentée par M. Paul de Hennezel, on décide de reporter à une prochaine réunion le vote sur l'admission de nouveaux membres, afin que tous les membres titulaires puissent recevoir une formule de pouvoir.

M. Hennequin demande à la Société Académique de ne pas rester étrangère à l'œuvre qui vient de se fonder à Château-Thierry sous le nom de *Comité de la maison de Jean de La Fontaine* pour la restauration de la maison natale du grand fabuliste, qui menace ruine. Il exprime le désir que la Société accorde un subside à cette œuvre. Cette proposition est adoptée et le bureau est chargé de fixer la somme qui peut être accordée.

M. Hennequin signale ensuite la publication d'une monographie intéressante pour la région de Château-Thierry, et dont l'auteur, M. Dommanget, instituteur, offre un exemplaire à la Société. Cette brochure a pour titre : *La Révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front* (Beauvais, imp. Prévot, 1913). Des remerciements sont votés au donateur.

La parole est alors donnée à M. Catelain pour la lecture de la seconde et dernière partie de son étude sur *L'Enseignement à La Fère sous l'ancien régime.* Dans cette seconde partie, l'auteur étudie spécialement la biographie du dernier régent, Claude-Henri Lavisse, dont l'existence fut liée à celle du collège de La Fère jusqu'à sa disparition, en 1790. Ce personnage fut mêlé à la vie politique de la ville pendant la Révolution, et mourut à Guise en 1813.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Barbier au sujet des vestiges de la Tour dite de Louis d'Outremer mis au jour récemment par les travaux de démolitions de l'hôtel de la Hure. Il résulte des observations de M. Barbier que les massives fondations que l'on a découvertes n'appartiennent pas à la base de l'ancienne tour, mais à ce qui en constituait la « chemise » extérieure. Cette chemise en était séparée par un fossé destiné, en isolant le donjon, à faciliter sa défense. Par un examen attentif M. Barbier est parvenu à situer très exactement l'emplacement de la tour par rapport aux immeubles actuels. Les diverses mesures relevées par notre confrère permettent aussi de contrôler, avec intérêt, les dimensions du monument données par M. Broche dans son travail sur *L'Ancien Palais des Rois à Laon*, d'après le devis même de construction qu'il a jadis dé-

Digitized by Google

couvert dans un registre de la chancellerie de Philippe-Auguste conservé aux archives du Vatican.

M. le Président complète les intéressants renseignements de M. Barbier en donnant communication des deux affiches imprimées en 1831, lors de l'adjudication des travaux de démolition de la Tour de Laon, qui coûtèrent près de 10.000 francs à la ville !

M. le Président achève son analyse de la troisième partie du travail de M. de Sars sur le *Laonnois féodal*, consacrée aux fiefs qui composaient la mouvance épiscopale de Laon.

M. Broche communique ensuite une petite coupe en plomb récemment découverte par M. le baron de Vivès dans l'église de Fressancourt en déplaçant l'autel du XVI^e^ siècle de l'ancienne chapelle seigneuriale. Cette coupe renferme encore, parfaitement conservé, le procès-verbal de consécration de l'autel de 1547, ainsi que des reliques non identifiées. M. le Président donne la traduction de ce procès-verbal et rappelle les anciennes prescriptions liturgiques relatives à l'édification des autels.

M. Prudhomme entretient ensuite la Société de l'excursion annuelle qu'il s'occupe d'organiser à La Ferté-Milon et à Bourgfontaine. La date en est provisoirement fixée au premier jeudi de juin.

M. le Président propose de faire auparavant une promenade à l'intéressante église de Cerny-en-Laonnois, à laquelle M. Lefèvre-Pontalis, professeur d'archéologie à l'École des Chartes, vient de consacrer une très savante monographie.

La séance est levée à 6 h. 15.

Le Secrétaire,
V^te^ Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du 30 Avril 1913

La Société s'est réunie le mercredi 30 avril, à 4 heures, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : M^lle^ Dosser, M^me^ Picou-Herment ; MM. Black, Broche, Delvincourt, d'Ersu de Hédouville, Hennequin, le V^te^ J. de Hennezel, le B^on^ L. de Hennezel, le V^te^ P. de Hennezel,

Digitized by Google

Lion, G. Marquiset, Prudhomme, le Cte Renson d'Herculais et Westercamp, membres titulaires; — Mlles Blanc, Boulay, Chmielewska, Dellac, Lelouvier : Mmes d'Ersu, la Ctesse de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel, la Bonne L. de Hennezel; MM. Carpentier, le Dr Croquet, Duchénois, Legrand, l'abbé Letombe, Loncq, de Saint-Preux et Wattebot, membres correspondants.

Étaient représentés : Mmes de Campeau, de la Motte-Saint-Pierre et Rillart de Verneuil; MM. Bazin, le Cte de Bertier de Sauvigny, Braibant, le Cte de Briche, le Vte de Briche, de Campeau, Camus, Casse, Cherrier, Codevelle, Cointe, Denoyelle, Doucet, Fagneux, Firino, de Florival, Forzy, Frémont, Gilbert, Gruel, Guédet, Klein, L'Eleu, Lenain, Loiseau, le Bon de Marcé, Moreau-Nélaton, de la Motte-Saint-Pierre, Picquet, Pille, Querleux, Rousseau, le Cte M. de Sars, Sartiaux, de Savignac, Servant, Souchon et Rillart de Verneuil.

S'étaient excusés : MM. Aubineau, Barbier, Catelain, Casse, Chameau, Fusy et Vallée.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément à la demande présentée par M. P. de Hennezel lors de la dernière séance, il est procédé au vote au scrutin secret pour l'admission des nouveaux membres, tant titulaires que correspondants.

Ce vote donne les résultats suivants :

1°) *Membres titulaires.*

Nombre de votants (présents ou représentés): 57.

Obtiennent : MM.

Duchénois, directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Laon . . . . . 57 voix

Loncq, chef de division à la Préfecture, à Laon . . . 57 voix

Nanquette, ingénieur-constructeur, conseiller municipal, à Laon. . . . . 34 voix

Le Mis de Nazelle, maire de Guignicourt (Aisne) . . 57 voix

La Mise de Nazelle . . . . . 57 voix

Wattebot, notaire à Montcornet (Aisne). 57 voix

En conséquence, MM. Duchénois, Loncq, M. et Mme de Nazelle, et M. Wattebot qui, seuls, ont obtenu les trois quarts des voix, sont élus membres titulaires.

2°) *Membres correspondants.*

Nombre de votants (présents ou représentés): 60.

Digitized by Google

Obtiennent :

Mlle Dreyfus, directrice du Collège de jeunes filles, à La Fère . . . . . 37 voix

Mlle Mouflard, inspectrice départementale des écoles maternelles, à Laon . . . . . 60 voix

Mme Morin, à Nouvion-et-Châtillon (Aisne) . . . . 60 voix

En conséquence Mlles Dreyfus, Mouflard et Mme Morin, ayant obtenu la majorité absolue, sont élues membres correspondants.

L'ordre du jour appelle l'approbation par la Société des décisions prises par le bureau au sujet des subventions destinées à l'impression du travail de M. de Sars sur « *Le Laonnois féodal* » (300 fr.), et à la restauration de la maison Jean de La Fontaine, à Château-Thierry (50 fr.). Ces allocations sont ratifiées à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite une communication de M. Aubineau sur *L'ancien château d'Anizy*. M. Aubineau a eu la bonne fortune de découvrir des plans anciens qui permettent de déterminer avec certitude l'emplacement de ce vieux château. C'est notamment un calque du plan qui fut dressé, en 1793, lors de la vente nationale du château au district de Chauny. Ce château était tout différent de celui qui fut construit au XVIe siècle, en contre-bas de l'église d'Anizy, et dont le corps de logis central, échappé seul aux démolisseurs au début du XIXe siècle, est aujourd'hui la propriété de M. le comte d'Aramon. Le vieux château, sur lequel M. Aubineau apporte de si précieuses données, était situé sur l'emplacement de la mairie actuelle d'Anizy. Quelques vestiges de ses murailles subsistent encore dans les immeubles qui se trouvent sur la place de l'église.

M. Legrand signale la trouvaille qui vient d'être faite, d'un roman d'Aimée de Coigny. Celle-ci, comme on sait, n'est autre que la jeune femme qui, née en 1769, détenue à Saint-Lazare en même temps qu'André Chénier inspira au poète l'ode fameuse à *La jeune captive*.

L'épi naissant murit, de la faulx respecté,
Sans crainte du pressoir, le pampre, tout l'été,
Boit les doux présents de l'aurore.

Sa personnalité appartient au département de l'Aisne puisqu'elle fait partie de la famille des Franquetot de Coigny qui furent les derniers seigneurs de Vervins. Une impasse de la ville porte encore leur nom.

On connaissait de cette femme, plutôt volage, des « mémoires »

Digitized by Google

qui furent publiés par M. Etienne Lamy en 1902. On savait, en outre, que vers 1813 elle avait écrit un roman publié à vingt-cinq exemplaires ; mais, suivant la légende, ils auraient tous été détruits. Or, récemment, lors de la vente du château de Coigny, cinq de ces exemplaires furent retrouvés.

Le roman qui a pour titre « *Alvare* » n'a pas une grande valeur littéraire ; c'est plutôt une curiosité bibliographique.

« Cette édition d'*Alvare* (*Temps* du 6 décembre 1912), imprimée en format in-12, assez épais, porte le chiffre de l'éditeur et l'adresse de l'imprimerie Firmin-Didot, rue Jacob, 24. Le roman de « la jeune captive » a cinq cent trente-trois pages, avec une « couverture muette », en papier bleu et sans étiquette au dos. On lit sur la feuille qui suit le titre cette dédicace : « A Alvare. » Qui est Alvare ? Serait-ce une image idéalisée du poète qu'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury, laissa mourir sans consolation et sans espérance, tandis qu'elle sortait de prison et s'enfuyait vers la vie avec ce bellâtre Montrond qui remplaçait alors auprès d'elle, à titre provisoire, son plus célèbre amant, M. de Lauzun, le Lauzun « de toutes les dames »?... Le dessein du livre semble s'expliquer par cette épigraphe qui est empruntée aux *Maximes* de La Rochefoucauld : « Toutes nos qualités sont incertaines et douteuses en bien comme en mal, et elles sont presque toutes *à la merci des occasions* ».

Dans ses numéros du 11 au 29 décembre, le journal *le Temps* a publié ce roman en feuilleton. Un journal de Saint-Quentin en a également donné des fragments.

Sur les *Mémoires* d'Aimée de Coigny et sur *Alvare* on peut consulter : *Revue des Deux Mondes*, des 1er et 15 avril 1902, étude d'Etienne Lamy ; numéro du 15 décembre 1912, article par Victor Giraud. Voir également *La Thiérache*, 1890, p. 31 ; 1901, p. 79.

Pour terminer, M. Legrand lit quelques passages d'un article des plus fins et des plus spirituels de M. Henry Roujon, paru dans *le Figaro* du 18 décembre 1912, intitulé : « *Pour lire Alvare* ».

M. Broche lit ensuite une notice sur les seigneurs de Fressancourt et relève, à ce sujet, un grand nombre d'erreurs contenues dans le « *Dictionnaire historique du Département de l'Aisne* », par Melleville.

M. J. de Hennezel signale dans le « *Carnet de la Sabretache* » du mois de février dernier le commencement de la publication des Souvenirs militaires de Jean-Baptiste Oyon, né et mort à Laon (1783-1852), qui servit dans les armées du premier Empire, devint, en 1814, commandant de la garde nationale de Laon, et, en 1832,

Digitized by Google

maire de la ville. Ses mémoires sont intitulés : « *Mes campagnes d'Ulm et d'Austerlitz en 1805. — Ma campagne de Portugal en 1807 et 1808. — Laon en 1814; récit de la bataille des 9 et 10 mars 1814. État de la ville et des pays des environs pendant l'invasion* ». La publication de ces intéressants mémoires est accompagnée de la reproduction d'un beau portrait de cet ancien maire de Laon et de plusieurs fac-similé d'autographes, entr'autres d'une lettre du maréchal Sérurier. Ces articles de « *la Sabretache* » seront tirés à part pour former un volume spécial.

M. le Dr Croquet communique à l'assistance un petit verre, en terre pétrie à la main, qui fut trouvé récemment à Condren, en draguant la rivière d'Oise.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
Vte Jehan de HENNEZEL.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du Samedi 31 mai 1913.

La Société Académique s'est réunie le samedi 31 mai 1913, à 4 heures, sous la présidence de M. Broche.

Étaient présents : Mlles Chmielewska et Roux ; Mmes la Ctesse de Hennezel, la Vtesse J. de Hennezel, la Bonne L. de Hennezel et Picou-Herment ; MM. Black, Broche, Catelain, Duchénois, d'Ersu, Gilbert, Gruel, Hennequin, le Vte J. de Hennezel, le Bon L. de Hennezel, le Vte P. de Hennezel, Legrand, Prudhomme. — S'étaient excusés : Mlle Mouflard ; Mmes de Marcé et de Trétaigne ; MM. Chameau, le Dr Croquet, Loncq, le Bon de Marcé, le Bon de Trétaigne et Roy.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans modifications.

A la suite d'observations d'ordre personnel concernant les procès-verbaux officiels et les comptes rendus à la presse des réunions de la Société, M. J. de Hennezel a déclaré se désintéresser de la rédaction du procès-verbal. En conséquence, les notes nécessaires pour établir le présent compte rendu officiel ont été prises en séance par M. Prudhomme, trésorier.

Digitized by Google

M. le PRÉSIDENT fait connaître tout d'abord les démarches très pressantes de M. le Maire de Laon près de M. le Ministre de la Guerre à l'effet d'obtenir, conformément au vœu émis par la Société sur la proposition de M. WESTERCAMP, le dépôt au Musée communal du plan-relief de la ville conservé à Paris, à l'hôtel des Invalides. Ces démarches n'ont pu malheureusement aboutir. La Société n'en est pas moins reconnaissante à M. Ermant de son intervention si active et lui en exprime ses plus vifs remerciements.

M. le PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. DUCHÉNOIS qui rappelle, en précisant certains faits, quelques pages du passé du domaine de Marchais.

Nicolas Bossut, seigneur de Longueval, qui avait fait construire le château vers 1542, a dû l'abandonner au cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims, pour échapper à une accusation de haute trahison suscitée par Diane de Poitiers. Pendant près de deux siècles, le domaine de Marchais est resté entre les mains des maisons de Lorraine et de Bourbon-Conti. Ce fut la période brillante des réceptions princières et des fêtes somptueuses. A la Révolution, il appartenait à la comtesse d'Angivilliers.

M. DUCHÉNOIS retrace à l'aide de documents authentiques les mutations successives dont le domaine a été l'objet au cours du XIXe siècle. Après avoir appartenu à M. Aumont, marchand de chevaux, à Caen, à M. Desprez, banquier, à Paris, au comte de Pourtalès, écuyer de l'impératrice Joséphine, et au comte de Lamarre, le domaine de Marchais a été vendu, suivant acte notarié du 13 septembre 1854, à Mme la comtesse de Mérode, princesse de Monaco, mère du prince actuel, décédée le 10 février 1864.

Le château, qui entre ces mains princières a retrouvé son ancien éclat, est rempli de richesses artistiques. Quant aux vastes propriétés qui l'entourent, elles sont aménagées surtout en vue de la chasse et de la pêche.

M. PRUDHOMME fait part des découvertes effectuées dans ces dernières années à Clermont-les-Fermes (Aisne), au lieudit *Héry*, près du chemin de Boncourt. On y a mis à jour les substructions d'un édifice, de plan d'ailleurs assez singulier, qui comprenait cinq salles carrées. L'une d'elles se trouvait flanquée d'une absidiole semi-circulaire, dont les murs comportaient un revêtement de ciment.

M. PRUDHOMME fait passer sous les yeux de ses collègues un fragment d'une poterie samienne, très artistique, représentant un mufle de lion, ainsi que des débris de pavement en pierre de Tournai trouvés au cours des fouilles. Il rappelle qu'en outre un certain

Digitized by Google

nombre de monnaies impériales ont également été découvertes en ce lieu : la plus récente est à l'effigie de Zénon, ce qui, d'après M. PRUDHOMME, tendrait à faire remonter l'édifice en question au plus tôt à l'extrême fin de l'époque gallo-romaine. Néanmoins la date de sa construction, ainsi d'ailleurs que sa destination, demeurent très difficiles à déterminer.

Après avoir résumé tout ce que l'on sait du célèbre Anselme de Laon, de son école et de son enseignement, M. BROCHE communique et traduit deux lettres d'étudiants italiens adressées, dans les premières années du XII^e^ siècle, à deux de leurs compatriotes pour les inviter à les venir voir à Laon. Cette correspondance prouve que le nombre des élèves d'Anselme, originaires de la plupart des grands États de l'Europe, était tellement considérable qu'ils trouvaient très difficilement à se loger dans notre ville. L'une de ces lettres relate, en outre, l'incendie qui, allumé en 1112 par les bourgeois de Laon au cours de leur émeute communale, détruisit la Cathédrale, le palais épiscopal et endommagea tout un quartier de la ville.

M. BROCHE commente ensuite et dépose sur le bureau de la Société, en vue de leur impression dans le prochain « Bulletin », la transcription de deux documents inédits du XV^e^ siècle extraits du Cartulaire de la prévôté de Laon conservé à la Bibliothèque de la ville de Reims. Le premier de ces textes est une ordonnance de réformation pour la tenue des assises baillagères et prévôtales de Laon; le second, un tarif des droits de juridiction gracieuse perçus par la prévôté pour la rédaction des divers contrats.

La séance est levée à 6 heures.

Pour le Secrétaire des Séances,
Le Trésorier,
Maurice PRUDHOMME.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Séance du Samedi 12 Juillet 1913 (1).

La Société Académique s'est réunie le samedi 12 juillet, à 4 heures et demie, sous la présidence de M. BROCHE.

Étaient présents : M^lle^ BOULAY ; MM. BLACK, CARPENTIER, CATE-

(1) Ce procès-verbal est publié sous réserve de son approbation à la séance de rentrée de la Société.

Digitized by Google

LAIN, COINTE, le Dr CROQUET, DELVINCOURT, DUCHÉNOIS, de HÉDOUVILLE, HENNEQUIN, PRUDHOMME et WESTERCAMP. — S'étaient excusés : M. et Mme d'ERSU ; MM. CHERRIER, FAGNEUX, GRUEL, Harduin de GROSVILLE, LEPINOIS, LION, M. et Mme de TRÉTAIGNE.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté, M. DELVINCOURT demande la parole pour signaler un entrefilet publié par un journal local à la date du 12 juin dernier, dans lequel un comptable actuellement recherché par la police à la suite de détournements est indiqué comme faisant partie de la Société. M. DELVINCOURT fait remarquer que cette information, d'allure tendancieuse et d'ailleurs tout à fait inexacte, est de nature à jeter le discrédit sur la Société. Il demande quelle mesure le Bureau a prise à cet égard.

M. le PRÉSIDENT répond que dès le lendemain de cette publication il a fait personnellement une démarche près de l'administration du journal en question afin d'obtenir qu'une rectification fût insérée dans l'un de ses plus prochains numéros. L'auteur de l'entrefilet ayant reconnu que sa bonne foi avait été surprise et la rectification demandée ayant paru le soir même, M. le PRÉSIDENT déclare qu'il y a lieu de considérer ce regrettable incident comme clos.

M. WESTERCAMP rend compte du volume que M. Broche vient de faire paraître sur *Laon et ses environs (guide archéologique)*, et signale l'article du même auteur récemment publié dans les *Tablettes de l'Aisne* à propos de la consécration du nouveau maître-autel de la cathédrale.

Il lit ensuite le compte rendu de la dernière excursion annuelle de la Société qui a eu lieu le jeudi 5 juin à Bourgfontaine, à Préciamont, à Mareuil et à La Ferté-Milon. Ce compte rendu paraîtra dans le prochain *Bulletin* et sera illustré par les deux très jolis dessins que M. Marcel Pille a bien voulu composer pour la circonstance sur le château de La Ferté-Milon (1).

Après avoir résumé dans une notice très substantielle tout ce que l'on connaît de l'existence de Gabrielle d'Estrées d'après l'excellent ouvrage de Desclozeaux, M. PRUDHOMME signale qu'il résulte d'une étude de M. Louis Régnier récemment publiée dans le tome II du *Congrès Archéologique de France, 78e session tenue à Reims en 1911 par la Société française d'archéologie*, qu'un haut-relief en marbre blanc exposé au Musée de Laon représente non pas l'effigie funéraire de la belle Gabrielle, ainsi que le porte l'inscription, mais celle de Marguerite de Mandelot, épouse de Charles

(1) Voir ci-dessous.

Digitized by Google

de Neuville, baron d'Alaincourt. Les arguments fournis par M. Régnier à l'appui de cette nouvelle identification sont péremptoires ; aussi la Société Académique émet-elle le vœu que la mention erronée figurant sous le haut-relief en question soit modifiée en conséquence.

A propos d'un travail de MM. de Fossa et Lefèvre-Pontalis, également publié à l'occasion du Congrès Archéologique de 1911, sur l'ancien Manoir du Tortoir, M. Prudhomme croit devoir formuler quelques réserves sur certaines des opinions archéologiques émises par les auteurs de cette étude.

M. Hennequin communique ensuite un état du personnel administratif et judiciaire de Laon en 1789 dressé par lui à l'aide de pièces d'archives et qui permet de connaître par avance un certain nombre de personnages dont les destinées politiques ou administratives vont se jouer à travers plusieurs des régimes qui suivront les événements de 1789.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

Pour le Secrétaire des séances,

Le Trésorier,
Maurice PRUDHOMME.

Le Président,
Lucien BROCHE.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DE L'EXCURSION ANNUELLE

La Société Académique a fait le jeudi 5 juin 1913 son excursion annuelle.

Organisée de main de maître par l'actif trésorier de la Société, M. Prudhomme, elle avait pour objet, cette année, la visite de l'ancienne Chartreuse de Bourgfontaine, du menhir de Préciamont, de l'église de Marolles, le matin, — du château et des églises de La Ferté-Milon, l'après-midi.

Partis de Laon le matin par le train de sept heures, les excursionnistes, sous la conduite du Président de la Société Académique, M. Broche, et de son Secrétaire général, M. Hennequin, arrivent à huit heures et demie à Villers-Cotterêts, d'où a lieu, en voiture, le départ pour Bourgfontaine. On visite l'ancienne Chartreuse, puis le menhir de Préciamont. Celui-ci a été trouvé en 1866; il est assez curieux, et à son sujet M. Delvincourt fait une causerie, pleine d'intérêt, sur la destination des monuments mégalithiques.

On remonte en voiture pour aller visiter l'église de Marolles où M. le Curé de la paroisse reçoit les excursionnistes avec la plus parfaite bonne grâce.

Dans une causerie improvisée et très goûtée, M. Hennequin relate les circonstances à la suite desquelles le village de Marolles n'a pas été compris dans le département de l'Aisne.

On remonte en voiture et, à midi, la Société arrive à La Ferté-Milon pour le déjeuner qui a lieu à l'*Hôtel du Sauvage*, à la façade duquel se balance la fameuse enseigne en bois sculpté représentant un sauvage dans son costume national, grandeur presque nature.

Le déjeuner est excellent. M. le Curé de La Ferté-Milon, l'abbé Devigne, un érudit comme il y en a peu, doublé de l'artiste le plus fin et l'un des membres les plus écoutés de la *Société française d'Archéologie*, y assiste.

Digitized by Google

Au dessert, l'un des membres de la Société évoque le souvenir de l'enfant glorieux de La Ferté-Milon, Racine, et lit un sonnet *A Jean Racine* composé spécialement pour la circonstance, sonnet dont les vers sont ciselés à la façon du grand poète. Nous sommes heureux de pouvoir le reproduire ici :

A JEAN RACINE

Salut, vieille cité, dont le mur féodal
Vit naître ce Romain... ou ce Grec, Jean Racine !
C'est ici, qu'écolier rêveur de Port-Royal,
Jaillit le premier son de sa lyre divine.

Ne pouvant le couvrir du vêtement banal,
David, qui nous le fit aussi nu qu'une ondine,
Voulut symboliser sous cette altière mine,
La Vérité, sortant jadis du puits fatal.

Je voudrais évoquer, dans ce trop bref hommage,
Les chefs-d'œuvre que nous rappelle son image,
Mais mon vers impuissant va trahir mon effroi.

Iphigénie, Esther, Bajazet, Mithridate
Auréolent son front d'une immortelle date
Et de la tragédie ont proclamé le Roi.

P. B.

Puis, c'est la visite de La Ferté-Milon, sous la conduite de M. l'abbé Devigne, qui sera le plus intéressant des *cicerones*.

Tout d'abord, nous allons voir les restes de l'église Saint-Waast (XI^e siècle). En cours de route, notre guide nous rappelle l'histoire de La Ferté-Milon, cette vieille forteresse édifiée au V^e siècle pour barrer le passage à l'invasion normande, devenue plus tard une commune que fortifia, au X^e siècle, l'un de ses seigneurs qui lui donna son nom, Milon, et où Louis d'Orléans, en 1372, construisit le fameux château, démantelé par Henri IV, et dont il ne reste plus que les ruines.

Il nous montre la maison des grands-parents de Racine qui — comme on le sait — y naquit en 1639.

Digitized by Google

Digitized by Google

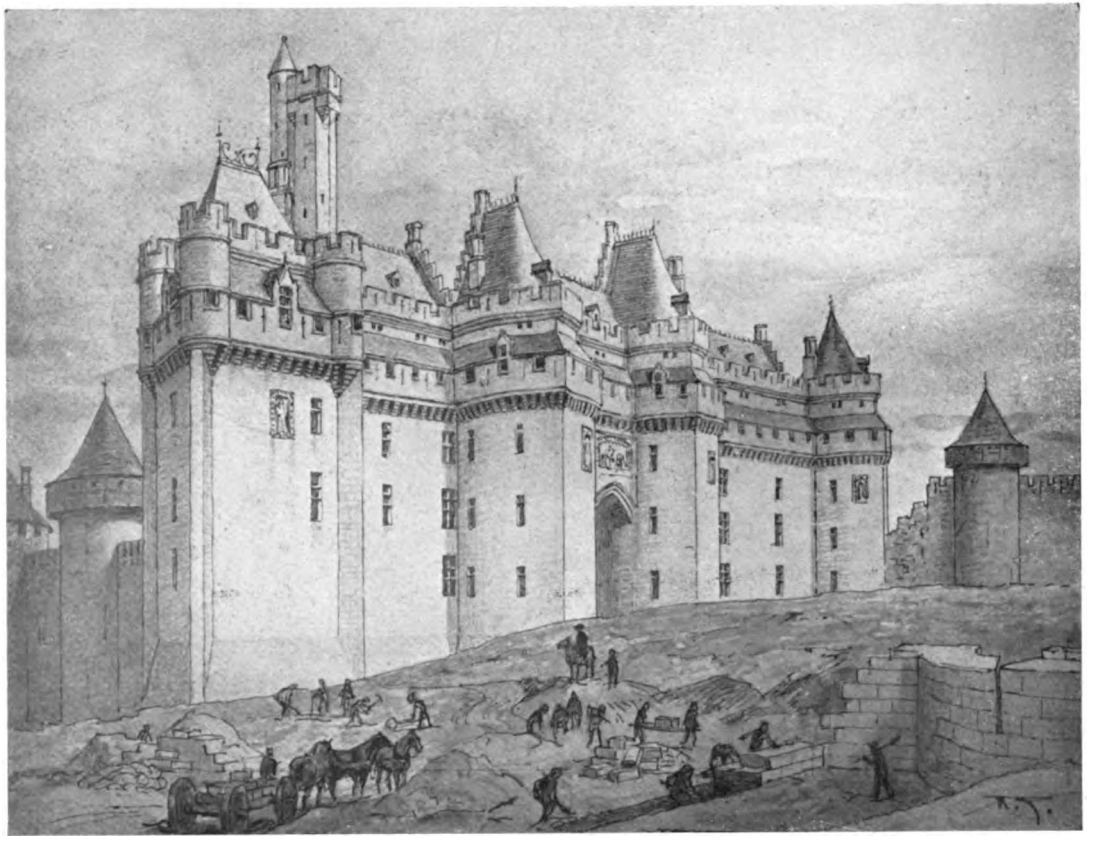

Composition de M. Marcel PILLE

VUE RECONSTITUÉE DU CHATEAU DE LA FERTÉ-MILON

Digitized by Google

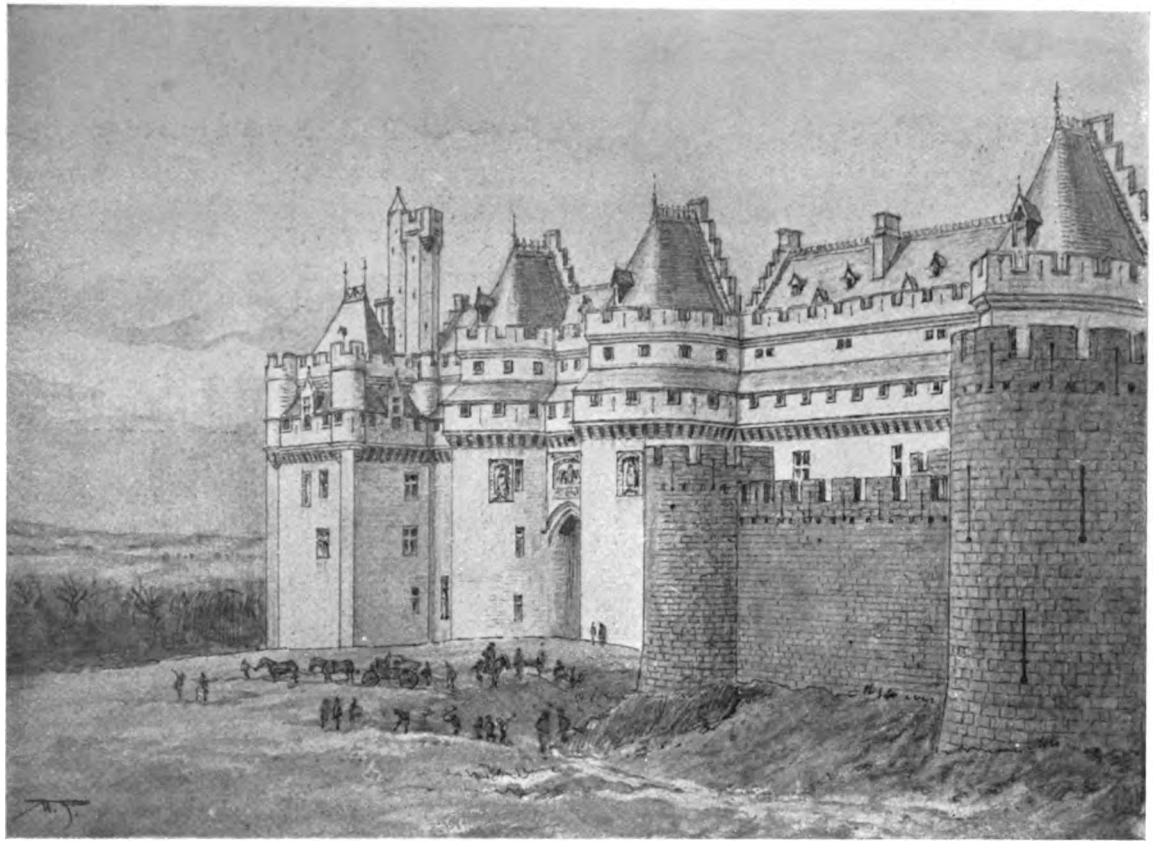

Composition de M. Marcel PILLE

VUE RECONSTITUÉE DU CHATEAU DE LA FERTÉ-MILON

Digitized by Google

Digitized by Google

Nous visitons les ruines du château, dont il ne reste plus que les quatre belles tours, le donjon carré et une porte de l'enceinte.

Les ruines sont imposantes et la vue de la façade principale, avec le bas-relief du couronnement de la Vierge, est tout à fait grandiose.

Du château, nous allons à l'église Notre-Dame, qui est du XII^e^ siècle. Le chœur date du XV^e^, les vitraux, au nombre de trois, y sont de toute beauté et M. l'abbé Devigne nous en fait une description des plus savantes, des plus instructives.

En quittant l'église, nous admirons la statue de Racine enfant, qu'inaugura Jules Lemaître, en 1910, et, à la mairie, la célèbre statue du poète, due au ciseau de David d'Angers et que Louis XVIII offrit à la ville en 1833.

Nous terminons par l'église de Saint-Nicolas, la seconde merveille de La Ferté-Milon, construite en partie dans le style gothique, partie aussi dans le style Renaissance, et qui possède des vitraux remarquables et de la plus pure école flamande : huit magnifiques verrières, dont on ne peut se lasser d'admirer la finesse d'exécution, la richesse de tons et la beauté d'inspiration.

A citer encore dans l'église un tableau du XVI^e^ siècle, attribué à Fréminet, don du général Dumas, et un lutrin en fer forgé qui provient de l'abbaye de Prémontré.

M. l'abbé Devigne, après nous avoir fait les honneurs de toutes ces richesses archéologiques, nous fait visiter son musée, car notre excellent conférencier est en même temps un collectionneur aussi artiste que connaisseur.

Son presbytère est une vraie cassette pleine de joyaux précieux que nous ne pouvons nous lasser d'admirer.

Mais l'heure passe. Après un dernier coup d'œil sur le poste de télégraphie sans fil installé dans le bureau du maître, après avoir dégusté un exquis verre de cidre que notre hôte nous offre avec une amabilité charmante, on remonte en voiture pour aller à Villers-Cotterêts reprendre le train qui ramènera à huit heures à Laon les membres de la Société Académique, enchantés de cette journée favorisée par le temps, malgré de noirs nuages, et si bien organisée par M. Prudhomme.

Ch. WESTERCAMP.

Digitized by Google

Digitized by Google

Deuxième Partie

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MARÉCHAL COMTE SERURIER

(1742 - 1819)

En Tenue de Général de Division

D'après une Miniature appartenant à

Madame la Vicomtesse D. de Hennezel d'Ormois

J. Leroy et Cie Edit. Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOUVENIRS

sur le Maréchal Serurier et sa Famille

Après le bel ouvrage consacré au maréchal Serurier, par M. Louis Tuetey (1), peu de choses restent à dire sur ce vaillant soldat de l'ancien régime, qui fut amené, presque malgré lui, à servir la Révolution et l'Empire.

Il existe cependant, de notre illustre compatriote, quelques souvenirs intéressants qui ne sont jamais sortis de sa famille; on les trouve encore aux mains de ses arrière-neveux. Nous en faisons l'objet de cette notice.

Depuis le dix-septième siècle, la famille de Serurier était honorablement connue, dans le Marlois. Sans appartenir à la noblesse, les ancêtres du maréchal avaient eu, dans l'armée ou à Versailles, des emplois qui les autorisaient à se parer du titre noble d'écuyer.

Le père de Serurier possédait un petit droit seigneurial à Saint-Gobert (2) depuis 1750 ; il se qualifiait « officier chez le roi » parce qu'il avait les fonctions modestes de taupier aux haras royaux. Il était devenu Laonnois par son mariage avec Elisabeth Danye, qui l'apparentait aux meilleures familles de la magistrature de Laon.

---

(1) Louis Tuetey. *Un général de l'armée d'Italie : Serurier* (1742-1819), in-8° Paris, Berger-Levrault, 1899.

(2) Saint-Gobert, village de l'ancienne Thiérache, canton de Sains, arrondissement de Vervins (Aisne).

Digitized by Google

Son grand-père avait été garde du corps de Louis XIV, puis officier de cet hôtel des Invalides dont, un demi-siècle plus tard, le jeune Serurier devait avoir la gouvernance. Enfin son bisaïeul était simplement docteur en médecine à Marle.

Le blason familial des Serurier, enregistré jadis à l'Armorial général de d'Hozier, *d'azur à un barbet assis et aboyant d'or, lampassé de gueules*, était bien l'em-

Fig. 1

blème de la vertu dominant dans cette famille, la ***fidélité***, vertu dont la vie entière du maréchal ne fut que le commentaire si simple mais si grand d'abnégation : bien servir.

Ce blason est parvenu jusqu'à nous, gravé sur un joli cachet Louis XV, dont se servait Mathieu-Guillaume Serurier (fig. 1) ; mais son fils ne semble avoir porté ces armoiries qu'après le règlement qui lui en fut fait, à l'époque de son titre de comte de l'Empire.

En effet, l'une de ses arrière-petites-nièces (1) possède le cachet que Serurier et sa femme firent graver à l'époque de leur mariage, en 1778 (fig. 2). On était en

(1) M^me^ la Vicomtesse Paul de Hennezel, à Vorges (Aisne).

Digitized by Google

pleine vogue des guirlandes ; celles qui entourent ces écus *de gueules* et *d'azur* (où figurent simplement les initiales des nouveaux mariés J. S. et L. I.) forment, avec la couronne de roses qui les surmonte, le seul ornement, un peu lourd il est vrai, de ce modeste cachet. Nous retrouvons bien là deux des traits caractéristiques de la personnalité de Serurier, la modestie et la simplicité. Il ne devait pas s'en départir de toute sa vie.

Fig. 2

N'ayant pas eu d'enfants, le maréchal et sa femme en adoptèrent chacun un, dans leur vieillesse. Serurier adopta Suzanne-Félicité Desprez, fille de Maurice Desprez, sous-officier invalide et de Marie-Ange Mangin. Il maria cette jeune fille en décembre 1814 à Jean-François-Eugène d'Avrange, baron du Kermont et de l'Empire, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis (fils de Jean-François d'Avrange du Kermont, chevalier de l'Empire, commissaire des guerres avant la révolution, puis intendant de l'Hôtel des Invalides sous Napoléon Ier et de Adélaïde-Thérèse-Nicole Le Franc). La baronne du Kermont, née Desprez-Serurier eut trois fils dont

Digitized by Google

deux ont une postérité encore vivante aujourd'hui (1).

De son côté, la maréchale entourait, d'une affection presque maternelle, une de ses petites-nièces, Clarisse-Elisa Lanchamp, née à Vorges le 25 août 1799, fille de Pierre-Guillaume Lanchamp, colonel de France à Cuba et de Marie-Louise-Elisa Mauclerc (2). (La mère de Mme Lanchamp-Mauclerc était Marie-Élisabeth Itasse, sœur de la maréchale). La jeune Clarisse Lanchamp fût élevée aux Invalides. Ayant survécu une dizaine d'années à son mari, la maréchale maria sa fille adoptive, en 1825, à un garde du corps de Louis XVIII, Jules Simond de Moydier (3) et en fit l'héritière de sa très modeste fortune et des souvenirs que Serurier lui avait laissés. Ceux-ci sont aujourd'hui aux mains de la petite-fille de Mme de Moydier, la vicomtesse Paul de Hennezel d'Ormois, née de Caix de Rembures, qui a bien voulu permettre de les mettre au jour (4).

Le plus intéressant de ces souvenirs est un médaillon, cerclé d'or, portant, d'un côté le portrait de Serurier en

---

(1) Révérend. *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration.* I. 77-78.

(2) Les Mauclerc sont une famille de bourgeois et de marchands de Laon dont on suit la filiation dès le XVIe siècle. Leurs armes étaient « *d'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois trèfles de même* ». Le père de Mme Lanchamp, qui était conseiller du roi et procureur en l'élection de Laon, possédait le fief des Moraines.

(3) M. de Moydier, qui mourut à Vorges dans un âge très avancé, en 1889, laissa trois filles : la générale Théremin d'Hame, Mme Charles Bretonneau et Mme de Caix de Rembures.

(4) Au nombre de ces objets provenant de Serurier se trouve une très belle garniture de cheminée (pendule et candélabres du style Empire le plus pur) qui figurait aux Invalides dans le grand salon de réception du maréchal.

Digitized by Google

uniforme de général de division, et de l'autre, les initiales J. S. enlacées et brodées sur un fond de soie bleue pâle. Cette miniature fut exécutée en 1796, au moment où le brave soldat songeait à prendre sa retraite, après quarante ans de loyaux services.

Sur ce portrait, Serurier a déjà le visage d'un homme mûr ; il avait cinquante-quatre ans. On comprend qu'à cette époque, où l'élite des généraux était composée de très jeunes hommes, il parut, à ses compagnons d'armes, un respectable vieillard. Marmont (1) le trouvait « d'un âge fort avancé ». Il trace de Serurier ce portrait qui répond bien à l'impression donnée par cette miniature : « Grand et élancé, sa silhouette était bien connue : une figure maigre et pâle, coupée d'une balafre ; des cheveux bruns, des yeux bleus. Il avait un air triste et grave, une physionomie sévère » (2) (voir le hors texte).

La balafre, dont parle le duc de Raguse dans ses mémoires, est peu visible sur ce portrait. Cependant, l'irrégularité de la lèvre supérieure laisse deviner la trace de cette glorieuse blessure. Serurier l'avait reçue en Hanovre, à peine âgé de vingt-deux ans. C'était le 31 juillet 1760, dans l'un des cinq assauts acharnés que la brigade de Bourbonnais donna contre la colline de la Tour de Warbourg, clef du champ de bataille. Le jeune enseigne d'Aumont-Infanterie tomba, frappé au

---

(1) ***Mémoires de Marmont, duc de Raguse.*** Tome I, pp. 149-150.

(2) A rapprocher de ce portrait le signalement de Serurier, d'après L. de Brotonne, dans son volume sur ***Les Sénateurs de l'Empire*** : « Taille, 1m87, cheveux bruns, sourcils chatains, nez aquilin, barbe brune, visage ovale, front moyen, yeux bleus, bouche moyenne, menton rond, teint brun. »

Digitized by Google

côté droit de la face, par un coup de feu qui lui brisa la mâchoire. Cette grave blessure lui occasionna la perte de toutes ses dents et laissa une cicatrice profonde que les années ne parvinrent pas à effacer (1).

Cette miniature représente Serurier dans la tenue des officiers généraux du Directoire (2) : habit sans revers et boutonné dans toute sa longueur ; collet renversé, orné d'un double rang de broderies d'or et monté sur un col droit écarlate ; parements aussi écarlates, avec pattes en drap blanc. Pas d'épaulettes, on n'en portait pas à cette époque. La seule note vive de cette tenue un peu sévère était donnée par la large ceinture rouge, ornée d'une frange tricolore, qui ceignait les reins du général de division.

Le chapeau (3), immense, est garni d'un galon brodé assorti au collet. L'exiguïté du portrait n'a pas permis d'y peindre les plumes tricolores qui le surmontaient.

Ce panache se devine sur un autre souvenir bien curieux de Serurier. C'est un grand plat en faïence polychrome (4), qui commémore avec naïveté l'événement le plus glorieux de la carrière du maréchal : la reddition de Mantoue, le 3 février 1797.

---

(1) Tuetey, *loc cit.*, p. 8.

(2) Arrêté du Directoire en date du 29 janvier 1795.

(3) Ce chapeau était celui des officiers généraux, réglementé le 1er avril 1791. Nous devons les renseignements qui nous ont aidé à la description de l'uniforme de cette miniature à l'amabilité de notre cousin, M. Gabriel Cottreau, dont la compétence est si connue et si appréciée des amateurs d'armes et d'uniformes anciens.

(4) Ce plat appartient à Mme Charles Bretonneau, fille de Mme de Moydier, née Lanchamp. Mme Bretonneau est née à Versailles, chez sa grand'tante, la comtesse Serurier, dont elle fut la

Digitized by Google

LA REDDITION DE MANTOUE AU MARÉCHAL SERURIER

(Plat en faïence appartenant à Mme Bretonneau de Moydier)

J. LEROY & Cie, Édit., Paris

Digitized by Google

Digitized by Google

La nouvelle de cette capitulation avait été accueillie en France avec une grande allégresse. Elle fut publiée à Paris au son du tambour. Des détachements nombreux de troupes de ligne accompagnaient l'officier public dont la voix proclamait la victoire de nos armes au milieu d'un peuple immense (1). C'est que, dans l'opinion publique, on mesurait l'importance de cette conquête au temps qu'elle avait coûté ; chacun pensait qu'elle allait mettre fin aux guerres d'Italie. Rien d'étonnant que cet événement, d'une si grande portée morale, ait été popularisé jusque sur des plats de faïence.

Celui qui est reproduit ici (voir le hors texte) mesure $0^{m}365$ de diamètre. Il porte au dos la marque N. A. On voit sur le côté droit de la scène qui y est peinte, le général Serurier, à cheval, à la tête de son corps d'officiers, aussi à cheval, et de ses troupes à pied, avec drapeau et fanion. Tous sont en uniforme : habit bleu à revers jaunes, culotte de même couleur. Sur le côté gauche, la porte de Mantoue, pont-levis baissé, donne passage aux troupes autrichiennes, en uniforme jaune. A leur tête, le maréchal Wurmser, tête nue, présente à Serurier les clés de la place, sur un plateau. Deux soldats l'accompagnent, apportant, l'un des drapeaux, l'autre des fusils. Au premier plan, un canon et ses boulets ; au fond, les tentes du camp français ; le tout éclairé par un large soleil.

La bordure du plat est bleue. Tout autour court une inscription, suivie du nom de l'artiste qui décora cette

---

filleule. Elle a bien voulu permettre la reproduction de cet intéressant souvenir de son grand-oncle. Nous la prions d'agréer ici nos plus respectueux remerciements.

(1) Tuetey, *loc. cit.*, p. 170.

Digitized by Google

faïence et de la date de 1799 : « *La prise et la capitulation de la ville de Mantoue. Douze mille hommes déposaient les armes et le maréchal Wurmser rendait son épée au général Serurier. — François Cormeri, 1799.* »

Cette année 1799 fut celle qui vit la fin de la carrière militaire de Serurier, dans les humiliations de la défaite. Après le désastre de Verderio, le 28 avril 1799, il se retirait du service. Le sort des armes s'était montré particulièrement dur pour lui. Il avait commencé sa carrière pendant la guerre de Sept Ans et quarante ans après Warbourg, il était réduit à quitter l'armée, vaincu et prisonnier (1). Il se retira à Paris, où le Directoire le laissa sans emploi.

Sur ces entrefaites, Bonaparte revint d'Egypte. Le prestige que lui donnait cette nouvelle campagne rallia autour de lui ses compagnons d'armes. Serurier fut un des premiers à féliciter son ancien général en chef ; celui-ci le décida à adhérer au coup d'État qu'il préparait. Le 18 brumaire, le vainqueur de Mantoue secondait le futur premier Consul et, un mois après, prenait définitivement sa retraite.

Bonaparte sut payer sa dette de reconnaissance au vieux général. Il le nomma gouverneur de l'Hôtel des Invalides, le 24 avril 1804, quelques semaines avant son avènement. Le lendemain de la proclamation de l'Empire, le 19 mai 1804, Serurier recevait le bâton de maréchal de France.

Cette carrière, si laborieuse et si digne, malgré ses revers, est curieusement résumée dans un *Tableau ana-*

---

(1) Tuetey, *loc. cit.*, p. 267.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

lytique des services et campagnes de M. le maréchal de l'Empire Jean-Mathieu-Philbert Serurier.

C'est un dessin à la plume, de différentes couleurs, tracé dans un cercle qui mesure $0^{m}17$ de diamètre. Il est l'œuvre d'un de ces braves invalides dont le maréchal avait le soin (1) (voir le hors texte).

On voit, au centre, un écusson en forme de bouclier au chiffre J. S. posé sur deux bâtons de maréchal croisés ; cet écu est entouré du grand cordon de la Légion d'honneur, accosté de lauriers et surmonté d'une couronne de palmes contenant ces mots : *Au vainqueur de Mantoue.*

Ce dessin dut être exécuté vers 1806 ou 1807, car en 1808, Serurier reçut le titre de Comte de l'Empire et des armoiries que l'auteur du dessin n'aurait pas manqué de faire figurer au centre de son œuvre. Ce blason (2) (*de gueules au levrier assis colleté d'argent ; franc-quartier d'azur, à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille et se mire un serpent d'argent*) était composé des armes anciennes de Serurier et des attributs de Comtes-sénateurs créés par Napoléon.

Ces armes furent sculptées sur le modeste monument qui recouvrit, pendant vingt ans, les restes de Serurier au cimetière du Père-Lachaise.

Ce monument fut détruit, mais l'aspect en a été conservé (3) par un dessin dont on trouvera la reproduction ici (fig. 6).

---

(1) Ce tableau appartient à la vicomtesse Paul de Hennezel.

(2) Révérend. *Armorial du Premier Empire.* Tome IV, p. 245. — Henri Simon, *Armorial général de l'Empire.* 1812. In-folio.

(3) Ce dessin appartient au comte Maxime de Sars, l'un des arrière-petits-neveux du maréchal.

Digitized by Google

La statue qui décore la place de l'Hôtel-de-Ville de Laon fut inaugurée le 23 août 1863. Le sculpteur ne s'est pas inspiré d'un portrait authentique de Serurier

Fig. 6

pour faire au maréchal un visage ressemblant. Il s'est contenté de donner à son personnage la physionomie martiale d'un général du Premier Empire.

Sur une face de ce monument sont gravés les états de service de Serurier ; sur un autre on peut lire le jugement que Bonaparte portait sur le vieux général, dans une lettre qu'il écrivait au Directoire, en lui envoyant

Digitized by Google

Serurier chargé des vingt-deux drapeaux pris à l'ennemi, après la victoire de Gradisca, en 1797. Nous ne saurions mieux terminer ces simples notes qu'en rappelant ici cet éloge gravé sur la pierre, mais que probablement beaucoup n'ont jamais eu la curiosité de lire :

LE GÉNÉRAL SERURIER, DANS LES DEUX DERNIÈRES CAMPAGNES A DÉVELOPPÉ AUTANT DE TALENT QUE DE BRAVOURE; C'EST SA DIVISION QUI A REMPORTÉ LA BATAILLE DE MONDOVI, QUI A SI PUISSAMMENT CONTRIBUÉ A CELLE DE CASTIGLIONE, QUI A PRIS MANTOUE, QUI S'EST DISTINGUÉE AU PASSAGE DE TAGLIAMENTO, ET PRINCIPALEMENT A LA PRISE DE GRADISCA.

LE GÉNÉRAL SERURIER EST EXTRÊMEMENT SÉVÈRE POUR LUI-MÊME ; IL L'EST QUELQUEFOIS POUR LES AUTRES. AMI RIGIDE DE L'ORDRE, DE LA DISCIPLINE ET DES VERTUS LES PLUS NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DE LA SOCIÉTÉ, IL DÉDAIGNE L'INTRIGUE ET LES INTRIGANTS.

(15 PRAIRIAL AN V).

A l'inauguration du monument du maréchal à Laon, assistaient un comte et vicomte Serurier, que les journaux du temps indiquèrent comme les propres neveux de notre compatriote. Ces prétentions soulevèrent des protestations (1) de la part des arrière-neveux du maréchal, MM. de Sars et l'Eleu, qui établirent que ces deux Messieurs Serurier descendaient d'une autre branche de la famille, restée à Marle jusqu'au XIX^e^ siècle. Ce rameau était issu du trisaïeul du maréchal.

Nous croyons donc utile d'accompagner cette notice d'une généalogie exacte des Serurier ; elle fixera, désormais, ces diverses parentés.

---

(1) Lettre de M. Alfred de Sars, dans le *Journal de l'Aisne* du 31 janvier 1860.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE DES SERURIER

I. Pierre Serurier, demeurant à Marle vers 1640, avec sa femme Antoinette WYART, (1), eut au moins trois enfants :

1° Mathieu Serurier, qui suit :
2° *Nicolas*, marié à Marie PAUCET, auteur de la branche rapportée plus loin (page 21) ;
3° D^lle^...., qui épousa Daniel ROGER, officier de la maison du roi, puis maire perpétuel de la ville de Marle, dont le blason figure à l'Armorial Général (2).

II. Mathieu Serurier, premier du nom, né à Marle en 1644, mourut en 1745. Il était docteur en médecine. Il s'établit à Laon après son mariage, le 7 janvier 1676 (paroisse Saint-Remy-Porte) avec Elisabeth RESTEAU, âgée de dix-huit ans, fille de feu François Resteau, conseiller du roi et receveur des tailles en l'élection de Laon et de Madeleine Le Vent. Lors de la recherche de 1696, pour l'Armorial général, Mathieu Serurier fit enregistrer par erreur le blason de sa femme : « d'argent, à un rateau de sable, le manche en bas, accosté de deux sautoirs

(1) Wyart, armes : *d'azur à un chêne arraché d'or, accosté de deux étoiles de même.*

(2) Daniel Roger fit enregistrer ce blason : *d'azur à un chevron d'argent, accompagné de trois poissons appelés rougets de même, posés en face, deux en chef et un en pointe.*

Digitized by Google

alaisez de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois bandes d'or (1) ».

De cette union au moins trois enfants :

1° Mathieu Serurier, deuxième du nom, qui suit ;

2° *Marie-Françoise* Serurier, née en 1686. Elle épousa à l'âge de 35 ans, le 3 août 1722 (paroisse Saint-Cyr), Cyr-Élie de DRIENCOURT (2), conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Laon, fils de Cyr-Élie de Driencourt, lieutenant aux traites foraines à Laon, et de Marie-Françoise Marquette (propre nièce du Père Marquette) ;

3° *Elisabeth* Serurier, née à Laon le 29 janvier 1690, paroisse Saint-Jean-au-Bourg.

III. Mathieu Serurier, deuxième du nom, seigneur de Sort (3), naquit à Laon le 14 octobre 1679 (paroisse Saint-Jean-au-Bourg). Il entra aux gardes du corps du roi, puis devint officier en l'hôtel royal des Invalides. Ces fonctions l'autorisaient à se parer du titre d'écuyer, bien que n'étant point noble. A l'âge de 35 ans, il épousa à Laon (paroisse Saint-Remy-Porte) le 24 février 1716, Madeleine TRISTRAND, âgée de 32 ans, fille de Guillaume Tristrand, officier de la maison du roi et de Made-

---

(1) Armorial général, élection de Soissons, registre II, art. 119. — Les vraies armes de Resteau, déclarées par François Resteau de Siply, frère de Mme Serurier, étaient : *de sable, à un rateau d'or, accompagné de deux sautoirs fleuronnés de même ; écartelé d'or au chef bandé d'argent et de gueules de six pièces.*

(2) De Driencourt, armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.*

(3) Sort, hameau dépendant de Crécy-sur-Serre.

Digitized by Google

leine Jongleur. Cette jeune femme mourut trois ans après le 23 mai 1719 et fut inhumée dans l'église Saint-Julien. Mathieu Serurier mourut le 24 novembre 1724, et fut inhumé le lendemain auprès de sa femme. Il n'avait eu que deux enfants :

1° Mathieu-Guillaume Serurier de Saint-Gobert qui suit :

2° *Marie-Madeleine* Serurier, épousa à Laon, le 20 août 1736 (paroisse Saint-Cyr) Antoine-Philbert DANYE, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers royaux, fils de Philbert Danye, Sieur de Belmont, conseiller du roi au présidial de Laon et de Marie Canelle. Une seule fille naquit de cette union : Marie-Madeleine-Élisabeth Danye, dont nous donnerons plus loin la postérité (page 26), car elle représente actuellement la parenté la plus proche du maréchal Serurier.

IV. Mathieu-Guillaume Serurier, seigneur de Saint-Gobert et de Sort, naquit en 1718. Il entra à la maison du roi et fut nommé taupier des Haras par provision du 12 juin 1741 (1). Il épousa à Laon, le 16 janvier 1741 (paroisse Saint-Remy-Place) Élisabeth DANYE (2), fille

(1) Mathieu-Guillaume Serurier succédait dans cette charge à Thomas Philippe. Les lettres de provisions furent enregistrées en la cour des Aides le 4 juillet 1741 et en l'élection de Laon le 21 du même mois (Archives de l'Aisne. C. 1041.)

(2) Danye : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et d'une rose de même en pointe*, armes déclarées, par Antoine-François Danye, maître des eaux et forêts à Laon, en 1696, bisaïeul du maréchal.

Digitized by Google

de Philbert Danye, Sieur de Belmont, conseiller du roi au présidial de Laon et de Marie Canelle. Élisabeth avait trois frères (dont le seul marié fut Antoine-Philbert, voir plus haut) et une sœur Madeleine, dont nous reprendrons plus loin la postérité (page 27), parce que ses représentants sont aussi les arrière-neveux du maréchal. Mathieu-Guillaume mourut à l'âge de quarante-trois ans, le 9 mai 1761, et fut inhumé dans l'église Saint-Remy-au-Velours. Sa veuve mourut le 10 octobre 1781 (paroisse Saint-Cyr), âgée de soixante-dix ans.

Il y eut au moins huit enfants de cette alliance, mais aucun ne laissa de postérité.

1° *Marie-Nicole-Élisabeth* Serurier, née à Laon le 26 novembre 1741 (paroisse Saint-Remy-Place) morte en 1767, âgée de 26 ans;

2° Jean-Mathieu-Philbert Serurier, le maréchal, qui suit;

3° *Marc-Antoine* Serurier, né à Laon le 1 juillet 1744;

4° *Guillaume-Calixte-Mathias* Serurier, né le 11 août 1745, mort à onze ans le 9 juillet 1756;

5° *Henri-Marguerite-François de Paule* Serurier, sieur de Lierry, né à Laon (paroisse Saint-Remy-Place) le 20 juillet 1746. Il fut lieutenant au régiment provincial de Soissons. Il possédait une maison de campagne à Nouvion-le-Vineux, où il mourut âgé de 39 ans le 10 juin 1785 (1);

(1) Le mobilier de Serurier de Lierry fut vendu à Nouvion, en vente publique, en 1785 (Archives de l'Aisne. B. 2636.)

Digitized by Google

6° *Philbert-Mathieu* Serurier, sieur du Tranoir, né à Laon le 2 novembre 1748, mourut à Laon, le 23 février 1821, sans s'être marié. Il voyagea d'abord dans le nord de l'Europe, puis fut sous-préfet de Saint-Quentin. Il reprit ensuite ses voyages, et devint consul général de France à Lisbonne. Il prit alors du service en Portugal, devint colonel et même maréchal de camp. A sa mort, il était chevalier de la Légion d'honneur et décoré du Christ de Portugal.

V. Jean-Mathieu-Philbert Serurier, comte de l'Empire, maréchal de France, gouverneur des Invalides, grand-croix de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, né à Laon, paroisse Saint-Remy-Place le 8 décembre 1742, il mourut à Paris, rue Duphot, le 21 décembre 1819 et fut inhumé au Père-Lachaise. Son corps fut ensuite transporté, le 27 février 1847, aux Invalides où l'on voit son épitaphe dans l'église sur une plaque de cuivre, contre le troisième pilier, à gauche (1). Jean Serurier était lieutenant d'infanterie au régiment de Beauce, lorsqu'il épousa à Presles-l'Évêque le 3 février 1778, Louise-Marie-Madeleine ITASSE, âgée de 23 ans, fille de Jacques-Antoine Itasse, greffier en chef du bailliage criminel et de la police de Laon et de Marie-Madeleine Dohy. La maréchale Serurier mourut à Versailles, le 2 mars 1828, sans avoir eu d'enfants.

(1) Sur ce même pilier sont les épitaphes de Danrémont, Mouton, Moncey, Duperre, Vallée, Oudinot, Négrier, Duvivier, Bugeaud, Molitor. Voici le texte exact de celle de Serurier :

Jn Math. Phert Cte Serurier, né a Laon (Aisne) le 8 xbre 1742 Mal et Pair de France. G. C. de la légon d'Honr Gr des Invalides décédé a Paris le 21 xbre 1819. Inhé de cette église le 27 fr 1847.

Digitized by Google

Deuxième Branche

II. Nicolas Serurier, fils de Pierre et de Antoinette Wyart (voir page 16) était conseiller du roi et receveur au grenier à sel de Marle. Il épousa le 9 août 1663 Marie PAUCET, fille de Claude Paucet, employé au grenier à sel et de Marie Quiche. Trois enfants au moins de cette union :

1° Charles-Nicolas Serurier, qui suit :
2° *Mathieu-Joseph* Serurier, chanoine de Notre-Dame de Reims, prieur de Sainte-Marie-Madeleine de Carcassé ;
3° *Barbe* Serurier, morte à Marle le 14 juin 1683.

III. Charles-Nicolas Serurier, né le 14 décembre 1670 à Marle, fut conseiller du roi, subdélégué de l'intendant, administrateur et receveur de l'Hôtel-Dieu (1) et enfin lieutenant général au bailliage de Marle (2). Il épousa à Laon, le 23 décembre 1691 (paroisse Saint-Remy-Place) Louise de LALAIN (3), fille de Louis de Lalain, seigneur d'Aulnois, conseiller et avocat du roi au siège présidial de Laon et d'Anne de Blois. Nicolas Serurier fit enregistrer ses armes dans l'Armorial Général (4). Il mourut en 1736 (5). Il eut au moins cinq enfants :

(1) Archives hospitalières de Marle (E. 3 et 11.)

(2) Ses lettres de provisions se trouvent aux archives de l'Aisne (B. 582.)

(3) De Lalain, *d'azur à un échiquier d'or et de gueules posé en cœur*, armes déclarées par Jean-Baptiste de Lalain, avocat à Laon, frère aîné de Madame Serurier.

(4) Généralité de Soissons. Registre I, article 58. Enregistrement du 5 juillet 1697.

(5) Tout son mobilier fut vendu (Arch. de l'Aisne B. 532).

Digitized by Google

1° *Marie-Barbe* Serurier, née à Marle le 21 décembre 1692, morte le 23 mars 1696 ;

2° *Marie-Louise* Serurier, née à Marle le 6 février 1694, épousa le 22 octobre 1724 Charles-François d'ORIGNY (1), conseiller du roi, élu en l'élection de Laon, fils de Charles-François d'Origny, conseiller du roi au bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon, et de Marguerite Marquette. Elle mourut à Laon, à l'âge de trente ans et fut inhumée le 18 novembre 1724, dans l'église Saint-Remy-au-Velours ;

3° Louis-Nicolas Serurier de la Motte, qui suit ;

4° *Marie-Claire* Serurier, épousa à Marle le 20 novembre 1731, François-Marie DAVID (2), conseiller du roi et ancien receveur des tailles à Guise, fils de Nicolas David et de Louise Ferrand. Ce mariage ne fut pas heureux. En 1733, la jeune femme était déjà abandonnée par son mari (3) ;

5° *Marie-Anne* Serurier, née à Marle le 17 mars 1697, n'était pas encore mariée en 1731, époque du mariage de sa sœur Marie-Claire.

IV. Louis-Nicolas Serurier, sieur de La Motte,

---

(1) D'Origny, *d'azur à deux barbeaux adossés d'or ; au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable*, armes déclarées par Charles-François d'Origny, beau-père de M^lle^ Serurier.

(2) David, *d'argent à une grue de sable ; écartelé de cinq points d'argent équipolés à quatre d'azur*, déclarées par Joseph David, receveur des tailles à Guise.

(3) Voir le procès aux archives de l'Aisne (B. 2428.)

Digitized by Google

baptisé à Marle le 10 septembre 1695. Il fut successivement conseiller du roi, receveur au grenier à sel, commissaire enquêteur des eaux et forêts à Marle, lieutenant général de ce bailliage (1), receveur de l'Hôtel-Dieu. Il épousa Jeanne-Élisabeth CLOCQUET, fille de Nicolas Clocquet, conseiller du roi et receveur au grenier à sel de Reims, et de Élisabeth du Bus. Il y eut au moins trois enfants de cette union :

1° *Nicole-Elisabeth* Serurier, baptisée à Marle le 29 mai 1733, qui fut la femme de Pierre-Simon DE SAINS, président en l'élection de Reims ;

2° LOUIS-NICOLAS-CLAIR SERURIER, qui suit ;

3° *Marie-Françoise* Serurier, qui épousa Jean NOLLET, conseiller du roi au bailliage de Sainte-Menehould.

V. LOUIS-NICOLAS-CLAIR SERURIER, naquit à Marle en 1737. Il prit d'abord du service au Canada, sous les ordres du marquis de Montcalm, puis fut officier au régiment de Royal-Roussillon infanterie. Ayant quitté le service, il revint au pays natal, succéder à son père dans la charge de lieutenant général civil et criminel de Marle et juge gruyer à ce bailliage. Il épousa le 1 mai 1764, Louise-Pierrette-Marie-Madeleine BIDET, dont il eut au moins trois enfants.

1° LOUIS BARBE COMTE SERURIER qui suit ;

2° *Marie-Anne* Serurier, née le 29 mai 1777, épousa le 26 octobre 1794 Claude BAZIRE ;

(1) Ses lettres de provisions sont archives de l'Aisne (B. 584.)

Digitized by Google

3° *Marie-Nicole* Serurier épousa à Marle, le 18 frimaire an III, Nicolas COUCHÉ, ex-bénédictin, ancien curé de Marle, fils de Louis Couché, de Liège, et de Marie-Madeleine Le Blat. Ce prêtre renégat devint procureur révolutionnaire, administrateur du district de Laon. Il se retira à Paris et y mourut, vers 1830, dans la plus grande misère. Il avait eu deux fils et une fille de Nicole Serurier (1).

VI. Louis-Barbe Serurier, comte Serurier, naquit à Marle le 7 avril 1775. Il fut secrétaire d'ambassade en 1803. Ministre plénipotentiaire aux États-Unis de 1810 à 1815. Directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires Étrangères en 1830. Ambassadeur de France de 1830 à 1836, au Brésil et en Belgique. Pair de France le 3 octobre 1837. Grand officier de la Légion d'honneur. Il reçut le titre de comte héréditaire (2) par lettres-patentes du roi Louis-Philippe en date du 20 juillet 1841. Le comte Serurier mourut à Paris, le 21 janvier 1860, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il avait épousé à Washington, en 1812, Louise-Félicité PAGEOT des NOUSTIÈRES, qui mourut à Paris, le 1 mai 1876, ayant eu deux fils.

1° *Georges*, comte Serurier, né à Philadelphie le 20 mai 1816, fut ministre plénipotentiaire

(1) Coët. *Histoire de Marle*, page 398.

(2) Révérend. *Titres et confirmation de titres, sous la monarchie de juillet*, p. 135. L'auteur donne une généalogie de cette branche des Serurier.

Digitized by Google

et commandeur de la Légion d'honneur. Il mourut à Bayonne le 30 octobre 1866.

2° CHARLES-FRANÇOIS-MAURICE SERURIER qui suit.

VII. CHARLES-FRANÇOIS-MAURICE, COMTE SERURIER, né le 14 août 1818. Auditeur au Conseil d'État, de 1840 à 1847. Il fut nommé préfet de la Haute-Saône le 23 novembre 1848 et mourut à Paris le 10 avril 1887. Il s'était marié deux fois. La première avec Jeanne WILLS, dont il eut un fils ; la seconde fois il épousa, le 14 décembre 1853, à Bruxelles, Berthe-Isabelle-Charlotte DE BAILLET-LATOUR, fille du comte de Baillet-Latour, député à la Chambre de Belgique. La comtesse Serurier mourut à Bayonne le 7 janvier 1876, n'ayant eu qu'une fille. Le comte Serurier assista, avec son fils, à l'inauguration de la statue du maréchal Serurier, à Laon, en 1863.

1° LOUIS-HENRI-CHARLES-MARIE, COMTE SERURIER, qui suit ;

2° *Marie-Clémence-Louise* Serurier, née à Paris le 27 janvier 1857, mourut, à Alger, le 29 mars 1880. Elle avait épousé, le 6 novembre 1876, Marie-Ernest-Henry-Baptiste baron DE MAISTRE, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, né le 7 mars 1845, fils du général baron de Maistre, commandeur de la Légion d'honneur et de Marie-Pauline de Montsaulnin. Veuf, le baron Henry de Maistre épousa, en 1886, Madeleine de Coriolis d'Espinouse. C'est le frère cadet du baron Yvan de Maistre, fixé à Vauxbuin, près Soissons.

Digitized by Google

VIII. Louis-Henri-Charles-Marie, Comte Serurier, né à Leyde (Hollande) le 1 janvier 1843 ; mort à Paris (XVI^e^) en janvier 1907 ; reçu à Saint-Cyr en 1861 ; sous-lieutenant d'infanterie le 10 octobre 1863 ; démissionnaire en 1867. Confirmé dans le titre de comte (1) par arrêté ministériel du 21 mai 1898, il s'est marié trois fois : 1° en 1872, à Marie DUZ ; 2° le 18 décembre 1880, à Aurélie PELLERIN de LASTELLE, qui mourut à Paris le 4 mai 1897 victime de l'incendie du Bazar de la Charité ; 3° à Reims, en août 1897, à Louise-Emilie LUZZANI, Une seule fille de ces trois mariages, née du premier lit :

Marie-Louise-Charlotte Serurier, mariée à Paris, en novembre 1895, à Léon-Lazare de CERNUSKI-LAZAREVITCH, officier autrichien.

Descendance de Marie-Madeleine Serurier, tante paternelle du Maréchal.

IV. Marie-Madeleine, mariée à Laon en 1736, avec Antoine-Philbert DANYE, (page 18) écuyer, capitaine de grenadiers et chevalier de Saint-Louis, lui-même oncle maternel du Maréchal, eut une fille unique :

Marie-Madeleine-Élisabeth Danye qui suit.

V. Marie-Madeleine-Elisabeth Danye, née à Laon,

---

(1) Révérend. *Confirmation de titres sous la troisième République*, p. 647.

Digitized by Google

deux fois cousine germaine et marraine du Maréchal, épousa, en 1762, André-Joseph L'ELEU, seigneur de la Simone (1738-an VII), fils de Simon l'Eleu, seigneur de La Mothe et la Bretonne, lieutenant particulier au siège présidial de Laon, gouverneur de la ville, et de Marie-Charlotte Jongleur. Quatre enfants de ce mariage, parmi lesquels deux fils, auteurs des deux branches de la famille l'Eleu, actuellement représentées.

L'aîné, MARIE-JOSEPH-JEAN-PHILBERT L'ELEU (1762-1827), conseiller de préfecture et secrétaire général, épousa, en 1795, Marie-Élisabeth-Catherine DE BAUDREUIL (fille de Jean-François-Charles-Bernard de Baudreuil et d'Antoinette-Élisabeth-Étienne Rillart). C'est l'arrière-grand-père de M. André l'Eleu, avocat, demeurant actuellement à Presles et de M. Roger l'Eleu, capitaine de chasseurs alpins, son frère.

Le cadet, ANDRÉ-SIMON L'ELEU DE LA SIMONE (1767-1814), avocat général à Amiens, député de l'Aisne, chevalier héréditaire de l'Empire (marié en l'an II à Jeanne-Élisabeth-Agathe DEVILLERS) est l'arrière-grand-père du commandant Albert de la Simone, décédé en 1911, et de son frère M. Édouard de la Simone, capitaine de hussards.

MM. l'Eleu et de la Simone sont les arrière-neveux les plus proches du maréchal Serurier.

Descendance de Madeleine Danye, tante maternelle du Maréchal.

IV. MADELEINE DANYE (voir page 19) (1713-1821),

Digitized by Google

épousa à Laon, en 1748, Philbert-Adrien DAGNEAU DE LA BRETONNE, garde du corps du roi, valet de chambre de la Dauphine, puis capitaine de la ville de Laon (fils d'Antoine Dagneau, conseiller du présidial, bailli du chapitre de Laon et de Marie Beffroy). Elle n'eut qu'un fils qui suit :

V. ADRIEN-PHILBERT-NICOLAS-CHARLES DAGNEAU DE LA BRETONNE (1750-1826), conseiller au bailliage et siège présidial de Laon, puis juge de paix. Il épousa, en 1777, Marie-Louise-Gabrielle WAUBERT, eut trois enfants : une fille, ***Marie-Louise-Clotilde Dagneau de la Bretonne,*** mariée à Louis-Joseph-Aimé DE SARS (bisaïeul des membres de la famille de Sars fixés actuellement à Nouvion et Urcel), et un fils, ***Adrien-Louis-César Dagneau de la Bretonne,*** mariée à Henriette O'Sullivan-Moore, dont les deux filles s'allièrent aux comtes Philibert et Joseph de BRAUER. (Ce dernier est le grand-père des comtes Robert et Maxime de Sars, qui sont ainsi arrière-neveux du maréchal Serurier de deux côtés différents).

REMARQUE : Tous les biographes du Maréchal écrivent le nom Serurier en chargeant la première syllabe d'un accent grave. Cette orthographe, qui se lit également sur les plaques indicatrices de la rue natale du Maréchal, à Laon, est défectueuse. La première syllabe du nom était muette, on prononçait ***Serurier***, comme cerise. La preuve en est qu'aucune des signatures du Maréchal ne comporte d'accent.

A noter aussi qu'il ne portait pas le prénom de ***Philibert***, comme l'écrit Tuetey, mais bien celui de ***Philbert***, vieux prénom local très répandu, dans les anciennes familles laonnoises, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Digitized by Google

Le Parrain du Cousin Jacques :

Louis FROMAGE DE LONGUEVILLE

(1732-1786)

Digitized by Google

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Dans la calme bourgeoisie laonnoise, parmi tant d'honnêtes gens profondément fidèles, religieux et traditionnels, un personnage extravagant s'est, voici cent cinquante ans, rencontré : à la cervelle ardente, à la volonté nulle ; de sens combustibles et de conscience paresseuse ; enthousiaste et dévergondé ; sans scrupules et sans pudeur, mais sans malignité et sans détours ; manière de sauvage égaré dans un milieu policé, et qui s'y est développé contre toute discipline, sous le propice afflux des utopies de son siècle. Elles abondaient dans son caractère, et il s'y est abandonné avec délices. Il a été bruyamment et passionnément, dans sa petite sphère, un rhéteur, un moraliste et un homme sensible, ce qui ne l'a pas empêché d'être un fils dénaturé et un citoyen déplorable ; et nul n'a proclamé un plus sincère et plus abondant amour de la vertu tout en commettant et confessant des actes aussi répréhensibles. D'autres, qui avaient du génie, ont conquis des statues et une illustration éternelle à ce jeu ; lui, maladroit et candide, s'y est perdu d'honneur et ruiné.

Son aventure fit jadis beaucoup de bruit dans sa ville natale ; quelques papiers conservés par miracle la racontent encore aujourd'hui : d'abord, des documents d'archives, vierges jusqu'ici, et qui relatent le détail de ses vicissitudes ; ensuite, des ouvrages du héros lui-même, conservés dans les bibliothèques, qui le démontrent et l'analysent avec abondance et précision.

Le principal de ces derniers, il faut le dire, n'est pas

Digitized by Google

tout à fait inédit : un érudit qui a beaucoup fait pour l'histoire laonnoise, M. Combier, en a usé déjà à trois reprises : d'abord, épisodiquement, en 1874, pour dépeindre les loisirs des magistrats du XVIII[e] siècle (1) ; plus rapidement encore, en 1889, au sujet des dissensions que la Bulle *Unigenitus* suscita dans le diocèse (2). En 1895, enfin, comme s'il ne pouvait se détacher de ce texte, il y est revenu avec plus d'insistance, pour en décrire, commenter et critiquer les théories principales (3).

Malgré ce triple précédent, j'ai cru pouvoir toucher à mon tour à ce même sujet : c'est, d'abord, que j'ai eu l'illusion de pouvoir présenter des observations nouvelles ; c'est, surtout, que M. Combier n'a jamais considéré le manuscrit qu'il avait en mains qu'*in abstracto*, sans en connaître ni chercher à en connaître l'auteur ; or, si la mécanique de celui-ci nous est démontrée par son œuvre, l'œuvre, à son tour, n'est pleinement compréhensible que pour qui sait tout l'imbroglio des infortunes de son auteur. J'ai donc cru pouvoir reprendre tous les éléments de l'ensemble desquels je disposais le premier, en cherchant, non plus à exposer des théories philosophiques, mais à conter la vie d'un original et à dresser le tableau de son entourage d'une façon que je voudrais être fidèle et divertissante à la fois. Et cette conception seule m'excuse que je tente ici un chapitre d'histoire ou de biographies locales, car l'étude toute

---

(1) *Etude sur le Bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon,* Paris, Leroux 1874, pages 71-84 et 138-140.

(2) *Cahiers du Tiers État du Bailliage de Laon en 1789*, Senlis, Payen 1889, pages 49-51.

(3) *Bulletin de la Société Académique de Laon,* tome XXIX, 1895, pages 245-312.

Digitized by Google

simple de la littérature de notre homme n'en vaudrait vraiment pas si long. Bien qu'animé d'intentions diverses, je me suis retrouvé parfois sur le terrain déjà battu par M. Combier ; j'ai alors préféré une redite à une référence, avec l'ambition de donner un travail complet. Il n'était que loyal d'en avertir.

J'accomplis un devoir usuel mais toujours très doux en adressant ici mes remerciements à tous ceux à l'aimable collaboration desquels je dois de pouvoir présenter ce petit ouvrage : le vicomte Jehan de Hennezel d'Ormois, d'abord, qui m'en a donné l'idée et les principaux documents ; le baron de Trétaigne, le comte Maxime de Sars et le lieutenant de Buttet, dont la science m'a puissamment aidé dans mes identifications ; MM. Glinel, Black, Dessery, Cadet de Gassicourt, bien d'autres encore, qui tous m'ont fourni avec une inlassable bonne grâce les renseignements dont les sollicitait mon indiscrétion. Aucun concours ne m'ayant manqué, je serais inexcusable d'avoir manqué à leur objet.

Et maintenant, voici l'aventure de Louis Fromage, et comment, trente ans durant, vibrant, sonore, léger, futile, il s'alla heurter aux aspérités des hommes et des choses, pour, enfin, s'arrêter, s'incliner, et tomber inerte, tel, le toton du petit polisson de Chardin.

Digitized by Google

LA FAMILLE FROMAGE

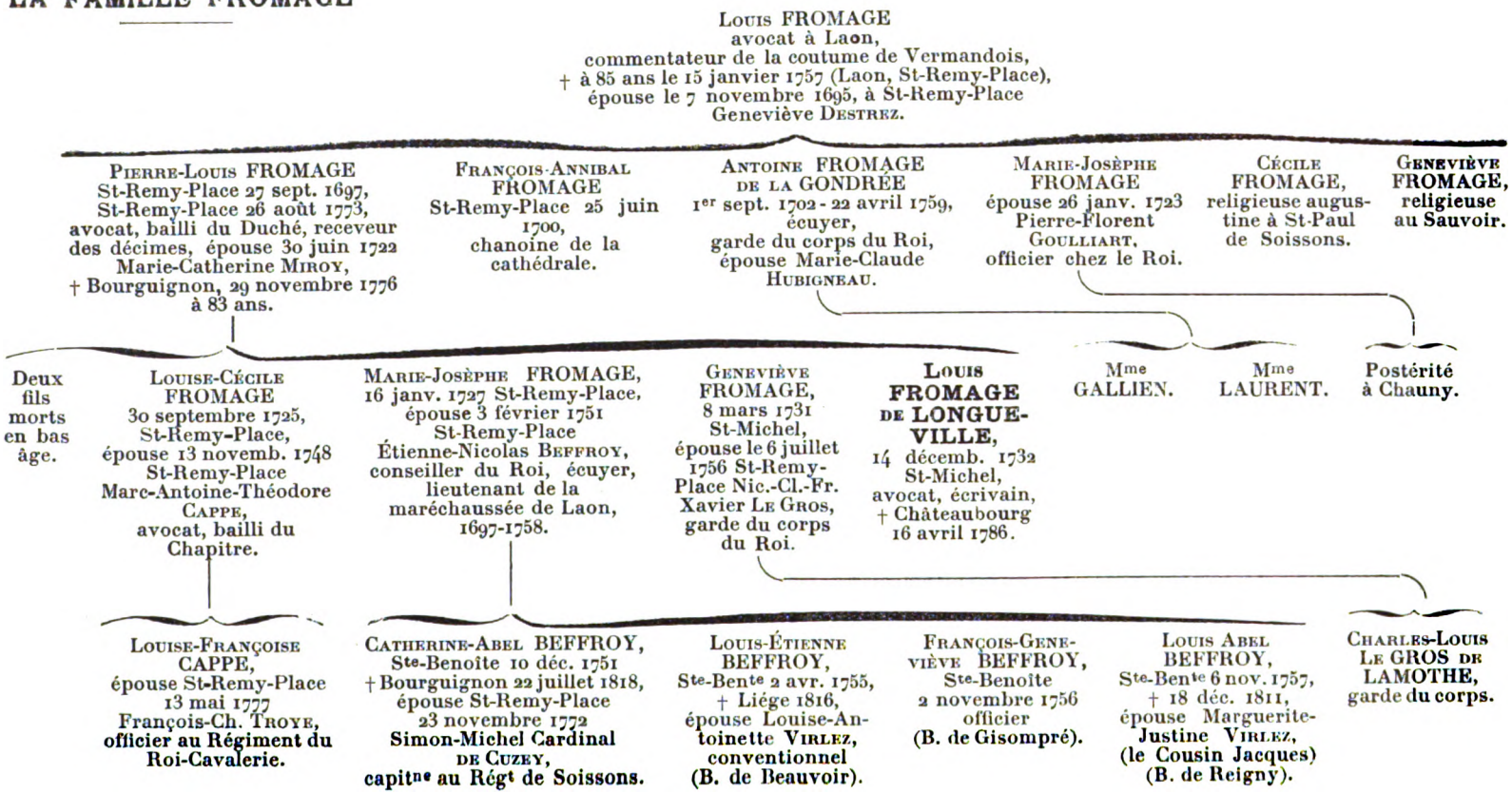

Digitized by Google

Le Parrain du Cousin Jacques :

Louis FROMAGE DE LONGUEVILLE

(1732-1786)

I

Sur les rives fangeuses de la Souche, en ce pays ingrat où jadis les palmes du martyre avaient fleuri pour le bien heureux Boëtian, et dans l'ombre même de cette église de Pierrepont où douze chanoines conservaient depuis mille ans son corps mutilé, il y avait au début du XVII[e] siècle une famille de laboureurs du nom de Fromage.

Fromage ! Ce nom plantureux et large s'épanouit déjà dans nos archives dès le plein moyen âge, en la personne d'un Bauduins Froumaiges, « de par le chastelain le Roi garde de la chastellenie et dou scel de la baillie de Vermandois à Laon », en 1318 (1). Mais, après cette vision fourrée d'hermine et chaussée à la poulaine, la nuit retombe, opaque, sur dix générations. En tirâssent-ils leur sang, rien, certes, ne rappelait le magistrat du temps de Philippe le Long aux très humbles vassaux de Messieurs de la Rochefoucault de Roye, vidames de Laonnois, barons de Pierrepont et comtes de Roucy.

Labeur ou savoir faire, la fortune leur vint pourtant,

(1) *Inventaire Sommaire des Archives Communales antérieures à 1790, Ville de Laon*, Laon, Cortilliot, 1885, CC. 634.

Digitized by Google

en ce fructueux XVII[e] siècle qui vit parvenir à la bourgeoisie, voire à la noblesse, tant de races populaires. L'incendie allumé par les Espagnols, en 1652, éclaira, dans Pierrepont désolé, des Fromage déjà notoires. Pierre Fromage fut lieutenant de la justice et notaire, et Louis, son fils, reprit ces deux charges après lui (1). Dès lors, la famille Fromage accède à toutes les robes. Avant que sonne 1700, un autre Pierre est grenetier au grenier à sel de Guise, et Nicolas, curé de Saint-Pierre-le-Vieil à Laon. Antoine est chanoine régulier profès en l'abbaye de Saint-Martin de cette même ville, il y fait office de prieur et de lecteur en théologie en 1680 ; et dom Robert Wyard, chroniqueur bénédictin, qui énumère tous ces titres, loue la « ville » de Pierrepont d'avoir donné en sa personne à l'ordre de Prémontré « un fromage de très bon goût » (2). Innocente plaisanterie par où se manifeste la candeur d'une âme ecclésiastique ! — Plus notable encore et plus rare dans ses aptitudes, Pierre Fromage quitte, en 1700, ses brumes natales et s'en va fouler les sables égyptiaques et syriens sous la robe du Jésuite. Savant en langues orientales, il traduit l'*Introduction à la vie dévote*, le *Combat spirituel*, et dix autres ouvrages théologiques en arabe, compose lui-même dans cette langue quatre ou cinq œuvres originales et, pour en hâter la diffusion, sa piété vigoureuse monte de toutes pièces une imprimerie dans l'An-

---

(1) *Inventaires Sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790, Aisne*, 1874..., B. 2146. — Généalogies manuscrites du chanoine Dagneau de Richecourt, famille Marquette.

(2) *Inv. Arch. Dép. Aisne*, B. 3889. *Inv. Arch. Comm. Laon*, GG. 35 et 67. — *Histoire de l'Abbaye Saint-Vincent de Laon*, par dom Robert Wyard, Saint-Quentin 1858, p. 130.

Digitized by Google

tiliban. Il meurt enfin, supérieur général des Missions du Levant, et son éloge s'inscrit dans les Nouveaux Mémoires des Missions de la Compagnie de Jésus (1). Pendant que l'Asie captive celui-là, l'Afrique sourit à cet autre, et Vincent-Pierre Fromage, l'un des directeurs de la Compagnie du Sénégal, est anobli, en 1719, en récompense de ses services (2). Il y a juste cent ans à cette époque qu'un acte du notaire Liégeoys nous a fait retrouver l'humble laboureur dont le nouvel écuyer tire sa souche (3), et, cependant qu'il paie ses droits de chancellerie, tel cousin de son nom, moins aventureux ou plus modeste, fend encore du soc de sa charrue la lourde glèbe de Pierrepont.

S'inscrivant entre l'un et l'autre, point fâché de quitter sa bourgade natale, mais trop de son pays pour être tenté des Iles, Louis Fromage, fils de Louis, notaire, ses grades de licencié en droit une fois pris, s'en vint fixer à Laon pour y plaider devant Messieurs du Bailliage ; il y prit rang sans plus tarder dans la bourgeoisie notable en épousant dans la vingt-troisième année de son âge Geneviève Destrez, fille d'une ancienne race de la ville (Saint-Remy Place, 7 novembre 1695) ; et, pour parfaire son assiette et sceller sa considération, fit inscrire à l'Armorial Général, en 1699, ses armes d'azur

(1) *Histoire de la ville de Laon*, par Devisme, Laon, 1822, tome II, p. 331. — La nomenclature complète de l'œuvre du P. Fromage tient quatre colonnes et demie de la *Bibliographie de la Société de Jésus* de Sommervogel.

(2) *Dictionnaire Historique du département de l'Aisne*, par Melleville, Laon et Paris, 1865, II, 211. — S'il faut en croire pourtant *l'Intermédiaire des curieux* (LXV, 71, 168, 229), il s'agirait ici d'un Fromaget et non d'un Fromage.

(3) *Inv. Arch. Dép. Aisne*, E. 579.

Digitized by Google

au dauphin d'or qu'accompagnaient trois étoiles d'argent (1).

Nombreuse, la progéniture vint au nouveau ménage ; mais nombreuses aussi furent les causes du jeune avocat. Son beau-père avait porté à Laon ce titre avant lui, et Me Fromage éprouvait tout naturellement le profit de cette loi élémentaire, qui rapporte aux générations nouvelles le mérite et le démérite des générations dont elles procèdent. Sa valeur personnelle sut faire croître cet héritage. « Il ne connoissoit que les livres de sa profession, et il les sçavoit bien ; il étoit rare qu'il eût besoin d'ouvrir un livre pour résoudre une difficulté » (2). Jean Destrez, jadis, varié dans ses préoccupations, avait écrit plusieurs volumes historiques, commenté la coutume de Vermandois et composé différentes pièces fugitives ainsi que des éloges funèbres (3). Plus sévère, son gendre se restreignit aux sujets de sa profession, et commenta à son tour la coutume en deux volumes in-folio qui, sans attendre l'impression, firent autorité dans la province dont ils le rendirent l'oracle. « L'oracle étoit autant célèbre par ses vertus que par ses lumières. Il étoit pieux, doux, honnête, solitaire ; il n'avoit de commerce avec les hommes que par les services que sa plume leur rendoit ; il avoit une gaieté continuelle. Dans ses repas, où la frugalité présidoit toujours, une

(1) *Inv. Arch. Comm. Laon*, GG. 45. *Armorial de Picardie, généralité de Soissons*, par Borel d'Hauterive, Paris 1878, p. 127, n° 113.

(2) *Entretiens de deux hommes qui étoient à la comédie chez M. Le Clerc, lieutenant général du Bailliage, le dimanche 11 mars 1764*, bibliothèque de Laon, manuscrit 510, II, p. 133.

(3) *Histoire de la ville de Laon et de ses institutions*, par Melleville, Laon et Paris, 1846, II, 419.

Digitized by Google

bagatelle le faisoit rire jusqu'aux larmes. Il honoroit Dieu avec la confiance d'un homme éclairé ». Tel, ce sage tint d'une main débonnaire, durant un demi-siècle, le sceptre de la science et de la vertu, prodigua, tant au Palais qu'à l'Hôtel de Ville, où maintes fois il fut assesseur, les trésors de son esprit judicieux, et éleva la demi-douzaine d'enfants que la mort lui avait laissés dans la maison de la rue du Blocq, paroisse Saint-Remy-au-Velours, qui l'avait achetée le 29 août 1711 des héritiers de M. le chanoine Le Carlier (1).

Il ne crut pas faire au Seigneur la part trop large en lui en consacrant trois : François-Annibal fut chanoine de la Cathédrale, et Cécile religieuse augustine à Saint-Paul de Soissons, celle-ci lointaine et dès lors perdue pour les siens. Pour Geneviève, elle se borna à descendre la montagne, et trouva au Sauvoir l'asile de sa virginité. « C'étoit une fille de premier mérite. Son esprit vaste, du fond de sa cellule, embrassoit les lois, les mœurs, les usages des deux hémisphères. Sa conversation étoit très intéressante. On ne connaissoit point auprès d'elle les ennuis de la grille. Ce n'étoit point avec une religieuse que l'on conversoit, mais avec un homme qui a passé sa vie à méditer sur les hommes. » Elle « étoit très attachée aux devoirs de son état, persuadée que dans le monde elle n'eût point été si heureuse que dans le cloître. Sa frugalité étoit inimitable. Elle ne mangeoit que pour ne pas mourir. Elle n'avoit point l'idée des plaisirs des sens. Son âme élevée ne connaissoit que les plaisirs purs de la piété et de la méditation » (2).

(1) *Inv. Arch. Comm. Laon,* BB. 19, 25; Arch. Dép. Aisne, G. 478, origines de propriété en l'acte de vente du 14 mars 1780.

(2) G 478, actes de partage de la succession de M. Fromage père, 1757. *Entretiens de deux hommes...* II, 134.

Digitized by Google

Satisfait par ce triple holocauste, Louis Fromage ne répugna point à laisser la dernière de ses filles, d'ailleurs fort belle, partir pour Chauny au bras de son nouvel époux. Mais, des deux fils qui lui restaient, s'il laissa volontiers le cadet, paré du nom de « M. de la Gondrée », devenir garde du corps et porter le titre d'écuyer (1), il tint à maintenir l'aîné, doté à son tour du prénom familial de Louis, dans ce bon sillon du barreau que plusieurs générations avaient laborieusement tracé.

Après son père et son grand-père, Louis III Fromage plaida donc à son tour. Celui-là était allé prendre femme à Rethel, dont il ramena, en juillet 1722, la fille du Président aux Traites et Gabelles (2). « Elle étoit belle, elle avoit de l'esprit. Elle n'entendoit pas sans émotion le récit d'une action généreuse » (3). Cette femme sensible s'attacha avec passion à la puissante personnalité de son mari. A travers les commentaires qui nous retracent sa physionomie, ce petit fils des laboureurs de Pierrepont nous apparaît comme un de ces êtres sanguins et robustes, naturellement constitués pour la lutte, et chez qui l'éloquence n'est que l'heureux exutoire d'une excessive vitalité. « Les expressions naissoient sur sa langue. Il avoit la voix belle, une figure heureuse, une poitrine excellente. Une noble chaleur animoit tous ses discours. La variété des expressions lui donnoit le droit de remettre sans cesse sous les yeux une vérité importante. Les grâces de l'orateur fixoient l'attention toujours prête à s'échapper. La force du raisonnement

(1) *Inv. Arch. Comm. Laon*, GG. 14, 15, 53, 56.
(2) G. 478, contrat de mariage du 29 juin 1722.
(3) *Entretiens de deux hommes...* II, 131.

Digitized by Google

subjuguoit les esprits, l'adversaire étoit foudroyé par la vigueur des répliques. Il régnoit en quelque sorte sur les juges, et les juges ne craignoient point la séduction parce que c'étoit un honnête homme qui parloit » (1). A qui ne craint pas la poussière des greffes, ce tempérament généreux se manifeste encore après deux siècles, à la lecture de ces mémoires que les avocats rédigeaient alors, et dans les pages jaunies desquels on retrouve l'ordonnance des plaidoiries. On comprend, en lisant cette prose signée « Fromage jeune », les raisons qui firent pendant longtemps de son auteur le « soutien des audiences » : une clarté limpide dans l'exposition des faits, un choix et une force de moyens de droit qui suscitent encore, malgré tant de bouleversements dans la législation, l'admiration des techniciens, une fougue intense, surtout, dans le raisonnement, une logique impétueuse qui va de l'avant, ironise, plaisante, tutoie, prend au collet, bouscule et terrasse, sans souci de la qualité de l'adversaire, tel apparaît encore aux rares curieux qui ont la distraction de le lire ce bel avocat. Tel il apparut, pour leur plus grand dommage, à tant d'adversaires consternés ; tel, quand il infligea, par exemple, si petit robin qu'il fût, une volée de bois vert à M. Jean-Gabriel de la Fontaine, chevalier, seigneur de Lislet et de Livergny, lieutenant pour le roi des ville et citadelle de Laon, qui s'était payé le luxe de renier la signature de son père (24 avril 1739) (2).

(3) Ib. II, 124.

(4) Dossier du fief de la Ville-aux-Bois près Dizy, aimablement communiqué par M. Luzin Bouvry. — Le bulletin de la Société Académique de Laon, tome XXVII, page XXVIII, mentionne aussi un ouvrage de droit présenté le 27 février 1885 par M. Midoux, à la société, ouvrage qui ne s'est point retrouvé, et dont l'on ne peut dire auquel des deux Fromage il convient de l'attribuer.

Digitized by Google

Cette même chaleur du sang l'emportait d'ailleurs parfois à des excès fâcheux : il y avait alors sur les bancs des avocats laonnois, s'il faut en croire les textes, une bande de jeunes gens assez tumultueux, bien qu'issus des meilleurs familles patriciennes, et qui reconnaissait pour son chef M. Adrien Dagneau de Richecourt ; le jeune Fromage y comptait avec distinction. Courir les rues la nuit, insulter les gens paisibles, casser leurs vitres, défoncer leurs portes, c'étaient là les moindres méfaits de ces messieurs, au demeurant les meilleurs fils du monde. Depuis dix ans, dit avec quelque exagération sans doute un mémoire de justice, la troupe de Dagneau s'était rendue partout formidable ; on n'osait plus sortir le soir. On ne sait pourquoi cette jeunesse joyeuse prit particulièrement M. Gédéon Bugniâtre, avocat et ancien conseiller en l'hôtel de ville, pour l'objet de ses taquineries. Elle le poursuivait d'invectives grossières : « sans respect pour le Tribunal, pendant qu'il plaidoit, elle lui jetoit des boules de papier au visage ; elle dévastoit la façade de sa maison ; une fois même, la nuit de la Pentecôte 1725, elle arracha le banc de pierre et les deux bornes scellés devant sa porte et les précipita par dessus le rempart ». Telles étaient les gentillesses par lesquelles M. Adrien Dagneau préludait aux fonctions de maire qu'il devait exercer de 1763 à 1766 avec distinction.

On ne saurait trop admirer la tolérance que manifestaient à leur endroit les autorités tant judiciaires qu'administratives, et c'est là, quand du moins on envisage la situation sous un certain angle, une nouvelle preuve de cette bonhomie et de cette douceur de vivre dont nous faisons aujourd'hui tant d'honneur à l'ancien

Digitized by Google

régime. Mais peut-être M. Bugniâtre n'était-il point de cet avis là. Il faut ajouter que tous les magistrats de la ville étaient parents de ces joyeux brigands, et que l'on comptait même dans leurs rangs le propre substitut des gens du roi. C'est dans ces conditions que le 5 septembre 1729, sur les neuf heures du soir, M. Dagneau tomba à coups de canne, en pleine rue, sur M. Bugniâtre désarmé et nu-tête, tandis que ses lieutenants Fromage, Huet et Laurent faisaient le guet. M. Bugniâtre tomba ensanglanté sur le pavé, et les chirurgiens qui le visitèrent au sortir de cette algarade déclarèrent qu'à un travers de doigt plus bas, il était mort. Il en demeura du moins sourd. Cette surdité dissipa enfin celle de la justice : elle informa.

A défaut des magistrats de Laon déportés, le lieutenant criminel de Soissons reçut de trente-neuf témoins, tous d'accord, la confidence de tant d'excessives privautés. Et le Parlement de Paris, évoquant l'affaire, condamna Dagneau à mille livres de réparations civiles envers Bugniâtre et cinquante livres d'aumône, ses trois acolytes à dix livres d'aumône. Ce n'était vraiment pas trop. L'arrêt fut imprimé, affiché à la discrétion de Bugniâtre. Ce fut pour ces jeunes gens, à classer avec leurs diplômes, un nouvel et original certificat (1).

Personne, au surplus, ne leur tint rigueur : il faut bien que jeunesse se passe. Monseigneur l'évêque de Laon, lui-même, marqua bien la portée de cet arrêt de justice en faisant choix du condamné Fromage pour rendre la justice en son nom : après tant d'autres honorables Laonnois, Me Fromage jeune fut bailli général

(1) Arch. Comm. Laon, FF. 21.

Digitized by Google

et juge gruyer de la duché pairie de Laon et comté d'Anizy. Sa juridiction, à la fois civile, criminelle et administrative, s'étendit à une douzaine de paroisses. Il ne quittait la barre que pour aller, la porte gothique du Palais Episcopal franchie, siéger, juger, condamner à son tour. Il promulguait des règlements de police, assurait leur exécution, s'en allait dans les paroisses de sa juridiction apposer et lever les scellés, dresser les inventaires, ou, deux fois par an, tel Saint Louis sous le chêne immémorial, tenir des plaids généraux. Le procureur fiscal, les quatre prévôts, les greffiers, les sergents les messiers de la Duché Pairie, tout ce personnel nombreux et compliqué de l'ancienne hiérarchie, n'étaient que des rayons de son astre, et il vivait dans la familiarité de Monseigneur et de ses vicaires généraux (1).

Aux dimanches, aux jours de fêtes, aux répits divers que lui laissaient les audiences, il s'en allait retremper à la campagne sa belle vigueur. Sa mère tenait des Destrez un aimable vendangeoir à Presles, que, par la loi naturelle de la caducité humaine, M. Fromage, vers la quarantaine, se vit échoir à son tour (2). Les vignes,

(1) Arch. Dép. Aisne, B. 2620 sqq, H. 336. — M. Fromage fut aussi bailli de Cessières, de Suzy, de l'abbaye de Saint-Jean. de Vaucler, de l'abbaye Saint-Vincent, de Gizy (Arch. Dép. Aisne, Bailliage de Laon, 14), peut être conseiller au corps de ville (*Bull. Soc. Acad.*, XV, 79) et marguillier de Saint-Remy-Place (Arch. Comm. Laon, GG. 54). L'on retrouve son banc dans cette église à gauche, première colonne, quatrième rang, dans le tableau publié au Bulletin, XXXII, 122.

(2) G. 478, origine de propriété à l'acte du 8 juillet 1779. — Cette maison était située à l'emplacement qu'occupe actuellement celle de M. Fuchet de la Calvinière; dans une lettre de 1772 (Arch. Dép. C. 143), la ruelle encore actuellement existante au nord de cette propriété est désignée sous le nom de « ruelle de M. Fromage. »

Digitized by Google

la ruelle du presbytère, la route, le cimetière, étaient les quatre tenants de l'enclos, et la philosophie du propriétaire se pouvait aisément satisfaire à évoquer sous ces quatre faces les vicissitudes de notre destinée commune, où l'on jouit, où l'on prie, où l'on passe, et où tant d'agitations s'achèvent par l'éternel repos. Me Fromage jeune ne s'abandonnait point à cette méditation tous les jours. « Il portoit (dans sa maison de campagne) la gaieté d'un homme qui remplit ses devoirs ; il étoit très aimable en société. Sa figure belle, enjouée, communiquoit de la joie même aux gens du monde, qui, toujours à la poursuite du plaisir, le rencontrent si rarement. Il étoit fort bien à table, il étoit enjoué, il avoit des chansons plaisantes, il faisoit le plaisir de tous les convives » (1). Tout le monde n'a point en soi la triste étoffe d'un élégiaque. Et, soutenu par sa piété, l'une des plus insignes de la ville, par sa tendresse conjugale, constante jusqu'au dernier jour, l'aigle du barreau laonnois et le conseil de M. de Rochechouart, ses foudres remisées dans son cabinet, ne rougissait point de rire aux quatre enfants qui lui grimpaient aux jambes.

II

Ils étaient trois filles contre un seul fils, pénurie d'héritiers mâles que ne compensait point l'abondance des grâces. Tout entière attentive à la continuation de ses races, la vieille France possédait sur ce point des opinions fort discourtoises, et l'on sait, à l'amabilité bénévole d'un curieux, la réponse brutale de ce père d'une fille nouvelle : « Que vous est-il arrivé ? — Rien ! — Mais

(1) *Entretiens*, II, 125.

Digitized by Google

encore ? — Exactement rien ! » — Les innombrables couvents du royaume offraient leur asile à ces existences si inhumainement déniées. Pourtant, malgré l'exemple de ses sœurs, Mlle Fromage jeune ne recourut point à cet expédient, ou, peut-être, Cécile, Marie-Josèphe et Geneviève ne le tolérèrent-elles pas. Cet homme audacieux osa concevoir et mener à bien le projet d'un triple établissement. Le 2 octobre 1748, Cécile, qui venait de toucher ses vingt-trois ans, épousa M. Cappe, qui en avait trente-neuf (1). Fils d'un avocat voluptueux quoique janséniste, frère d'un notaire spirituel et bossu, lui-même était un homme sérieux, qui, tout en plaidant exerçait la charge de bailli du Chapitre Cathédral (2). Ces deux baillis qui avaient tant de raisons de s'entendre se rencontrèrent fort heureusement parmi les myrtes, rencontre dont M. Cappe se devait d'autant plus applaudir qu'il y gagnait une fort jolie femme. « C'étoit une blonde ; son teint étoit éblouissant, elle avoit de très beaux yeux, elle étoit d'une taille avantageuse, elle se tenoit on ne peut pas mieux. Elle avoit singulièrement le don des grâces, elle avoit le port le plus élégant. Cécile fit un voyage à Paris, Cécile étoit suivie dans les promenades. Les petits maîtres d'alors, dont les successeurs s'appellent agréables, ne convenoient point qu'elle étoit une provinciale. Cécile avoit de l'esprit, elle avoit beaucoup lu, et elle avoit beaucoup profité de ses lectures. Elle étoit une des femmes les plus aimables de la ville (3) ». De tels dons accroissent singulièrement une dot dont les 9.500 livres

(1) *Inv. Arch. Laon*, GG. 50.

(2) *Entretiens*, portraits de Lysimond, Lucidor, Casenove et Maurice.

(3) Ib. II, 132.

Digitized by Google

contrebalançaient d'ailleurs, et au delà, les 8.000 apportées par M. Cappe (1). Sommes qui semblent dérisoires aujourd'hui; mais l'on était modeste dans cette bourgeoisie de jadis, et il faut ajouter que les chiffres, depuis, ont bien changé de signification.

M^me^ Cappe n'eut que le temps de donner à son mari un fils et une fille avant de mourir lamentablement. « Les belles personnes sont sujettes aux maladies de poitrine. Les couleurs, qui ont grande part à l'ornement du visage, sont toujours produites par une poitrine échauffée (2) ». Tel fut le destin de la pauvre Cécile Fromage, grand lys dont la tige s'incline si vite vers la tombe. — Son cercueil entra dans Saint-Remy-Place comme le cortège nuptial de sa cadette en sortait à peine : Marie-Josèphe avait en effet épousé, le 3 février 1751, M. Befroy (3). Celui-ci doit nous retenir davantage, à raison de la notoriété des enfants qu'il a commis

C'était le lieutenant de la maréchaussée de Laon, un Guisard que l'on y connaissait depuis plus de trente ans déjà, et qui ralliait à son commandement les brigades de Laon, La Fère, Guise, Hirson et Montcornet, c'est-à-dire deux exempts, un brigadier, un sous-brigadier et vingt à vingt-cinq cavaliers, sous le gouvernement supérieur de M. le Prévôt général de Soissons (4). Homme aimable, au surplus, et considéré, dont, bien longtemps plus tard, l'un des fils a excellemment caractérisé en petits vers faciles la situation et les habitudes :

---

(1) G. 478, contrat Dieu, notaire à Laon.

(2) *Entretiens*, II, 306.

(3) *Inv. Arch. Laon*, GG. 52.

(4) *Cinquième abrégé de la carte générale du Militaire de France*, Paris 1739, troisième partie, page 34.

Digitized by Google

« Sans nager dans cette opulence
Que l'usage est de révérer,
Il aimait assez la dépense
Pour se faire considérer
Comme un bourgeois de conséquence.
Sans être homme de qualité,
Il occupoit dans sa province
Les trois quarts d'une dignité,
Et j'imagine, en vérité,
Que, dans sa ville, un petit prince
N'eût pas été plus respecté.
Au fait c'étoit un galant homme,
Gaillard de bon sens et d'esprit,
Qu'encore aujourd'hui l'on renomme (1) ».

M. Beffroy n'étoit point un novice en choses matrimoniales : on l'avait déjà vu, une première fois, en 1717, aborder les autels de Saint-Remy-Place, une fiancée au poing, en son nom Marie-Madeleine Clouet, fille d'un garde des petits sceaux (2) ; mais aucun enfant n'était issu de cette union, et, devenu veuf, M. Beffroy songeait à ramener la gaieté d'une cotte claire dans son logis déserté. Il jeta son dévolu sur Marie-Josèphe Fromage.

Celle-ci n'avait point la beauté de son aînée ; l'on convenait seulement qu'elle joignait « à beaucoup d'esprit une figure intéressante » (3). Elle touchait à ses vingt-cinq ans ; M. Beffroy en comptait cinquante-deux bien sonnés, étant né le 12 août 1698. Certes, ce n'est point là

(1) *Les petites maisons du Parnasse*, par le Cousin Jacques, Bouillon, 1783, p. 178.
(2) *Inv. Arch. Laon*, GG. 47.
(3) *Entretiens*, 1, 175.

Digitized by Google

le type de nos unions courantes et il eût pu être plutôt son père que son mari ; mais nos aïeux n'avaient point nos préjugés sur les âges, et, sans que l'on ose décider s'ils avaient tort ou raison, l'union d'Arnolphe et d'Agnès était chez eux d'une pratique continuelle.

Ce gendarme quinquagénaire fut admis à faire sa cour à cette ingénue, honneur dont il sentit tout le prix. Et sa reconnaissance galante se manifesta dans cette épigraphe qu'il inscrivit au haut d'un projet de contrat autographe que conservent nos archives étonnées : « A vieux chat, jeune souris ! »

Le reste du projet est digne de ce commencement imprévu :

« État actuel de la fortune de M... :

« Rentes bien payées : 1807 lb. 18.4 ;

« Rente viagère : 64 lb ;

« 23 jalois de blé hanier mesure de Marle ;

« 27 de blé méteil même mesure ;

« Nota : il y en a encore 12 d'assurés après la mort d'une parente fort âgée.

« Une maison, meubles et vignes... estimés 7.000 lb. ;

« Des meubles, linge, argenterie... valant au moins 6.000 lb ;

« Nota : *il faut aussi faire attention au savoir faire, qui ne laissera pas que de produire encore quelques années.*

« Nota : sur quoi, M... doit 800 lb au denier 20.

« Conventions et propositions *ad majorem dei gloriam :*

« Article premier. — Les époux seront communs.

« Art. 2. — On prendra M... avec ses droits, actions, *reste de vertus, de vigueur et de tempérament, et ses bonnes et mauvoises qualités !*

Digitized by Google

« Art. 3. — On fera à la demoiselle la même dot et les mêmes avantages qu'à Madame sa sœur, *mais sans niques.*

« Art. 4. — S'il y a enfans, et que le mari survive, etc. Il faut arranger cet article de façon à ce que le survivant ne dépende point de ses enfans. On peut le lier de façon qu'il n'ait que du viager *qui le mette dans l'impossibilité de songer à se remarier.*

« Art. 5. — S'il y a enfans et que la femme survive, etc., son douaire sera... etc.

« Nota : il faut arranger cet article de façon que la veuve ne dépende en aucune façon de ses enfans; *surtout, qu'elle reste maîtresse du mobilier, et puisse se remarier, si bon lui semble !*

« Art. 7. — Si la femme survit sans enfans, le mari lui donne par la présente en la meilleure forme qui se puisse être tous ses biens meubles et immeubles en l'état qu'ils se trouvent à son décès... donation qu'on lui offre comme avantageuse en considération du parfait attachement et de la sincère amitié qu'on a pour elle.

« Art. 8. — *Si M... a assez de bonheur pour convenir à la désirée et à sa famille, on ne pourra lui faire un plus grand plaisir que celui de conclure promptement et sans bruit, pour éviter les tracasseries et les discours laonnois, et ensuite de choisir un samedi ou une veille de fête au soir pour la cérémonie des fiançailles, et pouvoir, deux fois 24 heures après, se marier le plus matin et avec le moins d'éclat qu'il sera possible ; cette célérité serviroit de prétexte à M... pour sauver (?) à sa famille la connoissance des clauses du contrat de mariage et d'excuse légitime de ne point inviter à la cérémonie plusieurs parens et amis qui sont dans différents endroits fort éloi-*

Digitized by Google

gnés, ce qui occasionneroit à M... une dépense extrême et fort inutile. » (1)

Singulier contrat ! étonnant préliminaire à une union sentimentale que ce texte, où le futur proclame tout haut, — et dans quels termes ! — sa méfiance de ses beaux-parents, de sa propre famille, de lui-même, raille sa décadence, et ouvre toute grande à celle qu'il « désire » la porte du convol ! Certes, en son exercice magistral, Me Fromage jeune devait avoir vu défiler sur son bureau bien des contrats de mariages, somptueux ou modestes, brefs ou longs, tous zébrés par lui de coups de crayon et de ce « hic » en marge, qui note le point délicat; nul doute, pourtant, que dans le nombre il n'ait trouvé rien d'analogue au projet incongru dont on le voit tenir la formule entre ses paumes robustes. Que M. Beffroy soit un fier original, c'est le moins qu'on en puisse conclure; mais comment ce père, dont on nous vante par ailleurs le raisonnement, consent-il à cette union bizarre, livre-t-il la souris au chat ? Sont-ce les titres d'écuyer et de capitaine de cavalerie attachés à la lieutenance de la maréchaussée qui subjuguent Marie-Josèphe ? Ou plutôt la fortune de M. Beffroy est-elle imposante au regard des 9.300 livres de dot qu'elle apporte ? Les rentes, les terres, la maison, les meubles composent un total émouvant, sans même parler du savoir faire... Mais hélas ! ce savoir faire ne s'est-il pas exercé dès le moment même ? et que ne pas conclure de cette note griffonnée, certes, après le mariage, par M. Fromage, en marge du passage où M. Beffroy énonce les 800 livres de rente dont il est grevé : « Il devoit en rente, au denier 20, 1105 livres! »

(1) G. 478.

Digitized by Google

M. Beffroy avait bien pris garde d'exclure de la convention les « niques » de son beau-père, mais il n'avait pas parlé des siennes propres.

C'est à la foi de ces propositions que M. et M^me^ Fromage accédèrent ; et Marie-Josèphe et M. Beffroy, la main dans la main, figurèrent un instant à leur tour ce couple éternel du « Contrat », si chastement peint à quelques années de là par Fragonard. Conformément aux vœux du lieutenant de maréchaussée, trois ou quatre de ses parents et amis seulement l'assistèrent dans la signature de l'acte notarié, où figurèrent, en revanche, trois générations de Fromage. Une clause qui stipula l'abandon de toute la communauté à la femme survivante et n'en accorda que moitié en toute propriété et moitié en usufruit à son époux veuf réalisa les intentions généreuses de M. Beffroy. En évitant d'énumérer ses apports, et en se bornant à énoncer qu'il se mariait avec ses « droits et actions », il donna, en revanche, une preuve nouvelle de son habileté. Les signatures échangées, on se tourna vers l'église : Monseigneur avait accordé toutes les grâces que sollicitait son bailli, et c'est avec dispense de deux bans et autorisation de célébrer les fiançailles immédiatement avant le mariage que les époux furent unis le 3 février, trompant les « tracasseries et discours laonnois », au moins pour le moment.

M. Beffroy ramena sa femme dans la maison de la paroisse Sainte-Benoîte où, tristement, naguère, il avait retourné la solitude de son veuvage sous toutes ses faces. Pour les beaux jours, le nouveau couple tenait également de l'ancien ménage une jolie maison de campagne à Chevregny, celle-là même qu'on a vu figurer dans l'état des biens du futur pour 7.000 livres avec ses meubles et

Digitized by Google

ses vignes (1). Tels furent les décors ou Marie-Josèphe débuta dans son nouveau rôle, dont son mari ne craignit pas de lui compliquer les répliques. Ce veuf qui n'avait jamais eu d'enfants se devait une belle revanche aux yeux de l'opinion publique : il y pourvut avec rapidité. L'année 1751 n'était point encore tombée dans l'histoire que, dans la sacristie de l'église Sainte-Benoîte, l'eau lustrale coulait sur le front d'une jeune Catherine-Abel Beffroy, environnée pour cette cérémonie de presque toute la maréchaussée de la lieutenance. En six ans, trois fils suivirent. Et quels enfants ! L'aînée devait être M^me^ de Cuzey, la « Sévigné du siècle » au témoignage de Marmontel et d'Alembert ; le second, Beffroy de Beauvoir, député à la Convention et aux Cinq Cents ; le troisième, Beffroy de Reigny, le joyeux « Cousin Jacques » : seul, Beffroy de Jisompré resta dans l'obscurité des armes et ne porta rien, semblable au quatrième officier de la vieille ronde populaire (2).

III

Pendant que M. Beffroy animait si heureusement le foyer de son âge mûr, et variait ses tâches conjugales en

(1) Possédée aujourd'hui par M. Cherrier, cette maison a conservé le caractère et la disposition générale qu'elle avait au temps des Beffroy ; cependant, le rez-de-chaussée surélevé, qu'elle figurait jadis, à la manière de presque tous les vendangeoirs laonnois, a été accru d'un étage.

(2) *Inv. Arch. Laon*, GG. 7. *Dictionnaire Néologique des Hommes et des Choses*, Paris, Moutardier, an VIII, article Beffroy. — D'après les *Petites Maisons*, p. 175, le lieutenant de maréchaussée et Marie-Josèphe auraient même eu six enfants ; c'est donc que deux moururent en bas âge.

Digitized by Google

passant la revue de ses cavaliers dans le pavillon du Jardin de l'Arc où ils avaient leur caserne, M. Fromage, son contemporain et beau-père, continuait l'exercice de ses actives facultés, et, non content de sa profession d'avocat et de sa charge de bailli du Duché, se voyait investir, le 9 mai 1752, de la charge de receveur des Décimes (1).

Les Décimes, c'était, suivant la définition d'un jurisconsulte de l'époque, « les subventions annuelles qui se lèvent pour le Roi sur tout ce qui compose le clergé ». Depuis que le malheur des temps et le poids des charges administratives avaient réduit la Royauté à recourir à l'aide pécuniaire de l'église, depuis que, les nécessités croissant, ces subsides, jadis extraordinaires, étaient devenus annuels (1561), il s'était créé pour leur répartition et leur levée toute une organisation dont le receveur, qui touchait, était l'élément le plus intéressant. L'assemblée générale du clergé de France faisait entre les diocèses la répartition des sommes à recouvrer ; dans chaque diocèse à son tour, un bureau, présidé par l'évêque et composé de députés de divers corps ecclésiastiques, faisait la répartition au second degré, et arrêtait le rôle des décimes incombant à chaque bénéficier ou communauté. Venait ensuite le receveur, nommé par le bureau diocésain et contrôlé par lui, qui provoquait les recouvrements, encaissait, et transmettait le montant des impositions recueillies à l'agent général du clergé de France à Paris (2).

L'émolument de cette charge, de 1.800 livres environ

(1) Arch. Dép. Aisne, G. 455.

(2) ***Collection de décisions nouvelles relatives à la Jurisprudence***, par Denisart, Paris 1773, v° Décimes.

Digitized by Google

à cette époque, fut porté un peu plus tard à 2.000. Dans ce temps où le receveur en titre de l'émolument de la chancellerie présidiale, procureur près du grenier à sel, et greffier d'appeaux, de ces trois offices réunis tirait péniblement 1.030 livres tous les ans (1), c'étaient là des appointements tout à fait considérables. La gloriole s'y ajoutait de détenir une parcelle de l'autorité publique, de collaborer avec les hauts dignitaires ecclésiastiques, de porter enfin le titre honorifique de conseiller du Roi. De plus, l'exemption de la taille (2), celle du logement des gens de guerre, fardeau si lourd dans cette ville proche de la frontière où les troupes de Sa Majesté ne possédaient point encore de caserne, constituaient des privilèges d'autant plus précieux qu'à leur avantage pécuniaire s'ajoutait l'orgueil de n'être point traité ainsi que les gens du commun.

D'autres, il est vrai, dès ce temps, recherchaient des bénéfices plus matériels, et l'espèce avait paru, même en province, de ces financiers fastueux parmi lesquels Le Sage, trente ans en çà, avait été chercher le modèle de son Turcaret : tel cet Henry Fabus, des mains défaillantes duquel la caisse des Décimes tombait aux larges paumes de M. Fromage. Issu d'une famille modeste, ce personnage s'était poussé de recette en recette jusqu'à manier à la fois avec les deniers du clergé, ceux de l'évêché, des abbayes de Saint-Jean et de Saint-Martin, ceux enfin de Saint-Nicolas-sous-Ribemont, et tant d'argent ne lui passant point entre les doigts sans qu'il lui en res-

(1) *Un livre de raison laonnois*, par M. Combier (*Investigateur* de janvier-février 1880, p. 26).

(2) Il convient de remarquer que, dans le cas particulier de Laon, cette exemption était générale dans la ville.

Digitized by Google

tât quelque chose, il était mort, le 14 avril 1752, dans son logement du palais abbatial de Saint-Jean, riche de soixante mille livres de rente (1).

Ce fabuleux Fabus était des amis de M. Beffroy ; il avait même figuré, comme tel, parmi le petit nombre des élus que la jalouse réserve du lieutenant de la maréchaussée avait admis à signer son contrat de mariage. Fut-ce cette intimité qui rapprocha M. Fromage de la caisse des décimes ? Ne faut-il point penser, plutôt, que M. de Rochechouart, l'emploi de receveur vacant, en donna volontiers l'agrément au bailli dont il avait apprécié les mérites ? Le fait est que dès le 9 mai, l'assemblée générale du diocèse, sous la présidence de l'évêque, appelait M. Fromage à prendre la succession d'Henri Fabus, et le 13 juin, l'archidiacre et syndic du clergé Jean-François Barbier lui remettait la somme de 41.487 lb. 17 sols 4 deniers, reliquat des comptes de son prédécesseur (2). Fatal présent ! tunique de Nessus, sous la chaleur subtile et le poison dévorant de laquelle allait se fondre et se dissoudre l'ancienne réputation de la famille Fromage.

M. Fromage, investi de tant de laborieuses fonctions, en usa suivant la coutume ordinaire, c'est-à-dire qu'il en conserva pour lui seul l'émolument et chercha autour de lui d'autres épaules pour en supporter le fardeau ; et, par une décision à jamais regrettable, il confia la caisse du diocèse à son unique héritier mâle, qui

---

(1) *Inv. Arch. Dép.* B. 2649, 3087, et G. 453 ; ***Nomenclature sommaire***, p. 91 et 98. Voir sur ce personnage qui passa par la « savonnette à vilain » des secrétaires du Roi *l'Annuaire de la Noblesse* de 1910, page 265.

(2) G. 478.

Digitized by Google

venait d'atteindre à peine ses vingt et un ans (1).

Figure singulière que celle de ce quatrième Louis Fromage, qui va devenir aussitôt apparu, le personnage essentiel de ce récit. Dès sa naissance, l'exemple de son père et de son grand-père l'avait condamné à la robe : quoi de plus beau, pour un Fromage, que de tonner à la barre du présidial de sa ville, d'y soutenir ou d'y taquiner, au besoin, les intérêts de la veuve et de l'orphelin, et de devenir à ce jeu, l'un des hommes considérés de la province ? La tâche en était d'autant plus facile à celui-ci qu'il n'avait qu'à se coucher tout de son long dans le lit ménagé par l'heureuse diligence de ses ancêtres. On ne peut que louer, d'ailleurs, la décision de ce père bourgeois, largement carré dans sa caste, et qui, insoucieux de la voir se rompre le cou à l'échelle, ne connaît rien de mieux pour sa postérité que la route qu'après ses ascendants il a lui-même suivie. C'est par de telles traditions qu'a vécu et qu'a valu la vieille France. Le malheur est que le jeune Louis IV était l'être le moins traditionnel qu'on pût rêver. On ne sait quel sang bizarre avait introduit dans ses veines l'ascendance du président aux gabelles de Rethel ; ou peut-être faut-il accuser de cette corruption cet aïeul Jean Destrez, lequel, comme on le sait, non content de briller au barreau, composa des éloges funèbres ainsi que différentes

(1) Voici l'acte de baptême de ce fils : « Le 16me décembre 1732 par moi curé de la paroisse de Saint-Michel soussigné a esté baptisé Louis, fils de M. Louis Fromage, avocat au Parlement et au Bailliage siège présidial de Laon, et de demoiselle Marie-Catherine Miroir (*sic*), son épouse, de cette paroisse, né le 14 dudit mois ; son parrain a esté M. Nicolas Cape, bourgeois de Vervins, et la marraine, demoiselle Marie-Françoise Fromage » (Arch. Laon, GG. 33).

Digitized by Google

pièces fugitives. Le fait est que la coutume de Vermandois, si profitablement commentée par son grand-père paternel et appliquée par son père, n'émouvait point les puissances imaginatives du jeune Fromage. Le vent du siècle avait soufflé sur sa tête, y faisant germer toute une folle moisson d'aspirations littéraires et de chimères philosophiques, dont, dédaigneux du mont natal, il brûlait d'aller à Paris faire fructifier le grain et commencer la récolte.

M. Fromage père n'avait point cru devoir prendre garde à ces lubies d'adolescent ; ces fortes natures, au reste, n'admettent point la contradiction, et ne conçoivent même pas qu'une opinion quelconque puisse se former hors de la leur. Son fils, nonobstant ses répugnances, resta destiné au *Corpus*. Il s'en fut, sans doute à Reims, ainsi que ses jeunes concitoyens, consommer ses études juridiques, en revint, ses licences prises, avec le noble titre d'avocat en Parlement, pour faire inscrire sa matricule aux sièges royaux de son pays natal. Le vœu de M. Fromage père était accompli. Hélas ! belle occasion de reprendre la phrase du texte sacré : *Et tribuit eis petitionem eorum,* « et il leur infligea l'objet de leurs désirs ».

Le jeune homme revenait, en effet, de la Faculté, riche d'un ou deux parchemins nouveaux, mais les leçons de tous ces juristes n'avaient rien changé de ses affinités. Il rentrait plus rebelle que jamais à la vie pratique dans cette maison patriarcale de la rue du Blocq (1),

---

(1) Où était située cette maison ? rue du Blocq, disent les divers actes de partage ou de vente qui figurent aux Archives Départementales, G 478. Mais des indications complémentaires vont nous permettre de l'identifier exactement :

Presque toutes les maisons de la rue Serurier actuelles *du côté*

Digitized by Google

où vivaient côte à côte le vieux commentateur, le père, la mère, leur dernière fille et l'oncle chanoine; et cette communauté de tous les instants allait trahir avec une véhémence croissante la discordance de cet aigle et de ces honnêtes gens. Le moyen, quand on a vingt ans, qu'on croit porter sous son front Montesquieu, Diderot, Voltaire, et qu'on brûle de marcher sur la trace de ces audacieux génies, de s'intéresser à ce que Fromage ap-

---

du rempart faisaient partie de la censive épiscopale, et sont renseignées dans les divers cœuillerets conservés aux papiers de l'Évêché, Arch. Dép. G. 53. De ce nombre, on relève au dernier de ces cœuillerets (1743), celle de M. Louis Fromage, avocat, venant des héritiers Le Carlier, et située entre la maison de M. Dagneau de Richecourt à l'est et celles de MM. Gallien et Douan vers ouest.

Le dossier de la maison Douan se trouve actuellement aux mains de M. Pollet, propriétaire du n° 15 de la rue Serurier. Ce dossier, extrêmement complet, et dont la pièce initiale est de 1492, permet d'identifier avec précision les maisons 15 et 17 comme étant celles des Douan et des Gallien. Et une pièce de 1746 qui y est conservée nous montre une entente des propriétaires de ces deux maisons avec M. Louis Fromage, leur voisin, en vue du percement par celui-ci d'un jour dans le bâtiment de derrière de la maison de son père, où il vient habiter.

Il semble bien déjà par là que la maison de M. Fromage corresponde au n° 19 actuel de la rue Serurier; en voici la dernière preuve :

La maison Fromage, à la suite des événements qui seront narrés tout à l heure, fut vendue le 14 mars 1780 (acte Delacampagne), à M. Adrien Mignot, officier chez le Roi, qui décéda le 24 février 1785 (G. 478 et *Inv. Arch. Laon*, GG. 57). Or, l'on rencontre aux origines de propriété de la maison 19 rue Serurier un acte de vente par les héritiers de M. Mignot, en date du 9 décembre de cette même année 1785.

Le résultat probant de ces recherches est dû au dévoué concours de M. Dessery, chef du bureau de l'état civil à l'Hôtel de Ville de Laon, et aux obligeantes communications de MM. Pollet, Martin, et Dominé, propriétaires des trois maisons citées.

Digitized by Google

pellera plus tard avec une secrète ironie « les principes lumineux de la jurisprudence et les marches obliques de la procédure ! » Que le jeune homme est loin de M. le bailli Fromage et de M. le bailli Cappe, lorsque ces deux magistrats se communiquent avec satisfaction le détail de leurs audiences ! Tandis qu'ils causent, le fils juge le père, et, s'il lui reconnaît volontiers quelque alacrité intellectuelle, il lui reproche tout bas de « manquer de lectures ». Entre ces deux hommes qu'une même table et un même foyer rassemblent tous les jours, pas une conversation intime, pas un de ces moments où les conventions font trêve, ou l'âme s'ouvre et s'épanche dans un élan de sympathie. Leur apparence même trahissait le divorce de leurs natures : et, tandis que celui que, nonobstant la cinquantaine dépassée, on continuait à appeler, pour le distinguer de son père le commentateur, Me Fromage jeune, prodiguait à travers le Palais et la ville les trésors de sa figure heureuse et de sa robuste poitrine, le véritable jeune Fromage, long, maigre, dégingandé, promenait de Saint-Vincent à la Plaine le spectre philosophant et nuageux du prince de Danemark. Même différence dans l'œuvre que, de l'un à l'autre crépuscule, ils accomplissaient tous les jours : Me Fromage jeune, jugeant perdre son temps à remettre en question les vérités premières, les avait acceptées toutes d'un bloc, et appliquait uniquement à la poursuite d'une fructueuse carrière les ressources de son esprit vigoureux. Insoucieux de profiter et de réussir, le jeune Fromage apportait pareille ardeur à des utopies; il ne se prêtait point à la plus humble diligence d'un métier précis, mais il ne se couchait pas tranquille qu'il n'eût bouleversé, du moins en paroles, le royaume dans l'universalité de ses coutumes,

Digitized by Google

de ses institutions et de ses dogmes. Tout lui était matière à philosopher, sans qu'il prît la peine, sur le plus modeste point d'économie domestique comme sur les plus périlleux sujets de la théodicée, de penser comme tout le monde. Même quand elle ne détruisait rien, cette manie ratiocinante l'emportait parfois à de singuliers écarts de savoir-vivre; et ses parents avaient rougi, un jour, de l'entendre féliciter de sa persévérance salutaire à refuser tous les plats, une jeune dame de peu d'appétit qu'ils avaient invitée à leur table. Excellente effusion, certes, si on l'examine du strict point de vue hygiénique, mais que tolère mal la politesse mondaine (1).

Bien d'autres heurts, encore, jetaient cet oiseau fantasque contre les barreaux de sa cage étroite : l'ardeur de sa jeunesse excitable ne montait point que dans son cerveau ; Paris ne lui représentait pas seulement l'éloquente clameur des poètes, des philosophes et des nouvellistes ; et, réduit à coudoyer dans son parcours monotone les seules robes des chanoines, des gens de loi et des épouses respectables, il eût volontiers répété avec le parisien Margency, exilé vers ce même temps dans Soissons, et dont la lettre courait les bureaux d'esprit :

« On ne parle dans cette ville qu'en bâillant, ce qui fait un effet d'autant plus marqué que les hommes y ont la bouche grande; il est vrai que les femmes y ont les yeux petits.

Jamais l'Amour ne vola sur ces rives,
On ne le connaît point ici,
Et l'on voudroit en vain dans cette ville ci
Fixer les grâces fugitives.

(1) *Entretiens,* passim.

Digitized by Google

Les hommes trop grossiers, les belles trop craintives
Ont l'esprit froid avec le cœur transi » (1).

IV

Pour condenser toutes ces vapeurs et ramener la netteté dans ce cerveau obscurci, rien de mieux qu'un bon et rigoureux métier. M. Fromage père, dans sa sagesse, en jugea ainsi; c'est pourquoi, estimant que le présidial laissait trop de loisirs à son fils, il lui confia la caisse du diocèse. L'on verrait bien si tant d'imaginations incongrues tiendraient aux minutieux soucis de la comptabilité. Et M. Fromage ne crut point tenter un dressage périlleux en faisant enfourcher la Chimère à Barême.

Voilà donc plongée dans les paperasses cette jeune perruque où frémissent encore les doigts des neuf Muses. Il faut recevoir, tous les ans, du bureau des décimes, le rôle de ces taxes, « arrêté à peu près dans la même forme que celui des tailles, mais sur papier commun ». Il faut décerner à chaque bénéficiaire ou communauté un avertissement pour le paiement de ce rôle, exécutoire par provision. Il faut le doubler, au besoin, de toutes mesures coercitives, commandements, saisies-arrêts et exécutions. Il faut délivrer des quittances contre les paiements. Il faut porter en recettes et en dépenses toutes les sommes qui entrent dans la caisse et en sortent. Il convient de ne point confondre dans ses comptes les diverses sources de revenus : sommes reçues des bénéficiers, produits du greffe des insinuations ecclésiastiques, rentes constituées au profit du clergé du diocèse. Mêmes précautions tou-

(1) *Correspondance de Grimm, Diderot,* etc. Ed. Garnier, Paris 1880, III, 260.

Digitized by Google

chant les dépenses : paiements à la recette générale du clergé de France, sommes payées aux créanciers du diocèse, sommes pour charges diverses, frais d'administration. Le plus clair des recettes, 80 à 90.000 livres, s'en va tous les ans à Paris pour aboutir en dernière occurrence à Versailles dans les coffres du Roi. Mais il faut aussi payer Messieurs les conseillers du clergé, et les pensions constituées à Laon à la maison de retraite des vieux prêtres, et les seize places gratuites au Séminaire, « à cause de 40.000 livres données par feu M. de Matignon, évêque de Condom, abbé de Foigny de 1698 à 1700 ». Il faut aussi payer à l'hôpital général de Laon sa rente « pour le rachapt de son droit sur les muids de vin, bière, cidre, entrant à Laon, Guise, Vervins, Couci, appartenant aux bénéficiaires, chapelles et communautés ». Tout cela monte tous les ans à environ 6.000 livres. Il est d'autres diligences plus sordides encore : pour cette main entre le pouce et l'index de laquelle frissonne sans doute la velléité de tant d'œuvres considérables, quelle contrainte à noter tous les ans le paiement de six livres au clerc de l'église Sainte-Geneviève, « pour avoir conduit le prédicateur du Carême » ou « de l'Avent », Cordelier, Capucin, ou Minime ! ou bien encore les frais de l'imprimeur Courtois : « six cents mandemens pour faire chanter le *Te Deum* pour la naissance du comte de Provence, six cents permissions de manger des œufs, six cents mandemens pour faire chanter le *Te Deum* pour la prise de Fort-Mahon », ou « pour annoncer une quête pour le rachapt des esclaves chez les Maures », et encore pour le Carême suivant, « six cents permissions de manger des œufs » (1). Les

(1) Arch. Dép. Aisne, G. 455.

Digitized by Google

almanachs nouveaux s'épuisent et tombent au rebut, la jeunesse s'écoule, jalonnée par le périodique renouvellement de ces tâches dérisoires, marquée dans sa fuite, comme par les petits cailloux du conte de Perrault, des coquilles de tous ces œufs. Et cependant, à deux postes de là, dans Paris, bat dans toute sa fougue le cœur de ce siècle ardent et voluptueux. Toutes les années qui vont de 1753 à 1760 sont pleines de noms et d'œuvres qui sonnent comme des clairons : 1753, c'est le *Supplément au siècle de Louis XIV* de Voltaire, le *Discours sur l'Inégalité,* de Rousseau ; en 1754, Condillac donne son *Traite des Sensations ;* en même temps, paraissent les tomes 3 et 4 de l'*Encyclopédie,* Buffon et d'Alembert entrent à l'Académie. Puis viennent l'*Orphelin de la Chine,* la *Pucelle,* les poèmes sur la *Loi Naturelle* et sur le *Désastre de Lisbonne,* le *Candide,* de Voltaire, les tomes 4 à 7 de l'*Histoire Naturelle* de Buffon, le *Fils Naturel* et le *Père de Famille* de Diderot, la *Lettre sur les Spectacles* de Jean-Jacques, l'*Ami des Hommes* de Mirabeau, l'*Esprit* d'Helvétius. Au moment où 1760 sonne, l'*Héloïse* s'imprime à Amsterdam et l'*Emile* se prépare à Montmorency. Attisée par tous ces brandons, la fournaise s'illumine : c'est l'éternelle querelle du clergé et de la magistrature autour de la Constitution Unigenitus, les refus de sacrements, les lits de justice, et, par un double coup de l'autorité royale, l'exil du Parlement de Paris à Soissons et celui de l'archevêque à Melun ; c'est le bruit fait autour de l'inoculation, pratique anglaise suspectée d'impiété, et que M. le duc d'Orléans, insoucieux des clameurs de l'Œil de Bœuf applique au sang royal qui coule dans les veines de ses enfants ; c'est le renversement des alliances séculaires, la guerre pour la

Digitized by Google

quatrième fois du règne, Richelieu et La Galissonnière à Minorque, et aussi Soubise à Rosbach, les galantes horreurs de la « guerre en dentelles » jetant pêle-mêle sur le Rhin milices et troupes régulières. Et c'est aussi la fleur de toute cette sève qui se cristallise en marbre ou s'exhale en poussière légère dans la statue équestre du Roi, de Bouchardon, dans le tombeau du maréchal de Saxe, de Pigalle, dans le portrait de la Favorite, par La Tour...

Lointaine et tumultueuse symphonie dont les échos viennent battre parmi ses cartons et ses registres le pauvre petit caissier d'aventure. Loin, d'ailleurs, de chercher à s'y soustraire, il courait au coin de Laon où il en pouvait retrouver l'accent plus précis. Vers 1755, Antoine Melleville et sa femme Thérèse-Gabrielle de Crouy avaient ouvert sur la paroisse Saint-Michel une boutique de libraire où, respectant le privilège de l'imprimeur diocésain Courtois, ils s'étaient attachés à fournir particulièrement leur clientèle de nouveautés littéraires et philosophiques. C'est Melleville qui, en 1765, allait recevoir la souscription laonnoise à l' « estampe tragique et morale » imaginée par les Encyclopédistes pour commémorer les infortunes de la famille Calas et son apothéose finale (1). Et cette initiative audacieuse n'empêchait pas le corps de ville de confier au libraire à la mode la fourniture de ses accessoires de bureau, ainsi que des prix du collège qui venait de lui faire retour (2). C'est chez Melleville que s'amoncelèrent, à peine débarqués du carrosse, les in-quartos destructeurs et les in-18 libertins. Quelque air du café Procope, demeuré entre ces pages, apporta sur la montagne des effluves de bel

(1) *Correspondance de Grimm*, XVI, 352.
(2) *Inv. Arch. Laon*, CC. 273, 278, 281, 615, 617.

Digitized by Google

esprit. « On ne rencontroit que brochures dans les rues ; nos concitoyens étoient surtout grands lecteurs de journaux : le *Mercure* étoit toujours attendu avec la plus grande impatience. Quand on le tenoit on ne se lassoit point d'une nourriture si nourrissante.... Il y avoit même des chanoines qui recherchoient avec empressement les anciens *Mercures* et qui revenoient avec complaisance sur ces journaux qui sont si propres à étendre les vues de l'esprit humain » (1).

« Les hommes lettrés de la ville s'assembloient chez le libraire, et là, on dissertoit sur les nouveautés littéraires ». Parmi ces doctes dissertateurs dont la voix monte et dont le geste croît, tandis que le bon négociant Melleville, attentif à ne point blesser sa clientèle en prenant parti, fait semblant de ne rien entendre et baisse avec affectation le nez sur ses registres, on distingue au premier plan le jeune Fromage : dans l'exaltation de sa chimère, il s'imagine un moment fouler le sol béni des nouvellistes, pour, le seuil du libraire passé, retomber sur la chaussée obscure et s'en aller maussadement reprendre sa place à la table de son père qui, on le sait, « manque de lecture ».

Ou bien, à la clarté des confidences de son âge mûr, on l'aperçoit encore, courant la campagne aux beaux jours, évadé de sa caisse, tout entier livré à sa folle cervelle, jetant aux échos étonnés tels fragments sonores de ses auteurs de prédilection, comme cette « prosopopée de Fabricius » qui fut le morceau de bravoure du *Discours sur les Sciences et les Arts* de Rousseau. « Quand j'étois jeune, je savois par cœur cette sublime

(1) *Entretiens*, I, 242.

Digitized by Google

prosopopée. Lorsque j'errois dans les bois voisins de la ville où je demeurois, je montois sur un trône de verdure et je déclamois avec emphase ce morceau magnifique. L'œil en feu, le visage couvert des roses du bel âge, j'imaginois être Apollon lui-même ; je regardois autour de moi et je croyois, comme il arrive toujours dans la mythologie, que les arbres et les pierres s'étoient émus aux accens de ma voix ; et si nos climats eûssent été la patrie des lions et des tigres, je ne doutois point que je n'eûsse vu ces superbes animaux venir déposer à mes pieds leur férocité, et suspendre quelques instans pour m'écouter leurs horribles mugissements... » (1).

Mais il fallait toujours quitter ce trône allégorique, laisser cette douce campagne qui, prête à dormir, se délie et s'éparpille aux feux du couchant, remonter vers la ville, haute et sombre, déjà recroquevillée derrière la ceinture de ses remparts. L'image de Fabricius désertait le ciel ingrat, Apollon retournait à son esclavage, et rien n'imposait silence aux horribles accents de la férocité paternelle.

Rien de plus faux, pourtant, que de supposer à cette maison familiale quelque austérité ; mais les divertissements n'étaient pas les mêmes. On y vivait, au témoignage de Fromage lui-même, dans l'argent jusqu'aux oreilles ; le maître, vigoureux et hilare, y traitait volontiers ses amis, et Messieurs les hauts dignitaires du Clergé, à qui ses fonctions l'attachaient naturellement, y étaient reçus à table ouverte. Non point l'Évêque, certes ; l'élévation de son rang et de sa naissance entouraient M. de

---

(1) *Portrait de J.-J. Rousseau en 18 lettres,* par M. de Longueville, écrivain public, Amsterdam et Paris 1779, p. 28.

Digitized by Google

Rochechouart, à la manière des déités de la fable, d'une sorte de gloire ; et le jeune Fromage n'était admis à lui présenter ses devoirs qu'une fois l'an. Au reste, sa charge de Grand Aumônier de la Reine, l'ambassade qui le tint quatre ans à Rome, dans le temps de l'exaltation au Siège des Apôtres du Cardinal Rezzonico sous le nom de Clément XIII (1758), et dont il revint avec la pourpre, écartèrent longuement le prélat de son diocèse. On aimait cependant, pour en éprouver le bienfait, sa charité, sa politesse, et surtout cette tolérance, marque d'un esprit supérieur, si précieuse à ces fidèles jadis cruellement éprouvés... (1). Messieurs les Vicaires généraux et Archidiacres, Monsieur le Syndic du Clergé, Monsieur l'Official, étaient également des gens de mérite, et Monsieur Le Carlier, Doyen du Chapitre, allait, en mourant, laisser la réputation d'un véritable saint. Directement en-dessous de ce haut personnel, venaient les quatre-vingt chanoines et les cinquante-six chapelains de la Cathédrale, les vingt chanoines et les quinze chapelains de Saint-Pierre-au-Marché, les douze chanoines de Saint-Julien et les neuf de Sainte-Geneviève, le clergé des douze paroisses et celui des six faubourgs, sans préjudice de tout le clergé régulier, trois grandes abbayes d'hommes et deux de femmes, couvents de Minimes, de Cordeliers et de Capucins, communautés d'Augustines, de sœurs de la Congrégation et de sœurs Marquettes (2).

(1) *Entretiens*, II, 348 sqq.

(2) ***Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons***, par l'abbé Ledouble, Soissons 1880, chap. V à X de la première partie. — ***La France Ecclésiastique ou état présent du Clergé***, Paris Desprez 1764, v° Laon. — Les indications de ces deux ouvrages ne sont pas toujours exactement concordantes.

Digitized by Google

On ne rencontrait dans la ville que des religieux. Toutes ces pieuses personnes vivaient en rapports constants avec M. le Receveur des Décimes, dont le fils alternait son existence entre leur service vénérable et ses débauches d'imagination chez le libraire novateur.

Dans l'été de 1756, le mariage de Geneviève Fromage vint apporter quelque diversion à cette monotonie. Son joli visage séduisit M. Le Gros, garde du corps du Roi, veuf, sage, modéré et exempt de vices. La bénédiction leur fut donnée le 6 juillet en l'église de Saint-Remy-Place (1).

La maison patriarcale des Fromage s'ouvrit pour loger à Laon le nouveau couple ; la mort travaillait d'autre part à y faire de la place à ses enfants futurs. Le 15 janvier 1757, les Fromage et leurs proches se retrouvaient dans cette même nef de Saint-Remy pour y jeter l'eau bénite sur le corps inanimé du commentateur. Dès le 29, ses enfants vaquaient au partage de sa succession ; la maison de la rue du Blocq restait par moitiés à l'avocat et au chanoine (2).

Onze mois plus tard, à Sainte-Benoîte, Fromage le caissier fut parrain du dernier enfant de sa sœur Beffroy. Cette paternité liturgique allait peser sur toute la vie du nouveau-né, destiné à devenir le burlesque Cousin Jacques. Mais il faut lui laisser chanter lui-même son arrivée à l'être :

« Mon père avait, quand il me fit,
Un peu plus que la soixantaine ;
Les pères de cet acabit
Ne se trouvent plus par douzaine.

(1) *Inv. Arch. Laon*, GG. 52.
(2) Ib. GG. 51. — Arch. Dép. Aisne G. 478.

Digitized by Google

Il est bien vrai qu'au temps jadis
Voir un papa sexagénaire
N'était pas une grande affaire,
Mais dans le temps où je naquis,
Comme dans le temps où je vis,
Ce cas n'est pas plus ordinoire
En Cochinchine qu'à Paris... » (1).

M. Beffroy lui-même se jugea si extraordinaire qu'il en mourut (12 octobre 1758) ; voici encore, sauf deux mots délicats auxquels la sagacité du lecteur suppléera, le chant de deuil de son fils :

« De l'an pour la première fois
J'avois atteint le dernier mois ;
Une bonne, soir et matin,
Pour parler en style vulgaire,
..... mon ..... enfantin,
Ou bien mon enfantin .....,
Quand la déesse au laid visage,
Au teint jaunâtre, au nez camard,
Avec son sabre de hussard (!)
De mon père coupa la trame.
Lecteur, priez Dieu pour son âme ;
Vos Oremus lui feront bien,
Car il est mort en bon chrétien.
Sa pauvre femme resta veuve
A vingt-six ans ; la rude épreuve ! » (2).

(1) *Les Petites Maisons du Parnasse*, pp. 171 à 173.

(2) *Les Petites Maisons*, pp. 176-177. « Le cinquième chant est la mort de mon père ; un peu de sérieux et ***beaucoup de comique*** », dit lui même l'auteur, qui d'ailleurs, en la circonstance, rajeunit de six ans sa mère. On croit rêver en apprenant que toutes ces folies

Digitized by Google

... Événements dont la douleur ou la joie ont rougi jadis des yeux charmants, qui ont marqué pour des âmes sensibles. l'avènement d'aurores délicieuses ou l'agonie de crépuscules après lesquels il semblait que rien ne dût renaître jamais ! Et l'énumération en est si fastidieuse aujourd'hui ! Elle est nécessaire, pourtant, pour préparer la scène sur laquelle vont se mouvoir à présent les acteurs de cette tragi-comédie intime. L'aïeul disparu, son fils passé chef de famille, commençant à sentir la traîtrise de l'âge et désertant les fatigues excessives de la plaidoirie pour se retirer dans la consultation, les Le Gros abritant sous son toit leur jeune bonheur, tout près de la chambre que le frère arpente, ardent et fumeux, aiguisant quelque épigramme ou polissant quelque madrigal, M^me^ Beffroy à quelques minutes de là, grave du souci subit de sa fortune à régir et de ses quatre enfants à élever, voilà comment les personnages se disposent au moment où le siècle atteint ses soixante ans. Leur ordonnance se modifie un instant : sur le coup de la trentaine, le jeune Fromage finit par arracher à son père vieilli cette permission d'aller à Paris qu'il convoitait depuis dix ans. C'en est fait, il va courir la carrière des lettres... Mais « il n'étoit plus temps, il n'étoit point préparé. Il se présenta sans armes dans l'arène littéraire ; il avoit perdu les dix années de sa vie les plus précieuses pour l'étude dans les larmes, dans le désespoir. Il avoit fait une comédie bien écrite, mais sans intérêt ; il crut ses amis, il ne la présenta point aux comédiens. Il revint auprès de son père, que son absence cruci-

---

furent lues à Ferney devant Voltaire. « Le héros de la poésie se leva brusquement et dit qu'il fallait donner au public ce joli petit colifichet. » (Ib. 155).

Digitized by Google

fioit » (1). C'est dans ces termes que Fromage lui-même raconte sa courte odyssée. D'un geste large et facile, il rejette la faute de son échec sur les épaules des siens : ils lui ont fait perdre la période de sa vie la plus propice à l'étude ; quand ils l'ont enfin laissé libre, il n'était plus temps ! Grande excuse des impuissants à laquelle le lecteur donnera toute sa valeur en se rappelant à quelle époque de sa vie Jean-Jacques est arrivé à Paris : il avait juste l'âge de Fromage, comme lui une comédie dans sa poche. Il était timide, il etait infirme, il était pauvre, et douze ou quinze années de bohème qu'il avait déjà derrière lui, lui rendaient autrement pénible qu'au fils du bailli de M. de Rochechouart l'accès des salons où il tenta d'abord de se faire connaître. Et pourtant, narrant trente ans plus tard, dans ses *Confessions* cette période de sa vie, il écrivait : « Un jeune homme qui arrive à Paris avec une figure passable, et qui s'annonce par des talens, est toujours sûr d'être accueilli » (2). Certes, les « talens » manquèrent à Fromage, si par talent il faut entendre nécessairement la sensibilité, l'éloquence, le style impétueux du Genevois. Sans prétendre, pourtant, à de si rares mérites, certains passages des écrits que le jeune Laonnois nous a laissés témoignent qu'il eût pu occuper dans l'ardente cohorte une petite place honorable ; tant d'autres y ont réussi, qui ne le valaient pas ! Mais il fallait du travail ; et Fromage, à qui ne faisaient point défaut l'esprit ni la facilité naturelle, fut toute sa vie un grand paresseux. Aussi, il manqua de patience et de courage : à le voir revenir si vite, il semble qu'il ait cru, à la pre-

(1) ***Entretiens***, I, 159.
(2) ***Confessions***, partie II, livre VII.

Digitized by Google

mière lecture de son manuscrit, voir tous les obstacles tomber comme les murailles de Jéricho sous la trompette biblique : singulière ingénuité chez un homme que son âge voudrait sérieux ! Et sans réfléchir que ce même Rousseau, son idole, avait compté dix ans, dix ans d'expédients, de vicissitudes et de copie de musique depuis son premier pas dans Paris, jusqu'au jour où l'heureuse fortune d'un discours mit sur son nom quelque lumière, Fromage rentra, le cœur désolé, dans sa ville, où il ne pouvait plus être désormais qu'un « raté ».

V

Il rentra « maigre, pâle, défait, sa jambe semblable à un bâton revêtu d'un bas » (1). Cette consomption tenait peut-être un peu à son infortune ; elle tenait surtout aux divertissements qu'il y avait cherchés. Il les avouait sans honte ; car : « la même cause par laquelle on produit des ouvrages immortels fait que l'on se plonge dans les excès de la débauche ; par la même raison qu'on éprouve le délire de l'enthousiasme en lisant une tirade de Voltaire, en voyant représenter une tragédie de Racine, en regardant un tableau de Raphaël, en contemplant une statue de Bouchardon, par la même raison un artiste, à la vue d'une belle femme, est transporté d'admiration. Son extrême sensibilité fait que le poison de l'amour pénètre dans son âme par tous les sens... Tout ce que je viens de dire prouve que les hommes supérieurs, nés pour servir l'humanité, sont vivement portés pour le plaisir, et c'est un grand malheur pour l'humanité » (2). Le jeune

(1) *Entretiens*, II, 432.
(2) Ib. II, 160.

Digitized by Google

Fromage s'estimait en toute simplicité un homme supérieur; c'est pourquoi, n'ayaut pu servir l'humanité ni produire les ouvrages immortels dont il sentait la cause en soi, il s'en était du moins affirmé l'existence en s'abandonnant à corps perdu à ses inclinations amoureuses. Et peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs les raisons de son échec à Paris.

Il reprit sa place morose à la table de la rue du Blocq, au comptoir de Melleville, à sa caisse, au Palais, mal vu partout, subissant mal ce sourire que le naufrage de nos espérances ne manque jamais de faire fleurir sur les lèvres de nos voisins et de nos amis. Son pernicieux génie, d'ailleurs, exaspérait la mauvaise volonté de son entourage par les impertinences qu'il lui inspirait abondamment : « Quand on passe de l'agitation agréable que procurent les plaisirs toujours variés de la capitale à l'insipide tranquillité de la vie uniforme de la province, on tombe dans une sorte d'affaissement, on éprouve une sorte de léthargie. Il faut du temps pour que la parole revienne. Vous vous rappelez ce vers du *Méchant* que tout le monde a retenu :

« On ne vit qu'à Paris et l'on végète ailleurs... » (1).

C'est dans ces termes aimables que le jeune Fromage dépeignait son triste retour de Cendrillon au foyer; voilà l'heureux usage qu'à peine sorti de sa léthargie, il faisait de sa parole enfin retrouvée. Quelques traits aussi sagaces suffisent pour fonder en peu de jours une durable popularité...

Les légers liens de sa robe et de sa caisse ne l'embar-

(1) Ib. II, 108.

Digitized by Google

rassaient pas plus que naguère ; bâillant vingt-quatre heures par jour, il trouva tout naturellement l'emploi de son activité dans ces lieux de réunion dont l'élégante inutilité apparaît comme la fine fleur et la fin suprême de la civilisation : les salons. Mais il y apportait avec lui son cœur inflammable et son cerveau désordonné, et comme il leur demandait beaucoup et mal, il les quittait sur de nouvelles déceptions. Aux quotidiennes assemblées de 5 heures qui réunissaient les *agréables* aux dames à la mode, aux dîners de cérémonie d'où l'on sortait en plein après-midi, après trois heures de table, pour entreprendre un reversis qui durait jusqu'au soir, et parfois même improviser un souper où l'on s'accommodait des restes et qui menait à minuit (1), Fromage, tandis que s'échangeaient les menues nouvelles et les galanteries anodines, jugeait ces propos insipides, servait sa littérature incomprise, et même, voluptueux incorrigible, prétendait, par surcroît, toujours « demander le cœur ». Mais comme, il faut le dire à la louange de nos grand'-mères, ce cadeau ne se prodiguait pas, il était réduit à la fois aux sots personnages d'auteur malheureux et de soupirant éconduit. Sa bouderie s'accotait aux boiseries grises sculptées par Barthélemy père, tandis que cliquetaient les jetons de la *remise*, que revenaient, indéfiniment répétés sur toutes ces lèvres mâles ou menues, les mots de *bonne*, de *quinola* et d'*espagnolette*. Incapable des distractions inférieures qui assemblaient si joyeusement tout ce monde, il se jugeait déplacé et ridicule ; attaché pourtant à ces jeunes femmes harmonieuses de toute la force de sa contemplation passionnée, il endurait

(1) Ib. I, 96.

Digitized by Google

le long martyre d'affronter ce ridicule à leurs yeux. Et, délaissé, tandis qu'autour de lui s'agitait l'assemblée brillante, il berçait philosophiquement sa tristesse en se démontrant la légitimité de sa défaveur : « Damis est timide. C'est un garçon qui a beaucoup d'esprit, mais dont l'esprit n'est d'aucun usage dans la société. Damis entre dans une chambre comme un sot ; vis-à-vis d'une jolie femme il ne sait que lui dire. Donnés-lui des cartes, il n'y a point de sens commun dans la manière dont il joue. Après le jeu, liés conversation avec lui, il ne vous écoute point. Il est distrait, il est rêveur, il vous quitte brusquement. Il fait deux ou trois tours dans la chambre, il veut parler à quelqu'un, il ne sait à qui s'adresser. Il s'en va, il sort, c'est ce qu'il fait de mieux.... Les femmes le trouvent fort ennuyeux, et elles ont raison, ce n'est point du tout un joli homme » (1). Il goûtait du moins une volupté amère en reconnaissant dans la supériorité de son esprit l'origine de son infortune : « Un bel esprit se trouve dans un cercle, et trouve fort insipides les sujets de la conversation ; il n'y prend aucun intérêt. On s'en aperçoit à son air rêveur, et il déplaît. Le bel esprit veut mettre sur le tapis une conversation de son goût ; il n'est pas long à remarquer qu'il rend avec usure l'ennui qu'il vient d'éprouver. Le cercle est nombreux et mon triste orateur n'a pas une oreille qui l'écoute. Les femmes se mettent à bâiller sous leurs éventails, les agréables regardent leur diamans, quelqu'un dit : « Mon Dieu ! que ce petit chien a un joli collier ! » Cette saillie si spirituelle est applaudie par tout le monde. Notre bel esprit voit qu'il est le sot de la compagnie ; il se tait, il sort, il

(1) *Entretiens,* II, 59.

Digitized by Google

court à une promenade écartée, ou il va prendre un livre dans son cabinet » (1). Ainsi, le triste philosophe se dégageait de cet affligeant mépris par un argument aussi illusoire que celui de Pascal triomphant de l'Univers. Mais le moyen de se leurrer un instant de cette casuistique, quand on porte en soi, nonobstant sa langue embarrassée et sa stature héronnière, une âme passionnée, quand on est frappé de la beauté féminine au point d'écrire ces lignes, à la vigueur et à l'éloquence desquelles il convient de rendre hommage :

« Je regarde avec mépris un homme qui dit à une femme qu'elle est belle. Cet homme n'a point d'âme, il ne sent pas ce qu'il dit. S'il le sentoit, pourroit-il le dire ? S'il éprouvoit l'ivresse délicieuse qu'excite la beauté dans une âme sensible, oseroit-il louer la beauté ? Un homme réellement amoureux ne dit jamais : « Je vous aime », mais toutes ses actions découvrent son amour. Ses yeux enflammés se portent sans cesse sur Silvie et n'osent s'y arrêter ; il n'en approche point sans frissonner ; il recueille avec avidité ses moindres paroles, son âme vole sur la bouche qu'il adore. Veut-il parler ? ses discours n'ont point de suite ; il n'est occupé que de Silvie ; il ne peut que sentir, il n'est point capable de penser. C'est un spectacle bien agréable pour une femme que d'observer le désordre impétueux qui est excité par ses charmes. Elle tient quitte un homme de toutes déclarations ; ce qu'elle voit la persuade beaucoup plus que tout ce qu'il pourroit dire » (2).

Persuasion insuffisante, hélas ! et qui ne paie point de

(1) Ib. II, 138.
(2) Ib. II, 140.

Digitized by Google

retour, quand elle part d'une figure ingrate, et d'un être qui n'a point reçu en partage l'effluve magnétique, le don mystérieux de plaire. Et tout brûlant de sa flamme contenue et du dédain subi, le malheureux bel esprit cherchait à se consoler en évoquant l'illusion d'un lendemain meilleur :

« Il viendra un temps où, même en province, pour être accueilli chez une jolie femme, il faudra de l'esprit, des connoissances, du mérite et même de cette chienne de philosophie tant décriée de nos jours. Un homme qui ne sçaura que louer une femme sur ses yeux, sur son teint, sur la manière dont elle met son rouge, sera payé de ses complimens par un éclat de rire... » (1).

Tout est bien aujourd'hui, voilà l'illusion ;
Tout sera bien demain, voilà notre espérance.

avait écrit Voltaire dans son poème sur le *Désastre de Lisbonne*.

Les ennemis personnels de Fromage, ceux dont le facile succès auprès des belles Laonnoises, l'aisance, l'impertinence, faisaient le but commun de son indignation et de ses sarcasmes, c'étaient les officiers.

Bruns ou blonds, longs ou courts, majestueux ou minces, ils faisaient chanter avec une égale faveur dans les salons de la rue Châtelaine et de la rue du Blocq tous les accents de la vieille France. Laon, nonobstant le difficile accès de sa montagne, avait toujours été garnison de cavalerie. Que de beaux yeux avaient brillé derrière les petits carreaux verts, tandis qu'entre les calmes façades défilaient les habits et manteaux gris blanc, les équipages

(1) *Entretiens*, II, 139.

Digitized by Google

rouges, les étendards jaunes au lion regardant le soleil, avec la devise : « Ardet et audet », du régiment de Clermont-Tonnerre. Depuis 1763, le régiment de Conty tenait à son tour garnison, habits bleus, doublure, revers et collets ventre de biche, veste et culotte chamois, étendards chargés de ces quatre mots « Nec terrent, nec morantur ». Le moyen de tenir à ces belliqueuses bergerades, quand même on se serait souvenu que ce régiment, « jamais effrayé ni arrêté », avait été, quatre ans en çà, capturé tout entier à Minden ! Mais quel souvenir d'histoire peut prévaloir contre ces trois autres mots : « Tu me plais » ? — Condamné par son état juridique à de perpétuels vêtements noirs, Fromage relevait avec aigreur l'insolente vertu de ces affiquets. « Il faut un prodigieux mérite pour éclipser auprès des femmes les galons et les dentelles... ». Comment accueillir un homme dont les cheveux ne sont pas enfermés dans une bourse, dont les vêtements n'offrent pas le plus petit galon, et au côté duquel on ne voit point plantée orgueilleusement une très longue épée, qui est devenue, on ne sait pourquoi, un meuble d'ornement ? Lorsque je vois un homme qui s'en va faire la cour à une jeune femme avec cette grande vilaine pointe qui tue les gens, j'arrêterois volontiers cet homme pour lui dire : « Que voulez-vous faire de votre épée chez Silvie ? est-ce que, si vous vous trouviez seul avec elle, vous auriez le courage de tuer cette femme tant jolie pour laquelle d'autres mourroient si volontiers ? » (1). L'enveloppe ainsi accommodée, il passait avec la même verdeur à son contenu : « Qu'a besoin de science le plus grand nombre des troupes ? Ce sont des machines qu'on

(1) Ib. II. 178.

Digitized by Google

place sur un champ de bataille, ce sont des pantins dont les bras destructeurs sont mis en mouvement par la main du général. Quand on leur dit de tuer, ils tuent, tuent, tuent, ils sont bien en colère sans savoir pourquoi. Quand on leur dit de cesser, ils cessent, les voilà paisibles et doux comme des moutons » (1). Voilà pour l'intellect ; et voici pour le caractère : « Vous me parlez d'un militaire et vous me dites qu'il est humble ? on doit lui savoir beaucoup gré de cette vertu là ; elle est bien à lui, il ne l'a point dérobée à ses camarades » (2). En même temps, étant un animal déductif, Fromage s'efforçait de s'expliquer, sans remonter à la fable, l'éternelle familiarité de Mars et de Vénus : « Les officiers qui viennent tenir garnison dans une ville y sont des hommes nouveaux pour des femmes nouvelles, et la nouveauté est l'aliment de la galanterie... Au reste, ils peuvent donner tout leur temps à la société, ils peuvent rester chez une femme depuis le dîner jusqu'à la lune : il n'ont point d'affaires. Les citoyens n'arrivent guère dans les cercles que vers les cinq heures de l'après-midi, il ont des occupations. Lorsqu'on les annonce, il y a deux heures que les militaires sont auprès d'Iphise. Les militaires ont raconté à cette jeune femme toutes les historiettes de la ville dont les citoyens ne savent pas un mot. Quand ceux-ci se présentent, ils n'ont d'Iphise qu'une révérence bien froide et bien sérieuse... » Enfin : « Tout est métier dans ce monde ; le métier des militaires est d'être aimables... ils ont cependant des rivaux dans les abbés... » (3).

---

(1) Ib. II. 214.
(2) Ib. I, 52.
(3) *Entretiens*, II, 183-4.

Digitized by Google

Quand il avait assez goûté l'ivresse de toutes ses amertumes, observé l'air « empesé, gêné, maussade » des honnêtes gens dédaignés, admiré avec quelle facilité une jolie femme, fût-elle douée juste d'autant de moyens que le buste de Phèdre, fait un sot d'un homme d'esprit, Fromage laissait reposer sa cervelle enfiévrée et amusait ses yeux à contempler, dans ces salons de la noblesse et de la haute bourgeoisie locales, le va et vient du Tout Laon de 1760 et tant. M. Le Clerc, lieutenant général du Bailliage, sixième de son nom dans sa charge, y figurait à la première place avec sa femme et ses trois filles, et se consolait de voir tomber en quenouille sa famille et sa grosse fortune en murmurant des choses délicates et spirituelles à l'oreille d'une jolie voisine. Son beau-frère M. Chevalier de Buzerolles, lieutenant assesseur, promenait à travers les groupes, sa grande taille et sa belle mine, pendant que M. Dogny, subdélégué, les fendait de sa « furieuse bedaine » ou les harcelait de ses « petits traits caustiques ». La puissance de son argent faisait de M. Randon, receveur des Tailles, un homme considérable ; il tranchait du seigneur dans sa terre et son château de Corneil. M. Viéville, chevalier d'honneur du Bailliage, garçon et opulent, était fort apprécié pour le faste et la délicatesse des repas qu'il donnait (1). Non moins respectables, en masse, leurs perruques et leurs jabots éclairant leurs habits sombres, passaient tous Messieurs du Présidial, de l'Election, du Corps de Ville et du Grenier à Sel, le Directeur des Traites et celui des Aides, les conseillers des Monnaies en semestre, tous vieux noms de la pro-

(1) Ib Portraits de Ménophile, Alcippe, Théodon, Thrasile, Créon.

Digitized by Google

vince, les Marquette, les Dagneau, les Le Carlier, les Mahieu, les Levent, bien d'autres encore dont chacun voudrait un portrait... Puis, broderies, dentelles, habits clairs, unis aux précédents par de multiples liens de cousinage, les officiers de souche laonnoise, les Saint-Léger, les Lamirault, d'autres Le Carlier, d'autres Dagneau... Mais les regards de Fromage glissaient rapidement sur toute cette foule pour se porter sur les femmes. Très fêtée, très enviée, Madame Randon joignait à toute la considération de son mari le prestige de son esprit ; Madame Vaillet de Loche, née Dagneau, femme d'un brigadier des gardes du corps, grande, bien faite, était admirée pour ses beaux cheveux et sa taille élégante ; Mademoiselle de Saint-Léger, aux yeux spirituels, prouvait victorieusement que la haute stature d'une femme n'en exclut pas l'agrément ; Madame Le Gros, mariée au lieutenant de l'Élection, était une « blonde touchante, à la peau d'une finesse et d'une blancheur admirables » (1). Beaucoup de ces aimables femmes chantaient ; c'était le temps des romances. Sur les ailes d'une jolie voix appuyée du clavecin, le sensible bel esprit désertait la tristesse de sa vie manquée, et de ses inclinations contrariées pour s'élever aux nuages du rêve ; et il composait avec aisance et médiocrité de petits impromptus galants :

A Mademoiselle de Saint-Léger, dont la romance disoit « qu'elle devinoit le secret des amans » :

Vous qui sçavés le secret de Cythère,
Belle Lucinde aux yeux toujours vainqueurs,
Si vous vouliés pénétrer tous les cœurs,
Qu'y verriés vous ? le désir de vous plaire.

(1) Ib. Portraits de Célimène, Elise, Lucinde, Aurore.

Digitized by Google

A Madame Randon du Laulois, née Rillart de Verneuil, qui craignait la vieillesse :

Vous craignés, Cidalise, une triste vieillesse ;
Rassurés vous ; toujours vous aurez votre encens.
Par votre esprit orné, qui toujours intéresse,
Vous serés jeune encore dans l'hiver de vos ans.

A Madame de Ronty, sœur de Madamè du Laulois, qui se plaignait qu'aucun poète n'eût fait de vers en son honneur :

Charmante Dorimène, un mortel sans audace
Ne pouvoit louer vos beautés.
Pour chanter les Divinités,
Il faut être l'Amour ou le Dieu du Parnasse. (1)

Mais, venait-il à les publier, les vers de l'amoureux importun n'étaient loués que jusqu'à ce qu'on en connût l'auteur. Pour les faire agréer, il était obligé de se « déguiser sous un plumier ».

IV

Déçu dans ses aspirations poétiques, il s'en allait échouer à l'Hôtel de Ville, où la Société d'Agriculture, fondée en 1761, tenait ses assises, et où il s'évertuait à pourchasser dans sa détresse quelque rudiment de bel esprit. Il y prenait séance à côté de M. de la Grange, procureur du Roi de la Police (2), et faute de trouver à

(1) *Entretiens*, II, 675.

(2) Ib. I, 242. Je dois dire, pourtant, qu'on ne trouve pas trace de Fromage sur le registre de la Société d'Agriculture (Arch. Dép. Aisne, D. 2) ; entre l'affirmation de l'auteur des *Entretiens* et celle des pièces authentiques, le lecteur choisira. Peut être Fromage ne s'est-il supposé de la Société que pour pouvoir en parler.

Digitized by Google

qui parler des Muses, il s'intéressait aux cendres noires et à la culture des turneps. On voit mal, d'ailleurs, ce personnage chimérique en la grave compagnie que l'Intendant de Soissons, quelques années plus tard, n'allait pas craindre de qualifier, dans un rapport au Ministre, de « dépôt de la science aratoire » (1). Elle apparaît presque toute, il est vrai, composée de théoriciens, sinon aussi incohérents, du moins aussi incompétents que le caissier du diocèse ; et ce même Intendant, dans ce même rapport, allait donner comme meilleure raison de sa conservation l'espoir que « quelque savant en pourroit quelque jour former un corps utile ». Telle quelle, il dut la marquer au poinçon de sa fantaisie, et chaleureusement discuter en 1762 le projet de prix de vertu pour jeune personne ayant le mieux pratiqué ses devoirs entre dix-sept et vingt-cinq ans (2). Qu'est-ce que cela avait à faire avec l'agriculture ? ô dix-huitième siècle, qui ne concevait les travaux des champs que ceints de robes de mousseline et couronnés de roses, à la Greuze !

A ces stériles réunions, Fromage goûtait du moins l'agrément de profitables connaissances. Si son originalité et son audace déconcertaient les esprits traditionnels, d'autres, moins timorés, en goûtaient, du moins sous réserves, la rareté singulière. De ce nombre, fut le P. Athey, religieux Prémontré, prieur de Saint-Martin, qui durant plus de vingt-cinq ans gouverna l'abbaye tombée en commende. Membre des plus actifs de la Société d'Agriculture, il y produisit notamment en 1764 un mémoire sur les réformes à accomplir dans l'administration qui

(1) *Bull. Soc. Acad. Laon,* V, 358.
(2) Ib. 359.

Digitized by Google

fut remarqué. Bien que sortant fort peu, ses connaissances universelles l'avaient rendu célèbre dans la ville ; « Tous les états venoient le consulter et revenoient contents. Sur quelque matière qu'on le mît, on étoit tenté de croire que c'étoit l'unique objet de ses préoccupations. Ne visitant jamais, il étoit sans cesse visité... Avec les plus grands talens pour la littérature, il ne faisoit aucun cas de la littérature. Un honnête laboureur étoit plus respectable à ses yeux que l'homme de lettres le plus célèbre... C'étoit un sage qui pensoit que si M de Laverdy trouvoit le secret de diminuer les impôts et de procurer l'abondance, il seroit plus digne d'immortalité que M. de Voltaire ». Fromage ne put manquer de concevoir une vive admiration pour une tête si philosophique. Aimablement reçu chez le prieur, il en devint familier. Les habitants de la rue Saint-Martin virent souvent ce grand diable noir s'engager dans le guichet encadré de lourds pylônes en bossage qui ouvrait l'accès de l'abbaye. Sous les yeux « honnêtes et spirituels » de son hôte, il se libérait de toute contrainte, donnait carrière à toutes ses chimères et satisfaisait loin des clabaudages, le « plaisir de parler » qu'il « éprouvoit fortement » (1).

Un autre confident de Fromage, c'était, à Presles, un voisin de ses parents, ce capitaine au Régiment de La Fère à qui le traité de Paris venait de faire des loisirs, et qui avait racheté, tout près de la petite place, la maison construite, sept ou huit ans en çà, par l'abbé Vitu. Presque aveugle, M. Danye contraignait néanmoins son corps à des occupations qui exigent communément une vue perçante, et la maîtrise de sa volonté l'y faisait

(1) *Entretiens*, I, 8.

Digitized by Google

réussir. Il travaillait de ses mains, et il lisait. « Sa main industrieuse faisait la loi aux métaux, ils prenoient la forme qu'il lui plaisoit » ; puis « il prenoit un livre et méditoit sa lecture, un marteau à la main... Il étoit fort plaisant d'entendre un homme qui avoit un tablier de menuisier et un rabot à la main vous entretenir des fleurs agréables de la littérature et des vérités sublimes... Il nourrissoit des animaux de toute espèce, il cultivoit son jardin et observoit les progrès des plantes » (1). Tel, dans son ermitage verdoyant et tempéré, ce sage nous apparaît comme une moderne édition du vieillard du Galèse. Entre le jeune Fromage et lui s'était noué un délicieux commerce de littérature. Ils se prêtaient des livres. Au temps où l'*Emile* parut, Fromage, à qui venait d'échoir l'aubaine d'une courte escapade, le rapporta de Paris ; il en communiqua les quatre volumes à M. Danye. « Jamais livre n'a été reçu avec plus de vénération... M. Danye a mis trois mois pour lire *Emile*... Comme vous le voyez, il se hâtoit lentement. Quand il en avoit lu quelques pages il fermoit le livre et faisoit un tour dans son jardin. Lorsque j'arrivois chez lui, il commençoit toujours par m'en dire de longues tirades de mémoire... Je l'eûsse interrompu, il se seroit mis en fureur, et je le voyois tout aussi superbe des morceaux qu'il me récitoit, que s'il en eût été l'Auteur. Quelquefois, mécontent de sa mémoire, il recouroit au livre. Il me semble que je le vois encore, avec ses trois lunettes l'une sur l'autre, ouvrant le livre avec respect, et se reprochant amèrement d'être indigne de le lire, puisqu'il n'en retenoit pas les beautés. » (2)

---

(1) Ib. I, 237.
(2) *Portrait de J.-J. Rousseau*, 99-102.

Digitized by Google

Douce colline, jardin charmant, voilà pourquoi vous parlez si haut à nos cœurs nostalgiques ; dans vos lignes qui sont demeurées pareilles, dans le ciel léger qui vous enveloppe, il flotte encore un souvenir de ces émotions sublimes. Et nous retrouvons à contempler le paysage qu'ils fixaient dans ce même instant, le frisson éveillé par la Beauté dans des êtres qui nous touchent de si près... (1).

Rentré à Laon, Fromage y retrouvait peu d'amis : un jeune conseiller au Bailliage, fort ami des livres, qui venait d'épouser la nièce de M. Danye ; les trois respectables Mesdemoiselles Barbier, sœurs du Doyen du Chapitre, dont la cadette ne dédaignait pas d'enrichir les ouvrages du jeune homme de « pensées excellentes » et de « conseils judicieux » ; une charmante femme, enfin, qui, sur le retour de l'âge, trompait la mélancolie de l'ombre envahissante en composant dans « une prose animée et pittoresque » des contes de fée ingénieux, c'étaient là les figures bénévoles à la flamme desquels il lui été permis de se récréer (2). Au par delà, ses sœurs : Madame Le Gros, un peu amaigrie, mais toujours aimable, mère de famille modèle, aux enfants « jolis comme des anges, et tenus avec la propreté la plus élégante ; elle les aimoit tendrement. Quand elle alloit dans le monde, elle sortoit avec les premières, cette mère revoloit vers ses enfants ; elle vouloit être présente à leur toilette du soir, elle vouloit les embrasser avant qu'ils fûssent livrés au sommeil » (3). Celle-là s'appuyait avec abandon sur l'épaule de

(1) *Bull. Soc. Acad. Laon,* XXXIII, 22-26.

(2) *Entretiens.* Portraits de Clairville, Clarice, Thalie, Euphrosine, Laure.

(3) *Entretiens,* portraits de Dorisée et d'Alvarès.

Digitized by Google

son mari, le sage garde du corps, qui « conservoit sa fortune dans un état où les autres dissipent la leur ». — Veuve, et sans cesse en butte à des épreuves douloureuses, Madame Beffroy avait pris le parti de cette indulgence lassée, qui révèle tant d'expérience, et aussi tant de tristesse. « Elle avoit sur le cœur humain des notions qui ne sont point ordinoires dans une femme. Elle n'exigeoit rien des personnes avec lesquelles elle vivoit ; elle comptoit un peu sur les mauvais procédés, et elle en étoit moins affligée. » (1). La charge de son mari avait été vendue moyennant une rente de 450 livres, à M. Monseignat, homme de plaisirs, qui payait mal, et elle subissait l'humiliante torture des ennuis d'argent (2). Elle trouvait,

---

(1) Portrait de Florise.

(2) Voici encore, sur la gêne qui suivit la mort de son père, le témoignage du Cousin Jacques :

« Nous perdîmes en le perdant
Les trois-quarts de notre importance,
Car il faisait en son vivant
Plus des trois-quarts de notre aisance,
Et l'on estime plus l'argent
Que le mérite ou la naissance. »
(*Petites Maisons*, 177).

C'est aussi à cette même époque que survint à Reigny l'accident que n'a pas oublié Monselet (*Les Originaux du siècle dernier*, Lévy 1864, 126) :

« D'une catastrophe affligeante
La date étoit encor récente,
Et mon père mis au cercueil
Nous avoit plongés dans le deuil,
Lorsqu'une imprudente nourrice
Fit à Vulcain le sacrifice
De ma fraîche et tendre beauté...
...Le feu sur mon triste visage
A fait un si cruel ravage
Que les vestiges dans mes traits
En subsisteront à jamais. »
(Ib. 189-191).

En termes plus précis, sa nourrice le laissa tomber dans le feu,

Digitized by Google

elle aussi, son réconfort dans son amour maternel. Beauvoir, le futur conventionnel, commençait ses études. Soucieuse de l' « endurcir de bonne heure aux rigueurs de l'hiver et aux ardeurs de l'été », elle l'avait envoyé à la pension la plus éloignée de sa maison, celle de l'honorable M. Coquillard, qui depuis trente ans instruisait la jeunesse avec les applaudissements de toute la ville, aux alentours du Champ Saint-Martin. Et, dans toutes les saisons, elle le faisait revenir pour dîner et souper avec elle. Quatre fois le jour, il traversait la ville « en habits de capucin, sans poudre et sans frisures », et sa mère n'était jamais plus contente que quand « elle voyoit arriver un vrai polisson ; bien échevelé, bien crotté, bien déchiré, bien harassé. » Car, disait-elle, elle avait horreur de voir un enfant de dix ans « faire le petit monsieur, marcher, parler posément, faire des visites par la ville, jouer enfin le rôle d'un homme. Cela luy paroitroît aussi ridicule que si elle voyoit un vieillard jouer à la toupie... Elle ne vouloit point que son fils s'imaginât être un monsieur avant qu'il eût l'âge de vingt ans. Elle auroit grand soin d'empêcher qu'il ne fît le galant avant cet âge là » (1).

L'oncle Fromage louait fort cette façon d'agir, qu'il tenait pour philosophique et conforme aux principes d'*Emile*. Il s'applaudissait d'ailleurs, du choix de cet

---

et la cicatrice en fut indélébile. Il garda « le côté gauche de la figure brûlé et un œil un peu éraillé ». (Ib. p. 2) Mais il ajoute que cette disgrâce ne le défigurait pas beaucoup ; elle n'apparaît pas dans ses portraits.

(1) *Entretiens*, I, 175-78. A titre de curiosité, on peut ajouter que le futur conventionnel était roux (Arch. Comm. Laon, registres des passeports révolutionnaires, 82, 19 septembre 1792).

Digitized by Google

établissement dont les pensionnaires « réunissoient le double avantage de la salubrité de l'air que l'on respire à la campagne et des commodités qu'offrent les villes pour les études littéraires ». M. Coquillard avait son assentiment, et aussi M. Genard, régent de rhétorique au Collège tout proche, qui, venant d'épouser Mademoiselle Coquillard, suppléait ses beaux-parents dans leur magistère. M. Genard « avait reçu de la nature les talens par lesquels on se distingue de la littérature,... il étoit éloquent et en prose et en vers ; dans un exercice que les écoliers avoient soutenu, il leur avoit fait réciter des vers de sa façon qui furent très applaudis ». Non moins heureux dans son ménage, neuf mois après avoir conduit à l'autel Mademoiselle Coquillard, M. Génard s'était vu père de deux jumeaux : ce qui avait fait dire plaisamment à Fromage que le régent de rhétorique « faisoit des enfans dans les règles de la poésie, les vers naissant deux par deux » (1). — Tels furent les honnêtes gens qui formèrent, sous l'évocation des antiques auteurs et la discipline d'une tradition séculaire, cette tête qui « par respect pour les principes, par amour pour la liberté », devait voter la mort de Louis XVI (2).

Après les familiers, les ennemis : l'abbé Bergure, curé du faubourg de Semilly, littérateur comme Fromage : cette confraternité, n'ayant pu unir les deux hommes, avait naturellement exaspéré leur jalousie. L'ecclésiastique réussissait dans le monde ; « les hommes d'un goût fin en faisoient le plus grand cas ; il étoit leur baresme en fait d'ouvrages d'esprit. Il n'y avoit de

(1) *Entretiens*, II, 203-206.
(2) *Archives Parlementaires*, (Mavidal et Laurent), LVII, 384.

Digitized by Google

bonne prose, il n'y avoit de bons vers que loués par lui, et il ne louoit que très rarement » (1). Lisez tout simplement que la prose et les vers de Fromage ne convenaient point au prêtre, ce dont Fromage enrageait. — Un habitué de chez Melleville, « homme d'une haute taille, au visage assez plein, portant une perruque à bourse, sans épée, et qui en hiver avoit toujours une redingote », émouvait encore la bile du caissier du diocèse, qui lui reprochait une cuistrerie insupportable ; cet homme ne pouvait dire ni entendre une phrase qu'il n'en vérifiât immédiatement l'orthodoxie dans le dictionnaire et dans la grammaire (2). Par delà cette rancune, on devine, dans la boutique du libraire philosophique, une de ces bonnes querelles qui, nées d'un simple dissentiment littéraire et commencées en langage académique, tournent bientôt à la violence, et font voltiger parmi les maroquins et les veaux les grâces et les convenances éplorées. — Fromage élevait d'autres griefs contre un certain magistrat de ses voisins, sa belle-mère et sa femme ; vis-à-vis de ceux-là, il n'était plus question de rivalité littéraire : l'homme « ne connaissoit pas plus la rime qu'elle n'étoit connue de sa belle-mère », et il ne pouvait pas « dire quatre paroles de suite sans balbutier ». Mais il y avait vingt ans que lui et les siens disaient du mal de Fromage. — Les indications précises que nous possédons permettent de reconnaître en ce personnage hargneux le lieutenant général de police, Charles-Claude-Élie Duchesne, en charge depuis 1738 et paroissien comme les Fromage de Saint-Remy-Place. Et ce détail complète harmonieusement la

(1) *Entretiens*, I, 4.
(2) Ib. Portrait de Vadius.

Digitized by Google

physionomie de notre héros, qu'il fût en mauvais termes avec la police de sa ville (1).

Mais le pire ennemi de Fromage, c'était lui-même ; c'était l'ennui, le long ennui qu'il traînait tout le jour entre ces figures toujours pareilles et ces façades monotones, sur cet inégal pavé où l'on ne rencontrait que moines et chanoines, dans cette calme ville où tout le monde se connaissait dès l'enfance, naissant consanguins, grandissant condisciples, vivant et mourant concitoyens, dans le cadre, dans les charges, dans les soucis indéfiniment héréditaires, et dont M. Bugnâtre de Malci, ancien officier du duc d'Orléans, tout le jour assis en robe de chambre à la porte de sa maison, à cent pas de la *Hure,* pour y soigner une maladie imaginaire, symbolisait les habitudes régulières et la morne placidité (2). — C'étaient aussi les émotions par lesquelles sa nature ardente continuait à tromper la longueur indéfinie des jours. La santé de son corps en subissait douloureusement l'épreuve, et il se lamentait du « spectacle effroyable de sa destruction » sans avoir la force de rompre avec ses divertissements destructeurs : « Je m'aperçois sensiblement du dépérissement de ma santé ; mon visage vient à rien, mes doigts diminuent, mes épaules ne retiennent plus mes habits, je n'ai plus de jambes ; je suis précisément un squelette qui se traîne par les rues. Je suis très propre à épouvanter les femmes et les enfans. J'ai la tentation d'imiter un gentilhomme attaqué d'une maladie incurable qui précipitoit ses pas vers le tombeau : un beau jour, il monta à cheval, et alla prier tout son voisinage de lui faire

(1) *Entretiens*, Portraits de la famille La Thibaudière.
(2) Ib., II, 668.

Digitized by Google

l'honneur de venir à son enterrement » (1). 5 Le souvenir de sa sœur morte poitrinaire à la fleur de son âge hantait son imagination, et, désolé de voir disparaître avec lui tant de vertus précieuses qu'il se connaissait mieux que personne, penché, tel une urne lacrymale, sur sa propre tombe, il se composait par avance entre deux madrigaux une épitaphe en quarante vers déplorables, dont on ne citera ici que quelques-uns :

« Jeune homme qui volez aux plaisirs de votre âge,
Vous foulez sous vos pieds les cendres de Damis.
Craignez les voluptés, plus que lui soyez sage,
Vous jouirez longtemps de vos plaisirs permis...
...Damis, des voluptés victime déplorable.
Jeune homme, eut des vertus dignes de votre encens ;
Il avoit l'âme honnête, un caractère aimable,
Dans un cercle, il étoit le vengeur des absens.
Il aimoit ses parens, dont il fit le supplice,
Il aimoit son pays, qui ne l'estime pas...
...Damis avec transports goûtoit la bienfaisance,
Des pauvres, en secret, sa main séchoit les pleurs ;
Ce mortel éloquent, souvent, par sa présence,
De ces infortunés appaisa les douleurs...
...O vous qui de vos sens vous vantez d'être maître,
Vous vous croiez vainqueur sans avoir combattu ;
Modérez votre orgueil, ô jeune homme ; peut-être,
De foiblesses exempt, êtes-vous sans vertu... » (2).

Que devenait cependant, parmi tous ces dévergondages, la caisse du diocèse ? Que devenait la profession d'avocat ? Fromage continuait à traîner après soi le far-

(1) *Entretiens*, II, 143.
(2) Ib., II, 144.

Digitized by Google

deau de la première, guère surveillé, d'ailleurs, par Messieurs du Bureau Ecclésiastique qui, ayant pleine confiance en son père, se bornaient à vérifier les écritures deux ou trois ans après la fin de chaque exercice, sans jamais prendre le soin de recenser le numéraire ; moins surveillé encore par ce père même, dont « la plus folle tendresse, l'amitié la moins raisonnée pour ce fils unique avoient toujours été le foible insurmontable » (1). Pour la seconde, « il promettoit toujours de faire sa profession, on ne voyoit point qu'il tînt parole ». Soit que les clients lui manquâssent, soit qu'il manquât à ses clients, il avait déserté l'arène, et il se consolait de cet échec en s'affirmant que s'il y voulait paraître, il y aurait les plus grands succès. Il souffrait pourtant de son inutilité, et dans un de ces accès de cruelle franchise qui alternaient si singulièrement avec ses paradoxes et ses illusions, il avouait que, « pour obtenir de la considération, il faut être un anneau de la grande chaîne qui lie la société » (2). Mais il ne réformait en rien la conduite de sa vie, il ne songeait point à mettre d'accord son jugement et ses actes et, suivant l'expression employée soixante ans plus tard par un auteur romantique, il se « noyait la lanterne au cou ».

VII

Or, ce fut sur ces entrefaites que M. Le Clerc, lieutenant général du bailliage, réunit, le dimanche 11 mars 1764, dans ses salons, sis paroisse Sainte-Benoîte (3),

(1) *Lunes* du Cousin Jacques, juin 1786, histoire de Dorival.

(2) *Entretiens*, I, 60, II, 376.

(3) Paroisse Sainte-Benoîte, c'est-à-dire aux environs des bâtiments de la Préfecture actuelle, comme le prouve tout l'état civil des Le Clerc (Arch. Laon, GG. 7 et 8), et non rue du Cloître, c'est-

Digitized by Google

l'élite de la société laonnoise, pour lui donner le divertissement de la comédie. On était, il est vrai, en carême, mais des trois filles de M. Le Clerc, il en restait deux à marier. Au surplus, ce haut magistrat qui n'avait plus que deux ans à vivre, avait hâte, sans doute, par un secret pressentiment, de multiplier autour de lui les manifestations de ce monde, qu'il avait passionnément aimé. Et après M^me^ de Pompadour qui avait mis jadis ce passe-temps à la mode, après M. le duc d'Orléans à Bagnolet, après M. le comte de Clermont à la Roquette, après la France entière, M. Le Clerc ouvrait sa demeure au théâtre de société. Tandis que la fête étincelait dans les salons ardents, la vieille sœur restée demoiselle du lieutenant général marquait sa désapprobation en se chauffant les pieds dans une chambre à l'écart (1). Décrire l'assemblée serait s'exposer à des redites ; il suffira d'énoncer qu'elle fut digne de l'amphitryon. Les enfants du logis et leurs cousins, Marquette, Ronty, Buzerolle, composaient le plus clair des acteurs ; M^me^ Duchesne et son fils leur donnaient leur aide, accompagnés d'un ou deux capitaines au Régiment de Condé. La jeune bru de M. Randon, « sirène » spirituelle et musicienne, apportait à cette troupe l'appoint de son élégance et de son entrain parisiens. Au programme, la *Force du Naturel* de Destouches donnait la main au *Retour imprévu* de Regnard. La première de ces pièces avait seize ans d'affiche, la seconde soixante-quatre ; mais toutes deux retrouvèrent quelque jeunesse au printemps de leurs interprètes.

à-dire paroisse Saint-Remy-Porte, comme l'a écrit M. Combier (*Etude sur le Bailliage de Vermandois*, I, 83) ; Fromage fait simplement *passer* par la rue du Cloître ses interlocuteurs allant chez M. Le Clerc.

(1) *Entretiens*, portrait de Justine.

Digitized by Google

La *Force du Naturel* : Julie, crue fille du marquis d'Oronville, désespère ses parents par la rudesse de son caractère et la rusticité de ses goûts ; et, tandis qu'elle rebute l'amour d'un prétendant de son rang, elle noue une intrigue avec l'intendant du marquis et l'épouse clandestinement. Cependant rien n'égale la douceur et la finesse de Babet, sœur de lait de Julie ; et les cœurs les mieux nés ne se retiendraient pas de voler vers elle, si l'humilité de son origine ne la destinait aux simples bras d'un paysan. Mais au cinquième acte, tout se découvre : un criminel stratagème de la nourrice a jadis interverti les enfants ; Julie est Babet et Babet est Julie ; sous leurs habits échangés, c'est le naturel de chacune qui a reparu « au galop ». Les couples se forment pour le dénouement suivant leurs secrètes affinités, la campagnarde monte au château et l'ancienne fille de qualité part chausser des sabots avec un enthousiasme brûlant :

« Fades brimborions, ridicule parure,
Vous n'aurez plus l'honneur de farder ma figure ;
D'un bourgeois tout uni je vais être la femme,
Je renonce à l'honneur d'être une grande dame...
...Nous partirons sans crainte et sans témérité,
Criant à haute voix : « Vive la liberté ! »...

Le *Retour Imprévu* : tandis que Géronte voyage pour affaires en Espagne, son fils Clitandre se dissipe en compagnie d'une trop facile Lucile, vend à vil prix ses tableaux et ses tapisseries, rase ses bois et court les usuriers. Le retour à l'improviste de Géronte mettrait Clitandre en fâcheuse posture, si l'art du valet Merlin ne bouchait les yeux au bonhomme : on le plastronne, on le berne et

Digitized by Google

Clitandre lui arrache, pour finir, son consentement au mariage avec Lucile contre la restitution de vingt mille francs dont Merlin l'avait criminellement dépouillé.

Des enfants libertins et indociles, des parents bafoués, des mariages secrets, un couplet qui balaie tous les raffinements un peu étriqués de ce joli monde d'un souffle où pointe déjà la sauvagerie de la tempête révolutionnaire, voilà ce que le premier magistrat du Bailliage offrait pour les divertir à l'applaudissement de tous ces honnêtes gens, officiers, magistrats, gentilshommes, soutiens de l'ordre millénaire de la Monarchie ; voilà les rôles dont se paraient leurs enfants ! A trente ans de distance, le couperet révolutionnaire qui, le 7 juillet 1794, tranche sur la place du Trône la tête de son mari (1), donne brusquement la réplique au : « Vive la Liberté ! » de la Julie de 1764. Ah ! qu'ils auraient mieux fait de se tenir tranquilles en carême !

Dans un coin, Fromage boudait. On avait appelé sa littérature à la rescousse pour conseiller les répétitions ; mais sa mauvaise fortune l'y avait mis en présence de son ennemi Duchesne et, plus maladroit sans doute encore qu'à son ordinaire, le moment de la représentation venu, on l'avait remercié. Au lieu de se carrer dans les

(1) Son mari, ou son beau-frère, car les renseignements généalogiques que nous possédons sur la famille Randon, très passagèrement laonnoise, ne permettent pas d'affirmer en toute sûreté si la *Julie* des *Entretiens* fut la femme ou la belle-sœur de Marc-Antoine Randon de la Tour, garde des meubles de la Couronne et contrôleur général de la maison de Mesdames, qui eut cette fin tragique. Les Randon, gens de haute finance, tinrent une grande place dans la société parisienne au XVIII^e siècle ; l'un d'eux, Randon de Boisset, amateur d'art considérable et ami de Boucher, bâtit rue des Capucines l'hôtel qu'occupe aujourd'hui le Crédit Foncier.

Digitized by Google

coulisses où Duchesne « régnoit », il était donc dans le public, comme tout le monde. Belle matière à distiller quelque bile nouvelle ! (1).

Mystérieux enchaînement des destinées ! Il faut l'étrange caprice du premier magistrat du siège de tenter cette entreprise baladine en un temps où les plus austères de ses officiers lui marquent leur désapprobation silencieuse par leur abstention, il faut la passion littéraire et le manque d'usages du jeune Fromage, son désœuvrement, l'affront qu'il reçoit ce soir et le triomphe de son ennemi, il faut toutes ces circonstances pour que lève brusquement dans ce cerveau toujours en travail une moisson folle, désordonnée, incongrue, et pour qu'au lieu de dormir paisiblement dans les tombes où on les a tous couchés tour à tour depuis plus d'un siècle, et dont les places mêmes sont oubliées, tous ces spectateurs du 11 mars 1764, qui ne croyaient pas tant faire en répondant à l'invitation du lieutenant général, ressuscitent et viennent revivre devant nous une vie falote, et avec eux, ceux-là même qui n'avaient pas voulu venir, et encore, accessoirement, la société bourgeoise de Reims, de Rethel, de Soissons... Des centaines de personnes se relèvent, s'agitent, et conseillers, officiers, prêtres ou dames, dansent, comme dans les fresques du peintre allemand, une ronde macabre sous l'archet évocateur de ce grand diable pour lequel ils n'avaient pas assez de dédain et qu'ils tenaient communément pour un fou, le fils de ce pauvre M. Fromage, celui dont ses parents n'avaient jamais pu rien faire, et qui n'était même pas bon à tenir sa caisse. C'est lui seul qui les tire du profond oubli ; et le même

(1) *Entretiens*, I, 58.

Digitized by Google

geste qui les suscite tous commence par tuer dans son enveloppe matérielle et par ridiculiser éternellement dans sa réputation l'ennemi intime de Fromage.

Et en même temps, c'est cette même soirée historique qui, ouvrant entre lui et ses pairs un infranchissable fossé, fausse définitivement sa route, le livre, désormais sans remords, à toutes les tentations de sa sensibilité folle, décide, sans appel, de toutes ses calamités...

Dans le loisir, en effet, que lui fait l'indifférence universelle, voilà le philosophe qui songe : « Ces comédies où l'on dépense, où l'on se dissipe, où l'on perd son temps (et dont je ne suis pas), sont un divertissement déplorable. Il faudra que je l'explique en quelques pages sans ménagements. Que d'autres abus, d'ailleurs, dans les plaisirs et les habitudes de ce monde qui bruit, s'amuse et ne réfléchit pas ! Que d'opinions intéressantes, auxquelles personne de ces gens-là n'a garde de prêter l'oreille, et dont j'étouffe ! Il faudra que je les confie au papier. J'écrirai, moi aussi, mes *Considérations sur les Mœurs* et, pour venger mes outrages, assouvir quelques rancunes, conserver, enfin, à mon ouvrage son caractère singulier, je mélangerai ces vérités philosophiques des portraits de toute cette société qui m'entoure et qui ne me voit pas. »

Qu'on le bouscule et qu'on l'écrase, désormais, peu lui en chaut. Bellérophon est monté sur Pégase, Don Quichotte sur son cheval de bois. Il rentre chez lui, il s'installe dans sa chambre, tendue de tapisseries de haute lisse, au pied de sa couchette garnie de serge bleue, sur son fauteuil de canne. A quelques pas, son père vénérable tire au clair, sans doute, quelque vérité juridique dans son cabinet tendu de velours d'Utrecht ; et tout autour

Digitized by Google

du vieil avocat, sur les murailles, s'alignent les ouvrages de sa profession, et Ferrière, et Tiraqueau, et Godeau, et Coquille, et cent autres, où se mêlent des livres de théologie : les *Entretiens de l'Ame avec Dieu*, les *Réflexions Chrétiennes*, les *Confessions* de Saint Augustin, les *Libertés de l'Eglise Gallicane ;* voilà le vrai décor de l'homme de robe à l'ancienne manière, quelque peu taquiné de jansénisme et de suspicion envers Rome, et que complètent à ravir, dans la proche garde-robe, les gants de castor et le manchon de loup cervier... Chez Fromage jeune, l'inventaire est tout autre : aux murs, neuf cartes chronologiques retracent à son premier coup d'œil toute l'histoire de l'Humanité ; dans les armoires, une épée à poignée de cuivre, un couteau de chasse garni en argent ; et dans la bibliothèque, pêle-mêle, Lucrèce, Virgile, Homère, Ovide, Lucain, Dante, Boccace, l'Arioste, le Tasse, Machiavel, Montaigne, les *Nuits* d'Young, le *Spectateur* d'Addison, *Paméla*, *Clarisse*, *Grandisson*, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, l'*Ami des Hommes*, l'*Encyclopédie*, le *Mercure*, l'*Année Littéraire*, déluge de toutes les littératures, de tous les temps, et de toutes les langues, parmi lesquels, pauvrement perdus dans un coin, la *Coutume de Vermandois* et neuf volumes de jurisprudence rappellent seuls qu'on se trouve chez un avocat (1). Tous ces spectres bigarrés, incohérents, sortent de la muraille et dansent devant ses yeux quand parfois il cherche un mot en mordillant les barbes de sa plume. Et, fortement sollicité d'eux, il se remet à l'ouvrage, il écrit. Il écrit, il écrit, sans plan d'ensemble, au fil de ses idées qui sont nombreuses et désordonnées.

(1) Arch. Dép. Aisne, G. 478. Inventaire du 1er septembre 1773.

Digitized by Google

Toute l'année 1764 s'écoule dans cet accouchement délicieux. L'ouvrage ne devait avoir d'abord que deux cents pages, il en dépasse mille. Enfin, il peut s'épancher, donner le jour à tout ce que la rusticité de ses compatriotes l'a forcé à contenir si longtemps. Enfin, sa vie a un but, et ses journées sont remplies... Cependant, M. Fromage père, dans son cabinet voisin, ne soupçonne rien... Enfin, le point final est mis au bout de la dernière des phrases, l'enfant est né; son père, qui s'en réjouit, ne se retient pas de le produire dans le monde. Il fait copier son travail à six exemplaires, et le 13 février 1765, MM. Le Clerc, lieutenant général, Dagneau, avocat et maire, Randon du Laulois, frère du receveur des Tailles, Ruffat, chanoine de la Cathédrale, Sellier, médecin, Le Brun, procureur au Bailliage, voient arriver chez eux et ouvrent un paquet sur lequel ils ne comptaient assurément pas : ce sont les *Entretiens de deux hommes qui étoient à la Comédie le Dimanche 11 mars 1764 chez M. Le Clerc, Lieutenant Général du Bailliage et Siège Présidial de Laon.* De chez ses six Messieurs l'ouvrage ne fit qu'un saut dans toute la ville.

VIII

L'effet fut considérable, tel, que Fromage lui-même écrira plus tard qu'il s'est « couvert de déshonneur en publiant les Entretiens » (1). Déshonneur, le mot paraît pourtant un peu gros aujourd'hui, et il semble qu'on y substituerait plus justement un peu de ridicule, beaucoup de scandale, et non moins d'animosités. Tel quel, l'ou-

(1) Lettre de Londres à Athey ci-après.

Digitized by Google

vrage est tout, sauf indifférent. Il reste, après cent cinquante ans, la plus amusante et plus originale production de l'ancienne littérature laonnoise et, à ce titre, il semblera peut-être valoir l'analyse fidèle, quoique succincte, qui n'en a jamais été donnée. La variété des sujets traités, la rapidité avec laquelle l'auteur les aborde tour à tour, rendent assez ingrat ce sommaire où toute transition se trouve nécessairement supprimée. Elle peut être utile quand même à maintenir, comme une table des matières intercalée dans cette étude, à l'usage du lecteur qui désirerait retrouver dans le manuscrit, à coup sûr, tel passage l'intéressant.

Les *Entretiens* s'ouvrent par deux épîtres dédicatoires, l'une « à la Lune », l'autre « à Thémire », signées toutes deux « de l'Empirée ». Toutes deux débordent de la plus folle fantaisie. L'épître à la *Lune*, en particulier, où l'auteur se targue de « passer pour le plus grand lunatique qu'il y ait sur la terre, et sur la tête duquel la Lune a tant d'influence qu'il lui doit l'hommage de toutes ses conceptions », dut faire passer un nuage de congestion dans la cervelle de tous les gens sérieux. Elle part d'un romantique né trois quarts de siècle trop tôt, et suscite instinctivement chez son lecteur le : « Déjà ! » du roi Chilpéric devant Molière. Mais elle lui impose aussi quand il est Laonnois, un rapprochement intéressant entre le parrain Fromage et le filleul Beffroy, qui va mettre à son tour, vingt ans plus tard, ses plus célèbres productions sous l'invocation de ce même astre nocturne. Et voilà peut-être l'origine des *Lunes du Cousin Jacques* et de *Nicodème dans la Lune*.

Suivent trois avertissements et une très longue préface. L'auteur s'amuse, erre et babille, incohérence, certes,

Digitized by Google

intolérable aux lecteurs de 1764, mais qu'on eût trouvée « très Toppfer » ou « très Musset » vers 1830. L'écriture cependant, est demeurée classique et le mélange est savoureux. Toutes ces préparations ne sont d'ailleurs pas la partie la plus édifiante de l'ouvrage ; le corps de celui-ci est l'œuvre d'un moraliste, toujours pompeux et pontife même quand la philosophie de son siècle et ses penchants naturels le veulent voluptueux ; en revanche, les préliminaires sont l'œuvre d'un ironiste libertin. Au reste, le style est spirituel souvent, facile toujours, et l'on rougit d'avouer que c'est ce qui se lit avec le plus d'agrément. En voici le bref sommaire : Salut et souhaits au lecteur bénévole ; conseils aux jeunes personnes qui voudront parcourir ce mauvais livre en cachette de leurs mères ; visites de l'auteur chez un philosophe, un janséniste, un moliniste, à qui il confie les méchancetés, les indécences, les opinions philosophiques dont abonde son ouvrage ; doit-il quand même le publier ? Le philosophe est rebuté par les méchancetés, les indécences excitent la bile du janséniste, mais le moliniste passe condamnation sur le tout parce que l'ouvrage prend à parti plusieurs fois la *Gazette Ecclésiastique*. Amusante peinture des trois hommes et de leurs logis ; moliniste et janséniste sortent du récit en fort mauvais point. Et la préface s'achève sur ces petites phrases alertes et joyeuses comme une ouverture d'opéra comique italien ou une comédie de Beaumarchais : « Ne répétez point ce que je vous dis ; il faut que je vous quitte, je suis pressé : il faut que votre livre paraisse... — Il paraîtra ! »

Première Partie : Mondor, citoyen de Laon, rencontre son ami Durval, étranger, et l'emmène à la Comédie chez le lieutenant général. Chemin faisant, il lui fait le

Digitized by Google

portrait des passants. Portrait ridicule d'un curé de faubourg sous le nom de Trissotin. Portrait de l'abbé Poulle, prédicateur en renom, qui s'occupe beaucoup moins de prouver la religion que de la faire aimer. L'éloquence et la poésie sont sœurs. Hypocrisie des Jansénistes ; leur perfection consiste à se détacher de la terre et à voir d'un œil sec tout ce qui ne touche pas leur individu et la *Gazette Ecclésiastique*. Inhumanité d'un curé janséniste, tableau enchanteur, en regard, d'une honnête famille de laboureurs qui vit dans l'innocence et la joie du travail ; encore des portraits.

Seconde Partie : Arrivée chez M. Le Clerc ; portrait du maître du logis, de ses invités, des acteurs. Censure violente de quelques-uns. Portrait de Fromage. Réflexions sur la fureur de représenter des comédies qui gagne toute la France ; conséquences nécessaires de cette passion : la perte du temps, la négligence des devoirs, le relâchement des mœurs, une augmentation de dépense, la satiété du plaisir. Des honnêtes gens ne sont pas faits pour être éternellement des baladins. Considérations sur l'éducation des enfants ; les mères doivent y veiller passionnément ; elle est la seule peine qui doive, plus tard, leur mériter de la reconnaissance. Le jeune enfant élevé chez une nourrice, quand il est ramené chez sa mère, ne la connaît plus. Plan d'un ensemble de fêtes à organiser pour les riches et pour les pauvres. Considérations sociales ; mauvaise distribution des richesses. La loi naturelle donne à chacun des droits égaux sur l'or de tous les coffre-forts, et le vol a ses excuses. Lourdeur d'esprit du riche qui périt d'ennui. Éloge de la beauté féminine ; extase de l'homme à qui, après une enfance solitaire, elle serait tout d'un coup révélée. Elle toucherait

Digitized by Google

davantage si les femmes se prodiguaient moins. La rareté du plaisir est la condition nécessaire de sa vivacité.

Troisième Partie : Nouveaux portraits ; monotonie de la vie de province. Historiette galante où un curé, qui se mêle de conseiller la comédie, et un bilieux rédacteur de la *Gazette Ecclésiastique* se rencontrent, s'invectivent, et se ridiculisent dans un trop aimable salon.

Quatrième Partie : Continuation des portraits. Vigoureux « étrillage » du lieutenant de police Duchesne. Philosophie de l'amitié, sa rareté ; deux jeunes femmes ne peuvent être amies. Éloge de la raillerie ; la véritable méchanceté ne consiste qu'à railler les absents.

Cinquième Partie : Toujours des portraits. La véritable poésie ne consiste pas à écrire des vers. L'abondance des lectures incommode le jugement et alourdit la conversation : de là, la supériorité des femmes dans le monde. Le jansénisme est odieux, mais il y a des jansénistes respectables. En religion, comme en justice, il ne faut point juger ses juges. Éloge des Laonnoises ; leur amabilité. Nécessité de la réserve chez les jolies femmes.

Sixième Partie : Récit de Durval. Il narre avec complaisance à Mondor les circonstances de son mariage avec Constance, jeune et belle philosophe. Tableau minutieux de leur intimité ; entretiens passionnés des nouveaux époux. L'exaltation amoureuse amenant un acte de foi. Inconséquences de l'éducation ; hésitations d'un jeune homme sollicité à la fois par son confesseur qui lui prêche l'horreur du monde et par ses parents qui prétendent l'y conduire. Beaucoup plutôt que les préceptes d'un directeur, un amour vertueux fixe la conduite d'un adolescent. Le mariage est une cérémonie nécessaire pour donner un

Digitized by Google

état aux enfants à naître, mais la liberté de la personne humaine est inaliénable ; la seule union vient des cœurs et peut être sans cesse révoquée. Durval ne voudra jamais tenir Constance que d'un don continuel et spontané d'elle-même ; en conséquence, les époux vont occuper dans la même habitation deux corps de logis séparés, où ils vivront à part, et Constance invitera Durval à la venir voir toutes les fois qu'il lui plaira. Inconvénients des repas pris en commun : ils font manger sans appétit et incitent à la médisance. Il importe, d'ailleurs, que les membres d'une même famille ne se rencontrent pas trop souvent : plus on se voit, moins on s'estime ; anecdote à l'appui de cette aimable conception. Délices d'un repas de famille qui ne se tiendrait qu'une fois par semaine ; charmes de réunions improvisées où le père, la mère, les enfants, réunis par caprice, apporteraient chacun sa pitance et sa bonne humeur : et tout s'y terminerait par des chansons.

Septième Partie : Suite du récit de Durval. Exécution de son plan : Constance se retire pendant trois jours dans ses appartements. Réunion des époux après cette retraite, défenses de Constance ; longues, multiples, audacieuses variations sur ce thème que c'est la résistance qui fait le désir.

Huitième Partie : Fin du récit de Durval. Conversations de Constance, quand cette belle personne remonte enfin dans sa tête. Controverses religieuses : abus de laisser les églises toujours ouvertes, déplorables libertés prises avec le sanctuaire par les dévots. Projet de réorganisation des offices : il n'y en aurait que tous les dimanches, et les fidèles, n'abordant que modérément les autels, leur conserveraient tout leur respect. La dévo-

Digitized by Google

tion n'est qu'un signe extérieur de la vertu, mais ne se confond point avec elle. Médisance et dureté de certains dévots. Vanité des privations qui ne sont point utiles à l'humanité. Aimer les hommes, c'est aimer Dieu ; c'est l'amour humain qui donne son langage et sa conception même à l'amour divin. Humanité ; belle action accomplie dans sa jeunesse par Durval et qui lui valut l'amitié du Lieutenant de police Berrier. Vanité de la noblesse qu'a procurée la finance. Tout mérite est personnel ; anecdotes à l'appui. Goûts littéraires de Constance ; les vers de Racine sont excellents parce qu'ils sont de la prose ; éloge de Pascal : s'il eût vécu cent ans plus tard, il se serait moqué des sujets qu'il a traités avec tant d'éloquence, et il eût fourni des articles excellents à l'*Encyclopédie.*

Neuvième Partie : Reprise des portraits : le père, le grand-père, les tantes de l'auteur. Supériorité de la religion sur la philosophie. Bienfaits d'un christianisme modéré ; espoir en un Dieu plus indulgent que redoutable. Portrait et épitaphe de l'auteur ; malheurs des beaux esprits, leur rôle ingrat dans les salons ; ils n'y seront heureux que lorsque l'éducation des femmes sera parfaite. Félicité des laboureurs, tableau de l'innocence rustique. Inconséquences des femmes de la société, conflits de leur piété et de leur coquetterie. Dangers des habitudes mondaines au moment où l'enfant commence à éprouver le feu des passions. Conseils d'un père à sa fille pour l'engager à rester sage. L'amour abrège déplorablement la vie des grands hommes ; mais les rentiers qui « dînent et roupillent » vivent cent ans. Précarité de la propriété humaine ; elle est un privilège humiliant. Il faut se faire redouter du monde pour en être respecté. Nouveaux

Digitized by Google

portraits, furieux persiflage du lieutenant Duchesne et des siens. Supériorité des officiers dans les salons. Si les citoyens ne sont pas aimables avec les femmes, c'est qu'elles ne sont pas aimables avec eux ; démonstration de cette proposition, puis de la contraire.

Dixième Partie : Suite des portraits. Les enfants sont une production plus glorieuse que les livres ; vanité de ceux-ci. Retour à Trissotin, ses talents de cuisinier. Concours soutenu par lui devant les principaux de la ville contre les maîtres cuisiniers des financiers, des hôtelleries et des ordres religieux en renom. Les exercices publics sur les sciences deviennent de plus en plus fréquents. Portraits, dont ceux du peintre et du sculpteur Berthélemy.

Onzième Partie : Portraits des officiers de milice. Inconvénients de l'Hôtel des Invalides et de l'École Royale Militaire. Celle-ci favorise l'orgueil des jeunes nobles et le programme en est vicieux. Plan d'une éducation rationnelle : une seule matière par an, avec renouvellement tous les ans, et, tous les jours, de la musique vocale. Inutilité d'une école scientifique pour apprendre à « tuer, tuer, tuer ». Influence corruptrice de l'histoire sur les mœurs ; les romans sont moins dangereux qu'elle, et l'histoire n'est pas plus vraie qu'eux. Éloge de la *Clarice* et de l'*Héloïse*. Portraits des notables de Rethel. Les originaux seuls sont intéressants, les autres ne sont que les colporteurs des arts dont ils portent l'ouvrage sur eux.

Douzième Partie : Portraits du peintre Mégret, de M. de Rochechouart, évêque, et des siens. Portraits des principaux Rémois. La littérature n'est pas un état, mais un divertissement accessoire. L'homme qui n'est que

Digitized by Google

littérateur est le singe des sociétés. Portraits de quelques habitants de Vervins et de Chauny. Réflexion sur la mort ; elle est partout autour de nous dès notre naissance : négligence des nourrices, dangers de l'école, funeste influence de Paris. Causes accessoires de mort : variole, mets épicés, liqueurs fermentées, vert de gris des ustensiles, chauds et froids, inhumations dans les églises, fréquentation des médecins. Parmi tous ces périls quotidiens, il n'y a qu'à mener paisiblement sa courte vie dans la pratique de la vertu ; mais qui sait le faire ?

Treizième Partie : Fin des portraits rémois. Portraits du beau monde de Soissons, une fête chez l'Intendant. L'imagination chez l'homme fragile n'est qu'une fièvre intermittente. Nouveaux brocards chez les jansénistes. L'habitude de n'être jamais contredit exerce et fortifie l'esprit ; c'est encore une supériorité des militaires. L'ermite de Vorges, anecdote à son sujet.

Quatorzième et dernière Partie : Portraits de Soissons ; critique de l'archéologue Jardel. Les femmes, tous les dix ans, devraient changer de maintien ; comment doit être une femme de vingt, de trente, de quarante, de soixante ans. Despotisme des pères. Critique des cérémonies funéraires ; leur rituel compliqué est incompatible avec la vraie douleur ; étonnement d'un sauvage qui en serait témoin. Derniers portraits à Soissons, retour à Laon ; encore des figures laonnoises. Quelques vers.

Épilogue : Signalement bouffon de l'auteur ; c'est un chanoine de la Cathédrale. Retour à la fantaisie de la préface.

Digitized by Google

IX

Tel quel, on distingue à première vue dans ce volumineux ouvrage les passages qui durent émouvoir et scandaliser ses honnêtes lecteurs. Fromage ne s'y était pas trompé, quand dans sa préface il demandait l'absolution à l'avance de ses opinions philosophiques, de ses indécences, de ses méchancetés.

Les opinions philosophiques : dans ce millier de pages, les facultés systématiques de Fromage se développaient abondamment. Certes, l'originalité n'en égalait pas la richesse, et le lecteur un peu averti y retrouve tour à tour toutes les grandes thèses favorites des Encyclopédistes ou de Jean-Jacques : c'est, à la base, le même instinct destructeur, le même besoin de prendre au collet toutes les traditions respectées jusque là comme des dogmes, et d'en montrer le néant. Mais ce qui fait que, même après ces grands précurseurs, Fromage se lit quand même avec intérêt, et qu'on ne peut le traiter de plagiaire, c'est l'accent personnel qu'il met à l'exposé de ses théories, la sensibilité exaspérée dont elles frémissent. Elles ne sont pas que des exercices de rhétorique. Fromage y assouvit, comme tel de ses maîtres, une rancune personnelle contre cette société dans les cadres de laquelle il n'a pu se mettre à son aise ; il s'y dresse avec acharnement contre ceux qu'une convention sociale a fait ses supérieurs. Et son œuvre est un beau cas de cet amour-propre exaspéré du Tiers qui sera l'un des facteurs déterminants de la Révolution.

De là l'âpreté de ses tirades, par exemple, contre les nobles : « Frère, je t'ai mesuré de l'œil, tu as quatre

Digitized by Google

pieds de la cime de ton toupet, qui est très exhaussé, jusqu'à la dernière ligne du talon de ton soulier, qui est beaucoup plus haut qu'il ne devrait être... Frère, tu es fort petit, et je remarque que tu te crois plus grand qu'aucun des hommes qui t'environnent. On me dit que ta fierté vient de ce qu'un de tes ayeux avait du mérite. Ceci est fort comique. Qu'a de commun avec toi le mérite de ton aïeul ? La vanité que tu en tires est aussi ridicule que si tu t'applaudissois de ce que le Grand Seigneur a dans son sérail les plus belles femmes de l'Univers... Frère, veux-tu obtenir les respects des hommes ? Songe à acquérir un mérite personnel, et ajoutes-y la vertu de l'humilité. Pour moi, c'est pour ma personne que je voudrois être accueilli, je serois fort humilié d'être considéré à cause de mes ayeux » (1). Même véhémence contre les militaires (voir plus haut), et en particulier contre les jeunes nobles de l'École Militaire : « Les trois quarts des jeunes hommes qui ont été élevés à l'École Militaire ne sçavent autre chose, sinon qu'ils sont nobles et que la multitude des hommes ne l'est point. Ces jeunes gens ont un maintien superbe dont tout le monde est révolté ; audacieux avec stupidité, ils arrêtent un regard ferme sur un vieillard qui est roturier, sur l'homme en place qui n'est point noble » (2). Voici, enfin, pour les « gens du monde » et pour les rentiers : « Savez-vous, Mesdames, pourquoi les hommes qui se piquent d'avoir l'usage du monde sont si décens ? C'est qu'ils ne sentent rien. Ce sont des automates qui ont la figure humaine, des machines dorées qui n'ont point d'âme, qui ont

(1) *Entretiens*, II, 110.
(2) Ib. II, 280.

Digitized by Google

cependant assez de ressort pour marcher sur la pointe des pieds, pour soutenir les bras en l'air, et pour faire la révérence en ne courbant que la tête ». « Leur mérite consiste dans leurs perruques, dans leurs dentelles, dans l'hermine de leurs vêtements, dans leurs tabatières... Un beau Monsieur m'a toujours paru le colporteur des artisans. C'est un fainéant qui porte en ville les ouvrages des citoyens laborieux, et qui, par son exemple, engage d'autres hommes à faire les mêmes emplettes ; il est le valet des ouvriers. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que l'imbécile s'identifie avec les ornements dont son buste est chargé, il rougit des éloges que l'on donne à sa tabatière ». Et ailleurs : « Les rentiers, ces hommes à qui on peut appliquer le vers d'Horace :

Nos numerus sumus et fruges consumere nati

les rentiers, ces hommes si importans qui dorment la grasse matinée, qui avant midi traînent la savate dans les rues, qui rentrent chez eux pour écrire quelques lettres bien dures à des fermiers mille fois plus estimables qu'eux, qui font une toilette de femme, qui dînent longuement, qui roupillent après le dîner... ces hommes si respectables, si précieux à l'humanité, vivront cent ans. Leurs âmes n'usent point leurs individus : ils n'ont point d'âme (1) ».

De cette critique passionnée du riche désœuvré à la critique de la richesse elle-même, le pas est vite franchi : « Pourquoi Philinte est-il pauvre tandis que je suis riche ? C'est que mes ayeux ont été plus forts et plus adroits que les ayeux de Philinte. Philinte, par

(1) *Entretiens*, II, 162, 323.

Digitized by Google

la loi naturelle, a autant de droits que moi même sur l'or qui est dans mon coffre ; mon trésor reste chez moi par la protection des lois civiles. Si le pauvre Philinte s'avisoit de venir enlever une partie de mon trésor, le pauvre Philinte seroit pendu, et tout le monde diroit qu'il l'avoit mérité. Le vol est une action que tous les hommes ont intérêt de décrier... J'aurois écarté les préjugés, je serois rentré en moi-même, et j'aurois dit : « Philinte est un père de famille, il m'a pris cinquante louis. Quel tort en ai-je souffert ? Quel usage aurais-je fait de l'or qu'il m'a emporté ? Je le destinois à acheter du vin de Bourgogne, à faire revenir des liqueurs d'Italie ; peut-être m'auroit-il pris fantaisie de porter ces cinquante louis à une courtisane, c'est une action dont est fort capable un homme riche et par conséquent voluptueux. Dans cette dernière hypothèse, lequel était le plus punissable de Philinte ou de moi ? Philinte s'est servi de mon or pour ranimer une famille expirante ; moi... (ici une coupure utile). Dans la bonne règle, le prétendu honnête homme auroit dû être pendu, et le prétendu coquin auroit dû être renvoyé à sa famille, à qui il étoit nécessaire (1) ».

Ainsi l'égalitarisme, l'antimilitarisme, le communisme, et, presque textuellement, quatre-vingts ans avant Proudhon, l'axiome que « la propriété, c'est le vol », c'est-à-dire aussi totale que les plus avancés de nos socialistes modernes la revendiquent, l'abolition de toutes les castes et de toutes les réserves et le nivellement de la société sur son plan le plus bas. Or, toutes ces tirades destructrices venaient tout simplement de ce que des officiers, des nobles et des riches, devant les belles Laon-

(1) *Entretiens*, I, 78.

Digitized by Google

noises, lui avaient quelque peu marché sur les pieds, et prendraient justement pour épigraphe l'apostrophe de Benvenuto Cellini à son cœur : « Te, fili, si quis laeserit, ultor ero ! »

Et certes, tout au moins, les hommes cultivés de la ville en avaient déjà lu tout autant dans les ouvrages à la mode et, par exemple, Jean-Jacques avait écrit cette phrase terrible, que Fromage lui-même rappelle : « S'il y a des riches, c'est que les pauvres l'ont bien voulu ». Mais ce qu'ils admettaient et admiraient peut-être même sous la plume d'un auteur célèbre et sous l'estampille de Marc-Michel Rey devait leur sembler intolérable venant du fils du bailli de M. l'Évêque, ce grand flandrin désœuvré qu'ils rencontraient tous les jours ; et quand, non plus Rousseau, mais Fromage, dénonçait l'insolence des officiers et des nobles, raillait le « roupillement » des riches, il était vraiment facile jusqu'à l'inconvenance de mettre le doigt sous le visage charnel des personnages qu'il visait.

En religion, Fromage est moins audacieux ; il était bien difficile, il est vrai, au caissier du Diocèse de faire profession publique d'athéisme ; mais, là encore, et par inclination naturelle, il se révèle moins disciple de Voltaire que de Rousseau ; le besoin d'une foi s'impose à son imagination passionnée. Il ne s'affranchit même point du dogme, d'ailleurs, jusqu'aux limites de son maître, son catéchisme n'est pas celui du Vicaire Savoyard et il ne manque pas de s'affirmer en maintes occasions le meilleur croyant du Royaume, encore que non pratiquant. Cette assurance ne laisse point de nous surprendre parfois ; on rencontre au cours des *Entretiens*

Digitized by Google

des contradictions singulières, sans que la franchise d'aucune assertion puisse jamais être suspectée. Il y a des passages fort édifiants sur « la religion qui gouverne bien mieux que la philosophie », sur l'utilité qu'il y a « bien moins à prouver la religion qu'à la faire aimer », sur le cœur de chaque homme qui est « un livre où Dieu a mis tous les sentiments qui peuvent le glorifier » ; le panégyrique du doyen Le Carlier, ce « Saint dont l'âme s'est envolée dans le Ciel », paraît des plus sincères, et il y a des tirades fort belles qu'il faudrait pouvoir citer tout entières : « Les promesses du Dieu des Chrétiens rendent la prospérité plus brillante et elles adoucissent les rigueurs de l'infortune.... Dans le Dieu que j'adore, je ne connois que des attributs qui font ma consolation. J'ose penser que les vices qui sont les effets de la fragile humanité obtiennent son indulgence. Le vicieux n'est-il point puni dès la vie présente ? Les voluptés sont passagères et les douleurs qu'elles causent sont continuelles.... Le Dieu que nous adorons n'est pas honoré avec la vénération que nous devons encore plus à ses bontés qu'à ses grandeurs. Pour obtenir des Chrétiens le respect dû à l'Être Suprême, je voudrois que fût réglé le culte extérieur.... Je voudrois qu'il n'y eût point de bancs dans les églises, qu'on ne pût y être que debout ou à genoux... Lorsque nos pieds toucheroient le marbre du lieu redoutable où réside particulièrement la majesté de l'Être Suprême, nos yeux baissés, notre corps incliné, nos genoux tremblants, seroient autant de témoignages touchans de notre vénération profonde pour le Dieu que nous venons invoquer... (1) ». Et ces affirmations répétées sont fort

(1) *Entretiens*, I, 76, 77, 129.

Digitized by Google

émouvantes, même en faisant la part du développement littéraire....

Mais comment les accorder avec tant de plaisanteries déconcertantes sur « le prieur qui ne boit point, grand défaut pour un prieur », sur « le petit tour à la cuisine des dévots revenant de la messe », sur « l'heureuse apathie qui engraisse les chanoines », avec ces récits et ces historiettes de la préface et de la troisième partie d'où molinistes et jansénistes sortent pareillement ridicules.... Menus traits, certes, mais qui durent faire scandale dans ce petit monde à l'égal des plus horribles blasphèmes. D'autres passages, au reste, montrent nettement le pied fourchu : « Le vénérable père Mathusalem m'a dit que le moyen d'avancer le moment où je sortirois du Purgatoire (c'est le lieutenant Duchesne qui parle), c'est que ma famille fasse dire beaucoup de messes pour moi. O Dandin, faites dire des messes tant et plus..., *je vois bien que ce n'est qu'à prix d'argent qu'on gagne le Ciel...* ». — Enfin, surtout, ceci qui va loin : « M. de Fontenelle démontre que, pour s'écarter des opinions reçues, il faut faire usage de sa raison, mais que pour les suivre il arrive communément qu'on n'use pas de sa raison, que l'on se soumet à ces opinions sans examiner. La paresse naturelle aux hommes les éloigne de toute contention d'esprit ; on leur présente des dogmes à croire, ils les reçoivent sans examen, ils aiment mieux croire qu'étudier. *L'action de croire n'est pas pénible, elle consiste à ne pas s'occuper des objets de la croyance ; car je défie que mentalement l'esprit puisse acquiescer à des dogmes qui le révoltent.... Mais les croyans sont en règle lorsque dans l'occasion leurs livres disent les paroles prescrites* ». Réflexion si audacieuse que l'auteur s'arrête net, puis

Digitized by Google

tourne bride, au moment d'aboutir, sur un éclat de rire et un pied de nez : « Vous entendez, Constance, que toutes ces réflexions regardent les religions fausses, et non point celle dans laquelle nous avons le bonheur d'être nés. C'est la seule vraie et la seule digne d'un homme sensé. Nous avons encore des grâces à rendre au Seigneur, c'est que nous ne sommes pas nés de parens jansénistes. Ce sont des hérétiques qui iront en enfer après avoir enduré dans la vie de cruelles austérités. Pour nous, Constance, qui sommes de bons molinistes, après avoir passé une vie molle et voluptueuse, nous irons tout droit en Paradis » (1).

Qu'il bouffonne à son aise, personne ne s'y trompera, le coup est porté. Il est assez vif pour un fils de bailli épiscopal et de marguillier. Et voilà de quoi renforcer encore le jugement que ces âmes pieuses et régulières portent sur l'auteur désordonné de pareils propos.

Mais la manie philosophante de Fromage ne s'arrêtait pas en si beau chemin : après avoir bousculé au passage la Société et l'Église, elle atteignait la Famille, et là, sans palliatif et avec moins d'excuse encore, elle se montrait nettement odieuse.

Sans s'émouvoir du paradoxe que « le mariage ne sert qu'à donner un état aux enfans » et ne saurait engager la fidélité des époux, sans s'arrêter plus qu'une seconde à cette thèse pourtant déjà si pénible que « les repas de famille ont l'inconvénient de rassembler trop souvent les individus qui habitent sous le même toit ; plus on se voit, moins on s'estime.... Il n'y a point dans l'Univers un

(1) *Entretiens*, I, 3, 120-145, II, 172, 72, etc.

Digitized by Google

père et un fils contents l'un de l'autre parfaitement » (1), il convient d'aller tout droit, comme au centre du mal, à ces surprenantes, à ces déplorables déclarations :

« Toute la terre retentit des clameurs des pères contre les fils, toute la terre improuve la conduite des fils. Mais un jour viendra où les fils seront justifiés. Ce sera lorsque la philosophie victorieuse des préjugés aura établi enfin sur la terre le règne auguste de la raison.

« Pour être un bon père, la tendresse, la libéralité ne suffisent point ; il faut encore des lumières. Un père qui n'est point éclairé fait, avec les meilleures intentions, le supplice de son fils.... Pères, vous voulez que vos enfants pensent comme vous, donnez-leur donc vos yeux, et ils verront les objets ainsi que vous les voyez. Vous leur prescrivez un état, la nature leur en prescrit un autre.... Il résulte de ces contradictions que le jeune homme tombe dans le malheur de l'oisiveté.... Il ne fait rien ni pour son talent, ni pour son état ; s'il a des passions vives, il devient la proie de ses passions ; ses passions le maîtrisent, le subjuguent, le renversent, l'entraînent dans le tombeau, il meurt sans avoir rien fait....

« Il est affreux de le dire, mais je suis subjugué par la force de la vérité, *nos tyrans les plus barbares, ce sont ces hommes qu'on appelle des parens.* Ils exercent le plus rigoureux de tous les despotismes ; le despotisme oriental n'assujettit que les corps, les parents font plus, ils veulent assujettir nos opinions aux leurs. Est-il une entreprise plus tyrannique que de vouloir dépouiller un homme du droit légitime d'user de sa raison ? » (2).

---

(1) *Entretiens*, I, 318.
(2) Ib., II, 586.

Digitized by Google

Et ailleurs :

« Si l'on disoit à la foule des humains : « Vous n'aimez point votre père », elle frémiroit, elle regarderoit avec horreur l'homme qui lui tient ce langage, cet homme seroit à ses yeux un monstre abominable qu'il faudroit exterminer. La vérité, cependant, c'est que *la foule des humains n'aime point son père, et la raison, c'est qu'on n'a jamais aimé et qu'on n'aimera jamais son maître.... La multitude des hommes ne commence à vivre que quand leurs pères descendent dans le tombeau. Les pères ordinoires sont des censeurs éternels ; les pères ordinoires, qui ne peuvent se dépouiller, retiennent dans leurs mains une fortune bien supérieure aux besoins de la vieillesse. La mort de ces pères est donc nécessairement un événement heureux pour leurs enfans. Les enfans sont délivrés de censeurs incommodes, les enfans jouissent enfin de toute la fortune à laquelle ils pouvoient prétendre* » (1).

Paroles impies, abominables, telles qu'on ne sait si l'on doit exécrer ou plaindre le malheureux qui a pu en concevoir le sentiment et en formuler l'expression. Tout ce qu'il y a de plus profond et de plus élémentaire dans notre humanité tressaille à l'exposé de ces blasphèmes cyniquement exposés. Et l'on reste confondu à penser qu'ils ont été, non seulement rédigés, mais publiés, que l'homme qui a osé les écrire, par l'envoi qu'il a fait à une demi-douzaine de ses concitoyens, du texte où ils étaitent contenus, les a confessés, en somme, sur la grand'place de sa ville, sans une émotion, sans un remords, comme un principe qu'on proclame, aux yeux

(1) *Entretiens*, II, 600.

Digitized by Google

mêmes de ce père vivant encore et qu'il outrageait si horriblement. Cette fois, Jean-Jacques est dépassé, Jean-Jacques qui s'était borné à écrire en le déplorant, dans le *Discours sur l'Inégalité :* « Il n'y a peut-être pas un homme aisé à qui des héritiers avides et souvent ses propres enfants ne souhaitent la mort en secret » (1). — Constatons cette triste supériorité et imposons silence à nos émotions pour envisager ce texte douloureux au seul point de vue documentaire : il nous enseigne la puissance d'aberration de son auteur, il nous ouvre dans toute sa profondeur douloureuse le gouffre qui, durant trente années, reste béant au foyer du bailli épiscopal, il nous fait sentir, enfin, dans toute sa puissance, le frisson de réprobation indignée qui monte de toutes les maisons honnêtes contre le malheureux auteur des *Entretiens*.

X

Aux mille pages des *Entretiens*, les opinions philosophiques s'entrelaçaient d'indécences, comme dans un jardin mal tenu les orties s'emmêlent aux coquelicots.

Répandus à travers toutes l'œuvre à l'état de corolles uniques, elles s'y réunissaient çà et là en compacts et flamboyants îlots. Il n'est point question de récolter ici ces fleurs pernicieuses ; toutefois, dans ce siècle si propice à leur pullulement, il est utile d'en préciser la variété, en gardant toute sa discrétion à cette diligence botanique.

---

(1) De même, La Bruyère avait déjà écrit : « Les enfans peut-être seroient plus chers à leurs pères, et réciproquement les pères à leurs enfans, sans le titre d'héritiers... Celui qui s'empêche de souhaiter que son père y passe bientôt est homme de bien. » *(Caractères,* des Biens de Fortune).

Digitized by Google

Et d'abord, dans ses vagabondages érotiques comme dans ses digressions philosophantes, Fromage se présente avant tout comme un homme convaincu : ainsi qu'il a déjà été dit, c'est essentiellement un voluptueux, ce n'est que par accident un libertin. Le sourire lui manque, et, de la préoccupation qui l'obsède, presque nulle part il ne tire prétexte à plaisanteries. Il y a un monde entre les « indécences » des *Entretiens* et celles de *Candide*, par exemple. C'est que la sensualité de Voltaire, ce cacochyme éternel, était toute confinée dans sa tête; l' « amour » n'est matière qu'à traits d'esprit chez le malingre amant de M^me^ du Châtelet; chez Fromage, au contraire, la cervelle n'est que l'interprète loquace d'une sensibilité exaltée. Par là encore, il procède directement de Jean-Jacques. » Et ce n'est point par l'effet d'une banale réminiscence, mais sous le coup d'un enthousiasme sincère, qu'il s'écrie quelque part, après le Saint-Preux de l'Héloïse : « O plaisirs poignans ! ».

Cette constatation tend à son excuse; désormais l'obsession dont toute son œuvre témoigne pourra nous être déplaisante; nous ne pourrons du moins lui refuser qu'elle est sans malice, et nous pourrons noter sans répugnance ses mille expressions. Tout ramène Fromage à sa passion favorite : le dénombrement des plaisirs de notre société occidentale où « les femmes se communiquent trop », un récit de comédie de salon, les alarmes d'un père dont la fille grandit, le tableau idyllique de la vie au village, et aussi les dangers de la vie à Paris, l'exposition des cinq âges de la femme, et surtout sa description du mariage philosophique (1). — Cette mono-

(1) *Entretiens*, I, 38, 100-145; II, 149, 156, 345-439, 567, et sixième et septième parties.

Digitized by Google

manie s'exprime avec une franchise et une simplicité sans limites. « Incedo per ignes », pense l'écrivain moderne quand, d'aventure, il se hasarde à traiter un sujet scabreux; et il met tout son scrupule, parfois même un raffinement, à n'effleurer qu'à bon escient ces petites flammes traîtresses. Fromage ne prend pas tant de précautions : il est impur avec naturel et sérénité; et cela est bien XVIII^e^ siècle.

Par malheur, cette impudeur naturelle à tout son siècle s'accompagne dans son cas particulier d'une déplorable maladresse : il a le génie du détail désagréable, de la vulgarité qu'il ne fallait pas dire; et comme, dans l'ensemble de son œuvre, la volupté prend des accents graves et presque mystiques, les crudités y sont d'autant plus déplaisantes. En restant à mille pieds du *Candide* déjà nommé ou des *Bijoux Indiscrets*, il choque tout autant; et, avec brutalité, il nous ramène à chaque instant au point précis que nous tâchions d'oublier.

L'ensemble de ces procédés est surtout sensible dans le récit de Durval qui forme les sixième et septième parties, récit qui pourait s'isoler de tout le reste, où portraits et hors d'œuvre font trêve, et que Fromage a évidemment composé avec une dilection particulière, comme la quintessence et l'élixir de ses rêveries sur l'union des sexes, telle qu'elle devrait être dans le monde idéal où la philosophie règnerait. C'est ici le cœur du brasier, si ardent que l'auteur lui-même croit devoir en détourner les lecteurs honnêtes dans un « petit avertissement chrétien » qui est lui-même pire que tout le reste, car il est un des rares endroits où Fromage badine, et il n'y a rien de plus fâcheux que ses badinages. Tout autre est le texte du récit lui même, où les amants

Digitized by Google

pleurent d'un bout à l'autre d'émotion, d'attente, d'extase ou de reconnaissance; et, quelque singulier et un peu grotesque que soit aujourd'hui ce torrent continuel, il est du moins plus noble que cette grimace par où l'auteur rappelait trop, non plus Jean-Jacques, mais le *Compère Mathieu*.

Le lecteur curieux de se reporter à ces soixante ou quatre-vingts pages y retrouvera dans leur détail les propos échangés par Durval et sa jeune femme Constance (1) au lendemain de leur mariage, le plan de vie qu'ils forment pour assurer la continuité de leur émoi, la manière dont ils exécutent ce plan. Ces développements d'un genre spécial, et qui ne sauraient trouver place ici, y appellent du moins quelques réflexions. Sur le fond: l'auteur, lorsqu'il s'est complu à démontrer les raisonnements que tient cette beauté si philosophique, et les précautions qu'elle institue pour assurer la persistance de son bonheur conjugal, a bien évidemment voulu proposer Constance à notre admiration. Or, rien ne nous déconcerte comme cette lucidité introduite, et d'une façon si précoce, dans un domaine qui en com-

(1) Je dois m'élever ici contre l'affirmation de M. Combier, suivant laquelle Fromage aurait emprunté ces noms au *Fils Naturel* de Diderot, « où un sieur Durval a épousé ou doit épouser une jeune fille nommée Constance ». (*Bul. Soc. Acad. Laon*, XXIX, 247). D'abord le personnage de Diderot ne s'appelle pas Durval, mais D*o*rval; ensuite, il n'est ni le mari, ni l'amant, ni l'amoureux de Constance, ce qui fait bien des différences avec les *Entretiens*. Tout rapproche au contraire nos époux amoureux du Durval et de la Constance que La Chaussée a mis en scène dans le *Préjugé à la Mode*, et qui, unis par le sacrement, n'osent convenir de leur tendresse à cause de ce qu'il y a de bourgeois et d' « uni » dans cette affection légitime.

Digitized by Google

porte si peu. Cette jeune femme de vingt ans, mariée d'hier, et qui nous est donnée comme une honnête fille, témoigne d'une expérience étonnante, et rien n'est pénible comme la façon dont elle en use pour distribuer, dès ce premier réveil, les journées de son nouvel époux. M. Combier a appelé ce procédé « découper la galette par tranches » (1) ; je suis heureux d'utiliser, sans en être le père, cette métaphore qui porte, en me bornant à faire remarquer ce qu'il peut y avoir de savamment encore qu'inconsciemment pervers dans ce « découpage » prolongé. Il y a des états d'âme qu'il convient de laisser dans l'inconscient; Fromage ne s'en est pas douté. Et par cette cérébralité fourvoyée, il s'est montré, encore, bien de son époque. Relisez la conversation qu'au lendemain, elle aussi, de son mariage, Sophie, la sage Sophie de l'*Émile*, tient avec le gouverneur de son jeune mari.

Quant au style, il est extraordinaire. Les citations que j'en ai données jusqu'ici ont permis d'apprécier la façon d'écrire de Fromage : elle a de l'énergie, de la couleur, en restant assez simple et assez cursive. Ici, pour gravir les sommets qu'il aborde, il a cru devoir inaugurer une autre écriture : c'est, aggravé et alourdi, le style pompeux et sentimental de certains endroits de l'*Héloïse* et du théâtre de Diderot, les apostrophes, les points de suspension, les métaphores, tout cet arsenal de fer-blanc, redondant et creux, que M. Jules Lemaître a qualifié avec une expressive hardiesse de « style bête » (2), et dont le mélange avec les petits tableaux très vifs que le sujet comporte ne laisse pas d'être savoureux.

(1) *Bull.*, XXIX, 257.
(2) *J.-J. Rousseau*, Calmann-Lévy, p. 193.

Digitized by Google

« Homme charmant, mari adoré, souffrez les épanchemens naïfs d'une femme qui est dans le délire de la volupté... » C'est en ces termes pleins de naturel que Constance interpelle son heureux époux ; et, pour ne pas être en reste : « Constance, Constance, femme charmante, femme adorée, idole de mon âme, mon cœur suffit à peine à l'amour que j'ai pour vous ! », ainsi riposte Durval. L'ingéniosité de l'auteur étend aux réalités les plus précises cet aimable amphigouri : les « grâces » dont la nature pourvut abondamment le buste de Constance y figurent avec une régularité homérique sous l'expression de « plus beaux thrônes de l'amour », et le « geste » dont ces deux amants « couronnent leur flamme », s'y appelle communément — pourquoi ? — « boire dans la coupe des dieux » (1).

Tout compte fait, ce petit ouvrage ne dut point paraître désagréable à tous ses lecteurs : des imaginations si plaisantes, des discussions si originales, composaient un ensemble rare dans la province. Longtemps après l'apparition des *Entretiens,* M. Desjobert, grand maître des Eaux et Forêts de l'Ile de France et amateur considérable (2), se faisait relever par un copiste les bons passages du manuscrit de 1765, c'est-à-dire toutes les digressions philosophiques, et aussi, *in extenso*, toute

(1) *Entretiens*, I, 268, 275, II, 66, etc.

(2) Ce M. Desjobert, officier des Forêts, est sans aucun doute le héros de la jolie anecdote rapportée par Sainte-Beuve (*Lundis,* XV, 242-4), le jeune homme sensible qui, pour complaire à son amie, va trouver Rousseau rue Plâtrière, brave la maussaderie de Thérèse, séduit le grand homme et devient son compagnon d'herborisation, puis l'intermédiaire de la vente de ses livres quand il va habiter Ermenonville. — On n'a que plus de plaisir, dès lors, à le voir s'intéresser à Fromage.

Digitized by Google

l'histoire de Constance et Durval. Et longtemps après M. Desjobert, cette copie faite sur sa diligence prenait place, pour y demeurer de longues années, dans la bibliothèque de M. Sardou (1).

Mais en attendant, et à peine l'ouvrage paru, les mères de famille, sur les chaussées laonnoises, devaient entraîner avec indignation et rapidité leurs filles, dès qu'elles voyaient poindre, à un coin de rue, la maigre et diabolique silhouette de l'auteur des *Entretiens*.

XI

Enfin, Fromage, audacieux, indécent, encourait encore par surcroît le troisième reproche de la médisance, et c'était le plus terrible de tous, car sur ce terrain-là, il ne rencontrait plus pour le couvrir ni Diderot, ni Jean-Jacques. Au reste, il peut y avoir un pardon pour les convictions blessées et pour la morale offensée, l'amour-propre meurtri ne pardonne jamais. Les coups follement portés par le malencontreux auteur allaient rejaillir sur lui en rancunes indélébiles.

Il y en avait qu'il portait de gaieté de cœur, par bravade, et pour venger lui-même de vieux affronts. Telle l'exécution impitoyable de ses deux ennemis personnels, le curé de Semilly et le lieutenant général de police. — Fustigé déjà du pseudonyme de Trissotin, ironiquement traité de « crème des beaux esprits de la province », l'abbé Bergure expiait durement le tort de ses succès littéraires : « Que Trissotin a l'air content de lui-même ! on voit dans ses yeux la haute opinion qu'il a de son

(1) Voir l'appendice.

Digitized by Google

mérite. Il n'y a de bonne prose, il n'y a de bons vers que loués par lui. Cela est tout simple ; il a bien le droit d'être difficile. Peut-il ne point comparer les productions des autres aux pensées exquises qu'enfante son cerveau ? Quelles productions peuvent soutenir ce parallèle ? Le papier lui tombe des mains.... Quand par hasard Trissotin est forcé d'accorder des louanges, pour soulager son amour-propre ulcéré, il a grand soin de publier que l'auteur qu'on nomme n'est point le véritable père de l'ouvrage.... J'oubliois de vous dire que Trissotin est prédicateur ; cela est si facile à oublier ! J'ai pourtant retenu une de ses phrases qui vous fera juger de la tournure de son esprit : il parle de Saint Remy qui se déroboit aux honneurs de l'épiscopat : « Il fuit, on l'arrête, il résiste, on l'entraîne ». Voyez que cela est joli, il semble voir des enfans qui courent l'un après l'autre ! (1) ». Et ailleurs : « Trissotin tire des fusées en chaire et c'est un fort mauvais artificier... il fait en chaire les contorsions d'un énergumène, c'est lui faire justice que de l'appeler le Scaramouche des prédicateurs ». Mais ce n'est point là le pire : « A table, il a les plus rares conceptions ; je voudrois que vous vîssiez la bonne grâce avec laquelle il avale un verre de vin, je voudrois que vous le vîssiez faire un salmis.... Le genre de Trissotin, c'est la cuisine, il est né cuisinier ; dans ce siècle de sensualité, il est bien plus agréable d'avoir le talent de la cuisine que d'avoir le talent de la prédication ». Et, insatiable dans sa vengeance, avec de longues minuties de bourreau Peau-Rouge, Fromage accommode sa victime, nous la dépeint « un petit bonnet blanc sur la tête

(1) *Entretiens*, I, 6.

Digitized by Google

et penché sur l'oreille, une bonne veste de peluche bien croisée sur la poitrine, les manches retroussées jusqu'au coude, un grand tablier à la taille, un large couteau au côté », dirigeant, dans la salle du Présidial, devant les principaux de la ville, l'exercice qui met aux prises les cuisiniers des couvents et des financiers (1). Goûtez enfin l'ironie de cette tirade : « Voilà Trissotin qui arrive de son faubourg pour dîner en ville, il exerce avec ardeur sa noble profession. — De quelle profession voulez-vous parler ? — De dîner en ville ! — Effectivement, la profession de parasite est bien noble ! — Trissotin.... — Ne me parlez plus de Trissotin ! — Eh bien, je ne vous vous parlerai plus de Trissotin, mais je vais vous parler d'un honnête ecclésiastique qui passe et qui se nomme M. Bertelle. M. Bertelle n'est pas sans cesse hors de sa maison, M. Bertelle ne va pas s'impatroniser dans la maison d'autrui, M. Bertelle ne va point piquer la table des uns et des autres, M. Bertelle ne joue pas du matin au soir, M. Bertelle sent que le personnage d'un prêtre est d'édifier par les mœurs et non point d'étourdir la compagnie par le babil du bel esprit, M. Bertelle ne s'éloigne point de la ville pour tenter dans la campagne de galantes entreprises qui attirent des orages sur ses épaules... » (2). Arrêtons-nous sur ce dernier trait ; le « paquet » est complet.

Mais, au prix des Duchesne, l'abbé Bergure s'en tirait encore à bon compte. Ceux-ci, et non point le lieutenant de police seul, mais tous les siens avec lui, sortaient de l'écritoire de Fromage dans le plus pitoyable

---

(1) *Entretiens*, II, 220.
(2) Ib., II, 669.

Digitized by Google

état. Voici d'abord le portrait de Duchesne chez M. Le Clerc : « Quel est cet homme qui va, qui vient, qui croit être un nécessaire ? Il m'a l'air de la mouche qui fait aller le coche, il paraît enflé de se trouver en bonne compagnie. Est-ce qu'il n'est pas fait pour elle ? Qu'il a la physionomie basse ! qu'il a la peau noire ! est-ce un nègre au service du lieutenant général ? » — C'est M. de la Thibaudière, l'éternel bavard, qui toute sa vie s'est occupé sérieusement de choses frivoles : « Qu'il arrive dans la ville un lion, une ourse, un singe, M. de la T. sait dans le moment où ils sont logés, il court à l'auberge et il est le premier de la ville qui les voit. Sa grande affaire est de savoir ce qui se passe dans la ville. Il s'en va sur le rempart avec sa lunette, il monte sur un banc de pierre, et de là, il voit en plein la montagne de la ville la plus fréquentée ; les chariots de foin, les voitures de vin, les charrettes de paille passent sous ses yeux, rien n'échappe à notre observateur.... M. de la T. a sur la tête un bonnet de nuit dont la coiffe est très sale, il n'a point de boutons à sa chemise, et les manches qui tombent font voir une chemise encore plus noire que le bonnet de nuit. Dans l'été, il est débraillé et laisse voir aux passants la poitrine d'un Africain. Avec son bonnet de nuit sale et son visage noir, il a l'air d'un mitron qui vient de mettre au four » (1). Etc., etc., car cela continue ainsi durant des pages, et quelque plaisir naturel que tout bon Français éprouve à voir Guignol battre le commissaire, encore finit-on par s'en lasser. Ceci pourtant vaut encore d'être cité : « A quoi voulez-vous que s'occupe M. de la T., quand il est en robe de

(1) *Entretiens*, I, 91.

Digitized by Google

chambre avec son bonnet de nuit et qu'il fume sa pipe ? Voulez-vous que M. de la T. s'occupe d'algèbre ? Il sait fort bien qu'il y a de la sorcellerie dans l'algèbre, et M. de la T. n'est point sorcier ; voulez-vous que M. de la T. s'occupe de géométrie ? il ne sait pas même la définition d'une ligne droite ; voulez-vous que M. de la T. s'occupe d'astronomie ? sa lunette a des objets bien plus intéressant que les astres, ce sont toutes les charrettes qui arrivent dans la ville ; ...de physique ? il croit avec le crieur public que la chaleur est dans le feu ; ...de jurisprudence ? il sait très bien que ce n'est plus la mode de se livrer à la science de son état et la mode est l'idole de M. de la T. ; ...de philosophie ? il sait très bien que philosophe et incrédule sont sinonimes, et M. de la T. est bien le meilleur croyant qu'il y ait dans toute l'Église Catholique, Apostolique et Romaine ; voulez-vous que M. de la T. s'occupe d'histoire ? il sait très bien que Louis XIII est le fils de Louis XII ; Louis XIV n'est-il point le fils de Louis XIII ? Tout cela se devine sans qu'on prenne la peine de le lire. — Vous en voulez furieusement à ce M. de la Thibaudière ? — Mais point du tout. Je lui en veux si peu que tout à l'heure je porterois dix louis pour le salaire d'un chirurgien qui parviendroit à lui donner la couleur d'un Européen ! » (1). — Certes, cela n'est point un chef-d'œuvre ; on ne peut méconnaître, cependant, la verve de la tirade. Elle pêche, comme tout l'ouvrage, par excès de longueur. Mais Fromage n'a jamais su se borner, et ici, particulièrement, l'ivresse de sa vengeance l'entraîne. Si d'ailleurs le lecteur peut en critiquer l'abus, le

(1) *Entretiens*, II, 166.

Digitized by Google

lieutenant de police pouvait s'en plaindre bien davantage; que l'on se représente, sous ces hottées d'épigrammes déversées sur lui en plein cœur de la ville qu'il administre, la consternation, la honte du malheureux magistrat!

Et voici pour sa femme : M^me^ Duchesne, malgré ses quarante-six ans et l'arrivée à l'âge nubile de son fils et de sa fille, avait consenti, en toute raison, il faut le croire, à jouer dans la *Force du Naturel* un personnage de soubrette : « Quelle est cette femme-là ? s'écrie Fromage; elle est vieille et elle joue mal. Si elle jouoit bien, je dirois : c'est une comédienne de profession que les honnêtes gens ont bien voulu admettre parmi eux, mais elle joue mal ; que ne tricote-t-elle au lieu de jouer la comédie ? Pourquoi ces mouches semées sur son visage ? Pourquoi cette nudité qui découvre l'absence des grâces ? Pourquoi ce panier immodeste qui ne lui vient qu'au genou ? A-t-elle craint qu'on ne la prît pour une honnête femme qui joue la comédie ? Comme la voilà coiffée! Le diable m'emporte, elle a des boucles à souliers sur la tête ! » (1). — Le fils, qui joue, lui aussi, dans la pièce, a « les yeux bêtes et la ganache épaisse ». Plus tard, à son lit de mort, M. de la Thibaudière se repentira d'avoir, en laissant sa femme et son fils monter sur le théâtre, causé du scandale et le scandale est pire que le mal ». Il interpellera véhémentement sa femme : « Catau, à l'âge de quarante-six ans, vous êtes montée sur le théâtre, et pour y paroître avec les avantages de votre sexe, vous avez mis du blanc sur votre figure, vous avez mis des mouchoirs de mousseline dans votre corset. O Ca-

(1) *Entretiens*, I, 42.

Digitized by Google

tau, comment réparer toutes ces iniquités ? » Il en est d'autres plus coupables encore : « Vous souvient-il de la société que nous avions formée dans les premières années de notre mariage ? Le jour, la nuit, notre maison étoit à tous les fainéans, c'est-à-dire à tous les hommes vicieux de la ville. Quels étoient les propos qui se tenoient dans cette belle société ? J'en ai horreur à présent : les hommes les plus estimables, les femmes les plus vertueuses, les filles les plus sages, tout étoit immolé à la risée pour les plaisirs d'une jeune folle, et cette folle, c'étoit vous, Catau. Notre société étoit redoutée par tous les honnêtes gens, la rue que nous habitions étoit évitée à cause de nos fenêtres, comme on évite une route qui est infestée par les brigands. Quand la nécessité conduisoit une jeune fille sous nos fenêtres, elle étoit flétrie dans le moment d'un brocard qui couroit bientôt dans la ville. O Catau, mon âme est bourrelée de remords ! » (1) — Voilà les apostrophes bouffonnes, les aveux lamentables que Fromage, enragé, met dans la bouche de son malheureux ennemi ; il y revient à dix reprises ; la dernière ligne de l'épilogue annonce encore l'apparition prochaine du *Triomphe de Catau*, comédie où paraîtront tous les la Thibaudière, y compris la belle-mère (car la vengeance de Fromage va jusque là). « Pour jouer cette pièce, Catau doit avoir le visage enfariné, selon son usage quand elle va dans le beau monde » (2). Trahi, flétri, ridiculisé jusque dans ses attitudes et ses intimités corporelles, que va devenir ce couple ? Comment va-t-il supporter l'énorme risée qui courra la ville, demain,

(1) *Entretiens*, II, 172.
(2) Ib., II, 686.

Digitized by Google

quand les six exemplaires du manuscrit, instantanément multipliés, seront dans toutes les mains ?

D'autres colères s'allument en même temps ; et ici ce n'est plus la malice c'est la maladresse de Fromage qui est en cause. Sa rancune l'a égaré, il ne s'est pas rendu compte que ses coups dépassaient leur but : à voir si odieusement traiter ce couple de ses intimes, que doit penser le lieutenant général ? Les Duchesne vivent dans sa familiarité au point de jouer chez lui la comédie avec ses filles, le lieutenant de police « y règne au foyer ». Comment M. Le Clerc peut-il tolérer que cette communauté amicale donne prétexte à ce que Fromage lui-même appelle un « étrillage » honteux ? Quel bon goût, au reste, à critiquer devant lui l'accoutrement, le genre, de cette compagne de scène que sa femme et ses filles ont acceptée, peut-être même choisie ? Il faut vraiment la paysannerie danubienne de Fromage pour méconnaître des vérités aussi élémentaires ; mais que d'autres ne méconnaît-il pas ! Avec quelle délicatesse il souligne que la réunion du premier magistrat de Laon se tient en carême, ce dont les gens austères et la propre sœur du maître du logis se trouvent contrariés ! Quel tact à retracer les inconvénients des comédies de salon, à déplorer les écarts de mœurs qu'elles engendrent, à écrire : « Dans vingt ans il n'y aura plus de mères de famille, il n'y aura plus que des comédiennes (1) », en sortant de cette assemblée où la proche famille de M. Le Clerc tint les personnages principaux des pièces représentées ! Et pour que le magistrat n'en ignore, il lui adresse nominativement un des six exemplaires qu'il a pris le soin de faire copier. Vraiment,

(1) *Entretiens*, I, 61.

Digitized by Google

cet homme naïf doit attendre une lettre de remerciements !

Mais large, abondante, assurée, non contente des personnalités qu'elle blesse, sa maladresse s'épand sur l'ensemble de ses concitoyens. C'est, après le couplet déjà vu sur la « léthargie », ce judicieux résumé des conversations provinciales : « Quelques plates méchancetés, quelques historiettes insipides contées avec un détail assommant, quelques longs récits de batailles, quelques mauvoises dissertations sur le vin et sur le bled, quelques fades galanteries, voilà le fond intéressant de la conversation des provinciaux ». C'est cette épigramme, assez amusante, au reste, des préoccupations laonnoises : « On vous prend pour un marchand de vin ; un prince seroit moins agréable sur ce théâtre qu'un marchand de vin : tous nos spectateurs ont du vin à vendre (1) ». Ce sont, enfin, contre toute attente, ces innombrables portraits louangeurs par la bénignité desquels l'innocent Fromage a cru racheter l'âpreté de ses inconvenantes satires : « J'ai loué 351 personnes, j'ai essayé quelques plaisanteries sur trois ou quatre, je suis bon, très bon, le meilleur des humains » (2). (Et rien de fade, au reste, comme toutes ces louanges, rien de monotone comme cette infinité de portraits dont chacun compte à peine trois lignes, où tous les hommes sont d'un mérite supérieur, polis, aimables, du meilleur ton, où toutes les femmes ont de l'esprit, de beaux yeux, de l'agrément et de la vertu. Rare, presque introuvable, est le détail pittoresque et qui frappe, comme celui du capuchon rose de M^me^ Dorigny, des triples lunettes de

(1) *Entretiens*, I, 160.
(2) Ib., II, 300.

Digitized by Google

M. Danye, du livre qui tombe des mains de Mme Randon du Laulois, emportée par son rêve (1). Dieu, qu'on aimerait mieux, à tant faire, qu'il eût carrément brûlé ses vaisseaux, et, perdant toute mesure, barbouillé toute une galerie ironique et calomnieuse, mais où, du moins, les figures eûssent du relief, et que nous aurions su corriger au besoin ! — Mais ces insipides éloges ne vont point eux-mêmes sans danger : écrire de la lieutenante générale qu'elle a dû être bien attrayante à l'âge de vingt ans, c'est souligner qu'elle ne les a plus, et que son charme s'en est ressenti. De ses deux belles-sœurs, louer l'une de sa vertu, l'autre de son esprit, c'est paraître insinuer, certes, bien à tort, que la première est sotte et la seconde légère (2) ; et laquelle des deux est la plus furieuse ? Quelle imprudence à livrer tous ces textes féconds en périls aux commentaires du monde ! Enfin, pour ceux-là mêmes que leur austérité inattaquable met à l'abri de toutes les embûches, de quel œil vont-ils se voir couchés en pied dans cet ouvrage malsonnant ?

...Colportée d'abord de proche en proche, d'une maison à l'autre, aux assemblées de cinq heures, aux conseils, aux audiences, aux prises d'armes, aux chapitres, aux offices, chuchotée à l'oreille, puis avouée tout haut, puis éclatant sur la place publique où elle poursuit dans le dos, d'un regard railleur, telle perruque magistrale, telle robe de prêtre ou de femme qui fuit, colorant toutes les joues de la pourpre d'un sang allumé ou de la bile d'un foie malade, amusant secrètement les

(1) *Entretiens*, Portraits de Adélaïde, Polidore, Cydalise.
(2) Ib. Portraits de Cléomène, Eriphile, Aristione.

Digitized by Google

jeunes, scandalisant les vieux, la malignité des *Entretiens* remplit enfin la ville de son tumulte effroyable ; et il faudrait rééditer ici le couplet de la calomnie du Figaro. Toute société exige, pour vivre, des voiles tendus et des conventions respectées ; plus que toute autre, cette société provinciale de l'ancien régime, qui réunissait toute leur vie dans un petit espace les mêmes êtres éternellement connus et indéfiniment rencontrés. Ces sauvegardes, le fils du bailli épiscopal les déchirait toutes d'un coup, d'un geste cynique, et tous ces honnêtes gens se trouvaient brusquement,les uns en face des autres, dans la situation de leurs premiers parents au lendemain de la faute, au moment où le feu de la première honte embrasait leurs joues ingénues. Quelle rumeur ! Dans les traits et dans la personne du descendant des laboureurs de Pierrepont, pour bouleverser la société laonnoise, ce même diable semblait s'être incarné qu'avaient mis en fuite, deux cents ans en çà, lors de la miraculeuse aventure de Nicole de Vervins, les reliques de saint Boetian (1). Et pour le conjurer à nouveau sous sa nouvelle forme, mainte personne pieuse, malgré tant d'années écoulées, et M. Bayle, et les Encyclopédistes, devait encore murmurer instinctivement les formules de l'exorcisme.

XII

Il n'en méritait pas tant, cependant, et pour qu'il n'apparaisse pas trop noir aux yeux de la postérité qui veut bien s'intéresser un instant à cette personnalité singulière, il importe de plaider, avant de terminer sur

(1) *Histoire de l'abbaye de Saint-Vincent*, 130.

Digitized by Google

les *Entretiens*, les circonstances atténuantes. Il faut mettre en avant, cette fois encore, cette bonne foi, cette innocence totales par où il apparaît comme la première victime de son œuvre. Certes, il a été audacieux jusqu'à l'atrocité, indécent jusqu'à l'immoralité ; mais son siècle le voulait ainsi, et il ne s'en est pas rendu compte. Au reste, il devait être si seul à Laon, ces conversations généreuses de frères d'art, où l'on apprend à se connaître et où l'on se réforme, devaient tant lui manquer ! — Il a vigoureusement « étrillé » les Duchesne et Bergure ? mais ceux-ci méritaient-ils mieux ? D'ailleurs, il en avait tant souffert, et ce n'est pas pour lui qu'a été inventée cette excuse : « Genus irritabile vatum ». Mais le moyen de lui tenir rigueur, quand on le voit se railler lui-même avec tant de simplicité et de verdeur, se traiter d' « espèce de fou », avouer que « c'est une vraie charité de l'entendre avec patience, qu'il est comblé d'idées, et qu'il a dans la ville peu d'occasions de mettre au jour ses rêveries » (1). Quelles préventions conserver en armes après ces humbles déclarations : « O mon ami, si vous viviez avec moi, vous me mépriseriez. Je loue la vertu et je n'ai point le courage de la pratiquer. Mondor a des faiblesses sans nombre à se reprocher ». — « Le malheur de ma dépravation n'a rien à voir avec le bon sens de ma morale » (2). — On peut le plaindre, dès lors, voire s'en plaindre, il devient impossible de le juger. Ses maladresses mêmes rapprochent de lui. Il est long, il est diffus ; les trois quarts de ses portraits sont de la banalité la plus lamentable, et cependant les deux personnages qu'il

(1) *Entretiens*, II, 672.
(2) Ib., I, 64.

Digitized by Google

fait causer l'un avec l'autre passent leurs temps à s'en complimenter : « Vous ne me lasserez point, vous avez le don de conter ». — « Vous avez le don de la précision, d'un mot vous développez un caractère », sans que l'auteur prenne garde que toutes ces louanges nées de lui retombent sur lui et le mettent en sotte posture. Ses deux interlocuteurs sont taillés exactement sur le même modèle, on échangerait sans inconvénients leurs tirades, et il s'en aperçoit au point d'avouer quelque part que ce sont « deux têtes sous un même bonnet ». Mais on goûte à ces naïvetés l'agrément d'un théâtre sauvage : on y pénètre d'emblée dans la coulisse, et l'auteur n'est jamais loin. Voilà l'excellence des *Entretiens :* ce n'est point une œuvre impassible, douée juste autant de personnalité qu'un acte notarié. L'auteur s'y livre d'un bout à l'autre, avec une véhémence d'écorché : « Je m'affecte vivement des choses, déclare t-il, je les exprime de même ». C'est, d'un bout à l'autre, une excellente démonstration de machine humaine, et très précisément de machine humaine de son temps. Voilà l' « homme sensible » du XVIII^me^ siècle, tout nu, tout vif, comme la grenouille que Galvani, vingt-cinq ans plus tard accrochait à son balcon. Ajoutez qu'il ne manque pas toujours d'esprit : la tirade citée plus haut sur Trissotin et l'abbé Bertelle présente ce que les littérateurs du même ordre appelleraient aujourd'hui une excellente « rosserie ». — Au bout du colloque sentimental et larmoyant que Constance et Durval prolongent sur l'oreiller, on voit apparaître, la porte ouverte, « force cousins plus bêtes les uns que les autres, qui remplirent la chambre et désolèrent Constance par les quolibets les plus grotesques et les plus insipides » (1)

(1) *Entretiens,* I, 334.

Digitized by Google

et ce tumulte qui tranche sur tant de fadeurs et finit brusquement la partie est d'un vrai littérateur. — Après avoir prodigué à des centaines de personnages les plus somnolentes louanges, il s'amuse à écrire : « On n'a pas toujours peint les personnes telles qu'elles sont, on les a peintes telles qu'elles devraient être » (1). Et cette brève malice, comme une chiquenaude, renverse en une seconde tout ce laborieux château de cartes. — Enfin, son style n'est pas toujours méprisable : on l'a vu sec, ardent, dans ses dissertations philosophiques ou ses polémiques. Le voici aimable et pittoresque dans un petit tableau à la Greuze qui, sans doute, manque quelque peu de naturel, mais pas du tout d'agrément :

« ... Je me présentai chez un honnête laboureur qui dînoit avec sa famille, je le prioi de me faire l'honneur de m'admettre à sa table. Ce bonhomme fut interdit qu'un Monsieur demandât place à sa table. Il vouloit la quitter pour me la céder tout entière et me faire apprêter un meilleur dîner pàr sa femme. Il ordonnoit à ses enfans de se retirer ; je supplioi et le père et la famille de ne point se déranger. Pour obtenir cela d'eux, il fallut déclarer que je ne resterois pas si un enfant quittoit sa place. Toute la famille demeura à table, on se serra, je me plaçai. Le cidre est la boisson du pays ; je voulus boire de l'eau parce que le cidre m'incommode; je vis que mon hôte et mon hôtesse en étoient mortifiés. Je demandai vite du cidre et j'en bus plus que personne. La joye reparut dans les yeux de mes hôtes. La mère me demanda la permission de faire chanter sa fille. La fille chanta et j'entendis la plus belle voix du monde,

(1) *Entretiens*, Observation préliminaire.

Digitized by Google

qui, après six mois de leçons, eût attiré tout Paris au théâtre de l'Opéra. Je louai cette jeune fille sur sa voix ; sa pudeur enfantine étoit embarrassée de mes complimens. La mère versa des larmes de joie, on redoubla d'amitié pour le convive. Il fallut boire encore, et je bus à la satisfaction de mes hôtes. Je dînoi bien : c'étoit un dimanche, et ces jours là les laboureurs se traitent mieux que les autres jours. Je mangeai du bœuf excellent. L'heure de partir vint ; mon hôte ne savoit comment me témoigner la joie qu'il avoit de l'honneur que je lui avois fait... » (1).

Certes, il y a beaucoup de convention dans cette scène rustique, et je ne pense guère que les voix d'Opéra accompagnâssent d'habitude le bœuf excellent dans les fermes de 1765 ; mais cela est frais, gracieux, coulant, et fait très bien penser, par exemple, aux paysans de l'*Accordée de Village*. Ce qui suit n'est pas plus désagréable, mais rappelle davantage la *Cruche cassée*. On le trouvera au manuscrit.

Au résumé, un énorme pot pourri des idées et des images les plus incohérentes, gracieuses, élégantes, choquantes, odieuses ; des maladresses insupportables, des longueurs mortelles, mais aussi des passages pleins et solides et des développements d'une agréable littérature ; par dessus tout, d'un bout à l'autre, l'âme du XVIII^e^ siècle, sa manie déductive, sa sentimentalité facile, sa corruption naturelle, exprimées par une sensibilité, non point des plus raffinées, mais aiguë, frémissante, maladive, exaspérée ; un ensemble de portraits de la société

(1) *Entretiens*, I, 27.

Digitized by Google

laonnoise qui, certes, pourraient être plus vifs, mais qui n'en constituent pas moins le seul document qui nous demeure de tout ce monde disparu : tels se présentent, après cent cinquante ans, les *Entretiens*. De ce tableau qu'on a tâché de faire complet et impartial, concluons — tout bas — que si toute la peine, et les tristes conséquences, en ont été pour l'auteur, et un peu aussi pour ses contemporains, il serait bien regrettable pour la curiosité de leurs arrière-petits-enfants qu'ils n'eûssent jamais été écrits.

XIII

La première conséquence des *Entretiens* fut d'obliger Fromage à prendre la fuite : il était urgent de se soustraire à la première véhémence de tous ces cris de réprobation. Où alla-t-il ? A Paris, écrit l'historien Melleville, descendant du libraire de 1765 (1). Mais Melleville se trompe parfois, et son texte, d'ailleurs, semblerait faussement faire croire à un départ définitif. Devisme, dont Melleville, sur ce point comme sur bien d'autres, s'est inspiré en le déformant, Devisme, qui a connu personnellement cette algarade, puisqu'il avait quinze ans quand elle éclata, dit simplement que Fromage fut mis dans le cas de s'absenter quelque temps (2). Hélas ! le clergé laonnois devait conserver un souvenir impérissable de son retour dans sa ville natale et des conséquences qu'il eut.

Par une suite aussi déplorable, M. Duchesne quitta tour à tour sa profession et la vie. Ce magistrat avait

(1) *Histoire de la ville de Laon*, II, 446.
(2) *Histoire de la ville de Laon*, II, 334.

Digitized by Google

été atteint en plein cœur ; l'autorité lui manquait désormais pour faire figure de juge et même d'homme aux yeux de ses concitoyens. Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis la divulgation des *Entretiens* que son propre greffier enregistrait les lettres de provision de M. Pigneau, son successeur ; et le 25 mai suivant, on couchait tout de son long l'ancien lieutenant général de police, à peine âgé de cinquante-deux ans, sous une dalle de Saint-Remy-Place (1). Personne n'ignorait les causes de la mort du malheureux La Thibaudière ; on aime à penser que le fils du bailli épiscopal s'abstint de figurer à son enterrement.

Une fois de plus, encore plus piteux et défait qu'au lendemain de son premier échec, il était revenu chez son père qui lui avait ouvert les bras tout grands : bel exemple d'une tendresse toujours vivace, malgré tant d'affronts, tant d'outrages et la douleur d'une considération héréditaire si gravement éprouvée. Bien d'autres préoccupations troublaient d'ailleurs la vieillesse de M. Fromage ; et, tout ensanglanté des coups de son fils, il ne rencontrait que d'autres sujets de tristesse chez sa fille M^me^ Beffroy.

Une vingtaine de lettres de cette dame que les archives conservent témoignent à la fois de son orthographe précaire et de ses instants soucis (2). Bien qu'elle

(1) *Inv. Arch. Com. de Laon*, FF. 49, GG. 54. — Il faut pourtant ajouter que M. Duchesne avait résigné sa charge dès le 1^er^ octobre 1763, et que son successeur avait obtenu le 1^er^ mars 1764 ses provisions ducales. Mais, par un motif qu'on ignore, la délivrance des provisions royales tarda jusqu'au 18 août 1765, et M. Pigneau ne fut installé que le 11 septembre suivant (Arch. dép. Aisne, Papiers du Bailliage de Laon, 14, à sa date).

(2) G. 478. Il serait fastidieux de reproduire dans les citations qui vont être données de sa prose les fantaisies de l'orthographe de

Digitized by Google

n'atteignît pas encore la quarantaine, sa santé était mauvaise ; au début de 1763, une crise de paralysie ou de rhumatismes, semble-t-il, l'avait privée des secours d'un bras, et menacée de dommages plus cruels encore. Elle en craignait d'autant plus l'infirmité qu'elle se jugeait indispensable à l'éducation de ses quatre enfants : « Que feraient mes pauvres enfants, mon cher père, s'ils avaient, comme elle est menacée, une mère avec la moitié du corps de moins ? Je frémis à cette réflexion ». Elle s'en fut aux eaux de Bourbonne, en revint mal guérie. Mais les diversions ne manquaient pas à sa souffrance : les menaces de ses créanciers, les démarches auprès de ses débiteurs, les tristes quémandages par l'effet desquels elle suppléait à la détresse de sa bourse toujours vide, occupaient laborieusement ses journées. Son père était, par un privilège de nature, son banquier principal, toujours assailli, toujours accueillant ; et, retirée d'une façon presque constante dans son domaine de Chevregny dont elle exerçait le gouvernement, elle le harcelait de sollicitations éplorées : « Il me coûteroit beaucoup de m'adresser à d'autres qu'à vous pour me secourir, ou du moins ma bourse, pour les vendanges que je ne peux faire sans argent ; j'avois dimanche la perspective de 700 livres à recevoir, on m'avoit donné des espérances, les voilà évanouies... Je ne peux quitter Laon sans donner à M^me^ Fontaine 150 lb. qu'elle me réclame, elle est sans cesse à ma porte. Toutes ces rentes ne peuvent tarder à être payées ; en recevant de M. de Monseignat, je vous remettrai la somme que

---

M^me^ Beffroy ; au surplus, il faut bien le dire, elle n'écrivait ni mieux ni plus mal que la plupart des femmes de sa génération.

Digitized by Google

vous auriez eu la bonté de me prêter ». (15 septembre 1764). — « Je suis affligée d'une scène horrible qu'il y a eu hier chez M. de Monseignat ; je lui demandois de l'argent, le brutal abîme sa femme de sottises, et les gens qui lui portent mes lettres... Je ne sais quel parti prendre, les neiges arrêtent tous les gens. En attendant que l'on puisse passer, mon cher père, et que l'on vienne enlever le vin que j'ai vendu, prêtez-moi 52 livres, s'il vous plaît ; avec les 48 que vous m'avez données, cela fera 100 ». (10 janvier 1765). « Depuis que vous avez eu la bonté de m'envoyer 52 livres, j'ai été obligée de payer des vignerons... j'ai beaucoup à recevoir, sans y comprendre le vin de cette année que j'ai vendu... C'est avec confiance que je m'explique, et avec la même, je vous demande encore deux louis. De la patience, mon cher père, je vous en prie ; je suis avec le plus tendre attachement votre servante ». (15 janvier 1766). — Dans son cabinet de la rue du Blocq, le vieil avocat recevait toutes ces lettres suppliantes, fronçait le sourcil, soupirait, mais payait toujours. Du moins, par esprit professionnel, il notait en marge de chacune d'elles le sacrifice consenti, et les demandes, augmentées de cette apostille, s'amoncelaient dans un de ses tiroirs en un implacable dossier.

Beauvoir, Reigny, leur sœur, et l'obscur Gizompré avec eux, s'instruisaient aux leçons de la vie auprès de cette mère éternellement aux abois. Point d'ordre, point de dignité, mais de sordides expédients renouvelés tous les jours. Leurs yeux d'enfants s'émouvaient à voir dans la maison familiale arriver l'huissier noir, la menace de ses papiers à la main ; sur leurs têtes fragiles passait le vent des grandes tempêtes, tandis que M^me^ Beffroy, per-

Digitized by Google

cluse et rongée d'angoisse, écrivait à son père cette lettre pressante : « Cette affaire m'inquiète beaucoup ; je n'aurai d'argent que dans le courant du mois prochain... Conseillez-moi, voilà ce que c'est d'avoir affaire à des canailles. Donnez-moi votre avis ; j'ai le pied empaqueté, sans quoi j'irois le chercher. Si vous avez la bonté de me tirer de cette affaire qui n'est pas venue de ma faute, vous n'aurez pas de regrets. Je suis, avec le plus tendre et le plus respectueux attachement, mon cher père, votre très humble et obéissante servante. » Car les effusions filiales de Mme Beffroy étaient en proportion de sa nécessité. Ému d'une extrémité si cruelle, M. Fromage chargeait incontinent Mme Le Gros de porter 252 livres à sa sœur ; mais quel n'était pas son étonnement de recevoir en retour, ce court mais significatif billet : « Je ne peux vous exprimer ma reconnaissance : cette s.... m'a fait pour 60 livres de frais... Puisque vous voulez bien assoupir cette affaire, il n'y a pas assez d'argent. » Ainsi le futur Cousin Jacques prenait leçon de trivialité, et M. Fromage devait à ces deux lignes harangères un nouveau décaissement de 108 livres.

Fût-il à Laon, fût-il à Presles, quand il y passait ses vacances, M. Fromage n'échappait point à ces sollicitations réitérées. La femme de chambre, le jardinier, puis les enfants eux-mêmes, quand leurs jambes plus fortes leur permirent de franchir seuls la montagne, en étaient les messagers d'habitude. Reigny venait demander 36 livres pour sa mère à la Noël 1768, et Gisompré, à son tour, 300 le 2 janvier suivant. Voilà les courses qu'ils accomplissaient à dix ou douze ans ; et avant leur départ, à leur retour, quand par hasard ils revenaient les mains vides, quelles scènes on devine, quelles violences,

Digitized by Google

quels propos qui se gravaient profondément dans ces petites âmes ! Nous tenons ici le secret de l'éternelle bohême du Cousin Jacques, peut-être aussi de l'âpreté politique de son frère ; la vie calme, l'assurance du lendemain, le respect de soi-même et de sa tradition, tout ce qui compose la dignité d'une famille assise et régulière leur a toujours manqué.

Devant déjà à son père 2.300 livres au 15 mai 1766, Mme Beffroy l'amenait encore, sans préjudice des multiples sommes avancées dans l'intervalle, à contracter, le 15 mars 1771, un emprunt de 4.000 livres pour venir à son secours. Quelle origine attribuer à cette perpétuelle détresse ? Sans doute, les trop adroites manœuvres de son mari lors de leur union, les « longues et fréquentes maladies » des enfants, les frais de leur pension chez M. Coquillart, le départ de Beauvoir pour l'École du Génie de Sedan, dont sa mère lui fit la conduite (25 août 1768). Aussi le manque de parole des débiteurs : « Je suis accablée d'injustice, écrit le 10 juillet 1768 la malheureuse veuve ; tout le monde me doit ; j'ai beau dire, on ne m'écoute pas ». Au premier rang de ces mauvais payeurs figurait toujours M. de Monseignat, insolvable, et que la Connétablie sommait de vendre sa charge. Mais ce n'était point tout, et, complétant tous ces autographes, l'incorrigible Cousin Jacques va trahir en termes formels les erreurs de sa mère : (1)

Les premiers ans de mon enfance
S'écoulèrent dans l'abondance....
... Du luxe et de ses attributs,
Malgré nos foibles revenus,
Notre maison devint le temple,

(1) *Petites Maisons*, 194-195.

Digitized by Google

Le jeu, la parure, le bal,
La table la plus somptueuse,
Tout retraçoit du carnaval
L'allégresse voluptueuse.
Toujours, l'accueil le plus flatteur
Étoit fait au plus gros seigneur,
Dont on vouloit pour sa famille,
Disoit-on, faire un protecteur ;
Et lorsqu'à table le hâbleur
Paroissoit d'une humeur gentille,
Dans une effusion de cœur,
On s'écrioit : « Mon cher Monsieur,
Intéressez-vous pour ma fille,
Pour mes trois garçons que voici... ».
... A cette apostrophe touchante,
Marquis, barons et chevaliers
Disoient « Oui dà, très volontiers ! »....
... On voyoit bien que les paroles
Leur coûtoient moins que les écus,
Et quand la fin de la journée
Avait du nectar de Bacchus
Dissipé l'épaisse fumée,
Marquis, barons et chevaliers
Nous effaçoient de leurs papiers....
... Mais respectons en toute chose
Les droits de la maternité ;
Malgré la prodigalité
De ma trop libérale mère,
Sa mémoire doit m'être chère ».

Quelle scène ! et dans quelle posture y paraît l'élite de la société laonnoise ! Il faut, pour se remettre d'une telle vision, cette nouvelle lettre de M^me^ Beffroy, qui,

Digitized by Google

si elle trahit les inquiétudes de ses parents, jette du moins une jolie lumière dans son intérieur : « Ne vous laissez pas ennuyer par de misérables propos qui sont au-dessous de vous, je vous en prie, écrit-elle le 15 janvier 1766. On vient de me dire que ma mère s'affligeoit de ce que Mme Boucher et Mme Carrière lui avoient dit que mon frère payoit un maître de musique à Mlle Colonge et à ma fille. Soyez assurée que non, je ne le souffrirois pas. Le maître de musique de la Cathédrale est venu ici une demi-douzaine de fois, M. Denison et M. Cappe ont donné quelques ariettes à ma fille qu'elle s'est amusée à déchiffrer, et nous sommes convenus entre nous, quand elle sauroit, qu'elle les chanteroit, que M. Cappe joueroit du dessus de viole et M. Denison du violon. Ce plaisir m'a paru innocent et point coûteux, je m'y suis prêtée et je crois n'avoir pas de tort. Depuis plus de deux ans, je sors si peu (?) que je serois bien fâchée de ne pas donner des amusemens aussi modiques à ma fille. Informez-vous à mon frère; je ne l'ai pas vu ni écrit (*sic*), il vous dira la vérité. Le maître ne veut pas d'argent; un souper sans façon, tout est dit. Mme Croyer, qui est très économe, profite de cet avantage quelquefois aussi pour sa fille ».

Voilà un gracieux tableau d'intimité à la manière hollandaise ; en voici un autre plus troublé : « Je suis revenue bien pénétrée de douleur, mon cher père; ma mère, ne voulant pas avoir la bonté de recevoir les justes raisons que j'avois pour ne pas souper chez vous, m'a dit devant dix personnes que je n'avois qu'à m'en aller et à ne plus jamais revenir, et qu'elle ne viendroit pas chez moi davantage. Je suis revenue avec M. Le Gros qui a eu mille peines à me charrier ; mon pied, le soir, est si enflé que je ne peux pas mettre de mule ; est-il

Digitized by Google

possible de revenir par le temps qu'il fait à pieds nus ? Je n'ai pas mangé depuis hier à midi ; aussitôt que je pourrai marcher et manger, j'irai, si vous voulez bien, manger votre soupe.... Je désire que les étrangers ne fassent pas d'histoires. Ils sont assez sujets à ces misères... » (1).

Le calme finissait pourtant par revenir après de telles bourrasques, et l'une des dernières lettres de cette correspondance orageuse ébauche un paisible et lumineux croquis de plein air : Mme Beffroy écrit à sa mère de Chevregny, le 16 octobre 1769 pour l'inviter à venir la voir : « Le temps est superbe et le baudet qui ramène mes nièces à Presles est sûr. Vous pourriez monter la montagne à pied et descendre celle-ci ; le trajet est admirable. Pour le chemin, il est court. Je voudrois que mon rhume me permette de vous devancer, mais je n'oserois : il a été furieux et dure encore.... Je crois mon père à Presles ; s'il ne peut pas venir en se promenant, mettez-vous en cabriolet. Je vous en prie, le temps invite. » Ainsi, en ces dernières années du règne de Louis XV, par une de ces belles journées d'arrière-saison au ciel de cristal, si fréquentes dans le Laonnois, l'on voit la respectable Mme Fromage, sur un âne, suivre à travers les hautes herbes l'un de ces petits chemins rocailleux qui descendent vers « l'autre vallée », tandis que solide encore et carré sur ses jambes de soixante-dix ans, le bailli épiscopal lui fait cortège.

Et voici encore une lettre qui témoigne de la sollicitude maternelle de Mme Beffroy et nous conte une plaisante histoire ; elle est du 7 juillet 1768. « J'ai été

(1) 15 janvier 1766.

Digitized by Google

avec ma fille à pied à Urcel, et de là dîner avec Mme Adam qui, très généreusement, nous a donné à dîner. Je n'ai pas vu M. de Lespinay, le seigneur (1), je ne le connois pas, et il est venu un laquais me demander par mon nom. Ce laquais apportoit une cafetière pleine de caffé pour moi. Je fus très surprise de cette attention, je le remerciai et je pris le caffé. — Ce Monsieur me fit dire par un autre qu'il avoit de belles connoissances au Parlement et qu'il me serviroit dans l'affaire intéressante que j'y ai. Je l'ai fait remercier sans le refuser. Il me fit dire qu'il avoit des femmes très aimables chez lui, que je devrois lui faire l'honneur d'y aller, que, si je voulois, il viendroit me chercher. Je me défis de sa visite en disant que je n'étois pas habillée et que des affaires m'appelaient à Chevregny.... Je crains de me compromettre, et ma fille, en acceptant les offres de M. de Lespinay, parce qu'il est d'une très mauvaise conduite.... Il est des secours qu'il est dangereux d'acquérir. Donnez-moi votre avis. Je suis très satisfaite d'avoir résisté à l'envie que ce Monsieur avoit de nous voir, et de n'avoir pas montré ma fille... ».

Mme Beffroy triomphe sans discrétion de la réserve où elle s'est tenue vis-à-vis de l'entreprenant gentilhomme. Elle avait de bonnes raisons, en effet, de faire

(1) De l'ancienne famille des maréchaux héréditaires du Laonnois, fixée à cette époque au château de Pancy, quel est celui qui est ici mis en scène ? Le vieux M. de Lespinay, âgé de 75 ans et veuf, avait alors deux fils, Louis-Jean et Jacques-Ferdinand, tous deux célibataires, tous deux officiers, âgés l'un de 38 et l'autre de 37 ans. On ne sait comment discerner entre eux le propriétaire de la diplomatique cafetière. Les mots « le seigneur », et, plus bas, « chez lui » feraient presque croire que c'est le père qui est en jeu. Il faudrait savoir, pour en être sûr, où habitait Mme Adam.

Digitized by Google

sonner haut une prudence maternelle qui avait parfois laissé fort à désirer. Car cette amusante correspondance nous livre de nouveaux secrets, que ne dédaignera pas le biographe futur de M^me^ de Cuzey. Divulguons-les, sans crainte d'égratigner le piédestal où les historiens laonnois ont juché la Sévigné du siècle : il y avait à Chevregny un jeune chevalier Robert de Serizy, dont nous ne savons pas grand'chose, sinon qu'il avait été mousquetaire, et que, sur la recommandation personnelle de l'intendant de Soissons, il fut agrégé le 23 juin 1767 au bureau de la Société Royale d'Agriculture de Laon (1). Les archives départementales gardent encore un mémoire sur les moyens de prévenir la mendicité qu'il déposa vers la fin de cette même année à cette société, et qui renferme des phrases étonnantes : « Avant que d'établir dans cet arbre immense (l'Agriculture) la libre circulation de la sève, arrachons la mousse dont il est couvert ! » (c'est-à-dire le vagabondage parasite). « Le Ministère Public, semblable à la Cybèle des anciens, se promène pour ainsi dire sur un char au milieu des provinces fertiles de la France pour y semer l'abondance et la paix ». En tout, dix pages in-folio, pour aboutir tout simplement au conseil d'employer les mendiants à la corvée et de les enfermer dans des maisons de force dont les biens du clergé supporteraient l'entretien (2). Empha-

(1) « N. Robert, seigneur de Cerizy, près St-Quentin, en 1770 » (Melleville, *Dictionnaire*, I, 194). — Arch. Dép. Aisne, D. 2. On y trouve aussi, H. 1680 et 1681, Marie-Aimée de Serizy de Bronville, religieuse cordelière urbaniste à l'abbaye de Saint-Michel de la Ferté-Milon de 1727 à 1792. Mais rien ne la rattache précisément à notre François-Marie-Robert de Serizy ou Cerizy.

(2) Ib. C. 701.

Digitized by Google

tique, utopique, et « orateur de l'humanité », comme il ne craignait pas de se qualifier lui-même, au par delà, ancien mousquetaire, que de charmes pour les quinze ans de Catherine Beffroy ! — D'ailleurs, il ne semblait pas sans fortune, ce dont la mère de l'ingénue s'arrangeait. Dans Chevregny, l'on voisina ; la liaison s'étendit jusqu'à l'office : la bonne de M. Fromage, prenant mari, ne choisit pas d'autre témoin que le domestique de M. de Serizy (1). L'union des maîtres fut plus directe ; M. de Serizy était fort épris ; un projet de mariage fut formé, auquel M. Fromage donna son agrément, et, naturellement, ce fut lui qui ouvrit sa bourse pour subvenir aux frais de sa réalisation. L'opposition de M^me^ de Serizy la mère arrêta tout. C'est dans ces circonstances que M^me^ Beffroy donna des marques nouvelles de sa personnalité décisive et singulière, et que son père fut amené à écrire en marge d'une de ses lettres, cette apostille fulminante : « Ceci m'a été écrit par M^me^ Beffroy le dimanche 23 août 1767, pour remerciement de l'envoi que je venois de lui faire d'une quittance de 106 livres, et c'est la nuit du mercredy au jeudy suivant, 26 et 27 du même mois, que cette malheureuse mère s'est couverte d'infamie en partant en poste avec sa fille et M. Robert de Serizy, pour aller, apparemment, les marier en pays étranger » (2).

L'on regrette les détails de cette aventure ; dans les petites ruelles mousseuses de Chevregny, qui serpentent entre deux hautes murailles, tandis qu'attend un secret carrosse, que les valets tiennent le pied de l'échelle, que

(1) Arch. Comm. Laon, GG. 53, 9 février 1768.
(2) G. 478.

Digitized by Google

la nuit et les arbres prodiguent leurs ombres complices, Catherine Beffroy, défaillante et ravie, ferait si bien dans les bras du mousquetaire Serizy ! (1). Grâce au concours de la mère, la réalité fut plus prosaïque ; on ne sait, pourtant, où elle s'arrêta. Le sûr est que le mariage n'eut pas lieu, et Catherine rentra chez elle comme elle en était partie, il le faut du moins espérer pour M. de Cuzey. M. de Serizy, en revanche, ne fit plus que toucher barre à Chevregny ; son nom ne figure plus, dès 1768, sur les listes de la Société d'Agriculture, et il semble bien qu'il s'exila. De loin, il écrivait à son ancienne fiancée : « Nous avons eu hier une lettre de M. Robert ; il vous assure, et ma mère, de son respect. Ses lettres sont très satisfaisantes ; il s'ennuie bien fort où il est ». Il s'ennuyait si fort qu'il en mourut, non sans avoir pris la précaution d'instituer, par son testament déposé chez Me Mivierre, notaire à Roanne, le 11 août 1768, Mlle Beffroy pour sa légataire universelle. Ce legs rapporta à la sensible Catherine 11.000 livres, qui survinrent comme une aubaine inespérée dans le désarroi de la maison. Elle en usa, entre autres, pour racheter en l'acquit de sa mère la rente constituée lors de l'achat de la maison de Chevregny en 1743, et qui n'avait jamais été amortie. Généreusement, Mme Beffroy, quand sa fille épousa le 23 novembre 1772 les 43 ans de M. de Cuzey, lui abandonna en remboursement de cette avance sa créance sur M. de Monseignat, qui, on l'a dit, était insolvable (2).

---

(1) *L'Enlèvement nocturne*, peint par Baudouin et gravé par Ponce.

(2) G. 478, acte de rachat du 11 avril 1770, et mention au dos de l'acte de 1743.

Digitized by Google

Ainsi, et ce ne fut pas là le moindre trait de la facilité morale de Mme Beffroy, ce fut la fortune du mari que sa fille avait manqué qui la remit un instant à flot, et lui permit de voguer, elle et ses fils, vers de nouveaux horizons.

Quant à M. de Cuzey et sa femme, ils s'établirent proche les Le Gros, à Bourguignon, dans un « hermitage solitaire entre quatre montagnes bien escarpées » ; et, s'il faut en croire leur frère et beau-frère le Cousin Jacques, ils y devinrent le « modèle heureux des ménages laonnois (1). »

Cette fois, Wollmar fit complètement oublier Saint-Preux. Après ce qui vient d'être dit de la jeunesse de Catherine, il n'était peut-être pas inutile de le préciser.

XIV

Cette même année 1767, qui vit si péniblement avorter le projet d'union de Mlle Beffroy, marqua pour les Fromage d'autres déboires matrimoniaux. Quelque invraisemblable que cela puisse paraître, à deux ans du scandale qui l'avait obligé à fuir sa ville, l'auteur des *Entretiens* avait trouvé à se marier.

Quelle main aventureuse ou compatissante s'était tendue vers la sienne ? Il n'est pas possible de le préciser. La Fortune capricieuse, tantôt prodigue aux chercheurs ses révélations spontanées, tantôt reste rebelle à leurs plus tenaces sollicitations. — Un rapide billet du Cardinal de Rochechouart, adressé à M. Fromage père, et conservé, grâce à la personnalité de son auteur, dans une collec-

(1) *Lunes du Cousin Jacques*, VIII, 197 et V. 86.

Digitized by Google

tion particulière (1), est la seule trace qui nous reste de ce projet si intéressant :

« A Compiègne, ce 31 juillet 1767.

« Je donnerai bien volontiers mon attache, Monsieur, à l'alliance que vous êtes sur le point de contracter, et je l'accompagne des vœux les plus sincères pour le bonheur des conjoints. Il eût été à désirer que la mère eût senti l'avantage de son fils. Je suis persuadé qu'elle le sentira dans la suite, et qu'elle regrettera le désagrément qu'elle cause. Vous connoissez, Monsieur, les sentiments d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

« Le Cardinal de Rochechouart. »

Et comme, chez les Fromage, tout doit prendre un tour original, à côté de la suscription se lisent ces quelques mots tracés par Fromage fils d'une main rageuse : « C'est ma mère qui a décacheté la lettre ».

Ainsi, précisément à l'époque où Mme de Serizy refuse la petite-fille de Mme Fromage pour sa bru, Mme Fromage inflige la même offense à la prétendue que son fils lui amène, et pousse l'entêtement jusqu'à contredire aux volontés mêmes de son époux. Est-ce la question de caste qui s'élève, et la vieille bourgeoise, dont le frère fut lieutenant général à Rethel, ne s'accommode-t-elle pas de concessions dont son mari, plus avisé, sent bien que le tapage fait autour de leur fils rend le sacrifice nécessaire ? Est-ce plutôt la caisse, dont, matérielle et sonore, la considération l'arrête ? Toutes les suppositions sont permises ; le fait est que, malgré le fils, le père, et le Cardinal lui-même, le mariage n'a pas été célébré. Félicitons-en l'inconnue : elle n'allait pas tarder à voir quel précipice elle avait frôlé.

(1) Celle de M. Piette qui a eu l'extrême bonne grâce de me le communiquer.

Digitized by Google

Les années qui vont de 1768 à 1772 s'écoulent pour les Fromage parmi ces heurts et ces soucis. Les enfants grandissent ; en 1770, Regny est mis en pension à Louis le Grand où il va se trouver le condisciple de Robespierre et de Camille Desmoulins. Son parrain fait parfois de courts et louables efforts pour reprendre sa profession. Il plaide : le cerveau brûlé dont partirent naguère, contre les dévots et les ecclésiastiques, tant d'inconvenantes plaisanteries, soutient maintenant en justice la cause des curés de campagne contre les gros décimateurs. Tant d'indulgence, tant d'oubli déconcertent. Pour maintenir cette clientèle à son fils malgré son esclandre, il faut tout le crédit du bailli épiscopal. Cette tentative échoue, d'ailleurs, comme toutes les autres ; le mémoire rédigé par Fromage, signalé par Devisme et qui ne s'est pas retrouvé, est un nouveau succès de ridicule (1) ; Fromage est rejeté à son inaction.

Il garde sa caisse, mollement contrôlé, et, dans cette gestion, au su même de son père, prend avec les deniers ecclésiastiques des privautés singulières : « Compte au 6 mars 1765 : Pour faire plaisir à M^me^ Le Gros, mon fils lui a prêté, il y a environ un an, 150 livres qu'il a tirées de sa caisse... Il y a environ un mois que le même a tiré de sa caisse 19 livres 16 sols qu'il a prêté à sa sœur pour

(1) Lettre de Londres à Athey, ci-après. Un demi-siècle, pourtant, après l'apparition de ce mémoire, et longtemps après la mort de son auteur, un article consacré à Fromage, dans l'*Annuaire de l'Aisne* (1819, p. 169), en parlait encore avec éloge. « Ce mémoire, daté de 1767, disait-il, plein de recherches, est fort de raisonnement, et quoique la suppression de la dîme le rende depuis longtemps sans intérêt quant au fond, la gaieté que l'auteur a su répandre sur une matière sèche en elle-même, fera toujours lire son ouvrage avec plaisir. »

Digitized by Google

payer de la toile achetée par Babette, sa femme de chambre (1). « Ces écus tirés de l'escarcelle des communautés et des curés pour le service du Clergé, et qui viennent aboutir à la poche du tablier de Babette, cela fait rêver, et quand se révèlent des procédés de comptabilité si étranges, on ne peut s'empêcher de penser, en frémissant, à M^me^ Beffroy, l'éternelle quémandeuse, qui est tout près... D'ailleurs, lui-même continue ses vagabondages sentimentaux, « voyages, débauches, fêtes somptueuses données à ses maîtresses, auxquelles il prouvait sa tendresse par le luxe et par le faste, comme si ce n'était qu'à force d'argent qu'on pût suppléer à la délicatesse des sentimens ». Des amis clairvoyants s'en inquiètent, mais la tendresse aveugle les parents : « Mon fils ! ah ! mon fils a les sentiments de son père ; il ne fera rien d'indigne de moi » (2).

...Tout à coup, le 19 juillet 1772 (3), après avoir vainement tenté d'obtenir d'un dignitaire ecclésiastique une avance sur les décimes de l'année suivante, sans prévenir de sa détermination personne, même ses plus proches, sans même prendre le soin d'enlever ses vêtements, qui restent épars dans sa chambre et dans ses coffres, Fromage disparaît. Comme tout à l'heure sa sœur escortant les amoureux, il passe à l'étranger, d'abord en Hollande, à Amsterdam, où il rencontre dans une hôtellerie le jeune prince Galitzine voyageant avec son gouverneur (4), puis à Londres, d'où il écrit à l'abbé Athey cette lettre qu'il échet de publier tout entière, malgré sa longueur, à cause

(1) G. 478.
(2) *Lunes* de juin 1786, histoire de Dorival.
(3) *Portrait de J.-J. Rousseau*, 21.
(4) Ib., 86.

Digitized by Google

du détail des faits qu'elle révèle, et de la lumière qu'elle jette sur ce personnage extraordinaire (1) :

« Monsieur, vous aurez sans doute été fort étonné, ainsi que toute la ville de Laon, quand on vous aura appris que j'étois disparu. Deux jours avant de prendre cette résolution violente, je me suis présenté à Saint-Martin pour avoir l'honneur de vous voir. J'ai vu M. Brau qui a pu vous le dire. Je me suis présenté chez vous, non pas pour vous faire part de mon projet que très certainement vous n'auriez point approuvé, mais pour ne point quitter ma patrie sans voir encore une fois un homme respectable dont l'amitié éclairée et constante m'a consolé durant l'espace de vingt ans des contrariétés et des mortifications que j'éprouvais dans ma patrie. Sans vous dire que je vous voyais pour la dernière fois, j'aurois fait naître l'occasion de vous serrer contre ma poitrine et d'embrasser de toutes mes forces un homme dont les bontés me seront toujours chères, dont la conversation m'a donné en tous genres les principes les plus judicieux, et dont la physionomie honnête et spirituelle sera souvent présente à mes yeux. Vous vous présentez en effet, Monsieur, à ma mémoire assez souvent dans mes promenades solitaires, je crois entendre votre voix, et les larmes coulent de mes yeux.

« J'ai tardé jusqu'à présent à vous écrire, Monsieur, par la crainte d'avoir perdu votre amitié et de ne pas recevoir de réponse. J'ose le faire aujourd'hui en prenant des mesures pour qu'on ne sache point à Laon que je vous ai écrit, s'il ne vous convient pas qu'on sache que j'ai l'honneur de vous écrire. Ma lettre que j'adresse à Paris à une personne tierce ne portera point le timbre de Londres, et le dessus de la lettre sera écrit d'une autre main que la mienne.

« Je vous dois, Monsieur, un aveu détaillé des motifs qui m'ont déterminé à renoncer à ma patrie. Je vais donc vous ouvrir mon cœur sans réserve.

« J'avais 40 ans, et dans ma patrie je n'étois rien ; je n'y avois aucune espèce de considération ; ne remplissant aucun des devoirs que ma position me prescrivoit, il étoit impossible que je fusse

(1) Cette lettre nous est connue par une copie de l'époque annexée à l'exemplaire des Entretiens Desjobert qui fait aujourd'hui partie du cabinet de M. le vicomte J. de Hennezel (Voir l'appendice).

Digitized by Google

estimé par mes concitoyens, et cette existence est très cruelle quand on a 40 ans et qu'on n'est pas un sot. Je négligeois tous les devoirs de mon état, et pourquoi cela ?.. parce qu'il y avoit chez moi, je vous le jure, Monsieur, impossibilité physique de les remplir. Il y a telles occupations dont tels cerveaux sont absolument incapables. Proposer à une tête chaude des occupations qui veulent une tête froide, c'est exiger l'impossible. Je me suis quelquefois prêté à traiter certaines affaires, elles ont été défendues par moi d'une manière comique ; mes plaidoiries présentoient à chaque instant les écarts d'une tête chaude qui n'a que de l'imagination ; mon mémoire pour les curés en est une preuve.

« Un autre crime bien plus grave dont je suis coupable est d'avoir été un dissipateur : ce crime est encore l'effet d'une imagination échauffée et cette qualité dangereuse de notre âme est très funeste, surtout dans la direction d'une caisse. Un caissier doit être un homme aussi froid que son coffre, et ainsi que son coffre il doit être couvert d'une armure de fer contre les entreprises de toute espèce qu'on peut tenter pour enlever son argent. Il faut qu'un caissier étouffe avec soin comme des penchants vicieux les passions les plus douces du cœur humain, le désir d'étendre ses connaissances, l'amour du plaisir et la compassion pour les autres hommes.

« Ce sacrifice des passions enchanteresses qui font tout le charme de la vie, à qui a t-il été imposé ?.. à un bel esprit, à un homme de 21 ans (je n'avois que 21 ans quand mon père me fit son caissier). Il falloit que le cœur humain fût aussi peu connu par mon père qu'il l'est peu en effet pour confier une recette à un jeune homme, à un bel esprit, c'est-à-dire à un homme qui brûle du feu de toutes les passions au plus haut degré, qui a la passion des livres, la fureur des femmes, et qui, plein de sensibilité, se sent exister dans le cœur de tous les infortunés. Si au lieu de se faire dévot mon père s'étoit fait homme, tout bon père qu'il est, il eût été encore meilleur père, parce qu'il eût été homme judicieux et qu'il n'eût point forcé son fils de s'appliquer à des choses auxquelles son fils n'étoit point propre.

« Né avec des passions très vives, je vous avouerai, Monsieur, que les femmes étoient souvent l'objet de mes petits voyages, et que j'ai fait pour elles bien des dépenses sourdes. Vous savez que j'ai beaucoup dépensé en livres, et vous savez encore, car je vous l'ai dit plus d'une fois, que durant l'espace de 20 ans j'ai passé un argent immense à ma sœur Beffroy qui ne m'en sait aucun gré et qui n'a pas assez d'esprit pour comprendre qu'on doit avoir plus d'obli-

Digitized by Google

gation à un homme qui vole pour nous prêter de l'argent qu'à celui qui nous prête son propre argent ; car faire un crime pour rendre service est assurément une action souverainement répréhensible, mais c'est une action qui décèle une ardeur d'obliger qui va jusqu'au délire ; plus les moyens par lesquels on oblige sont coupables, plus la personne obligée doit être transportée de reconnaissance.

« Je me confesse entre vos mains, mon cher prieur, et je tire avec vous une conclusion qui résulte nécessairement de tout ce que je viens de vous dire : c'est que j'ai fait à Laon durant l'espace de 20 ans des actes de fripon, et la conclusion est juste et vraie. Quel est l'homme exempt de tous reproches sur le chapitre de la probité ? Il n'y a que les sots qui se croyent de parfaitement honnêtes gens ; j'ai surpris plus d'une fois dans des actions contre la probité mon père et ma mère, qui se croyent assurément d'une probité incorruptible.

« Quant à moi, je me suis trouvé à l'âge de 21 ans plongé dans l'argent jusqu'aux oreilles, en même temps brûlé du feu de toutes les passions, et pouvant par un trait de plume obtenir dans l'instant l'argent qu'il me falloit pour contenter les passions qui me tourmentoient. Combien d'hommes passionnés auroient fait pis que moi encore, en ne commettant des actes d'infidélité que pour eux-mêmes et sans se soucier des autres ? Pour moi, je me souviens à merveille d'avoir fait pour obliger M^me^ Beffroy le premier acte d'infidélité auquel je me sois laissé aller. Elle étoit harcelée par une femme à qui elle doit une rente viagère (1), et M^me^ Beffroy perdoit la tête. Il étoit question de 300 livres, que j'ai procurées dans le moment à M^me^ Beffroy par une opération très simple et dont mon père ne pouvoit pas s'apercevoir. Ce premier pas fait, je me suis dit : pourquoi ne ferois-je pas pour moi-même ce que j'ai fait pour ma sœur : et bientôt, me voilà à une seconde infidélité. Ces deux pas faits, les besoins se sont multipliés dans mon âme, et mon imagination effrénée a été la directrice de la caisse du Diocèse de Laon... Malheur, et très grand malheur, qui ne seroit point arrivé si mon père n'eût point contrarié mon amour pour les lettres, s'il m'eût laissé à Paris pour y faire des vers bons et mauvais et pour y suivre entièrement l'impulsion de la nature qu'on ne contrarie jamais impunément.

« Si mon père ne m'eût pas contrarié, me serois-je déshonoré en

---

(1) Sans doute M^me^ Fontaine.

Digitized by Google

publiant mes *Entretiens* ? A cette époque de ma vie, un père éclairé auroit compris qu'il étoit impossible que j'entrâsse dans ses vues, il se seroit hâté de se débarrasser de moi en me faisant une pension pour rester à Paris, et certainement il lui en auroit coûté beaucoup moins que de s'obstiner à me garder près de lui.

« Mais, me dira-t-on, vous avez ruiné vos parents, et vous les abandonnez dans leur vieillesse ? Je réponds à cela que ce n'est pas sans verser beaucoup de larmes que j'ai conçu ce projet et que je l'ai exécuté. A vingt ans, je pensois comme je le fais à quarante, que lorsqu'on n'est point heureux dans sa patrie, on a droit de la quitter, et c'est par un sentiment d'humanité que je dois appeler une foiblesse, que je suis resté durant vingt ans dans la maison de mon père et de ma mère, précisément pour ne pas les chagriner en les quittant. J'appelle foiblesse cet excès de complaisance, parce que, ne pouvant me plier à aucun des devoirs qui m'étoient imposés par ma résidence à Laon, je devois rompre, il y a longtemps, tous les liens qui m'attachoient à la maison paternelle. J'appelle foiblesse le sacrifice de vingt années que j'ai fait à mon père, parce que la tendresse extrême que mon père me marquoit étoit elle-même une foiblesse; ne faisant rien de ce qu'il souhaitoit et ne pensant rien de tout ce qui forme ses principes, je ne devois être pour lui qu'un homme souverainement désagréable. Mon père m'a forcé de vivre avec lui quarante ans, et durant l'espace immense de ces quarante années, nous n'avons pas causé une demi-heure ensemble. Quand nous nous trouvions vis-à-vis l'un de l'autre, nous étions embarrassés, nous n'avions rien à nous dire et il n'y a point dans la vie de bien-être qui puisse tenir lieu des doux épanchements de deux bons amis qui ont sur beaucoup de choses les mêmes principes, qui, sur certains articles, se permettent de penser différemment, et qui se permettent toujours de se dire mutuellement tout ce qu'ils pensent. Je ne goûtois ces plaisirs divins à Laon que dans votre cabinet.

« Sans doute, rien ne seroit mieux que de voir un fils donner toute sa vie aux égards qu'il doit à son père, mais, pour que ce devoir fût rigoureusement imposé à un fils, il faudroit que le père eût commencé par remplir lui-même rigoureusement le devoir d'élever son fils lui-même, et de ne pas le perdre de vue un seul instant dans sa jeunesse. Alors, le fils auroit tous les principes, tous les préjugés, toutes les habitudes du père, et le père auroit la consolation d'avoir sous ses yeux jusqu'au dernier soupir son fils, qui rempliroit ce devoir, non seulement sans effort, mais par la persuasion

Digitized by Google

qu'il n'y a pas dans le monde de condition meilleure pour lui que de rester auprès de son père.

« Malgré la contrainte pénible que me causoit la société de mon père, je serois cependant resté auprès de lui toute ma vie si j'avois eu la puissance de réparer le tort que j'ai fait à sa fortune ; mais je n'en avois pas la puissance et il étoit décidé que je ne l'aurois jamais.

« Quand je me suis expatrié, il y avoit plus d'une année que l'on m'avoit assuré très positivement de la part du Cardinal que je n'aurois jamais les emplois de mon père ; ainsi, je ne pouvois pas me promettre de recouvrer par l'économie de plusieurs années ce que j'ai dissipé.

« De plus, je n'avois dans la ville de Laon aucune espèce de crédit, n'y ayant aucune espèce de considération. Cette existence mortifiante à laquelle m'avoient conduit mes complaisances pour mon père se faisoit remarquer surtout quand j'allois à Anisi. Le Cardinal ne m'a jamais adressé la parole ; à peine me regardoit-il : tous ses subalternes, qui sont toujours les singes du maître, allongeoient leur visage quand ils me voyoient paroître. Il n'y avoit pas jusqu'à l'insolence du laquais qui à table me donnoit une assiette qui ne semblât me faire grâce de me servir. Enfin, Monsieur, quand je revenois d'Anisi, j'étois furieux, et je me suis dit plus d'une fois en revenant de ce voyage : « *Morbleu ! du pain et de la liberté.* Quittons ma patrie, allons dans les pays étrangers, nous mettre à l'abri des hauteurs du Cardinal et des impertinences de tous ses faquins de grands vicaires ! »

« Enfin, Monsieur, j'ai pris mon essor tout d'un coup et je suis maintenant habitant de la ville de Londres, où, perdu dans la foule ainsi que notre cher ami le spectateur Anglois, je triomphe d'être ignoré et tranquille.

« Je désire, Monsieur, renouer avec vous, pour moi, pour vous, pour ma famille à qui je ne désespère point d'être utile dans l'avenir.

« Je désire que vous me permettiez de vous écrire, parce qu'accoutumé depuis vingt ans à votre commerce, dont j'ai toujours eu à me louer, j'ai besoin que vos lettres me dédommagent de votre conversation, dont je ne jouis plus.

« Je souhaite qu'il y ait entre nous des relations, parce que je puis vous être utile à l'impression d'un ouvrage dont vous vous occupez, dont vous ne m'avez pas dit le sujet, et dont je ne vous demande point le sujet. Si vous me marquez la confiance de m'en-

Digitized by Google

voyer votre manuscrit, je verrai par moi-même le sujet que vous avez traité ; je ne doute pas que le choix n'en soit heureux et que la manière dont vous le traitez ne soit très applaudie. On imprime tout à Londres sans demander aucune permission : l'impression est un peu chère à la vérité ; si vous vous déterminez à me confier votre manuscrit, vous pourriez compter que je donnerois à son impression l'attention la plus sévère et que je serois sur le nom de l'auteur, aussi longtemps que vous le voudriez, d'une discrétion impénétrable.

« Je souhaite enfin avec vous, Monsieur, un commerce épistolaire pour avoir par votre entremise des nouvelles de ma famille. Comme j'ai beaucoup d'espérance de me tirer d'affaire dans ce pays-ci, je me promets d'y trouver des ressources qui, non seulement me mettront en état de vivre, mais de faire passer quelque secours à ma mère, si elle survit à mon père, alors ces petits secours arriveroient à Laon par votre entremise.

« Je ne m'occupe point actuellement à faire des livres, je m'occupe des moyens qui me conduiront à tirer ma subsistance de mes talents et à n'engager ma liberté chez aucun grand seigneur. La ressource la plus naturelle et la plus fructueuse de toutes qui se présente à un François dans Londres est d'y enseigner le françois. Tous les maîtres sont payés à Londres noblement. Avec une demi-douzaine d'écoliers, on peut gagner sans se gêner dix et douze louis par mois. Ces leçons se donnent depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et l'on a à soi le reste de la journée.

« Pour cela, il faut bien savoir l'anglois ; j'entends à présent tous les auteurs, il n'est plus question pour moi que d'apprendre la prononciation, pour laquelle il faut absolument un maître ; j'en aurois déjà pris un, mais je ne suis pas en état de le payer.

« Auriez-vous, Monsieur, l'extrême bonté de m'envoyer 3oo livres pour me mettre en état de faire cette dépense si utile qui me conduira à l'honorable emploi de gagner ma vie, emploi si loué par l'ami J. J. et par toutes les âmes honnêtes ? Je vous en avertis, j'espère vous les renvoyer quelque jour, mais il est possible que je ne vous les rende jamais et j'aimerois mieux vous avoir cette obligation-là, qu'à mon père à qui je ne dois ni ne veux demander des secours. S'il eût été possible qu'un homme aussi raisonnable que vous l'êtes eût passé, comme je l'ai fait, dans les pays étrangers, et que vous m'eûssiez demandé un pareil secours, je vous l'aurois envoyé sur le champ, et avec le plus grand plaisir. Hélas ! j'ai passé, vingt années à obliger dans la ville de Laon beaucoup de monde

Digitized by Google

et depuis que je l'ai quittée, j'ai éprouvé les procédés les plus indignes de la part de ceux à qui j'ai rendu les plus grands services, surtout de la part du S. Melleville, libraire, dont mes indiscrétions littéraires ont fait en grande partie la fortune, et pour qui ma caisse étoit toujours ouverte pour payer ses lettres de change. Cet infâme coquin, non seulement refuse de me prêter de l'argent, mais il me fait un tort de 300 livres sur le dictionnaire de Bayle, sur le grand dictionnaire de l'Enciclopédie avec les planches, et sur d'autres livres in folio que j'avois déposés chez lui en partant. Un autre homme dont je suis bien mécontent encore c'est un abbé Delvincourt, chanoine de la cathédrale (point le grand vicaire), qui me doit en quelque sorte son état, puisque je l'ai soutenu à Paris dans ses études, et qui m'a dû pendant quinze années une somme assez considérable. Ce petit monstre a refusé de mettre *deux louis* de son argent pour compléter une somme que je lui demandois il y a quelques mois, et il a fait mes commissions comme un sot.

« Un troisième personnage qui est un insigne coquin, c'est M. Le Brun, le Procureur (1). Je lui ai envoyé avant la fin de novembre pour une somme de 500 livres des billets d'un argent qui m'est dû et dont je lui ai fait une cession simulée pour qu'il m'en procure le payement. Cet homme ne me fait aucune réponse. Je ne sais s'il a remis les billets à mon père. Mais que pensez-vous, Monsieur, de cette action-là ? Pour bien connoître les hommes, il faut donc être à cent lieues d'eux ; mon Dieu, comme on traite les hommes qu'on est sûr de ne jamais revoir !

« Je m'adresse donc à vous, Monsieur, pour obtenir un secours de 300 livres ; je vous annonce que je ne vous demanderai pas ce secours-là deux fois, et je suis certain que vous me l'enverrez, dussiez-vous prendre cet argent dans les sommes réservées pour les aumônes secrètes de M. le Prieur. Je ne rougirai jamais de recevoir l'aumône de la main d'un ami, parce qu'il ne peut pas être déshonorant de recevoir ce qu'il est très honorable de donner.

« Si vous êtes à Paris, Monsieur, ayez la bonté d'aller rue Neuve-Saint-Denis au coin de la rue Saint-Denis, chez M. Darène, bourgeois de Paris, ci-devant marchand. Vous lui direz, s'il vous plaît : j'apporte 300 livres pour le compte de M. David, marchand à Lon-

---

(1) Richard Le Brun, procureur et greffier de la Maréchaussée, puis procureur fiscal de la Duché Pairie, l'Orgaste et l'un des premiers destinataires des *Entretiens*.

Digitized by Google

dres, qui doit repasser cette somme à M. Fromage, dans une lettre ainsi adressée :

To
Mr Fromage at M. Perche n° C. M.
Shuglane near Piccadelli
London

à M. Fromage chez M. Perche n° C. M. rue Shulane auprès de Piccadelli à Londres.

« Si ma lettre va vous trouver à Laon, Monsieur, vous voudrez bien envoyer les 3oo livres au coche de Laon et envoyer à M. Darène une lettre d'avis qui lui servira de titre pour aller à Paris au bureau des carosses de Laon (retirer) les 3oo livres et les faire passer à Londres à M. David.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que mon nom ne doit pas être prononcé à Laon au bureau de nos carosses. Il suffira de me nommer dans votre lettre à M. Darène bourgeois de Paris rue Neuve-Saint-Denis.

« Quant aux lettres que vous voudrez bien m'écrire de Laon, comme ma famille ne se soucie pas sans doute qu'on sache positivement à Laon que je suis à Londres, et que d'ailleurs je ne me soucie pas que le commis aux lettres de Laon sache mon adresse à Londres pour la publier bientôt dans toute la ville de Laon, vous voudrez bien, Monsieur, après avoir mis mon adresse comme ci-dessus, enfermer votre lettre sous une enveloppe adressée à *M. Sarrouelle, marchand laytier, rue Saint-Denis, à côté du Grand Cerf, à Paris*. Vous enverrez, s'il vous plaît, Monsieur, de Laon vos lettres pour moi à M. Sarrouelle qui les mettra à la poste à Paris ; mais vous n'enverrez point l'argent à M. Sarrouelle, c'est à M. Darène qu'il faut envoyer l'argent ».

Exegi monumentum, aurait pu écrire l'auteur au bas de cette étonnante épître. Monument insigne, en effet, de l'histoire des mœurs laonnoises qu'il illustre d'un épisode aussi pittoresque que lamentable : par lui, un voile de vingt ans se déchire, un « pot aux roses » énorme et nauséabond se découvre, le philosophe éloquent de la rue du Blocq met à nu le triste fripon qu'il habille, et le flot boueux de ce scandale va éclabousser

Digitized by Google

sous sa cornette noire la mère du *Cousin Jacques*. Monument surtout d'une psychologie curieuse : jamais on n'apporta plus de désinvolture et de dignité dans l'aveu d'actes aussi coupables, jamais on ne les mit en lumière avec plus d'impudente tranquillité. Impudente ? Quelque condamnable que soit l'attitude de Fromage, elle ne semble pas, pourtant, à la réflexion, mériter ce mot. L'impudence suppose une conscience précise de sa faute, et, à la suite, une bravade réfléchie et volontaire qui ne sont point dans cette lettre. L'assurance de l'écrivain n'y est pas affectée, mais sincère ; il n'est pas impudent, mais candide. C'est que son clavier moral, malgré ses prétentions de moraliste, manque d'une foule de notes : il est l'homme qui, sans rougir, au moment où il avoue un vol, ose solliciter de son correspondant un secours « pris sur les aumônes secrètes du prieur », et ne se doute pas qu'il le convie par là à une autre action indélicate. Sa fraude prolongée lui apparaît bien répréhensible, mais non abominable : sa conscience, indulgente, lui présente l'abri de tant d'excuses ! Et, au surplus, « quel est l'homme exempt de tous reproches sur le chapitre de la probité ?.» Ainsi, Fromage se relève à ses propres yeux par le généreux mépris qu'il a de l'humanité tout entière ; il se reconnaît coupable, mais avec tous, et guère davantage. Et, une fois de plus, il nous fait penser à ce stupéfiant Jean-Jacques, qui au moment de nous révéler dans ses *Confessions* les vices les plus vils et les aberrations les plus déplorables, lance à ses lecteurs surpris l'apostrophe fameuse : « Qu'un seul dise, s'il l'ose : « Je fus meilleur que cet homme-là ! » (1).

(1) *Confessions*, Partie I, Livre I.

Digitized by Google

Au reste, tout scrupuleux que sa profession le voulût, l'abbé Athey n'y voyait pas si noir. Il ne se choquait point de voir son correspondant, dans le moment même où il avouait vingt ans d'abus de confiance, taxer libéralement son père et sa mère d'actes malhonnêtes. Il ne s'étonnait point de lui entendre vanter la complaisance et l'excessive faiblesse de son cœur filial, tandis que les deux vieillards, éperdus et délaissés, serraient l'un contre l'autre, auprès de la caisse honteusement pillée et dont ils étaient responsables, leurs existences ravagées. Commentant cette lettre dix ans plus tard, il se bornait à souligner « la candeur, la bonne foi à reconnaître ses défauts et ses torts » de l'auteur. « Heureux, ajoutait-il, s'il avait eu le courage de les combattre comme il a eu la franchise de les avouer (1) ». — Et cela prouve bien qu'il faut compter avec l'esprit du siècle et que nos bésicles ont changé ; et aussi, peut-être, qu'il y avait dans les détails de l'aventure que nous ignorons des circonstances fort atténuantes.

Nous en pouvons du moins soupçonner une : et la laideur de cet épisode s'éclaire d'une bouffonnerie assez amère, il est vrai, quand on pense que, durant vingt ans, l'or du diocèse, filtrant à travers la poche trouée de l'immoral et compatissant caissier, a entretenu, sur le pavé de Laon tout ce qu'on y comptait de débauchés et de besogneux des deux sexes, et, en même temps, gavé dans ses assemblées insatiables l'estomac considéré des convives de M^me^ Beffroy. Des livres libertins, des filles légères, des charités suspectes et des ripailles parasites,

(1) Lettre du 5 novembre 1779, annexée en original au manuscrit de Hennezel.

Digitized by Google

voilà donc pour quelles tristes fins s'imposait le riche monastère et se saignait le pasteur des campagnes. Vraiment, si le prieur de Saint-Martin, familier de Montaigne, trouvait dans cette aventure une belle matière à déployer son ironie philosophique, du moins, toutes ces bouches qui se découvraient tout à coup farcies de métal volé ne pouvaient décemment s'ouvrir pour crier : « Au voleur ! ».

XV

La conduite qu'on voit tenir, tant au receveur des décimes qu'aux dignitaires ecclésiastiques, au lendemain de cette brusque fuite, est déconcertante. Il semble que, le vide de la caisse constaté, M. Fromage n'eût qu'à courir se jeter aux pieds de Son Éminence, et lui révéler, en implorant son pardon, l'affreuse vérité. Il semble que de leur côté, les syndic et députés de la Chambre et du Clergé, émus de cette disparition suspecte, dûssent s'en éclaircir auprès du receveur et en prendre prétexte pour opérer enfin cette vérification manuelle des deniers à quoi ils s'étaient toujours refusés. Il semble enfin que le prieur de Saint-Martin, tout au moins, averti de la vérité, dût s'employer, fût-ce par de discrètes démarches, à sortir le clergé et l'abbaye même dont il avait la charge d'une situation si préjudiciable. Or, le fait est que personne ne bougea. La consigne du silence s'imposa, le receveur continua, comme par le passé, ses recouvrements et ses décaissements, et ses contrôleurs persévérèrent dans leur inaction. Rien n'émut leur indolence : ni les emprunts tant hypothécaires que chirographaires qu'il contractait coup sur coup, ni

Digitized by Google

le bruit répandu en ville qu'il était ruiné, et que, de son aveu même, 100.000 livres ne suffiraient pas à le tirer d'affaire (1). On se perd à rechercher les causes d'une abstention si surprenante. Que savaient-ils ? Qu'espéraient-ils ? On conçoit que, par égard pour sa longue carrière, ils aient répugné à acculer le receveur à un esclandre ; mais, d'autre part, la réflexion la plus sommaire indiquait qu'il faudrait toujours en venir à la liquidation, et qu'elle serait d'autant plus désastreuse, et, partant, plus déshonorante qu'elle serait plus retardée.

L'heure en sonna. Le 26 août 1773, sur les neuf heures du soir, M. Fromage terminait, dans la soixante-seizième année de son âge, une existence à laquelle la coupable industrie de ses enfants n'avait ménagé ni douleurs ni opprobres vers sa fin. Le bruit s'était répandu de sa proche banqueroute, et, au cours de sa dernière maladie même, il avait dû sacrifier encore 4.000 livres à l'insistance de ses créanciers (2). Dès le lendemain, le syndic du Clergé venait apposer les scellés sur la caisse, les registres et les papiers de la recette ; de son côté, le juge royal, mis en mouvement par l'absence de Fromage fils, l'un des héritiers, accomplissait la même diligence sur l'ensemble des meubles successoraux, et croisait, sur le cabinet où dormait la caisse des décimes, ses cachets avec les cachets ecclésiastiques. Le 1er septembre suivant, tous ces magistrats clercs ou laïcs se réunirent à la maison mortuaire pour procéder à l'inventaire en commun.

---

(1) G. 478, mémoire du 26 février 1778.
(2) Ib.

Digitized by Google

Du dossier pourtant considérable où sont conservés tous les éléments de la procédure, le procès-verbal du syndic a disparu ; celui du magistrat civil seul y demeure, et l'on cherche en vain dans son développement minutieux la mention de l'état où fut trouvée la caisse du diocèse, laquelle n'intéressait que Messieurs du Clergé. Mais nous savons, par ailleurs, ce qu'ils y découvrirent et qui ne nous surprendra pas. On imagine facilement, par cette matinée du 1er septembre 1773, dans la sévère maison de la rue du Blocq, les allées et venues de tout ce groupe vêtu de noir : d'abord, les héritiers : la veuve, M. Le Gros, M. Cappe, Mme Beffroy ; MM. Lebrun et Carrière, ensuite, procureurs des créanciers opposants ; M. Gobert, vicaire général, par qui le syndic du Clergé s'était fait représenter ; le juré priseur ; les magistrats du Présidial, enfin, que, par une inexprimable ironie, appelle la nécessité de mettre les intérêts du voleur à couvert : M. Le Maistre, substitut des gens du Roi et le greffier Rousseau entourant le lieutenant criminel Marquette de Villers, le propre gendre de M. Le Clerc. « Antistène parle peu ; c'est le défaut des hommes qui pensent beaucoup », avait écrit de lui, huit ans en çà, l'auteur des *Entretiens*. Quelles pensées couvrait l'habituel silence du lieutenant criminel tandis qu'il abordait, proche la chambre du défunt, ce « petit cabinet, au fond », où, bariolée de rouge et de blanc par tant de bandes et de cachets, reposait la caisse des décimes ? Que pensait M. le vicaire général Gobert, et pourquoi le syndic, qui eût dû être présent, s'était-il fait remplacer ? Que pensaient surtout les héritiers, nécessaires confidents de tant de hontes secrètes, et, parmi eux, cette affamée, cette tumultueuse Mme Beffroy ?

Digitized by Google

Émouvante minute, évoquée si longtemps à l'avance, où le déshonneur va jaillir de l'entrebâillement d'une porte sur ce mort, cinquante ans aimé et respecté, et dont se décompose à peine, sous la dalle où toute la ville l'a conduit hier, la forme périssable ? Au moment d'ouvrir la caisse, la clef s'en trouva égarée ; Mme Fromage soutenait l'avoir remise à un domestique ou à son gendre M. Le Gros qui la contredisaient l'un et l'autre. Elle se retrouva enfin entre les mains de la cuisinière « qui dit que ce n'étoit pas la peine que M. Le Gros la lui donnât pour la redemander si vite » (1).

Rien n'est ordinaire chez ces Fromage, où le cordon bleu détient la clef du coffre-fort parmi ses casseroles et autres pièces ménagères. Nantis enfin de cet accessoire si précieux et qui se retrouvait en une place si surprenante, le lieutenant criminel et le représentant du clergé se mirent en devoir de vérifier la caisse des décimes. Mais M. le Gros annonça à cet instant qu'on trouverait seulement un sac de 1.200 livres, une petite bourse contenant 18 louis et un panier avec 400 livres en petits écus, ce qui, à l'ouverture, se trouva exact (2). Elle eût dû renfermer quelque 90 à 100.000 livres. En revanche, on trouva dans la chambre du fils deux douzaines de sacs à mettre de l'argent, vides (3).

Quelle aubaine pour la presse qu'un tel scandale, s'il fût survenu de nos jours ! Enquêtes, indiscrétions, commentaires, « interwiews », photographies, on voit

(1) G. 478, mémoire du 26 février 1778.
(2) Ib.
(3) Inventaire du 1er septembre 1773.

Digitized by Google

d'ici les interminables colonnes qui, des semaines durant, s'emplissent de révélations toujours « sensationnelles » et même exactes au besoin. Et si, d'aventure, ce qui n'est pas vraisemblable, l'honnêteté de nos contemporains présente de telles défaillances, l'annaliste qui en retracera le détail aux vertueuses populations du XXI^e^ siècle sera plus embarrassé de la vérité que de la documentation de son récit. — En 1773, Laon n'avait point encore de gazette ; cette lacune regrettable a laissé tomber dans l'oubli bien des circonstances qui eussent mérité de survivre ; par fortune, du moins, les pièces officielles que les archives conservent en ont gardé quelques-unes à l'édification de la postérité.

La première diligence du clergé devant le désastre constaté fut de chercher parmi ses membres une victime propitiatoire par le châtiment de laquelle il pût satisfaire le besoin confus et pressant de l'opinion publique. C'est une forme de justice fort ancienne et qui ne s'est pas perdue de nos jours. M. Barbier, syndic, jugé coupable de légèreté, fut remplacé par M. Gobert, à qui mission fut donnée d'évaluer le débet au plus juste et d'en poursuivre contre qui de droit le recouvrement.

Ce « qui de droit » était fort vague ; la veuve et les héritiers s'étaient hâtés de renoncer, qui à la communauté, qui à la succession, personne ne voulant avoir de part à une hérédité si compromettante. Seul, Fromage fils, absent et inactif, restait héritier apparent. Une sentence de la Chambre Diocésaine le condamna, le 23 mars 1774, à payer 90.770 livres qui en valaient trois fois autant de notre monnaie. Si « noblement » que ses leçons de français lui permîssent de vivre, on voit mal le malheureux professeur acquittant une note aussi chimé-

Digitized by Google

rique. Au reste, il se déroba, par la suite, aux conséquences de la sentence en notifiant à son tour sa renonciation.

Restaient les biens mêmes du défunt, gouvernés par un curateur. Les meubles vendus, l'actif successoral représentait 50.000 livres à peine, grevés, en dehors des 90.000 livres dues au Clergé, d'environ 60.000 livres d'autres dettes. Dans ce nombre, la veuve, sous l'invocation de ses reprises, M. Cappe, à raison de diverses stipulations de son contrat de mariage, prétendaient passer les premiers. Les circonstances étaient critiques. « Pour n'y rien donner au hasard », le syndic en référa aux Agents Généraux qui lui firent donner un plan de conduite par le Conseil du Clergé. Celui-ci ne craignit point de faire parler la poudre, et d'engager la lutte à la fois sur le double terrain civil et criminel.

Au criminel : représentant que « l'on ne pouvait que conclure du vide de la caisse que les deniers en avaient été enlevés », et que « les délinquants en ce genre ne manquent pas de s'envelopper des plus épaisses ténèbres », le syndic sollicita le 14 février 1775 (soit dix-huit mois après la découverte du déficit !) de MM. les Conseillers Juges Députés de la Chambre des Décimes permis d'informer et publication de lettres de monitoire, ce qui lui fut aussitôt octroyé. Du haut de toutes les chaires du Diocèse, le monitoire fut lancé, sommant, sous la menace des plus redoutables censures, tous les fidèles en mesure d'éclairer la justice ecclésiastique de se déclarer. De l'échec de cette procédure, il faut conclure nécessairement qu'aucune déclaration utile ne se produisit : que faisait donc le prieur de Saint-Martin, dont la lettre qu'il détenait en ce moment dans son portefeuille constituait un aveu péremptoire ?

Digitized by Google

Il en alla tout autrement au civil, où les assignations lancées rencontrèrent, sans attendre, de robustes contradicteurs. Dès la plus haute antiquité, Laon, siège du Bailliage de Vermandois, avait été réputée pour la science et l'habileté de ses hommes de loi ; Laon ne démérita pas dans cette épineuse circonstance. On assigna, on plaida, on échangea des mémoires et des conclusions avec rage. Par un juste retour, la succession de ce chicaneur émérite devint la proie de la chicane ; noirs, nombreux et remuants comme des mouches en temps d'orage, les avocats et les procureurs y grouillèrent. Les lecteurs qui voudront bien affronter le fatras de cette dialectique y trouveront pour leur récompense quelques révélations assez curieuses.

Aux temps lointains où M. Fromage avait assumé la charge de la caisse des décimes, son père le commentateur avait donné au clergé sa signature comme caution. Devant la dérobade des héritiers du receveur et la détresse de sa succession, le clergé se souvint de cette signature et crut faire un coup de maître en assignant en exécution de ce cautionnement tous les héritiers vivants du commentateur. Ce fut un beau tumulte. Ces héritiers, c'étaient, par le jeu des successions et des mariages, M. Gouillart, procureur du Roi en la Maîtrise des Eaux et Forêts de Chauny, M. Gallien, lieutenant de celle de Laon, M. Laurent, conseiller au Bailliage et Présidial de cette même ville, tous gens avertis, ayant bec et ongles, et qu'on ne dévorait pas facilement. Ils se défendirent avec verdeur, et les horions et les révélations fâcheuses se mirent à pleuvoir, tant sur le dos du receveur défunt, de sa femme et de ses enfants que sur celui de leurs agresseurs malencontreux.

Digitized by Google

Comment Mme Fromage et ses enfants osaient-ils invoquer leur renonciation à la succession ? Leur conduite équivoque au moment du décès de leur père et mari devait les faire traiter comme héritiers purs et simples. Malgré tous les efforts des Cappe, Le Gros et Beffroy, une enquête fut ordonnée sur les faits de recel et de divertissement prétendus. De nombreux témoins apportèrent gravement à la barre des détails puérils et savoureux : Mme Fromage avait employé les robes de palais de son mari pour s'habiller de deuil, elle et sa cuisinière ; une grande bouteille de ratafia et deux pots de confitures avaient été enlevés et portés chez Mme Le Gros ainsi que toutes les volailles de la basse-cour ; plusieurs bouteilles remplies de tabac avaient été partagées entre les enfants ; de nuit, sur quatre ânes, M. Le Gros avait fait enlever tous les fruits du jardin de Presles ; lui et sa belle-mère avaient fait main-basse sur toutes les clefs et fouillé partout dans la nuit qui avait suivi le décès. Fait plus grave : le livre de caisse du receveur indiquait, du 8 décembre 1772 au 20 août 1773, 100.911 livres de recettes et seulement 85.866 livres de dépenses ; du 28 juillet au jour de la mort, en particulier, il y avait eu 4.334 livres d'encaissements et point de dépenses ; comment donc n'y avait-il en caisse que 16 à 1.800 livres lors de l'inventaire ? Comment, au surplus, M. Le Gros connaissait-il si bien le détail de cette somme ? Comment, enfin, la clef de la caisse avait-elle couru si mystérieusement de poche en poche dans la nuit du décès, pour aboutir d'une façon si imprévue à la cuisinière ? (1).

D'autres protestations atteignaient le mort lui-même

(1) G. 478, enquête du 6 juillet 1775.

Digitized by Google

dans son cercueil : jamais il n'avait donné connaissance à ses frères et sœurs du cautionnement de leur père. Pourquoi ce mystère autour de cette signature ? Pourquoi, surtout, l'avoir conservé lors de la mort du commentateur, alors que ses enfants, pour prendre parti sur sa succession, eûssent dû être mis au courant de toutes les charges ? Le clergé produisit à ce sujet un document accablant : il fut établi que M. Fromage, pour savoir si les héritiers de la caution étaient tenus de plein droit, et même sans le connaître, de l'engagement de leur auteur, ou si bien plutôt la mort de la caution n'éteignait pas pour l'avenir son engagement, avait consulté à Paris. Le conseil, tout en opinant dans le premier sens, avait émis l'avis d'avertir officieusement les héritiers, pour éviter qu'ils n'arguâssent, un jour, de leur ignorance (1) ; or, M. Fromage, avec la complicité du syndic, s'était refusé à cette diligence : « Le cautionnement, avait-il écrit, se trouve fortifié ; la mort du père, loin d'avoir altéré la sûreté de la caisse, cette sûreté n'est au contraire que mieux cimentée (par l'accession des biens personnels des héritiers). Pourquoi donc et à quelle fin le receveur irait-il porter le trouble dans le sein des familles de ses frères et sœurs en leur faisant signifier l'acte de cautionnement du père commun ? » Par ces motifs inavouables, M. Fromage avait persisté à dissimuler à ses proches la charge dont à leur insu la signature de leur père les grevait. L'on regrette de trouver ici justifiée l'opinion du dernier des Fromage sur son ascendant direct, et, en même temps qu'on se demande pourquoi il s'inquiétait de la valeur de ses cautions et ce qu'il savait au juste,

(1) G. 478, mémoire du 30 janvier 1768.

Digitized by Google

dès lors, de la situation de sa caisse, de surprendre à son tour le receveur des décimes en posture indélicate.

Mais d'ailleurs, ce clergé lui-même, si âpre dans ses revendications, n'avait-il rien à se reprocher ? N'avait-il point fait preuve, tout entier, de la plus coupable négligence ? Les mémoires produits en justice en développèrent le détail tout du long. Pendant son exercice de près de vingt ans, M. Louis Fromage était lié de la plus grande intimité avec le syndic et les autres membres de l'Assemblée Générale du Clergé de ce diocèse ; sa maison leur était toujours ouverte, et ils y mangeaient presque habituellement. Cette grande liaison produisit de funestes effets. Soit confiance aveugle, complaisance excessive ou reconnaissance de la part de ces Messieurs pour ce receveur généreux, sa régie ne fut nullement surveillée.... M. Barbier, le syndic, était l'ami intime de M. Fromage ; les comptes de celui-ci auraient dû être rendus tous les six mois, or, celui de 1756 avait été rendu quatre ans après, celui de 1757 trois ans après. On refusait de vérifier la caisse ; quand l'un le proposait, les autres répondaient que ce n'était pas l'usage. Pourtant, la fortune de M. Fromage était plus que médiocre, et il ne tenait son aisance que de ses talents.... Son fils, au vu et au su du clergé, exerçait la recette, et en donnait quittance sans être revêtu d'aucun caractère ; ses fuites fréquentes avaient nécessité des emprunts connus de tout le clergé. Sa déprédation était aussi notoire : une personne de considération, qui tenait un rang distingué, avait prévenu Messieurs que le fils du receveur avait été lui demander de l'argent sur les décimes de l'année suivante. La disparition même de ce fils, qui aurait dû attirer l'attention et la vigilance de ceux qui étaient à la tête des décimes,

Digitized by Google

ne paraissait pas avoir occasionné dans le temps le plus léger mouvement. Point de visites, ni vérification de la caisse, aucune mesure, aucune précaution contre l'avenir. On concevait dans quel état désastreux M. Fromage s'était trouvé réduit, et combien cela avait dû influer sur les suites de son administration... (1).

Enfin, tenant la plume pour lui-même et pour tout son groupe, le conseiller Laurent, celui-là même qui, vingt-cinq ans plus tard, devait présider à Laon la première administration départementale, ne craignait point d'ajouter ces lignes contre la gravité desquelles personne ne paraît avoir protesté : « Messieurs ne voulurent pas instruire sur l'état de la caisse parce que plusieurs y puisaient au besoin ; quelques-uns, lors du décès, s'en sont trouvés débiteurs, on a même soldé ces créances dans le temps des inventaires afin qu'elles ne paraissent pas au grand jour. Tous ces faits sont connus... » (2).

Voilà l'inertie invraisemblable qui a suivi la fuite de 1772 expliquée : le bureau diocésain était à la merci du receveur, et pour les uns comme pour les autres, le scandale était l'aventure la plus redoutable, à laquelle on espérait échapper en gagnant du temps. Et voilà aussi le dernier trait du tableau, celui qui lui donne toute sa lumière. Certes, il ne faut pas exagérer la culpabilité de ces conseillers du clergé de 1770 ; entraînés par la longue familiarité qui les unissait au receveur et par sa réputation d'opulence, ils ne croyaient pas faire acte criminel en lui empruntant çà et là, pour leurs nécessités pressantes, quelques sommes qu'ils étaient convaincus de

(1) G. 478, Mémoires du 26 février 1778 et divers.
(2) G. 478, mémoire autographe de Laurent.

Digitized by Google

pouvoir lui rendre, comme ils les rendirent par le fait. Le receveur était leur banquier, rien de plus ; mais par l'impuissance où ils se virent d'accomplir leur devoir, lors de la brusque fuite de son fils, ils connurent qu'ils avaient eu tort de s'adresser à cette banque-là (1). Il faut aussi constater l'atténuation que ce fâcheux flottement dans la discipline de la caisse apporte à la responsabilité du caissier : lui aussi croyait pouvoir rendre, et l'exemple de ces Messieurs si respectables était une facile excuse à ses faibles yeux passionnés. Au reste, au point où nous en sommes arrivés, il faut bien avouer que nous ne savons plus où les culpabilités s'arrêtent : certes, Fromage fils est un fripon, et aussi sa sœur ; mais est-ce le fils ou le père qui a détourné l'argent de la caisse pour le besoin des conseillers du clergé ? La balance des recettes et dépenses de 1772 à 1773, alors que le caissier infidèle est à Londres, aboutit à la constatation d'une nouvelle fuite qui ne lui est plus imputable ; où sont passées les 13.500 livres qui ne s'y sont point retrouvées ? Peut-être à rembourser des dettes contractées secrètement au moment du départ du fils, pour parer au plus pressé.... Mais quelle a été la bonne foi des créanciers dans ces prêts et ces remboursements ? Jusqu'à quel point ont-ils ignoré la provenance des deniers dont on les payait ? On n'ose pas conclure.... Le sûr est la détresse de M. Fromage, l'affreuse angoisse dans laquelle il a dû passer ses derniers

(1) Les seuls appuis que les affirmations de Laurent trouvent dans le dossier concernent Faulcon de Ris, vicaire général et allié de l'Evêque, débiteur de 1320 livres suivant promesse du 7 septembre 1754, et Demonchy, chanoine, qui devait 1200 livres suivant acte du 15 mars 1771 (inventaire du 1er septembre 1773). En outre, il y avait compte à faire avec le chanoine Danye.

Digitized by Google

mois, ainsi que ces conseillers qui se sentaient noyer avec lui....

Après cinq ou six années employées à se porter les uns aux autres des coups si funestes, on finit par où on aurait dû commencer, et l'on transigea. Autorisé suivant délibération de l'Assemblée Générale du 12 juin 1779, l'abbé de Vrevins, vicaire général, passa le 6 juillet avec les héritiers du commentateur un traité aux termes duquel ils payaient 3.600 livres l'abandon de toutes poursuites. Pareil arrangement mit les Le Gros hors de cour moyennant 3.400 livres. Il n'était plus question de M^me^ Fromage : la pauvre femme était morte en cours de procès, à Bourguignon, chez ce même M. Le Gros où elle vivait retirée. La vente des quelques effets qui lui restaient, jupons de damas et d'indienne, mantelet, cappe, vieilles coiffes, trois petits livres de piété, une paire de lunettes et sa boîte, produisit 271 livres ; on resonge le cœur serré, devant cette détresse, à « l'argent jusqu'aux oreilles » de la rue du Blocq.

M^me^ Beffroy finit dans la même misère : endettée de 11.300 livres envers la succession de son père, quand on voulut la poursuivre, elle était morte à son tour, sa succession était répudiée par tous les siens, et l'on ne trouva même pas chez elle de quoi payer les frais d'un procès-verbal de carence.

Après une nouvelle période de liquidation qui fut longue et délicate, l'abbé de Vrevins put enfin, le 2 avril 1787, rendre ses comptes définitifs à l'Assemblée du Clergé du Diocèse. Au 1^er^ avril 1779, l'ensemble des dettes successorales avec leurs intérêts était encore de 160.464 livres 10 sols. On avait vendu pour 51.550 livres d'immeubles, on avait touché 7.000 livres des héritiers,

Digitized by Google

au total, avec quelques arrérages, 58.700 livres environ. Sur cette somme, le clergé avait reçu pour l'extinction de sa dette 30.400 livres, auxquelles il y a lieu d'ajouter 4 ou 5.000 livres touchées avant 1779 par privilège sur les meubles et revenus. Si l'on veut bien compter que la dette initiale était d'environ 90.000 livres, et qu'elle porta dix à quinze ans intérêt, on peut affirmer que l'aventure des Fromage, sans compter la perte qu'elle infligea à leurs créanciers particuliers, coûta plus de cent mille livres au clergé laonnois (1).

XVI

Il faut maintenant revenir à l'année 1772, et retrouver dans sa retraite londonienne le néfaste artisan de tant de préoccupations et de désastres. Pourquoi, d'abord, son vagabondage l'avait-il porté à Londres plutôt que dans tant d'autres cités ? Sans doute, on le lit entre les lignes de sa lettre, la familiarité d'Addison et du *Spectateur Anglais* l'y attirait, et aussi bien d'autres souvenirs littéraires : Londres, c'était la résidence où Voltaire avait jadis trouvé un port de refuge, et d'où il avait rapporté Shakespeare et les *Lettres Philosophiques ;* c'était la capitale du pays préféré de Montesquieu ; c'était, encore et de tradition, l'asile inviolé des pamphlétaires : Théveneau de Morande y avait fui la colère du ministre Saint-Florentin, et venait d'en lancer scandaleusement contre la du Barry son *Gazetier Cuirassé ;* Linguet allait y arriver à son tour. Mais ce même asile accordé aux fuyards du continent par une constitution bénévole ne profitait

(1) G. 478, reddition de compte de Vrevins.

Digitized by Google

point qu'aux escapades de l'esprit : déserteurs, défroqués, escrocs, banqueroutiers, tous ceux qui, à un moment, avaient retourné leur habit ou leur parole, narguaient sur les bords de la Tamise l'extradition, et y unissaient leurs tares mises à nu en une cour des Miracles éclatante et sordide (1). La corporation des caissiers errants tenait sa juste place dans cet assemblage édifiant. Elle y figurait sous deux aspects bien divers, selon que la fuite avait commencé ou suivi l'infidélité : car si aucun raffinement n'est trop délicat pour le déshonneur d'un caissier qui est parti avec sa caisse, il est juste, en revanche, que celui qui l'a abandonnée en la laissant vide mène une existence misérable. Fromage appartenait à cette seconde catégorie, il en connut le dur inconvénient. Pour la première fois, après quarante années, il lui fallait gagner sa vie, « honorable emploi si loué par l'ami Jean-Jacques et par toutes les âmes honnêtes », mais auquel sa logomachie l'avait médiocrement préparé. Nous l'avons laissé comme il se disposait à enseigner le français à Londres, et, avant de se faire « payer noblement » de ses leçons, s'inquiétait de prendre et de payer au préalable, lui-même, des leçons d'anglais. Sans que l'on puisse déterminer par où ses prévisions clochèrent, il ne rencontra que des déceptions dans la pratique de cet ingénieux procédé. La misère ne tarda pas à venir, et avec elle, les leçons de choses dont elle a coutume. « Je n'oublierai jamais que, plongé à Londres dans une profonde indigence, j'avois pour voisins de la chambre où je logeois deux Français dont l'un étoit charpentier et l'autre

(1) Voir le détail de cette compagnie dans *Théveneau de Morande*, par Paul Robiquet. Paris, Quantin, 1880, 54-63.

Digitized by Google

menuisier. Ce sont des malheurs qui avoient aussi conduit ces deux hommes en Angleterre, mais la ressource de leur métier les y faisoit subsister dans l'aisance, et moi, avec mon latin et ma belle littérature, je mangeois du pain sec à la fumée des viandes dont ils se nourrissoient » (1).

Perdu dans ce « grand couvent aux maisons uniformes, aux pièces austères, à la cuisine grossière, où le couteau fait l'office de cuiller et où, faute de serviettes, on s'essuie les doigts à la nappe » (2), où les femmes, couvertes de ce grand chapeau qu'on ignorait en France depuis cent ans, ne laissent même point à l'œil attristé l'aubaine d'une jolie nuque à entrevoir (3), sans rentes, sans métier, que faire si l'on veut vivre ? La colonie des littérateurs, ses compatriotes, subsistait communément de fonds extorqués à la peur des rentiers et des gens en place par la vertu d'une plume insidieuse ; Morande, dans ce même temps, gagnait une pension de 4.000 livres sur le Roi à ce métier-là. Il faut rendre à Fromage cette justice que, soit honnêteté, soit manque de savoir-faire, il ne paraît pas y avoir trempé, et que, s'il se décida à vivre, lui aussi, de l'argent d'autrui, rien de trop pressant ne semble avoir appuyé l'ardeur de son quémandage. Il n'avait pas le préjugé de la dignité ; tendre la main, même en public, lui paraissait aussi simple que de s'y montrer nu, parce que sa philosophie le faisait remonter tout droit à l'homme primitif, dans la physiologie duquel ces deux gestes sont de nature. Ingénument, comme on demande son chemin ou l'heure, il quêta. Le métier a

(1) *Portrait de J.-J. Rousseau*, p. 115.
(2) Linguet, *Annales Politiques et Littéraires*, II, 36, sq.
(3) Linguet, *Annales Politiques et Littéraires*, II, 404.

Digitized by Google

ses vicissitudes : nous avons vu le refus de l' « infâme coquin Melleville » et de l'abbé Delvincourt, « ce petit monstre ». Mais il est probable que la réponse d'Athey fut plus clémente ; surtout, une démarche pareille valut à Fromage d'être secouru d'abord à diverses reprises, enfin rapatrié et amené à Paris par Condorcet (août 1774) (1).

Condorcet, le « bon Condorcet » de M^lle^ de Lespinasse (2), était l'homme du monde le plus serviable ; il était picard, sinon de famille, du moins de naissance, et passait encore de longs mois dans sa terre de Ribemont (3) ; il était grand redresseur de torts et poursuivait précisément alors avec Voltaire la revision du procès de La Barre ; enfin, la manie antireligieuse l'emportait déjà, et il en voulait particulièrement au cardinal de Rochechouart, son évêque (4), dont Fromage pouvait lui paraître en quelque sorte la victime. Toutes raisons

---

(1) *Rêveries d'un Amateur du Colisée*, Londres et Paris 1776, 129.

(2) *Lettres inédites de M^lle^ de Lespinasse à Condorcet*, etc. Dentu, 1887, passim.

(3) *Correspondance inédite de Condorcet et Turgot*, Charavay, 1882, p. 74, 87, 185, etc.

(4) « Cet évêque (de Rodez), n'est pas bon catholique ; il cherchait l'année dernière un professeur de physique pour son collège. Notre évêque de Laon a des idées bien plus chrétiennes : on vient de décider que dans le collège de Laon on n'enseignerait plus la physique, parce que cette science était dangereuse pour la foi ; on y fera deux ans de logique, parce que la logique prépare à goûter la théologie. C'est cette année 1772 que cette belle décision a été faite (?) par le Cardinal de Rochechouart, des anciens Vicomtes de Limoges, et par conséquent gentilhomme limousin comme Pourceaugnac, *mais qui n'a pas étudié en droit.* » (Condorcet à Turgot, 5 novembre 1772, dans la correspondance cité suprà). Opposer à cette raillerie le bel éloge que Devisme, qui n'est pas suspect, fait du Cardinal. (*Histoire de Laon.* II, 146).

Digitized by Google

qui expliquent à merveille comment le secrétaire en survivance de l'Académie des Sciences s'émut, parmi tant d'autres Dieux littéraires en vain sollicités, malgré qu'il fût lui-même de fort maigres revenus, et qu'il n'eût point « tous les jours chez lui un pot-au-feu et des côtelettes » (1). Non content d'arracher Fromage à son exil volontaire, il lui ouvrit les portes de sa propre maison, « où cet infortuné reçut durant six mois, tant de sa part que de celle de ses respectables parens, l'hospitalité la plus généreuse » (2). L'écrivain trouvait naturellement, du reste, à s'y occuper. C'était le temps où son hôte, séduit par Turgot et Voltaire, quittait les sereines hauteurs de la science pure pour la polémique littéraire et économique, et composait des brochures si audacieuses qu'elles émouvaient la prudence du solitaire de Ferney. Que Condorcet ait employé Fromage tout au moins au service de secrétaire, et que, pendant qu'il tenait ce littérateur incandescent en son hôtel, il lui ait confié quelque poste dans cette bataille qu'il menait alors pour la liberté des grains, et dont l'apparition en 1775 des *Lettres d'un Laboureur de Picardie* fut l'épisode marquant, il n'est point déraisonnable de le penser. Il n'était point sans connaître, pourtant, l'histoire de la caisse des décimes, ni l'origine de cette ruine qu'il mettait tant de complaisance à secourir ; mais on ne voit point qu'il en ait été touché, et quand il en parle, c'est dans des termes qui feraient douter du délit si l'on n'avait en mains l'aveu même du délinquant. Cet homme considérable, l'intime ami d'un ministre au pouvoir, pa-

(1) *Lettres de M^lle de Lespinasse...* 131.
(2) *Rêveries d'un Amateur du Colisée*, 128.

Digitized by Google

tronne ce fugitif au sujet duquel l'autorité épiscopale a décerné monitoire, et que la législation en cours semble bien menacer des galères. Quand il cesse de l'héberger, lassé sans doute par l'intempérance de sa plume et ses habitudes vagabondes, il lui procure de l'ouvrage, il le conseille, et il le nantit de lettres de recommandation comme celle que Fromage adressait le 28 juin 1775 à son ancien compatriote, le laonnois P. Cotte, l'érudit météorologiste, oratorien et curé de Montmorenci (1) :

« C'est moi, Monsieur, qui ait fait revenir en France M. Fromage, votre compatriote, et qui lui ai procuré le travail dont il s'occupe, le malheur de sa famille l'ayant privé de ce qu'il pouvoit espérer de fortune. *Je suis persuadé qu'il a eu des torts, mais je sais qu'à Laon on les a beaucoup exagérés.* Il m'a paru désirer d'avoir l'honneur de vous connoître, et, comme il s'occupe de sciences actuellement, je serois charmé qu'il fût quelquefois dans ses promenades à portée de profiter de vos lumières. Recevez, je vous supplie, Monsieur, les assurances de mon inviolable attachement.

« Le Mis de Condorcet. »

Le personnage objet de cette lettre l'accompagnait d'une épître personnelle qui permet de juger une fois de plus de son esprit incohérent :

« Monsieur,

« L'homme qui a l'honneur de vous écrire est ce même homme grand et habillé de noir qui vous apparut à Mont Morenci, à

(1) Bibliothèque Municipale de Laon, autographes, carton 26, n° 27. Cotte, alors âgé de 35 ans, avait publié l'année précédente son premier Traité de Météorologie sous le privilège de l'Académie des Sciences (*Bull. Soc. Acad. Laon*, IV, 456), et cette circonstance avait dû le mettre en rapports suivis avec Condorcet, qui paraît, au reste, avoir usé à diverses reprises de l'obligeance de l'oratorien. (Autographes de la Bibliothèque, carton 24, n° 30.)

Digitized by Google

8 heures du matin. mercredi 21 du présent mois de juin. La politesse froide et réservée avec laquelle vous m'avez reçu ne m'a point fait renoncer au désir que j'ai de former avec vous quelque liaison à titre de compatriote, et surtout d'un compatriote glorieux de l'honneur que font à sa patrie vos succès dans les sciences.

« Voici une lettre que vous écrit à mon occasion Monsieur le Marquis de Condorcet; cette lettre vous attestera, Monsieur, que j'ai effectivement des relations avec lui, que c'est lui qui m'a fait revenir en France, et que c'est lui qui m'a procuré l'emploi littéraire qui me fait subsister à Paris.

« J'avoue que la démarche que je fis chez vous, à Mont Morenci, le 21 juin, n'étoit pas réfléchie, dès que je n'avois à vous remettre aucune recommandation. Vous m'avez reçu avec la prudence d'un sage, et moy, je me suis présenté chez vous avec une étourderie qui ne sied point du tout à un homme de mon âge. D'après les discours que vous avez entendus dans notre Patrie sur mon compte, vous n'avez pas eu tort, Monsieur, de prendre contre moy des impressions désavantageuses, mais peut-être auriez-vous tort de les conserver éternellement. Un problème de morale qui n'est point indigne de votre attention est celui-ci : un homme est-il sans excuses pour s'être conduit mal dans un emploi qu'il n'a point accepté volontairement, et qu'il n'a exercé que pour obéir à son père qui l'y forçoit, dans un emploi austère qui lui a été conféré lorsqu'il n'avoit que 21 ans et qui vouloit une sagesse de tête que lui rendoit impossible l'ardeur de son imagination ? (1).

. . . . . .

« ... Si la violence avec laquelle on a déclamé contre moy en votre présence a permis d'être juste, on a dû vous dire, Monsieur, qu'au milieu de toutes les dissipations qu'on a le droit de me reprocher, il y a eu beaucoup d'actes de générosité auxquels m'entraînoit l'ivresse de la bienfaisance, et depuis que mon père est mort, il est connu que je ne suis point dans ma famille la seule personne qui ait dissipé de l'argent, et beaucoup d'honnêtes gens de notre patrie pensent à présent sur mon compte bien moins défavorablement.

« Après vous avoir fait ma confession, Monsieur, je vous dirai qu'après les tems malheureux que j'ai passés dans les païs étrangers et que j'avois bien mérités, j'ai trouvé à Paris le port le plus heureux

---

(1) Le passage supprimé ici reproduit presque textuellement celui de la lettre à Athey sur « le caissier aussi froid que sa caisse ».

Digitized by Google

par les bontés extraordinoires de Monsieur le Marquis de Condorcet. Je suis livré à Paris à des occupations de mon goût, et qui tous les mois me valent cent francs, qui me sont exactement paiés par un libraire le 1er de chaque mois ; je puis être un fort mauvais sujet pour les bourgeois de la ville de Laon, mais il y a apparence que je ne suis point dépourvu de toute espèce de mérite, puisque dans mon infortune j'ai été ramassé par le Secrétaire de l'Académie des Sciences, qui ne m'avoit jamais vu.

« Depuis trois ans que je suis parti de Laon, je vis dans les auberges et je n'ai société qu'avec des inconnus ; ce genre de vie me lasse infiniment ; auriez-vous la bonté, Monsieur, d'écrire au Frère Soyer que mes relations avec M. de Condorcet sont vraies, que j'ai cent francs par mois, et qu'il vous obligera en me procurant une pension ? Je voudrois trouver un honnête homme qui désirât un pensionnaire, non pas pour gagner sur lui, mais pour se donner une société. Je ne bois pas de vin, en conséquence je lui offrirois six à sept cent livres. Je ne déplairois point au sage le plus austère qui m'ouvriroit sa maison. Je ne vais point aux spectacles, je me couche tous les jours à neuf heures, et je n'ai de liaisons à Paris qu'avec M. le marquis de Condorcet.

« Depuis que je suis fixé à Paris, M. de Condorcet m'a conseillé de changer de nom ; voici mon nom et mon adresse : « à M. de Longueville (1), à l'hôtel de Picardie, rue des Orties, butte Saint-Roch, près la rue Sainte-Anne, à Paris » (2).

---

(1). Voilà donc l'origine du nom de Longueville. Il semblerait n'y avoir jamais eu à proprement parler de *Fromage de Longueville*, mais un Fromage qui, à un certain moment, se changea en Longueville. Pourtant nous le verrons tout à l'heure, l'acte de décès du personnage, rédigé d'après un passeport, porte les deux noms, et c'est aussi sous ces deux noms que l'ont désigné Devisme (*Histoire*, II, 334), puis ses imitateurs. D'où venait le nom de Longueville ? Nom de guerre et non pas nom de cadet, il ne paraît pas probable qu'il soit venu comme ceux-ci d'un fief possédé par les Fromage. On ne trouve aucun Longueville au *Dictionnaire Topographique de l'Aisne* de M. Matton. Mais, la Longue Ville, ne serait-ce point Laon, mince et allongé sur son plateau ? Je livre, à tout hasard, cette supposition aux lecteurs.

(2) La rue des Orties, joignant la rue d'Argenteuil à la rue Sainte-Anne, traversait le parcours de l'avenue de l'Opéra de nos jours.

Digitized by Google

« Je désire l'honneur de vous revoir, mais je ne le demande point ; je me borne à vous assurer que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Fromage, ci-devant avocat à Laon.

« Mercredi 28 juin 1775. »

Il est facile d'imaginer l'impression que dut ressentir, en lisant cet étrange autographe, le savant que le rapport déposé le 4 août 1781, à l'Académie des Sciences, par MM. Tillet et Messier, allait qualifier de « circonspect » (1). Et l'on peut se demander s'il crut devoir appliquer, le 28 ou 29 juin 1775, cette même épithète au Secrétaire de l'Académie.

Agréa-t-il, du moins, sa requête ? Ouvrit-il la porte de son presbytère à l'être inquiétant que son collègue lui adressait, et vit-on, côte-à-côte avec le curé de Montmorenci, errer « l'homme grand et habillé de noir » dans cette contrée fameuse en littérature, de la Chevrette à Eaubonne, toute pleine de Jean-Jacques, de ses rêveries et de ses désirs ? On le croit malaisément ; le sûr est que Fromage, ou, pour l'appeler de l'illustre nom dont il s'affuble dorénavant, M. de Longueville, ne paraît pas s'être occupé longtemps des climats et des météores, non plus que de l'influence exercée par les uns et les autres sur les végétaux et les animaux, toutes études qui, dans son calme coin de campagne, passionnaient l'existence de Cotte. Il était bien le dernier homme du monde, au reste, susceptible d'une observation précise ; la science avait épuisé pour lui toutes ses ressources quand elle lui avait fourni l'occasion de lieux communs majestueux et

(1) *Bull. Soc. Acad. Laon*, IV, 467.

Digitized by Google

sonores. On n'est donc qu'à moitié surpris quand, l'ayant quitté comme il frappait à la modeste porte de l'oratorien, on le retrouve quelques mois après à écrire : *Les Rêveries d'un Amateur du Colisée, ou les Femmes sans Dot*, ouvrage auquel il n'y a nulle apparence que Cotte ait collaboré.

XVII

Bien plutôt qu'avec la boîte à herboriser sur le dos, ou l'échelle de Réaumur à la main, l'on retrouve naturellement Fromage en train de « rêver » dans cet ancêtre des lieux de plaisir parisiens, dont une rue ouverte sur son emplacement a conservé le souvenir. Au temps où la bienfaisance du Secrétaire de l'Académie des Sciences permettait à M. de Longueville d'y pénétrer, la colossale machine, ouverte cinq ou six ans en çà à l'amusement des oisifs, et sous la coupole de laquelle tant de millions avaient été engloutis, commençait à donner des signes inquiétants de décrépitude. Une fois le premier attrait de la curiosité passé, les danses et les fêtes qui se succédaient à son programme, non plus que les femmes aimables qui se renouvelaient moins souvent dans son assistance, ne parvenaient plus à le remplir des quarante mille spectateurs que comportait son enceinte. En vain les régisseurs épuisaient toutes les ressources de leur esprit inventif, organisaient des concours de feux d'artifices, manquaient d'incendier le cirque en y figurant au naturel l'attaque et la prise d'un fort par deux felouques, ouvraient, enfin, au-dessus du vestibule de l'entrée principale un « salon de peinture, sculpture, gravure, architecture et mécanique », dont, par une innovation ingé-

Digitized by Google

nieuse, une circulaire adressée à MM. les curés et supérieurs des maisons ecclésiastiques de Paris, ouvrait aux gens d'Église l'accès à des jours spéciaux. Rien ne parvenait à conjurer le spectre de la faillite, et la reine et Monsieur, honorant le Colisée de leur présence le 1er août 1776, y rencontraient fort peu de monde (1).

Encore que la maigreur de sa bourse ne lui permît pas d'y faire figure parmi les fermiers généraux, M. de Longueville se trouvait naturellement fort à son aise dans cet établissement « si utile aux courtisanes et si délicieux aux oisifs, aux voluptueux, aux libertins de cette capitale » (2). Il y faisait violence à son habitude si récemment proclamée de se coucher tous les soirs à neuf heures, il suivait avec intérêt les efforts prodigués par les directeurs pour relever leur fortune. Comme il était logicien, il dressait, lui aussi, son plan de réformes, et, comme il était chimérique, parmi tant de tapage et de poudre à canon inutilement dépensés, il projetait de régénérer le Colisée, et accessoirement la France entière par la vertu : c'est le sujet des *Rêveries*, dont le libraire Ruault, rue de la Harpe, voulut bien être l'éditeur en 1776 (3).

---

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la République des Lettres* (Bachaumont), IX, 177, 192, 212, etc. — *Espion Anglois*, II, 69-73.

(2) *Mémoires secrets*, XV, 152.

(3) Bibl. Nat. Inv. Y2. 52118, exemplaire à l'ex-libris du marquis de Montfermeil. (Ce marquis de Montfermeil, fils du Président Hocquart et voisin de la Guimard dans la Chaussée d'Antin, était un homme à la mode, *V. la Guimard*, par les Goncourt, p. 86). Le nom de l'auteur ne figure pas sur le titre, et personne ne songerait d'abord à y rechercher Fromage, sans l'indication de Devisme (op. cit. 334). Mais une fois le livre ouvert, aucun doute n'est plus possible : les couplets sur la tyrannie des pères (pp. 42, 43, 46), la

Digitized by Google

Que de courtisanes dans le Colisée ! Que de richesses sur ces courtisanes ! Que de larmes coûtées par ces richesses ! Épouses négligées, ouvriers frustrés de leurs salaires, créanciers ruinés, villageois pressurés pour satisfaire aux besoins de ces terribles enchanteresses, voilà tout ce que le rêveur aperçoit derrière ces ornements dont son œil peut à peine supporter l'éclat. « Cela fait frémir ; il me semble les voir tous errer autour d'elle, comme autant de spectres irrités, qui lui reprochent avec fureur l'excès de leur infortune ».

Mais : « Cette femme que j'avois perdue dans la foule reparaît à mes yeux ; mes réflexions austères ne l'ont dépouillée d'aucun de ses charmes.... Que la philosophie est faible contre la beauté ! Les moralistes profanes ou sacrés auront beau écrire ou prêcher, ils n'enlèveront jamais les hommes aux courtisanes.... Avec tous mes beaux raisonnements, si cette femme y consentait, je volerois dans ses bras ». Dans ce mouvement oratoire qui vient échouer si piteusement devant ces humiliantes constatations, nous retrouvons, sans plus attendre, notre philosophe d'autrefois.

On n'enlèvera jamais les hommes aux courtisanes, mais « il ne seroit peut-être pas impossible d'enlever les courtisanes aux hommes ». C'est, ne pouvant y arriver par des préceptes, tenter de guérir la gourmandise en fermant la boutique du confiseur. Piètre morale ! Comment, du moins, parvenir à ce résultat ? « Le moyen de faire disparaître les courtisanes sans contraindre les vo-

---

médiocrité de la province (95), l'agrément du chant chez les femmes (63), l'allusion, enfin, aux bienfaits de Condorcet (128-9), sont aussi probants qu'une signature.

Digitized by Google

lontés, sans que l'autorité commande, c'est de donner aux jeunes filles qui sont jolies un très puissant motif d'être sages. Pour cela, il faut qu'il plaise à notre Souverain de publier deux lois : que, par l'une, il soit ordonné que les femmes désormais n'apporteront aucune dot à leurs maris, et que, par l'autre, il soit accordé à tout homme, ou noble, ou roturier, ou riche, ou pauvre, liberté entière de choisir son épouse dans telle classe qu'il le jugera à propos, et cela, dès l'âge de vingt et un ans, s'il le veut, sans pouvoir jamais être traversé par une autorité quelconque.... De ces deux lois, je vois naître tous les biens réels qui constituent le vrai bonheur de l'homme, les mœurs, la santé, la paix de l'âme, et la plus exquise de toutes les voluptés... ».

Car, d'abord : « cela contiendra, dans les états subalternes, toutes les jeunes filles qui auront une jolie figure, et cela en empêchera un très grand nombre de se faire les victimes de la débauche publique.... Une fille d'artisan, médiocrement jolie, pensera être la plus belle fille de sa province ; en conséquence, elle concevra les plus heureuses espérances pour son mariage, elle ne visera pas moins que le premier gentilhomme du pays, elle croira toujours entendre son carrosse s'arrêter à sa porte, elle ne rêvera que comtes, marquis, femmes de chambre, chevaux, équipages, et toutes ces folies-là l'empêcheront de se livrer aux folies de son âge ». D'autre part, « les jeunes hommes, délivrés de tous les liens qui contraignent à l'heure actuelle leur choix, connoîtront toutes les ivresses du mariage d'inclination » (1).

La débauche et la dot sont-elles si indissolubles ? Les

(1) *Réveries*, 5-8, 15, 20, 22.

Digitized by Google

facilités données au mariage d'inclination porteraient-elles un coup si décisif à la galanterie, et La Fontaine ne serait-il pas bien venu à fredonner à la cantonade l'ironique moralité de son « Pâte d'Anguilles » ? Comment les lois proposées seraient-elles respectées ? Que pourraient-elles contre des habitudes séculaires et des intérêts éternels ? Enfin ; que deviendraient les laides ? Ne nous le demandons pas. L'auteur a prévu lui-même certaines de ces objections, et, loin de chercher à y répondre (« je n'entreprendrai point de les réfuter, cela me mènerait trop loin »), se borne à invoquer le droit d'un prédicateur à n'être jamais contredit. Nous voilà donc avertis, il s'agit d'un conte bleu dont celui qui le met au jour sourit tout le premier, et que nous serions mal venus à prendre au sérieux. Nous pouvons, du moins, contempler son azur de près, et constater dans cette couleur d'idylle de singulières impuretés : comment se présentent donc ces mariages d'inclination, que l'auteur nous dépeint « si nobles et si considérables pour le bonheur public », et qui vont ramener sur la planète étonnée les félicités de l'âge d'or ? Quel est le haut sentiment qui va contenir les jolies filles, naguère chancelantes, dans la pratique d'une difficile vertu ? Il est bien net déjà dans le joli tableau par lequel M. de Longueville nous l'a fait tout à l'heure pressentir ; mais, pour que nul n'en ignore, voici la même conception plus brutale : « Tant que les jeunes filles sont sages, elles sont plus touchées de la vanité d'un grand mariage que des plaisirs de l'amour ; il en est peu qui ne préférâssent la gloire d'épouser un vieux seigneur au bon sens d'épouser un jeune homme de leur état ; *ainsi, donnez à toutes les filles en général la possibilité de faire un mariage supé-*

Digitized by Google

rieur à celui de leurs Mères, et vous les attacherez toutes à la sagesse la plus constante et la plus courageuse (1) ».

Beau courage, en effet, qui substitue aux hasards d'une débauche toujours tourmentée et précaire le profitable exercice d'une sagesse grassement payée! Conquérir un époux opulent à la place d'un magnifique amant, miser tous ses « appâts » sur une seule carte définitive au lieu de les détailler sur tout un jeu, se vendre au lieu de se louer, voilà au juste la réforme de notre judicieux auteur ; la courtisane n'est point supprimée, mais elle passe dans les cadres de l'union régulière. Le plaisant est que Fromage ne s'en aperçoit pas un seul instant. Et, non content d'appuyer, le plus fâcheusement du monde, sur la vénalité de ses héroïnes, il faut encore qu'il nous montre en marge les silhouettes affamées de leurs respectables parents : « Supposons que cette jolie fille ait pour père un menuisier ; cet honnête homme ne se figurera point les chimères de sa fille, mais, sans que la tête lui tourne, il pourra se flatter que sa fille épousera un avocat, un juge, un greffier, un bourgeois.... Il considèrera avec une douce joie que le mariage de sa fille l'affranchira de la servitude du travail, et qu'il trouvera un jour du pain et un asile dans la maison de sa fille ; *on conçoit combien la jolie fille sera gardée soigneusement par ses père et mère ; tous les yeux de la famille ne seront occupés que d'elle* ». A l'évocation de ces sollicitudes qui protègent si vigilamment une vertu lucrative, on n'ose nommer le couple dont les ombres immortelles viennent se projeter, à cent ans de distance, sur le papier jauni.

---

(1) *Rêveries*, 23.

Digitized by Google

Que ces jeunes personnes si intéressées deviennent, dès le sacrement, des amoureuses sincères et passionnées, voilà le postulat que l'auteur franchit sans s'en apercevoir ; franchissons-le avec lui. Ici, le paysage change de la façon la plus heureuse. Nous venons de voir combien la suppression de la dot et la liberté indéfinie de choisir sa compagne seraient avantageuses aux femmes. Les hommes, de leur côté, n'en tireraient pas un bénéfice moins précieux : car, la contrainte qui paralyse actuellement leur choix les écarte longtemps du mariage ; quand ils s'y décident, sur le tard, c'est dans le seul but d'augmenter leur fortune ou « par la terreur d'être seuls dans les ennuis de la vieillesse ». Quelles joies, pourtant, dans le mariage jeune ! « On l'a déjà dit, et cela est bon à répéter, jamais un honnête homme n'aura de meilleur ami que sa femme, et pourquoi ne pas se procurer ce trésor inappréciable dès les premiers pas que l'on fait dans la carrière de la vie ? A l'âge de vingt ans, où l'âme brûle de se répandre, on est glacé d'effroi quand on vient à découvrir le cruel égoïsme qui caractérise le plus grand nombre des hommes ; on est épouvanté de voir qu'on est seul au milieu de tant d'hommes qui paroissent nous chérir avec tendresse, et qui en effet n'aiment qu'eux, et ne sont touchés que de leur intérêt personnel. — Qu'il seroit doux, alors, de posséder dans sa maison un ami tendre, un ami sincère, qui nous éclairât par ses conseils, qui s'attendrît sur nos peines, et qu'on vît tressaillir de joie en apprenant nos succès ; et quelle volupté si cet excellent ami se trouvoit être une femme charmante, et qui seroit à nos yeux la plus aimable de toutes les femmes ! Oh, quelle maladresse dans les hommes de ne pas se procurer cette inexpri-

Digitized by Google

mable félicité ! Mourir sans l'avoir connue, c'est avoir couru la carrière de la vie sans s'être jamais douté du bonheur véritable » (1). — On est heureux de citer ce joli passage, si pur de sentiment, si simple de style, où la littérature fait trêve, et où les regrets du vieux célibataire s'expriment, comme en sourdine, avec une réserve rare chez leur auteur. C'est pour quelques pages comme celles-là que Fromage mérite d'être rappelé aux descendants de ses concitoyens.

Avec la même fraîcheur de sensations avec le même bonheur d'expressions, Fromage dépeint en gracieux tableaux l'ivresse des jeunes amoureux. Toutes les joies qu'il aurait voulu connaître, et qu'il ne peut plus espérer, s'exaltent dans son imagination ; dans sa mansarde solitaire, à ses yeux flétris, revivent, en robes claires, les rêves de sa jeunesse. Et l'on ne peut qu'admirer la puissance de sensibilité, l'ingénuité d'âme, conservées à travers ses débauches, ses lourdes fautes et ses vicissitudes, par ce bohême quadragénaire. « Le temps le plus heureux de la vie est celui où un homme jeune aime éperdument sa jeune maîtresse, quand tous les deux éprouvent le délire céleste d'une première inclination. La vie de ce jeune homme est un tissu de sensations délicieuses. Quand il s'éveille, sa première pensée est pour Julie, et c'est de Julie encore qu'il est occupé quand, le soir, les pavots invincibles viennent fermer ses paupières.... Quand nous lisons dans un roman, où que nous entendons sur un théâtre ces mots délicieux : « une chaumière et Julie, et je suis le plus heureux des mortels », on éprouve un ravissement inexprimable, on en-

(1) *Rêveries*, 29.

Digitized by Google

tend un applaudissement universel. C'est que ce sentiment vertueux est le cri de la nature qui ne nous trompe jamais sur le bonheur véritable » (1). Souvent, certes, un passage un peu emphatique, une rhétorique un peu démodée rappellent l'époque où vivait l'écrivain, mais ce rappel n'est pas déplaisant. Il subsiste un peu d'émotion dont le sourire dont il nous anime, et le couple d'adolescents dont on nous décrit l'extase ne nous touche que plus, quand nous nous souvenons qu'il a subi depuis longtemps l'épreuve de la destruction universelle. Il faut rendre hommage à la langue claire et fluide, comme aux scènes évoquées, et quand, par exemple, Julie, après avoir poussé au travail l'amoureux Damis, vient le retrouver « courbé sur son ouvrage, et tout barbouillé d'encre » lui « tend sa belle main qu'il baise un million de fois », et lui dit : « Mon bon ami, je vous ai grondé de ce que vous ne travailliez point, je viens vous gronder de ce que vous travaillez trop, je m'ennuie de ne pas vous voir. Vite, qu'on s'habille sur le champ, et qu'on vienne avec nous, il y a une grande partie d'aller manger de la crème à une demi-lieue de la ville ; toutes mes compagnes ont chacune leur bon ami avec elles, je veux aussi avoir mon bon ami avec moi » (2), cette crème-là a la fraîcheur des cerises de Thoune, et il n'y a rien de plus appétissant.

Et pourquoi ne pas citer encore ceci : « Dans le système où les femmes n'apporteroient aucune dot à leurs maris, dans ce système enchanteur où il n'y auroit que des mariages d'inclination, une jeune femme, qui n'au-

(1) *Rêveries*, 2, 32, 39.
(2) Ib., 37-39.

Digitized by Google

roit d'autre fortune que les talens de son mari, ne devroit avoir autre chose en tête que de nourrir et d'augmenter, s'il se peut, la passion de son mari pour elle.... Pourquoi un honnête homme, qui travaille toute la journée, ne seroit-il pas réjoui en soupant par la toilette et les grâces de son épouse ? Pourquoi sa tête fatiguée ne seroit-elle point ranimée par le parfum des roses dont sa femme auroit orné son sein et couronné sa belle chevelure ? — Julie, épouse d'un homme d'affaires, emploiera très bien son temps si, au lieu de coudre du matin au soir, les soins de sa toilette, la culture de son esprit et son application à la musique prolongent l'enchantement de son mari jusqu'aux froides années de la vieillesse.... Julie sera fixée chez elle par ses livres, par sa musique, et par l'amour le plus tendre pour son mari. Combien de fois ira-t-elle, dans une journée, ouvrir, en chantant, la porte de son cabinet ? Je la vois ; avec le plus doux sourire, elle vole vers son mari ; elle courbe sa tête parfumée sur son front laborieux, elle y imprime le baiser le plus tendre. Le mari enchanté s'empare des mains de Julie et les baise avec transports. Julie regarde l'ouvrage qu'il a fait, elle admire la facilité avec laquelle il travaille, la clarté qu'il met dans tout ce qu'il dit, la justesse et l'élégance de ses expressions, et lui n'est occupé que de ses mains qui sont d'une blancheur éblouissante. Julie retire les mains avec une charmante vivacité, fait une profonde révérence à son mari, disparaît, et court à sa toilette pour le surprendre et le réjouir le soir par une parure nouvelle » (1).

Une réflexion s'impose, pourtant, quand on reprend

(1) *Réveries*, 66-69.

Digitized by Google

pied dans la réalité au bout de ces romanesques descriptions : la jeune femme, si aimable soit-elle, y apparaît uniquement comme un être « de tempérament et de roman » (1). Les dons qu'elle dispense, si libéralement, à son légitime époux, sont tous d'un ordre très restreint, et l'on cherche en vain sa part intellectuelle et morale dans le ménage. Fromage s'explique très nettement sur cette conception : « Tandis que les hommes doivent se concentrer dans les études sérieuses qui servent la société, la grande, l'unique affaire des femmes est de s'appliquer à multiplier leurs attraits pour augmenter le bonheur des hommes de mérite à qui elles sont chères. Ce n'est point assez qu'une chevelure superbe exhale des parfums délicieux, que des yeux pleins d'âme promettent le cœur le plus tendre, qu'une parure toujours nouvelle rende leurs charmes toujours nouveaux, que leur conversation soit vive, légère, enjouée, *et toujours obligeante ;* il faut, il faut encore qu'elles fassent entendre, dès qu'elles en sont priées, les sons mélodieux d'une voix ravissante » (2). Ce n'est peut-être point là tout ce qu'un honnête homme, de nos jours, a coutume d'attendre de son ménage, et l'on noterait là encore avec quelle fidélité Fromage, « vertueusement voluptueux » (3), comme il l'écrit lui-même, représente son siècle, si un grand écrivain ne s'était trouvé soixante-dix ans plus tard, laonnois lui aussi par ses origines (4), qui a envisagé de la même

(1) *Correspondance complète de M^me^ Deffand*, Plon, 1865, I, 56.

(2) *Rêveries*, 62-3.

(3) Ib., 70.

(4) On sait que le père et les aïeux paternels de Michelet étaient originaires de Semilly, où l'arrière-grand-père de l'historien fut le clerc et l'acolyte de Trissotin-Bergure.

Digitized by Google

façon un peu courte les rapports conjugaux, et si les tableaux d'intimité des *Rêveries*, avec leurs câlineries, leurs gamineries, leurs adorations, tout ce qu'elles ont d'enthousiaste et aussi d'un peu humiliant pour le « sexe », ne pouvaient être signées de Michelet, le Michelet de la *Femme* et de l'*Amour* (1).

Mais, il faut se borner, et passer rapidement avec l'auteur aux avantages bien imprévus que sa réforme procurerait à la Nation : « De jeunes époux qui seraient remplis d'admiration, d'estime, d'amour, d'amitié l'un pour l'autre, seroient, l'un pour l'autre, le spectacle de beaucoup le plus attachant. Pour en jouir sans distraction, ils fuiroient à la campagne.... La campagne tireroit un grand parti de cette révolution : l'argent de la France ne serviroit plus à enrichir les courtisans, les parfumeurs et les baladins, les habitants de la campagne en auroient leur part.... Les terres seroient beaucoup mieux cultivées, on verroit renaître l'embonpoint de la France à vue d'œil. J'entends rire et chanter dans tous les hameaux... ».

« Les villageois mieux nourris et n'ayant plus d'inquiétude pour la subsistance de leurs enfans, n'épargneroient rien pour se procurer une famille nombreuse; après dix ans, la France auroit de plus cinq ou six millions d'habitans.... Toutes les belles femmes étant devenues les agréables ministres de la Population, la Nation,

---

(1) « Finissons et osons répéter que l'unique moyen de rétablir en France le règne de la vertu, c'est d'y rétablir le règne de l'Amour ». Cette phrase initiale de la conclusion des *Rêveries*, n'est-elle pas, vertu à part, du Michelet tout pur ? Comparer, par exemple, la fin du chapitre V, livre II, « Resserrer le foyer », de l'*Amour*, au tableau des époux dans le cabinet de travail cité tout à l'heure.

Digitized by Google

avec le temps, s'embelliroit ; les grands seigneurs, surtout, qui auroient toujours eu pour épouses les plus belles femmes du royaume, deviendroient avec le temps les hommes les plus beaux de la Nation, et la beauté de la figure s'allie merveilleusement avec les plus éminentes dignités.... Enfin, la permission accordée aux nobles de la première classe de choisir leur épouse partout où ils voudroient rétabliroit entre les cabanes et le Trône des relations directes. Il arriveroit sans doute bien rarement qu'un noble de la première classe voulût prendre sa femme dans la dernière classe de nos citoyens ; mais une Loi publique qui accorderoit cette liberté aux nobles sans encourir la moindre tache donneroit aux hommes du dernier rang la consolation de penser qu'aux yeux des grands ils sont quelque chose ; et dans nos mœurs actuelles, il faut avoir le courage de le dire, le peuple n'est rien aux yeux des grands... (1).

L'amusante et romanesque Salente, comme ces villes des ex-votos sur un socle, bâtie toute sur la conque de Vénus ! et comme, à l'inverse de l'habitude, on se prend à regretter que l'auteur, à son ordinaire si prolixe, n'en ait pas marqué le plan et les détails d'un crayon plus appuyé ! Mais n'est-ce pour lui qu'une Salente ? On en croirait volontiers davantage à cette gravité d'économiste, dont l'intervention morose, çà et là, n'est pas le trait le moins savoureux de ces galantes utopies. M. de Longueville s'est ressenti de son passage chez Condorcet ; ce chapitre de ses *Rêveries*, c'est un chant de l'Arioste ou du Tasse revu et corrigé par le philosophe de Ribemont ou son ami Turgot.

---

(1) *Rêveries*, 83-88.

Digitized by Google

Mais le Colisée? Après les individus, après la France, quel bénéfice retirera-t-il de ces institutions à son tour? C'est ici une seconde partie de l'ouvrage où, l'extravagance de M. de Longueville entre délibérément dans la plus extrême bouffonnerie.

« Je suppose la loi des femmes sans dot établie, et, dans ce cas, je voudrois que dans toutes les villes du Royaume, les officiers municipaux choisissent un certain nombre de très jeunes filles qui seroient mises au couvent et qui y recevroient la meilleure éducation du pays, aux dépens de l'Hôtel de Ville. Ces filles seroient prises dans la classe des pauvres. Pour être admises, il faudroit qu'elles eûssent une jolie figure, une belle taille, et une grande disposition pour la musique vocale; il faudroit aussi qu'elles n'eûssent que huit ou neuf ans.... Si, lorsque ces jeunes filles seroient admises, elles n'avoient pas encore eu la petite vérole, on les feroit inoculer avant d'entrer dans le couvent. Elles recevroient, surtout à Paris, une éducation aussi soignée que les filles qui auroient les pères les plus riches; on les orneroit de tous les talens et de toutes les grâces qui font le mérite de leur sexe, et, avant tout, on leur donneroit les principes de la vertu la plus éclairée et la plus solide. Ces jeunes filles, qu'on appelleroit les *Dames de l'Hôtel de Ville*, seroient destinées à être la récompense, c'est-à-dire à devenir les épouses des jeunes hommes qui l'emporteroient sur les hommes de leur âge pour les talents et pour les mœurs.... Je propose avec confiance cette agréable institution; je ne connois point de motif plus propre à allumer dans le sein des jeunes hommes l'ivresse de la gloire et la fièvre de la vertu que l'espoir d'épouser de très belles filles qu'on ne leur montreroit que très

Digitized by Google

rarement, et seulement dans les fêtes publiques.

« Nous sommes à Paris, occupons-nous de Paris et du Colisée. Je suppose que l'Hôtel de Ville fasse élever cinquante filles ; il n'y auroit jamais que les vingt-cinq aînées qui paraîtroient au Colisée.... Le centre de la rotonde où l'on danse seroit entouré d'une balustrade de trois pieds, et cette enceinte seroit appelée le *Parquet des Dames de l'Hôtel de Ville*. Quand ces dames y paroîtroient, tous les hommes qui seroient au Colisée pourroient les voir, mais tous ne pourroient point entrer dans le parquet pour faire leur cour... ».

Il y aurait dans le Colisée des concours de musique et de danse entre les dames de l'Hôtel-de-Ville, et les jeunes demoiselles les plus distinguées.

« Les dames de l'Hôtel de Ville qui se montreroient rarement au Colisée, et dont on n'approcheroit pas comme on voudroit, allumeroient certainement de grandes passions et ramèneroient les beaux siècles de l'amour. Un jeune homme qui prendroit du goût pour l'une de ces dames iroit se faire inscrire à l'Hôtel de Ville en qualité d'Admirateur Passionné de Mademoiselle Une Telle ; le greffier auroit soin de lui demander sa demeure.

« L'inscription ne seroit accordée qu'aux hommes qui réuniroient « les mœurs les plus honnêtes à des talens supérieurs ». « Les penseurs voient éclore avec moi, de l'institution que je propose, d'admirables sujets en plusieurs genres. Un jeune homme plein de talens, qui seroit éperdument amoureux d'une dame de l'Hôtel de Ville, feroit des efforts incroyables pour emporter cette femme à la face de tous ses rivaux.... La fureur dévorante de posséder des charmes qui sembleroient

Digitized by Google

n'être faits que pour les dieux, emporteroit son âme dans les régions sublimes, et, pour s'élancer jusqu'à la femme qu'il adoreroit, s'il s'étoit dévoué à un art qui fût du ressort de l'imagination, il ne deviendroit pas seulement le premier homme de son art, il deviendroit un dieu.

« Dans les provinces, il seroit moins difficile de parvenir aux dames de l'Hôtel de Ville. Comme les grands talens n'y sont d'aucun usage, et qu'ils y sont même plus funestes qu'utiles à l'homme qui les possède (est-il besoin de souligner l'allusion ?), on exigeroit d'un jeune homme qu'il eût des mœurs et de l'assiduité au travail.

« Dans les provinces, l'usage viendroit de dire, pour désigner un homme sans considération : « C'est un homme que l'on n'a jamais vu danser avec les dames de l'Hôtel de Ville (1).

Telles sont les extraordinaires prémisses dont M. de Longueville retrace par le menu toutes les conséquences : c'est l'invitation adressée par la dame élue à son adorateur patenté : « Mademoiselle Une Telle, dame de l'Hôtel de Ville, prie Monsieur Un Tel de vouloir bien se trouver aujourd'hui au Colisée ; elle sera flattée d'avoir l'honneur de danser avec lui » ; la joie du bon jeune homme, sa course vers le Colisée ; sa rencontre avec sa belle « qui l'a invité sans l'avoir jamais vu », mais « le reconnoît à sa carte d'invitation » que sa sœur lui a nouée, avec un ruban, à la boutonnière. « L'usage seroit que, pour chaque Colisée, chaque demoiselle inviteroit trois ou quatre des jeunes hommes qui se seroient fait inscrire pour elles à l'Hôtel de Ville, et dont la conduite

(1) *Rêveries*, 89-91, 93-95.

Digitized by Google

et les talens auroient le suffrage des Officiers municipaux ».

« Un jour, l'affiche du Colisée annonceroit qu'un tel jour, dans le Colisée, les trois aînées des Dames de l'Hôtel de Ville nommeront chacune quatre hommes entre lesquelles elles désirent choisir leur mari.... On conçoit combien un spectacle aussi intéressant attireroit de monde au Colisée.... Il y auroit peut-être 20.000 âmes, qui à peine oseroient respirer, par la crainte de ne pas bien entendre les noms qui vont être prononcés.... Les Dames de l'Hôtel de Ville sont arrivées, les trois dames qui vont déclarer les hommes qu'elles préfèrent sont dans une parure enchanteresse... Elles nomment à voix basse les quatre hommes qui leur plaisent le plus, et des valets de ville répètent à haute voix les noms qu'elles ont prononcés. A l'instant, la foule s'ouvre de toutes parts, et l'on voit paroître les douze heureux... ».

Enfin, six semaines ou deux mois après, au bout d'une cour zélée, il y aurait une nouvelle fête pour la déclaration publique du choix définitif : « Pour que cette fête ne fût pas troublée, les trois dames écriroient à chacun de leurs trois amans à qui elles avoient donné des espérances qui vont être anéanties, et leurs lettres seroient remplies de témoignages d'estime et de tous les ménagemens qu'une femme qui est honnête doit à des hommes honnêtes par qui elle est adorée ».

Puis c'est l'apothéose finale : « Le Colisée est ouvert, les Dames de l'Hôtel de Ville sont entrées, les officiers municipaux, qui ont à leur tête le Prévôt des Marchands, arrivent et se placent dans le parquet où sont leurs brillantes élèves ; les amphithéâtres comblés de monde n'offrent que des têtes immobiles et qui respirent

Digitized by Google

à peine.... Le Prévôt des Marchands fait de la main un signe qui est un ordre d'ouvrir la barrière et de faire entrer dans le parquet ces heureux mortels ; ils entrent, et leurs genoux tremblants peuvent à peine les porter.... Le Prévôt des Marchands est debout, il donne la main à l'aînée des trois dames et la présente à son époux ; les deux autres dames sont présentées à leurs époux par deux échevins. » En cette posture, et sans doute pour modérer l'enthousiasme des nouveaux couples, le Prévôt des Marchands leur inflige un long discours, qu'il serait cruel de répéter, mais dont le mouvement général : « Vous, Monsieur, qui êtes militaire... », « Vous, Monsieur, qui êtes le fils... », « Vous, Monsieur, qui allez être... », rappelle à s'y méprendre le style et l'inspiration de nos allocutions nuptiales (1).

Si bouffonne soit-elle, cette partie du conte bleu a pourtant sa philosophie : comment, en effet, devant ces solennités, ne pas évoquer tant de fêtes révolutionnaires dont l'ordonnance emphatique et compliquée n'est pas moins ridicule, et qui, pourtant, sont de l'histoire ? Comment ne pas souligner cette intervention caractéristique de l'autorité jusque dans le domaine des cœurs, cette « socialisation » du sentiment, qui est, elle aussi, très 89 ? Enfin, comment ne pas remarquer, une fois encore, que, jusqu'au bout, la conception de l'auteur ne s'est pas démentie, que l'attrait physique de la femme provoque toujours seul le choix de son époux, et aussi que, s'il ouvre tout grand le choix à l'homme, il ne laisse, en revanche, à sa compagne, que dans des proportions insi-

(1) *Rêveries*, 96-108.

Digitized by Google

gnifiantes la faculté de choisir ? — Et si cette Ève, dégoûtée de tant de blancheurs, éprouve une prédilection naturelle pour un fainéant débauché ? Elle n'a pas le droit de s'y abandonner : elle n'est qu'un prix d'honneur offert aux lauréats qu'ont élus les officiers municipaux, une « fourniture » de concours, dont le Prévôt des Marchands, symboliquement choisi, dispose comme de son commerce. Qu'un tel avenir, et l'exposition dans cette cage à bétail, puisse lui être présenté comme un idéal, cela est stupéfiant. Jamais homme « né Français et chrétien », ne fut Turc avec ce naturel et cette sérénité.

Mais les contemporains n'y répugnaient pas ; ils opinaient tous, comme M. de Longueville, du bonnet — ou du turban —, et l'auteur d'une des nombreuses correspondances littéraires du XVIII[e] siècle, dont il faut souligner l'avis parce qu'il est le premier commentaire imprimé qui marque l'arrivée de notre héros à la publicité, Métra, signalant à ses lecteurs « ce livre très respectable pour l'intention mais très extravagant pour l'exécution », se bornait à opiner : « Vous voyez, Monsieur, tout le romanesque de ce projet, quoique soutenu par le pathos que les âmes honnêtes ont coutume de mettre dans les productions du délire de leurs imaginations. C'est une parodie des *Mariages Samnites* (1) ; mais il est trop tard pour vouloir introduire les chastes amours de Sparte dans les murs corrompus de Paris, et dans le Colisée qui est le rendez-vous des courtisanes et de ceux qui les aiment » (2).

---

(1) Des *Contes Moraux* de Marmontel.

(2) *Correspondance Secrète, Politique et Littéraire,* Londres 1788, III, p. 49, 20 avril 1776. — Cf. *Almanach Littéraire ou Archives d'Apollon,* Athènes et Paris, 1777, p. 171 : « Cette bagatelle

Digitized by Google

XVIII

Les régisseurs du Colisée, non plus que les ministres de Louis XVI, ne prirent garde aux propositions engageantes du philosophe laonnois. Les barrières de l'argent et du rang continuèrent à environner le mariage, et les courtisanes à faire le tour du cirque peu à peu déserté. On n'oserait affirmer que ce fut cette abstention qui conduisit en peu d'années à leur ruine l'établissement de plaisir et la monarchie des Bourbons.

On voit mieux, en revanche, l'influence fâcheuse qu'elle put avoir sur le moraliste lui-même. Ne pouvant « s'arracher aux courtisanes », et personne ne se pressant de les lui arracher, il est réduit à prendre, une fois de plus, la fuite ; c'est à Senlis, où il passe le triste et pluvieux été de 1777 (1), que nous le retrouvons en train

---

philosophique est élégamment écrite. Mais une femme sans dot ! L'auteur a cru parler à un autre siècle ».

(1) On me permettra à ce sujet le hors-d'œuvre de cette citation, qui me paraît répondre avec assez d'imprévu à tant de récriminations de nos contemporains : « Tandis que tout est dans le désordre sur ce globe..., cette confusion semble s'étendre jusqu'à la nature, les saisons paraissent aussi dérangées que la politique. La fin de l'Hiver nous a donné des jours dont on aurait remercié le soleil au milieu de l'Été, et l'Été (1777) vient de nous en faire essuyer qui auraient excité des murmures au milieu de l'Hiver. Un froid embrumé, des pluies morfondantes, ont déshonoré le mois de juin et le commencement de juillet... *Il est certain qu'il s'est opéré à cet égard sous la génération actuelle un changement sensible dans nos climats septentrionaux ; nous n'avons plus de printemps, l'Été même est rarement favorable et l'Automne, presque universellement beau et sec, usurpe sur l'Hyver tout ce que celui-ci s'approprie de la division qui le suit. Or, il ne faut que faire usage de sa mémoire pour se rappeler qu'il n'en était pas ainsi de nos premières années... notre*

Digitized by Google

d'écrire aux membres de l'Assemblée du Clergé de Laon une de ces lettres sublimes et familières, qui sonnent comme des proclamations (1) :

« Messieurs,

« M. Posle de Cresne, votre procureur, m'avoit mandé de faire à Senlis mon acte de renonciation, mais cela m'eût fait un trop grand tort dans cette ville où j'ai fixé ma résidence depuis quelque temps. J'ai pris le parti d'emprunter un peu d'argent et de faire le voyage de Paris. J'y ai signé lundi 11 aoust, en l'étude de Me Delachaise, notaire, demeurant sur la place de Grève, mon acte de renonciation à la succession de mes père et mère, et j'ai dit au notaire que je ne pouvois lever l'expédition faute d'argent, mais qu'on viendroit lever cette expédition et lui paier ses honoraires de la part de la chambre diocésaine de Laon.

« Deux raisons m'ont empêché d'aller chez M. Posle de Cresne :

« 1° : Une mauvaise honte ; je portois les guenilles de l'indigence.

« 2° : J'ai craint de me trouver chez M. Posle de Cresne avec ma sœur Beffroy, dont je n'avois point à me louer dans nos temps heureux, et avec laquelle, cependant, je vivrois à Paris si je pouvois la secourir.... Si nous nous étions vus chez M. votre procureur, elle se seroit abandonnée à des violences qui m'eûssent cruellement mortifié.

« Mon acte de renonciation, Messieurs, est donc fait et signé. S'il s'est fait attendre, ce n'est point de ma part mauvoise volonté, c'est indolence, c'est défaut d'argent. Un homme pauvre n'est pas fort pressé de donner une douzaine de francs pour le salaire d'un acte qui le prive de toute sa fortune. Je sens néanmoins que je devois renoncer à la succession de mes père et mère, et je l'ai fait de bonne grâce ; il y a plus, et j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander : quand même ma famille auroit eu pour elle le suffrage des loix, je ne serois point entré dans le procès. Vous avez trop d'es-

---

enfance avait des Étés brûlans et des Hyvers rigoureux. » (Linguet *Annales*, I, 475-78). De quand date ce texte ? est-ce de 1777 ou de 1900 et tant ? et ne peut-on conclure de cette citation avec exactitude que « nil novi sub...nubibus ? »

(1) G. 478.

Digitized by Google

prit et d'honnêteté pour n'avoir pas remarqué ce sentiment et ne lui avoir pas donné toute votre estime.

« Je considère, Messieurs, que, si le désastre de nos affaires ne fût point arrivé, mes sœurs et moi, nous aurions pu avoir chacun pour le moins douze mille francs, et douze mille francs font six cents livres de rente.

« Souffrez que je vous observe que si, dans les circonstances où je me trouve, j'obtenois de votre humanité une seule fois le revenu que m'auroit produit mon patrimoine, c'est-à-dire six cents livres une fois payées, ce bienfait me conduiroit à ne m'appercevoir pas que je n'ai pas de patrimoine.

« Je suis venu à Senlis pour mettre ordre à mes mœurs et à ma bourse (!), et j'y suis venu avec le suffrage de Monsieur le Marquis de Condorcet, qui a même eu la bonté de faire écrire à une personne de Senlis pour me recommander. Il m'est impossible d'obtenir les agrémens que me procureroit dans Senlis cette recommandation parce que je ne suis point habillé. Je n'ai ni linge, ni habits. Par une fatalité très malheureuse, je n'ai pas encore eu le pouvoir de remonter ma garde robe depuis mon retour des pays étrangers.

« Avec six cents livres, je me donnerois en vêtemens un nécessaire fort honnête, et je me présenterois dans les premières maisons de Senlis où je serois très bien reçu.

« Senlis est si près de Laon que dans Senlis on a su d'abord l'histoire des égarements de ma jeunesse, et les hommes qui pensent ne m'en estiment pas moins ; l'un d'eux a cité à mon occasion ce vers célèbre :

« La faute en est aux dieux qui m'ont forcée au crime ! »

« Il est certain que, si je suis coupable, c'est la faute de mon père, qui n'a pas vu dans son fils une effervescence d'imagination qui étoit une impuissance physique de faire bien la besogne servile à laquelle il me condamnoit.

« *On introduit un fou dans un salon orné de superbes trumeaux ; l'homme en démence brise toutes les glaces. Qui a le plus de tort, ou du fou lui-même, ou de l'homme qui a introduit le fou dans le salon ?*

« Six cents livres que vous m'accorderiez ayant remonté ma garde-robe, je ne mangerois pas quatre fois de la semaine dans mon auberge, et, après une année révolue, j'aurois à peine dépensé deux cents francs pour ma nourriture, qui me coûte huit cents livres. Ainsi, ce bienfait de six cents livres, une fois paiées, me vaudroit en quelque sorte autant que mon patrimoine tout entier.

Digitized by Google

« Mon bonheur ne peut vous être indifférent ; j'ai eu l'honneur d'être votre société et vous n'avez jamais eu personnellement à vous plaindre de moi. Si, parce que j'ai pêché, je dois faire pénitence, il y a cinq ans que je la fais, c'est une des pénitences les plus longues qui aient jamais été faites dans la primitive Église.

« Ce bon procédé que vous auriez pour moi seroit le seul moyen de vaincre la folle résistance de M^me^ Beffroy, à qui vous auriez sans doute l'équité d'accorder le même bienfait, et, dès le mois de septembre prochain, vous auriez la liberté de vendre les biens de mes père et mère (1).

« *Vous êtes actuellement sans évêque, Messieurs*, (2), *vous êtes délivrés pour un temps de la contrainte pénible de subordonner sans cesse tous les mouvements de son âme à la volonté d'un seul ; il vous est permis de dire hautement ce que vous pensez ; il vous est permis de vous montrer tels que vous êtes.* Si vous écoutez votre cœur, j'ai gagné ma cause.

« Agréez, je vous prie, etc.

« De Longueville.

« A Senlis, le 15 août 1777.

« Je ne doute pas que vous n'ayez la bonté de signer un mandat de six cents livres, et, dans ce cas, je vous prie de le donner à Monsieur Lorin, qui se chargera d'aller toucher l'argent chez Monsieur de Vauvillé (3) et de me le faire parvenir. Des chefs de maisons religieuses à Senlis chez qui je mange souvent et à qui j'ai montré cette lettre m'assurent de son succès ».

Tels sont les termes dans lesquels Fromage, insinuant, pressant, éloquent, abdiquant ses anciennes rancunes, écrivait aux « faquins de grands vicaires » et, leur ayant déjà tant coûté, les exhortait, pour se tirer

(1) J'avoue ne point voir, au point de vue juridique, en quoi la renonciation des héritiers pouvait être si désirable au Clergé.

(2) M. de Rochechouart était mort le 20 mars 1777 à Paris, et son oraison funèbre avait été prononcée dans sa Cathédrale le 17 juin, par M. Gérault de Cambronne, chanoine régnaire.

(3) Jean-Claude Lorin, bailli du Duché, et Cl. Fr. Mahieu de Vauvillé, receveur des Décimes, les deux successeurs de M. Fromage père.

Digitized by Google

d'affaire, à lui payer encore. L'on se bornerait à rire de cette dialectique à la Panurge si le dernier paragraphe de la lettre ne décelait une malveillance bien inattendue, et, sur cette mâchoire qui semblait seulement vorace et sensuelle, quelques gouttes fumantes de venin révolutionnaire. Il ne paraît pas du moins, que le plaidoyer réussît : on ne trouve aucune trace de subsides envoyés sur la chemise, qu'en revanche une main anonyme a chargée de cette apostille : « Lettre de Fromage fils, qui prouve le pillage, la dilapidation de la caisse ». Au fait, la lettre de Senlis comporte, de ces privautés criminelles, l'aveu tout au long. Et il reste inexplicable comment la Chambre Diocésaine, après avoir, naguère, décerné monitoire, ne s'est pas émue de cette découverte, et, loin de faire arrêter le voleur sans plus attendre, s'est bornée à négocier avec lui. Nous enregistrons les gestes, mais leur mécanisme nous demeure, il faut bien le dire, tout à fait inconnu.

XIX

On n'est jamais quitte d'étonnement avec cet invraisemblable Fromage ; sa fantaisie, sans cesse renouvelée, revêt pour nous surprendre les innombrables travestissements du Vieillard des Mers. Tour à tour sollicité en deux ans à peine par la recherche scientifique, par l'agitation des Vauxhalls, par le calme réconfortant de la province, voici qu'il rentre à Paris, quelques semaines après sa lettre au clergé de Laon, et que, tombé plus bas encore dans la misère, il ouvre sur la place Royale un bureau d'écrivain public. Le *Journal de Paris* nouveau né, en quête de toutes les nouveautés, insère à la date

Digitized by Google

du 19 octobre 1777 une lettre au public où, toujours sonore et majestueux comme un grand seigneur castillan, M. de Longueville annonce et justifie cette nouvelle métamorphose :

« Messieurs,

« Il y a d'étonnantes révolutions dans la vie ; quand je me suis fait recevoir avocat au Parlement à l'âge de vingt-cinq ans, je ne prévoyais point qu'à l'âge de quarante-cinq où je suis parvenu, je m'établirois dans la loge d'un écrivain public pour y finir vraisemblablement ma carrière. Après avoir vécu dans l'aisance en province jusqu'à l'âge de quarante ans, j'ai été, depuis cinq ans, singulièrement ballotté par la fortune tant en France que dans les pays étrangers. Tantôt, elle me plonge dans le malheur, tantôt, elle me présente les ressources les plus avantageuses. Je ne sais ce que la destinée me prépare dans l'emploi d'écrivain public, mais je m'y livre avec affection, et je suis si peu humilié de l'exercer que je me suis hâté de le publier par la voie du *Journal de Paris*.

« L'écrivain public est, en quelque sorte, l'avocat du Peuple, c'est-à-dire de la partie de la Nation la plus nombreuse, la plus utile, et la plus négligée. Se dévouer donc à son service me paroît être de tous les emplois le plus honorable ; toutes les circonstances qui environnent cette partie si précieuse de la Nation semblent concourir à l'opprimer ; elle est malheureuse même dans ses défenseurs ; combien de placets ne sont point lus pour être mal rédigés !

« Je me bornerai à faire des lettres et des placets, et je les ferai *gratis* pour ceux qui ne seront point en état de me payer.

« J'annonce que *tous les mercredis après dîner, depuis quatre heures jusqu'à huit, je travaillerai sans prendre d'honoraires*.

« Infortuné moi-même, je me consolerai de mes malheurs en me rendant utile aux infortunés, ils pourront même venir me trouver sans autre motif que le besoin d'épancher leurs peines, et j'aurai peut-être le bonheur de leur faire imaginer des ressources qui pourront les tirer de l'indigence.

« Les Dimanches et Fêtes, je tiendrai mon bureau plus exactement encore que les autres jours, pour la commodité des ouvriers qui travaillent toute la semaine, et qui n'ont que ces jours-là pour faire écrire dans leur Province.

Digitized by Google

« *On me trouvera à ma loge, située sur la Place Royale, à droite en entrant par la rue Royale, le matin depuis 10 heures jusqu'à 2, et l'après-dîner depuis 4 heures jusqu'à 8. Le lundi et le vendredi, je ne m'y rendrai que le matin, on ne m'y trouvera point l'après-dîner.*

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« De Longueville.

Ainsi, à défaut de la Chambre Diocésaine désarmée pour des raisons qui nous échappent, la Destinée exerce sur le coupable caissier des deniers ecclésiastiques sa mystérieuse justice. D'instant en instant, sa déchéance se précipite ; paré, hier encore, dans sa détresse, de quelque prestige d'homme de lettres, le voilà qui rentre dans ce menu peuple dont, par le travail de plusieurs générations, la race des Fromage était jadis sortie. Comment, malgré le soutien de Condorcet, malgré ses études et ses connaissances, et aussi la facilité de sa plume, en est-il réduit à l'emploi dérisoire d'un vulgaire François les Bas Bleus ? Pour quelle Manon, dans quelle Courtille, a-t-il usé ses derniers appuis, épuisé ses écus si péniblement gagnés ? Tandis que râpé, lassé, famélique, il attend ses clients dans sa petite échoppe et contemple le noble décor, briques et pierres, au centre duquel le Roi Louis XIII se dresse, svelte et mélancolique, sur son cheval de bronze, il peut à loisir méditer et déplorer les fautes qui l'ont conduit là. Mais quand il y pense, c'est sans amertume ; il ne regrette point les parchemins de sa bourgeoisie envolés au vent ; il se plie avec naturel aux besoins de ce petit monde dans lequel il est confondu désormais. Et, pour causer avec lui, et aussi pour continuer d'écrire, — car la manie littéraire est inguérissable — il improvise et publie des lettres familières dont

Digitized by Google

l'on ne voit pas bien l'usage, sinon qu'elles nous aident à le suivre dans le dédale de ses mornes jours et de ses bizarres pensées (1) :

« La lettre par laquelle le sieur de Longueville a annoncé qu'il se dévouait à l'emploi d'écrivain public et qui a paru le 19 octobre dans le *Journal de Paris* a excité en sa faveur la sensation la plus flatteuse. Le 19 octobre et les jours suivants, le sieur de Longueville a eu l'honneur de recevoir dans sa loge plus de cent personnes, dont aucune n'étoit de sa connaissance, et ces personnes de tous les rangs et de divers quartiers de Paris sont venues le trouver uniquement pour le féliciter sur sa lettre et pour le louer du courage qu'il avoit de se consacrer à l'emploi d'écrivain public. Le succès de cette lettre du 19 octobre le détermine à la placer à la tête des lettres qu'il va présenter au public. »

Que d'avantages, d'ailleurs, procure l'écrivain public aux personnes bien nées, à qui leur extrême vivacité n'a jamais permis de s'expliquer et qui n'ont jamais lu, aux femmes ayant de l'esprit infiniment, mais pour qui tenir la plume est un supplice, aux personnes âgées ayant perdu par le progrès des ans la facilité d'écrire.... Quelle commodité d'avoir sous la main un honnête homme, connu pour ne point manquer d'esprit, plus désintéressé qu'un avocat ou un notaire, et chez qui l'absence de laquais ou de clercs garantit contre toute indiscrétion.... « L'écrivain public résoudroit les difficultés avec le sang-froid et la sagacité du géomètre, il seroit dans sa loge comme un oracle. »

---

(1) *Lettres de M. de Longueville, Ecrivain public à M***. A Amsterdam et se trouve à Paris chez les libraires qui vendent les nouveautés et à la Loge de l'Auteur, à droite en entrant par la rue Royale*, 1777. Bibl. Nat. Zp. 2156 et Zz. 3881.

Digitized by Google

Et ces considérations, dont la dernière montre avec buelle exactitude M. de Longueville se connaissait, sont datées pompeusement : « De ma loge, 21 octobre 1777 ».

D'ailleurs, « ne croyez pas qu'après avoir été avocat et après avoir exercé quelque temps un emploi littéraire, j'aie renoncé, en me faisant écrivain public, à la douceur d'être admiré. L'écrivain reçoit continuellement l'encens des artisans, parce qu'il sait lire et écrire ; il se fait tous les mois une centaine d'amis ». (De ma loge, 6 novembre 1777).

Surtout, qu'on ne l'entretienne pas de procès : « J'abhorre la chicane et n'ai jamais été que l'avocat malgré lui.... Si j'avois pu me résoudre à passer ma vie la tête courbée sur des procès, j'aurois 4.000 livres de rente en province, j'y serois un des personnages éminens de la petite ville où je suis né, j'y serois Monsieur le Bailli, et peut-être encore Monsieur le Marguillier ; mais je n'ai jamais voulu être ni Monsieur le Marguillier, ni Monsieur le Bailli.... Voilà ce qui fait qu'après bien des aventures diverses, je suis parvenu à être écrivain public à la place Royale » (19 novembre).

Il y a, en revanche, dans sa personne une demi-douzaine de savants : par exemple, il est casuiste. Il dirait à la dévote à grand fichu de craindre Dieu mais de ne pas en avoir peur, de ne pas désoler par ses réprimandes ses enfants et ses esclaves. Mais il s'arrête, crainte de perdre sa clientèle, d'autant qu'il est « un prodigieux mangeur » et n'a pas trop de toutes ses sciences pour gagner sa vie (20 novembre).

Il est médecin, mais sans bonnet de Docteur. « Si la Faculté voulait m'intenter un procès, je la défie de me ruiner ». Il n'a pas mal « il parler facondo e lusighiere »

Digitized by Google

qui, plus que leur science, fait la fortune des médecins, beaucoup de gaieté et d'aménité dans le caractère et le cœur, un fonds inépuisable de philanthropie. « Être utile aux humains, c'est ma devise ». Le cacochyme qui viendra le trouver n'aura pas besoin de lui laisser un louis sur la cheminée, d'autant qu'il n'a pas de cheminée. Mais « si le cacochyme vient à tousser, je tousserai plus fort que lui, et cela le soulagera ; je lui raconterai qu'il y a vingt-cinq ans que je tousse, et que si j'avais été docile aux axiomes d'Hippocrate, je serois mort il y a vingt ans ; je lui raconterai que j'ai vu mourir dans ma Province deux médecins plus jeunes et plus robustes que moi, et qui tous deux m'avoient condamné.... Enfin, si le valétudinaire s'afflige de son extrême maigreur, je le prierai de me regarder, et il s'en retournera tout joyeux dans sa maison de ce qu'il aura vu un homme encore plus maigre que lui » (26 novembre).

Il remplirait encore une autre fonction : dire la bonne aventure aux femmes ; « mais je craindrois que la police ne le trouvât mauvais, et je ne veux pas me brouiller avec elle ». (Tressaille dans ta tombe, ombre de Duchesne !)

Que de confidences ne reçoit-il pas, que de services ne sait-il pas rendre ! Il vient de réconcilier deux époux que séparait un malentendu (30 novembre), et à des pères de famille inquiets de l'éducation de leurs fils, il indique une pension de son agrément où « deux jeunes dames très bien élevées, inspirant à chaque instant le goût de la politesse, prennent un soin particulier des enfans qui sont en bas âge ».

Babil puéril ! minuscules pensées ! Comment cela peut-il s'être imprimé ? Comment, surtout, cela peut-il

Digitized by Google

avoir trouvé des lecteurs ? Cela s'est vendu, pourtant, jusqu'à s'épuiser. Ces menues pages ont erré, non point dans l'antichambre ou chez la fruitière, mais sur le guéridon à galerie de cuivre ou sur le velours frappé du sopha, dans ces salons vastes et froids qu'a peint Lavereince, dans ces boudoirs enveloppés et moelleux à la Baudouin. C'est que la badauderie des oisifs était déjà infinie ; aux toilettes, aux spectacles, aux promenades à la mode, l'avocat-écrivain public du *Journal de Paris* sembla piquant et original, et il fut de bon ton d'aller le voir, comme jadis l'ambassadeur turc ou le rhinocéros. Et de ce défilé de l'*extrêmement bonne compagnie* devant la petite loge, le témoignage nous a été gardé par le chroniqueur (1) :

« Acquérir de la célébrité est un moyen sûr dans tous les états pour obtenir la vogue, presque toujours de la considération et certainement de la fortune, si on se conduit avec adresse. C'est d'après ce principe qu'un de ces hommes qui font métier de savoir lire et écrire, non pas un journaliste, mais un *écrivain pour le public*, a composé une petite brochure remplie de bavardages qui se vend à cause de la singularité de l'auteur. Il est vrai qu'il se dit *Avocat au Parlement*, et qu'il a donné à son ouvrage la forme épistolaire, à cause sans doute qu'elle est plus analogue que toute autre à sa profession. Cet écrivain qui mérite doublement son titre, fait, comme vous vous en doutez bien, un éloge continuel de ses talens et de ses connoissances. Il est jurisconsulte, casuiste, médecin, astrologue, astronome, etc., etc., enfin il annonce qu'il y a dans sa personne une demi-douzaine de savants.

(1) *Correspondance secrète*, V, 344, 20 décembre 1777.

Digitized by Google

Je vais vous donner d'après lui-même une idée de la manière dont il reçoit son monde : « Il est bon que ces Messieurs sachent que j'ai pour ainsi dire deux âmes qui sont dans une activité continuelle ; l'une galope, sans cesse, dans les plaines immenses qu'a parcourues l'imagination de Milton ; l'autre, avec une politesse qui part du cœur et l'air de l'attention, écoute par ci par là l'homme qui me fait l'honneur de me parler, mais rien d'essentiel ne lui échappe, et quand le parleur est au point fixe de l'objet dont il veut m'instruire, je l'interromps brusquement, mes deux âmes se réunissent, et je suis tout à lui ». Cet homme à deux âmes se nomme *M. de Longueville ;* on m'assure qu'une affluence considérable se porte à sa loge ; je souhaite qu'elle le mène à l'opulence, ce sera probablement la première fois qu'on aura fait fortune dans la profession qu'il exerce ».

Quelques gazettes avaient fait à l'ouvrage nouveau l'aumône de le signaler. Le Laonnois Reneaume de Latache, l'*Alcidamas* vanté des *Entretiens,* avait remarqué dans le *Journal Encyclopédique de Bouillon* que l'objet principal en paraissait être de démontrer l'utilité de l'écrivain public, et que « l'auteur paroissoit avoir les talens requis pour sa profession » (1). On hésite à décider si cette petite phrase est banale ou perfide. — Plus aimable, le *Journal de Paris* avait vanté la gaieté des Lettres, cette « gaieté qui eût longtemps fait la base du caractère de leur auteur, si les circonstances qui forcent un avocat homme d'esprit à se faire écrivain public dans une loge ne l'eûssent trop tôt altérée » (2). L'accueil fait à son

(1) *Journal Encyclopédique de Bouillon*, 1778, I, 538.
(2) *Journal de Paris* du 11 décembre 1777.

Digitized by Google

ouvrage par le public et par la presse encouragea M. de Longueville à recommencer ; à six mois de distance, une seconde série suivit, que le *Journal de Paris* annonça et sur laquelle il revint même quelques jours après, comme à une œuvre de conséquence, dans un article de tête que la pénurie de nos bibliothèques rend précieux de recueillir ici (1) :

« *Nouvelles Lettres de M. de Longueville, écrivain public, à M**** ; n° 2, in-8° de 78 pages. »

« On voit que M. de Longueville mérite la qualité d'écrivain à double titre. Nous avons annoncé ses premières Lettres dans notre feuille du 11 décembre dernier. On trouvera, dans celles qu'il publie depuis quelques jours, de l'enjouement, quelques idées singulières, et le désir d'être utile. M. de Longueville écrit avec agrément ; il a été avocat en province, le voilà maintenant écrivain public dans une loge : ce sont de petites aventures qui ne déconcertent pas du tout sa philosophie. Il paraît cependant très flatté du suffrage de quelques personnes considérables, qu'il a eu le bonheur de désennuyer. Horace a dit : « *Principibus placuisse viris non ultima laus est* », mais ce n'étoit point, vraisemblablement, le philosophe qui parloit, mais le poète ».

« L'auteur propose dans les premières lettres de cette nouvelle brochure d'instituer dans des loges des officiers de morale (2). Le public iroit leur conter toutes ses af-

(1) *Journal de Paris*, 22 mai 1778. Les Secondes Lettres ne se retrouvent en effet dans aucune des grandes bibliothèques parisiennes.

(2) Le terme d' « officier de morale » était familier à Fromage ; dans ses *Rêveries*, p. 145, il l'applique aux ecclésiastiques.

Digitized by Google

faires, et ces Messieurs lui donneroient d'excellents conseils. Ce projet a quelques légers inconvéniens : il se peut bien faire que le hazard établisse un homme de mérite dans une loge, M. de Longueville en est un exemple ; mais ces exemples sont très rares, et il faudroit des loges pour tout Paris. Du reste, M. de Longueville n'est pas plus cher en sa qualité d'officier de morale qu'en celle d'écrivain public. Il ne s'offensera pas si, pour une demi-heure qu'on aura passée à réclamer ses secours, on lui laisse une pièce de douze sols. Soit qu'il ne fasse que parler, soit qu'il écrive, l'honoraire sera le même, et il ne l'exigera de qui que ce soit ».

« Dans une autre lettre, il cherche à persuader aux auteurs de prendre chacun un bon métier, sans quitter pour cela la littérature : « S'il plaisoit à M. Rousseau de Genève de tenir un hôtel garni, et je suis bien sûr, dit-il, que cette supposition ne l'offensera pas, l'Europe viendroit successivement à Paris pour loger chez lui. Un poëte pourroit épouser une marchande de modes qui excelleroit dans son art, et qui tiendroit l'une des plus brillantes boutiques de la rue S. Honoré.... Un compilateur se feroit frippier, etc. ». Mais on ne devineroit jamais la profession que M. de Longueville propose aux philosophes. Il a remarqué que les chandeliers « sont presque toujours les bras croisés dans leurs boutiques », et cette vie contemplative lui paroît précisément celle que doit mener un homme qui écrit sur la morale. « Ainsi, un philosophe sans fortune pourroit se faire marchand de chandelles.... Il pourroit même arriver quelquefois que ses chandelles éclaireroient encore plus que ses écrits ». On lui objectera sans doute que le métier n'est pas excessivement propre, mais il lui sera facile de répondre qu'il

Digitized by Google

y a beaucoup de philosophes qui passent par là-dessus ».

« Quoi qu'il en soit, les lettres de M. de Longueville sont amusantes. Il recommande au public tous ses voisins sous les arcades de la Place Royale, M. Morbland, méchanicien, qui raccommode des boucles ; M. Pointel, marchand de tabac, chez lequel les *nez les plus friands peuvent venir avec confiance faire leurs emplettes ;* M. Bourguignon, portier de l'auteur, et très assidu dans son poste *attendu qu'il n'a point de jambes,* etc., etc., etc. ».

XX

Ainsi, quelque tardif zéphir semblait souffler enfin dans les voiles trouées de M. de Longueville, un petit renom lui venait. Et, pour suivre sa chance et l'installer, sans doute, en terrain plus favorable, peu de temps après la publication des deuxièmes lettres, il déménageait.

Ce Marais, en effet, où le destin l'avait jeté, c'était, bien déchu de ses splendeurs séculaires, « un triste quartier aux mœurs et opinions surannées, un amas de vieillards grondeurs ennemis de toutes les idées nouvelles ». Dans ses maisons presque cloîtrées, de terribles douairières s'occupaient à battre et rebattre les cartes tout le jour. Un philosophe y paraissait un être bon à brûler, et l'on n'y connaissait d'autre littérature que le *Mercure,* mis avec les balais sur le compte du portier (1). Antique et somnolente, la Place Royale n'était, en somme, qu'une rue du Blocq un peu plus large. C'est pourquoi, dans le cours de l'été ou de l'automne 1778, l'écrivain choyé du *Journal de Paris* transportait ses

(1) *Tableau de Paris*, de Mercier, édition de 1781, I, 169.

Digitized by Google

légers pénates « rue S. Honoré, à l'hôtel de Bayonne, au second dans le fond de la cour » (1), et sa loge au Palais Royal, « dans la galerie qui va de la cour des Fontaines à la rue S. Honoré » (2).

« L'homme de lettres, dit Mercier, loge au faubourg S. Honoré parce qu'il y est plus près de l'Académie, des coteries littéraires, et des financiers à bonne table ». M. de Longueville aurait pu ajouter, dans sa bouffonnerie, qu'il y était naturellement à sa place, puisqu'à quatre pas de sa mansarde, déchu comme lui, et consacré à la ferme du tabac, s'ouvrait l'ancien hôtel des ducs ses homonymes. Surtout, sa vanité et sa chimère se trouvaient du même coup satisfaites, puisqu'il y vivait en plein cœur du Paris opulent, bruyant, savant et galant, en plein sillage de la mode. Rien n'était comparable en Europe à la rue « majestueuse et charmante » qui courait, sur une lieue, de la place Louis XV à la place Royale. Elle était bordée d'hôtels magnifiques, de couvents, de spectacles de toute espèce, la foule des « équipages et des fantassins » l'emplissait d'un mouvement continuel, et l'écrivain sortant de sa gargotte divertissait sa misère et charmait sa fantaisie à heurter de son coude percé ou à frôler des basques de son habit indigent la redingote copieuse d'un financier, la bure d'un capucin (3), le jupon court d'une fille d'Opéra.

---

(1) L'hôtel de Bayonne, sis rue Saint-Honoré, vis-à-vis de l'Opéra, correspondait à l'angle nord-ouest des magasins du Louvre.

(2) La rue de Valois, percée de 1781 à 1784, comme on le verra plus loin, a séparé les anciens bâtiments de la Cour des Fontaines de l'ensemble du Palais Royal.

(3) Le couvent des Capucins s'élevait rue Saint-Honoré à l'angle et en partie sur l'emplacement de la rue de Castiglione actuelle.

Digitized by Google

Car, juste en face de l'hôtel de Bayonne, sur le flanc du Palais Royal, l'Académie Royale de musique dressait sa façade, ouvrait les fenêtres de son foyer. Cet illustre voisinage avait valu l'année précédente à l'auberge qui abritait à son tour le philosophe laonnois l'honneur de loger la Saint-Huberty débutante (1), honneur dont nul ne sentait encore tout le prix. Il valait aussi, trois fois la semaine, à tout le quartier, l'agrément d'un « tapage infernal » et d'un affreux encombrement. Sur le coup de cinq heures, les chaises, les carrosses, précédés de coureurs et flanqués de laquais jetaient pêle-mêle sur le perron du théâtre chevaliers du coin du Roi et tenants du coin de la Reine, grandes dames et hommes de lettres, belliqueux régiments qui portaient sur leurs oriflammes les noms retentissants et rivaux de Gluck et de Piccini. « En 1778, tout le monde était ou Gluckiste, ou Lulliste, ou Ramiste, ou Picciniste, ainsi que l'on étoit quarante ans avant ou moliniste ou janséniste (2) ». Derrière ces murailles se livraient et se reprenaient sans lassitude ces harmonieuses batailles qui avaient nom *Orphée, Iphigénie* ou *Armide,* et qui, commentées par les journaux, allaient passionner les joueurs d'échecs des cafés de province, émouvoir les vierges en robes de mousseline aux clavecins des châteaux. M. de Longueville, qui avait l'âme haute et chimérique, oubliait dans le feu d'émotions si nobles son dîner déplorable et son souper incertain.

D'autant qu'il était presque dans la coulisse : cette galerie de la cour des Fontaines où sa loge avait son

(1) *La Saint-Huberty*, par E. et J. de Goncourt, p. 20.
(2) *Tableau de Paris*, 1781, II, 209.

Digitized by Google

nouvel habitacle, n'ouvrait point seulement l'accès de la rue Saint-Honoré aux officiers de la maison d'Orléans qui habitaient les bâtiments d'alentour ; l'entrée des acteurs y avait sa porte, et comme, soit calcul, soit hasard, M. de Longueville avait établi une exacte coïncidence entre ses heures de loge et celles du spectacle (1), cette rencontre en ménageait d'autres bien intéressantes à ce connaisseur achevé. Sous l'affût des yeux du grand homme noir, défilait tout le personnel chanteur ou danseur du « tripot lubrico-lyrique » (2), depuis les grandes vedettes amenées par leurs équipages, Rosalie Levasseur, la Laguerre, l'ardente et maigre Guimard, jusqu'au menu fretin, crotté par les accidents de la marche, des quadrilles et des chœurs, fruits verts encore et déjà trop mûrs qu'une expressive métaphore appelait « les espaliers de l'Opéra » (3). Ces dévergondages illustres et ces innocences frelatées passaient, le rouge aux joues et la mouche au coin de l'œil, devant le pénitent auteur des *Rêveries du Colisée ;* et, bousculé de leur troupe tumultueuse, tutoyé des plus humbles de ces déités sans vergogne, il oubliait son travail, d'ailleurs malaisé dans sa loge « étroite et obscure ».

Mais, dans le flot du personnel masculin, dominant de son importance tous les « croquans de la figuration, les Plaisirs, les Vents, les Ondins, les Ris, les Tritons,

(1) « Le matin de 10 à 2, l'après-dînée de 5 à 9, même les dimanches et fêtes pour la commodité des Ouvriers. L'auteur n'indique plus de jour fixe pour servir les pauvres gratis, il remplira ses devoirs d'humanité à quelque jour que ce soit dès qu'il sera libre. » (*Lettres à M***, n° 3, Paris 1778*, avertissement préliminaire.)

(2) *Correspondance secrète*, XI, 104.

(3) *Tableau de Paris*, 1788, X, 51.

Digitized by Google

les Signes du Zodiaque » (1), cet homme corpulent qu'il voyait tous les vendredis venir prendre sur le plateau sa place de haute contre, devait l'animer d'émotions plus moroses et plus salutaires à la fois. C'était son ancien compatriote, l'homonyme et sans doute le cousin de son beau-frère, Le Gros : Le Gros, né à Monampteuil, Le Gros, l'ancien enfant de chœur de la Cathédrale de Laon, Le Gros, « avantagé d'un organe dont tous les soprano n'approcheront jamais, du moins pour une oreille française, parce qu'enfin rien n'y manque » (2) devenu le premier chanteur de l'Opéra et applaudi tour à tour dans ces dernières années sous les traits d'Achille, d'Orphée, de Renaud, de Castor. Il arrivait, célèbre, à la quarantaine, sans autre amertume que celle d'un embonpoint croissant qui commençait à lui rendre difficiles les personnages de son répertoire, et il menait de pair avec l'Opéra le Concert Spirituel qu'il dirigeait aux Tuileries avec une conscience laborieuse (3). A le voir passer devant sa boutique, si fameux, si occupé, et cependant de sept ans son cadet, quelle honte pour l'âme ardente de Fromage ! Il semble impossible que ces deux hommes ne se soient pas connus ; leurs propos sous la galerie, dans l'agitation qui précède ou suit le spectacle, entourés de la troupe menue des « espaliers » dressés sur leurs pointes, feraient un dialogue plaisant.

Enfin, citoyen du Palais Royal, M. de Longueville,

---

(1) Goncourt, *la Guimard*, Paris, Charpentier, p. 84.

(2) *Annales* de Linguet, III, 367.

(3) *Mercure* de décembre 1778, p. 49, d'avril 1781, p. 186, de mai 1783, p. 77, etc. « Le Gros était le dieu de Laon » (Michelet, *Ma Jeunesse*, Calmann-Lévy, 1884, p. 4). Qui rétablira l'effigie du dieu sur son ancien autel ?

Digitized by Google

aux heures de répit que lui laissait son ministère, en fréquentait avec affection le jardin (1).

Ce n'était pas ce morne quadrilatère d'aujourd'hui, dont le vaste silence et les gazons entourés de bâtiments vides suscitent dans l'âme consternée la fatale évocation d'un Campo Santo. Et d'abord, l'on y pénétrait sans jouer à cache-cache : le Palais étant habité, non par un Conseil d'État, mais par un simple prince du sang, on passait à loisir au travers de ses bâtiments et de ses cours, et le bas de son grand escalier était le poste favori de quiconque voulait voir « de jolies femmes dans le costume le plus élégant et le plus nouveau » (2). L'enceinte n'était point un carcan de pierre, mais de rustiques treillages s'ouvraient par des petites portes sur les parterres privés des maisons d'alentour. Des files de marronniers, plantés cinquante ans en çà par le grand-père du duc actuel, joignaient au-dessus d'une large allée leurs ombrages taillés en berceau, et cambrés çà et là sur leurs socles, des Bacchantes, des Satyres, ennoblissaient de leurs lignes et relevaient de leur blancheur cette végétation lourde et sombre (3). C'est là que, tant que le permettait la saison, les gens de bonne compagnie goûtaient à des heures déterminées le plaisir de se dénigrer en se regardant passer les uns les autres. C'est là qu'entre onze heures et midi, les petits maîtres, sans épée, sans galons, en chenilles, s'attardaient dans une lente promenade avec les belles en robe courte ; c'est là qu'on se retrouvait l'après dîner en parade, habits à la française

(1) Voir plus bas l'*Hamadryade*.

(2) *Tableau de Paris*, 1782, VI, 98.

(3) *Le Palais Royal*, par Champier et Roger-Sandoz, Paris 1900, I, 345 et 435.

Digitized by Google

et paniers, les panaches des femmes haut coiffées ondoyant en forêt de lumière sous la voûte grave des feuilles ; c'est là, enfin, que les élégantes revenaient prendre le frais durant les nuits d'été, en des assemblées longuement prolongées dont la jeunesse, l'aisance et l'obscurité bannissaient toute réserve. La société à la mode s'y succédait en un tourbillon sans cesse renouvelé, parfumée comme le « bel œillet » tendu par les bouquetières, éclatante comme les vues d'optique autour desquelles les enfants en pierrot faisaient cercle, coquette et langoureuse comme les « brillantes nymphes » attablées en bordure,

« En savourant la glace enflammant tous les cœurs » (1).

Là s'improvisaient, s'exposaient et se dénouaient les liaisons, là s'instituaient et se ruinaient les réputations et les modes. Tous les efforts de l'humanité venaient aboutir là, et l'on y jugeait en dernier appel la littérature, la philosophie, la religion et la politique. L'heureuse grossesse de la Reine, la mort subite de Jean-Jacques, les derniers succès des Insurgens, les évolutions stratégiques de l'amiral Keppel et du comte d'Orvilliers excitaient la verve d'une douzaine de nouvellistes au pied de l'arbre de Cracovie. Une estampe déjà ancienne le représentait, cet arbre fameux, entouré de tous les personnages impossibles que peut enfanter la « craque » dont il était le verdoyant symbole : « un cabaretier qui ne frelate point, crac ! une servante champenoise sage, crac ! des filles toujours amies, crac ! une danseuse qui ne fait point de faux pas, crac, crac ! » (2). Quand la

(1) *Correspondance secrète*, XII, VI « adieux de l'Arbre de Cracovie ».

(2) Cette estampe fameuse a été fréquemment reproduite. Voir

Digitized by Google

silhouette faunesque et décharnée de l'ancien caissier ecclésiastique passait dans son horizon, la divinité bocagère cachée dans ce tronc massif et rugueux ajoutait sans doute : « un Longueville qui ne soit plus fou, crac, crac, crac ! ».

Mais pour l'insecte vibrant, léger et sonore qui se trouve tout d'un coup en présence d'une telle flamme, quel plus beau destin que de s'approcher, flamber, mourir ?

XXI

M. de Longueville passa dans cette « capitale de la capitale » deux ou trois années de son existence orageuse ; et, blotti dans sa cage étroite en un recoin de cet Univers, il lançait à dix mois de distance ses troisièmes et quatrièmes Lettres à M. ***.

Les *Troisièmes Lettres* (1) : « Sentant profondément l'impossibilité de soutenir seul une correspondance avec le public », « désireux d'imiter le Spectateur Anglois d'Addison », il suppliait ses lecteurs de recueillir et de lui envoyer « les morceaux de prose heureusement écrits, les lettres comme il est sûr qu'il s'en envoie tous les jours, égales en mérite à celles de M^me^ de Sévigné, et, de plus, philosophiques ». Son recueil, sous le titre d'*Année Philosophique*, les publierait, comme l'*Almanach des Muses* publiait tous les ans les vers heureux des amateurs. Ainsi seraient sauvées de la destruction et de

---

notamment, *le XVIII^e^ siècle, Lettres, Sciences et Arts*, de P. Lacroix, Firmin-Didot, 1878, p. 180 (qui place faussement l'arbre de Cracovie au Luxembourg), et les *Nouvellistes*, de M. Funck Brentano, Hachette 1905, p. 211.

(1) Bibl. Nat. Inv. Z. 17190.

Digitized by Google

l'oubli tant de pensées ingénieuses et profondes gaspillées par les gens du monde « qui ne prennent pas la peine de se faire auteurs ». — « Personne, pourtant, n'écriroit mieux qu'eux sur les mœurs », même point les gens de lettres « venus tard dans le monde et qui y sont contraints ». M. de Longueville appelait à son secours « toutes les têtes pensantes qui s'énoncent en langue française... de tous les rangs, de tous les caractères, femmes pieuses ou dissipées, religieuses, actrices, hommes cloîtrés, magistrats supérieurs, notaires de campagne,... toutes les personnes en général qui aiment la gaieté, le mérite et la vertu », et il évoquait par avance toute la variété de cette récolte opime : « lettres sur les belles actions à la Cour, lettres d'âmes pieuses n'ayant de commerce qu'avec Dieu et les anges, lettres effrayantes à ses père et mère d'une Demoiselle enfermée dans un cloître, lettres amoureuses, lettres d'amis, lettres d'un mari à la guerre ». — « Mes ressources sont si abondantes que je pourrois facilement publier un volume tous les mois; mais comme je suis jaloux d'obtenir le suffrage des personnes de goût, je n'auroi aucune complaisance pour les lettres médiocres qui pourroient m'être envoyées. C'est parce que je serai très difficile dans mon choix que je ne publierai guère dans le cours d'une année que sept ou huit brochures de 80 pages environ. Mon recueil réussira infailliblement si je suis secondé par un grand nombre de personnes de mérite qui demeurent dans cette capitale, ***qui ont des idées trop nettes sur le bonheur véritable pour hasarder leur repos en faisant des livres,*** et qui ne seroient pas fâchées de publier leurs idées sous une forme qui n'annonçât aucune prétention ».

Digitized by Google

Pour un lunatique, ce n'était pas si mal imaginé, et M. de Longueville méritait de voir réussir une spéculation si ingénieusement fondée sur la vanité de ses contemporains !

Le reste de la brochure s'agrémentait de lettres et récits bigarrés, tour à tour austères, sentimentaux et plaisants.

La société d'une « des Dames de Paris les plus considérées », au cours d'un dîner joyeux, s'amusait à écrire, chacun poussant l'autre et tous d'accord pour rire, à « M. de Longueville, officier de morale », et, soit que ce badinage fût sorti tout entier de sa tête, soit qu'ayant reçu effectivement ces billets, il n'en sentît pas l'impertinence, l' « officier de morale » les insérait tout au long : « On a beaucoup parlé de vos lettres, elles plaisent infiniment, elles ont un mérite rare, elles raniment le sentiment de la gaieté. Vos plaisanteries, à quelques-unes près, sont de la bonne espèce, et votre idée d'instituer des officiers de morale est très heureuse ; quelle est la personne qui ne s'est point trouvée en des crises épouvantables, où l'on périt de douleur si on ne sait à qui ouvrir son âme ? Plusieurs, cependant, ont jugé que cette institution étoit une chimère : où trouver, ont-ils dit, des hommes dignes d'exercer l'emploi d'officiers de morale ? Un bon religieux qui dînoit avec nous a dit : « Ces hommes seront rares dans tous les siècles, mais, à juger de M. de Longueville par ses lettres, il est digne d'être un officier de morale », et cette réflexion a été applaudie de toute la table... ». — Une autre : « J'ai ri pendant quinze jours à l'homme qui a étudié sérieusement dans les portraits antiques et nouveaux toutes les sortes de perruques, et qui pense servir l'État en prêtant son nom au bail des Fermes Générales. Je me propose

Digitized by Google

d'aller vous voir incessamment, et je vous préviens que si, en entrant dans votre Loge, cette idée comique se présente à mon esprit, la première chose que je ferai sera de vous rire au nez, mais j'espère que vous pardonnerez cette étourderie à une femme qui n'a pas vingt ans... ». — Puis, c'est un médecin qui l'assure de la haine de la Faculté, un valétudinaire qui lui recommande son estomac : « Prenez garde, Messieurs et Mesdames, s'écrie un dernier, vous êtes tous des têtes évaporées, vous n'entendez point quel est le caractère de M. de Longueville, je suis persuadé que c'est un homme d'une grande piété » ; certes, « avec tout le mérite qu'annoncent ses lettres, il n'a pu être réduit à être écrivain public sans avoir payé aux foiblesses humaines quelque tribut considérable », mais « il n'y a que des vues chrétiennes qui aient pu l'engager à se dévouer au service des pauvres et à établir son domicile dans une petite Loge, qui, dit-on, n'est guère plus grande qu'une cage, et à mener tout un hiver la vie pénitente d'un Anachorète. Cessez de rire, Mesdames, quittez votre air ironique, Messieurs.... Il pourroit bien arriver que M. de Longueville joue un grand rôle dans l'histoire du XVIII^me^ siècle, si l'institution des Officiers de Morale vient à prospérer. Mesdames et Messieurs, exprimons tous par une attitude recueillie la vénération profonde que doit inspirer un fondateur d'ordre à des personnes du siècle qui osent lui écrire » (1).

Et puis, c'est la belle action d'une actrice célèbre qui chante par pitié pour guérir la mélancolie d'un officier pauvre, la pétition d'un homme camus qui demande un impôt sur les beaux nez, l'inconvénient d'un retour en

(1) Lettre XXI.

Digitized by Google

France des protestants : car, il l'a constaté lui-même en Hollande et en Angleterre, la diversité des cultes dans un même État y produit l'indifférence générale ; c'est la visite dans sa Loge d'une femme de spectacle qui voudrait exprimer dignement à son amant toute la tendresse qu'elle éprouve. « Cette femme charmante a disparu, et elle a laissé mon âme réjouie de trouver le goût de la vertu dans une femme aussi dissipée, et ma petite Loge délicieusement embaumée par les parfums qu'exhale sa belle chevelure » (1). Après ces plaisanteries forcées et ces spéculations encore plus artificielles, arrêtons-nous sur cette phrase, où nous retrouvons dans tout son agrément notre héros familier

« Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
Je sens deux hommes en moi... ».

(1) Lettres XXII, XXIII, XXV, XXVII. Noter aussi l'allusion d'une reconnaissance débordante envers un « philosophe célèbre qui demeure à Paris, qui joint à l'éclat du mérite personnel l'illustration de la naissance, et aux plus grands talents en divers genres, l'humanité la plus tendre. L'intérieur de sa maison n'est qu'un théâtre de bonnes œuvres, il loge et nourrit l'homme de mérite qui a présidé à ses premières études, ainsi que la femme qui a pris soin de son enfance, et qui, aveugle depuis vingt ans, ne peut rendre aucune espèce de service. » (P. 125 note a.) Il est curieux d'observer que cette reconnaissance enthousiaste de Fromage envers Condorcet s'est changée chez son neveu le Cousin Jacques, qui pourtant en avait été témoin, en une haine délirante : « Un crime de Satan écrivait-il, m'étonnerait plus que mille crimes de Condorcet ; je ne conçois pas que cet homme vil, que ce cœur profondément gangrené, reste toujours impuni. » (*Le Consolateur ou Journal des honnêtes gens*, 1792, cité par Monselet, op. laud. 147). Que s'était-il passé dans l'intervalle et pourquoi cette frappante transformation ? Il ne serait pas étonnant qu'elle se rapportât à un fait des dernières années de Fromage qui nous est resté inconnu : rien ne devient plus odieux qu'un bienfaiteur lassé.

Digitized by Google

avait écrit Racine en des vers célèbres. Chez M. de Longueville comme chez beaucoup de ses contemporains, ces deux hommes vivaient sur le meilleur pied ; ils se rendaient même au besoin de menus services.

On voit, en somme, à quelle maigre littérature l' « Officier de Morale » reste réduit. Pas plus maigre, il est vrai, que les *Lunes* publiées cinq ans plus tard par son neveu Beffroy, et qui, cela est évident maintenant, n'ont fait que suivre les *Lettres* de l'oncle. Pourquoi Beffroy a-t-il réussi, et non Longueville ? Simples jeux de la destinée ; et, pour le dire en passant, si l'oncle et le neveu paraissent tramés de la même étoffe, il y a tout de même plus de fantaisie et d'originalité sincères dans le bariolage du premier. Il est naturellement singulier, l'autre sue sang et eau pour faire rire. Et il y a chez Longueville des passages spontanés, harmonieux et pressants de sensibilité tout à fait inconnus à Beffroy (1).

Le *Journal de Paris* ne signala point l'apparition des *Troisièmes Lettres* : En revanche, M. de Longueville eut mieux : dans son numéro du 5 novembre 1778, le *Mercure de France*, qui venait de faire peau neuve entre les mains de Panckoucke, avec, parmi ses principaux commanditaires, Condorcet, insérait un article où l'écrivain public lui-même présentait et recommandait son

(1) La carrière de Beffroy suit fréquemment celle de son oncle, et c'est ainsi qu'au début de la Révolution, la misère le réduisit lui aussi, à se faire écrivain public (*Courrier des Planètes*, CXIII, p. 12). Mais tandis que Longueville, avocat, suppliait qu'on ne lui parlât pas de chicane, le Cousin Jacques, profane, s'offrait délibérément à traiter même les difficultés juridiques (Ib, CXVIII, p. 35). L'un doutait sans cesse de lui, l'autre étalait une inaltérable confiance ; voilà, sans doute, pourquoi il réussit.

Digitized by Google

dernier ouvrage. Ainsi, il entrait dans la rédaction de ce recueil choyé de toute la province, il devenait, un jour, le collaborateur de La Harpe. L'origine de cette distinction est facile à deviner, et, comme pour mieux la marquer, l'article qui précédait le sien analysait l'éloge de La Condamine par Condorcet.

« Je pense que je réussirai dans mon entreprise si j'entremêle prudemment le bon sens et la gaieté, si mon style, qui ne manque point de précision, rejette les expressions familières, si je résiste à la démangeaison de parler de moi-même », écrivait l'inégalable auteur en parlant du musée épistolaire qu'il rêvait ; et pour tenir de suite sa parole, il entretenait de suite ses lecteurs de sa conduite, « où tout paroissoit extraordinoire », de son « père respectable », qui l'avait fixé jusqu'à quarante ans en province au détriment de « sa tête exaltée ». « Si j'eûsse été dans Paris à l'âge de quinze ans, ajoutait-il, et que j'eûsse été assez heureux pour que personne ne prît d'intérêt à ce qui me regarde, je serois peut-être quelque chose dans la République des Lettres ; *n'y étant rien, il m'est permis d'écrire des riens* ». — A la bonne heure ! il ne pouvait présenter d'une façon plus engageante un livre inconnu à des lecteurs nouveaux !

XXII

Le nouvel habitant du Palais Royal y passa, coudoyé par la Renommée, n'arrivant point pourtant à emboucher la trompette de cette tumultueuse personne, un hiver ténébreux et triste. Le maigre tarif de sa corporation, — cinq sols pour les lettres ordinaires, douze sols pour les placets au Roi et aux Ministres, « attendu qu'il

Digitized by Google

y entre de la bâtarde et que le style en est plus relevé » (1) — l'empêchait à peine de mourir de faim, et il fallait que l'aumône intervînt parfois, comme celle que lui avait ménagée, un peu avant l'apparition des *Troisièmes Lettres* », une Dame quelquefois errante dans les Champs-Élisées » (2). — Au reste, ses clients se plaignaient de son écriture, et, par delà son encre, son papier, et sa cire à cacheter, il s'était vu forcé de faire la dépense d'un scribe (3). Réduit au brouillon de ses placets, il sollicitait particulièrement la clientèle de « Messieurs les Militaires désireux de présenter des mémoires à Nosseigneurs les Ministres », et sacrifiait à la nécessité l'orgueil de ses anciennes préventions (4). — Sa prédilection le ramenait, pourtant, au début de 1779, vers la littérature, et il reparaissait le 4 février dans le *Journal de Paris* pour y solliciter de quoi imprimer un éloge de Rousseau qu'il venait de composer. « Je demande ce service publiquement, ajoutait-il, parce que lorsque j'étois dans l'aisance, j'aurois rendu un pareil service avec un extrême plaisir ». Décidément, le procédé est familier chez lui.

Au vrai, il n'avait rien écrit du tout, et l'ouvrage qu'il annonçait était encore dans les limbes. Pour commenter Rousseau, un élément essentiel lui manquait : toute sa bibliothèque, nous le savons, était demeurée rue du Blocq, et depuis sept ans, sa misère ne lui avait permis d'en rien renouveler. Il fallut que, pour suppléer à cette pénurie, un personnage considérable s'émût : M. Le

(1) *Tableau de Paris*, 1781, I, 163.
(2) *Troisièmes lettres*, lettre XXVIII.
(3) *Quatrièmes lettres*, avertissement préliminaire.
(4) Id.

Digitized by Google

Noir régnait alors sur la police de la capitale, fort indulgent aux philosophes, soit par sympathie naturelle, soit par tactique, et salué très bas, en retour, de ceux-là mêmes qu'il hébergeait parfois aux frais du Roi tant à la Bastille qu'au For l'Évêque

« Tranquille à son foyer, l'indolent citoyen
Dort à l'abri de sa prudence ;
Le vice craint sa vigilance,
Et le repos public lui dérobe le sien. »

allait écrire la « reconnoissance publique » au bas de la gravure de son portrait dédiée à sa fille M^me^ de Nanteuil (1). — On ne sait trop comment Fromage avait, en sa jeunesse, fréquenté ce haut magistrat ; la « belle âme » de celui-ci s'émut de l'extrémité de l'écrivain public, il lui ouvrit sa bourse, et M. de Longueville sortit enfin de la « situation singulière d'un homme qui a du talent pour la danse et qui auroit les fers aux mains et aux jambes » (2).

Le « *Portrait de Jean-Jacques Rousseau en dix-huit lettres qui présentent une courte analyse de ses principaux ouvrages* » (3), formant le quatrième fascicule des *Lettres de M. de Longueville* à M***, parut enfin au mois de juillet 1779 et se vendit 48 sols. L'auteur avait payé de retour la générosité du Lieutenant de Police en négligeant de parti-pris tout ce qui, dans son sujet, pouvait être désagréable au Ministre. « Je m'abstiendrai soigneusement, écrivait-il lui-même, de parler de ce qui, dans l'*Émile*,

(1) *Journal de Monsieur*, 1781, I, 360.
(2) *Quatrièmes lettres*, 10-11,
(3) Bibl. Nat. Ln. 27. 17960, et Inv. Z. 17191. Il en existe aussi un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal.

Digitized by Google

a été désapprouvé par les magistrats et les ministres de la religion ».

A vrai dire, on peut même ajouter qu'il s'y est même soigneusement abstenu de tout son sujet. M. de Longueville, tel qu'on le connaît, devait être un piètre critique littéraire, et on lui voit mal les principales qualités qui militent dans l'exercice de ce magistère intellectuel, c'est-à-dire de l'ordre, de la pénétration, du jugement et de la clarté. Au reste, « je n'entends pas, dit-il, juger ses ouvrages (à Rousseau). N'ayant pas vécu à Paris, n'ayant jamais eu l'honneur d'avoir des liaisons avec des gens de lettres, je ne suis point du tout versé dans la critique, et je me sais bon gré de mon ignorance, elle étend la sphère de mes plaisirs. J'écris au milieu de Paris, comme j'écrirois dans le fond de ma province » (1). (Alors, pourquoi avoir tant voulu quitter celle-ci ?)

A défaut de critique, qu'allons-nous donc rencontrer dans ces 152 pages ? Un exposé assez fidèle, et surtout très sympathique, des ouvrages de Rousseau, et autour, un bavardage qui n'est pas toujours ennuyeux parce qu'il nous remet à chaque instant en face de la personnalité de l'auteur.

Elle avait évolué, sinon mûri, sous les adversités. « La culture indiscrète des sciences donne aux pervers une subtilité de raisonnement par laquelle ils s'affranchissent de toutes les vertus : le respect pour les parens, les devoirs de la reconnoissance sont anéantis par la dialectique du plus grand nombre des beaux esprits. Si des circonstances plus favorables me permettent de continuer mes petites feuilles, je proposerai quelques idées qui

(1) *Quatrièmes lettres*, 21.

Digitized by Google

pourroient arrêter en partie la fureur de la Nation pour le bel esprit » (1). Voilà qui sonne comme un *mea culpa*. — Et, s'il était toujours galant : « on n'a jamais rien fait de grand quand on n'a pas senti avec ivresse les grâces de la Beauté » (2), s'il ne craignait point d'écrire que les jeunes gens et les femmes sont la partie du genre humain la plus judicieuse et la plus aimable, et « qu'un ouvrage d'imagination est beaucoup mieux jugé par des chapeaux de roses que par des bonnets carrés », si, sur dix-huit lettres, il en consacrait six au Rousseau romanesque et sentimental de l'Héloïse, tout au moins, sa féminínité avait-elle varié : « La beauté n'est pas générale, elle périt par mille accidens, elle passe avec les années, l'habitude en détruit l'effet. L'esprit seul est la véritable ressource du sexe » (3). — « Que les hommes qui, auprès d'une femme aimable, ne cherchent que les plaisirs des sens, connoissent peu ce que vaut une femme aimable ! Être de sa société intime, recevoir les épanchements de son âme dans la joie comme dans la douleur, converser ou lire auprès d'elle ; quand il lui plaît de s'occuper et de garder le silence, la regarder travailler et s'abandonner auprès d'elle aux touchantes rêveries de l'amitié ; au milieu d'un cercle nombreux, l'observer fixant sur nous un regard d'estime sans se hâter de détourner les yeux ; quand, aux heures du salon, on a tardé de paroître, la trouver inquiète ; quand on a fait une bonne action, recueillir dans ses regards le prix de sa vertu ; recevoir d'elle, enfin, dans un jour, mille témoignages de l'amitié la plus tendre, c'est pour un homme sensible et délicat

(1) *Quatrièmes lettres*, 25-26.
(2) Ib. 74.
(3) Ib. 131.

Digitized by Google

un bonheur qui vaut mille fois mieux que la félicité à laquelle il donneroit la préférence, s'il étoit le maître » (1). Revoilà, précisé et raffiné encore, tel joli tableau précédemment cité des *Rêveries ;* nous sommes sur les confins du platonisme le plus exalté, et que dirait Constance ? — Nous restons dans le domaine de la plus fine et la plus pure sensibilité avec ce cri bien inattendu : « La première et la plus importante qualité d'une femme, c'est la douceur » (2). Et, pendant que nous sommes sous cette lumière, est-ce trop de penser à Vauvenargues, devant cette phrase, sublime quand on pense au pauvre diable qui l'a tracée : « S'il y a un très grand nombre d'hommes à qui on ne doit que du mépris, il en existe, il en existera toujours qui mériteroient des autels. Mes malheurs m'ont convaincu de cette vérité. *Tous les hommes portent à peu près le même masque, mais il y a des visages plus beaux que le masque qui les couvre* » (3). — Il est des moments où l'on ne songe plus à taxer M. de Longueville de futilité, mais de gaspillage ; il avait vraiment « quelque chose là ».

Et puis, il est partout si vibrant ! Quand un trait de son auteur l'embrase « d'un plaisir convulsif », et qu'il s'exclame : « Quand on a lu cela, il faut fermer le livre et faire deux sauts dans sa chambre » (4), certes, ce n'est pas très académique, mais c'est vraiment le dernier cri de la critique subjective. — Et cette analyse de son ana-

(1) *Quatrièmes Lettres*, 57.

(2) Ib. 130. « De la douceur, de la douceur, de la douceur... » Oserai-je évoquer ici, ce que je n'ai point osé faire dans mon texte, l'auteur coupable, désordonné, et ingénu de ce vers auquel, génie en moins, Fromage fait souvent penser ?

(3) Ib. 117.

(4) Ib. 106.

Digitized by Google

lyse ne saurait mieux finir qu'en reproduisant l'apostrophe à Rousseau qui la termine, prosopopée surannée, et qui porte au sourire, mais comme on sourit avec attendrissement en retrouvant au grenier les colifichets oubliés d'une aïeule : « Si, dans ces lignes qui ont pour objet de célébrer ta mémoire, ô Rousseau, on remarque quelques traits de sentiment ou d'éloquence, c'est à toi seul que j'en ai l'obligation. C'est dans tes écrits que j'ai appris à sentir et à penser, ils ont fait les délices de ma jeunesse et m'ont toujours été présents dans tous les moments de ma vie. Dans mes jours heureux, ils augmentoient ma félicité, dans ces jours d'infortune, ils me consolent de mes malheurs ; ils seront l'éternelle méditation de mes pensées, et de mes mains mourantes, je veux feuilleter encore tes ouvrages immortels » (1). On illustre volontiers ce mouvement oratoire d'une estampe où le philosophe, en robe grecque, défaillant et caduc, enguirlanderait de roses la stèle où sourit mystérieusement, en marbre, le buste de son maître. Cela pourroit s'appeler « le Sacrifice de la Reconnoissance », et pourquoi serait-ce si ridicule ?

Mais, après tant de sublimités, M. de Longueville revenait à des préoccupations plus matérielles, sans être, hélas ! moins émouvantes :

Déjà, dans une des lettres du début, il confessait que « depuis sept ans, il n'avoit rien lu ; depuis sept ans, la grande affaire des besoins phisiques absorboit toute son attention ». « Les sept années de stérilité seront écoulées le 19 juillet prochain, ajoutait-il, les sept années d'abon-

(1) *Quatrièmes Lettres*, 142.

Digitized by Google

dance vont venir, sans doute (1) ». — C'est sur cette stérilité subie et cette abondance espérée qu'il revenait avec insistance en fin de volume pour expliquer « pourquoi ses feuilles joyeuses étoient interrompues depuis dix mois ».

« Un homme passant devant ma Loge m'a dit : « Vous ne faites plus paroître de feuilles ; comment, vous n'avez publié que trois numéros, et vous gardez le silence ! Seriez-vous déjà épuisé ? » — « Épuisé ! lui ai-je répondu, je n'ai encore donné qu'à entendre au public ce que j'ai à lui dire ; ce ne sont certainement pas les idées qui me manquent, il y a trente ans que ma tête fermente ». — « Peut-être manquez-vous de livres ? » — « En effet, je n'en possède pas un ; mais je ne m'en soucie guère. Pour répéter ce qui est dans les livres, ce n'est pas la peine d'écrire ». — « Qu'est-ce qui vous arrête donc ? » — « Eh ! morbleu, Monsieur, puisqu'il faut vous le dire, c'est le défaut d'argent. ***Point d'argent, point d'esprit***, telle est la devise de ma Loge ».

«.... Pour obtenir une tête digne d'écrire, il faut un concours de circonstances avantageuses qui, dans ma situation, sont très difficiles à rassembler. On ne jouit de toutes les facultés de l'âme que quand le physique est amplement satisfait. Pour y pourvoir, il faut de l'argent, et, quand ce phisique est étendu, il faut beaucoup d'argent. Moi, par exemple, je ne ressemble pas aux autres Beaux Esprits, qui paroissent ne se nourrir que du parfum des fleurs de l'Hélicon. ***Je suis un des plus prodigieux mangeurs du Royaume, c'est en dévorant les flancs d'un vaste aloyau que j'obtiens le feu, l'énergie, la délicatesse, la fécondité de l'esprit*** ».

---

(1) *Quatrièmes Lettres*, 21.

Digitized by Google

« Dans ma petite Loge où j'ai tout le loisir de rêver, j'ai souvent pensé qu'il devroit y avoir un édit qui ordonneroit que les Beaux Esprits qui auroient donné quelques marques de talent fûssent logés, alimentés, vêtus et réjouis gratis dans toute l'étendue du Royaume. Les Beaux Esprits, étant les précepteurs du genre humain, le genre humain, par reconnoissance, devroit au moins se charger de leur cuisine. Les lois devroient veiller à ce qu'un Bel Esprit fût à tous égards tranquille, et le défendre surtout contre la coupable importunité des créanciers. On devroit pendre sans miséricorde ces hommes bassement avides qui le tourmentent pour en arracher quelques misérables pièces de monnoie. *Il est évident que, quand les créanciers interrompent un Bel Esprit par leurs vexations, ils volent impunément la Postérité... et ces larcins sont bien pires que de voler de l'argent ou des nippes aux hommes actuellement vivans* ».

« En attendant que les Beaux Esprits jouissent des avantages dont je viens de vous entretenir, Monsieur, le Ministre pourroit peut-être avoir la bonté de m'accorder le privilège d'une petite souscription pour mes feuilles. Cette faveur me procureroit sur le champ un argent comptant qui opèreroit mon entière et parfaite résurrection... (1) ».

Ce plaidoyer alimentaire, si singulièrement placé au bout d'un ouvrage de littérature, ramène invinciblement la pensée aux clameurs d'un autre famélique, ce Neveu de Rameau, « qui réduisoit à la mastication tous les prodiges de la valeur, toutes les opérations du génie, tous les dévouemens de l'héroïsme, enfin tout ce qui se

(1) *Quatrièmes Lettres*, 147 sqq.

Digitized by Google

faisoit de grand dans le monde (1) », et dont Diderot a tracé en se jouant l'effrayant portrait. « S'il est dans la nature d'avoir de l'appétit, car c'est toujours à l'appétit que j'en reviens, à la sensation qui m'est toujours présente, je trouve qu'il n'est pas du bon ordre de n'avoir pas toujours de quoi manger.... Ah ! Monsieur le philosophe, la misère est une terrible chose ! je la vois accroupie, la bouche béante, pour recevoir quelques gouttes d'eau glacée qui tombent du tonneau des Danaïdes. Je ne sais si elle aiguise l'esprit du philosophe, mais elle refroidit terriblement la tête du poëte ; on ne chante pas bien sous ce tonneau (2) ». Et aussi : « La voix de la conscience et de l'honneur est bien faible lorsque les boyaux crient (3) ». — Ce serait le divertissement d'un instant qu'un parallèle à établir entre les deux personnages ; le trait par lequel Diderot pose d'abord le sien pourrait s'appliquer aussi à M. de Longueville : « C'est un des plus bizarres personnages de ce pays où Dieu n'en a pas laissé manquer, un composé de hauteur et de bassesse, de bon sens et de déraison. Il faut que les notions de l'honnête et du déshonnête soient bien étrangement brouillées dans sa tête, car il montre ce que la nature lui a donné de bonnes qualités sans ostentation, et ce qu'il en a reçu de mauvaises sans pudeur (4) ». — Mais, cela dit, les deux hommes diffèrent notablement dans le procédé : M. de Longueville était un idéaliste généreux égaré dans un corps débauché,

(1) *Tableau de Paris*, 1788, XII, 182.

(2) *Le Neveu de Rameau* (édition des œuvres de Diderot de Brière, XXI, 135 et 139).

(3) Ib. 51.

(4) Ib. 2.

Digitized by Google

l'autre un cynique, dont les spéculations robustes et courtes remplissaient juste la mesure de ses instincts. Au carrefour légendaire qui vit un jour Hercule, tous deux avaient pris pareillement la route de la Volupté, mais l'un de propos délibéré, en disant à la Vertu : « Va t-en, tu n'es qu'un leurre ! », et l'autre par sortilège, en lui faisant des signes d'amitié : « Je suis à toi, j'arrive ! ». — « Boire de bons vins, se gorger de mets délicats, vivre avec de jolies femmes, se reposer dans des lits bien mollets, dit Rameau, excepté cela, le reste n'est que vanité (1) ». — Faible, M. de Longueville buvait aussi et se gorgeait, mais sans désespérer d'un lendemain sobre, ni attacher trop d'importance à un travers général et inévitable. Il eût rougi de Rameau comme d'un scélérat, et Rameau eût ri de lui comme d'un sot ; mais, l'un passant par les avenues élégantes et l'autre par les ruelles boueuses, ils se retrouvaient à la même porte déshonnête. L'un se justifiait par la pureté de son intention, l'autre par la rigueur de sa logique ; tous deux aussi piteux, au reste, dans leur justification. — Tels ils se complètent et s'harmonisent comme les profils d'une médaille antique, ce Gilles enfariné près de ce brutal Arlequin, Fromage clair de lune à l'opposite de Rameau soleil.

Plus qu'à tout autre ouvrage de M. de Longueville, à l'apparition de ces lettres qui traitaient du Dieu Rousseau, la chronique s'émut :

D'abord, bien que, de son aveu même, « avocat, écrivain public, officier de morale, auteur, libraire et

(1) *Le Neveu de Rameau*, 53.

Digitized by Google

journaliste », il fût « l'homme de France le plus occupé », M. de Longueville voulut bien présenter son nouvel ouvrage, comme il l'avait fait du précédent, dans le *Mercure :* il commençait par définir son but : « Je me suis proposé de rendre la lecture de Rousseau sans inconvéniens pour de jeunes personnes. La Demoiselle élevée par la mère la plus vertueuse peut lire mon portrait du philosophe génevois, elle n'y trouvera que des motifs de s'attacher encore davantage à la vertu ». — Sur la forme, il reconnaissait qu' « en faisant l'analyse de Jean-Jacques, il avait souvent employé ses propres expressions ». Mais, remarquait-il, « ce qui eût été un plagiat dans un éloge académique est un mérite de plus dans un portrait ». Au surplus, « les trois premières lettres et la dix-huitième, où il n'y a pas une ligne de Rousseau, pourront faire présumer que j'aurois pu comme un autre me tirer d'un discours oratoire ; je suis fort content surtout de la dix-huitième lettre, où l'on trouve du nerf, de la sensibilité, du feu, des images, et beaucoup de variété.... Les gens de goût pourront remarquer dans ma brochure quelques négligences de style qui me sont échappées. Ce qui me console, c'est qu'ils n'en verront pas autant que j'en aperçois moi-même ». Enfin, dernier trait touchant et décisif : « J'ai vendu jusqu'ici mon *Portrait de Rousseau* 48 sols ; mais tant de personnes se récrient sur le prix que je le réduis à 36 sols. *Un Philosophe ne doit pas se laisser soupçonner d'aimer l'argent* (1) ».

Pour la première fois, le *Journal de Paris* fut maussade ; rappelant que M. de Longueville avait composé

(1) *Mercure de France*, 14 août 1779, p. 71.

Digitized by Google

ce quatrième ouvrage à l'effet d'inspirer aux gens qui ignoraient Rousseau le désir de le lire, le rédacteur anonyme faisait remarquer, non sans vérité, qu'il n'y avait point d'apparence que ceux qui ne lisent point commencent par les Lettres de M. de Longueville. L'éloge du jugement féminin en matière de littérature lui paraissait dérisoire, et il citait *in extenso* et en capitales, pour en rire plus haut, la proclamation alimentaire. En revanche, il voulait bien concéder à l'écrivain « une sorte de feu et d'enthousiasme », « qui prouvait qu'il avait vivement senti son auteur » (1).

Métra cita, lui aussi, l'invocation à l'aloyau, en s'étonnant que la misère, qui suscite généralement les grandes choses, paralysât, au contraire les moyens de M. de Longueville. « On s'aperçoit parfaitement dans ses ouvrages, ajoutait-il, que les produits de sa profession ne suffisent pas pour entretenir constamment son phisique dans cette disposition si nécessaire au développement des facultés de son âme. Il faut avouer, cependant, qu'il lui échappe souvent des saillies heureuses » (2).

Enfin, suprême honneur, pour la première fois, Grimm s'émut. Le nom de M. de Longueville, tracé par son auguste plume, alla se promener sous les yeux de l'Impératrice Catherine et de toute la séquelle de petits princes allemands dont ce grand homme était le correspondant attitré. Bien qu'il se montre plus que partout ailleurs dans son appréciation ce « Maître de l'Auberge du Houx toujours vert » que disait Diderot (3), et d'une insolence digne de son origine mesquine et de sa toute

(1) *Journal de Paris* du 8 août 1779.
(2) *Correspondance Secrète*, VIII, 240, 14 août 1779.
(3) *Œuvres de Diderot* (Brière), XXI, 377.

Digitized by Google

fraîche baronnie, il faut le citer tout au long, pour l'importance du fait :

« Ce n'est pas ici le coup d'essai de M. de Longueville ; cet illustre écrivain s'est déjà signalé par quelques autres ouvrages du même genre, et nous nous reprochons de n'en avoir pas parlé plus tôt dans nos feuilles. C'est une espèce d'homme assez singulière, et à qui il ne manque peut-être qu'un peu plus d'esprit pour jouer dans sa petite guérite d'écrivain le même rôle que Diogène jouait dans son tonneau ; il a tout le fonds d'assurance nécessaire pour s'en acquitter à merveille, et il s'y livrerait sans doute encore davantage s'il était moins misérable ou s'il avait moins d'appétit, car il avoue lui-même qu'il est un des plus grands mangeurs du Royaume. On ne s'attend pas, sans doute, à trouver dans ces Lettres une idée fort approfondie des ouvrages et du génie de Rousseau, mais, à travers beaucoup de bavardages, on y rencontre par ci par là quelques lueurs de sens et d'esprit. Voici un échantillon de sa dernière lettre... ».

Suivaient vingt ou vingt-cinq lignes des Lettres, qui sont du plus démodé et du plus ampoulé XVIII^e^ siècle, et dont il n'est pas désagréable de dire, en évitant de les répéter, qu'en les choisissant pour les produire à son public couronné, ce manitou littéraire s'est trompé tout comme un autre (1).

Au reste, une autre circonstance, qu'il ignora toujours, sans doute, vengea M. de Longueville du dédain d'ailleurs secret de « l'Allemand profiteur et sour-

(1) *Correspondance de Grimm*, XII, 295, 6 août 1779.

Digitized by Google

nois » (1). Un illustre choix l'honorait ; ses rêveries, ses transports, ses folies se reflétaient un instant aux yeux bleus de Marie-Antoinette, et la Réserve de la Bibliothèque Nationale conserve un exemplaire du « Portrait de Rousseau » aux armes de la Reine.

XXIII

Là s'arrête l'œuvre de M. de Longueville, s'il faut en croire Quérard (2) et les catalogues des bibliothèques publiques.

Pourtant, les Goncourt possédaient, et sur le panneau de leur cabinet de travail, « entre la porte du cabinet de toilette et la fenêtre » (3), s'alignait, parmi leurs innombrables livres et brochures sur l'histoire de Paris au XVIII[e] siècle un exemplaire des feuilles de l'écrivain public qui comprenait, non seulement les *Lettres*, les *Nouvelles Lettres* et le *Portrait de Jean-Jacques*, mais encore une dernière partie datée de 1780, sous ce titre : *L'Hamadryade du Palais Royal*.

L'Hamadryade ne figurait pas dans cet illustre cabinet comme une de ces brochures tirées par mégarde de la boîte du bouquiniste, dédaignées aussitôt qu'ouvertes, et qui ne valant même pas la peine qu'on s'en débarrasse, dorment indéfiniment dans la poussière d'un coin

---

(1) *J.-J. Rousseau*, de J. Lemaître, 137.

(2) Quérard, à vrai dire, ne parle même que des *Premières Lettres* et du *Portrait de Jean-Jacques* ; ce sont les révélations de ces deux ouvrages qui m'ont conduit aux autres.

(3) *La Maison d'un Artiste*, par Ed. de Goncourt, Charpentier, II, 68.

Digitized by Google

sans gloire. M. Edmond de Goncourt l'a citée dans l'inventaire de sa *Maison d'un Artiste* parmi les « centaines de raretés apportant chacune un trait, un coup de pinceau, un joli rien, au tableau mouvant et changeant de la capitale pendant les cent années de sa domination sur le monde » (1), et il s'est inquiété de la destinée de son auteur. Bien avant déjà, du reste, les deux frères avaient fait à M. de Longueville l'honneur d'évoquer son petit personnage dans l'éblouissant tableau du Palais Royal qui décore le vestibule de leur étude sur Debucourt :

« Le Palais Royal, la « capitale de Paris », le Palais Royal, le « Salon des Nations », le rendez-vous de l'Allemand, de l'Espagnol, de l'Anglois, du Portugais, du Suédois ; le Palais Royal des cafés... le Palais Royal des hôtels, des billards, des restaurateurs,... le Palais Royal du marchand de marrons de Monseigneur le duc d'Orléans et de la bouquetière de Madame la duchesse d'Orléans, *le Palais Royal de l'arbre de Cracovie, arbre de Dodone bourdonnant des nouvelles du monde, dont l'écrivain public du Palais Royal, M. de Longueville, faisait son Hamadryade,...* ce Palais Royal, le Palais Royal du XVIII^e^ siècle, où le retrouver ? » (2).

Mais où retrouver aujourd'hui l'*Hamadryade* elle-même ? La bibliothèque des Goncourt a été dispersée en 1897, et avec elle, l'exemplaire unique qui portait le

---

(1) *La Maison d'un Artiste*, 92. Par mégarde, semble-t-il, M. de Goncourt donne en cet endroit à cet assemblage le titre général d'*Hamadryade* qui ne devait concerner que la dernière partie écrite en 1780 (*Art au XVIII^e^ siècle*, III, 189, note 1).

(2) *L'Art au XVIII^me^ siècle*, par E. et J. de Goncourt, troisième série, 182.

Digitized by Google

numéro 668 du catalogue Morgand (1) ». La fille divine du Palais Royal a fui sous le marteau du commissaire-priseur, et elle s'en est allée, suivant les volontés de son maître éphémère, « redonner la jouissance que lui avait procurée son acquisition à un héritier de ses goûts » (2). — « *Et fugit ad salices...* ». — Qu'est devenu ce volume précieux par sa rareté comme par les mains glorieuses qui l'ont un jour tenu ? (3).

Nous n'avons plus l'*Hamadryade ;* consolons-nous : elle eût été semblable, trop semblable, peut-être, à ses frères aînés, et nous pouvons en préjuger de reste. En revanche, son auteur trouve, à être reçu et maintenu en si délicate compagnie, cent ans après sa mort, ses lettres de noblesse. Que ce soit à titre d'original, de plaisant, et par la plus humble des savonnettes à vilain, peu importe : le tout est de pouvoir s'enorgueillir d'un tel suffrage. Il a joué, de longues années, son petit fifre dans le concert muet que se donnaient, dans la maison d'Auteuil, tant de belles, rares ou curieuses choses de son époque. Il fait partie de l'assemblée du XVIII[e] siècle, telle que l'ont conçue et exprimée les Maîtres de ce domaine harmonieux. Son œuvre a été l'un de ces mille riens pittoresques et chargés d'humanité, croquis, libelles,

---

(1) « *Œuvres de M. de Longueville, Amsterdam et Paris 1777-1780, quatre parties en un volume in 8° cartonné : l'Hamadryade du Palais Royal ; Lettres ; Nouvelles Lettres ; Portrait de Jean-Jacques Rousseau sorte de journal en quatre numéros* ». — On voit qu'une des feuilles, soit les secondes, soit les troisièmes lettres, manquait à ce recueil, unique pourtant.

(2) Testament de M. E. de Goncourt.

(3) A la vente Goncourt, les *Œuvres de Longueville* passèrent aux mains de M. Georges Hugo. Mais la bibliothèque de celui-ci a été à son tour et récemment dispersée.

Digitized by Google

billets, adresses, dont l'assemblage sagace et l'amoureuse étude ont ressuscité magiquement, aux pages ardentes de leurs livres historiques, les gestes, les modes, les goûts, l'âme même de ce Temps voluptueux, spirituel et regretté. Après cinquante ans écoulés depuis leurs premières études à le dessécher en procès-verbaux ou à l'affadir en romances, on est encore à rechercher de plus zélés, de plus émouvants, de plus désirables introducteurs (1).

XXIV

L'année 1781 marqua pour M. de Longueville le terme de cette glorieuse médiocrité. Le 8 juin de cette année-là, à l'issue du spectacle, et pour la seconde fois depuis vingt ans, l'Opéra brûlait. A la suite de l'incendie de 1763, on avait bien pris la précaution de le munir de réservoirs spacieux, mais, quand on en voulut faire usage, ils se trouvèrent vides. Le public était sorti depuis quelques instants ; en revanche, nymphes et chanteurs, pris en flagrant délit de rhabillage, durent fuir en costumes légers par les toits. Un machiniste emporta la Guimard roulée dans un rideau. La flamme, nuancée par l'embrasement des peintures et des ors, s'élevait « large et pyramidale » jusqu'à des centaines de pieds. Les combles des bâtiments de la Cour des Fontaines flambaient ; en une heure, tout fut consumé. Les Parisiens trouvèrent dans ce malheur public l'occasion de nouveaux sourires : l'incendie de 1763 avait inspiré à

(1) Voir ce que dans la préface de son récent livre sur la *Société du XVIII^me^ siècle et ses peintres* (Perrin, 1912), en a si bien dit M. Léandre Vaillat, disciple reconnaissant des Maîtres d'Auteuil.

Digitized by Google

leurs tailleurs la nuance *tison* ; la nuance *opéra brûlé* naquit des décombres de 1781, en attendant que la naissance longuement attendue d'un héritier mâle au couple royal le 22 octobre de cette même année lui substituât dans les faveurs de la mode la nuance *caca dauphin* (1).

Gravement éprouvé sans doute par ce premier désastre, M. de Longueville voyait, quelques semaines après, emporter par une nouvelle tempête sa fortune et ses lares.... M. le duc de Chartres, donataire du Palais Royal depuis l'année précédente et « prince des gagne-deniers », rasait les futaies de son jardin et en découpait le pourtour pour fortifier d'écus sa caisse toujours défaillante. A la place des clôtures rustiques encadrant le joli parc romanesque, l'architecte Louis s'apprêtait à construire, suivant la boutade de Sophie Arnould, « le plus beau jeu de trou Madame de l'Europe ». « Plus d'Opéra, plus de promenade, plus de brillantes demoiselles, et, qui le croiroit, de si grands changemens se sont opérés dans le cours de deux mois ! ». Les démolisseurs côtoyaient les bûcherons ; à travers les bâtiments éventrés de la cour des Fontaines, symétrique à ses sœurs nouvelles de Montpensier et de Beaujolais, la rue de Valois s'aligna. C'est dans l'âcre poussière des moellons qui s'écroulent, dans les clameurs limousines du « Régiment de la pioche », qu'on voit disparaître la petite loge de la galerie (2).

Où M. de Longueville alla-t-il ? Que devint-il ?

---

(1) *Tableau de Paris*, IX, 222, *Correspondance Secrète*, XI, 304 ; *Mercure* de juin 1781, partie politique, 134 ; *La Guimard*, 178.

(2) *Le Palais Royal* de Champier et R-Sandoz, I, 418-428, II, 6-9. *Correspondance Secrète*, XI, 395, 400, 414, XII, 11, 56, 71, 90.

Digitized by Google

Tandis que, victime d'une disgrâce provisoire, oiseau de parade qui va se révéler phénix, le Palais Royal s'apprête, derrière les barrières de ses palissades, pour de nouvelles élégances, dans quel recoin de Paris le grand homme maigre cache-t-il, également obscures, sa fortune et son écritoire? On demande en vain son adresse aux rédactions dont il était familier; le *Journal de Paris* ne le connaît plus, et la danse de sa fantaisie ne s'agite plus dans le décor bleu du *Mercure*. On goûte, du moins, à le rechercher ici, quelque distraction. A défaut de Fromage, saluons les Laonnois beaux esprits qui se révèlent à nous : c'est « Madame la Marquise de Noailles, dans sa terre de Morfontaine près Marle, au diocèse de Laon », auteur d'une énigme sur la religion; le « savetier du village de Soupire en Laonnois » la suit, sans façon, d'un logogriphe; un abbé Deherme qui pourrait bien être le vicaire de Presles l'Évêque apporte le tribut d'une fable; et, plus étonnant qu'eux tous, M. Le Double, curé de Colligis, accommode en énigme le plus humble de ses instruments liturgiques (1). Ah! l'on ne s'ennuyait pas en Laonnois, aux alentours de 1780!

(1) *Mercure de France*, février 1781, 160, mars, 101, juillet, 146, septembre, 150. — Voici, pour l'édification des petits enfants de ses paroissiens, l'énigme de M. Le Double :

« Je suis né, cher Lecteur, dans le sein des forêts.
Dans mes divers emplois, j'ai différens succès....
...De la pompe funèbre ornement malheureux,
De deux jeunes époux je rends le sort heureux.
En toutes les saisons, simple dans ma parure,
Sous mon habit léger paraît la bigarrure.
Hydropote éternel, mes pas en sens divers
Me font, comme un ivrogne, aller tout de travers.
Et malgré mes bienfaits, avec un bout de corde
Ami, je suis pendu, las! sans miséricorde....

Le mot est... goupillon (Ib. 206) — N'eût-il pas mieux fait de se taire?

Digitized by Google

Mais la plus captivante énigme est celle que pose à ceux qui lui ont accordé leur intérêt jusqu'ici le silence prolongé du famélique auteur. Il faut le dire sans plus attendre : désormais, cette voix inoubliable s'est tue. Nous n'aurons plus, pour suivre cet être unique à travers les tribulations de sa vie et les méandres de sa pensée, ce torrent de révélations familières qui roulait de cascade en cascade, des *Entretiens* au *Portrait de Jean-Jacques*, mettant au jour tant de fange ou faisant jaillir tant de perles au courant de l'onde agitée. La nuit opaque est retombée sur lui ; deux seules lumières la traversent, à quatre ans de distance, qui, du moins, nous le montrent en posture pittoresque ou saisissante, la première penché sur son écritoire, la seconde comme on le porte au tombeau.

Le premier de ces lampadophores est le propre filleul de Fromage. Depuis plusieurs années déjà, la mouche littéraire avait piqué Reigny, et, frais émoulu du collège, réduit par la médiocrité de sa bourse au petit collet, il avait été, malgré la disgrâce de sa brûlure, le « petit abbé qui chante la romance à Madame » dans les salons à la mode. L'année même du *Portrait de Jean-Jacques,* des couplets de lui, faciles et gentiment sentimentaux, avaient fait fureur sur les clavecins :

« En peu de temps tu te fais bien connoître ;
En peu de temps tu sais te faire aimer ;
Pour exercer le pouvoir de charmer,
Tu n'as besoin que d'être à ta fenêtre... » (1).

M^me^ Beffroy était morte dans ce même temps, sans

(1) *Les Petites Maisons*, I, 228.

Digitized by Google

doute à Paris où on la voit logée rue de Poitou, au Marais, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, et où, en sa qualité peut-être de veuve de capitaine de cavalerie, elle prenait sans vergogne la particule (1). Affranchi par ce deuil, l'abbé s'était livré à corps perdu à la fantaisie qu'il tenait du double sang de son père et de son parrain, et les œuvres qu'il mettait au monde en sa vingt-cinquième année s'appellaient *Hurluberlu, Turlututu* et les *Petites Maisons du Parnasse.*

C'est dans ces dernières qu'après maintes surprenantes tirades sur son foyer d'enfance que cette étude a eu l'occasion de recueillir déjà, on a la joie de retrouver M. de Longueville. Voici tout entier, prose et vers, le passage qui traite de lui (2) :

« De cette salle, les commissaires passèrent dans une vaste galerie d'où, par des rues détournées, ils parvinrent à une cour fort étroite, où un assez singulier spectacle frappa leurs yeux et excita leur attention.

Dans un de ces réduits où l'espoir du salaire
Guide la plume mercenaire
De plus d'un pauvre et très pauvre écrivain
Dont notre esprit gage la main,
Était assis d'un air philosophique
Un des plus malheureux auteurs
Qu'ait enfantés la République
De nos Français littérateurs.

(1) Arch. Dép. Aisne, B. 2634 (acte du 20 janvier 1777, et B. 2841 (procuration à l'inventaire du 28 août 1778); cf. les actes de naissance des petits enfants à Chevregny (E suppl. 37). Voilà le commencement de cette mégalomanie que l'histoire des grands et des petits Beffroy rapportée au *Dictionnaire Néologique*, article Beffroy, accusera plus tard.

(2) *Les Petites Maisons*, 239.

Digitized by Google

Avocat, écrivain public et littéraire,
Journaliste et folliculaire,
Sous un nom supposé, de climats en climats,
Ne cessant de porter ses pas,
Il faisait admirer du fond de sa guérite
Et ses talents et son mérite.

Les juges, qui sçavoient que cet auteur faisoit son idole de ce qu'il appeloit sa *Liberté*, n'eurent garde de le priver d'un bien si cher à son cœur. Ils l'exhortèrent seulement à se défier de son imagination trop impétueuse ».

Et voici, non moins instructive, la note qui accompagne ce petit tableau :

« Il s'agit probablement ici du fameux M. de Longueville, connu à présent par toute l'Europe. On m'assure qu'il est oncle maternel et parrain du Cousin Jacques ; quoi qu'il en soit, cet écrivain, dont la naissance est honnête, dont la fortune a été brillante, pourroit espérer de passer à la postérité s'il sçavoit modérer l'activité de son génie. Ses idées se succèdent sans ordre ; il fait des vers, mais il réussiroit beaucoup mieux dans la prose ; on ne peut lui refuser un esprit supérieur et une vaste érudition. C'est un aimable original, trop sincère pour ménager ses protections, et trop peu apprécié dans la république des Lettres. Il avoit entrepris un journal dont le plan étoit d'autant mieux conçu qu'il intéressoit la vanité de tous les particuliers ; il avoit pour objet d'extraire ce qu'il y auroit de meilleur dans le genre épistolaire à la mode. L'Académie Françoise, qui dispose tous les ans d'une somme d'argent à son choix, s'est souvenue tout récemment de M. de Longueville dans ses libéralités ».

Digitized by Google

Cette brève vision nous livre quelques lumières qu'il faut capter au passage, sans prétendre, hélas, en tirer tout le profit. M. de Longueville est demeuré écrivain public, mais où ? Les onzième et douzième vers feraient croire que Paris même, déjà épuisé, ne suffit plus à sa curiosité ; comment suivre, dès lors, dans tout le Royaume, ce vagabond obscur ? — « Avocat, écrivain public et littéraire, journaliste et *folliculaire* », a-t-il donc trempé dans des libelles ? A-t-il été, moins réservé qu'à Londres, de ces capitans de lettres qui égorgent sur commande et à prix fait les réputations ? Ce serait dans la logique de sa profession et de ses aptitudes. Il est vrai qu'il semble devenu bien bénin, mais c'est le cas de resonger aux « boyaux qui crient » ; et pourquoi le méchant portrait de La Thibaudière n'aurait-il pas eu de cadets ? Tout à l'heure, Reigny lui-même le fera pressentir de façon plus explicite, quand, son oncle mort, il lui composera une oraison funèbre d'un tout autre ton : « Dorival, n'ayant plus rien, se mit dans l'esprit d'être auteur.... Dorival avait de l'esprit, mais il crut apparemment que l'esprit méchant était le bon pour réussir, et il crut mal. La méchanceté déplaît aujourd'hui plus que jamais.... Nous ne sommes plus dans ce siècle où un poète était honoré de ses compatriotes pour le plaisir de les satyriser, et recevait des pensions pour dénigrer tout le monde..... Plus judicieux que nos ancêtres, nous avons accordé le plus parfait mépris à tout écrivain ancien ou moderne qui n'a d'esprit que pour nuire » (1). — Ainsi, dans ces dernières années où sa misère croissante le confond de plus en plus dans la foule, il paraît bien y

(1) *Lunes* de juin 1786, histoire de Dorival.

Digitized by Google

avoir eu un Longueville pamphlétaire qui nous demeure complètement inconnu, malgré des recherches à travers tous les *Espions* et les *Chroniques scandaleuses* de son époque, sur les contrôles de cette Bastille et de ce For l'Évêque où il eût dû naturellement aboutir. — Comment expliquer, aussi, « ce fameux M. de Longueville connu à présent de toute l'Europe » ? Est-ce une ironie, comme, naguère, « l'illustre écrivain », de Grimm ? Cela cadrerait mal avec le ton complimenteur du portrait ; n'en faut-il pas conclure, plutôt, que les mœurs singulières de l'écrivain l'avaient rendu notoire, tout au moins, dans le microcosme littéraire ? — Enfin, qu'est-ce que la « libéralité » de l'Académie ? L'écrivain de la petite loge, et plus encore le folliculaire qu'il est devenu, seraient pour les Quarante un lauréat bien inattendu ; on ne retrouve point son nom, d'ailleurs, parmi les Florian, les Garat, les Lacretelle, et autres concurrents heureux des prix d'éloquence et de poésie ainsi que du prix Valbelle, les seuls dont paraisse avoir disposé, à l'époque, l'illustre Compagnie. Certains concurrents de 1781 et 1782, il est vrai, honorés de simples mentions, ont refusé de donner leurs noms ; mais un Longueville modeste est une telle invraisemblance qu'il n'est pas permis de s'y arrêter (1). Il faut donc penser bien plutôt qu'il a bénéficié non pas d'une récompense, mais d'un secours, et il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que Condorcet avait été reçu de l'Académie Française au début de 1782 (2).

---

(1) *Mercure de France*, mars 1781, 90 ; septembre 1781, 36 ; août 1782, 232.

(2) Le 21 février.

Digitized by Google

L'année 1783 s'ouvre et s'écoule ; voici la paix avec la Grande-Bretagne, et, dans le firmament monarchique, la première ascension des globes fleurdelysés. Point de nouvelles de M. de Longueville. En 1784, un document qui reparaîtra tout à l'heure signale son passage à Angers, dont le maire lui délivre, le 3 août, un passeport. — Dans les premiers jours de juillet 1786, enfin, les multiples lecteurs lettrés, officiers, magistrats et chanoines que compte à Laon le *Mercure,* ceux-là, du moins, qui sont de vieux Laonnois et ont croisé, jadis, sur la Placette, le maigre fils du receveur des Décimes, écarquillent les sourcils, s'exclament, et appellent à grands cris leurs épouses ou leurs gouvernantes, en lisant dans le numéro du 8 juillet de leur journal, partie politique, page 180, l'entrefilet suivant :

« La lettre qu'on va lire est relative à la destinée d'un homme qui a été connu à Paris et dans plusieurs contrées voisines de la France, où on l'a vu mendier *littérairement* en offrant des souscriptions d'un ouvrage imaginaire.

« Il existoit un homme, nous écrit-on de Vitré, qui se donnoit pour savant ; il a dit avoir fourni au *Mercure de France* et au *Journal de Paris* quelques morceaux de sa façon ; il avoit en tête un ouvrage qu'il annonçoit par un *Prospectus*, sous le titre d'*Annales du Citoyen ;* il parcouroit le Royaume depuis plusieurs années et cherchoit des souscripteurs. Sa souscription n'étoit point chère, puisque, pour trois livres, on s'inscrivoit dans son livre, sur lequel on a trouvé pour environ 13.000 livres de reçus ; enfin, ennuyé de ses recherches et ayant lassé le public de différentes provinces, notamment de

Digitized by Google

Bretagne, il prenoit le parti de retourner à Paris ; mais, n'ayant point d'argent, il voyageoit accablé de tristesse ; il quitte, entre Vitré et Rennes, un homme chargé de son porte-manteau et s'approche de la rivière. Je ne sais s'il avoit dessein de s'y désaltérer, mais il y perdit la vie : le Samedi de Pâques, on le trouva noyé. Le même jour et après les formalités de justice, il fut enterré dans le cimetière de Châteaubourg, petite paroisse à trois lieues de Vitré, et enregistré sous le nom de M. *Fromage de Longueville*, natif de Laon. On a appris par ses papiers qu'il étoit avocat au Parlement de Paris et que, durant quelque tems, il s'étoit fait écrivain public dans cette capitale, etc. »

Ainsi, le voici mort ! et dans quelles circonstances ! et après quels derniers jours !

Cette méchante chronique du *Mercure* livre, — dans quels termes ! — le secret de six années, et sous la lumière qu'elle projette, l'écrivain affamé de 1780-82 rejoint en droite ligne le mendiant qui agonise, misérable, en 1786. Le « Paris et contrées voisines » du *Mercure* répond au « de climats en climats » du Cousin Jacques, et nous savons maintenant dans quel but ce Juif Errant de la littérature ne « cessait d'y porter ses pas ». — Les *Annales du Citoyen !* Ainsi, après avoir stagné, espérant une pêche profitable, dans les marais d'une littérature anodine, M. de Longueville avait tourné ses voiles au vent du siècle, et cinglait avec toute l'escadre de ses confrères vers l'énorme et mystérieux Quatre-Vingt-Neuf. Les *Annales du Citoyen !* Apportés d'outre mer par Franklin, le sujet et l'esprit en étaient dans l'air de toutes parts. Dès 1781, un « particulier zélé pour le bien public »

Digitized by Google

fondait un prix de douze cents livres, destiné à « l'auteur d'un traité élémentaire de moralité qui expliquât et prouvât les devoirs de l'Homme et du Citoyen, clair, simple, méthodique, pouvant servir aux enfans qui apprennent à lire » (1). Et, à la fin de 1783, un sieur Dumas publiait l'*Esprit du Citoyen,* ouvrage politique, philosophique et moral », qui démontrait la puérilité de toutes les institutions existantes (2). Pour Fromage, son prospectus seul a paru ; sa littérature antérieure permet de tirer des pronostics très variés sur ce que son ouvrage eût été.

Colportant cette marchandise de rencontre, le vagabond s'en va pédestrement de ville en ville, soumettant les innombrables lieues du Royaume à la commune mesure de ses souliers ferrés, passant, suivi seulement de sa grande ombre triste et du rustre que charge son porte-manteau, sous tous les vieux ormes de Sully. Dans les cités et les bourgades se déploie son boniment ingénieux ; le besoin avive ses facultés oratoires ; tel que jadis, il plaide, il évoque ses relations illustres, et l'ancien rédacteur du *Mercure* et du *Journal de Paris* récolte à plein chapeau les écus des provinciaux ahuris. Combien a-t-il touché ? 13.000 livres, dit le *Mercure.* 30.000, répondra tout à l'heure Bachaumont, encore plus acerbe (3). A trois livres par tête, cela donnerait dix mille

(1) *Mercure*, mars 1781, 90.

(2) *Correspondance Secrète*, XV, 149, 8 octobre 1783.

(3) Bachaumont (*Mémoires Secrets*, XXXII, 169, 12 juillet 1786), rend en effet compte à son tour de la mort de Fromage en termes désagréables et sans rien faire d'ailleurs qu'abréger l'article du *Mercure*, dont il diffère seulement en deux points : 1° : le total de la souscription ; 2° : le suicide, qu'il affirme, influençant M. Ed. de Goncourt (*Maison d'un Artiste*, 92), et après lui le rédacteur du catalogue Morgand.

Digitized by Google

souscripteurs; faut-il le croire ? Quel éloge, dans ce cas, pour l'orateur ! — Mais qu'a-t-il fait de tout cet argent ? Hélas ! tout son passé n'est-il point là pour le confesser ? « Boire de bons vins, se gorger de mets délicats, vivre avec de jolies femmes... » Où est Rameau ?

Le *Mercure* se borne à écrire qu'il a mendié à la faveur d'un ouvrage imaginaire ; Bachaumont ne craint pas d'imprimer que sa spéculation leurrait le public. Ainsi, une fois encore, l'ancien beau-frère de M. Beffroy côtoie la maréchaussée, et il quitte la vie sous cette même clameur de réprobation dont l'opprobre, jadis, le chassa de sa ville natale. Cette escroquerie part-elle d'un propos délibéré ? En est-il conscient ? Peut-être pas : on l'a vu naguère user du même procédé pour le *Portrait de Jean-Jacques* qui, cependant, a paru. Ici encore, il a dû, dans sa détresse, solliciter l'avance des premiers fonds ; et puis, la débauche l'a repris, la grande vague boueuse l'a roulé jusqu'à ce lit de la Vilaine où, lamentable et meurtri, il a expiré. Quelle fin pour un « officier de morale » !

Le voilà à ce dernier jour où les lettres de Vitré nous le dépeignent, rebuté du public, lassé, la bourse vide ; la tristesse l'accable et il retourne à pas lents vers Paris. Et là-bas, comme partout ailleurs, la terrible compagne l'attend, contre laquelle, dans l'intervalle de ses débauches, il lutte depuis deux fois sept ans. Sous le fardeau indéfiniment continué, ses épaules finissent par plier ; au reste, il a cinquante-trois ans ; hâtée par les privations et les excès, la vieillesse s'approche. Plus de famille, plus d'amis, plus une porte qui s'ouvre ; que va-t-il devenir ? De longues souffrances encore sur ce pavé de Paris, si dur aux malheureux, puis l'« antre pestilentiel et la charité cruelle » de l'Hôtel-Dieu, une agonie mé-

Digitized by Google

prisée, enfin le dernier parcours en chariot, pêle-mêle avec les autres morts de l'hôpital, vers le « gouffre toujours ouvert » de Clamart, dont les chirurgiens soustrairont nuitamment pour la disséquer, sa pauvre guenille (1), voilà ce que l'avenir lui présage. N'est-il pas excusable, s'il s'est affolé un instant devant cette affreuse vision, si les eaux lentes de la Vilaine ont fasciné cet abandonné, et si, lui qui avait jadis commenté éloquemment la lettre de Milord Édouard à Saint-Preux contre le suicide (2), il n'a plus consenti à vivre ?

Mais qui dit, d'ailleurs, qu'il s'est tué ? Si Bachaumont l'écrit (3), le *Mercure* en doute, et l'Église ne l'a pas jugé ainsi, elle qui lui a accordé ses dernières prières. Sans doute, il s'approchait pour boire, le pied lui a manqué, les Naïades aux yeux verts ont entraîné le père ingénu de l'*Hamadryade*, et lavé de toutes ses souillures, ce poète voluptueux et coupable est mort comme l'Ophélia du grand Will. Nous qui le savions né sous une influence maligne, applaudissons à ce destin : c'est dans un cabaret borgne du quartier Maubert et sous les coups de mauvais garçons, c'est roué par un fiacre au

(1) *Tableau de Paris*, 1781, II, 100, 102.

(2) *Portrait de J. J. Rousseau*, lettre XIII.

(3) C'est cette hypothèse du suicide que le Cousin Jacques a admise aussi dans l'oraison funèbre en vingt pages (*Lunes* de juin 1786, pp. 10-30), qu'il a consacrée à son oncle, morceau emphatique et grognon, qui remplit tant d'espace sans livrer aucun détail, qui dénie au mort, naguère tant vanté, toute « suite dans les idées », tout « goût dans les saillies », toute « méthode dans ses ouvrages », et flétrit en style de prédicateur sa paresse et ses débauches. Critique justifiée, hélas, mais qui porterait davantage si elle ne venait pas d'un homme à qui « on a compté trois cents maîtresses ». (Grille, *Miettes Littéraires*, cité par Monselet dans son Étude sur le Cousin Jacques. Cf. *Bull. Soc. Acad. Laon*, XX, 483).

Digitized by Google

coin d'une borne sordide, qu'il eût pu rencontrer la mort tragique à laquelle son étoile le vouait. Mais la vie, qui lui a été quinze ans si dure, semble lui devenir clémente au dernier instant ; il sombre en pleine nature, dans l'épaisse verdure des prairies bretonnes et l'incendie splendide des ajoncs ; il défaille tandis qu'au proche clocher de Châteaubourg sonnent, en ce samedi de Pâques, retour de Rome, les cloches de la Résurrection, et si la tradition populaire est vraie et que la dernière pensée de l'homme qui se noie lui retrace d'un trait toute sa vie, il peut, avant de mourir — si loin — évoquer dans un souvenir enfin pénitent la douceur de son foyer d'enfant, la dignité modeste de sa vieille ville traditionnelle, et, dominant le cours familier de la rue du Blocq, la flèche aiguë de la Cathédrale (1).

Combien, pourtant, la mort lui eût semblé malen-

(1) Voici l'acte de sépulture de Louis Fromage :

« Le corps de Noble Maître Louis Fromage de Longueville, avocat, natif de Laon, province de l'Isle de France, âgé de cinquante-trois ans, trouvé noyé dans la rivière de Vilaine près la prairie de la Grenouillère, muni de son passeport lui donné à Angers le trois août mil sept cent quatre vingt quatre, signé Bucher maire, contre signé Dupont, a été inhumé au cimetière ce seize avril mil sept cent quatre vingt six aux fins de sentence rendue ce jour par la juridiction d'Épinay et en présence de Jean-René Morel, René Morel, Julien Roussel, Julien Esnault, et autres. — Signé : Lemoine, R. V ». (Extrait des registres de la paroisse de Châteaubourg déposés au greffe du Tribunal de Vitré).

Depuis 1786, le cimetière de Châteaubourg a été changé et l'église reconstruite (renseignements de M. le curé de Châteaubourg) ; et j'ai vainement tenté de retrouver les papiers de la juridiction d'Épinay, juridiction assise en Champeaux, commune située à 7 kilomètres de Vitré, et appartenant à cette époque aux La Trémoille, barons de Vitré

Digitized by Google

contreuse si, au lieu de se réfléchir sur son passé, la lucidité de son dernier instant eût prophétiquement embrassé l'avenir immédiat ! Et, pour attendre cet avenir, au lieu de courir la province au grand dommage de sa réputation et de ses souliers, cherchant à y placer un chimérique ouvrage, que n'était-il resté, depuis 1781, patiemment courbé sur son pupitre, dans une échoppe du Palais Royal dévasté !

Car d'abord, il l'eût vu renaître, soudain, de la blan cheur de ses cendres, et, plus étincelant et tumultueux que jamais, devenir le « palais d'Armide », la « jolie boîte de Pandore ciselée et travaillée », le « labyrinthe des rubans, des pompons et des gazes (1) ». Et, familier de cet illustre endroit, personnage nécessaire dans ce décor, Debucourt l'eût peint, sans doute, dès 1787, parmi les financiers, les farauds, les commis, les clercs, et aussi les jolies lorgneuses aux traits fragiles qui, dans l'estampe célèbre, forment la « bigarrure » du « Camp des Tartares » (2).

Et aussi, deux ans plus tard, il eût vu ce temple des colifichets, devenu l' « antre d'Éole », le « noyau de la comète Révolution », la « caverne du plaisir exterminateur (3) », retentir des échos des clubs et du tumulte des motionnaires. Il eût vu dans son jardin, par les beaux jours de l'été 1789, passer les députés « rengorgés (4) » de l'Assemblée Nationale, et il eût compté parmi eux le

---

(1) *Tableau de Paris*, X, 221 sqq.

(2) *L'Art au XVIII^me^ siècle* des Goncourt, III, 182-186.

(3) *Le Palais Royal*, de Champier et R-Sandoz, II, 15, 23, 38.

(4) Camille Desmoulins à son père, parlant des députés laonnois, et cité par Lenôtre, *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, 1^re^ série, Paris, Perrin, 1903, p. 13.

Digitized by Google

fils du Théophile des *Entretiens*, le frère de Clairville, les proches de ces Laonnois de 1764 qui l'avaient jadis presque lapidé, et qui partageaient, aujourd'hui, si follement ses enthousiasmes. Surtout, son âme rhétoricienne et légère se fût exaltée, le 12 juillet, au joli geste du fils de Jénade, montant sur une table pour arracher une feuille aux marronniers et présenter ce symbole d'espérance et de renouveau aux mains tendues de l'insurrection commençante. Dans une atmosphère de gloire, après un quart de siècle, le monde de ses *Entretiens* lui fût reparu. Et, vibrant de tant de commotions héroïques, brûlant de se distinguer à son tour, quelle n'eût pu être de 1789 à 1794 la destinée de l'utopique, grandiloquent, besogneux et sans scrupules citoyen Fromage-Longueville ? Même en lui supposant, non sans logique, la fin déplorable que subit en ces années la majorité des Français notoires, le « rasoir national » de la place de la Révolution finissait plus harmonieusement sa vie que le bucolique ruisseau de la prairie Grenouillère....

Mais, né sous la conjonction d'astres malicieux, M. de Longueville était destiné à n'avoir jamais de chance.

La vie d'un tel personnage ne comporte point de moralité ; ou cette moralité est si évidente et si désagréable qu'il est inutile de la dire.

Longtemps, pourtant, les terribles aventures du fils du receveur des Décimes durent rester gravées dans l'esprit de la bourgeoisie laonnoise ; et, narrant son existence tourmentée, peignant sa misérable fin, maint père, mainte mère de famille durent conclure en disant sentencieusement à leur fils : « Voilà où mène la littérature ! »

Digitized by Google

C'est sous cette impression, sans doute, que pendant longtemps après la mort de M. de Longueville, les Laonnois ne se risquèrent que dans les métiers sérieux. Aujourd'hui que Champfleury et Arsène Houssaye ont marqué brillamment le retour à la tradition ancienne, je tiens à me disculper du soupçon d'avoir voulu la rompre à nouveau.

Bien au contraire : révélée par Bachaumont, Grimm et Métra, hébergée par Sardou et les Goncourt, l'ombre de M. de Longueville vit encore aujourd'hui d'une vie falote (1) ; et tous ces notaires, officiers et chanoines sont morts de la plus morte mort, qui n'est pas toujours la meilleure.

D'ailleurs, je n'ai point tenté la scabreuse entreprise de conseiller la destinée de mes contemporains, et ces pages rempliraient tout leur but si mes lecteurs les feuilletaient avec une distraction amusée, — comme un album d'estampes laonnoises.

---

(1) Et son nom s'imprime encore. M. Daniel Mornet (*Le Sentiment de la Nature en France de J.-J. Rousseau à Bernardin de Saint-Pierre*, Hachette, 1907, p. 202) cite Longueville parmi ceux qui « s'exaltèrent aux accents de l'Héloïse ». M. P. P. Plan (*J.-J. Rousseau raconté par les Gazettes de son Temps*, Société du Mercure de France, 1912, p. 215) reproduit le filet de Métra sur le *Portrait de Jean-Jacques* par Longueville.

Digitized by Google

APPENDICE

BIBLIOGRAPHIE ET PROJET DE CLEF DES *ENTRETIENS*

L'auteur des *Entretiens*, on l'a vu, les avait fait originairement copier et répandre à six exemplaires ; peut-être, par la suite, d'autres copies coururent-elles sous le manteau, et faut-il voir dans leur commerce secret ces « indiscrétions littéraires » dont, d'après la lettre à Athey, le libraire Melleville aurait si grandement profité : on ne voit pas trop, en effet, quoi d'autres elles auraient pu être ; mais nous n'en savons précisément rien.

Autant que nous en pouvons juger, les six copies originaires se présentaient sous la même forme, en deux volumes in-12, reliés en veau, dont le premier comprenait les six premières et le second les huit dernières parties des *Entretiens* — celui-ci beaucoup plus gros, tant à raison du nombre que de l'étendue de ses parties, et aussi de la table d'ailleurs très approximative qui le terminait. Il n'est possible d'indiquer aucune espèce de pagination, chaque exemplaire ayant varié sur ce point suivant les exigences de son écriture.

De ces douze volumes initiaux, six paraissent avoir subsisté : les Archives départementales de l'Aisne ont acquis récemment un exemplaire dépareillé du tome I[er] ; la Bibliothèque Municipale de Laon conserve depuis longtemps, sous le numéro 510 de ses manuscrits, un autre exemplaire d'ailleurs en partie lacéré du même

Digitized by Google

tome, et aussi l'ouvrage complet de ses deux volumes (c'est à celui-là que j'ai rapporté toutes mes références). — Enfin, un autre texte intégral était, au moins en 1874, entre les mains de M. Combier.

D'autre part, M. Victorien Sardou possédait, et M. le vicomte J. de Hennezel a racheté récemment à sa vente, où elle figurait sous le numéro 1644, une copie du dix-huitième siècle, faite, à ce qu'en disait le catalogue, pour M. Desjobert, grand maître des Eaux et Forêts de l'Ile de France, mais qui ne contient que les passages littéraires et philosophiques, à l'exclusion de tous les portraits. Cette copie est surtout précieuse par la copie de la lettre de Fromage à Athey qui y est annexée, avec l'original de la lettre d'envoi d'Athey, sans doute à M. Desjobert.

D'après une note qui figure en tête de cette copie, elle fut prise en novembre 1779 sur l'exemplaire qui appartenait alors à M. de Beaumont, greffier de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Laon, après avoir été originairement celui de M. Le Brun ou de M. Sellier. Or, le seul exemplaire complet de la bibliothèque de Laon porte de nombreux traits de crayon rouge qui encadrent précisément les passages reproduits dans la copie Desjobert. On peut donc affirmer que c'est là précisément l'exemplaire dont le grand maître des Eaux et Forêts a eu communication.

Les *Entretiens* renferment, d'après leur auteur, 351 portraits louangeurs et trois ou quatre « plaisants ». En réalité, le nombre des personnages mis en scène ou cités est beaucoup plus considérable, et l'on dépasse 500 si l'on y comprend Reims et Soissons. De ces portraits

Digitized by Google

multiples, j'ai vainement cherché dans tous les exemplaires complets ou incomplets des dépôts laonnois quelque rudiment de clef. Aucun des possesseurs d'élection dont nous conservons une épave n'a éprouvé le besoin, un soir de sa vieillesse, alors qu'il se chauffait les pieds dans son cabinet, en feuilletant le livre qui lui remémorait, une fois encore avant de disparaître, les silhouettes de son jeune temps, de noter en marge, d'un crayon parfois tremblant, tous ces noms de morts ou de mourants qui allaient tomber dans l'éternel oubli. Et il n'y a pas de quoi leur faire compliment. Un exemplaire des *Entretiens* annoté par un contemporain serait si amusant aujourd'hui !

Ce qu'ils ont négligé de faire d'une façon si aisée, ne peut plus être tenté qu'avec labeur. Au lieu de souvenirs nonchalants, il faut consulter tout le grimoire des états civils, plumitifs et généalogies, travail ingrat s'il ne trouvait son délassement dans l'aimable conversation d'autres chasseurs de fantômes. Ces recherches et ces conversations sont du moins encore, on le verra, susceptibles d'un résultat. Mais, avant de le livrer, et faute de pouvoir fournir à chaque nom des justifications qui seraient interminables, il faut s'expliquer sur les méthodes suivies :

Une première catégorie de personnages était facile à identifier : ce sont tous ceux qui sont désignés par des fonctions uniques : *le* Lieutenant Général du Bailliage, *le* Subdélégué, *le* Maire.... Pour tous ceux-là, il suffisait de recherches sommaires, soit dans les cartons des archives où dorment les procès-verbaux de leurs ministères, soit, souvent, et plus simplement encore, dans la série GG (État Civil) de l'excellent ***Inventaire des Archives Communales de Laon.***

Digitized by Google

De ces personnages, on passait à leur propre famille, femme, parents, enfants, que Fromage a souvent groupés autour d'eux. Là encore, les recherches aboutissaient rapidement, grâce à la même série de l'*Inventaire*, grâce surtout aux précieux généalogistes laonnois du XVIII^me^ siècle, les Richecour et les Cuisy, dont les travaux ne sont pas, il est vrai, dans le domaine public, mais ont été gardés et si heureusement continués par leurs petits-neveux.

Mais l'imbroglio du labyrinthe commençait avec les personnages sans fonctions ou de fonctions multiples, quand cassait le fil d'Ariane du métier. Comment identifier « un chanoine de la Cathédrale », « un capitaine de cavalerie », « un gentilhomme », « un avocat » ? Cette difficulté a eu pourtant, çà et là, sa solution, tantôt de la façon la plus simple, grâce à l'aide de Fromage lui-même, dont la table est parfois plus précise que le texte : ainsi, ce n'est point par sorcellerie, mais parce que la table porte le nom du curé de Sainte-Benoîte, que le « curé beau joueur » de la première partie a pu être découvert; de même on apprend que Dorviane était seigneur de Richecourt, Zaïre, femme du seigneur de Coucy, etc., ce qui permet de remporter une demi-douzaine de succès faciles.

Un autre secours moins ingénu vient des généalogies : à défaut de fonctions uniques, des fonctions multiples, comme celle de chanoine ou d'avocat, peuvent donner des indications précises quand plusieurs sont exercées par de proches parents : dans ce cas, si ce n'est chacune, c'est l'ensemble qui est unique : il y avait quatre-vingt chanoines de la cathédrale, mais s'il s'agit d'un chanoine frère d'un capitaine d'artillerie, le nombre des combi-

Digitized by Google

naisons se réduit beaucoup ; et il aboutit pratiquement à l'unité si l'on ajoute que le père était officier chez le Roi. Avec un peu de patience et de connaissance des vieilles races laonnoises, on arrive presque toujours, à force d'éliminations successives, au résultat. La série Alcandre-Orphise-Lucinde-Azor-Hiptiste-Nicétas-Chrisante, ou celle de Memnon-Ergaste-Céphise-Philotecte-Valérie-Dorothée-Pollion-Léonore-Atys montrent ce que peut donner cette méthode.

Enfin, en dehors de tous ces procédés généraux, il y a la recherche individuelle, parfois d'inspiration, parfois de raisonnement, mais dont le résultat n'a jamais été admis qu'après un sérieux contrôle. Quand il est resté un doute, il a été indiqué par un point d'interrogation. Voici, à titre d'exemple, le plan de la recherche en ce qui concerne les deux portraits les plus intéressants, les « étrillés » La Thibaudière et Trissotin :

Pour La Thibaudière, nous savons qu'il avait en mars 1764 un fils de vingt ans et une fille de dix-sept, et aussi que la jurisprudence était de son métier, — indication intéressante à rapprocher de celle de Devisme (1), suivant laquelle un magistrat laonnois, criblé de pointes par les *Entretiens*, mourut peu après leur apparition ; or, on ne voit dans les *Entretiens* aucune cible autre que La Thibaudière pour avoir pu être magistrale. — Nous devons donc retrouver vers 1744 l'acte de naissance de son fils, vers 1746 ou 7 celui de sa fille, vers 1765 ou 66 enfin son acte de décès.

Une brève recherche dans les registres des douze paroisses apprend en effet que Nicolas-Charles Duchesne,

(1) *Histoire de Laon*, II, 334.

Digitized by Google

fils du lieutenant général de police, naquit sur Saint-Remy Place le 27 juin 1744, que Marie-Madeleine Duchesne, sa sœur, y naquit à son tour le 21 septembre 1745 ; que leur père, enfin, mourut le 25 mai 1766. Toutes les conditions sont remplies, et, comme il était vraisemblable, elles ne le sont par nul autre. Est-il besoin d'ajouter, dès lors, pour appuyer notre certitude, que Fromage nous représente quelque part La Thibaudière réprimant une émeute au marché, ce qui était bien le propre du lieutenant de police ?

Pour Trissotin, c'était, nous dit-on, le curé d'un faubourg de Laon. M. Combier a cru y voir l'abbé Mennesson, curé de Vaux (1) : cela, on ignore pourquoi, la référence qu'il donne étant viciée par une erreur évidente. Or, ce n'était certainement pas Mennesson : Fromage nous apprend, en effet, que Trissotin était membre de la Société d'Agriculture. Le registre des délibérations de celle-ci ayant été conservé (2), la tâche se ramène à vérifier lequel y figurait parmi les curés des six faubourgs en 1764. Cette diligence si simple paraît un instant devoir échouer : on trouve en effet sur le registre, d'une part, parmi les premiers associés, un Gobert, du nom du curé de Saint-Marcel, d'autre part, comme admis en décembre 1762, un Bergure, homonyme du curé de Semilly. Mais un examen plus attentif établit vite que Gobert doit être éliminé : il y avait à Laon en 1764 deux frères de ce nom, l'un, Claude, curé de Saint-Marcel, l'autre, Jacques, curé de Saint-Remy Place, celui-ci très supérieur en grade à Claude, et devenu plus tard vicaire

(1) *Bull. Soc. Acad. Laon*, XXIX, 269.
(2) Arch. Dép. Aisne, D. 2.

Digitized by Google

général. Or le registre de la Société d'Agriculture désigne en 1772 son associé sous ce dernier titre ; donc, il s'agit de Jacques et non de Claude, et Bergure reste le seul Trissotin possible.

Enfin, pour un certain nombre de personnages, tous les procédés, tous les expédients ont été vains, et j'ai échoué.

M. le Lieutenant de Buttet a bien voulu accomplir une recherche analogue pour Soissons, dont les principaux habitants sont à leur tour passés en revue dans les *Entretiens*. Il y avait dès ce temps tant de relations entre les deux cités voisines — et rivales — que tout ce qui concerne l'une touche de près l'histoire de l'autre. Le résultat auquel M. de Buttet est arrivé est d'autant plus remarquable que les Archives Municipales de Soissons ont été anéanties en 1814, et que le principal instrument lui faisait défaut.

Peut-être quelques lecteurs jugeront-ils ces efforts hors de proportion avec le résultat recherché, et trouveront-ils que cela ne valait vraiment pas la peine de remuer tant de poussière pour aboutir à mettre des noms fort inconnus au bas de portraits le plus souvent fort insignifiants.

A cela, je répondrai : d'abord, que toute recherche historique n'est que chimère ; ensuite, que ce n'est pas par l'étude des héros, mais par celle des masses moyennes et modestes que doit se préparer cette histoire de la vie et des mœurs régionales, qui reste entière à écrire ; enfin, que le résultat ne serait déjà pas si négli-

Digitized by Google

geable, quand il se bornerait à rappeler, ne serait-ce qu'une seconde, quelques centaines d'honnêtes défunts à la conscience d'un fragment de cette planète.

Voici donc les certitudes, les doutes et les lacunes auxquels ont abouti mes efforts. Puissent les dernières éveiller le zèle de chercheurs plus ardents ou plus perspicaces. Qu'ils fassent tomber les derniers voiles, qu'ils nous ramènent enfin à la lumière, pensives et le masque à la main, comme la Madame de Rieux de La Tour, Mathurine, la charmante femme qui avait « choisi les pièces et distribué les rôles », Axiane, la jolie marchande, Laure, la tendre conteuse, que j'ai vainement tenté de rendre à la vie ; et aussi, tout de noir vêtus comme le Cassandre de la Comédie Italienne, Capys, l'avocat puriste, et Vadius, le pédant. Que leur heureuse diligence aille émouvoir les groupes qui s'attardent encore sous les grands arbres ; qu'elle les embarque à leur tour dans les esquifs couleur de rêve sur le lac doré du Souvenir ; je n'en serai point jaloux, mais ravi.

Digitized by Google

LAON ET ENVIRONS

A

I, 198	*Abbé*, fils d'un orfèvre.	Antoine Tournant.
II, 257	*Abbé*, homme de condition.	
	Sa sœur.	
II, 258	*Acys*, maître de pension.	Nicolas Duchange.
	Sa femme.	Marie-Jeanne Bouvet.
	Le frère d'Acys, fondeur.	
	Son beau-frère, prêtre.	François Bouvet.
I, 164	*Adélaïde*, femme d'Agathon.	Mad.-Fr. Godart de Clamecy.
II, 302	*Agathocle*, major du bataillon de milice.	Jean-Charles Gérault.
I, 165	*Agathon*, conseiller des Monnaies.	Nic. Ch. Dorigny de la Neuville.
I, 197	*Agénor*, greffier et notaire.	Philippe Rousseau
II, 518	*Aglaé*, femme de Cliton.	
I, 168	*Aglaé*, femme de Dorilas.	
I, 161	*Alcandre*, capitaine de cavalerie.	J.-J. Bigot de Sommesnil, capitaine au R^t^ de Beauvilliers.
I, 7	*Alceste*, prieur de Saint-Martin.	Jean-François Athey.
II, 298	*Alcidamas*, capitaine au régiment de Bouillon.	Jacques Reneaume de Latache.
	Sa femme.	
	Sa sœur.	
I, 239	*Alcindor*, doyen des avocats.	
I, 38, 55 et 102	*Alcippe*, lieutenant assesseur.	J.-Cl.-F. Chevalier de Buzerolles.
II, 658	*Aldamant*, lieutenant-colonel d'artillerie.	Bern.-Gab. du Passage de Caillouël.
I, 115	*Alexandre*, colonel du dernier régiment à Laon.	Le marquis de Langhac (?).

Digitized by Google

I, 169	*Alvarès*, garde du corps.	Nic.-Cl.-Fr.-Xavier Le Gros.
II, 660	*Aménaïde*, femme de Benassar.	M.-Anne-Éléonore Beauvisage.
	Son père.	Nic-Ch. Beauvisage.
	Sa mère.	Marie-Anne Dagneau.
I, 175	*Anaxarque*, organiste de la Cathédrale.	J.-Ant. Forest.
I, 103	*André* (M.), jeune homme de la ville.	
II, 296	*Anténor*, officier de milice.	Louis-Alexdre Michault.
	Sa femme.	Thérèse Duvigneau.
II, 538	*Anténor*, intendant de Champagne.	Gasp.-Louis Caze de la Bove.
I, 3	*Antime*, prieur de Saint-Jean.	Dom Charles Navelot.
II, 317	*Antiphile*, commandant du Batn de Milice.	Ant.-Philbert Danye.
I, 56	*Antistène*, un des premiers magistrats.	Louis Marquette de Villers, lieutt criminel.
I, 160 et 252	*Aphrosine*, sœur d'Ergaste.	Nic.-J. Rillart de Verneuil (plus tard Mme de Lespinay).
	Sa tante, qui l'a élevée.	
II, 638	*Aphrosine*, femme de Dorimont.	Mte-Constance de Lusser.
II, 665	*Argante*, chanoine, non dans les ordres.	
	Une demoiselle qu'il aime.	
II, 658	*Argire*, femme de Lorédan.	Jeanne-Charlotte Viéville.
I, 2	*Ariste*, grand vicaire, homme de condition.	Anne-Marie-Joseph Faulcon de Ris.
I, 204	*Aristide*, conseiller au Bailliage.	Adrien de la Campagne.
I, 55	*Aristione*, femme d'Alcippe.	M.-Chtte-Elis. Marquette de Marly.
	Sa fille.	M.-Anne-Chtte Agathe Chevalier de Buzerolles.
I, 105	*Ariston*, magistrat, infirme.	J.-Fr. Mahieu, conseiller au Bailliage.

Digitized by Google

II, 664	Ses filles.	M.-Genev^ve-Françoise. Jeanne-Genev^ve Marie Françoise Mahieu.
II, 203	*Aristophane*, professeur de rhétorique.	Antoine-Ponce Genard.
	Sa femme.	Ch^tte-Louise Coquillard.
	Son beau-père, maître de pension.	Pierre-Joseph Coquillard.
I, 18	*Arsène*, lieutenant de la maréchaussée.	Adrien Monseignat.
	Sa femme.	M.-Mad.-Genev^ve Cordieu.
II, 177	*Artamond*, officier d'artillerie.	Marc-Ant. Dagneau de Richecourt.
II, 131	*Artémise*, femme de Démosthène.	M.-Catherine Miroy.
I, 224	*Asponde*, chanoine, théologal.	
II, 361	*Aurélie*, femme de Nérestan.	Ch^tte-Franç. Faulcon de Ris.
I, 36	*Aurore*, femme de Straton.	M.-Anne-Ch^tte Baillieu.
II, 664	*Avocat*, jeune.	Anne-Marie-Pierre-Jean-F^ois Dumage.
	Son frère, chanoine.	Pierre Dumage.
	Sa femme, de Soissons.	Anne-Antoin^tte Servais.
II, 188	*Axiane*, marchande.	
	Son fils.	
	Sa bru.	
I, 162	*Azor*, chanoine.	L'abbé de Saint-Léger.

B

I, 50	*Babet*, fille de Dorimène.	M. Ch^tte-Fr.-Victoire de Ronty.
II, 256	*Barthélemy*, sculpteur.	Jean-J^h Berthélemy.
	Sa femme.	Marguerite Duchange.
I, 197	*Basile*, doyen de la Chrétienté.	J.-Ant. Huet, curé de Saint-Jean au Bourg.
I, 100, 146	*Bertrand* (Madame), demoiselle.	
II, 670	*Bertelle* (M.), ecclésiastique.	

Digitized by Google

C

II, 296	*Caliste*, sœur de Phorbas.	N. Cotte.
I, 244	*Capys*, avocat, généalogiste.	
II, 656	*Carlier de Longchamps.*	Carlier de Longchamps.
I, 219	*Casenove*, notaire.	Claude-Mathieu Cappe.
II, 661	*Cassandre*, ancien avocat du Roi.	Jean-Charl^es Marquette.
I, 42; II, 172 et 686	*Catau* (ou Lisette), femme de La Thibaudière.	M.-Mad. Berthoult.
	Sa fille.	M.-Madelei^ne Duchesne.
I, 180	*Célie*, fille d'un Cons^r des Monnaies.	M.-J.-Nicole Martin d'Arzilliers.
	Son père.	J.-Cl. Martin d'Arzilliers.
	Son mari.	J.-Fr. Le Carlier de Ronchères.
I, 181	*Célimène*, femme de Thrasile.	Sophie de Randon.
I, 248	*Céphise*, femme d'Ergaste.	Anne-Gen. Le Carlier de Colligis.
I, 34	*Chanoine*, ancien précepteur à Louis le G^d.	
I, 35	*Chanoine*, obligeant.	
I, 34	*Chanoine*, patriarche des ermites.	
I, 34	*Chanoine*, versé dans les usages.	
I, 163	*Chrisante*, père d'Azor, etc.	Étienne de Saint-Léger.
II, 275	*Chrisipe*, substitut des gens du Roi.	L.-Fr. Le Maistre.
	Sa femme.	Élis.-Ant.-Nic. Cotte.
	Sa belle-mère.	Philberte-Élis. Le Nain.
I, 159	*Chrysès*, abbé, oncle d'Élise.	L'abbé Solon.
I, 39 et 237	*Clairville*, conseiller au Bailliage.	André-Joseph l'Eleu.
I, 39 et	Son père, magistrat.	Simon l'Eleu, lieut^t part^r.
II, 667	Son oncle, magistrat.	Adr.-J^h l'Eleu de Servenay, conseiller au Bailliage.

Digitized by Google

II, 638	*Clarice*, fille de Dorimont.	Marie-Franç. Chevalier de Vesle.
II, 194	*Clarice*, sœur d'Orante.	Catherine Barbier.
II, 166	*Claudine*, belle-mère de La Thibaudière.	Marie-Anne Destrés.
I, 105	*Cléantis*, femme d'un officier chez le Roi.	Nicole-Geneviève Billaudel.
	Son mari.	François - Abraham Croyer.
	Un fils dans l'Église.	F. - Ab. - Gen. Croyer, chanoine.
	Un fils dans les armes.	H.-F. Croyer, capitne d'artillerie.
I, 242	*Cléobule*, libraire de la ville.	Antoine Melleville.
	Sa femme (deuxième).	Thérèse Engaigne.
I, 38	*Cléomène*, femme du Lieutenant général.	M. - Mte - Florimonde Marquette de Marly.
I, 108	*Cléon*, fils de Thrasile.	M.-Louis-Antoine Randon (?).
I, 104; II, 188	*Cléonie*, femme de Phocion.	
I, 249	*Clitandre*, parent de Céphise.	
II, 198	*Clitie*, femme de Silvandre.	M.-Anne-Franç. Lorin.
II, 274	*Clitiphon*, ancien président au grenier à sel.	Jean-Marie L'Eleu.
I, 107	*Cliton*, chr de Saint-Louis.	
II, 518	*Cliton*, jeune gentilhomme.	
I, 156	*Conseiller des Monnaies* (un) astronome.	J.-Philbert Le Carlier d'Épuisart.
I, 157; II, 659	*Créon*, chevr d'honneur du Bailliage.	Louis Viéville.
II, 656	*M. Cuiriot*, de Craonne.	M. Cuiriot.
I, 37	*Curé de Laon*, joueur.	Hilaire Noiron, curé de Sainte-Benoîte.
I, 12	*Curé de Laon*, paroisse du subdélégué.	Paul-Louis Dohy (St-Cyr).
II, 564	*Curé de Monampteuil*.	L'abbé Luce.
II, 564	*Curé d'Urcel*.	L'abbé Doriot (Jean-Philippe).
I, 185; II, 675	*Cydalise*, tante de Julie et femme d'Oronte.	Mtte - Françoise Rillart de Verneuil.

Digitized by Google

	Son père, homme de bien.	Claude Rillart de Verneuil, lieut[t]. général d'épée.
	Sa mère.	Marie-Françoise de Blois.

D

I, 58; II, 136 et 671	***Damis.***	Louis Fromage (l'auteur).
I, 47; II, 168	***Dandin,*** fils de La Thibaudière.	Nicolas-Charles Duchesne.
I, 54	***Damon,*** père de la Lieutenante générale.	Claude-Charles Marquette de Marly.
I, 223	***Demoiselles*** très amies (deux). Leurs frères chanoines.	
I, 276	***Démophile,*** officier de milice.	Fr.-Victor de Novion.
	Sa femme, de Thionville.	Marguerite Duvigneau.
	Leur fils.	Jean-Victor de Novion.
II, 124	***Démosthène,*** avocat, bailli du Duché.	Louis Fromage père.
II, 666	***M. Desmarets,*** horloger de la ville.	Jacques-Jean Desmarets.
II, 317	***Diognète,*** officier de milice.	
I, 198	***Dorainville,*** abbé.	
I, 203	***Dorante,*** chanoine.	
II, 210	***Dorante,*** militaire, fils de Laure.	
I, 168	***Dorilas,*** avocat.	
I, 52; II, 675	***Dorimène,*** femme de Dorviane.	M. Charlotte Rillart de Verneuil.
II, 638	***Dorimont,*** Lieutenant de Roi de La Mobile.	Pierre-Nic.-Annibal Chevalier de Vesles.
I, 168	***Dorisée,*** femme d'Alvarès.	Geneviève Fromage.
I, 42	***Doris,*** la plus jeune fille du Lieutenant Général.	M.-L.-Gabr. Le Clerc (plus tard M[me] de Breuilly).
I, 252	***Dorothée,*** femme de Pollion.	Nicole-Elis.-Claudine Rillart de Verneuil.

Digitized by Google

I, 52	*Dorviane*, officier d'artillerie,	Antoine René de Ronty, vicomte de Richecourt.
I, 224	*Dorvigny*, avocat.	

E

I, 11	*Égésippe*, curé de Saint-Julien.	J.-Cl. Gérault de Cambronne.
II, 304	*Églé*, sœur d'Agathocle.	M.-Elis.-Jeanne Gérault.
II, 252	*Églé*, femme de Thrasimène.	M.-Cath. Lefebvre de Lépine.
II, 268	*Élamire*, abbesse au pied de Laon.	M.-Adélaïde d'Havrincourt, abbesse de Montreuil.
	Une sœur, religieuse de cette abbaye.	Marie-Joseph d'Havrincourt.
	Un frère, exempt des gardes du corps.	N. d'Havrincourt.
I, 36	*Élamire*, cousine germaine de Flore.	
II, 647	*Électre*, femme de Thessandre.	Élis.-Jos. de La Borde.
I, 159	*Élise*, femme de Polydamas.	M.-Cl.-Franç. Dagneau.
II, 132	*Elvire*, femme de Lysimond.	Louise-Cécile Fromage.
II, 474	*Elvire*, fiancée de Vamir.	Élisabeth de Lamotte.
I, 31	*Émile*, grand vicaire.	
I, 166	*Émilie*, cousine d'Adélaïde.	Louise-Élisabeth Levent.
	Son père, magistrat.	Louis Levent, cons^{r} au Présidial.
	Son mari.	Louis-César de Y de Missy.
I, 232	*Éraste*, procureur du Roi de l'Election.	Étienne-Ant.-François Gouge.
I, 248	*Ergaste*, mari de Céphise.	Louis-Florimond Rillart d'Épourdon.

Digitized by Google

	Le père d'Ergaste.	J.-B. Rillart de Versigny.
I, 56	*Ériphile*, femme d'Antistène.	M.-Madeleine de Clèves.
I, 224	*Erophile*, chanoine regnaire.	Cl.-Charles Deschamps.
II, 303	*Erophile*, de l'ambassade de Varsovie.	Jean-Claude Gérault.
I, 190	*Eudoxe*, fille de Montval.	Anne-Marthe Le Leu.
I, 32	*Eugène*, secrétaire d'ambassade de l'Evêque à Rome.	Pierre-Nicolas Delvincourt.
II, 304	*Euphémon*, père d'Agathocle.	Ch.-Franç.-Amand Gérault.
II, 197	*Euphrosine*, sœur d'Orante.	Louise Barbier.
II, 203	*Euriphile*, professeur de 3me au Collège.	
I, 234	*Evandre*, chanoine, frère d'Isocrate.	Marc.-Ant. Dagneau de Richecourt.

F

II, 658	*Fanie*, femme d'Aldamant.	M.-Mad.-Françoise Viéville.
I, 36	*Flore*, cousine germaine d'Elamire.	
II, 346	*Florimond*, perruquier.	J.-Ch.-Florimond Andrieux.
I, 175	*Florise*, veuve d'un Lieutenant de la Maréchaussée.	M.-Jhe Fromage, vve Beffroy.
	Sa fille.	Catherine Abel Beffroy (plus tard Mme de Cuzey).
	Son fils aîné.	Louis-Etienne Beffroy.

G

II, 663	M. *Gaignières*, chirurgien.	Jean-Baptiste Gaignières.
I, 37	*Garde-marteau de la maîtrise.*	Ét.-Joseph Chartré de Mousso.

Digitized by Google

II, 134	*Geneviève*, religieuse au Sauvoir.	Geneviève Fromage.
I, 32	*Gentilhomme* de l'ambassade de l'Évêque.	Cés.-M.-Antoine de Hédouville.
I, 51	*Gentilhomme* jouant rôle de laquais.	Nicolas-François Branche de Flavigny.
	Sa mère.	M.-Ch^tte Marquette.
I, 102	*Géronte*, de la petite pièce.	
	Son père.	
	Sa mère.	
	Sa sœur.	
I, 36	*Greffier de la maîtrise.*	Ph.-P. Desmorieux de Beaumont.
	Son beau-frère, jeune avocat.	André-Gab.-César Laurent.
	Sa belle-sœur.	Genev. Fromage de la Gondrée.
I, 44	*Guérault*, cap^ne au R^t de Condé Inf^le.	J.-B^te de Lamirault.
	Son père.	J.-B^te de Lamirault.
	Sa mère.	Élis.-Suzanne de Lancry.
	Sa sœur, mariée.	M^me de Bady de Dourlers.
	Un frère chevalier de Malte.	Louis-Franç. de Lamirault.
II, 546	*M. Guilbaudier*, l'aigle de Braine.	Claude-Robert Jardel.
II, 358	*Gusmand*, fils de Varus.	Aymeri L. Roger de Rochechouart.

■

I, 234	*Hamilton*, abbé.	
I, 135	*Hélène*, abbesse du Sauvoir.	Jeanne de Barbançon.
II, 660	*Hermas*, frère d'Aménaïde.	Ant.-Hyac.-Fr. Beauvisage.
II, 531	*Hermite de Vorges.*	J.-B.-Vinc.-J^h de Michaelis.
I, 3	*Hermodore*, principal du Collège.	J.-Pierre-François Dupont.

Digitized by Google

I, 201	*Hermotime*, ancien curé du Cloître.	Claude Debacq.
I, 163	*Hiptiste*, capitaine d'infanterie.	J.-B. de Saint-Léger, cap^ne au Rég^t de Soissons.

I

II, 524	*Idamante*, colonel de Conti Cavalerie.	Le Comte de Chabrillant.
II, 660	*Idamé*, sœur d'Aménaïde.	M. Genev. Florimonde Beauvisage.
II, 659	*Idamore*, frère de Créon.	Raym.-Philbert Viéville.
II, 562	*Iphianasse*, à Monampteuil.	M.-Louise de Flavigny.
I, 108	*Iphile*, femme de Ménandre.	Anne-H^tte Forceville.
I, 56	*Irène*, femme de Damon.	Marie-Marg^te Vaillant.
II, 266	*Irène*, veuve d'un officier suisse.	M^me de Paravicini, née Brindelot (à Faucoucourt).
II, 260	*Ismène*, demoiselle.	N. Le Clerc.
I, 40; II, 176	*Isocrate*, avocat et maire.	Adrien Dagneau de Richecourt.
	Sa femme.	M.-Catherine Dorigny.
	Ses filles.	M.-Jeanne-Marg^te et M.-Anne-Élisabeth Dagneau de Richecourt.

J

I, 44, 145; II, 667	*Julie*, parisienne, femme de Cléon.	Jeanne-Marie Dorothée Touvenot (?).
I, 57	*Justine*, demoiselle, sœur du Lieut. Général.	N. Le Clerc.

Digitized by Google

L

II, 207	*Laure*, femme littéraire.	
I, 105	*Léandre*, Trésorier de France.	Cl.-Franç. Mahieu de Vauvillé.
II, 199	*Lenox*, curé de Saint-Michel.	J.-P.-Géd.-Raymond Aguet.
I, 237	*Léonide*, femme de Clairville.	M.-Mad.-Élisabeth Danye.
I, 254	*Léonore*, femme d'Atys.	Antte-Élis.-Étienne Rillart de Verneuil.
I, 197	*Licurge*, agent de l'École Royale Militaire.	Pierre Valioud.
I, 145	*Lieutenant au Rt Royal Étranger Cavie.*	Nicolas Cousin.
	Sa femme.	Barbe-Françoise Ducerf.
101 et 146	*Lisette*, de la petite pièce.	M.-Nic.-Jeanne Marquette de Villers (plus tard Mme de la Fons d'Happencourt) (?).
	Sa sœur.	M.-Mad.-M. de Villers (plus tard Mme de Montalard) (?).
I, 42	*Lisette* (la vieille).	V. Catau.
II, 658	*Lorédan*, gentilhomme.	Alex. de Macquerel de Parpeville.
	Sa fille.	Raimonde-Chtte-Alex. de Macquerel.
I, 42	*Louison*, de la petite pièce.	M.-L.-Fr. de Ronty.
I, 217	*Lucidor*, chanoine, frère de Lysimond.	Jean-Louis Cappe.
I, 249	*Lucile*, parente de Céphise.	
II, 134	*Lucinde*, sœur de Démosthène.	M.-Jhe Fromage (Mme Goulliart).
	Sa fille.	Élis.-M.-Genev. Goulliart.
	Son fils ainé, procureur du Roi en la Maîtrise de Chauny.	Florent-Louis-Jh Goulliart.

Digitized by Google

	Son fils cadet.	Ch.-François Goulliart.
I, 162 ; II, 675	*Lucinde*, sœur d'Orphise.	Charlotte - Florimonde de Saint-Léger.
II, 268	*Lusignan*, baron.	J^h^-Ch. David de Proisy baron d'Eppes.
	Sa femme.	Henriette-Genev. Charpentier.
II, 259	*Lysandre*, abbé, au Séminaire à Paris.	
	Son frère, procureur.	
	Lysandre, fils d'un cons^r^ des Monnaies.	Nicolas Le Carlier d'Épuisart.
	Sa femme.	M.-J.-Geneviève Regnard.
I, 217	*Lysimond*, bailli du Chapitre.	Marc.-Antoine-Théodore Cappe.

M

II, 668	*Malci* (M. de).	Pierre-Paul Bugnâtre de Malcy, off^r^ du Duc d'Orléans.
I, 104	*Marquis* (le) de la petite pièce.	
I, 49 et 146	*Mathurine*, de la grande pièce.	
I, 222	*Maurice*, avocat.	Jean-Claude Cappe.
II, 263	*Maurice*, lieutenant général.	M. de Ronty de Suzy.
	Sa femme.	N. Le Gras.
	Un frère abbé à Laon.	Le chanoine de Ronty.
	Un neveu chanoine.	Rob.-Benj. de la Granche de Noue.
	Un neveu major de dragons.	Louis-Ch.-Fr. de la G. de Noue.
	Un neveu exempt des gardes du corps.	François-Louis, comte de Noue.
348	*Maximin*, Évêque de Laon.	J.-Fr.-J^h^ de Rochechouart.
	Un frère officier de marine.	Pierre-Paul, v^te^ de Rochechouart, lieut^t^ de vaisseau.

Digitized by Google

I, 38; II, 641	*Médecin* pensionné de la ville.	Jean-Baptiste Sellier.
II, 347	*Mégret*, peintre de la ville.	Louis Maigret.
I, 185	*Mélanide*, parente de Thrasile.	
I, 250	*Memnon*, ancien jésuite.	N. Rillart de Verneuil.
II, 296	*Ménalque*, officier de milice.	
	Un fils chanoine.	
	Un fils militaire.	
II, 202	*Ménandre*, directeur des Aides.	Charles-Marin Lemor.
	Sa femme.	Marie-Jeanne Dalleray.
I, 108	*Ménandre*, procureur du Roi au Bailliage.	Louis-César Romain.
I, 41	*Ménophile*, lieutenant général.	Pierre-Bonav. Le Clerc.
I, 101 ; II, 639	*Merlin*, fils d'Alcippe.	J.-M.-Nicolas Chevalier de Buzerolles.
I, 37	*Minime* (un petit).	
I, 117	*Mithridate*, lieutenant-colonel.	Le chevr de la Villeneuve (?).
II, 663	*Mohadir*, consr au Parlt de Paris.	Antoine-François Marquette.
I, 191	*Montval*, contrôleur des actes.	Antoine Le Leu.
	Sa femme.	Marguerite-Sébastienne Ozanne.

N

II, 663	*Nachet* (M.), chirurgien.	Edme-Antoine Nachet.
II, 359	*Nérestan*, maréchal de camp.	J.-Louis Roger, marquis de Rochechouart.
I, 163	*Nicétas*, au service.	César-Alex. de St-Léger d'Amberval, capne au Rt de Berry.

O

II, 654	*Olimpie*, femme de Tancrède.	M.-Mte-Chtte-Cath. Le Clerc (?).
II, 192	*Orante*, doyen de la Cathédrale.	Jean-François Barbier.
II, 656	*Orbassan*, jeune gentilhomme, à Chéret.	Ant.-Fr.-Nic. de Recourt.

Digitized by Google

I, 203	*Orbesson (d')*, grand vicaire.	L'abbé de Lironcourt (?).
II, 200	*Orgaste*, procr, greffier de la Maréchaussée.	Richard Le Brun.
I, 234	*Orgon*, procr, proc. fiscal de l'Évêque.	Nicolas Berthoult.
I, 189	*Oronte*, frère de Thrasile.	François Randon du Laulois.
I, 45 et 146	*Oronville (la marquise d')*.	Voir Olimpie.
I, 48	*Oronville (le comte d')*.	
I, 47	*Oronville (le marquis d')*.	Voir Dandin.
I, 161	*Orphise*, femme d'Alcandre.	M.-Fr.-Flor.-Soph. de Saint-Léger.

P

II, 481	*Palmire*, femme de Zamti.	M.-Albertine de Ximénès.
I, 211	*Pamphile*, abbé réfractaire.	
I, 135	*Périclès*, inspecteur général de cavalerie.	N. de Barbançon.
I, 167	*Phédine*, mère d'Émilie.	Marie-Thérèse Aubert.
II, 538	*Phénice*, femme de Policlète.	M.-Angélique Le Doulx.
II, 262	*Philante*, chanoine.	
I, 5 ; II, 217	*Philémon*, chanoine.	
I, 248	*Philotecte*, gentilhomme.	J.-Pierre-Étienne Le Carlier de Colligis.
I, 159	*Philothée*, mère d'Élise.	M.-Claude-Élis. Solon.
II, 270	*Phocas*, ambassadeur à La Haye.	Le marquis d'Havrincourt.
I, 104	*Phocion*, chevalier de S-Louis.	
II, 296	*Phorbas*, officier de milice.	Louis-Claude Cotte.
	Sa mère.	Marguerite Mareschal.
	Son frère, notaire.	Etienne Cotte.
II, 538	*Policlète*, fils d'Anténor, intendant.	Gaspard-Henri Caze de la Bove.
I, 237	*Polidore*, ancien capitaine au Rt de La Fère.	Henry-François Danye.

Digitized by Google

I, 252	*Pollion*, mari de Dorothée.	J.-Ch.-Louis de Y de Résigny.
I, 159	*Polydamas*, brigadier des gardes du corps.	Cl.-Fr. Vaillet de Loche.
I, 225	*Procureur* dem^t^ près le receveur des Tailles.	J.-L.-Chrétien Carrière.
	Son oncle, notaire.	Jean-Chrétien Maugras.
II, 661	*Procureur fiscal du Chapitre*.	Fr.-Alexis Hennecart.
	Sa femme.	M.-Catherine Delabarre.
	Son oncle, chanoine.	Alexis L'Eleu.
I, 233	*Pulchérie*, femme d'Éraste.	Madeleine Mignot.
	Son père.	Adrien Mignot, off^r^ chez le Roi.
	Sa mère.	Antoinette Cordieu.

R

II, 661	*Ramire*, trésorier de la ville.	Ch.-Philbert-Fr. Aguet.
II, 345	*Richard*, hôte de la Hure.	Nicolas Richard.
II, 274	*Roberson*, officier irlandais réformé.	Richard Offarell, ancien cap^ne^ de Fitz James Cav^le^ (?).
	Sa mère.	
	Sa sœur.	Offarell (?).
I, 104 ; II, 188	*Rosalie*, fille de Phocion.	
I, 33	*Roselli*, abbé italien.	

S

I, 226	*Sidnei*, abbé, maître de musique de la Cathédrale.	
II, 198	*Silvandre*, officier de l'Élection.	Jacques-Fr. Devisme.
II, 133	*Socrate*, avocat, commentateur de la Coutume.	Louis Fromage, grand-père.
II, 660	*Sostène*, frère d'Aménaïde.	Simon-Nic. Beauvisage, inspecteur des ponts et chaussées.
I, 36	*Straton*, lieutenant de l'Élection.	J^h^ Tristan Le Gros.

Digitized by Google

T

II, 654	*Tancrède*, mari d'Olimpie.	J.-Baptiste Berthe de Pommery, seign^{r} de Cuts (?).
II, 193	*Téandre*, chanoine, secrétaire du diocèse.	Hubert Barbier.
II, 198	*Télamon*, frère de Clitie.	Ant.-Fr.-Nic. Jean Lorin.
I, 107	*Téléphon*, ancien maire.	François Debéthune.
	Sa femme.	M.-Ch^{tte}-Franç. Constant.
	Sa fille.	M.-Ch^{tte}-Fr.-Louise Debéthune (plus tard M^{me} Le Caron de Mazancourt.
II, 216	*Terville*, abbé, homme de condition.	
II, 303	*Thalès*, frère d'Agathocle.	Ch.-Amand Gérault.
II, 195	*Thalie*, sœur d'Orante.	Agnès Barbier.
I, 41; II, 177	*Théagène*, avocat du Roi au Bailliage.	Noël-Philbert Dagneau de Richecourt.
II, 275	*Théobalde*, procureur, marié.	
I, 196	*Théodat*, grand vicaire et official.	F.-M.-Anne Le Rebours de Vaumadeuc.
II, 261	*Théodecte*, officier chez le Roi.	Fr.-Guillaume Tristrand.
	Sa femme, récemment décédée.	Marie-Madel^{ne} Charé.
I, 12	*Théodon*, subdélégué.	Jean Dogny.
	Son fils.	J.-Charles Dogny.
	Sa belle-fille.	Mariane-Élisabeth Bellot.
I, 111	*Théodore*, ancien doyen du Chapitre.	Canoël-Fr.-Philb. Le Carlier.
I, 236	*Théodote*, chanoine.	N. Huet.
II, 274	*Théonas*, directeur des Traites.	Pierre-Fr. Brierre de Surgy (?).
	Sa femme.	Nicole-Élisabeth Bugnâtre.

Digitized by Google

I, 111	*Théophile*, Président de l'Élection.	Jean-Charles Le Carlier.
	Son frère, avocat.	Jean-Mathieu Le Carlier.
II, 298	*Théotime*, notaire, non marié.	Gabriel-Fr. de la Campagne.
II, 646	*Thessandre*, seigneur de Marchais.	Gérard Binet, valet de chambre du Roi.
I, 147 et 239; II, 166	*Thibaudière (M. de la)*.	Claude-Élie Duchesne, lieutenant général de police.
I, 108	*Thrasile*, receveur des Tailles.	Louis Randon de Corneil.
I, 11 et 202	*Timante*, curé du Cloître.	Pierre Baudelot.
	Son père.	Henry Baudelot.
I, 33	*Timoclès*, nouveau grand vicaire.	L'abbé La Rue (?).
, 106	*Timogène*, gentilhomme.	Nicolas-François Vairon de Doigny (?).
	Sa femme.	Marie-Charlotte de Clèves de Cerny (?).
	Sa sœur.	M.-Madeleine Vairon de Beaugilet (?).
I, 216	*Timon*, curé de La Ferté.	
II, 252	*Thrasimène*, exempt des gardes du corps.	J.-L.-Ch. de la Granche de Noue.
I, 4; II, 220 et 669	*Trissotin*, curé d'un faubourg.	Louis-François Bergure, curé de Semilly.
II, 358	*Thulie*, femme de Varus.	M.-Fr. de Conflans d'Armentières.

V

I, 243; II, 239	*Vadius*, pédant.	
I, 248	*Valérie*, femme de Philotecte.	Anne-Antte Franç. de Blois.

Digitized by Google

II, 474	*Vamir*, seigneur de Festieux.	Ch.-Franç. de Bezannes.
II, 358	*Varus*, ambassadeur à Parme.	Fr.-Charles, comte de Rochechouart.

X

I, 113	*Xante*, jeune officier d'artillerie.	
I, 242	*Xénophon*, procureur du Roi de la Police.	J.-Charles Delagrange.
II, 544	*Xercès*, fils cadet de Thrasile.	Marc-Antoine-Fr.-Marie Randon de la Tour (?).

Z

I, 191	*Zaïre*, femme d'un gentilhomme près de Laon.	Mme de Miremont, née d'Aubourg (à Coucy-les-Eppes).
II, 481	*Zamti*, seigneur de Proisy.	Alex. Tarteron, marquis de Monthiers.
I, 164	*Zélie*, demoiselle.	
	Son père, a servi.	
	Sa mère.	
	Son frère.	
II, 210	*Zélie*, fille de Laure.	
II, 210	*Zélindor*, militaire, mari de Zélie.	
I, 227	*Zélindor*, abbé, gentilhomme.	
II, 199	*Zénon*, chanoine.	
II, 651	*Zulime*, demoiselle, de Thionville.	N. Marchants de Cambronne (?).
	Ses deux frères, chanoines à Laon.	Jean-Paul et Claude-Antoine Marchants de Cambronne (?).

Digitized by Google

SOISSONS ET ENVIRONS

II, 509	*Alcindor*, secrétaire de l'Intendance.	M. Hardy.
II, 485	*Alcindor*, trésorier de France.	Joseph Capitain (?).
II, 485	*Alzire*, sa femme.	M.-Louise Levieux (?).
II, 517	*Alvarès*, maréchal de camp.	M. de Pujol (?).
II, 523	*Alzor*, lieutenant assesseur.	M. Calais.
II, 626	*Anténor*, frère d'Hermodore.	N. Bonicel (?).
II, 578	*Aricie*, femme de Palamède.	Mme Le Duc.
II, 507	*Arons*, grand vicaire.	
II, 542	*Arsace*, lieutenant de Roi.	Hugé de Valsoix.
II, 545	*Brocheton* avocat.	Ch.-Fabio Brocheton.
II, 630	*Caliodore*, frère de Valérie.	N. Plumart.
II, 514	*Céphante*, fille d'Euriclès.	Mlle Paffe.
II, 517	*Cléanthe*, lieutenant de la maréchaussée.	Jean-Abel Beffroy.
	Sa femme.	M.-Anne-Mad.-Fr. Demay.
II, 496	*Cléon*, trésorier de France.	Jean-Josh d'Estremont.
II, 496	*Courcelles (les demoiselles de)*.	Mlles Tournay de Courcelles et Tournay de Crèvecœur.
II, 623	*Darmin*, fils de Palamède.	Ant. Le Duc Latournelle.
II, 627	*Darviane*, seigneur d'Ostel.	Ant.-Louis Bellanger.
II, 510	*Dimas*, lieutenant général.	André-J.-H. Charpentier.
II, 522	*Dorval*, frère de Phanor.	
II, 625	*Duplessis* (Mlle).	Mlle Duplessis (?).
II, 510	*Égine*, femme de Dimas.	M. Genev. Goulliart.
II, 505	*Égiste*, procureur du Roi au Bailliage.	Jean-François Vernier.
	Sa femme.	M.-Espér. Masson du Plissay.

Digitized by Google

II, 491 et 501	*Elise*, femme de Philanthe.	M^me^ Domilliers.
II, 631	*Eugène*, abbé de Villers-Cotterêts.	L'abbé Richard (?).
II, 516	*Euriclès*, prévôt de la maréchaussée.	Jacques-Antoine Paffe.
	Son fils.	Ch.-François Paffe.
II, 545	*Guilbaudier* (M.), l'aigle de Braine.	Claude Jardel.
II, 626	*Hermodore*, curé d'Ostel.	N. Bonicel (?).
II, 541	*Idoménée*, lieutenant-colonel d'Artillerie.	Denis de Warel de Beauvoir.
	Sa femme, de Strasbourg.	Élis. Cuchot d'Herbain.
II, 506	*Irène*, sœur de Trasimon.	
II, 542	*Isménie*, future d'Arsace.	
II, 499	*Lisandre*, capitaine au R^t^ de Soissonnais.	Ch.-Alex. de Longueil (?).
II, 493	*Lisidor*, directeur des Domaines.	M. Le Maire.
II, 508	*Lise*, fille de Dimas.	M^lle^ Charpentier.
II, 506	*Lucile*, fille du lieut^t^ des hab^ts^ de Reims.	M^me^ Bertherand, née Françoise Sutaine.
II, 631	*Marle (l'abbé de)*, vicaire de Soissons.	M. De Marle (?).
II, 483	*Montèze*, intendant de Soissonnais.	Ch.-Blaise Méliand.
II, 511	*Narbal*, maître des eaux et forêts.	Henri-Ch. Charpentier.
II, 625	*Nique* (M^lle^).	M^lle^ Nique (?).
II, 559	*Octav*, ancien receveur des gabelles.	M. Maréchal.
II, 484	*Orphise*, femme de Montèze.	Louise-Ad. du Quesnay.
II, 517	*Orphise*, fille d'Alvarès.	M^lle^ de Pujol (?).
II, 564	*Pacarelle* (M^me^).	
II, 578	*Palamède*, recev^r^ des Décimes.	Antoine Le Duc.
II, 545	*Patichet*, avocat.	
II, 632	*Petit (M. père)*, médecin.	François Petit.
	Son fils, médecin.	Henri Petit.
	Son fils, conseiller au Bailliage.	Jacques Petit.
II, 519	*Phanor*, ancien cap^ne^ au Rég^t^ d'Orléans.	
II, 490	*Philanthe*, directeur des Fermes.	M. Domilliers.
II, 561	*Rhadamiste*, directeur des Aides.	J.-J.-François Bessons.

Digitized by Google

II, 514	*Rosalie*, fille d'Euriclès.	Mlle Paffe.
II, 515	*Séide*, avocat du Roi au Bail-lage.	J.-Bte-Thomas Martinet.
II, 559	*Taise*, femme d'Octav.	
II, 516	*Théodamie*, femme d'Euriclès.	Marie-Anne Dogny.
II, 506	*Trasimon*, chanoine.	
II, 504	*Tullie*, fille d'Égiste.	Mlle Vernier.
II, 492	*Uranie*, femme de Lisidor.	Henrtte-Charltte Bertherand (Mme Le Maire).
II, 627	*Valérie*, femme de Darviane.	M.-Françoise Plumart.
II, 485	*Zaïde*, fille de Montèze.	Mlle Méliand.
II, 504	*Zarès*, sœur de Tullie.	Mlle Vernier.
II, 493 et 503	*Zelmire*, femme de Cléon.	Aimée-Antte Le Maire.
II, 513	*Zopire*, doyen de la Cathédrale.	Barth. Carrelet du Rosay.

REIMS

II, 385	*Alcippe*, receveur des Tailles.	J.-H. Le Leu d'Aubilly.
	Son père.	Henry Le Leu d'Aubilly.
	Son frère.	Pierre-Étienne Le Leu.
II, 473	*Alexandre*, ancien avocat du Roi.	
II, 384	*Antiphile*, président de la Cour Souveraine.	
II, 365	*Aristippe*, bailli de l'Archevêque.	
II, 381	*Cléanthe*, ancien trésorier de France à Soissons.	
II, 385	*Delaeroix (Mme)*, femme d'un conseiller de la Cour Souveraine.	

Digitized by Google

II, 388	*Élamire*, mère d'Alcippe.	Marg^te^-Ant^te^ Maugras.
II, 382	*Émire*, fille de Cléanthe.	
II, 383	*Glicère*, femme de Périandre.	
II, 386	*Ismène*, femme d'Alcippe.	Cath.-Ch. Coquebert de Montfort.
	Son frère.	Alexis-P.-Nic. Coquebert.
	Ses cousines.	M^lles^ Coquebert de M.
II, 471	*Jonet (M.)*, médecin.	
II, 372	*Lévêque de Pouilly*, lieutenant général.	M. Lévêque de Pouilly.
II, 474	*Le lieutenant assesseur*.	
II, 506	*Le lieutenant des habitants*.	Jean-Baptiste Sutaine.
II, 474	*Le lieutenant particulier*.	Nicolas-Ch. de Lamotte.
II, 365	*Lise*, fille d'Aristippe.	
II, 365	*Ménophile*, procureur du Roi au Bailliage.	
II, 384	*Périandre*, contrôleur de la Monnaie.	
II, 365	*Saulx (de)*, l'abbé, chancelier de l'Université.	L'abbé de Saulx.
II, 382	*Théobalde*, président de l'Élection.	
II, 364	*Théodule*, fils d'Aristippe.	

RETHEL

II, 326	*Aglaé*, belle-sœur d'Iphise.	
II, 330	*Antime*, avocat.	Paul-Ch. Miroy des Tournelles.
II, 325	*Caliste*, fille.	
II, 391	*Cliton*, beau-frère du bailli de Vervins.	

Digitized by Google

II, 330	*Émire*, femme d'un capitaine de cavalerie.	
II, 327	*Eudoxe*, femme de Timante.	Jeanne Prudhomme.
II, 326	*Iphise*, femme d'un avocat.	
II, 330	*Laure*.	
II, 321	*Lefebvre (M.)* médecin.	
II, 331	*Phédon*, lieutenant général de Sedan.	Joseph Pillas.
II, 331	*Télamon*, père d'Émire.	
II, 331	*Théonas*, lieutenant général de *Rethel*.	Ch.-F. Dubus de Bois-Vicomte.
II, 333	*Théotime*, curé de Rethel.	
II, 332	*Théramène*, neveu de Phédon.	
II, 329	*Timante*, procureur du Roi de l'Élection.	Pierre-Louis Miroy.
II, 391	*Timocrate*, beau-frère du bailli de Vervins.	
II, 319	*Zaïde*, fiancée d'Eustrace.	

GUISE

I, 255	*Atys*, mari de Léonore.	J.-Fr.-Ch. Bernard de Baudreuil.
I, 257	*Cléonice*, fille de Polydas.	
I, 255	*Jénade*, lieutenant général.	Benoît-Nicolas Desmoulins (père de Camille).
I, 258	*Pausiclès*, intendant du prince de Condé.	
I, 256	*Philaminte*, femme d'un trésorier.	
I, 257	*Polydas*, trésorier.	
II, 391	*Subdélégué et receveur des tailles*.	

Digitized by Google

VERVINS

II, 391	*Le Bailli.*	Jean-Charles Solon.
II, 394	*Calisthène*, négociant.	
II, 471	*Euphémon*, négociant.	
II, 398	*Le receveur des gabelles.*	
II, 393	*Timon*, avocat, receveur du marquisat.	

DIVERS

II, 464	*Amélie*, femme d'Orosmane.	Anne Le Masson, dame de Sissonne.
II, 395	*Asponde*, seigneur de Charmes.	Anne-Louis de Tuffereau.
II, 395	*Un avocat de Saint-Quentin.*	
II, 660	*Benassar*, procureur du Roi de la maîtrise de Villers-Cotterêts.	Jean - Marie - Franç. Édart.
II, 524	*Britteville (M. de)*, capitaine au R[t] de Conti.	
II, 524	*Corbières (M. de)*, capitaine au R[t] de Conti.	
II, 524	*Courcelles (M. de)*, capitaine au R[t] de Conti.	M. de Courcelles.
II, 468	*Fatime*, veuve d'un officier d'artillerie.	

Digitized by Google

II, 399	*Fulvie*, veuve d'un magistrat de Metz.	
I, 175	*Lucile*, dame de la Fère, veuve d'un officier d'artillerie.	
II, 396	*Ménalque*, avocat à Chauny.	
I, 37	*Metz (un conseiller au Parlement de).*	Nic.-Fr. Le Scellier de Chézelles, seigr de Frières-Faillouël.
	Son fils président à mortier à Metz.	Ch.-H.-Fr. Le Scellier de Vauxménil.
	Un autre fils.	J.-Bte-Pierre Le Scellier de Chézelles.
II, 465	*Orosmane*, ancien intendant.	Ét.-J.-François d'Aligre, ancien intt d'Amiens.
II, 396	*Tiridate*, avocat à Chauny.	
II, 395	*Valérie*, de la Fère, vve d'un lieut général.	

Digitized by Google

La Captivité à Soissons du Prince Auguste de Prusse

(1807)

Parmi les nombreux prisonniers de guerre exilés en France après la campagne de 1806, figurait le propre neveu du Grand-Frédéric, le prince Auguste-Frédéric-Guillaume-Henri, oncle du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III.

Placé à la tête d'un bataillon de grenadiers du corps d'armée commandé par le prince de Hohenlohe, qui fut écrasé à Iéna, le prince Auguste dut capituler dans les marais de Prenzlow, avec les débris de l'armée prussienne que Lannes et Murat s'étaient chargés d'anéantir. (1)

Conduit d'abord à Berlin, le prince n'y demeura que fort peu de temps, le général Clarcke, gouverneur de la place, ayant jugé prudent de l'éloigner, ce dont il fut loué du reste par l'empereur : « J'approuve ce que vous avez fait pour le prince Auguste, lui écrivit-il de Varsovie le 2 janvier 1807 : c'était une mauvaise chose que sa présence à Berlin.... Réitérez ces mesures de manière à éloigner de Berlin tous les aliments de discorde et de troubles » (2).

(1) Voir Henry Houssaye, *Iéna et la Campagne de 1806*, p. 217-218.

(2) *Correspondance de Napoléon*, t. XIV, p. 164-165. — Les renseignements qui suivent sont empruntés à un dossier de haute police conservé aux Archives de l'Aisne sous la cote M 1534. Cf. aux Archives Nationales F⁷ 6487, n° 608.

Digitized by Google

En quittant cette ville, le prince vint se fixer à Nancy ; mais, comme il s'y trouvait déjà d'autres prisonniers prussiens, le ministre de la Guerre lui enjoignit de choisir une autre résidence et lui proposa Meaux, Beauvais, Senlis ou Soissons. C'est pour cette dernière ville que le prince opta finalement, et le 6 mars 1807 il quittait Nancy avec regrets, après y avoir séjourné environ six semaines.

Ce même jour, dans la matinée, une jeune femme, descendue depuis peu dans une auberge de Soissons, se présentait chez M. Desèvre, maire de la ville, lui annonçant la très prochaine arrivée du prince Auguste de Prusse. M. Desèvre l'ayant trouvée « jolie et fort avancée en grossesse », la tint pour l'épouse du très noble prisonnier attendu, s'épuisa près d'elle en démonstrations protocolaires et, sur le champ, l'installa chez lui avec toutes les personnes qui l'accompagnaient : sa mère, un enfant de trois ans, un chirurgien, une demoiselle de compagnie et deux domestiques, dont un hollandais et l'autre suédois.

Le soir même, à 11 heures, le prince arrivait à Soissons, avec une suite composée d'un aide de camp, d'un valet de chambre, d'un chasseur et d'un laquais. Il se faisait conduire aussitôt chez M. Desèvre, où il avait la surprise et la joie de retrouver sa maîtresse, M^me^ Wikemann, que le maire de Soissons traitait depuis le matin en princesse de sang royal....

Le prince Auguste fit au maire l'impression la meilleure. « Il est impossible, écrivait-il au préfet, de trouver un prince plus aimable ; il a le ton, la tournure et les manières françaises et parle notre langue avec beaucoup de facilités. »

En attendant que la maison de M. Scitivaux, louée

Digitized by Google

pour la circonstance, fût libre, le neveu du Grand-Frédéric demeura chez M. Desèvre avec toutes les personnes de sa suite.

Il s'était muni, à son arrivée à Soissons, de lettres de recommandation pour plusieurs personnes de la ville et des environs, qu'il alla visiter, et notamment pour M. Dubois de Courval, membre du Conseil général du département, propriétaire du château de Pinon. Toutes les notabilités de Soissons, ayant à leur tête l'évêque, Mgr. Leblanc-Beaulieu, et le sous-préfet, M. de Reuilly, venaient chaque soir, jusqu'à 10 heures, jouer aux cartes avec le prince.

De son côté, le Maire s'employait de son mieux à lui faire les honneurs de la ville et à lui en montrer les curiosités : le cathédrale, l'église Saint-Léger, la crypte de Saint-Médard, les ruines imposantes de Saint-Jean-des-Vignes. Une visite au musée communal paraissait également inévitable. Le prince, qui avait été capitaine de grenadiers, l'accepta sans trop de contrainte apparente, et sut admirer avec bonne grâce les scramasaxes tout rongés par la rouille qui, dans des vitrines passées au brou de noix, avoisinaient des fragments du maxillaire supérieur d'un ours moustérien....

Après quoi, il exprima le désir d'aller passer une quinzaine à Paris et sollicita, à cet effet, un passeport que lui délivra M. Desèvre, avec l'autorisation du ministre de la Guerre. Ce document nous fait connaître que le neveu du Grand-Frédéric avait alors 28 ans, une taille de 1 mètre 88, des cheveux, des sourcils et une barbe châtains, un front élevé, des yeux bleus, un nez aquilin, une bouche moyenne, un menton relevé, un visage ovale, le teint clair. Il partit un beau matin, sous le pseudonyme

Digitized by Google

d'un sieur Muller, propriétaire à Leipzig (Haute-Saxe), le plus tôt qu'il pût, afin d'arriver assez à temps à l'Opéra qui donnait ce jour-là *Alceste* et *Paul et Virginie*. Aux bons soins de M. Desèvre, il confiait sa maîtresse, dont les couches étaient proches. Et il s'en fut, disant au sous-préfet : « Au moins, si je meurs dans deux jours, je ne mourrai pas sans avoir été à Paris, sans avoir vu la Vénus de Médicis, l'Apollon, le Laocoon, la Transfiguration ». Le sous-préfet lui recommanda l' « Hôtel des Étrangers », rue de la Loi. « Son intention, écrivit-il au préfet, est de sortir à pied tous les jours à huit heures, accompagné d'un domestique de louage, et de courir jusqu'à l'heure du dîner, pour passer ensuite la soirée soit à l'Opéra, soit aux autres spectacles. Les ballets de notre Opéra excitent vivement sa curiosité ». Et le sous-préfet ajoutait : « Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de faire connaître l'enthousiasme que l'Empereur inspire à ses sujets. Un détachement de conscrits qu'il a vu devant la sous-préfecture occupé à chanter et à danser, lui a donné une idée de la gaîté avec laquelle les Français volent au poste d'honneur. Il en a été frappé, car il m'en a parlé, et je lui ai dit qu'il en était de même de tous les détachements qui passaient. En lui dressant un petit itinéraire pour ses courses dans la capitale, je lui ai fait remarquer les embellissements qu'elle doit à Sa Majesté. Enfin, dans une conversation fort amicale et qui avait mes voyages pour objet, le prince m'ayant prié de lui dire franchement ce que je pensais des différentes armées, j'ai répondu ainsi : l'armée prussienne est composée de bons officiers et de mauvais soldats ; l'armée russe est composée de bons soldats et de mauvais officiers ; l'armée

Digitized by Google

française, composée de bons officiers et de bons soldats est, de plus, commandée par d'excellents généraux sous les ordres du plus grand capitaine du monde. — Il est certain, a dit le prince, que le bonheur constant de votre Empereur est la plus grande preuve de son génie. Il faudrait être de mauvaise foi pour n'en point convenir. De plus, vous avez l'avantage que donnent à vos troupes 15 à 16 ans de guerre. »

Le sous-préfet, qui avait eu un mot, se préoccupait de lui faire rendre tout le profit possible : « Il serait peut-être avantageux pour moi, mon cher préfet, que vous donnassiez connaissance de cette page de ma lettre à S. E. le Ministre de la Police. » Et pour laisser son préfet, dont il sollicitait l'appui, sur une bonne impression, M. de Reuilly terminait en ces termes : « Je n'ai jamais autant travaillé que depuis quelque temps, et je n'ai pas un moment à moi. Je ne me suis pas encore occupé de mes rôles. Veuillez me marquer quand ces dames comptent jouer, et observer que je ne puis être prêt avant un mois. Je vous dirai que le prince m'a témoigné le désir d'assister à une de nos représentations. Il veut faire connaissance avec vous en raison du mal qu'on lui en a dit. Adieu. Je vous embrasse tous, à tort et à travers ».

Le baron Méchain, à qui ces lignes étaient adressées, s'empressa de satisfaire au désir de son subordonné et, sans tarder, il écrivit au comte Réal, ministre de la Police : « Le sous-préfet de Soissons a eu un mot. Au prince Auguste de Prusse qui lui demandait ce qu'il pensait des armées prussienne, russe et française, il a répondu : l'armée prussienne a de bons officiers, mais de mauvais soldats ; l'armée russe de bons soldats, mais de mauvais officiers ; l'armée française, de bons officiers

Digitized by Google

et de bons soldats. » Et avec un détachement affecté, le préfet ajouta : « Je ne sais pas jusqu'à quel point ces détails peuvent avoir de l'intérêt pour Votre Excellence, mais comme ils peuvent servir à lui faire connaître le prisonnier intéressant sur lequel elle m'a demandé des renseignements, j'ai cru ne pas devoir les omettre. »

Convenez qu'il était difficile de joindre plus de malice à plus de bienveillance.

A quelque temps de là, un passeport au nom d'un sieur Muller, propriétaire à Leipzig (Haute-Saxe), parvenait à la sous-préfecture de Soissons, pour permettre au jeune prince Auguste de se rendre à Paris, où il se trouvait depuis déjà six jours ! Cette pièce était accompagnée d'instructions précises et minutieuses, mûrement élaborées, recommandant les plus grandes mesures de sécurité et de précaution, et notamment des patrouilles croisées de gendarmerie sur la grand'route impériale de Soissons à Paris.

Très alarmé par cet inconcevable retard administratif, le sous-préfet eut encore un mot : « Je vois dans tout cela, écrivit-il au préfet, qu'il ne règne pas un grand accord entre le militaire et le civil, et que S. E. le ministre de la Police et S. E. le gouverneur de Paris ne sont pas en correspondance bien active ». Puis, son émotion dissipée, le sous-préfet reprenait contact avec la réalité : « N'oubliez pas ce qui concerne mes frais de bureau ; il est trop dur de faire chaque jour de nouveaux sacrifices pécuniers, et je dois toucher pour 1806 les 4.300 francs qui m'ont été alloués pour l'année précédente : autrement je congédie la bureaucratie et les affaires iront comme elles pourront. Il est odieux de retrancher une partie de mes frais de bureau, au lieu de

Digitized by Google

les augmenter. Je pars à l'instant pour passer deux jours à Beaurieux, chez M. de Bussy (1) : nous allons tirer quelques lièvres et bécasses. Adieu, mon cher maître, je vous embrasse de cœur. Avez-vous reçu certaine épître mi-prose, mi-vers ? Tout à vous ».

Lorsque, dans les premiers jours de mai, le prince Auguste fut enfin de retour à Paris, le préfet de l'Aisne s'empressa d'aller lui rendre visite à Soissons et fut retenu à dîner. Il emporta de son entretien avec l'illustre prisonnier une excellente impression qu'il traduisit en ces termes au ministre de la Police : « Ce jeune prince a beaucoup d'esprit, de connaissances et d'élévation d'âme. Il attend les couches de la dame qui l'a accompagné pour demander un changement de résidence. La situation intérieure de l'Empire, la beauté du pays, le calme profond qui y règne et la facilité des levées militaires paraissent pour lui un objet toujours nouveau d'admiration et d'étonnement ».

En prenant congé du prince, le préfet s'offrit à l'accompagner dans quelques excursions aux environs. Ils visitèrent ainsi, quelques jours plus tard, la manufacture des glaces de Saint-Gobain et les ruines du château de

(1) M. de Bussy, maire de Beaurieux, conseiller général de l'Aisne, avait eu l'Empereur comme camarade au régiment d'artillerie de La Fère. En 1814, lors de la bataille de Craonne, Napoléon ayant appris que son ancien camarade habitait sur le plateau même où devait se dérouler le gros de l'action, le fit mander et, par ses conseils, modifia son plan d'attaque. M. de Bussy, resta désormais attaché à l'Empereur comme aide-de-camp, fut nommé colonel d'artillerie et prit part à toutes les batailles de 1814 et de 1815. Il mourut en 1848. (Ed. Fleury, *Le département de l'Aisne en 1814*, p. 294-295 ; H. Houssaye, *1814*, p. 174-175 ; F. Barbey, *Le Pékin de l'Empereur*, dans *Revue hebdomadaire*, tome XII, déc. 1911, p. 517 et suiv.).

Digitized by Google

Coucy. « Les conscrits de deux cantons étaient réunis pour le tirage au sort, relate le préfet de l'Aisne, et cette petite ville présentait l'aspect d'un jour de fête. Ce spectacle est toujours nouveau et surprenant pour le Prince. Il ne m'a point paru indifférent qu'il en fût témoin. Il pourra rapporter dans sa patrie des idées plus saines qui, pour les intérêts de sa maison, eussent dû prévaloir sur les mensonges et les artifices des ennemis de la France ».

Le lendemain même de cette promenade à Coucy, le prince Auguste vint rendre au préfet de l'Aisne la visite que ce haut fonctionnaire lui avait faite à Soissons. Il dîna et coucha à la Préfecture, puis assista, dès son lever, à une nouvelle opération de tirage au sort. « Le hasard, rapporte le baron Méchain, me servit favorablement. Jamais les conscrits ne furent plus gais ; jamais plus de saillies, caractéristiques du génie, ne leur échappèrent. Ils ignoraient cependant que l'étranger qui les observait était le neveu du Grand-Frédéric ».

Le départ du prince était fixé à 1 heure 1/2 de l'après-midi, mais le baron Méchain ne voulut pas le laisser partir sans lui avoir exposé, au cours sans doute d'un copieux déjeuner, la situation politique des nations européennes. Cet exposé fut long, et vraiment on ne sait ce qu'il convient le plus d'admirer, de la réserve toute courtoise du prince Auguste ou de l'éloquence diplomatique du préfet de l'Aisne qui, trop visiblement, soignait son avancement.

Sitôt son hôte parti, le baron Méchain écrivit au ministre de la Police un rapport très détaillé, dont la minute, couverte de ratures et de surcharges, décèle, en ses douze feuillets grand in-folio, toute l'importance que son auteur y attacha pour l'intérêt de ses destinées administratives....

Digitized by Google

« Vous devez croire, Monseigneur, que j'ai apporté dans cette discussion *forcée* toute la mesure et tous les égards convenables, sans jamais perdre de vue ce que je dois au souverain et à la patrie. Le prince Auguste admire avec le monde entier l'étonnant génie qui balance les destinées de l'Europe. Ce sentiment serait absolu chez lui s'il ne conservait pas quelques-unes des préventions qu'une politique perfide a inspiré aux cabinets dont l'aveuglement est si sévèrement puni. Voici à peu près le résultat de ses réflexions. « Vous êtes la Rome moderne et rien ne vous résiste, mais n'est-il pas plus beau de lutter contre Rome triomphante et de mourir sous ses coups que de se soumettre ? Nous sentons que dans les circonstances présentes nous n'avons rien à attendre des Russes, mais ils peuvent nous aider à nous replacer, au moins à peu près, dans notre ancienne position, s'ils sont vainqueurs, et, dans le cas contraire, à obtenir des conditions plus favorables. Vous possédez l'Italie entière, la Hollande, et votre Empereur dispose de 60 millions d'hommes. Quel moyen d'établir un équilibre par lequel les puissances respectives retrouvent leur sûreté ? Voulez-vous que l'Europe se repose ? restrégnez-vous et ne dépassez pas le niveau des plus grandes puissances. En un mot, pour sauver son indépendance, il faut trouver le moyen de vous opposer des forces égales, et, s'il est impossible, il vaut mieux périr en conservant l'honneur. En un mot, l'idée d'être « Rhénanisés » (c'est sa propre expression) ne peut se présenter que douloureusement à notre imagination. Pour moi, je ne puis oublier mon plus beau titre, celui de neveu du Grand-Frédéric, et je dois le préserver de tache. Enfin, ajouta-t-il, je ne me dissimule pas les fautes de notre gouvernement, mais

Digitized by Google

n'était-il pas possible encore, avant cette dernière guerre, d'arranger les choses, de manière à ce que le Roi de Prusse, acquérant proportionnellement sur les puissances secondaires du Nord l'influence que la Confédération du Rhin donnait à l'empereur Napoléon sur les puissances de la Haute Allemagne, il s'établît un équilibre nouveau qui mît sérieusement fin aux malheurs de l'Europe ? »

» Vous sentez, Monsieur, que je me trouvai surpris d'avoir à parler sur des matières dont je n'ai jamais été chargé de m'occuper et que je n'ai pu étudier que d'après les événements connus et les règles du bon sens.

» Je répondis que jamais Sa Majesté n'avait été l'agresseur ; qu'elle avait repoussé en 1805 et l'année dernière des attaques imprévues, et qu'elle a heureusement trouvé dans son talent miraculeux et la rapidité de ses mouvements le moyen d'arrêter les desseins de ses ennemis ; que l'armée prussienne touchait déjà à la Franconie lorsque l'armée française commençait à peine à s'ébranler ; que la victoire seule et une légitime défense avait porté ses armes au delà des bornes qu'elle s'était sans doute proposé d'atteindre ; que sa position sur la Vistule était sans doute commandée par la force des circonstances et les mouvemens hostiles des armées russes et prussiennes combinées ; que, victorieuse, elle se hâta d'offrir une paix qui fut aussi imprudemment refusée que généreusement offerte ; que les sujets de l'Empereur le connaissent assez pour être convaincus qu'il n'a jamais été mu par le désir d'ajouter à sa gloire militaire, qui a dépassé depuis longtemps toutes les gloires acquises ; que l'honneur et la sûreté de sa couronne avaient seuls commandé les mesures qu'il a prises ; qu'il n'est nullement jaloux de jouer le rôle d'Alexandre ; que, maître adoré du plus bel

Digitized by Google

empire de l'Univers, il doit naturellement désirer revenir achever le bonheur de ses peuples et jouir d'un repos glorieux; qu'il suffit de régner sur la France telle qu'elle est aujourd'hui pour exercer sur le monde toute l'influence que peut désirer l'ambition la plus exagérée; que s'il est vrai que l'Angleterre a soulevé les nations qui par leur position semblaient devoir rechercher son alliance, on n'avait rien à démêler avec lui; il ne pouvait hésiter à aller combattre l'Angleterre dans ses alliés; qu'il n'entrait dans l'esprit d'aucun homme éclairé que l'Empereur pût laisser anéantir l'empire ottoman; qu'il n'était point exact que la confédération du Rhin eût armé la Russie et la Prusse contre lui, les dispositions des deux puissances étant connues avant qu'il en fût question; que cette confédération elle-même était formée par la nature des choses; que les états de l'Allemagne ne pouvant exister que sous la garantie et la protection des grandes puissances, ils avaient dû naturellement choisir celle qui par sa naturelle position géographique et sa force militaire peut le plus efficacement les protéger; qu'il n'appartenait pas à un prince de la maison de Brandebourg de se plaindre de l'abaissement de la maison d'Autriche; que cette puissance, loin d'avoir protégé les états de l'Empire, avait elle-même, en attaquant la Bavière, rompu les liens qui les attachaient à elle; que quant à la Confédération septentrionale dont Son Altesse me parlait, je n'avais aucune donnée pour raisonner sur cet article; que c'était au moins avec irréflexion qu'on mettait sans cesse en avant l'Italie, Naples et la Hollande; qu'on savait bien que trois couronnes ne pouvaient jamais être indéfiniment réunies à celle de France; qu'en appellant à ces trônes des princes de sa famille, l'Em-

Digitized by Google

pereur n'avait pas encore replacé la France dans l'état où elle se trouvait à cet égard, lorsque la maison de Bourbon régnait à Paris, à Naples, à Parme et à Madrid, où elle règne encore, et que des princesses de son sang s'alliaient aux premières puissances ; que d'ailleurs l'Italie et la Hollande ayant été conquises, il convenait de fixer leur destinée ; que les abandonner à leur indépendance absolue, c'eût été les offrir à la première armée qui aurait voulu s'en emparer ; qu'il eût été sans doute d'une insigne folie de rendre l'Italie à la maison d'Autriche et Naples à la faiblesse du roi Ferdinand ; qu'il ne pouvait pas plus être dans nos intérêts qu'un prince étranger vînt régner à La Haye que de voir la Hollande périr dans l'anarchie : qu'ainsi donc, dans tout ce qui avait été fait, la sagesse avait sanctionné l'œuvre de la victoire et que si les puissances du Nord regardaient comme une calamité pour elle la prépondérance de la France, elles devaient s'en accuser elles-mêmes, puisque par leur fatale union avec l'Angleterre, elles avaient forcé l'Empereur à conquérir toute les fois qu'elles l'ont forcé à combattre, etc.

» Ces raisonnements, Monseigneur, ont été poussés plus loin dans la conversation, et ont paru faire impression.

» J'ai été d'autant plus désolé d'avoir à discourir sur cette matière que je n'y étais pas préparé et qu'il n'en pouvait rien résulter, mais j'ai cru devoir vous rendre compte d'une discussion qui acquiert une importance quelconque par le rang de l'un des interlocuteurs et la part qu'un jour il peut avoir dans les affaires politiques.

» Peu avant que le prince Auguste nous quittât, on apporta le *Moniteur*. Il s'empressa de l'ouvrir et il vit

Digitized by Google

d'abord le programme de la cérémonie ordonnée pour la translation de l'épée et de l'ordre de Frédéric le Grand aux Invalides. Il ne put contenir son émotion, et ses yeux se mouillèrent de larmes. »

En prenant congé du préfet, le prince Auguste avait manifesté le désir de changer sa résidence de Soissons pour celle de Bruxelles : « Le motif principal qui lui fait souhaiter cette retraite, c'est parce qu'elle lui permettait de recevoir deux jours plus tôt des nouvelles de ses parens et qu'une grande ville lui offrirait plus de moyens de distractions. Il observe que Bruxelles est maintenant une ville de l'intérieur et qu'il y a pas de prisonniers de guerre ».

Cette demande ne devait pas tarder à devenir sans objet, car peu de temps après, au milieu du mois de juillet 1807, l'empereur signait à Tilsitt un traité de paix avec la Prusse.

Rendu enfin à la liberté, le prince Auguste s'empressa de quitter Soissons pour se rendre auprès de Mme de Staël, que Napoléon tenait recluse à Coppet. Après un séjour de plusieurs mois dans cette célèbre retraite, le prince regagnait Berlin.

L'attitude qu'il prit dans cette ville et les propos qu'il y tint déplurent vivement à l'Empereur qui, d'ailleurs, ne lui pardonnait pas de s'être attardé à Coppet. De Venise, le 6 décembre 1807, il le recommandait en ces termes au maréchal Victor, gouverneur de Berlin : « Je reçois la lettre par laquelle vous me faites connaître que le prince Auguste de Prusse se conduit mal à Berlin. Cela ne m'étonne pas, parce qu'il n'a point d'esprit. Il a passé son temps à faire la cour à Mme de Staël à Coppet, et n'a pu prendre là que

Digitized by Google

de mauvais principes. Il ne faut point le manquer. Faites-lui dire qu'aux premiers propos qu'il tiendra, vous le ferez arrêter et enfermer dans un château, et que vous lui enverrez Mme de Staël pour le consoler. Il n'y a rien de plat comme tous ces princes de Prusse » (1). Et, par le même courrier l'Empereur donnait l'ordre à son secrétaire d'État de dévoiler dans la presse la conduite du prince Auguste : « Faites mettre (dans les petits journaux) que le prince Auguste de Prusse, qui a été fait prisonnier à Prenzlow, qui a demeuré longtemps à Nancy et à Soissons et, en dernier lieu à Coppet, où il faisait sa cour à Mme de Staël, paraît avoir puisé à Coppet de fort mauvais principes. Les propos qu'il tient depuis son arrivée à Berlin sont inconcevables. Ce jeune prince est aussi fanfaron que plusieurs officiers de sa nation et aussi peu corrigé par les événements. Il accuse le prince de Hohenlohe, le duc de Brunswick, le général Blücher, l'armée prussienne, le Roi ; tout le monde a mal fait, excepté lui. Tout ce qu'on sait de lui c'est qu'il a été pris dans un marais. Il n'y a ni esprit ni générosité, jeune, sans expérience, sans avoir de preuves, à déclamer contre de vieux militaires victimes de circonstances impérieuses de la guerre. Nous sommes loin de blâmer que le prince Auguste ait été fait prisonnier : c'est un sort qui arrive au plus brave ; mais, lorsqu'on survit à un tel malheur sans qu'on ait reçu aucune blessure, on est en situation de se justifier et non d'accuser et de parler à tort et à travers sur des choses qu'on ne sait pas et qu'on n'entend pas. Ce jeune prince aurait encore besoin des conseils de son respectable père et de

(1) *Lettres inédites de Napoléon Ier*, publiées par L. Lecestre, 1897, t. I, p. 127.

Digitized by Google

sa digne mère ; ils lui seraient plus profitables que les leçons des mauvais esprits qu'il a vus à Coppet et que les mauvais propos qu'il y a entendus » (1).

***

Il était donné au prince Auguste de revenir dans notre département. Les 9 et 10 mars 1814, après avoir combattu à Montmirail, il prenait part, à la tête de l'infanterie du 2e corps d'armée prussien, aux deux batailles qui se livrèrent sous les murs de Laon. Avant la fin du mois, il entrait à Paris.

Le prince Auguste de Prusse, en vainqueur, cette fois, recommençait le voyage qu'il avait fait sept ans auparavant comme prisonnier de guerre....

Lucien Broche.

---

(1) « *Correspondance de Napoléon* », tome XVI, p. 218-219.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Trésor Gallo-Romain de Chaourse

Les découvertes les plus précieuses touchant la vie intime et privée des Gallo-Romains, les témoins les plus indiscutables de la prospérité, voire même du luxe, de la Gaule sous la domination romaine, sont certainement les trésors de Bernay et de Notre-Dame-d'Alençon, le premier conservé à la Bibliothèque Nationale, le second figurant dans les galeries du Musée du Louvre.

A côté de ces trésors nationaux, devenus classiques, aurait pu prendre place toute une collection d'objets découverts dans notre région, la plupart de métal précieux et d'un véritable caractère artistique composant le trésor dit de Montcornet ou plus exactement de Chaourse, si par un regrettable concours de circonstances la plupart de ces objets n'avaient pris le chemin de l'étranger.

Les autorités compétentes ayant décidé que cette remarquable collection ne pouvait figurer dans un musée national, on pouvait espérer que le musée de la ville de Laon aurait tenu à posséder dans ses vitrines un souvenir de l'antique prospérité de notre région, par exemple une de ces répliques en métal vulgaire des principaux objets du trésor, que le commerce mettait en vente il y a encore peu de temps ; il n'en a rien été fait. Ce qui est encore plus surprenant, c'est que notre Société Académique n'ait jamais signalé cette importante découverte dans son « Bulletin ».

Aussi, pour combler cette inconcevable lacune, ten-

Digitized by Google

terons-nous de fournir à nos collègues, non point une dissertation savante sur le trésor de Chaourse, mais une description aussi simple, aussi exacte et aussi complète que possible des objets qui le composaient.

La dissertation savante, nos collègues la trouveront dans la remarquable étude publiée par la *Gazette Archéologique* de 1885 sous les signatures de MM. Thédénat et Héron de Villefosse.

C'est du reste avec la bienveillante autorisation de M. l'abbé Thédenat, membre de l'Institut, que nous avons pu largement puiser dans ce travail, et c'est également grâce au bon vouloir de M. Lévi, l'éditeur bien connu de cette revue, que nous pouvons donner quelques planches explicatives.

D'autre part, notre collègue M. le comte Maxime de Sars a mis à notre disposition le manuscrit d'une étude du général de Braüer, son parent, propriétaire du terrain où eut lieu la découverte, et il y a joint un très intéressant lot de photographies (1).

Notre collègue M. G. Legrand nous a également communiqué le catalogue de la vente du Trésor de Chaourse qui eut lieu à l'Hôtel Drouot le 12 juin 1888 sous la direction de M. Tilorier, commissaire-priseur, notre compatriote, et assisté de M. Hoffmann, l'expert bien connu.

Nous remercions bien vivement nos gracieux collaborateurs qui nous ont permis de donner la nomenclature aussi complète que possible des découvertes de Chaourse.

---

(1) Les héliogravures de la *Gazette Archéologique* nous ont servi pour la reproduction des nos 7, 11, 25, 29 et 32 des planches de cette étude. Le surplus a été reproduit d'après les photographies de M. le comte de Sars.

Digitized by Google

Ces documents permettront à chacun, non seulement de se faire une idée exacte des objets trouvés, mais encore d'imaginer la prospérité qui régnait dans nos régions il y a sept cents ans.

*
* *

Le 30 novembre 1883, un garçon de ferme labourant un champ vers l'extrémité sud-ouest de la Basse-Chaourse, près les points d'intersection de la voie romaine de Reims à Bavai avec les chemins gaulois de Senlis à Revin et de Mézières vers Marle, heurta du soc de sa charrue une grosse pierre qu'il eut la curiosité de déplacer.

Sous cette pierre, à son grand étonnement, il découvrit toute une série d'objets métalliques fortement oxydés et enfouis d'une façon très sommaire. Ces objets, qui semblaient avoir été empilés à la hâte, étaient entourés de pierres sèches et recouverts de la grosse pierre brute que la charrue venait de heurter. On pouvait encore sous l'épaisse couche d'oxyde qui recouvrait les objets, reconnaître les traces de l'étoffe qui les avait enveloppés et que l'action des temps avait réduite en poussière.

L'inventeur, porteur de sa trouvaille, s'en vint à Laon en quête d'acheteurs. Après s'être vainement présenté chez différents collectionneurs de la ville, notre homme trouva acquéreur en la personne d'un fonctionnaire grand amateur d'antiquités. Le prix de vente, malgré son importance, était de beaucoup inférieur à la valeur qui fut donnée au trésor dans la suite des événements.

Cependant un gamin qui avait assisté à la découverte et dont le silence avait été acheté par la promesse d'une gratification de dix francs, mécontent de voir cette pro-

Digitized by Google

messe éludée, s'en alla clamant sa déconvenue à travers le village.

C'est grâce à cette circonstance que les propriétaires du sol connurent la spoliation dont ils avaient été l'objet et purent exercer leur action en revendication. C'est également grâce à cette circonstance que nous connaissons le trésor de Chaourse.

Après une procédure assez longue, le trésor, mis aux enchères, fut finalement adjugé pour une trentaine de mille francs.

En juin 1887, le congrès de la Société Française d'Archéologie vint tenir ses assises à Laon et ce fut pour nos concitoyens une heureuse occasion d'admirer les plus précieuses pièces d'orfèvrerie du trésor de Chaourse dans une exposition publique qui eut lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Depuis lors, la plupart ont malheureusement quitté notre région pour aller enrichir le *British Museum*....

Digitized by Google

CATALOGUE DESCRIPTIF

des Objets composant le Trésor de Chaourse

Abréviation des Références :

GA *Gazette Archéologique,* 1885 (Thédénat et Héron de Villefosse).
MB Manuscrit du général de Braüer.
CD Catalogue de la vente du 12 juin 1888 à l'hôtel Drouot.
Phs Photographies de M. le comte de Sars.
Hél. Héliogravures de la *Gazette Archéologique.*

I. Objets en argent.

N° 1. — *Coupe* travaillée au repoussé, ornée de disques qui font saillie à l'intérieur. Trois rangs de ces disques sont étagés autour d'une rondelle centrale et les interstices sont remplis de perles et de grènetis. Un cordonnet *(licium)* règne autour de l'orifice. Panse endommagée.

(CD n° 1).

Diamètre : 0^m11 ; hauteur : 0^m074 ; poids : 87 gr.

N° 2. — *Coupe* semblable à la précédente, mais d'un décor plus simple. L'orifice est entouré d'une large bordure faite de lignes brisées. Panse endommagée.

(CD n° 2).

Diamètre : 0^m12 ; hauteur : 0^m068 ; poids : 107 gr.

Digitized by Google

N° 3. — *Grande coupe,* peu élevée, ornée de 29 godrons (planche III).

Sous le fond, quatre cercles concentriques en creux.

(CD n° 20 ; GA n° 14 ; MB n° 25 ; Phs).

Diamètre : 0^m16 ; hauteur : 0^m04 ; poids : 169 gr.

Graffites : « AVRIILIANI » (Aureliani). « SIIC ».

N° 4. — *Grande coupe* peu élevée à douze larges godrons.

A l'intérieur, la partie plane du fond est ornée d'un dessin au trait composé d'une rosace à six pétales ; cette rosace est entourée de douze festons dont les pointes correspondent à la naissance des côtes de chaque godron.

Dans les angles qui forment, en se rejoignant, les extrémités des festons, on a gravé deux traits en forme de V. Sur le bord extérieur court un filet en creux.

Le fond extérieur est orné de deux cercles concentriques.

(CD n° 19 ; GA n° 15 ; MB n° 26 ; Phs).

Diamètre : 0^m245 ; hauteur : 0^m06 ; poids : 493 gr.

Graffite : LX.

N° 5. — *Grande coupe profonde* de forme presque hémisphérique, reposant sur un pied très peu élevé, muni, un peu au-dessous de l'orifice, d'une collerette saillante, légèrement convexe et décoré d'une jolie frise ciselée qui court entre deux grènetis (planche I).

La frise est divisée en deux sections égales par deux plantes grasses, à tige élevée, se faisant pendant à l'extrémité d'un même diamètre.

Au centre de chacune de ces sections, un bouquet de feuilles de chêne, liées par un « tenie » et disposées en éventail, donne naissance, à droite et à gauche, à un élé-

Digitized by Google

Planche I

N° 12. Tasse ronde.

N° 5. Grande coupe profonde.

N° 7. Coupe.

N° 11. Plateau (Mercure).

Digitized by Google

Digitized by Google

gant rinceau de feuillage fleuri qui, après cinq enroulements, vient mourir au pied de la plante grasse.

Le grènetis inférieur est surmonté d'une bordure de feuilles d'acanthe tronquées, séparées par des perles.

(CD n° 23 ; GA n° 20 ; MB n° 30 ; Phs).

Hauteur du pied : 0^m015 ; largeur de la collerette : 0^m03 ; diamètre à l'orifice : 0^m175 ; hauteur totale : 0^m095 ; poids : 845 grammes.

Le fond a été aplati et déformé.

Graffite sous le pied : AD.

N° 6. — *Coupe* de même forme que la précédente.

Sur la collerette court une frise ciselée dont le dessin reproduit quatre fois le motif suivant : un animal fantastique, moitié lion, moitié monstre marin, à queue enroulée, est placé de profil entre deux masques humains, également de profil et tournés vers lui. Ces deux masques, dont l'un est barbu, l'autre jeune et imberbe, reposent sur l'extrémité d'un rinceau de feuillage, servant à relier entre eux les quatre motifs. Un petit grènetis sert de bordure inférieure à la frise. Cette collerette forme une pièce rapportée.

(CD n° 24 ; GA n° 21 ; MB n° 32 ; Phs).

Hauteur du pied : 0^m005 ; largeur de la collerette : 0^m023 ; diamètre à l'orifice : 0^m17 ; diamètre total : 0^m205 ; hauteur totale : 0^m09 ; poids : 854 grammes.

N° 7. — *Coupe* de même forme que les deux précédentes (planche I).

Placée entre deux grènetis, la frise ciselée de la collerette se compose de cinq palmettes également espacées. Celles-ci donnent naissance, à droite et à gauche, à un

Digitized by Google

rinceau chargé de fruits en forme de gousse. Chacun de ces motifs est séparé par un petit aiglon qui semble se diriger vers la droite, mais dont la tête est tournée à gauche.

(CD n° 25 ; GA n° 22 ; MB n° 33 ; Phs ; Hél).

Hauteur du pied 0^m014 ; largeur de la collerette : 0^m026 ; diamètre à l'orifice : 0^m175 ; hauteur totale : 0^m09 ; diamètre total : 0^m22 ; poids 983 grammes.

Graffite sous le pied : « MARVS ».

N° 8. — *Grand plateau circulaire* (*discus*) garni d'une bordure en relief, composée d'olives séparées par un double filet. Au centre, intérieurement, se trouve une croix gammée dont les extrémités sont découpées.

(CD n° 26 ; GA n° 1 ; MB n° 3 ; Phs).

Diamètre : 0^m328 ; poids 932 grammes.

Graffite : « ANV ».

N° 9. — *Grand plateau circulaire*, légèrement concave à l'intérieur, avec une bordure semblable à celle du précédent. Le centre est orné d'une rosace niellée, composée d'un cercle autour duquel rayonnent des cœurs allongés alternant avec des feuilles pointues ; le tout circonscrit par un cordon ondulé.

(CD n° 27 ; GA n° 2 ; MB n° 4).

Diamètre : 0^m36 ; poids : 1061 grammes.

N° 10. — *Grand plateau circulaire,* légèrement concave à l'intérieur, avec une bordure semblable à celle des précédents.

(CD n° 28 ; GA n° 3 ; MB n° 5).

Diamètre 0^m336 ; poids 919 grammes.

Graffite sous le pied : « PIIS IIIII », indiquant le poids

Digitized by Google

Planche II

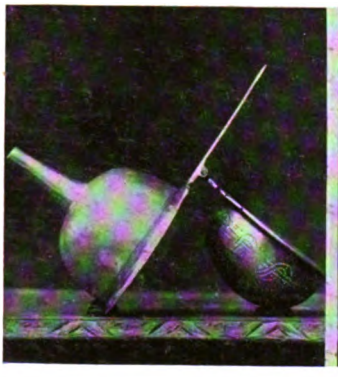

N° 28. Entonnoir.

N°s 22 et 23. Gobelets.

N° 25. Bol à vin.

N° 32. Statuette d'Éthiopien.

Digitized by Google

Digitized by Google

soit P(ondus : libræ) II, S(emis ; unciæ) V, ou poids : 2 livres 1/2 et 5 onces, soit 955 grammes.

N° 11. — *Grand plateau circulaire,* légèrement concave à l'intérieur (planche I).

Au centre est représenté, en relief, Mercure debout, de face, entre le coq à gauche et le bélier à droite. Les deux animaux, vus de profil, marchent vers le dieu. La tête de Mercure est nue et munie de petites ailes ; son manteau, agrafé sur l'épaule droite, vient retomber sur l'épaule et l'arrière-bras gauche, en recouvrant une partie de la poitrine. Le reste du corps est à découvert. La main gauche tient le caducée élevé ; la main droite, abaissée, tient la bourse. Le sujet est encadré dans une bordure circulaire formée d'un grènetis et d'un rang de feuilles d'acanthe courtes, séparées par une perle.

Quelques parties du costume de Mercure et certains détails de l'ornementation sont dorés ; ce sont : le cercle formant bordure, la chlamyde, le haut du caducée, les ailes de la tête, la bourse, le coq, les cornes et les pieds du bélier.

(CD n° 29 ; GA n° 13 ; MB n° 25, Phs).

Diamètre : 0^m24 ; poids : 483 grammes.

N° 12. — *Tasse ronde*, sans anse, en forme de coupe profonde. Les lèvres sont ornées d'une bordure semblable à celle des plateaux n^{os} 8, 9 et 10 (planche I).

(CD n° 12 ; GA n° 4 ; MB n° 6 ; Phs).

Diamètre : 0^m10 ; hauteur : 0^m034 ; poids 188 gr.

Graffite effacé.

N° 13. — *Tasse ronde* semblable à la précédente, fortement endommagée.

Digitized by Google

(CD n° 14 ; GA n° 5 ; MB n° 7).
Diamètre : 0^m11 ; hauteur : 0^m042 ; poids : 134 gr.
Graffite sous le pied : « Cavariani ou Kapriani ».

N° 14. — *Tasse* semblable à la précédente.
(CD n° 13 ; GA n° 6 ; MB n° 8).
Diamètre : 0^m11 ; hauteur : 0^m036 ; poids : 159 gr.
Graffite sous le pied : « .....RIANI ».

N° 15. — *Tasse* du même genre.
(CD n° 15).
Diamètre : 0^m106 ; hauteur : 0^m037 ; poids : 135 gr.

N° 16. — *Tasse* du même genre, légèrement bossuée.
(CD n° 9 ; GA n° 7 ; MB n° 9).
Diamètre : 0^m095 ; hauteur : 0^m034 ; poids : 129 gr.
Graffite sous le pied : « RVSA » et sur la marge extérieure : « MIIR ».

N° 17. — *Tasse,* même genre.
(CD n° 10 ; MB n° 42).
Diamètre : 0^m095 ; hauteur : 0^m032 ; poids : 145 gr.
Graffite sous le pied : « KAYARIANI ».

N° 18. — *Tasse,* même genre.
(CD n° 11 ; GA n° 8 ; MB n° 13).
Diamètre : 0^m10 ; hauteur : 0^m036 ; poids : 116 gr.
Graffite : « GENIALIS » (Genialis).
Toutes ces tasses semblent pouvoir s'emboîter les unes dans les autres.

N° 19. — *Petit plateau* ou soucoupe, avec bordure semblable à celle des plats et des tasses. Au centre, est une rosace à six feuilles inscrite dans un cercle sur un champ de nielle ; toutefois, entre le nielle et le cercle, on

Digitized by Google

Planche III

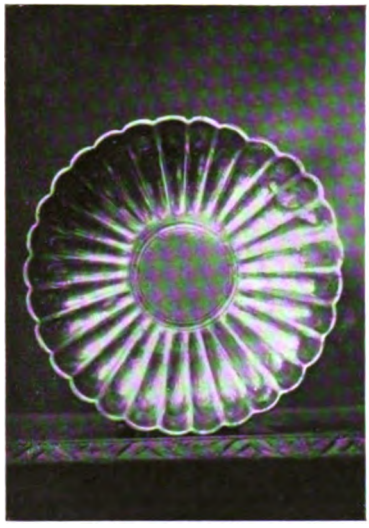

N° 3. Coupe à 29 godrons.

N° 27. Buire.

Digitized by Google

Digitized by Google

a réservé des espaces blancs de même forme que les feuilles de la rosace ; ces espaces sont circonscrits d'un côté par le cercle, de l'autre par le champ, se reliant par la pointe à l'extrémité des feuilles de la rosace, autour de laquelle ils forment une couronne.

(CD n° 6 ; MB n° 14).

Diamètre : 0^m118 ; poids : 145 grammes.

Graffite sous le pied : « GENIALIS ».

N° 20. — *Petit plateau* semblable au précédent, mais sans rosace.

(CD n° 8 ; GA n° 9 ; MB n° 10).

Diamètre : 0^m122 ; poids : 134 grammes.

Graffite sous le pied : « KAYARIANI » et « XXX ».

N° 21. — *Petit plateau* semblable aux précédents.

(CD n° 7 ; GA n° 10 ; MB n° 11).

Diamètre : 0^m123 ; poids 126 grammes.

Graffite : « KAYAPIANI ».

N° 22. — *Gobelet* monté sur un pied peu élevé ; la panse est étranglée, ce qui lui donne une forme élégante (planche II).

(CD n° 3 ; GA n° 16 ; MB n° 27 ; Phs).

Hauteur totale : 0^m09 ; hauteur du pied : 0^m009 ; diamètre près de l'orifice : 0^m08 ; poids : 128 grammes.

Graffitte sous le pied : « Q ».

N° 23. — *Gobelet* semblable au précédent. Le pied est un peu plus petit (planche II).

(CD n° 4 ; GA n° 17 ; MB n° 28).

Hauteur totale : 0^m084 ; hauteur du pied : 0^m005 ; diamètre près de l'orifice : 0^m076 ; poids : 84 grammes.

Graffite recouvert par l'oxydation.

Digitized by Google

N° 24. — *Gobelet* analogue, en débris.
(CD n° 5).
Poids : 35 grammes.

N° 25. — *Bol à vin* hémisphérique (planche II).

Les ornements au repoussé forment relief à l'intérieur et creux à l'extérieur.

Cette décoration est divisée en quatre registres circulaires et concentriques séparés entre eux par des filets : 1° un cercle radié à trente rayons occupe le fond de la coupe ; il est entouré d'un semis de petites perles ovales disposées à peu près sur trois rangs autour desquelles court en feston un rameau de vigne chargé de fruits ; — 2° quatorze disques, séparés entre eux par des fleurons affectant la forme d'une double fleur de lys allongée, décorent la panse ; — 3° au-dessus se déroule un cordon d'oves séparés par un double filet ; — 4° un semis d'oves, posés verticalement et formant trois rangs et demi, complète la décoration.

(CD n° 21 ; GA n° 18 ; MB n° 29 ; Phs ; Hél).

Diamètre : 0^m123 ; hauteur : 0^m08 , poids : 173 gr.

N° 26. — *Bol à vin* hémisphérique, plus petit que le précédent, dans lequel il s'emboîte facilement, mais exactement semblable pour la forme et la décoration.

(CD n° 22 ; GA n° 19 ; MB n° 31).

Diamètre : 0^m114 ; hauteur : 0^m07 ; poids : 141 gr.

Ces bols à vin offrent beaucoup d'analogie avec les tasses à dégustation modernes des négociants en vins.

N° 27. — *Buire (œnochoé* ou *chytra)* ayant, sauf l'anse, la forme de nos carafes modernes (planche III).

Un bourrelet au repoussé avec une ornementation

Digitized by Google

PLANCHE IV

N° 20. Seau.

Digitized by Google

Digitized by Google

reprise à la pointe et dorée, occupe le milieu du col. Le bord du goulot est orné de petites feuilles au trait surmontées d'un grènetis. A l'endroit où l'anse s'incline vers le goulot se trouve un petit cordon de grènetis au-dessus duquel prend naissance un poucier en relief affectant la forme d'une feuille allongée, à nervure dorée et recourbée à son extrémité supérieure. Les bras de l'anse, qui étreignent le goulot, représentent deux têtes de cygne ou chenisques, dont le bec et les yeux sont dorés au feu.

De chaque côté, au-dessus de la tête du cygne, une découpure en relief simulant le cou de l'animal est décorée d'un semis de petits cercles sur un fond polygonal doré. Sous le pied, quatre cerclesconcentriques en creux. L'anse est ressoudée.

(CD n° 18 ; GA n° 11 ; MB n° 12 ; Phs).

Hauteur : 0^m255 ; circonférence de la panse : 0^m39 ; diamètre de l'orifice : 0^m075 ; poids : 750 gr.

N° 28. — *Entonnoir (fundibulum)* muni d'un manche plat auquel est adapté une passoire qui manœuvre à l'aide d'une charnière (planche II).

Les trous de la passoire forment un dessin géométrique artistement disposé : au centre est une rosace à six feuilles entourée d'une couronne de trèfles ou groupes de trois feuilles pointues ; chacun de ces groupes prend naissance à l'extrémité d'une des feuilles de la rosace centrale. Entre les feuilles de cette rosace sont figurés six petits ronds avec un point central. Entre les feuilles des trèfles, douze petits triangles composés chacun de dix ou onze points. Ce motif central est entouré de deux cercles concentriques, également au pointillé.

Au-dessus, sur la panse, courent deux doubles lignes

Digitized by Google

de points ondulés, entrecroisés et formant feston. Elles viennent s'enrouler, à leur partie supérieure, autour d'une seconde bordure composée d'un double cercle. L'intérieur de chaque feston, au-dessous de la bordure supérieure, est garni par un pointillé en forme de fleuron (sorte d'alpha grec) cantonné de quatre points. De petits groupes de points complètent le dessin.

Les deux bras du manche qui viennent s'adapter à la partie supérieure de la cuvette de l'entonnoir sont découpés en bec de cygne, ainsi que les bras de la charnière sur laquelle manœuvre la passoire.

Extérieurement, l'entonnoir est décoré de plusieurs cercles en creux.

(CD n° 16 ; GA n° 12 ; MB n° 23 ; Phs ; Hél).

Diamètre : 0^m084 ; hauteur 0^m09 ; longueur du manche : 0^m08 ; poids : 175 gr.

Graffite sur la passoire près de la charnière : « PSIƎI », indiquant le poids : 1 semis, 1/2 once, 1 scripulum et 1 siliqua (environ 178 gr.).

N° 29. — *Seau (stitulus)* de forme ronde, orné d'une frise en relief ciselée sur la paroi extérieure, un peu au-dessous de l'orifice ; à l'intérieur, un cercle en creux entoure l'orifice (planche IV).

La frise est divisée en deux sections égales par deux fleurs fusiformes posées la pointe en bas, sortant d'une corolle entremêlée de liserons, et se faisant pendant à l'extrémité d'un même diamètre. Au centre de chacune de ces sections, un bouquet de feuilles d'acanthe donne naissance, à droite et à gauche, à un élégant rinceau composé de quatre enroulements de fleurs différentes offrant alternativement une corolle ronde en forme de soleil, ou

Digitized by Google

Planche V

Nº 33. Statuette.

Digitized by Google

Digitized by Google

une corolle à la fleur et au feuillage pointus. La bordure supérieure de cette frise est composée d'un grènetis au-dessous duquel règne une rangée de feuilles découpées la pointe en bas ; entre chaque feuille, un bouquet de petites graines. La bordure inférieure est analogue, mais en sens inverse, et les feuilles, au lieu d'être découpées sont à pointe recourbée.

Cette frise a été habilement reprise au burin. Tous les reliefs dorés ainsi que les bordures se détachent sur le fond blanc.

A droite et à gauche du vase, sur l'orifice, s'élèvent deux oreillettes percées dans lesquelles s'adapte une anse mobile dont les extrémités, recourbées en crochet, se terminent par trois renflements munis de petites collerettes.

Deux annelets en saillie affectant la forme de feuilles naissantes sont placées symétriquement sur l'anse dont le point central est indiqué par un double filet en relief.

(CD n° 30; GA n° 23; MB n° 34; Phs; Hél).

Diamètre 0^m20 ; hauteur : 0^m15 ; hauteur avec l'anse : 0^m27 ; hauteur du pied 0^m02 ; poids : 1396 grammes.

Graffite sous le pied difficile à déchiffrer.

N° 30. — *Seau* de même forme que le précédent. Il n'a d'autre ornementation qu'un filet creux entourant la partie supérieure de la panse à l'intérieur et à l'extérieur.

(CD n° 17 ; GA n° 24 ; MB n° 35).

Diamètre : 0^m185 : hauteur : 0^m14 ; — avec l'anse 0^m24 ; hauteur du pied : 0^m018 ; poids : 872 gr.

N° 31. — *Petit socle de figurine* portant dans la partie

Digitized by Google

supérieure une bordure d'oves et une couronne pointillée dans la partie inférieure (CD n° 33).

Diamètre : 0^m018 ; hauteur : 0^m024 ; poids : 25 gr.

Graffite : « M ».

N° 32. — *Statuette d'Ethiopien* trapu, aux formes vigoureuses, accroupi et semblant sommeiller, la tête appuyée sur la main droite (planche II).

Il est couvert d'un double vêtement ; celui de dessous paraît être à manches courtes et serré à la taille ; celui de dessus est une sorte de burnous à capuchon. Les bras sont nus ainsi que les pieds qui reposent dans des sandales. Les cheveux sont crépus, le front déprimé, les sourcils épais, le nez épaté, les lèvres lippues, la barbe composée de petits flocons frisés, indice d'un type nègre particulier.

Devant lui, entre les deux jambes, est placé une sorte de coffret dont il semble avoir la garde et qu'il retient par une chaînette.

Le burnous couvre la grande partie du corps et de la tête ; mais du côté gauche, il est retroussé sur l'épaule et laisse voir le vêtement de dessous. Ce burnous est décoré, dans le dos, d'un fleuron doré, et, sur le capuchon, de deux ornements en forme de Γ, également dorés. On a aussi doré toutes les parties retroussées du burnous qui appartiennent à l'envers, ainsi que l'armature du coffret. Six trous ronds, disposés symétriquement sur une seule ligne, ont été pratiqués dans la chevelure au-dessus du front.

(CD n° 32 ; GA n° 25 ; MB n° 2 ; Phs ; Hél).

Hauteur : 0^m092 ; poids, 52 grammes.

Il est assez difficile de déterminer quel était l'emploi

Digitized by Google

de cette statuette. Elle est faite d'une feuille d'argent très mince et on peut supposer qu'elle était garnie intérieurement d'une matière plus solide qui a disparu avec le temps, du bois par exemple. Les trous ménagés au sommet de la tête permettent de risquer l'hypothèse que cette statuette faisait partie d'une poivrière *(piperatorium)*.

N° 33. — *Statuette de femme.* Elle représente la Fortune debout, portant au bras gauche une corne d'abondance. La déesse a de longs cheveux bouclés ; son diadème (ou bandeau impérial) est orné de cannelures, sa draperie se compose d'un peplos à manches courtes et boutonnées, et d'un manteau. La jambe droite supporte le poids du corps, le bras droit est perdu. (On suppose que ce bras s'appuyait sur un gouvernail) (planche V).

Cette figurine est en argent estampé, ciselé et en partie doré. Son socle, un peu déformé, est taillé à six pans et orné de deux bordures d'oves.

(CD n° 31 ; GA n° 32 ; MB n° 1 ; Phs).

Hauteur totale : $0^{m}176$.

II. Objets en bronze.

N° 34. — *Petite tasse ronde*, en bronze plaqué d'argent, sans anse, à panse légèrement déprimée vers le milieu ; deux cercles concentriques formant ruban entourent la panse. Autour de l'orifice on a tracé un cercle en creux.

(CD n° 35 ; GA n° 26 ; AB n° 36).

Diamètre : $0^{m}085$; hauteur : $0^{m}055$, poids : 129 gr.

Graffite sous le pied.

N° 35. — *Petite tasse* semblable à la précédente, mais plus petite. Bronze plaqué d'argent.

Digitized by Google

(CD n° 34 ; GA n° 27 ; MB n° 37).
Diamètre : 0^m08 ; hauteur : 0^m049 ; poids : 100 gr.
Graffite sous le pied.

N° 36. — *Tasse* semblable aux précédentes, mais plus petite. Même métal.
(CD n° 36 ; GA n° 28 ; MB n° 38).
Diamètre : 0^m07 ; hauteur : 0^m04 ; poids : 75 gr.
Graffite sous le pied.
Ces trois tasses s'emboîtent exactement.

N° 37. — *Soucoupe* même métal, légèrement concave à l'intérieur.
(CD n° 37 ; GA n° 29 ; MB n° 39).
Diamètre : 0^m11 ; poids : 130 grammes.
Graffite sous le pied : « Genialis ».

N° 38. — *Soucoupe* semblable à la précédente.
(CD n° 38 : GA n° 30 ; MB n° 40).
Diamètre : 0^m11 ; poids : 130 grammes.
Graffite sous le pied ; « Geniali... »

N° 39. — *Plateau* d'une balance. Même métal.
De chaque côté on voit encore les traces du point d'attache des tiges qui reliaient le plateau au fléau.
(CD n° 39 ; GA n° 31 ; MB n° 41).
Diamètre : 0^m13 ; poids : 198 grammes.

III. Objets divers.

N° 40. — *Couteau* à lame arrondie, en fer, recouvert d'une forte couche d'étain. Cet instrument, dont l'extrémité inférieure était engagée dans un manche en

Digitized by Google

corne de cerf, offre quelque ressemblance avec le couteau de bourrelier.

(CD n° 41 ; MB n° 15).

(Largeur : 0^m05 ; longueur : 0^m12).

N° 41. — *Couteau en pierre*, silex bleu foncé. Le manche, qui devait être en corne ou en bois, manque. La lame est affilée à un bout.

(MB n° 16).

N° 42. — *Plat en argile.*

Cette poterie grossière ne paraît point avoir été destinée à aller au feu. La couleur de la terre est très foncée, presque noire. Le rebord est arrondi et plus épais que le corps de la pièce. La paroi est percée d'un trou de 2 millimètres environ.

(MB n° 17).

Profondeur : 0^m05 ; diamètre du fond : 0^m17 ; diamètre supérieur : 0^m21.

N° 43. — *Agrafe.* Cette pièce en bronze, ayant la forme d'un écusson arrondi, présentait à l'envers deux attaches destinées à retenir les vêtements.

(MB n° 18).

N° 44. — *Flûte* en os, composée de neuf morceaux percés chacun d'un trou, sauf un seul qui en porte deux, dont l'un servait d'embouchure. Ces neuf morceaux sont des segments de tibia de cheval coupés à tranche très nette. Ces différents morceaux étaient évidemment collés les uns aux autres.

(MB n° 19).

N° 45. — *Epingle en os,* de forme conique, de 0^m23,

Digitized by Google

pointue d'un bout, l'autre bout terminé par une tête aplatie de 0^m02.

(MB n° 20).

N° 46. — *Morceaux de collier en os :*

1° Morceau de collier en os uni percé d'un large trou ;

2° Deux morceaux en os moins dur que le précédent, ouvrés à l'extérieur en côtes de melon.

(MB n° 21).

N° 47. — *Epingles à cheveux :*

1° Une épingle mince en corne, terminée en pointe d'un côté, de l'autre par une tête avec figure très visible.

Longueur : 0^m09.

2° Epingle en or du diamètre d'un gros fil de laiton, terminée en haut par la tige recourbée en anneau.

Longueur 0^m06.

(MB n° 22).

N° 48. — Neuf charnières de meuble, en os.

(CD n° 40).

N° 49. — Six monnaies romaines en bronze, trouvées postérieurement à la découverte du trésor d'argent, savoir : Domitien MB — Trajan GB et MB — Hadrien GB — Antonin MB — Postume PB.

(CD n° 42).

Si la destination de chacune des pièces du trésor n'a soulevé que peu de controverses, il n'en est point de même de l'ensemble de la collection.

En considérant la richesse métallique et artistique des pièces d'argenterie qui viennent d'être décrites, il fut tout d'abord admis qu'elles devaient être affectées au service

Digitized by Google

d'un temple dédié à une divinité quelconque du paganisme. Cette hypothèse fut bientôt abandonnée, lorsque l'on constata que ces objets étaient dépourvus d'inscription votive et, depuis, les savants les plus autorisés ont été d'accord pour affirmer que le trésor de Chaourse constituait l'argenterie de table d'un riche gallo-romain.

Remarquons, en terminant, que la richesse du trésor de Chaourse concorde absolument avec les découvertes de Nizy-le-Comte, Bazoches, Blanzy, Soissons, Proix, Champlieu, le Mont-Breny, etc. : elle apporte un précieux témoignage en faveur de la prospérité de notre région avant l'invasion des Barbares.

Maurice Prudhomme.

Digitized by Google

Digitized by Google

Les Reliques du Lait de la Vierge de la Cathédrale de Laon

Parmi les reliques à la fois les plus anciennes et les plus vénérées que possédait avant la Révolution le trésor de la cathédrale de Laon figuraient celles dites du « Lait de la Vierge ».

Elles se trouvaient renfermées dans un reliquaire qu'un inventaire dressé en 1523 décrit en ces termes : « *feretrum quasi rotundum imaginibus argenteis deauratis adopertum, in quo solet reponi columba argentea continens de sanctissimo lacte beatissime virginis Marie* (1) », c'est-à-dire : « un reliquaire de forme circulaire, rehaussé de figurines de vermeil, qui renferme une colombe d'argent contenant du très saint lait de la bienheureuse Vierge Marie. »

Un second inventaire, établi vers la fin du XVII^e^ siècle, abrège ainsi cette description : « *Item, le saint laict de la Vierge, contenu dans une ampoulle de cristal, enchassée dans un pigeon de vermeil* (2). »

Enfin, lorsque les administrateurs du département de l'Aisne durent, en 1790, dresser la nomenclature des objets de métal précieux destinés à la fonte, ils mentionnèrent ainsi le fameux reliquaire : « *Un pigeon de cuivre*

(1) *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1523* publié par Ed. Fleury (1855), p. 4. — Cf. les *Annales archéologiques* de Didron, tome VIII, p. 138-139.

(2) La copie de ce second inventaire a été déposée en 1856 par M. Hidé aux Archives de la Société Académique de Laon.

Digitized by Google

doré contenant le saint lait de la Vierge enfermé dans une chasse d'ivoire (1). »

Quelle pouvait être la provenance de ces précieuses reliques ?

On a longtemps considéré comme cause déterminante de la première croisade la célèbre lettre adressée par l'empereur de Constantinople Alexis Comnène au comte Robert de Flandre pour lui demander un secours de 500 cavaliers contre les Turcs. Afin de décider les chrétiens d'Occident à venir défendre avec lui la cause de la chrétienté, l'empereur vantait tout à la fois le charme pervers des femmes d'Orient et le splendide butin qu'y promettait la richesse des trésors d'églises... Bien que cette lettre soit aujourd'hui considérée comme apocryphe, il n'en est pas moins certain que les croisés rapportèrent de Jérusalem en France un grand nombre de reliques, dont le comte Riant a jadis publié la liste : or on y trouve mentionné le « Lait de la Vierge » de la cathédrale de Laon (2).

Son existence dans cet édifice est d'ailleurs attestée dès les premières années du XII[e] siècle par le moine Guibert, abbé de Nogent-sous-Coucy, dans son *De pignoribus Sanctorum*, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure. Guibert nous fait connaître que le lait virginal était conservé dès cette époque dans une colombe de cristal « *in columba cristallina* » (3).

Il s'en fallut de peu que dès le premier quart du

(1) Archives de l'Aisne, série Q, dossier non encore coté (anciennement : L, 118).

(2) *Alexii Comneni I epistola*, p. 47.

(3) Édition des œuvres complètes de Guibert de Nogent par d'Achery (1651, in-fol.), p. 355.

Digitized by Google

XII^e siècle le trésor de la cathédrale ne s'en trouvât dépossédé. Le « *De miraculis beate Marie Virginis* » (1), du moine Hermann de Laon ou de Tournai, relate, en effet avec nombre de détails circonstanciés, le vol commis par un certain Anselme, clerc de la cathédrale, qui avait fait disparaître les plus belles pièces du trésor confié à sa surveillance : « *Inter cetera unam columbam auream confregit, que pro lacte et capillis sancte Marie, ut ferebatur, introrsus reconditis, multum erat famosa et honorabilis ; unde et in majoribus festis super ejus altare solebat appendi* » (2) : « Il prit entr'autres choses une colombe d'or qui, en raison du lait et des cheveux de la Sainte Vierge qu'elle renfermait, prétendait-on, était l'objet d'un grand renom et d'une grande vénération ; aussi, était-il d'usage de l'exposer sur l'autel de la Vierge les jours de fêtes majeures. »

Fort heureusement, un miracle accompli par le saint lait lui-même assura son propre retour à la cathédrale : le clerc Anselme qui depuis son larcin ne pouvait dormir parce que les griffes de la colombe lui lacéraient les paupières dès qu'il fermait les yeux, préféra mettre fin à ses insomnies en la restituant à la cathédrale.

Il est assez curieux de constater que des reliques capables d'un tel miracle n'aient pas figuré au nombre de celles que les chanoines de Laon emportèrent à trois

(1) Édition des œuvres complètes de Guibert de Nogent par d'Achery (1651, in-fol.), p. 557-560.

(2) Cet usage est confirmé par l'*Ordinaire de la Cathédrale de Laon* rédigé au XII^e siècle par le doyen Lisiard et publié par le chanoine U. Chevalier : *Ordinaire de l'église Cathédrale de Laon* (XII^e et XIII^e siècles), p. 15. — D'après Bellotte, *Ritus ecclesiæ Laudunensis redivivi...* (1662), p. 502-503, la fête du Saint Lait se célébrait chaque année, le 25 janvier, dans la cathédrale de Laon.

Digitized by Google

reprises différentes, en 1112 et en 1113, à travers la France et l'Angleterre, afin d'obtenir par les nombreux miracles qu'elles accomplissaient les ressources nécessaires à la reconstruction de la cathédrale récemment incendiée. En effet, d'après Guibert de Nogent et Hermann de Laon, la châsse, dite de l'œuvre, construite en vue de ces pérégrinations renfermait des morceaux de la tunique de la Vierge, de l'éponge dont on humecta les lèvres du Sauveur, de la vraie Croix, des cheveux de la Vierge, — mais point de lait (1).

On peut dire que dès leur arrivée à Laon les reliques du lait de la Vierge donnèrent lieu à de vives controverses, car dans son *De pignoribus sanctorum,* rédigé vers 1119, Guibert de Nogent émit sur leur authenticité les doutes les plus formels.

C'est du reste une œuvre bien singulière que ce traité du moine de Nogent-sur-Coucy qui, en plein moyen âge, osa s'élever avec une critique acerbe et pleine d'ironie contre les abus qu'engendrait alors le culte des reliques. Cette œuvre de polémique, à laquelle on ne trouve guère à comparer que le *Traité des Reliques* de Calvin, écrit cinq siècles plus tard, fut composée contre les religieux de Saint-Médard de Soissons qui prétendaient posséder une dent ainsi que le nombril même du Christ....

Passant en revue les fausses reliques à l'aide desquelles le clergé de son temps exploitait la crédulité des fidèles, Guibert se montre particulièrement sévère pour le lait de la Vierge : « Comment imaginer, s'écrit-il, que la Vierge, étant donné son humilité, ait jamais songé à recueillir de son lait pour la postérité. Et d'ailleurs,

(1) Œuvres complètes de Guibert, *ut supra*, p. 512 et 530.

Digitized by Google

remarque-t-il, quelle invraisemblance d'admettre que ce lait ait pu se conserver ! (1) »

Cette protestation de la part de Guibert est d'autant plus remarquable qu'il professait pour la mère du Christ une dévotion dont son *Liber de laude Sancte Marie* donne la preuve la plus manifeste (2).

Aussi bien, les observations auxquelles devaient donner lieu par la suite les reliques du « Lait de la Vierge » conservées dans un assez grand nombre d'églises de France et de l'étranger (Mgr Barbier de Montault en a compté 69) (3) vinrent confirmer pleinement les assertions du moine de Nogent.

D'abord, on s'aperçut d'assez bonne heure que ce prétendu lait n'avait aucune fluidité. Ce n'était nullement un liquide, mais un solide, se présentant sous l'aspect d'une poudre fine, blanche, semblable à de la roche pulvérisée. Il était impossible d'admettre que ce pût être du lait naturel sorti du sein même de la Vierge, et il semble bien que dès le moyen âge on ait considéré cette relique comme une craie blanche, en globules, provenant de la grotte où la Vierge, passant près de Bethléem, lors de la fuite en Égypte, se serait cachée pour allaiter le Christ. Quelques gouttes de lait tombées de son sein avaient blanchi les parois et le sol même de la grotte dont les pèlerins auraient rapporté quelques parcelles délayées dans l'eau en les dénommant : reliques du « Lait de la Vierge. »

La curieuse relation d'un voyage accompli en Terre Sainte à la fin du xv^e^ siècle par un seigneur normand,

(1) Œuvres complètes de Guibert, *ut supra*, page 355.
(2) *Ibidem*, p. 287 et 310.
(3) *Revue de l'Art Chrétien*, 1888, p. 485 et suivantes.

Digitized by Google

Ogier VIII, comte d'Anglure, renferme une description de la sainte grotte qui confirme le véritable caractère de ces reliques : « Item, au partir de ladite église, en ladite ville de Bethléem, a destre main, a une église de Saint-Nicolas, en laquelle place la doulce Vierge Marie se cacha pour traire son lait de ses dignes mamelles quand elle s'en volt fuir en Égypte. En cette dite église a un pillier de marbre auquel elle s'appuyait quand elle trayhait son digne lait, lequel pillier sue toujours depuis cette heure qu'elle s'y appuya et, quand on le torche, tantost reprant a suer et par tous les lieux ou son digne lait chey et ou il fut espandu, la terre y est encore condée et blanche comme lait prins, et en prend-on qui veult par devocion. En cette digne place fut Nostre-Dame, une nuit, avec son cher enfant, cachée par doubte des gens du roy Hérodes. » (1)

A la fin du XVIII[e] siècle, une célèbre visionnaire qui vivait dans l'évêché de Munster, Catherine Emmerich, eut une vision que son biographe rapporte en ces termes :

« Je vis alors la Sainte-Vierge, livrée à ses inquiétudes maternelles, rester seule à la grotte sans l'Enfant Jésus pendant l'espace d'une demi-journée. Quand vint l'heure où on devait l'appeler pour allaiter l'Enfant, elle fit ce qu'ont coutume de faire les mères soigneuses lorsqu'elles ont été agitées violemment par quelque frayeur ou quelque vive émotion. Avant de donner à boire à l'Enfant, elle exprima de son sein le lait que ses angoisses avaient pu altérer dans une petite cavité de la couche

(1) *Le Saint Voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, publié par Bonnardot et Longnon (1878) pour la *Société des anciens textes français*. Le passage ci-dessus reproduit figure dans l'article de Mgr Barbier de Montault cité dans la note précédente.

Digitized by Google

de pierre blanche qui se trouvait dans la grotte. Elle parla de la précaution qu'elle avait prise à un des bergers, homme pieux et grave, qui était venu la trouver. Cet homme, profondément convaincu de la sainteté de la Mère du Rédempteur, recueillit plus tard avec soin le lait virginal qui était resté dans la petite cavité de la pierre et le porta avec une simplicité pleine de foi à sa femme, qui avait alors un petit nourrisson qu'elle ne pouvait pas satisfaire ni calmer. Cette bonne femme prit cet aliment sacré avec une respectueuse confiance, et sa foi fut récompensée, car son lait devint aussitôt très abondant. Depuis cet événement, la pierre blanche de cette grotte reçut une vertu semblable, et j'ai vu que, de nos jours encore, même des infidèles mahométans en font usage comme d'un remède dans ce cas et dans plusieurs autres. Depuis ce temps, cette terre, passée à l'eau et pressée dans de petits moules, a été répandue dans la chrétienté comme un objet de dévotion : c'est d'elle que se composent les reliques appelées « Lait de la Très Sainte Vierge. » (1)

Cependant, dès l'année 1603, la Congrégation des Rites — *qui d'ailleurs n'a jamais admis que le Lait de la Vierge fût du lait véritable* —, porta à la vénération de cette relique une grave atteinte en déclarant par décret qu'il ne s'agissait même pas de fragments de terre où ce prétendu lait aurait été répandu, mais tout simplement d'une parcelle quelconque du sol de la Palestine où Marie allaita son divin fils : « *Congregatio ordinavit ut*

(1) Cité par Mgr Barbier de Montault, *ibidem,* p. 486. — Sur Catherine Emmerich, voir l'article du *Dictionnaire de mystique chrétienne* formant le tome XXXV de la *Troisième et dernière encyclopédie théologique* publiée par l'abbé Migne, t. I, col. 370 et suiv.

Digitized by Google

caput in quo dicitur : « *de terra ubi sparsum fuit lac* », *emendetur :* « *de terra ubi lactavit beata Virgo Maria filium suum Jesum Christum.* » (1)

Pendant tout le moyen âge on attribua aux reliques du « Lait de la Vierge » deux vertus particulières : on les considérait comme très bienfaisantes pour l'ophtalmie et, d'autre part, elles donnaient, croyait-on, du lait aux femmes.

Telles étaient nos connaissances touchant le Saint Lait de la Vierge, lorsque dans un article très documenté paru en 1890 dans la *Revue archéologique* (2), M. de Mély démontra de façon péremptoire que la substance minérale qui le composait n'était autre qu'une pierre dénommée « galactite » par les lapidaires du moyen âge. La galactite est une sorte de craie, médicalement astringente, qui se trouve à la voûte des cavernes, un azotate de chaux, selon toute probabilité.

M. de Mély, à l'appui de sa thèse, cita de nombreux passages d'auteurs de l'antiquité et du moyen âge, français ou étrangers, Orphée, Pline, Isidore de Séville, Vincent de Beauvais, Galien, etc., d'où il résulte que la galactite, déjà connue des Égyptiens, fut considérée de toute ancienneté comme un talisman qui, en raison de ses propriétés astringentes, avait la vertu de guérir les ophtalmies et de faire venir du lait non seulement aux femmes, mais encore aux brebis : « Je t'offre une autre pierre, s'écrie Orphée dans son lapidaire, également favorable à ceux qui adressent leurs prières aux dieux : elle est pleine d'un lait divin comme la gorge d'une jeune

(1) F. de Mély, *Les Reliques du Lait de la Vierge* (extrait de la *Revue archéologique*, 1890), p. 4.

(2) Voir la note précédente.

Digitized by Google

fille qui a conçu pour la première fois ou comme la mamelle d'une vache féconde. »

Ainsi, d'après M. de Mély, *galactite,* en français, *milchstein*, en allemand, *léchar*, en espagnol, *ʒarocan*, en arabe, *aʒuʃaraquid*, en hébreu, représenteraient une seule et même substance qu'il croit pouvoir identifier avec le Lait de la Vierge.

Et comme si nous n'étions pas dès lors suffisamment édifiés sur le véritable caractère de ce soi-disant liquide virginal, M. de Mély le compare encore à ces savons avec lesquels les tailleurs, à l'essayage, tracent sur nos vêtements l'épure qui décidera de leur galbe....

Nous voici loin du Lait de la Vierge !

Lucien Broche.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENGUERRAND QUARTON

Pour les historiens antérieurs à la Restauration, l'art français ne remonte guère au-delà du XVI^e^ siècle. Le génie du moyen-âge est méconnu ; on ignore ou tout au moins on dédaigne l'art à la fois naïf et vigoureux des Primitifs. Il faut la protestation d'écrivains comme Chateaubriand, Victor Hugo, Mérimée, Viollet-le-Duc pour amener un revirement dans les esprits prévenus, pour placer les maîtres des XIV^e^ et XV^e^ siècles au rang élevé qui leur appartient.

Si le mouvement a été long à se dessiner, il a fini par prendre une réelle ampleur, et depuis quelques années, l'engouement s'est substitué au mépris.

Des manifestations artistiques comme l'Exposition des Primitifs flamands à Bruges en 1902, l'Exposition de Liége en 1905, celle de Charleroi en 1911, et l'Exposition des Primitifs français à Paris en 1904, n'ont pas peu contribué à ramener le goût moderne vers les œuvres des contemporains des Valois.

Le catalogue de cette dernière exposition (1) a révélé au grand public le nom d'un de nos compatriotes qui fut un des peintres à la fois les plus puissants et les plus délicats de cette époque : Enguerrand Quarton.

*
* *

Parmi les artistes qui ont laissé l'empreinte la mieux accusée sur la période médiévale figuraient seulement

(1) V. *Libéral de l'Aisne* du 10 juillet 1904 : *Les Primitifs français*, par G. Legrand.

Digitized by Google

jusqu'à ces dernières années, deux Laonnois : Colard de Laon et Colard le Voleur. Malheureusement, si l'on peut affirmer leur valeur parce que de nombreux documents attestent qu'ils étaient au service de mécènes au sens artistique difficile et raffiné, on ne connaît avec certitude aucun de leurs travaux (1). Il paraît même assez téméraire d'attribuer à l'un d'eux le panneau conservé au musée de Laon (2).

La destinée de Quarton est tout autre. Grâce aux savantes recherches et aux heureuses découvertes de l'abbé Requin, d'Avignon (3), son existence et son nom nous ont été livrés il y a quelques années, et nous savons qu'il est l'auteur de l'admirable *Triomphe de la Vierge Marie* de l'hospice de Villeneuve-lès-Avignon, et, en collaboration avec Pierre Vilate, probablement son élève, de *la Vierge de Miséricorde* du musée Condé à Chantilly.

***

Les amateurs ont pu admirer le premier de ces tableaux à l'Exposition des Primitifs français. Il est renseigné au catalogue de la façon suivante p. 32 : « n° 71.

---

(1) E. Fleury, *Les peintres Colard de Laon et Colard le Voleur*, Laon, 1872.

Sur les besognes étranges que Philippe le Bon faisait exécuter à Colard le Voleur, voir Michiels, *Histoire de la peinture flamande*, t. III, p. 230.

(2) Voir néanmoins Grandin, *Revue de l'art français ancien et moderne*, 1895, p. 66 : *Les Primitifs laonnois*.

(3) L'abbé Requin, *Le tableau du Roi René au musée de Villeneuve-les-Avignon*. Paris, Picard, 1890 : Ministère de l'Instruction publique. Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements de 1889, p. 132 et suivantes.

Digitized by Google

Enguerrand Charonton. 1453. Le triomphe de la vierge Marie. H. 1m83. L. 2m20 ».

Durant le siècle dernier, il avait reçu les attributions les plus diverses. Le roi René, Jean Van Eyck, van der Meire et d'autres avaient été successivement considérés comme ses auteurs. Toutefois, dès 1834, Mérimée avait déjà émis des doutes sur la paternité du premier. Voici comment il s'exprimait (1) :

« L'hôpital de la même ville (Villeneuve-lès-Avignon) possède un autre tableau très remarquable du xve siècle ; il représente le *Jugement dernier*. Le Père et le Fils, en longues robes de pourpre, occupent le haut de la composition. Leurs têtes sont de la plus grande beauté. On ne pourrait choisir un meilleur modèle pour rendre la bonté unie à la majesté. Entre eux, le Saint-Esprit plane les ailes étendues, dont les extrémités, effleurant les bouches du père et du fils, forment ainsi une espèce de trait d'union qui m'a rappelé l'amour du tableau de Pygmalion, par Girodet. Au-dessus est la Vierge, drapée de bleu et à moitié enveloppée dans les robes des deux personnages principaux de la Trinité. Cette tête est moins belle que les deux autres ; elle est grosse et carrée : c'était le type à la mode en 1500, car il y a des modes pour les figures comme il y en a pour les habits. Autour de la Trinité se groupent une foule de saints et de prophètes, sans parler d'une armée d'anges et de chérubins rouges, verts, bleus, etc... C'est une ancienne idée empruntée, je crois, au Paradis de Mahomet, que cette variété de couleurs pour les habitants du ciel. On dit que le peintre a donné à plu-

(1) Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France* (11 septembre 1834, p. 163).

Digitized by Google

sieurs de ses saints les traits d'amis du roi René, de ceux qui lui restèrent fidèles dans sa mauvaise fortune. En revanche, il a placé dans le bas du tableau, parmi les damnés que les diables emportent, les ennemis de ce pauvre roi, et les seigneurs qui le vendirent à beaux deniers comptants. Je rapporte cette tradition telle qu'on me l'a contée, sans y attacher plus d'importance qu'elle n'en mérite. On peut attribuer ce tableau au roi René lui-même, parce qu'il « n'en coûte rien pour appeler les choses par noms honorables » (1) ; mais il est impossible que jamais roi, régnât-il plus mal que René, ait pu exécuter un semblable ouvrage. Quoique très sec, le dessin en est admirable, et toutes les têtes, même les plus petites, sont étudiées avec une étonnante perfection. Les couleurs ont peu changé, et les laques mêmes n'ont rien perdu de leur éclat. La proportion des figures principales est un peu plus grande que demi-nature ; elles sont peintes sur un panneau très lisse, à gouache, à ce qu'il m'a semblé ; puis les couleurs ont été fixées au moyen d'un vernis. »

Que le roi René, qui était né en 1408 et mourut en 1480, ait été le contemporain de l'auteur de ce tableau, il n'y a pas de doute à ce sujet ; car la facture de l'œuvre, les procédés employés conservent la marque du XV^e^ siècle ; mais son attribution au roi René qui, s'il fut un protecteur des arts, ne fut qu'un artiste médiocre, était une erreur manifeste. Et dans son ouvrage sur la peinture flamande paru en 1886 (2), Alfred Michiels combat cette opinion, dont M. de Quatrebarbes s'était

(1) D'Aubigné, *Fœneste*.

(2) Michiels, *Histoire de la peinture flamande*. Paris, 1866, t. III, p. 203. — Voir sur la vie de René d'Anjou, p. 187 et suivantes.

Digitized by Google

fait le protagoniste (1), pour accorder l'œuvre, sans grande autorité, du reste, à van der Meire.

Il a fallu les travaux de M. l'abbé Requin pour faire connaître l'auteur de cette superbe page de l'art au moyen âge. Et cet artiste est un laonnois.

L'abbé Requin a eu, en effet, la bonne fortune de retrouver dans l'étude de Me Giraudy, au protocole de Jean Morelli, année 1453, le contrat passé entre Jean de Montagnac et le peintre Enguerrand Quarton (2) pour la confection de ce tableau.

Les clauses de la convention sont nettes et précises. Les parties entrent dans les détails les plus minimes. En outre de l'idée générale qu'inspire l'œuvre, tout est prévu : la qualité des personnages, leur agencement, le paysage où ils se meuvent, la forme de leurs vêtements, la nature des couleurs, etc...

Afin que le lecteur puisse se rendre compte du programme qui a été tracé et de la façon dont l'artiste l'a exécuté, nous publions ci-après le texte même de l'acte, suivant la version de l'abbé Requin (3), et donnons la photographie du tableau.

*
* *

(1) *Œuvres complètes du roi René* par le comte de Quatrebarbes (Angers, 1845, 2 vol. in-4°).

(2) Nous verrons plus loin que le peintre est appelé tantôt Charonton, tantôt Charretier, tantôt Quarton.

(3) Abbé Requin, *Le Tableau du roi René*, p. 11 et suivantes. *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements* du 11 au 15 juin 1889. 13e session. Paris, Plon, 1889 : ***Documents inédits sur les peintres, peintres-verriers et enlumineurs d'Avignon au XVe siècle.*** Communication de l'abbé Requin, p. 177.

Digitized by Google

Pactum de pingendo unum retabulum pro domino Johanne Montanhacii, presbytero.

Die XXIIII aprilis (1453), magister Enguerandus Quarton, diocesis Laudunensis, pictor habitator Avinionis pactum fecit et conventionem dicto domino Johanni de Montanhacii, presenti stipulanti et recipienti, de pingendo unum retabulum sub modo, forma et comprehensione contentis et expressis in quodam papiri cedula articulata quam michi tradiderunt in romancio scriptam, cujus tenor sequitur et est talis :

S'ensuit (1) l'ordonnance du retable que messire Jean de Montagnac fait faire par maistre Enguerrant, paintre, pour mettre en l'église des Chartreux de Villeneufve lez Avignon en lautier de la sainte ciuté.

Premierement y doit estre la forme de paradis et en ce paradis doit estre la sainte Trinité, et du Pere au fils ne doit avoir nulle difference, et le Saint Esperit en forme d'une colombe et Nostre Dame devant, selon qu'il semblera mieulx audit maistre Enguerrand ; a laquelle Nostre Dame, la Sainte Trinité mettra la couronne sur la teste.

Item les vestemens doivent estre riches ; celui de Nostre Dame doit estre de drap de damas blanc, figuré selon l'adviz dudit maistre Enguerrant, et alentour la Saincte Trinité doivent estre Cherubins et Seraphins.

Item du cousté de Nostre Dame doit estre l'ange Gabriel avec certaine quantité d'anges, et de l'autre cousté saint Michel, aussi avec aucune quantité d'anges, selon qu'il semblera mieux audit maistre Enguerrand.

Item de l'autre part, saint Jehan Baptiste avec autres patriarches et prophetes selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

Item du cousté droit doivent estre saint Pierre et saint Paul avec certaines quantités d'autres apostres.

Item, cousté saint Pierre doit estre ung pape martir auquel l'ange tiendra la tierre sur la teste, ensemble saint Estienne et saint Laurens en habits de diacres cardinaulx avec aussi d'autres saints martirs a l'ordonnance dudit maistre.

---

(1) L'accentuation de ce texte a été rétablie conformément aux règles en usage pour la publication des documents en langue vulgaire du moyen-âge.

Digitized by Google

Item du cousté saint Jehan Baptiste seront les confesseurs, c'est assavoir saint Gregoire en la forme d'un pape, comme dessus, et deux sains cardinaulx, ung vieil et ung jeune, et saint Agricol et saint Hugue, evesques (sainst Hugue en habit de chartreux), et aultres sains, selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

Item du cousté saint Pierre doit estre sainte Caterine avec certaines autres vierges, selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

Item la part saint Jehan Baptiste, la Madelene et les deux Maries, Jacobi et Salomé, chacune d'icelles tenant es mains ce que tenir y doit, ensemble autres vefves, selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

Item doit avoir en paradis dessus dit de tous estas du monde, a l'ordonnance dudit maistre Enguerrand.

Item dessus (1) ledit paradis doit estre le chiel, auquel sera le soleil et la lune, selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

Item apres le chiel, le monde, auquel se doit monstrer une partie de la cité de Rome.

Item du cousté du soleil couchant doit estre la forme de l'église Saint Pierre de Rome et, devant ladite eglise, a l'issue a une pomme de ping de cuivre, et d'ilec on descent par grans degrez en une grande place tirant au pont Saint Ange.

Item du cousté senestre de ladite a une partie de la muraille de Rome et de l'autre cousté sont maisons et boutiques de toutes manières de gens ; au bout de ladite place est le chastel Saint-Ange et un pont sur le Timbre *(sic)* qui vie en ladite cité de Rome.

Item en ladite cité a beaucoup d'eglise, entre lesquelles est l'eglise Sainte Croix de Jerusalem ou saint Gregoire celebra et lui apparut Notre Seigneur en forme de pitié, en laquelle sera painte l'istoire selon l'ordonnance dudit maistre Enguerrant, en laquelle ystoire sera sainct Hugue, chartreux, assistant audit saint Gregoire avec autres prelatz, selon l'adviz dudit maistre Enguerrand (2).

Item au partir de Rome se doit monstrer le Timbre *(sic)* entrant en la mer, et en la mer aura certaine quantité de galeres et navires.

Item oultre la mer sera une partie de Jerusalem ; premierement le mont Olivet ou sera la croix (3) mon Seigneur, et au pié d'icelle

(1) Dessus est mis pour dessous.

(2) Ce miracle de saint Grégoire a été souvent représenté par les peintres du moyen âge, et Enguerrand Charonton s'est conformé à la tradition commune, ainsi que le veut la clause du prix fait.

(3) La croix de mon Seigneur et, plus bas, le monument du Seigneur.

Digitized by Google

aura un priant chartreux et un poy loin sera la le monument mon Seigneur et un ange dessus disant : *Surrexit, non est hic, ecce locus ubi posuerunt eum.*

Item au pié dudit monument seront deux prians ; du cousté droit la valée de Josaphat entre deux montagnes, en laquelle valée a une eglise ou est le monument de Nostre Dame et un ange en disant : *Assumpta est Maria ad ethereum thalamum in quo rex regum stellato sedet solio ;* et au pié d'icellui monument un priant.

Item du cousté senestre aura une valée dans laquelle seront trois personnes toutes d'un aaige (1) ; de toutes trois partira raix de soleil, et la sera Abraham saillant de son tabernacle et adorant lesdittes trois personnes et disant : *Domine, si inveni gratiam in oculis tuis, ne transeas servum tuum, sede, afferam paululum aque et laventur pedes vestri* (2).

Item en la seconde montaigne sera Moyses avecque ses brebis et ung jeune fils menant la musette ; et la apparut audit Moyses Notre Seigneur en forme de feu du milieu d'ung buisson, et dira Notre Seigneur : *Moyses, Moyses,* et Moyses répondra : *Assum.*

Item de la part droite sera purgatoire ou les anges meneront joyes voyant que d'ilec s'en vont en paradis dont les deables meneront grand tristesse.

Item du cousté senestre sera enfert, et entre purgatoire et enfert aura une montagne, et de la part du purgatoire au dessus de la montagne aura ung ange reconfortant les ames du purgatoire ; et de la part d'enfert aura un deable sur la montagne, tres defigé, tornant le dos a l'ange et gettant certaines ames en enfert, lesquelles lui sont baillées par d'autres deables.

Item en purgatoire et en enfert aura de tous estas, selon l'adviz dudit maistre Enguerrand.

Item ledit retable doit estre fait tant a fines couleurs d'uille et l'azur doit estre fin azur d'acre (3), excepté celui qu'on mettra en la bordure, lequel doit estre de fin azur d'alamaigne, et l'or que y entrera tant en la bordure comme entour le retable doit estre fin or et bruni.

Item ledit maistre Enguerrant monstrera toute sa science en la

---

(1) C'est-à-dire du même âge.

(2) La Vulgate dit : *Et lavate pedes vestros.*

(3) Azur d'acre, c'est-à-dire de la ville de Saint-Jean-d'Acre, pour signifier l'azur d'outre-mer, par opposition à l'azur d'Allemagne.

Digitized by Google

Braun & Cie., Phot.

ENGUERRAND CHARONTON. Le Triomphe de la Vierge

(Hospice de Villeneuve-les-Avignon)

Digitized by Google

Digitized by Google

sainte Trinité et en la benoite Vierge Marie, et du demeurant selon sa conscience.

Item le renvers du retable sera paint d'ung fin drap de damas cremesin tout figuré de flores de liz.

Promisit, inquam, idem magister Enguerandus hec facere et fideliter juxta premissam designationem a sancte Micaele proxime futuro in unum annum continuum proxime venientem, pro precio centum viginti florenorum, valore cujuslibet xxiiii^{or} solidorum monete Avinione currentis, in quorum diminucionem dictus pictor recognovit se habuisse ab eodem domino Johanne quadraginta florenos currentes, de quibus idem pictor tenuit se contentum. et inde dictum dominum Johannem quittavit. Pactum, etc.... Exceptione, etc.... Residuum autem dictus dominus Johannes promisit solvere eidem magistro Enguerrando ut sequitur, videlicet : viginti florenos quando idem pictor fecerit medium dicti operis ; item, quadraginta florenos secundum quod ipse operabit et pro rata ipsius operis ; et reliquos viginti florenos incontinenti dum dictum opus completum fuerit et positum in dicta ecclesia cartusiensi ; et dictus Johannes promisit se curaturum erga dominos priorem et conventum cartusiensium quod ipsi respondebunt dicto magistro Enguerrando de hujusmodi summa restante in defectu ipsius Johannis et nichilominus sibi mutuo refundere expensas.

Pro quibus tenendis, etc....

Actum in apotheco speciarie domus habitationis Johannis de Bria, speciatoris, civis avinionensis, presentibus, etc.... (1).

L'artiste s'étant scrupuleusement conformé aux prescriptions du contrat, il est difficile d'identifier une œuvre d'une façon plus précise.

*
* *

L'état civil de *la Vierge de Miséricorde* du musée Condé (anciennement dans la collection Reiset) est aussi certain (2).

---

(1) Protocole de Jean Morelli, 1453, f° 48, M^{e} Giraudy.

(2) Nous remercions très sincèrement M. Elie Berger, l'éminent membre de l'Institut, des indications qu'il a bien voulu nous fournir lors de notre visite au musée Condé.

Digitized by Google

Comme le précédent tableau, celui-ci avait été attribué à l'école flamande et même à l'école italienne. Voici la description qu'en donnait M. F. A. Gruyer en 1896 (1) :

« CXI. — *La Vierge de Miséricorde ;* sur toile, H. 0^m66 ; L. 1^m87.

« La Vierge, vêtue d'une robe de brocard d'or, est debout et de face au milieu du tableau. Un ample manteau noir, doublé de blanc, tombe du sommet de sa tête sur ses bras étendus, et de ses deux mains elle se fait un abri sous lequel sont agenouillés le Pape, l'Empereur, un roi une reine, un cardinal, un évêque, un moine et, derrière eux, une foule de personnes de moindre importance. De chaque côté de cette Vierge et de ceux qui se sont réfugiés sous sa protection, un donateur et une donatrice se tiennent agenouillés devant de grands livres d'heures posés sur des prie-Dieu. Ce sont de vivants portraits. Grâce aux armoiries peintes sur les prie-Dieu, peut-être un jour saura-t-on les noms de ces personnages. Le donateur est patronné auprès de la Vierge par Saint Jean-Baptiste et la donatrice lui est présentée par Saint Jean l'Évangéliste. Le Précurseur soutient de sa main gauche un agneau couché sur un livre, d'où pend une banderole sur laquelle on lit : *Ecce Agnus Dei.* L'apôtre bien-aimé tient un calice d'où s'échappe un serpent. Ces deux figures sont démesurément longues et l'on peut en dire autant de celle de la Vierge... Cette scène mystique, peinte sur fond d'or, est d'une excellente tenue religieuse. Il n'y a rien à reprendre au maintien, au geste, au senti-

(1) *La peinture au Château de Chantilly,* par F.A. Gruyer, membre de l'Institut. *Écoles étrangères.* Plon, 1896, p. 218.

Digitized by Google

ment intime de chacun des personnages, quoique aucun d'eux ne soit animé d'une émotion vive.

« Cette peinture est flamande avec des influences bourguignonnes. Les costumes des deux donateurs ne peuvent laisser de doute à cet égard, témoin le bonnet haut monté de la donatrice qui rappelle la coiffe des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Beaune et nous reporte ainsi jusque vers le milieu du xv^e^ siècle. Cependant on ne peut se défendre d'une certaine hésitation. L'Italie, l'Italie du Nord surtout, a laissé dans notre mémoire quelque chose de semblable.

» N'oublions pas que, pour les peintres primitifs de la Flandre, l'inspiration nationale passe avec la rapipité des beaux jours, que le mysticisme sentimental de l'École de Bruges disparut en même temps que s'effondra la splendeur de l'ancienne capitale de la Bourgogne, et que la peinture flamande, qui avait conquis l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la France et jusqu'à un certain point l'Italie, fut conquise à son tour. Dès la fin du xv^e^ sciècle, surtout dès le commencement du xvi^e^, les peintres flamands se firent les copistes des peintres italiens. La *Vierge de la Miséricorde* nous semble en être la preuve. Dans ce tableau, les descendants de Van Eyck en sont encore à s'inspirer des *quattro-centisti.* »

En 1904, dans un article sur les Primitifs français (1) M. Camille Benoît, rompant avec la tradition, n'hésita pas à attribuer le tableau à l'école d'Avignon. Il s'exprimait ainsi :

« On constatera avec regret l'absence d'un tableau de

(1) *Revue de Paris*, 1^er^ mai 1904 : *Les Primitifs français*, par Camille Benoît, p. 196.

Digitized by Google

Chantilly (Musée Condé), *la Vierge de Miséricorde au couple de Donateurs,* tableau en largeur transposé sur toile : il eût été d'un extrême intérêt de pouvoir placer cette œuvre auprès du *Couronnement de la Vierge,* d'Enguerrand Charonton ; car elle appartient à cette école d'Avignon et non à l'école flamande, comme l'indique le catalogue de Chantilly... »

Or, en 1889, l'abbé Requin avait publié avec le contrat que nous avons rapporté ci-dessus, un autre acte, trouvé également dans une étude de notaire, aux termes duquel le peintre Enguerrand Quarton et Pierre Vilate s'engagaient à peindre pour Pierre Cadard, seigneur de Thor, une Vierge de Miséricorde. Celle-ci ne tarda pas à être identifiée avec celle de Chantilly par M. Bouchot (1) et par M. Durrieu (2).

Comme pour le précédent, nous donnons ci-après le texte du contrat et ci-joint la photographie pour que le lecteur puisse refaire lui-même l'identification :

Pactum de pingendo unum retabulum pro conventu Celestinorum de Luxemburgo Avinionis.

Die XVI februarii (1452), Enguerandus Quarton, diocesis Laudunensis, habitator (Avinionis), et Petrus Vilate, Lemovicensis diocesis, pictores, socii in hac parte ambo simul et eorum uterque in solidum promiserunt et pactum fecerunt fratribus Micael Gardeti et Petro Chalmelli, celestinis procuratoribus seu sindicis et yoconomis prioris et conventus monasterii Celestinorum avinionensium, presentibus et stipulantibus vice et nomine nobilis Petri Cadardi, domini de Thoro, diocesis Cavallicensis, se facturos et depicturos hinc ad festum sancti Johannis Baptiste proxime futurum, unum retabulum cum suo scabello pro ponendo super altare capelle ipsius

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1904, t. I, p. 441.
(2) *Ibidem*, t. II, p. 5.

Digitized by Google

Braun & Cie., Phot.

ENGUERRAND CHARONTON. La Vierge de Misericorde

(Musée Condé à Chantilly)

Digitized by Google

Digitized by Google

domini de Thoro per suos progenitores noviter constructe in capella magna beati Petri de Luxemburgo, altitudinis quatuor palmorum, incluso dicto scabello unius palmi simplicis et alios secundum proporcionem ipsius retabuli a superficie altaris usque ad talutum fenestre exclusive, latitudinis ipsius altaris ; et illud depingere bene et fideliter cum sufficienti fundamento seu affiziis debitis et convenientibus cum campo aureo ex auro fino puro brunito, et in medio, ymaginem gloriose virginis Marie cum mantello coloris lazuli puri de acre sufficientis et fidelis, que ymago communiter appellatur *nostra domina de Misericordia* ; et in latere dextro, sanctum Johannem Baptistam tenentem sive presentantem figuram domini Johannis Cadardi, patris ipsius domini de Thoro ; et a latere sinistro, sanctum Johannem Evangelistam presentantem matrem ipsius domini de Thoro ; et dictas ymagines bene depingere de bonis auro et lazulo de acre ac certis coloribus pertinentibus et condecentibus ad dictas ymagines et ad decoracionem, pro precio trigenta scutorum auri novorum.

Casu vero quodictum retabulum bene et notabiliter factum ad dictum et placitum dominorum prioris et procuratorum celestinorum, dicti procuratores promiserunt facere tradi ipsis pictoribus ultra predictum precium alia quinque scuta auri similia ; in cujus precii diminutionem dicti pictores recognoverunt se habuisse a dictis procuratoribus, prout habuerunt ibidem realiter per manus dicti fratris Micaëlis, videlicet decem scuta auri de quibus fuerunt contenti. Quittaverunt, etc....

Et dicti procuratores promiserunt quo supra nomine solvere ipsis pictoribus alia decem scuta quum opus erit deauratum et reliqua decem scuta post opus completum.

Pro quibus, etc...

Actum Avinione, etc. (1).

*
* *

Plusieurs années se sont écoulées entre la publication du contrat et l'identification du tableau. Ce contretemps pourrait étonner. Il s'explique cependant. C'est qu'au XV^e^ siècle, les Vierges de Miséricorde pullulent. Et le

(1) Protocole de Jean Morelli, 1452, f° 25, M^e^ Giraudy.

Digitized by Google

sujet est toujours traité de la même façon : une Vierge plus grande que nature étendant les plis de son manteau sous lequel viennent s'abriter les gens de toutes conditions : évêques, seigneurs, moines, bourgeois, paysans, misé-reux. C'est la *mater omnium* (1).

« Toutefois, à partir de la deuxième moitié du XV^e^ siècle, la Mère de Miséricorde est souvent représentée abritant sous son manteau les membres d'une famille. Ce n'est plus la *mater omnium*, c'est la protectrice de quelques privilégiés.

» En France, au milieu du XV^e^ siècle, cette variante semble encore inconnue. Jean Cadard et sa femme sont figurés par Enguerrand Charton, en adoration devant la *mater omnium* ; ils n'accaparent point le manteau protecteur, ils se contentent de vénérer de loin, humble-ment, la consolante image (2). »

Quelle est la valeur de ces deux œuvres ? Ainsi qu'on l'a déjà vu, elle est de tout premier ordre. Mais l'auteur de ces lignes n'a qu'un but, en publiant cette modeste complication : résumer pour ses compatriotes les travaux publiés sur un grand artiste de leur pays encore peu connu. Aussi n'a-t-il pas la présomption de donner son avis après les abbé Requin, les Bouchot (3), les Lafe-

---

(1) Voir sur ce sujet le livre extrêmement documenté et d'une érudition très sûre de M. Perdrizet. (*Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule 101 : *La Vierge de Miséricorde. Étude d'un thème iconographique*, par Paul Perdrizet. Paris, Fontemoing, 1908, notamment pages 151 et suivantes, et plus spécialement sur le rétable du musée Condé, p. 173.

(2) Perdrizet, *op. cit.* p. 158.

(3) Henri Bouchot, *Les Primitifs français*. 2^e^ éd^on^, 1904, p. 15, 21, 249-269.

Digitized by Google

nestre (1) et tant d'autres. En quelques lignes, M. Louis Dimier a condensé l'appréciation qu'on peut faire de ces tableaux :

« Dans *la Vierge de Miséricorde* comme dans le *Couronnement de la Vierge*, écrit-il, la composition est indigente et confuse, cependant des beautés de premier ordre éclatent ; la plus frappante est un jet de draperie ample, soigneusement étudié et d'un caractère magnifique. Il brille dans les chapes étolées, portées par le Père et le Fils et dont ils recouvrent la Vierge, dans le tableau du Couronnement ; on ne l'admire pas moins dans le manteau de saint Jean-Baptiste à gauche de la Vierge de Miséricorde. Le dessin des nus dans cette figure est maigre, mais les mains de l'une et de l'autre Vierge, et leurs visages surtout, sont d'un contour plein et agréable, avec une dignité qui en relève le prix. Tout compté, on peut dire que nous tenons dans ces ouvrages les meilleures productions subsistantes d'un pinceau français avant la Renaissance. Ils méritent ce rang bien avant tous les autres, et passent de loin ceux que leur mérite classe immédiatement après (2). »

***

En dehors des deux contrats rapportés ci-dessus, deux autres passés également par notre compatriote ont été publiés (3). De ces quatre documents, il résulte que Quarton est, sinon de Laon, tout au moins du diocèse de Laon *(diocesis Laudunensis)* ; on pourrait ajouter de

(1) Georges Lafenestre, *L'Exposition des Primitifs français*, 1904, p. 48-57.

(2) Louis Dimier, *Les Primitifs français*, p. 72.

(3) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, 1889, p. 180 et 181.

Digitized by Google

la partie picarde du diocèse, car certains mots employés dans l'un des écrits décèlent une provenance picarde : *lautier, le chiel, anchien.*

C'est une des raisons qui, du reste, nous ont déterminé à adopter la dénomination d'Enguerrand *Quarton ;* car si deux des contrats connus ortographient ainsi le nom du maître, les deux autres l'appellent : l'un, Enguerrand *Charretier*, l'autre Enguerrand *Charonton ;* il n'est pas douteux, au surplus, que ces trois noms désignent le même artiste. Comme à M. Dimier (1), il nous a semblé que *Quarton*, nom patronymique très répandu dans le pays, était plus conforme à la prononciation picarde.

A quelle époque Enguerrand Quarton a-t-il quitté le Laonnois ? Est-il revenu dans son pays d'origine ? Il est difficile de préciser ces points.

D'après l'abbé Requin (2), le 14 août 1447, il louait à Avignon une maison sur la place Saint-Pierre, et il resta dans cette ville jusqu'au mois de novembre 1461.

Il eût été intéressant de retrouver dans nos archives laonnoises, le nom de ce peintre. C'est un travail auquel s'est livré le regretté M. Grandin (3). Notre érudit compatriote a bien rencontré fréquemment sur les rôles de la taille le nom de Charton (4), mais jamais celui de Charonton. Or, Charton ou Quarton ne sont-ils pas équivalents ?

De plus, il a trouvé le nom de deux peintres s'appe-

---

(1) L. Dimier, *Les Primitifs Français,* p. 69.

(2) L'abbé Requin, *Le Tableau du Roi René,* p. 16.

(3) *Revue de l'art français ancien et moderne,* année 1895 : *Les Primitifs Laonnois*, par M. Grandin, p. 62 et 74.

(4) C'est l'orthographe adoptée par M. Bouchot, *Les Primitifs français,* passim.

Digitized by Google

lant Tarteron : « De Pasques 1482 à Pasques 1483. Saint Remy a la Porte : Gerardin Tarteron, peintre, 6 s. — Saint-Michel a la Porte : Simonnet Tarteron, peintre, 10 s. »

Tarteron serait-il une transformation de Quarton ?

***

Quel que soit le nom exact de notre compatriote, il n'est pas douteux qu'il fut un des plus grands artistes du XV^e^ siècle. Tant qu'il fut inconnu, ses œuvres furent attribuées à des Primitifs de génie. Et tout dernièrement, un de nos critiques d'art les plus avertis ne craignait pas de dire de lui qu'il est un Fra Angelico d'une note délicatement française (1). C'est le plus juste éloge qu'on en puisse faire.

GAËTAN LEGRAND.

(1) M. Thiébault-Sisson, feuilleton du *Temps* du 24 août 1912.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉGLISE DE FRESSANCOURT

—

Pierre tombale
de Jean de Romery, seigneur de Fressancourt, et de sa femme († 1573)
(d'après un dessin à la plume d'Ed. Fleury).

Digitized by Google

Digitized by Google

A propos
des Anciens Seigneurs de Fressancourt

Cette notice a moins pour objet de faire connaître les anciens seigneurs de Fressancourt (1), personnages pour la plupart assez obscurs d'ailleurs, que de montrer par un exemple bien précis et dûment contrôlé le peu de crédit qu'il convient d'accorder à l'ouvrage si fréquemment utilisé pour l'étude de notre histoire locale : le *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville (2).

Une communication (3) relative au procès-verbal de consécration de l'autel de la chapelle seigneuriale de Fressancourt découvert par M. le baron de Vivès, maire de cette commune, et reproduit dans cette notice grâce à son extrême obligeance, m'avait tout naturellement conduit à recueillir quelques renseignements sur les anciens seigneurs de la localité et, à cet effet, j'avais non moins naturellement consulté le *Dictionnaire* de Melleville qui, on le sait, donne sous la rubrique de chaque commune la liste de ses anciens seigneurs.

Or, en vérifiant, comme il convenait, à l'aide de pièces d'archives, les indications fournies par cet auteur — avec

(1) Aisne, arrondissement de Laon, canton de La Fère.

(2) 2 vol. in-8°. Cet ouvrage a eu deux éditions : la première a paru en 1857 ; la seconde, augmentée mais non pas corrigée, en 1865. C'est à celle-ci que je me réfère dans ce travail.

(3) Société Académique de Laon, séance du 5 avril 1913.

Digitized by Google

le désir aussi de les compléter, le cas échéant — j'ai pu me rendre compte qu'*aucune* d'elles n'était exacte et que la liste des seigneurs de Fressancourt dressée par Melleville renfermait autant d'erreurs que de noms et de dates cités.

C'est cette petite démonstration qu'il m'a paru utile de faire ici afin de mettre en garde contre tout excès de confiance les nombreuses personnes qui consultent le dictionnaire dont il s'agit.

Melleville cite tout d'abord un certain nombre de seigneurs de Fressancourt ayant vécu au XII[e] siècle et donne même pour chacun d'eux une date précise. On lit en effet :

1131. Rodulphe, seigneur de Fressancourt.
1138. Pierre de Fressancourt.
1145. Jacques de Fressancourt, chev. ; femme, Marguerite.
1163. Pierre II de Fressancourt ; enfant, Gilon.
1170. Louis de Fressancourt, accompagné d'un point d'interrogation qui ne fut jamais plus justifié.

Où Melleville a-t-il pris ces dates et ces noms ? Je n'en sais rien, mais je crains fort que tombant, une fois de plus, dans une confusion dont il est coutumier, il n'ait pris pour seigneurs de Fressancourt des personnages quelconques, rencontrés dans je ne sais quels textes, et dont le prénom — qui correspondait alors à ce que nous appelons maintenant le nom de famille — se trouvait suivi de la mention de la localité de Fressancourt qu'ils habitaient. C'est là du reste un genre d'erreur très répandu parmi les auteurs qui ne sont pas familiarisés avec les documents du moyen-âge.

Digitized by Google

N'attribuons donc qu'une existence fort incertaine — en tant du moins que seigneurs de Fressancourt — aux Rodulphe, Pierre, Jacques et Louis cités par Melleville comme ayant vécu au XII^e siècle, et poursuivons notre petite enquête.

On lit ensuite :

Vers 1440. Claude d'Harzillemont, seigneur dudit. Il fut assommé dans sa chambre par ses valets.

Ici Melleville se trompe de deux cents ans — pas davantage ! — et fait vivre dans la première moitié du XV^e siècle un seigneur de Fressancourt qui mourut effectivement dans les circonstances tragiques relatées par lui, mais en *1672* seulement, le 7 décembre, ainsi qu'il résulte de documents des Archives de l'Aisne tirés du fonds du bailliage royal de La Fère (1).

L'inventaire de ses meubles et de ses papiers fut dressé dès le lendemain, au château seigneurial de Fressancourt, par des officiers du bailliage, à la requête de sa sœur et unique héritière, Marie-Françoise d'Harzillemont (2).

Ce document permet de constater que le mobilier de Claude d'Harzillemont était des plus modestes et son château seigneurial des plus exigus. On y voit aussi qu'il affectionnait les « caleçons » de soie noire.

De mœurs assez peu paisibles, en continuelles difficultés de chasse avec son puissant voisin, M. de Longueval (3), seigneur de Manicamp, de Fourdrain et de

---

(1) Procès-verbal, dressé par un officier du bailliage de La Fère, de la levée et du transport du corps de Claude d'Harzillemont : B 661.

(2) Archives de l'Aisne, B 907.

(3) En 1669 et en 1670 notamment, au cours d'une chasse aux sangliers menée à cor et à cri par les gens de M. de Longueval

Digitized by Google

la Bovette, lieutenant des armées du Roi, Claude d'Harzillemont se lança un beau jour, pour un motif ignoré, à la poursuite d'un sergent royal du bailliage de La Fère, et lui déchargea, à quatre pas, un coup de revolver qui, fort heureusement mais fort maladroitement aussi, n'atteignit que le cheval de son adversaire (1). La preuve de ce crime n'ayant pu être administrée, l'affaire n'eut pas de suite, mais, l'année d'après, Claude d'Harzillemont devait périr de la mort violente que l'on sait.

De son vivant, la seigneurie de Fressancourt avait été ravagée, à deux reprises différentes, par des passages de troupes, en 1636 d'abord, lors de l'invasion de la Thiérache par les Espagnols qui marqua le début de la guerre de Trente ans (2), puis à nouveau, en 1650, pendant les troubles de la Fronde (3).

---

ceux-ci, non contents de saccager le taillis des bois de Fressancourt qui les gênait pour tendre leurs toiles destinées à la capture des animaux, de couper des arbres pour confectionner des piquets ou pour se chauffer en plein air durant la battue, s'étaient répandus en invectives les plus grossières contre Claude d'Harzillemont (Archives de l'Aisne, B 1265 et B 1267). M. de Manicamp arguait d'un certain brevet du Roi l'autorisant à chasser dans toute l'étendue du comté de Marle et de la châtellenie de La Fère, mais les officiers du bailliage, par sentence du 17 janvier 1671, n'admirent l'exercice de ce droit que sur le domaine royal, à l'exclusion des biens seigneuriaux et de ceux de Fressancourt en particulier (*ibid.* B 3544).

(1) Archives de l'Aisne, B 661.

(2) Des soldats français campés à Fressancourt détruisirent, à cette date, les actes paroissiaux (Archives de l'Aisne, B 211), dont les plus anciens ne remontent plus qu'en 1695, aux archives de la commune, et en 1693, au greffe du tribunal de première instance de Laon.

(3) Le moulin de Fressancourt, qui s'élevait sur la digue de l'ancien étang de Saint-Lambert, au droit du ruisseau du même nom, comme l'indique la carte de Cassini, sur le chemin qui con-

Digitized by Google

Nous continuons la lecture de Melleville :

Vers 1450. N. de Cyron, gouverneur de La Fère, seigneur de Fressancourt par sa femme N. d'Harzillemont, sœur du précédent, laquelle donna cette seigneurie à l'abbaye de Saint-Martin de Laon, en 1454.

On a accumulé comme à plaisir sur le nom de ce malheureux «de Cyron», gouverneur de La Fère, devenu seigneur de Fressancourt par suite du décès de son beau-frère, Claude d'Harzillemont, tant de fautes de lecture que la véritable et intéressante identité de ce personnage a échappé jusqu'à présent aux historiens locaux qui l'ont cité. Les uns, en effet, ont écrit ce nom *Cyron* ou *Ciron*, d'autres *Syron* ou *Siron*, d'autres encore *Scyron* ou *Sciron*.

Il s'agit en réalité de *Jean de Seyron*, qui fut homme de confiance de Mazarin.

Si vous ouvrez la volumineuse correspondance du

---

duit aujourd'hui à la *Ferme Neuve*, fut occupé et détruit par l'ennemi à cette date de 1636 (Archives de l'Aisne, B 962 et 963). — Jeté à bas en 1557, par suite de la rupture de la digue à laquelle on avait dû procéder pour la sûreté de la place de La Fère, après la prise de Saint-Quentin par les Espagnols, puis reconstruit vers 1574 (*ibid.* B 949 et 1149), ce moulin avait été à nouveau démoli en 1594 par les troupes espagnoles, cette fois, qui arrêtées à Saint-Lambert par Henri IV dans leur marche vers Laon au secours des Ligueurs (Piette, *Saint-Lambert*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de Soissons*, 2e série, tome IV, p. 134 à 138), tentèrent, en pratiquant de nombreuses brèches dans la digue, de vider l'étang qui défendait le château de Saint-Lambert, alors occupé par une garnison française (Archives de l'Aisne, B 1219). — Le moulin de Fressancourt, que le Roi fit reconstruire quelques années plus tard, en 1612 (*ibid.*, B 1022), donna lieu par la suite à plusieurs procès en raison des droits de banalité qu'y percevaient les seigneurs engagistes du domaine de La Fère, dont il faisait partie (*ibid.*, B 1069, 1093, 1096, 1166 et 1184).

Digitized by Google

cardinal pendant son ministère, publiée par Chéruel et par le vicomte d'Avenel dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France* (1), vous rencontrerez un nombre considérable de lettres adressées par Mazarin à ce personnage et aussi d'autres lettres, non moins nombreuses, où il est question de lui.

Nommé maréchal de camp en 1649, puis lieutenant général en 1655 (2), Jean de Seyron était chargé, dès l'année 1653 (3), du commandement de la place de La Fère.

Il obtint, en 1656, de son puissant protecteur, après de vives instances, de pouvoir quitter quelque temps son gouvernement pour aller combattre à l'armée de Turenne (4). Malheureusement, au mois d'août 1657, il laissa l'ennemi s'emparer d'un convoi de bagages et de l'escorte qu'il commandait. Le cardinal apprit la nouvelle à La Fère même et s'en montra fort irrité : « Hyer au soir, en arrivant icy, écrit-il à Turenne, j'appris par des lettres le malheur qui est arrivé à une partie du bagage de l'armée.... Je ne voy pas qu'il (de Seyron) se

---

(1) Cette publication, entreprise en 1872, comprend actuellement 9 tomes.

(2) *Lettres du cardinal de Mazarin*, tome IV, p. 147, note 1.

(3) Comme le prouve un ordre royal envoyé de Châlons le 21 novembre 1653 à Jean de Seyron, *gouverneur de La Fère* (Archives de l'Aisne, B 3487), et contrairement à la note du vicomte d'Avenel (*Lettres du cardinal de Mazarin*, t. VII, p. 501) qui indique la date de 1657.

(4) *Lettres*, t. VII, p. 676. « Mais il faudroit donner bon ordre, ajoute Mazarin, afin qu'en vostre absence il y eust quelqu'un qui prist soin de la place de La Fère ». Ce « quelqu'un » fut M. de Cayeux (*ibid.*, t. VIII, p. 653). Nicolas-Joachim Rouhault, comte de Cayeux, puis marquis de Gamaches, maréchal de camp en 1649, mourut en 1687.

Digitized by Google

puisse excuser de s'estre laissé battre avec 9 escadrons et 2.000 hommes de pied et des chariots qui pouvaient servir de retranchement (1). »

Cette défaite eut alors un certain retentissement et, pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, le cardinal dut à regret ouvrir une information contre le seigneur de Fressancourt (2). Mais le Conseil chargé d'instruire l'affaire ne fut pas dupe des véritables sentiments, tout d'indulgence à l'égard de son fidèle serviteur, qui animaient le cardinal, ni du résultat qu'il attendait de leur enquête. « Le cardinal, écrit Bussy-Rabutin dans ses *Mémoires* (3), ayant mandé qu'il voulait qu'on mît Siron au conseil de guerre, le maréchal (de Turenne) nous assembla pour cet effet ; mais nous ayant dit d'abord que Siron n'était pas responsable de ce qui était arrivé en son absence, nous jugeâmes qu'il voulait faire sa cour au cardinal ; aussi personne ne le voulut dédire et se brouiller avec le premier ministre. »

A quelques jours de là, Mazarin écrivait affectueusement « au sieur de Seyron » tout son contentement pour l'heureuse issue de cette affaire et n'était pas loin de s'excuser d'avoir dû l'engager (4).

Fort d'un tel appui, Jean de Seyron en prenait très à son aise avec ces Messieurs du bailliage royal de La Fère, à telle enseigne que las des outrages, des insultes et des violences dont ils étaient l'objet de sa part, ils durent, au

(1) *Lettres*, t. VIII, p. 126-127.

(2) *Lettres*, t. VIII, p. 619. « Comme c'est une affaire qui a fait un esclat public, on ne peut pas se dispenser de faire une information publique ».

(3) II, 36.

(4) *Lettres*, t. VIII, p. 627.

Digitized by Google

cours des années 1656 et 1660, suspendre complètement l'exercice de la justice. Les sergents du ressort, frappés, maltraités, incarcérés au besoin dans la citadelle, n'osaient plus délivrer aucun exploit, le singulier seigneur de Fressancourt menaçant de leur faire couper les oreilles — et non pas seulement les oreilles... — ou de les conserver dans une glacière (!) au moindre acte d'autorité de justice qu'ils accompliraient. Les paysans des environs étaient même invités à les tuer s'ils se présentaient chez eux et à les jeter à l'eau (1).

De ce chef, les audiences bailliagères demeurèrent plusieurs mois en suspens, et, à la faveur de l'immunité qui les y attendait, on vit alors affluer à La Fère nombre de gens que la justice inquiétait ailleurs (2).

Le lieutenant général du bailliage en personne, M. de Froidour, se rendit à Paris porter plainte contre le seigneur de Fressancourt près du procureur général, qui n'osant intervenir contre un personnage aussi puissamment protégé, conseilla à son subordonné de s'adresser au premier ministre lui-même. Mais M. de Froidour n'ayant pu réussir à rencontrer le cardinal, regagna La Fère, et on ne sait ce qu'il advint de ce scandale judiciaire (3).

---

(1) Archives de l'Aisne, B 746. — Cf. *Bulletin de la Société Académique de Chauny*, tome VI, p. 74-75.

(2) Archives de l'Aisne, B 663 : « Cette ville doresnavant servant de retraitte à tous banqueroutiers et gens de mauvaise foy, au préjudice des bons bourgeois dont le commerce se ruine absolument. »

(3) Archives de l'Aisne, B 752 : « Comme ledit seigneur procureur général nous avoit dict qu'il estoit nécessaire de remettre le règlement de touttes choses à Mgr. le Cardinal, quy pour lors estoit absent avec Sa Majesté sur la frontière du costé d'Espaigne, dont on attendoit le retour, nous, suivans ses ordres, serions demeuré en la

Digitized by Google

A plusieurs reprises Jean de Seyron reçut de Mazarin des missions délicates. C'est ainsi qu'en 1658, nous le voyons chargé d'empêcher le jeune roi Louis XIV de s'exposer en personne aux dangers de la guerre, au cours de la lutte contre l'Espagne (1). L'année suivante, Mazarin lui mandait de s'employer de son mieux pour que le duc de Bouillon obtînt à la cour royale le privilège de la craie, qu'il convoitait. C'était là une distinction très recherchée à la cour de France et qui consistait à avoir son logement marqué d'avance à la craie par le maréchal des logis du Roi, avec cette indication : « Pour M. un tel ». On l'appelait aussi *le Pour* (2).

Jean de Seyron qui, entre temps, avait joint à sa seigneurie de Fressancourt celle de Nouvion-le-

---

ville de Paris jusques au retour dudit seigneur cardinal, lequel estan tombé malade, nous aurions encore attendu sa pleine et entière guarison tant que ledit seigneur procureur général nous auroit asseuré que la court viendroit en ladite ville de La Fère, où estant, ledit seigneur cardinal, qu'il avoit plainement informé de noz plaintes, termineroit touttes choses ainsy qu'il appartiendroit. Sur quoy estant retourné audit La Fère et ne voulant perdre aucun délai de rendre au publicque le service que nous luy debvons à cause de noz charges, ainsy que jusqu'à présent nous avons faict, affin qu'il ne fût pas dit que le deffaut de justice vient de nostre part, quoy qu'à touttes occasions ledit sieur de Sciron se fût vanté en des compaignies particulières et publiques qu'il estoit advoué par ledit cardinal de faire tout ce qu'il avoit fait par le passé, que nous avions esté quatre mois et demy en la ville de Paris sans pouvoir seulement obtenir un « soit monstré » sur une requeste contre luy, quoy qu'il ayt usé d'infinies menaces contre nous et nostre famille et que toutte la ville fut en consternation pour le peu de raison qu'il avoit fait entendre que nous avions eu sur noz plaintes pour le pouvoir absolu qu'il disoit luy avoir esté donné pour le fait de la justice aussy bien que des armes ».

(1) *Lettres du cardinal de Mazarin*, tome VIII, p. 450.

(2) *Lettres*, tome IV, p. 578 et note 1.

Digitized by Google

Comte (1), quitta le gouvernement de La Fère vers 1667 pour celui de Sainte-Menehould (2).

L'influence qu'il avait su garder après la mort de son protecteur, le cardinal de Mazarin, survenue six ans auparavant, lui permit d'échapper alors à de nouvelles poursuites, sous le coup desquelles l'avait fait tomber l'usurpation de la particule nobiliaire.

Assigné, en effet, à en justifier l'emploi, conformément aux édits en vigueur, *de* Seyron ne put produire les titres requis, mais l'intendant de Soissons, M. Dorieux, chargé de la vérification des preuves de noblesse dans l'étendue de la Généralité, consigna sur ses notes, en regard du nom de l'usurpateur, « *ordre de ne faire aucune poursuitte contre lui* (3). »

C'est en *1673* (4) que mourut, sous le règne du grand roi, ce curieux personnage dont Melleville, non content de défigurer le nom, a fait un seigneur de Fressancourt contemporain, vers l'an de grâce 1450, du dévôt roi Louis XI !

Quant à *N.* d'Harzillemont, sa femme, citée par Melleville, c'est *Marie-Françoise* d'Harzillemont qu'il faut lire. Elle habitait à Paris le cloître Saint-Honoré.

---

(1) Arrondissement de Laon, canton de Crécy-sur-Serre : Archives de l'Aisne, B 821.

(2) Il porte ce titre dans un acte daté de cette même année : Archives de l'Aisne, B 1075.

(3) Archives de l'Aisne, fonds du bailliage de Vermandois à Laon, liasse n° 22. Cf. Prioux, *Enquête sur la noblesse de la Généralité de Soissons*, dans *Bulletin de la Société Académique de Laon*, tome VI, p. 155.

(4) Archives de l'Aisne, B 1080. Il avait institué Marie de Brossart sa légataire universelle par un testament en date du 4 janvier 1667.

Digitized by Google

C'est elle que nous avons vu succéder, en 1672, à son frère Claude (1).

Un autre auteur, dont certaines raisons personnelles de convenance m'obligent à taire le nom, a accumulé à l'endroit, cette fois, de l'épouse de Jean de Seyron d'inconcevables erreurs de lecture. Ayant rencontré dans un texte la mention suivante : « *Marie-Françoise d'Harzillemont, veuve de Jean Seyron, chevalier* », cet auteur a lu *Simon* pour *Seyron*, puis prenant la qualité de chevalier pour un nom de famille, il a écrit : *Marie-Françoise d'Harzillemont, veuve de Jean-Simon Chevalier*, qui, à la table de son travail, devient, par suite d'une contraction aussi fâcheuse qu'erronnée : *Marie-Françoise, veuve Chevalier !*

Poursuivant le cours de ses inexactitudes et de ses confusions, Melleville, après avoir cité Marie-Françoise d'Harzillemont, ajoute : « *laquelle donna cette seigneurie* (de Fressancourt) *à l'abbaye de Saint-Martin de Laon en 1454* ». Or, la donation dont il s'agit ne fut consentie qu'en *1674* (!), par acte passé, le 19 novembre, pardevant deux notaires au Châtelet de Paris (2), et les religieux de

(1) Archives de l'Aisne, B 1171. Elle fit, le 30 septembre 1673, donation en faveur de Me Remi Danye, avocat en Parlement, et de Marie Gauger, son épouse, demeurant à La Fère, des biens dépendant de la seigneurie d'Humont, sis au terroir de Bertaucourt-Épourdon, mouvant de la châtellenie royale de La Fère, pour « rémunérer lesdits donataires, mesme les récompenser des bons et fidel services qu'ilz luy ont rendus et de l'amityé qu'ils luy ont tousjours porté et portent encore à présent et de l'espérance que ladicte dame a qu'ilz luy continueront à l'advenir ». La donatrice s'était toutefois réservée, sa vie durant, l'usufruit desdits biens (Archives de l'Aisne, B 840).

(2) Archives de l'Aisne, B 3558.

Digitized by Google

Saint-Martin de Laon restèrent seigneurs de Fressancourt jusqu'à la Révolution (1). C'est donc comme bien de communauté religieuse que furent vendues nationalement à cette époque les propriétés provenant de cette seigneurie (2).

Melleville, qui ignore ce fait, reprend ensuite sa liste des seigneurs laïques de Fressancourt à la date de *1486*,

---

(1) Le 5 décembre 1781, les religieux baillaient à Jean-Baptiste Mignot, receveur de la seigneurie de Fressancourt, moyennant 1.200 livres annuelles, « la maison seigneuriale dudit Fressancourt, granges, écuries, bergeries, colombier, cour fermée de mur, jardin derrière le corps de logis planté d'arbres fruitiers, enclos y tenant, toutes les terres labourables, prez et autres enclos, jardin, dépendants de ladite seigneurie, lesdites terres, y compris l'enclos de la maison, contenant 194 septiers, 18 verges ; les prez et aulnais qui se trouvent dans lesdits prez, contenant 39 faulx, 96 verges, et en général toutes les forrières qui se trouvent sur lesdites terres, le droit de glandée et la dépendance de la ferme d'Angaine, située sur le terroir de Versigny ; consistante au total ladite ferme, tant en terres labourables qu'en prez, bois, jardin et autres héritages en dépendants, en 51 jallois environ ; et encore une petite pièce de bois située sur le terroir dudit Versigny, dite *Le Bouquet des trois rois*, contenant 3 manceaux ». Conclu pour 9 ans, ce bail fut renouvelé pour une égale durée le 28 octobre 1789, moyennant le prix annuel de 1.200 livres (Archives de l'Aisne, H 792 et 920). — Par contrat passé le 13 juillet 1782 avec les moines de Saint-Martin, quatre particuliers avaient obtenu le droit d'extraire à leurs frais, pendant 12 ans, moyennant 400 livres annuelles, « les terres noires, dites houilles », sur le terroir de Fressancourt, au lieu dit *Le Champ du moulin* (Archives de l'Aisne, H 920).

(2) La ferme seigneuriale fut adjugée le 3 mai 1791, moyennant 27.200 livres, à Jean-Baptiste Mignot, ancien fermier des religieux de Saint-Martin (Archives de l'Aisne, Q 63*). — Quant aux *deux* moulins de Fressancourt, ils ne furent vendus comme biens d'émigrés, ayant dépendu de l'apanage des ducs d'Orléans, qu'en l'an VIII (1800), en même temps que le domaine de Saint-Lambert et au même acquéreur, au prix de 35.220 livres (*ibid.*, Q 298* et 355).

Digitized by Google

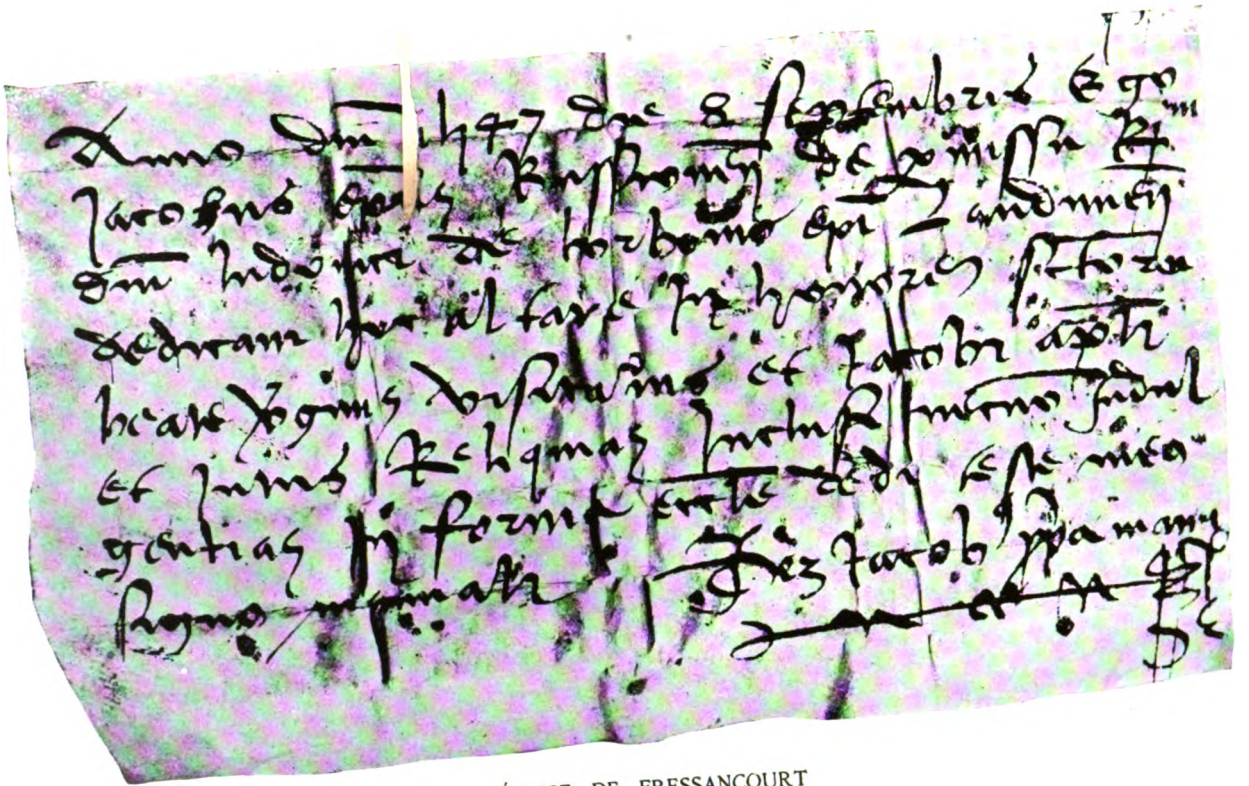

ÉGLISE DE FRESSANCOURT

Procès-verbal de consécration de l'autel de la chapelle seigneuriale.

Digitized by Google

Digitized by Google

avec *Jean de Romery*, puis avec *Jean II* (?) *de Romery* qui, en réalité, demeure le plus ancien seigneur authentiquement connu de Fressancourt. Il mourut en 1574 et fut inhumé, aux côtés de son épouse, dans la chapelle seigneuriale de Fressancourt (1), où leur dalle mortuaire,

(1) Cette chapelle, dont il subsiste d'intéressants vestiges, date de la fin du XV^e^ siècle. Elle occupait le croisillon sud d'une église depuis lors entièrement reconstruite et dont elle se trouve séparée par une clôture en bois sculpté, de style renaissance, « classée » par l'administration des Beaux-Arts. Recouverte d'une voûte de bois en forme de berceau brisé, que décorent des têtes grimaçantes, elle possède encore dans son pavement quelques carreaux vernissés, dont Ed. Fleury a décrit et reproduit les spécimens les plus curieux (*Étude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne*, p. 15, 34, 35 et 53. Cf. *Bulletin de la Société Académique de Laon*, tome IV, p. 293 à 378, *passim*, et *Collection Ed. Fleury*, à la Bibliothèque Nationale, t. XV, fol. 23, n° 1177). — L'autel comportait un retable en pierre sculptée du début du XVI^e^ siècle, dont un groupe en ronde-bosse représentant *La Visitation*, traitée avec un réalisme particulièrement osé, a été transféré au musée de la ville de Laon. — Une petite coupe en plomb portant gravée la mention : *Jehan Cappron l'a donnez à l'esglise* et récemment découverte dans la table d'autel, renfermait encore quelques parcelles de reliques ainsi que le procès-verbal sur parchemin dressé, conformément au Pontifical, lors de la consécration célébrée le 8 septembre 1547. Voici la transcription de cet acte, dont la photographie est reproduite ci-contre : *Anno Domini 1547, die 8 septembris, ego Jacobus, episcopus Russionensis (?), de permissu reverendissimi domini Ludovici de Borbonio, episcopi Laudunensis, dedicavi hoc altare in honorem sanctorum beate Virginis Visitationis et Jacobi Apostoli et intus reliquias inclusivi necnon indulgentias in forma ecclesie dedi, teste meo signo manuali : Jacobus propria manu.* — Dédiée à Sainte Élisabeth, la chapelle seigneuriale de Fressancourt était à la collation des évêques de Laon. Elle eut comme titulaires, au XVII^e^ siècle, Antoine Sainte-Mellence, chanoine de Noyon (Archives de l'Aisne, B 1238); au XVIII^e^ siècle, Philippe Mommolin de Sainte-Massens, puis Joseph Le Comte, chanoine et grand archidiacre de l'église de Laon (*ibid.*, G 405). En 1728, ses revenus s'élevaient à 120 livres, 18 sols, et ses charges à 50 livres *(ibid)*.

Digitized by Google

à leurs effigies gravées, se trouve encore conservée. Les deux conjoints y sont représentés en costume d'apparat, la tête reposant sur un coussin, les mains jointes. L'inscription, malheureusement mutilée, qui encadre la dalle, ne permet pas de lire le nom de famille de la défunte, dont le prénom était *Marie* (1).

Figure ensuite sur la liste de Melleville un *Roland de Romery* (*1575*), qu'on ne rencontre que là et dont, par conséquent, l'existence même apparaît comme problématique.

Un certain *Jean d'Harzillemont* (*1634*) vient après, que l'arbre généalogique de cette famille n'a jamais porté, comme seigneur de Fressancourt, sur la moindre de ses branches, et enfin, pour clore ce dénombrement où les erreurs ne se comptent plus, ressuscite à nos yeux étonnés, précédé cette fois de la date de *1666*, l'époux de la pseudo *veuve Chevalier ;* le beau-frère du défiguré *Cyron* ou *Ciron*, *Syron* ou *Siron*, voire même *Scyron* ou *Sciron ;* le maladroit agresseur du sergent royal du bailliage de La Fère ; l'irréductible demandeur en justice contre M. de Longueval ; le gentilhomme épris de « caleçons » de soie noire ; la malheureuse victime enfin d'un valet assassin : messire Claude d'Harzillemont, seigneur de Fressancourt d'Humont, de Blanchecourt et autres lieux, que Melleville avait déjà fait mourir plus de deux cents ans auparavant !

Je crois pouvoir arrêter ici cette petite démonstration

---

(1) Cette pierre tombale, comprise dans la liste de classement des antiquités et objets d'art du département, est reproduite dans la *Collection Piette*, aux Archives de l'Aisne, et dans la *Collection Ed. Fleury*, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale, tome XV, fol. 23, n° 1176. (Voir la gravure en tête de cette notice).

Digitized by Google

et, tout en m'excusant de sa longueur relative, j'espère avoir pu convaincre le lecteur, par un exemple pris au hasard de mes recherches, de l'extrême réserve qu'il convient d'apporter dans la consultation et dans l'usage du *Dictionnaire historique* de Melleville.

Et s'il fallait après cet exposé qui a pu prendre, sans que je le veuille vraiment, l'allure d'un réquisitoire, plaider les circonstances atténuantes, il me semble qu'on pourrait conclure ainsi : il était bien téméraire d'entreprendre vers 1857, à une époque où la plupart de nos archives locales n'étaient ni inventoriées, ni même classées, une œuvre de ce genre, embrassant l'histoire des *841* communes de notre département, et qui, aujourd'hui même, malgré le nombre et la valeur des instruments bibliographiques d'investigations dont nous disposons, nécessiterait non seulement des dépouillements considérables, de longues, coûteuses et laborieuses recherches, mais aussi une singulière persévérance, une force de travail peu commune, une méthode sévère, une connaissance approfondie en même temps qu'un contrôle rigoureux et attentif des sources de notre histoire départementale.

Digitized by Google

APPENDICE

Liste des Anciens Seigneurs de Fressancourt

Les documents recueillis pour cette notice m'ont non seulement permis de relever les nombreuses erreurs de Melleville, mais aussi de dresser cette autre liste des anciens seigneurs de Fressancourt, sinon beaucoup plus complète, du moins plus exacte et, en tout cas, étayée par des références précises, à l'aide desquelles le lecteur pourra facilement la contrôler, s'il le désire.

Les deux dates qui, dans cette liste, précèdent le nom de ces différents personnages indiquent — dans la mesure où il a été possible de le faire à l'aide des pièces consultées — l'espace de temps durant lequel chacun d'eux a détenu la seigneurie de Fressancourt ; mais la plupart de ces dates ne sont pas absolument limitatives et, par conséquent, restent susceptibles d'être modifiées par la découverte d'autres documents.

I. — 1553-1574. Jean de Romery (1). Sa fille, Françoise de Romery, épousa François de Sons, seigneur de Pommery (2) et de Ronquerolles (3), vicomte de Monamp-

(1) Romery, Aisne, arrondissement de Vervins, canton de Guise.

(2) Pommery est aujourd'hui un hameau dépendant des communes de Roupy et d'Étreillers (Aisne, arrondissement de Saint-Quentin, canton de Vermand).

(3) Localité disparue (Aisne, arrondissement de Saint-Quentin, canton de Saint-Simon, commune de Villers-Saint-Christophe).

Digitized by Google

teuil (1), lieutenant du Roi au gouvernement de La Fère (2).

II. — 1597-1608. Hector d'Harzillemont, écuyer, seigneur de Branges et de Loupeigne (3), devenu seigneur de Fressancourt par son mariage avec Anne de Romery, dont il eut trois enfants : Charles, Jacques (voir plus bas), et Louis. Il épousa par la suite Charlotte de Romery, qui lui donna une fille, Marie (voir ci-dessous) (4), et Esther du Passage (5).

La seigneurie de Fressancourt appartint alors pour moitié à Marie de Villers, épouse de Henry Deffay, jusqu'au 6 août 1597, date à laquelle Hector d'Harzillemont incorpora cette moitié, par voie d'achat, au reste du domaine (6).

Hector d'Harzillemont vivait encore en 1623 (7).

III. — 1619-1635. Jacques d'Harzillemont, lieutenant pour le Roi de la ville, du château et de la citadelle de La Fère (8), hérita de sa mère, Anne de Romery (cf. ci-

(1) Aisne, arrondissement de Laon, canton d'Anizy-le-Château.

(2) Leur contrat de mariage est daté du 30 janvier 1553 : Archives de l'Aisne, B 1902.

(3) Ces deux localités sont du canton de Fère-en-Tardenois, dans l'arrondissement de Château-Thierry.

(4) Archives de l'Aisne, B 701 et 1219.

(5) Archives de l'Aisne, fonds du bailliage de Vermandois à Laon, n° 269¹, fol. 489 v° : contrat de mariage en date du 24 août 1606.

(6) Archives de l'Aisne, B 683.

(7) Archives de l'Aisne, B 836.

(8) Archives de l'Aisne, B 714 : lettres de provision d'office en date du 5 janvier 1631. Jacques d'Harzillemont remplaça dans cette charge M. de Choisy, décédé, et servit sous les ordres du marquis de Nesles, gouverneur de La Fère. Il figure encore comme lieu-

Digitized by Google

dessus), des trois quarts de la seigneurie de Fressancourt (1), l'autre quart étant échu à Marie d'Harzillemont, fille et unique héritière de Charlotte de Romery (cf. ci-dessus), épouse d'Isaac d'Hervilly, écuyer, capitaine au régiment d'Humières-Infanterie, seigneur de Beaumont-en-Beine (2). Mais, à partir de 1620, Jacques d'Harzillemont devint seul seigneur de Fressancourt par suite de l'acquisition du quart susdit (3).

Il épousa, en 1623, Marie Giroult, fille de Claude Giroult, conseiller du Roi, président-trésorier de France et général de ses finances en la Généralité de Soissons, et de Marie Targas (4). De ce mariage naquit, en 1632, René d'Harzillemont (5).

Jacques d'Harzillemont mourut avant l'année 1648 (6).

---

tenant du gouverneur sur un rôle du ban et de l'arrière-ban de l'année 1635 : Archives de l'Aisne, fonds du bailliage de Vermandois à Laon, liasse n° 16.

(1) Archives de l'Aisne, B 701 : acte de relief présenté le 6 avril 1619.

(2) Archives de l'Aisne, B 697 : acte de relief du 18 août 1615. — Beaumont-en-Beine est une commune du canton de Chauny, dans l'arrondissement de Laon.

(3) Archives de l'Aisne, B 703.

(4) Archives de l'Aisne, B 836 : contrat de mariage du 18 décembre 1623. Marie Giroult reçut en dot 24.000 livres tournois, dont 16.000 livres en deniers comptants et 8.000 livres en 500 livres de rente. De son côté, Jacques d'Harzillemont recevait de son père les biens dépendant de la seigneurie de Fressancourt. Toutefois, celui-ci se réservait l'usufruit viager du château « bâti de neuf », de 50 arpents de taillis et de 37 jalois de terre. En outre, Jacques d'Harzillemont devait, au décès de son père, payer à ses sœurs 2.400 livres, représentant la valeur des acquêts faits par ce dernier dans l'étendue de la seigneurie.

(5) Archives de l'Aisne, B 969.

(6) Marie Giroult figure comme veuve dans un acte de cette date : Archives de l'Aisne, B 1153.

Digitized by Google

IV. — 1624. Charles d'Harzillemont. Il joignit à cette date la seigneurie d'Humont (1), que lui aliéna François Bunault, à celle de Fressancourt (2).

V. — 1666-1672. Claude d'Harzillemont, seigneur de Fressancourt par suite d'une donation consentie à son profit, le 14 août 1666, par sa mère, Marie Giroult, veuve de Jacques d'Harzillemont (cf. *supra*), à charge d'une pension annuelle et viagère de 900 l. t. (3).

Vers 1667, lors de la vérification des titres nobiliaires dans la Généralité de Soissons, il produisit ses preuves de noblesse et fut « jugé bon » par l'intendant, M. Dorieux, chargé de l'enquête (4).

Il mourut assassiné le 7 décembre 1672, comme il a été rapporté plus haut.

VI. — 1672-1673. Jean de Seyron, gouverneur de La Fère puis de Sainte-Menehould, seigneur de Nouvion-le-Comte, devint seigneur de Fressancourt par son mariage avec Marie-Françoise d'Harzillemont, fille et unique héritière de Claude d'Harzillemont (5), qui précède. Il mourut en 1673, ainsi qu'il a déjà été dit.

---

(1) Ancienne ferme de la commune de Bertaucourt-Épourdon, canton de La Fère.

(2) Archives de l'Aisne, B 708.

(3) Archives de l'Aisne, B 19, fol. 479 v° et B 839.

(4) « Claude de Harzillemont, seigneur de Fressancourt, y demeurant, fait branche de l'ancienne et noble famille de Harzillemont. A produit avec ses parens de l'Élection de Soissons. Jugé bon » : Archives de l'Aisne, fonds du bailliage de Vermandois à Laon, liasse n° 22. Cf. Prioux, *Enquête sur la noblesse de la Généralité de Soissons*, dans *Bulletin de la Société Académique de Laon*, tome VI, p. 143.

(5) Archives de l'Aisne, B 1171.

Digitized by Google

VII. — 1674-1789. L'Abbaye de Saint-Martin de Laon, en vertu d'une donation consentie par Marie-Françoise d'Harzillemont, susnommée (Voir la notice).

*
* *

Il résulte en somme de cette liste que les seigneurs de Fressancourt nous demeurent inconnus jusque dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle et, d'autre part, que la famille d'Harzillemont (1) resta en possession de la seigneurie pendant plus d'un siècle.

Lucien Broche.

---

(1) Cette famille, que Du Chesne *(Histoire de la maison de Chastillon-sur-Marne, passim)* rattache à la célèbre maison de Châtillon-sur-Marne, détenait aussi les seigneuries de Branges, de Loupeigne et de Lhuys, en Tardenois. Dans son bel ouvrage sur l'*Histoire de Fère-en-Tardenois* (t. II, p. 129), M. Et. Moreau-Nélaton en a donné le tableau généalogique ; mais les seigneurs de Fressancourt n'y figurent point. Plusieurs gravures de ce même ouvrage (t. II, p. 325 et 369 ; t. III, p. 42, 84 et 85) représentent l'hôtel que les d'Harzillemont avaient fait construire à Fère-en-Tardenois. Ce bel immeuble du XVIII^e^ siècle est à présent occupé par la gendarmerie. — Certains membres de la famille d'Harzillemont détinrent les seigneuries de Sauvigny (Aisne, arrondissement de Château-Thierry, canton de Condé-en-Brie, commune de Reuilly-Sauvigny : Archives de l'Aisne, E supplément 742), Comin (Aisne, arrondissement de Laon, canton de Craonne : *ibidem,* 970) et de Merval (Aisne, arrondissement de Soissons, canton de Braine : *ibidem*, 762). — Les armes de cette famille, sur laquelle on peut aussi consulter le *Nobiliaire de Picardie*, d'Haudicquer de Blancourt (1693, in-4°, p. 258) étaient : *de gueules à trois pals de vair et au chef d'or chargé de trois merlettes de gueules.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Liste des membres de la Société VII

Procès-verbaux des séances XVI

Souvenirs du maréchal Serurier et sa famille, par M. le Vte Jehan de HENNEZEL 3

Le parrain du cousin Jacques : Louis Fromage de Longueville (1732-1786), par M. André L'ELEU 27

La captivité à Soissons du prince Auguste de Prusse (1807), par M. Lucien BROCHE. 301

Le trésor gallo-romain de Chaourse, par M. Maurice PRUDHOMME. 317

Les reliques du lait de la Vierge de la cathédrale de Laon, par M. Lucien BROCHE. 339

Enguerrand Quarton, par M. Gaëtan LEGRAND. 349

A propos des anciens seigneurs de Fressancourt, par M. Lucien BROCHE 367

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

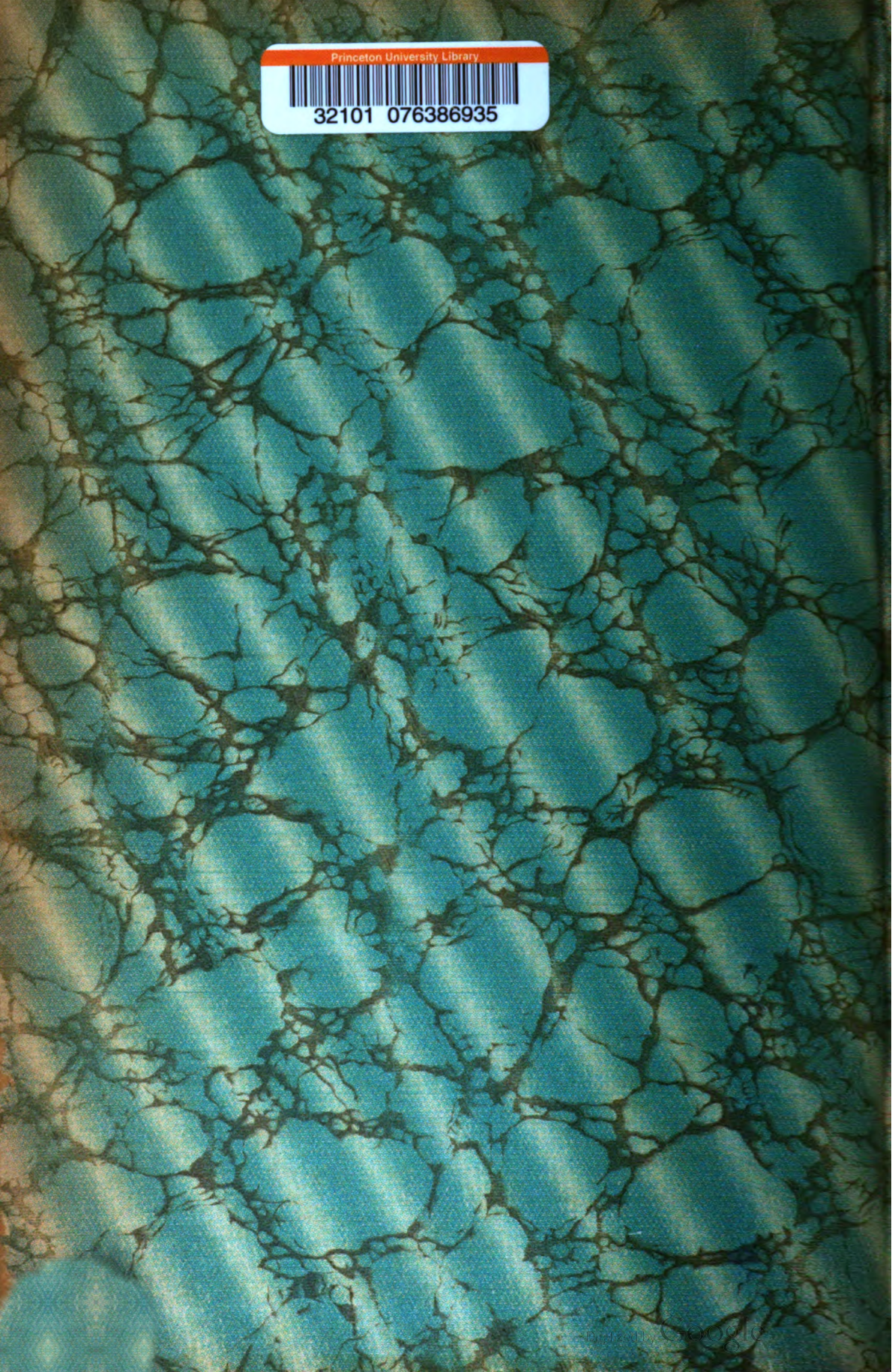
Princeton University Library
32101 076386935
Digitized by Google

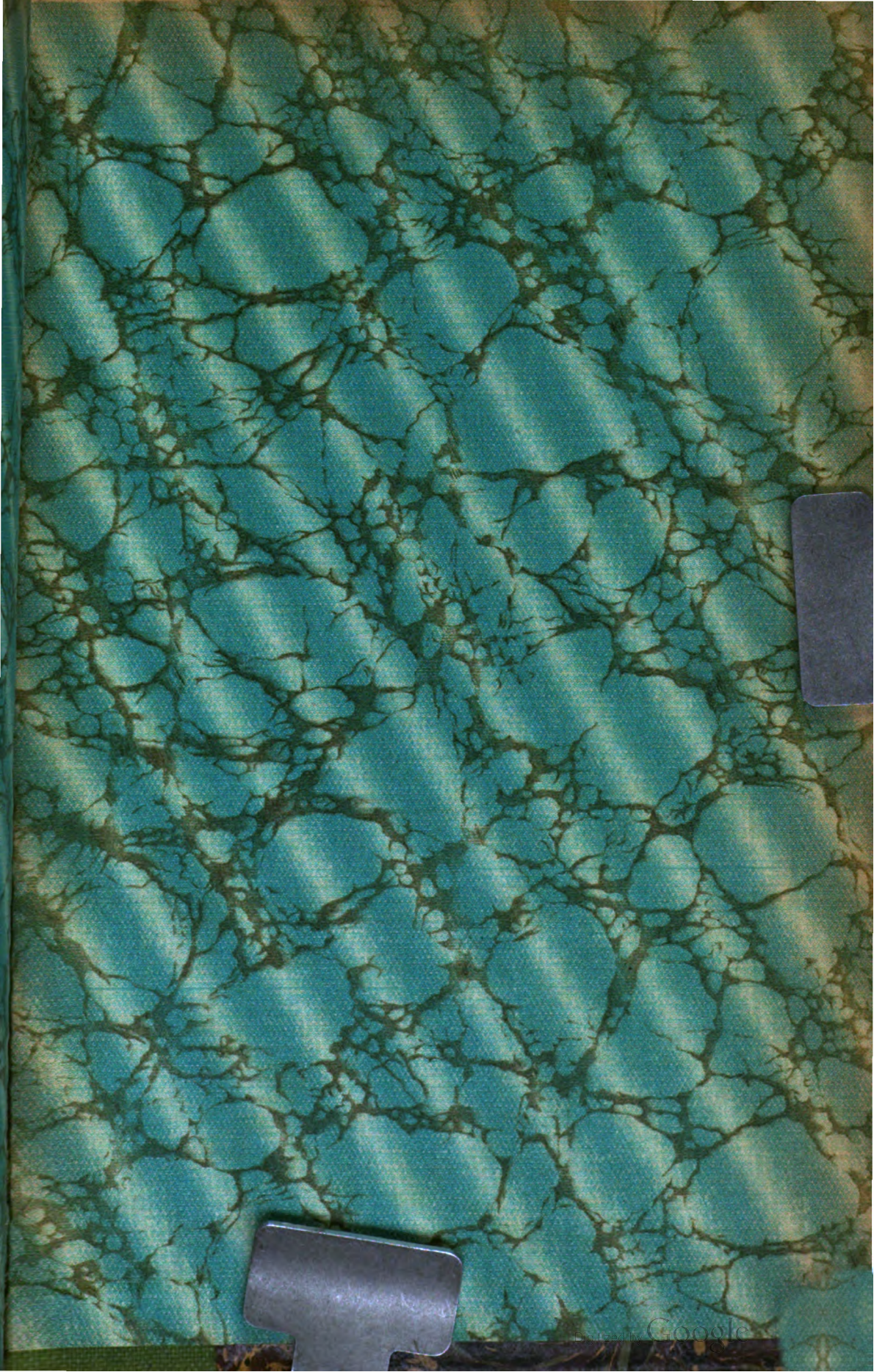
Digitized by Google